

Doctorat de l'Université de Toulouse

préparé à l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Faire avec le gouvernement des prairies. Politique Agricole
Commune et subjectivités environnementales dans une région
de polyculture-élevage.

Thèse présentée et soutenue, le 30 avril 2024 par

Manoel AUFFRAY

École doctorale

TESC - Temps, Espaces, Sociétés, Cultures

Spécialité

Géographie

Unité de recherche

AGIR - Laboratoire Agroécologie, Innovations, terRitoires

Thèse dirigée par

Danièle MAGDA et Xavier ARNAULD DE SARTRE

Composition du jury

Mme Birgit MÜLLER, Présidente, CNRS Paris-Centre

M. Pascal MARTY, Rapporteur, Maison française d'Oxford

Mme Magalie BOURBLANC, Examinatrice, CIRAD Montpellier-Occitanie

Mme Marion CHARBONNEAU, Examinatrice, Université de Pau et des Pays de l'Adour

M. Christian KULL, Examineur, Université de Lausanne

Mme Floriane CLÉMENT-KUMAR, Examinatrice, INRAE Occitanie-Toulouse

Mme Danièle MAGDA, Directrice de thèse, Toulouse INP

M. Xavier ARNAULD DE SARTRE, Co-directeur de thèse, CNRS Aquitaine

Remerciements

Une pensée en tout premier lieu pour les participant·es à l'enquête. Les agriculteur·rices, les conseiller·es et les contrôleur·euses qui m'ont accordé du temps, et m'ont permis de comprendre ce qui se jouait dans les prés du Bas-Comminges. J'espère avoir été assez attentif.

Merci à Floriane Clément-Kumar qui a été mon interlocutrice privilégiée durant tout ce travail : son engagement, sa bienveillance et ses suggestions nombreuses et avisées, m'ont rendu la vie plus facile.

Je remercie également chaleureusement mes directeur·rices qui m'ont accompagné chacune et chacun à leur manière à travers ces trois années : Danièle Magda grâce à ses lectures attentives et son regard critique et Xavier Arnauld de Sartre, avec ses reformulations judicieuses et ses alertes.

Un grand merci à Birgit Müller, Pascal Marty, Christian Kull, Magali Bourblanc et Marion Charbonneau, d'avoir accepté de faire partie du jury de cette thèse.

J'ai eu également la chance de profiter des conseils des membres de mon Comité de suivi : Anne Sourdril, Matthieu Ansaloni et Gilles Allaire.

Je dois beaucoup aux relectures et critiques, qui m'ont permis d'améliorer ce manuscrit, et en particulier, à ceux et celles qui se sont dévoué·es pour les corrections orthographiques.

Merci à ceux et celles qui m'ont fait confiance et qui m'ont permis de trouver une voie vers la thèse : Rommel Mendes-Leite et Sylvain Racaud en premier lieu, qui m'ont guidé dans mes premières enquêtes. Je profite également de cette occasion pour saluer Luís Pimenta, que j'espère revoir bientôt.

Merci aux chercheuses de Bordeaux, de Pau, de Francfort, de Rennes et de Dijon et tout particulièrement à Sandrine Petit, Florence Hellec, Lucie Dupré et Jacqueline Candau pour leurs travaux et leurs retours experts. Le travail de Léo Magnin a aussi constitué une porte d'entrée parfaite sur les procédures de la PAC, en espérant pouvoir échanger à nouveau à l'avenir.

Tou·tes les collègues de Dynafor sont remercié·es pour leur accueil, leur bienveillance et leurs nombreux commentaires sur mes couvre-chefs. Comme beaucoup avant moi, je remercie Sylvie pour son aide si spontanée et efficace dans l'organisation de cette soutenance. Mention spéciale également aux membres des groupes « terrain », « secrétariat » et « infogéom » sans qui rien ne serait possible.

Je salue bien sur : Caroline, Gaëlle, Gabriel, Docteure Axelle et Dogteur Kira, Justine, Léo, Agnès, Ajishnu et Guillaume. J'aurais aussi aimé mangé plus de croissants avec les collègues de l'ENSAT et de Purpan. Mallory, merci pour les retours, les cartons et bonne recherche dans les coteaux. Benjamin et Lisa auront rendu le travail joyeux au quotidien. C'était un vrai plaisir de pouvoir discuter avec vous et de comparer les montagnes aux collines et les noix entre elles. Merci également aux collègues de Agir, et particulièrement à Solène, Maude, Nirina, Noémie, Léo, Julien, et Marine.

Je souhaite remercier Pierre Cantelaube pour son explication détaillée du système de classification des surfaces fourragère dans le RPG.

Je pense également aux collègues de ACT, rencontré·es lors des JDDs, une occasion unique d'entrer dans les questionnements des autres. Merci spécial à Alban. Merci également aux organisateur·rices de l'école-chercheur, approches critiques des systèmes d'informations géographiques, une bouffée d'air frais !

Merci à Ariane, entre bien d'autres choses, pour les discussions passionnées, les corrections, les photos, l'oreille attentive et le soutien sans failles.

Merci à mes ami·es. Je pense à vous, à Toulouse, à Rochefort, à Marseille, à Hambourg, à Nouméa, à Lyon, à Paris, à Athènes ou à Montegiovi. Ba'ja'kalma'te Léo et Nico, les Tok'ras du Pont Guilhemery. Aux colocs de Lieutaud, bravo d'avoir tenu le coup ! Une bise aux collègues du master de Bordeaux, j'espère que nos routes se croiseront à nouveaux.

Aux joueurs et au public du FCL, désolé pour le niveau déplorable et courage pour le maintien !

J'embrasse également mes tantes, grands-mères et cousin·es. Je remercie enfin Xavier et Christine pour leur amour, leur curiosité et leur générosité et Anjela et Cécilia d'être des inspirations pour moi.

Remarques sur l'écriture

Anonymat

Tous les entretiens cités dans ce manuscrit ont été préalablement anonymisés. Des pseudonymes, restituant le genre et l'âge des personnes interrogées ont été parfois utilisés. Souvent, les entretiens sont simplement cités avec une brève mention du statut de la personne qui s'exprime.

Traduction, citations

Toutes les citations issues de l'anglais ont été traduites en français par mes soins sauf mention contraire.

Écriture inclusive

Afin de restituer la place des femmes et de mieux décrire les relations sociales étudiées, la thèse est rédigée en langage inclusif.

Je privilégie la double-flexion (elles et ils, ceux et celles) ainsi que les termes épicènes comme : sujet, individu, personne, pair, bénéficiaire.

J'utilise le point médian « · » pour éviter la répétition des termes : agriculteur·rices, éleveur·euse, conseiller·es, contrôleur·euse, voisin·es, ainsi que d'autres noms mobilisés ponctuellement.

C'est également le cas pour l'accord des adjectifs qui se rapportent à ces noms, comme dans la phrase : « Les éleveur·euses ont été interrogé·es ». Dans les autres cas, j'ai favorisé l'accord de proximité.

Toutes les citations, d'entretiens ou de textes, ont été conservées sans modifications et ne sont pas concernées sauf dans le cas d'une utilisation du langage inclusif dans le texte original.

Table des matières

Remerciements	i
Remarques sur l'écriture	iii
Liste des figures	xi
Liste des tableaux	xiii
Liste des abréviations	xv
Introduction générale	3
1 Des sujets pris dans la modernisation écologique	3
1.1 Une position paradoxale	4
1.2 De la modernisation à l'impératif écologique	6
1.3 La PAC et les élevages de ruminants	8
1.4 Prairies et subjectivités environnementales	11
1.5 Structure de la thèse	14
Partie 1 : Contexte et cadre conceptuel	16
2 Replacer les prairies dans leur contexte	19
2.1 Introduction	19
2.2 La prairie, incarnation d'un mode d'exploitation du milieu	22
2.2.1 Un système agraire centré sur une polyculture-élevage bovin	22
2.2.2 Des espaces fourragers marqués par le relief et le climat	26
2.2.3 Facettes et unités paysagères	32
2.3 La modernisation des prairies du Bas-Comminges	36
2.3.1 Comparaison historique entre les paysages de 1950 et 2020	36
2.3.2 La prairie dans l'évolution des systèmes de production depuis les années 1950	40

2.3.3	La PAC au cœur de la construction de l'élevage contemporain . . .	47
2.4	PAC et prairies aujourd'hui	55
2.4.1	Terres et aides	56
2.4.2	Systèmes de production contemporains	58
2.4.3	La place des aides de la PAC dans le fonctionnement des systèmes	63
2.5	Conclusion	72
3	Les subjectivités environnementales des éleveur·euses	73
3.1	Introduction	73
3.2	Deux concepts issus de la <i>Political Ecology</i>	76
3.2.1	Gouvernementalité et écologisation des politiques agricoles	77
3.2.2	Sujets environnementaux : pouvoir, résistance, réflexivité	81
3.2.3	Contingence, expérience et enjeux politiques locaux	84
3.3	La prairie : systèmes, travail, quantification, normes	87
3.3.1	La prairie comme entité matérielle insérée dans un système agraire	88
3.3.2	Produire de l'herbe ?	93
3.3.3	La prairie prouvée : l'expérience subjective de la quantification . .	98
3.3.4	La prairie réprouvée : dimensions sociales et conflictualité du paysage	102
3.4	Enquêter depuis l'élevage bovin	106
3.4.1	Genèse et appropriation du projet de recherche	106
3.4.2	Choix de l'objet et entrée sur le terrain	108
3.4.3	Observations participantes et entretiens	111
3.5	Conclusion	117
	Partie 2 : gouvernement des prairies et subjectivation des éleveur·euses	118
4	Reconnecter les élevages aux prairies	121
4.1	Introduction	122
4.2	La MAEC SPE et la préservation des prairies permanentes dans la PAC . .	124
4.3	Une diversité de points de vue	126
4.4	La MAEC SPE : genèse et incarnation dans le contexte du Comminges . . .	128
4.4.1	Des systèmes « économes et autonomes »	128
4.4.2	L'incarnation de la mesure SPE dans le Comminges	131
4.5	La PAC comme modalité d'écologisation du rapport aux prairies	138
4.5.1	Conseiller la MAEC SPE	139
4.5.2	S'engager dans la MAEC	143
4.6	Les ressources fourragères et les paysages du Bas-Comminges	148
4.6.1	La construction locale des ressources fourragères	148

4.6.2	Les liens entre technique et paysage	152
4.7	L'attention à l'hétérogénéité des prairies	156
4.7.1	L'espace de l'activité	156
4.7.2	Le rapport à l'animal au cœur de la relation à la prairie	159
4.8	Conclusion	168
5	Prouver la ressource fourragère	171
5.1	Introduction	172
5.2	Le gouvernement des prairies par les cartes	175
5.2.1	SIGC-SIPA : l'architecture du système de traitement des aides PAC après 1992.	175
5.2.2	La PAC de 2014 et la refonte du RPG	177
5.2.3	La ZDH : un polygone pour homogénéiser les prairies	180
5.3	La ZDH dans les procédures : circulation des prairies dans l'administration	186
5.3.1	Numérisation et contrôle des espaces fourragers	186
5.3.2	Le temps du contrôle « terrain »	193
5.4	Contrôle des prairies et subjectivités	201
5.4.1	Les agriculteur·rices face au contrôle : rien à cacher ?	201
5.4.2	Le souci de l'usager·e face au contrôle du contrôle	203
5.4.3	Sensibilité naturaliste dans le travail de contrôle	207
5.5	Éligibilité des prairies et rapport des éleveur·euses à la prairie	211
5.5.1	Des règles peu contestées	211
5.5.2	Ligneux et abandon : une association hégémonique	214
5.6	Conclusion	218
6	Prairies, aides et accusations dans l'élevage bovin allaitant	221
6.1	Introduction	222
6.2	« Chasseurs de primes ! »	223
6.3	Mobiliser les accusations pour comprendre les subjectivités	227
6.3.1	Aborder la subjectivité environnementale par la dénonciation	227
6.3.2	L'accusation comme matériel heuristique	228
6.4	Modalité de recueil et d'analyse des accusations	231
6.5	Chasse aux primes et espaces fourragers dans le Comminges	236
6.5.1	Accusations et reproduction de l'unité d'un groupe professionnel déclinant	236
6.5.2	Accuser ses pairs : paresse et orgueil dans l'élevage bovin	245
6.5.3	« Aller où le vent souffle » : nouveaux rapports au travail et à l'en- vironnement	252

6.6	Bon·nes agriculteur·rices et bonnes prairies à l'épreuve des aides PAC. . .	257
6.6.1	Rester un bon agriculteur·rice en temps de déclin	257
6.6.2	L'émergence de nouvelles subjectivités environnementales? . . .	260
6.7	Conclusion	263
7	Conclusion générale	267
7.1	Apports empiriques de la thèse	271
7.1.1	La permanence des discours et des incertitudes entourant la PAC et les élevages de bovins allaitants français	271
7.1.2	Articulation et incarnation locale des différents instruments : des facteurs d'inertie et des facteurs de changement	272
7.1.3	Les prairies, un objet toujours privilégié	273
7.1.4	Les cartographies étatiques des prairies	275
7.2	Apports théoriques de la thèse	279
7.2.1	Agriculture et relations de pouvoir	280
7.2.2	Subjectivité environnementale : histoire et technique	284
7.3	Limites de ce travail et pistes pour questionner les subjectivités environne- mentales des éleveur·euses	290
7.3.1	L'inscription des élevages bovins allaitants dans des filières	290
7.3.2	Une activité multi-spécifique	291
7.3.3	Prendre en compte les enjeux de genre dans les subjectivités des éleveur·euses	292
7.4	Vers un nouveau contrat entre État et éleveur·euses?	293
	Bibliographie	295
	Annexes	321

Liste des figures

1.1	La « stabu »	3
2.1	Croquis de la vallée de l'Aussoue à Saint-Frajou	19
2.2	Carte de situation	21
2.3	Cartes des cheptels bovins par département	22
2.4	Cartes des cheptels bovins par Commune	24
2.5	Carte de l'organisation fourragère nationale	24
2.6	Ensembles géologiques de la zone d'étude	27
2.7	Relief de la zone d'étude	28
2.8	Hydrographie du Comminges	29
2.9	Localisation des surfaces en herbe dans le territoire	30
2.10	Représentation schématique de la saisonnalité de la croissance de l'herbe et des facteurs limitants	31
2.11	Les facettes paysagères du Comminges	33
2.12	Le village de Saint-Frajou, au cœur des coteaux	34
2.13	Cassagnabères-Tournas et les espaces céréaliers de la vallée de la Nère	34
2.14	Vues aériennes de Saint-Frajou en 1950 et en 2020	37
2.15	Évolution du nombre d'exploitations à Saint-Frajou entre 1950 et 2020	37
2.16	Vues aériennes de Cassagnabère-Tournas en 1950 et en 2020	38
2.17	Évolution du nombre d'exploitations à Cassagnabère-Tournas entre 1950 et 2020	38
2.18	Un attelage dans les années 1950	41
2.19	Une friche dans les coteaux du Comminges en 1995	46
2.20	Répartition des paiements dans la zone d'étude en 2021	56
2.21	Répartition des surfaces par déclaration dans la zone d'étude en 2021	58
2.22	Les profils d'aide en élevage de bovins allaitant	68
3.1	Les prairies entre ager et silva	91
3.2	L'herbe... ça se cultive	94

4.1	Prairie naturelle dans la vallée de la Nère	121
4.2	Les catégories spatiales de la MAEC SPE	134
4.3	Les catégories spatiales de la MAEC SPE (suite)	135
4.4	Un troupeau de Blondes sur une prairie « surpâturée »	151
4.5	Un domaine fini et animé	153
4.6	Trace GPS des déplacements d'un éleveur laitier durant une journée de travail d'été	157
4.7	Le paysage et la trace	158
4.8	Préparation des balles pour l'enrubannage dans une prairie temporaire . .	159
4.9	Enrubanneuse	161
4.10	Trajet d'un troupeau dans une parcelle	164
4.11	Grille de codage des prises	165
4.12	L'hétérogénéité de la prairie habitée	167
5.1	Extrait du rapport de la Cour des comptes européenne sur le contrôles de l'éligibilité des surfaces fourragères	171
5.2	Vue schématique d'un segment paysager selon le RPG	179
5.3	Montage illustrant l'association d'un prorata à une ZDH	181
5.4	Grille nationale de prorata s'appliquant aux prairies et pâturages permanents	183
5.5	Illustration des formes de buissons dans le guide national d'aide à la déclaration	184
5.6	Capture d'écran du site Télépac.	187
5.7	Montage des images mobilisées dans la photo-interprétation	191
5.8	Le redécoupage des ZDHs un enjeu de négociation	206
5.9	Les ligneux, un signe d'abandon	214
6.1	Capture d'écran de la base de donnée des paiements annuels de la PAC . .	221
6.2	Localisation des entretiens dans le territoire d'étude	234
6.3	Le tracteur, un élément central du travail des éleveur·euses du Bas-Comminges	239
6.4	La Blonde d'aquitaine, fierté des éleveur·euses locaux et symbole d'une mal-adaptation?	246
6.5	Une biche dans un troupeau de Salers	249
7.1	Des vaches et des champs	267
7.2	Dessin d'une jachère dans une notice de déclaration PAC	275
7.3	Geophoto, la PAC pour <i>smartphone</i>	276
7.4	Cassagnabère dans les années 1950	285
7.5	Cassagnabère dans les années 2000	286
7.6	Cassagnabère aujourd'hui	287

7	Frise chronologique lexicque de la PAC	321
8	Classification des espaces fourragers dans le RPG	324
9	Modalités de mise en oeuvre de la « conditionnalité prairies » prévues par le Règlement d'application 796/2004 (art. 3 et 4).	325
10	Modalités prévues par la circulaire MAAP-DGPAAT/C2010-3058. Mise en oeuvre de la conditionnalité des aides 2010.	326

Liste des tableaux

6.1	Caractéristiques de l'échantillon analysé	233
1	Observations	322
2	Entretiens conseiller·ères	322
3	Entretiens Contrôleur·euses	323
4	Entretiens Agriculteur·rices	323

Liste des abréviations

- 3STR** système de suivi des surfaces en temps réel. 200
- AB** agriculture biologique. 323
- ABA** aide aux bovins allaitants. 64, 66
- ABL** aide aux bovins laitiers. 64
- ACVA** association cantonale de vulgarisation agricole. 21, 60, 163
- AGPB** association générale des producteurs de blé. 57
- AOP** appellation d'origine protégée. 25, 59, 198
- APCA** Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. 225
- ASP** agence de services et de paiement. 69, 116, 177, 186, 188–190, 198, 200, 203, 209, 327
- BCAE** bonnes conditions agricoles et environnementales. 54, 154, 178
- BDNI** base de donnée nationale d'identification. 71
- BRGM** bureau de recherches géologiques et minières. 26
- CA** Chambre d'agriculture. 69, 253, 273, 322
- CACG** Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. 29, 43
- CAD** contrats d'agriculture durable. 51, 129
- CD** Conseil départemental. 69, 70, 140
- CEDAPA** Centre d'études pour un développement agricole plus autonome. 129, 130
- CETA** centre d'étude technique agricole. 43, 128
- CIVAM** centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural. 116
- CRAEC** commission régionale agro-environnementale et climatique. 129
- CTE** contrats territoriaux d'exploitation. 51, 129, 131
- CUMA** coopérative d'utilisation de matériel agricole. 113
- DDT** direction départementale des territoires. 69, 108, 141, 177, 186, 188, 190, 215, 322

DPB droit à paiement de base. 63, 64, 144, 236

DPU droit à paiement unique. 64

EARL entreprise agricole à responsabilité limitée. 57

EM État membre. 175, 177, 181

ETA entreprise de travaux agricoles. 59, 150, 243, 245, 255

FDSEA Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles. 137

FEADER Fonds européen agricole pour le développement durable. 56, 58, 66, 177

FEAGA Fonds européen agricole de garantie. 177

FNSEA Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. 63, 225

GAEC groupement agricole d'exploitation en commun. 57, 62, 65–67

GATT accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. 50, 223

HVE haute valeur environnementale. 252

IAE infrastructures agroécologiques. 6

ICHN indemnité compensatoire de handicap naturel. 48, 50, 51, 64–67, 71, 186, 239

IFT indices de fréquence de traitement. 133, 141–144

IGN Institut national de l'information géographique et forestière. 112, 175

IGP indication géographique protégée. 25, 59

ISM indemnité spéciale de Montagne. 48

ISOP information et suivi objectif des prairies. 23, 100, 278

JA Jeunes agriculteurs. 63, 137

JAC Jeunesse agricole catholique. 42

MAE mesures agro-environnementales. 51, 52, 73, 215

MAEC mesure agro-environnementale et climatique. 46, 66, 67, 69, 71, 98, 116, 122, 123, 125, 126, 129, 132, 138, 140, 142, 143, 146, 186, 208, 231, 234, 247, 272–274, 323

MAEC-SHP mesure agroenvironnementale et climatique "systèmes herbagers et pastoraux". 144

MAEC-SPE mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage". 14, 65, 66, 69, 93, 108, 116, 122, 123, 125–130, 132, 133, 137, 138, 140, 143, 144, 151, 155, 156, 168, 169, 172, 173, 223, 260, 273, 277

MAET mesures agro-environnementales territorialisées. 51

NIMA non-issu du milieu agricole. 60, 111, 239

OLAE opérations locales agroenvironnementales. 51

OTEX orientation technique des exploitations. 69

PAC politique agricole commune. 6, 64

PAEC projet agroenvironnemental et climatique. 129, 137

PE *political ecology*. 13, 74, 76, 80, 83, 86, 87, 108, 260, 279

PHAE prime herbagère agroenvironnementale. 51

PIAO photo-interprétation assistée par ordinateur. 186, 190, 191

PMSEE prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs. 51

PMTVA prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. 49, 51

PP prairies permanentes. 61, 62, 124, 125

PT prairies temporaires. 62

RICA réseau d'information comptable agricole. 68

RPG registre parcellaire graphique. 70, 71, 100, 112, 125, 175, 177–179, 185, 186, 277

SAU surface agricole utile. 124, 125, 133, 136, 139, 140, 142, 154

SCEA société civile d'exploitation agricole. 57

SCIC société coopérative d'intérêt collectif. 25

SFEI système fourrager économe en intrant. 129

SFP surface fourragère principale. 23, 133, 136

SIE surfaces d'intérêt écologique. 70, 71, 154

SIG système d'information géographique. 9, 14, 70, 77, 99, 156, 172, 175, 178, 186, 213, 218, 276, 277, 283

SIGC système intégré de gestion et de contrôle. 175

SIPA système d'identification des parcelles agricoles. 175, 176

SNA surface non-agricole. 70, 178, 179, 185, 187

STS science and technology studies. 79

TA terres arables. 142

UAC Union des agriculteurs du Comminges. 25

UE Union européenne. 54, 64, 130, 175, 177

UGB unité gros bovin. 65, 133, 139

UTA unité de travail annuel. 92

ZDH zone de densité homogène. 70, 71, 169, 173, 174, 181, 185–188, 192–194, 196–198, 201, 203, 205, 208, 211, 213, 215, 217–219, 223, 269, 277, 278, 283

ZV zone vulnérable. 200

Introduction générale

Chapitre 1

Des sujets pris dans la modernisation écologique



FIGURE 1.1 – la « stabu » (Auffray, 2021)

EN 2022, une série de manifestations a agité les Pays-Bas. Le pays, grand exportateur de denrées agricoles, a fait face à une mobilisation massive de ses agriculteur·rices, menacé·es par l'entrée en vigueur de législations sur les émissions d'azote. Le gouvernement du pays s'apprêtait, en effet, à mettre en œuvre une politique de réduction radicale d'une filière de production animale intensive tournée vers l'exportation. Ces mesures, chiffrées à plusieurs milliards d'euros, loin d'être la volonté d'un gouvernement écologiste déterminé, ne sont que l'application, à contre-cœur, de principes européens dont l'exécution a été repoussée à plusieurs reprises jusqu'à paralyser le pays. En effet, le gouvernement hollandais s'est vu contraint, suite à des décisions de justice, de limiter drastiquement l'activité économique en l'absence d'une réduction de ces émissions. Cette crise illustre, par son intensité comme par ses conséquences, l'ampleur des défis associés à des politiques dont la nécessité et l'urgence sont pourtant confirmées par de nombreux travaux scientifiques. Les agriculteur·rices y sont apparue·es comme le fer de lance de ce rejet des politiques publiques environnementales. Si des enjeux de conception et de mise en œuvre des politiques publiques ont été soulevés, la crise hollandaise de l'azote, après celle des Gilets jaunes, a été interprétée comme une « crise sentinelle » (MONNIN 2023). Elle constituerait ainsi un exemple de situations amenées à se répéter de plus en plus fréquemment, à mesure que les sociétés organisent les transformations et les inévitables démantèlements pour faire face aux conséquences croissantes des crises environnementales (LANDIVAR, BONNET et MONNIN 2021).

1.1 Une position paradoxale

L'ampleur et les conséquences du forçage anthropique des écosystèmes et des principaux cycles biogéochimiques (eau, carbone, azote) font aujourd'hui l'objet d'un consensus scientifique élargi. Voilà déjà plusieurs décennies que les rapports scientifiques¹ s'enchaînent et réaffirment la nécessité d'une réorientation radicale des activités humaines pour atténuer et faire face à cette dégradation irréversible. La répétition des alertes montre néanmoins les limites de l'information. Pour le dire autrement, le problème aujourd'hui n'est plus « qu'on ne sait pas », mais que l'on « ne fait pas » (suffisamment). Au-delà des moyens technologiques, les décisions politiques semblent particulièrement insuffisantes face à l'impératif écologique.

L'incapacité des institutions pose la question plus large des sujets politiques capables

1. Du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC) (IPCC 2023) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (IPBES 2019) notamment.

de porter ce projet global de redirection. Les expressions (plus ou moins anciennes et plus ou moins académiques) « d'écologisme des pauvres » (GUHA et MARTINEZ-ALLIER 1997), « d'écologie populaire » (HAMMAN et COSTES 2023) et « de nouvelle classe écologique » (LATOURET et SCHULTZ 2022) traduisent, au-delà des phénomènes empiriques qu'elles décrivent, ces aspirations à voir l'appropriation massive d'un programme politique mettant au cœur la question du maintien de l'habitabilité de la terre et de la justice environnementale et climatique. Cependant, les collectifs politiques émergeant autour de ces aspirations - qu'il s'agisse de l'élargissement des mobilisations environnementales locales à des échelles globales ou de collectifs constitués à partir de revendications globales - ne semblent toujours pas en mesure de faire aboutir leurs programmes.

Pour saisir la « conversion écologique » (COULANGEON et al. 2023)², il faut pourtant remonter en amont des positionnements électoraux et des mobilisations écologistes pour penser les conditions d'énonciation des positionnements subjectifs vis-à-vis des enjeux environnementaux. Pour comprendre les échecs relatifs des exhortations à la « prise de conscience » ou à la « mobilisation », il paraît essentiel de passer des hypothétiques nouveaux sujets politiques ou historiques globaux, aux sujets concrets qui sont pris au quotidien dans les contraintes matérielles et les incitations contradictoires. Il ne s'agit pas ici de prolonger une quelconque imputation de la responsabilité du changement aux individus (COMBY 2015), mais de saisir les conséquences bien réelles qui les affectent, et les marges de manœuvre concrètes dont ils disposent. Ces sujets habitent diversement le monde, y vivent et y sont confrontés simultanément aux impacts croissants des crises environnementales et aux difficultés de modifier leurs pratiques.

Parmi ces sujets contrariés de la transition écologique, les agriculteur·rices européen·nes apparaissent comme des exemples à la fois cruciaux et paradigmatiques. D'une part, la production alimentaire est simultanément essentielle, menacée et génératrice majeure de dégradations. D'autre part, les changements à mettre en œuvre cumulent les difficultés (techniques, culturelles, économiques), ce qui amène à voir, dans un secteur fragmenté en une multitude d'unités de production, un « contexte particulièrement difficile » (ARNAULD DE SARTRE, CHARBONNEAU et CHARRIER 2020) pour la transition écologique. Associant fort impact et forte dépendance à l'égard des écosystèmes, forte pression économique et fort soutien public, forte présence dans la nature et forte résistance à l'égard des réglementations environnementales, les agriculteur·rices sont fréquemment dans une position paradoxale. L'appropriation subjective des objectifs environnementaux est donc aussi importante qu'elle est problématique.

2. L'expression est tirée d'un ouvrage récent qui analyse des données statistiques à la fois sur les attitudes et les modes de consommation des Français·es pour comprendre la manière dont s'est diffusé l'impératif environnemental dans la population.

1.2 De la modernisation à l'impératif écologique

En Europe, la politique agricole commune (PAC) est l'incarnation majeure de l'action publique dans le secteur depuis maintenant plus de soixante ans. À ce titre, elle a accompagné et encadré le processus complexe de transformation de l'agriculture européenne en véritable secteur économique inséré dans des filières industrielles. En intégrant progressivement un nombre croissant d'enjeux, elle s'est constituée comme un outil complexe d'orientation de l'agriculture européenne.

La PAC a rempli avec succès les objectifs initiaux de restructuration des unités de production, d'accroissement des rendements et de sécurisation des approvisionnements. Malgré les coûts et les critiques³, le développement de l'exploitation familiale, productrice de marchandises agricoles, constituait le résultat d'un projet social et économique, porté par une action publique ambitieuse. Depuis les années 1990, cette dernière doit concilier de manière croissante les enjeux économiques avec les objectifs environnementaux. Une incertitude plane encore sur la forme d'agriculture qui sera chargée d'appliquer ce nouveau projet (ANSALONI et A. SMITH 2021 ; PURSEIGLE et HERVIEU 2022), dans un contexte d'effondrement démographique inquiétant (CHARDON, JAUNEAU et VIDALENC 2020).

La PAC reste aujourd'hui le principal levier public d'orientation des systèmes agro-alimentaires européens. Elle se présente comme un dispositif d'allocation de subventions publiques conditionnées au respect de différentes réglementations, portant notamment sur l'environnement, ainsi que de subventions incitatives associées à des engagements individuels plus ambitieux. Proposant une intégration des principes du « pollueur-payeur » et du « *provider gets*⁴ » (MAUERHOFER, HUBACEK et COLEBY 2013) aux politiques agricoles, l'objectif des réformes successives de la PAC (FOUILLEUX 2003) était d'associer une meilleure articulation de la production aux besoins (en mettant fin à une surproduction devenue structurelle) à une amélioration des pratiques agricoles (gestion des effluents, diminution des intrants, conservations des eaux, des sols et des infrastructures agro-écologiques⁵, etc.).

Le processus d'insertion de ces objectifs environnementaux aux politiques sectorielles a été décrit par le terme d'écologisation (DEVERRE et SAINTE MARIE 2008). L'adoption de

3. Parmi les premières critiques, les promesses déçues d'amélioration des conditions de vie des agriculteur·rices (AUBERT, LÉON et WEHRLIN 1986) sont au moins aussi importantes que les critiques environnementales.

4. Traduit en français par « participation volontaire », l'expression désigne la rémunération des « services écosystémiques » produits par les agriculteur·rices

5. Les infrastructures agroécologiques (IAE) sont les « habitats d'un agroécosystème dans ou autour duquel se développent une végétation spontanée essentiellement composée d'espèces bisannuelles, pluriannuelles ou pérennes, ou un couvert semé dit « de service » et intentionnellement non récolté » (SARTHO 2016).

la nouvelle mouture de la PAC en 2022 a constitué un moment privilégié de bilan sur les effets du verdissement progressif des politiques agricoles. Trente ans après les grandes directives sur l'eau et la biodiversité, la capacité du « tournant environnemental de la PAC » (ANSALONI 2015) à réduire les impacts négatifs de la production agricole est toujours remise en cause (PE'ER et al. 2019). La PAC est néanmoins saturée d'un lexique qui fait référence à ces objectifs. De multiples dispositifs réglementaires et incitatifs visent à orienter les pratiques des agriculteur·rices, en jouant sur de nombreux aspects de leur activité. La PAC cumule donc d'importants moyens financiers, juridiques et technologiques. Aides, réglementations et appareils de gestion et de contrôle devaient permettre l'intégration des externalités environnementales négatives au sein de l'activité économique par une nouvelle forme d'industrialisation. Les politiques publiques qui avaient été l'un des vecteurs de « l'entrée en modernité du paysannat » (BILLAUD 1992), sont devenues promotrices d'une « modernisation écologique » (BUTTEL 2000).

1.3 La PAC et les élevages de ruminants

Dans cette thèse, je considère la PAC comme un dispositif de gouvernementalité, c'est à dire un assemblage hétérogène de savoirs, de techniques, de procédures et de technologies qui « structure le champ d'action éventuel » (FOUCAULT 2001, p. 1049) des agriculteur·rices. La question de recherche principale porte sur le lien entre ce dispositif et les subjectivités environnementales des agriculteur·rices. Je cherche ainsi à comprendre :

Comment la PAC s'articule avec la manière dont les agriculteur·rices se perçoivent et se positionnent par rapport à leur milieu, et plus généralement à l'environnement ?

De nombreuses recherches en sciences sociales ont permis de caractériser les formes et les causes de l'échec du passage « de l'écologisation de la PAC à l'écologisation de l'agriculture européenne » (DEVERRE et SAINTE MARIE 2014). L'étude des « instruments d'action publique » (LASCOUMES et LE GALÈS 2005) censés matérialiser les nouveaux objectifs de la PAC a constitué un programme de recherche important. L'échec des nouvelles réglementations a été expliqué par la « persistance des schémas de pensée traditionnels liés au paradigme productiviste » (BOURBLANC 2011, p. 1090). Le poids des organisations professionnelles a permis le « recyclage agricole des mesures agro-environnementales » (DANIEL et SALLES 2012). Les normes environnementales (et sanitaires) ont été parfois décrites comme s'intégrant dans les processus de concentration, et renforçant de manière indirecte les logiques industrielles avant les objectifs écologiques⁶.

Malgré tout, les agriculteur·rices ont reçu des paiements dont la justification repose de manière croissante sur les « services environnementaux » qu'ils et elles fournissent (VALETTE et al. 2012). Les élevages de ruminants ont été les destinataires prioritaires de ces aides, notamment en France. Perçu comme particulièrement « multifonctionnel » (BARNAUD et COUX 2017) et occupant de vastes superficies, l'élevage herbivore s'est vu associer une grande diversité d'objectifs, justifiant des montants importants de subventions publiques. La PAC comme « gouvernementalité verte » (RUTHERFORD 2007) s'est construite notamment comme une politique de soutien à l'élevage herbivore extensif (ANSALONI 2015). En se concentrant sur l'enjeu des subjectivités environnementales des éleveur·euses de ruminants, ce travail s'intéresse à un segment des mondes agricoles pour lequel l'écologisation est à la fois cruciale financièrement et problématique subjectivement.

6. Ce phénomène a été décrit comme un « paradoxe de la modernisation » (LEMIEUX 2018), dans lequel la critique de l'industrialisation sert à justifier et à produire une nouvelle vague d'industrialisation.

Les éleveur·euses sont donc devenu·es au cours des trente dernières années les cibles de politiques environnementales essentielles pour leurs revenus et justifiées par des arguments écologiques contestés. Aujourd'hui, les éleveur·euses entretiennent des terres faiblement productives et sont impliqué·es dans la protection d'espaces naturels (CANDAU et GINELLI 2011). Une partie importante de leur travail semble ainsi échapper aux strictes considérations de rentabilité et de production marchande pour devenir une activité de gestion d'écosystèmes anthropisés (RILEY 2011).

Dans cette écologisation inachevée, la PAC a mobilisé d'importantes ressources financières, mais également les capacités offertes par l'informatique et l'imagerie satellite (BRUNIER 2022) pour construire un vaste système de gestion et de contrôle qui règle l'allocation des subventions. Ces instruments ont offert de nouvelles possibilités d'agir sur les conduites des agriculteur·rices et tendent à faire du gouvernement une réalité quotidienne. Loin d'une automatisation souvent fantasmée (CASILLI 2019), ils nécessitent un travail important d'inscription et de contrôle de ces données pléthoriques par les agriculteur·rices, les conseiller·es de proximités et les employé·es des administrations.

Les éleveur·euses sont donc mobilisé·es de manière croissante par les instruments. Beaucoup passent un certificat individuel d'aptitude à l'usage des pesticides (ANSALONI 2017), consacrent du temps aux côtés de leur conseiller·es à détailler les caractéristiques de leurs fermes dans des systèmes d'information géographique (SIGs) (MESNEL 2017), remplissent des cahiers de suivi de traitement et réalisent des plans de fumures prévoyant les modalités d'épandage des effluents d'élevage (PETIT, COMPAGNONE et JOLY 2015), respectent les périodes (fixées administrativement) de reproduction des oiseaux et implantent des bandes enherbées en bordure de cours d'eau. L'activité se construit de manière croissante dans l'interaction avec des normes. Le vaste ensemble de techniques et de savoirs qui se construit dans cette extension du gouvernement met en question les liens entre pouvoir et subjectivités.

La subjectivation, qui désigne le processus toujours inachevé de construction de soi, se réalise notamment dans le travail. Être éleveur·euse aujourd'hui passe à la fois par du travail bureaucratique pour se mettre en conformité avec les réglementations et par l'immixtion de la bureaucratie dans le travail agricole proprement dit. En effet, au-delà de l'échec relatif de leurs ambitions, les instruments qui incarnent la PAC n'existent pas que dans les formulaires et la paperasse, tant décriés. Ils redéfinissent les objets concrets avec lesquels les éleveur·euses interagissent au quotidien. Du bureau à la parcelle, la PAC s'étend de manière diffuse et participe des manières dont les éleveur·euses se considèrent et considèrent la nature. Les haies (MAGNIN 2021) et les rivières (VERHAEGHE, DE LA CROIX et GERMAINE 2020) sont cartographiées et « requalifiées » aux yeux des agriculteur·rices. Les effets des ins-

truments qui opérationnalisent les politiques publiques sont donc des éléments importants de la réalisation de la transition agroécologique et du positionnement des éleveur·euses vis-à-vis des enjeux environnementaux, mais ils permettent également de comprendre des dimensions importantes de leur habitation du milieu et des « sens de soi » agricole (P. STOCK et FORNEY 2014).

Mon travail propose de questionner l'instrumentation de l'action publique agricole en l'interrogeant par la perspective des éleveur·euses d'une petite région agricole. Cette entrée, par le point de vue d'éleveur·euses singulier·es, permet plusieurs apports à l'étude de l'instrumentation de la PAC. Tout d'abord, elle réintègre le rôle important du contexte agricole dans la mise en œuvre des instruments, en prêtant une attention particulière aux enjeux techniques et culturels locaux. Elle favorise également la prise en compte des liens entre instruments qui sont faits par les éleveur·euses, indépendamment des logiques bureaucratiques. Ces dimensions invitent à se détacher de l'évaluation des objectifs revendiqués par les documents techniques pour s'intéresser de manière inductive aux ancrages locaux des subjectivités environnementales des éleveur·euses. Il apparaît que ces dernières se construisent sur des dynamiques de longue durée et à travers des instruments qui n'ont pas toujours pour but d'écologiser l'agriculture.

1.4 Prairies et subjectivités environnementales

Les éleveur·euses de bovins allaitants, qui sont les protagonistes principaux de cette enquête, ont été décrits depuis plusieurs décennies comme une « profession en crise » (LÉMERY 2003, p. 10). Aujourd'hui, ils et elles comptent, parmi les agriculteur·rices français dont les revenus dépendent le plus des aides de la PAC (CHATELLIER, DÉTANG-DESSENDRE et al. 2021)⁷. Pour comprendre l'articulation entre pouvoir et sens de soi, j'ai choisi de questionner le lien entre des éleveur·euses et un objet à la naturalité incertaine et variable : la prairie. Le terme désigne, de fait, un ensemble hétérogène d'espaces et d'entités et se décline sous des définitions diverses associées à des savoirs et des acteurs nombreux (agricoles, scientifiques, administratifs) (PLANTUREUX, CARRÈRE et POTTIER 2012). Véritable symbole de la ruralité, saturée de représentations idéologiques et esthétiques, la prairie est également un objet technique soumis à des attentes productives et aux besoins alimentaires des animaux d'élevage. Elle représente ainsi de manière emblématique la superposition, voire l'enchevêtrement des enjeux de production, de conservation et plus généralement la pluralité et l'ambivalence des relations à la nature. À la fois image d'une tradition agraire et d'un futur agroécologique, elle permet également de penser un présent incertain. Dans la PAC, la préservation des prairies permanentes est identifiée depuis maintenant plusieurs décennies comme un objectif essentiel. Dans les faits, la PAC ne dispose pas des moyens d'assurer la préservation des fonctions écologiques des prairies permanentes (voir encadré 1). Dans ce travail, au-delà des prairies permanentes, je m'intéresse également à la diversité des espaces fourragers qui sont intégrés dans les fermes.

Pour saisir la complexité de la relation entre les éleveur·euses et ces espaces fourragers, j'ai privilégié une entrée territoriale et qualitative relativement restreinte spatialement, caractéristique d'approches classiques de la géographie agraire et proche de la « petite région agricole » et de la « région fourragère » (CANTELAUBE 2021) - mobilisées par la statistique agricole. J'ai, par ailleurs, choisi d'élargir le questionnement à plusieurs dimensions de l'instrumentation de la PAC qui se manifestent dans la question des espaces « en herbe » des exploitations agricoles. De cette manière, j'ai pu observer non seulement les effets d'un instrument, mais également la manière dont les subjectivités émergent de l'interaction entre instruments. J'ai ainsi recueilli les propos des éleveur·euses et les ai suivies dans leur quotidien, attentif aux formes de connexion de l'enjeu prairial et de la PAC, pour comprendre la

7. Ces soutiens sont profondément questionnés à l'heure où les arbitrages se font plus pressants. Signe de cette remise en cause d'un *status quo* pourtant ancien, le rapport récent de la cour des comptes intitulé « les soutiens publics aux éleveurs de bovins » préconise ainsi des reconversions et des réductions de cheptels (COUR DES COMPTES 2018). La réponse de Philippe Duclaud, Directeur Général de la Performance économique et environnementale des entreprises au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, indique néanmoins la persistance des référentiels (MULLER 2010) au sommet de la hiérarchie ministérielle (DUCLAUD 2023)

manière toujours complexe, dont le gouvernement de l'agriculture, était vécu intimement.

Encadré 1 : Préservation des prairies permanentes dans la PAC

La « conditionnalité », qui synthétise la réglementation environnementale de la PAC, identifie le maintien des prairies permanentes comme un enjeu environnemental majeur : « Étant donné que les pâturages permanents ont un effet positif sur l'environnement, il convient d'adopter des mesures visant à encourager le maintien des pâturages permanents existants afin de prévenir leur transformation généralisée en terres arables » (Règlement CEE 1782/2003).

L'instrumentation dans la PAC a néanmoins abouti à une situation paradoxale, où ces mesures de protection n'ont produit que peu d'effets ou des effets négatifs. La mise en œuvre de la conditionnalité aura consisté en une suite « d'effets rabots » (CATTAN 2014) qui ont réduit l'ambition de la réglementation tout en maintenant les effets propres négatifs.

De plus, les prairies permanentes ne sont définies et protégées que par une définition extrêmement limitée et décorrélée de toute logique écologique. En France, « est une prairie permanente ou pâturage permanent toute surface sur laquelle la production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédomine, depuis cinq années révolues ou plus (sixième déclaration PAC ou plus) » (Arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales), incluant ainsi des couverts végétaux extrêmement uniformes et inscrits dans des modalités d'exploitation très intensives.

De manière plus générale, la PAC ne distingue pas « les trois processus de transformation de la prairie : abandon, retournement et intensification » (ibid., p. 101). Ce manque d'effet des réglementations de la PAC joue un rôle important dans le choix des dimensions observées dans l'enquête. Je me concentre ainsi sur les éléments de la PAC qui jouent le rôle le plus marquant localement dans les trois processus mentionnés.

Pour comprendre comment la PAC s'articule avec les subjectivités environnementales des éleveur·euses, trois dimensions ont été étudiées de manière plus approfondie. Elle font chacune l'objet d'un chapitre de la thèse :

- La première est une mesure volontaire, incitative et explicitement écologique. La mesure agri-environnementale et climatique système de polyculture-élevage incarne la préservation des prairies permanentes dans le territoire et au delà, la constitution d'un élevage herbivore plus écologique.
- La seconde est la procédure de contrôle de l'éligibilité des espaces fourragers extensifs. Dans cette dimension bureaucratique et de contrôle des dépenses publiques,

l'environnement est théoriquement absent. La question de la définition d'une prairie légitime est néanmoins au cœur de cette procédure et joue un rôle important et singulier localement.

- La troisième dimension est le caractère public des montants versés aux bénéficiaires, et les réactions locales aux formes d'allocation et de répartition des aides. Les jugements des éleveur·euses permettent de questionner les liens entre le financement des espaces fourragers, les normes professionnelles et les tensions concernant le contrôle du territoire.

Ces trois dimensions, dans leur hétérogénéité et dans leurs interactions, rendent compte à la fois des modalités principales du gouvernement des prairies, tel qu'il s'incarne localement, ainsi que de différentes relations que les éleveur·euses entretiennent à l'égard de ce gouvernement.

Pour mener à bien cet objectif, le travail de thèse mobilise une grande diversité d'écrits scientifiques, techniques et juridiques. Le cœur de l'approche théorique se situe néanmoins dans le champ des sciences sociales de l'environnement et repose sur le recueil des propos des agriculteur·rices. Au centre de ce travail, la notion de subjectivité environnementale permet d'explorer simultanément la question du sens de l'action et celle des relations de pouvoirs. L'approche conceptuelle adoptée dans cette thèse se base sur l'articulation de la conception du sujet, héritée de la géographie humaniste, tournée vers la réflexivité des individus dans la relation au milieu (BERDOULAY et ENTRIKIN 1998) à celle plus présente dans les travaux de la *political ecology* (PE) centrée autour de l'expérience subjective du gouvernement de la nature (FLETCHER et CORTES-VAZQUEZ 2020).

Ces deux conceptions présentent des dimensions complémentaires et permettent ensemble d'envisager l'espace vécu comme un espace gouverné et inversement. Ces deux dimensions sont essentielles pour les questionnements de la thèse. Je cherche en effet à comprendre comment les relations des éleveur·euses aux prairies, s'inscrivant dans des dynamiques historiques de long terme, sont affectées par les politiques publiques contemporaines. Je me demande ainsi quels sont les instruments qui participent à l'émergence et à la non-émergence de subjectivités environnementales, comprises comme des formes spécifiques de positionnement vis-à-vis de la nature. Dans ces positionnements se manifestent les tensions qui sont à l'œuvre dans les mondes ruraux et qui font des éleveur·euses herbivores, au-delà de leur grande diversité, des sujets en première ligne de la transition écologique.

1.5 Structure de la thèse

Le développement se structure en trois parties et six chapitres.

La **première partie** expose le contexte de l'étude, les questions de recherche ainsi que les choix conceptuels et méthodologiques.

Le **chapitre 2** permet de poser le contexte, et notamment d'aborder l'ancrage des relations des agriculteur·rices aux prairies dans la trajectoire historique du territoire étudié. Je caractérise la zone d'étude et l'élevage qui y est pratiqué. Je présente les aspects singuliers et génériques qu'y a pris l'évolution de l'agriculture et je montre l'ancienneté du rôle de la PAC dans l'émergence de l'élevage local. Je présente enfin l'organisation des paiements aux agriculteur·rices, les différents types d'aides et la distribution entre bénéficiaires.

Dans le **chapitre 3** je décris la problématique de la thèse ainsi que les outils conceptuels et les méthodes mobilisées pour répondre aux questions de recherche. Les subjectivités et leur articulation avec l'instrumentation du gouvernement sont construites comme cadre conceptuel. Je présente la manière dont je saisis la prairie comme un espace intégré dans une exploitation, un espace gouverné à travers des SIG et un élément essentiel d'un paysage moral où s'incarnent les divisions sociales. Je propose également un retour sur les choix et le déroulement de l'enquête pour rendre compte de la manière et des raisons qui ont mené à la forme du manuscrit.

La **deuxième partie** présente le gouvernement des prairies dans le territoire et comment les instruments qui le composent agissent, favorisant, ignorant et entravant l'émergence de subjectivités.

Le **chapitre 4** présente la principale mesure agro-environnementale mise en œuvre dans le territoire d'étude durant la période de l'enquête, la mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage" (MAEC-SPE). Je décris les origines de celle-ci et les modalités de son application. Je décris également la manière dont ce dispositif apparaît aux yeux des éleveur·euses, entre travail bureaucratique et travail agricole. L'enjeu principal est de montrer comment une mesure explicitement environnementale peut s'insérer sans rupture majeure dans les représentations des éleveur·euses. Je montre néanmoins que l'intégration de la prairie permanente dans la MAEC-SPE pose problème et rend difficile l'émergence de nouvelles subjectivités environnementales.

Le **chapitre 5** s'intéresse à la définition des espaces fourragers par l'administration et la manière dont elle agit sur les représentations des éleveur·euses. Pour comprendre cette tension, je montre comment la cartographie des espaces fourragers dans la PAC s'incarne

subjectivement pour les éleveur·euses et les contrôleur·euses de terrain qui assurent le lien humain entre la « vérité du terrain » (PICKLES 1995) et les coefficients fixant les paiements associés aux surfaces fourragères. Les instruments de mesures et de contrôle, qui semblent à priori neutres, apparaissent comme une condition de la continuité des subjectivités agricoles dominantes.

Le **chapitre 6** montre la manière dont l'allocation de paiement directs et publics aux agriculteur·rices, offre une modalité d'articulation entre sens de soi et paysage, notamment à travers la condamnation de pratiques, en particulier fourragères, perçues comme relevant de la « chasse aux primes ». En analysant les accusations formulées par les éleveur·euses, je montre comment la conflictualité générée par les instruments donne lieu à des formes d'identification et de rejet. À travers, cette moralisation du paysage se dessine la reproduction problématique des normes professionnelles locales.

Enfin dans une **discussion conclusive**, j'évoque les principaux apports de la thèse. Je considère que celle-ci offre tout d'abord des connaissances empiriques approfondies sur les rapports entre les éleveur·euses et les politiques agrienvironnementales qui s'adressent à elles et eux. La recherche permet donc d'actualiser les résultats de travaux menés depuis les années 1990 sur l'écologisation de la PAC. Par l'articulation de plusieurs champs de littérature pour donner sens à un objet relativement nouveau, l'élevage bovin français, la thèse constitue également une contribution théorique aux approches de la gouvernamentalité et des subjectivités environnementales. Enfin, les limites de ce travail sont évoquées comme autant de perspectives pour des recherches futures.

Partie 1 : Contexte et cadre conceptuel

Chapitre 2

Replacer les prairies dans leur contexte

2.1 Introduction

... J'ai demandé à L. (éleveur allaitant) quel était le meilleur endroit pour observer le paysage. On est monté dans son SSV (petit véhicule tout terrain), et il m'a emmené au milieu d'une prairie où il m'a déposé et pointé la direction dans laquelle regarder. Derrière moi, séparé par un petit vallon, le village... À gauche, le reste d'un chemin encadré de deux rangées de petits chênes rabougris. Je m'assieds pour dessiner, afin de me souvenir ce qui constitue, pour L., le meilleur point de vue... (Extrait du carnet de terrain, 10/04/2022)

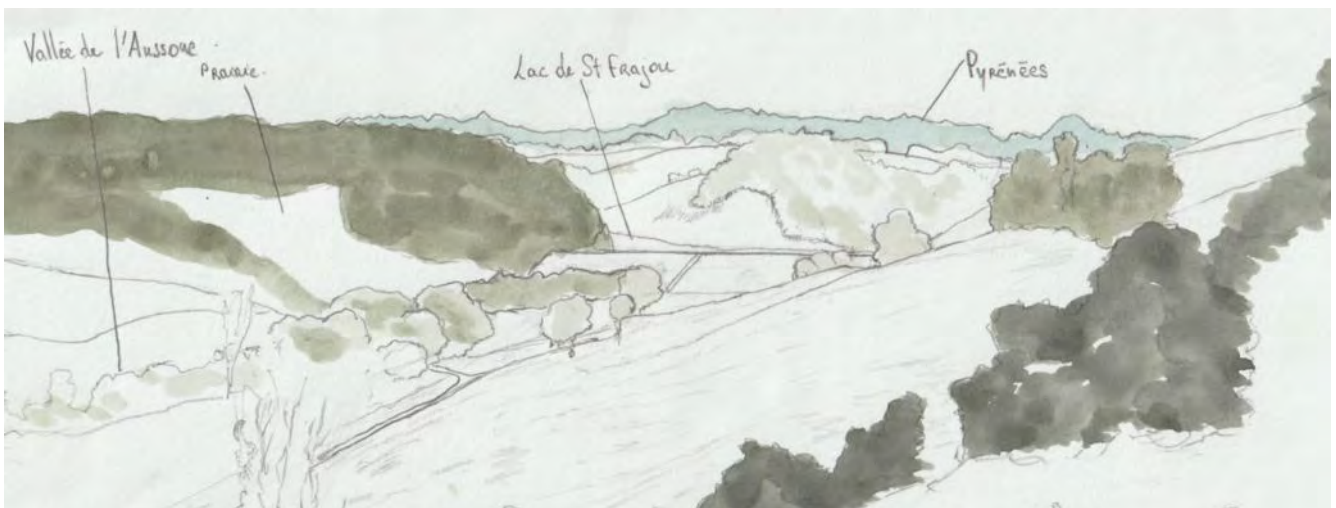


FIGURE 2.1 – Croquis de la vallée de l'Aussou à Saint-Frajou (Auffray, 2022)

MON regard peu entraîné a du mal à tirer grand-chose de cette vue. Le dessin porte quelques inscriptions minimalistes, les surfaces arborées ont été soulignées par quelques points d'aquarelle. Pourtant, le paysage peut dire beaucoup, c'est même une entrée privilégiée pour les géographes. Pour Jean-Pierre Deffontaines, le paysage est une « portion de territoire vue par un observateur, où s'inscrit une combinaison de faits et des interactions dont on ne perçoit à un moment donné que le résultat global » (J.-P. DEFFONTAINES 1985, p. 35). Cette combinaison de faits et d'interactions est en grande partie liée à l'agriculture dans le Bas-Comminges (encadré 2). Pour comprendre ce paysage, et plus précisément la place qu'occupent les espaces fourragers, le système agraire permet une description de « la réalité physique, écologique et géographique qui est à la fois la réalité produite par l'action de l'homme et celle sur laquelle cette action s'appuie » (BARRUÉ-PASTOR, BLANC-PAMARD et J.-P. DEFFONTAINES 1992, p. 297).

Quelle est la place des prairies dans cette petite région agricole ? Quel rôle a joué et joue encore la PAC ? Dans ce chapitre, j'offre des éléments de cadrage géographiques et économiques nécessaires à la compréhension des analyses des chapitres suivants. Dans un premier temps, je décris dans les grandes lignes les caractéristiques du paysage du Bas-Comminges. Je replace l'élevage local dans le contexte national. Je décris le milieu physique dans lequel il s'inscrit, puis l'organisation paysagère et les grandes unités agroécologiques locales. Dans un deuxième temps, je montre comment la prairie a changé de place dans le temps, en insistant sur le rôle du développement de politiques de soutien à l'élevage. Enfin, je décris la place de la prairie et de la PAC dans les systèmes contemporains. L'ancrage de cette thèse en géographie me permet d'accorder un soin et un temps particuliers à la caractérisation de la zone d'étude et à la matérialité des espaces fourragers qui jouent un rôle essentiel dans les discours et les représentations qui constituent le cœur de la thèse. Le terrain s'affirme comme un cas (PASSERON et J. REVEL 2005) à partir duquel la réflexion a été construite et qui implique un intérêt pour les circonstances, notamment historiques et géographiques.

Encadré 2 : Localisation de l'enquête et échelle de la zone d'étude

Le Bas-Comminges, aussi appelé Nord-Comminges est une région historique située dans le sud-ouest du département de la Haute-Garonne. Au nord, la zone est délimitée par le département du Gers, à l'ouest, par celui des Hautes-Pyrénées. La vallée de la Garonne marque les limites sud et est. Au-delà de Saint-Gaudens, le Haut-Comminges pyrénéen commence. Cette zone d'étude, j'ai choisi, par commodité, et à l'instar de nombreux autres travaux du laboratoire Dynafor où j'ai effectué ma thèse, de l'assimiler aux trois anciens cantons de l'Isle-en-Dodon, Aurignac et Boulogne-sur-Gesse. Cette échelle administrative correspond à un ensemble agroécologique distinct, les « Coteaux de Gascogne ». Cette utilisation des limites administratives a plusieurs vertus. Elles correspondent à des ensembles identifiés par les éleveur·euses. Elles servent d'unité d'organisation des associations cantonales de vulgarisation agricole (ACVAs) et du conseil. Elles permettent également de disposer d'entités statistiques historiques.

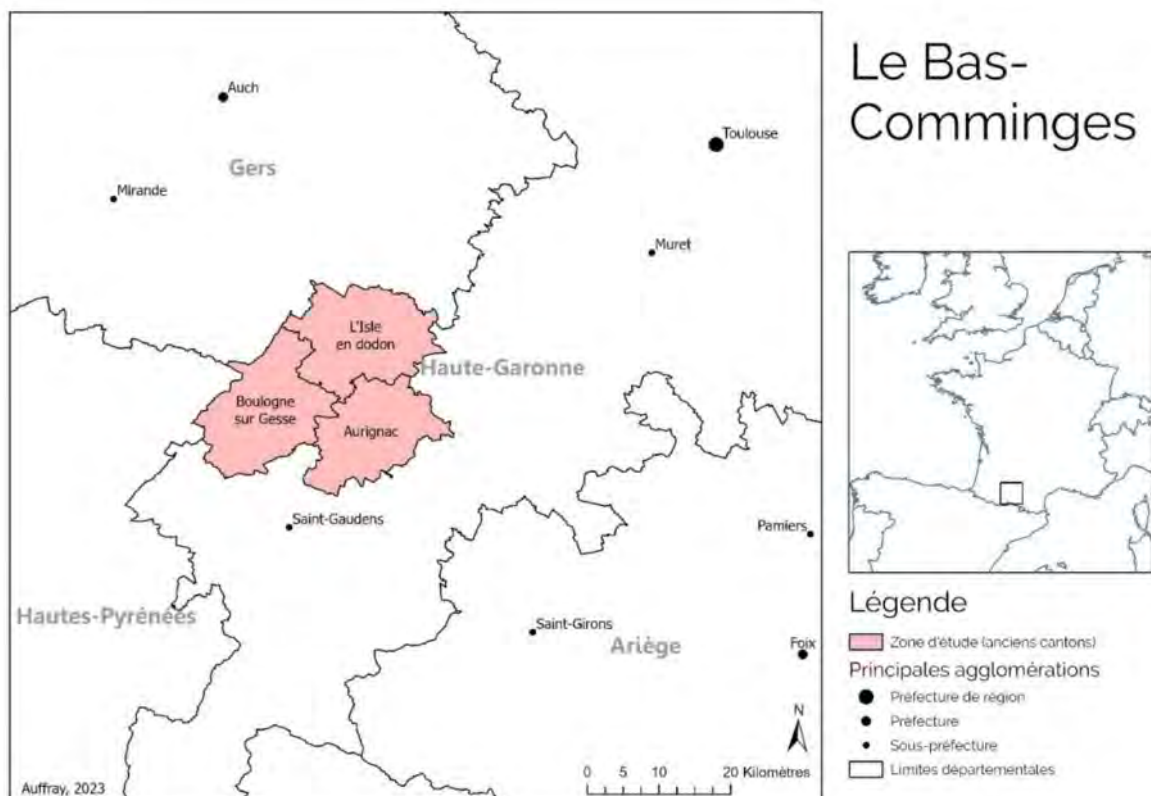


FIGURE 2.2 – La zone d'étude dans le Bas-Comminges

2.2 La prairie, incarnation d'un mode d'exploitation du milieu

2.2.1 Un système agraire centré sur une polyculture-élevage bovin

Le territoire de l'étude représente une zone d'élevage relativement marginale dans l'espace national. En effet, le Bas-Comminges fait partie des coteaux qui forment le pourtour du bassin aquitain et qui se caractérisent par le maintien d'une association relativement importante entre grandes cultures et élevage. Cette polyculture-élevage repose généralement sur l'élevage bovin allaitant. On le constate sur la figure 2.3. Les systèmes de polyculture-élevage de Haute-Garonne concentrent une faible partie du cheptel bovin national, qui se concentre, suite aux processus de spécialisation régionale, dans le grand bassin laitier de l'ouest (Normandie, Pays de la Loire, Bretagne) et le bassin allaitant du Massif central¹.

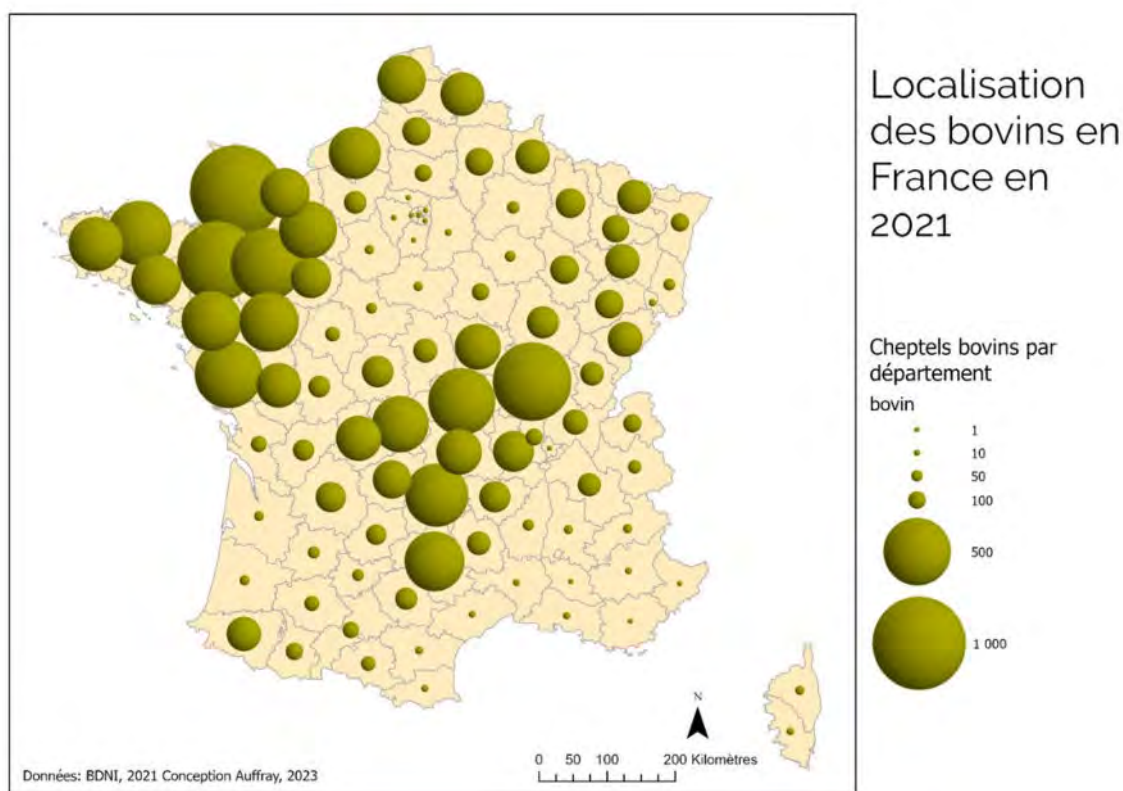


FIGURE 2.3 – Répartition des troupeaux de bovins à l'échelle nationale

Cependant, à l'échelle départementale, le Comminges représente une zone d'élevage importante. On constate que hormis quelques exploitations (principalement laitières), la

1. Les systèmes ovins sont, eux, principalement concentrés dans les régions de montagne. Les systèmes caprins sont partout marginaux, excepté dans le Poitou où les systèmes laitiers sont importants.

grande majorité des élevages bovins se concentre dans le sud du département et donc dans le Comminges (Volvestre et Couserans se situant majoritairement en Ariège). La distinction entre le Nord et le Sud-Comminges correspond de manière simplifiée à la distinction entre polyculture-élevage des coteaux et élevage allaitant du piedmont pyrénéen. On constate donc que la zone d'étude forme un ensemble agricole relativement homogène. Cette zone de transition entre le piémont pyrénéen et le cœur du bassin aquitain, s'étend dans les départements voisins du Gers, des Hautes-Pyrénées et de l'Ariège (figure 2.4).

Une représentation des types principaux de systèmes fourragers au niveau national (Figure 2.5 ²) permet de saisir la singularité de la région par rapport aux autres régions d'élevage françaises. Le Nord-Comminges s'incarne comme une zone de transition entre la montagne pyrénéenne, dominée par les estives et les prairies permanentes, et la plaine, où la spécialisation céréalière est dominante et les espaces fourragers réduits. C'est donc un espace marqué par une tension entre une relative diversité paysagère et une relative intensification des pratiques.

2. La figure est inspirée par la représentation de M. Marie dans l'Atlas de l'élevage (DOREAU et al. 2014). Les données parcellaires ont été agrégées dans des mailles hexagonales de 10 km de côté, où la surface fourragère principale (SFP) est supérieure à 10% des surfaces agricoles. La typologie est issue d'une classification ascendante hiérarchique à partir des pourcentages de surfaces de différents types de surfaces fourragères. Je me base sur la classification des prairies (permanentes, temporaires, artificielles) proposée par Gaëtan Louarn, chargé de recherche à l'Unité de Recherche Pluridisciplinaire Prairies Plantes Fourragères (UR P3F) et utilisée par le dispositif d'information et suivi objectif des prairies (ISOP) qui modélise la production fourragère et fourni de manière mensuelle des tendances (voir annexe n°3 pour la liste des espèces considérées). Au-delà des questions posées par la classification, les biais des données sont divers. Premièrement, il ne s'agit que des prairies qui sont concernées par les aides de la PAC, 5 à 10% des surfaces prairiales échappent donc à l'ISOP. Deuxièmement, les déclarations des agriculteur·rices ne mobilisent pas l'ensemble des codes et se restreignent aux catégories les plus générales, qui sont parfois utilisées de manière interchangeables.

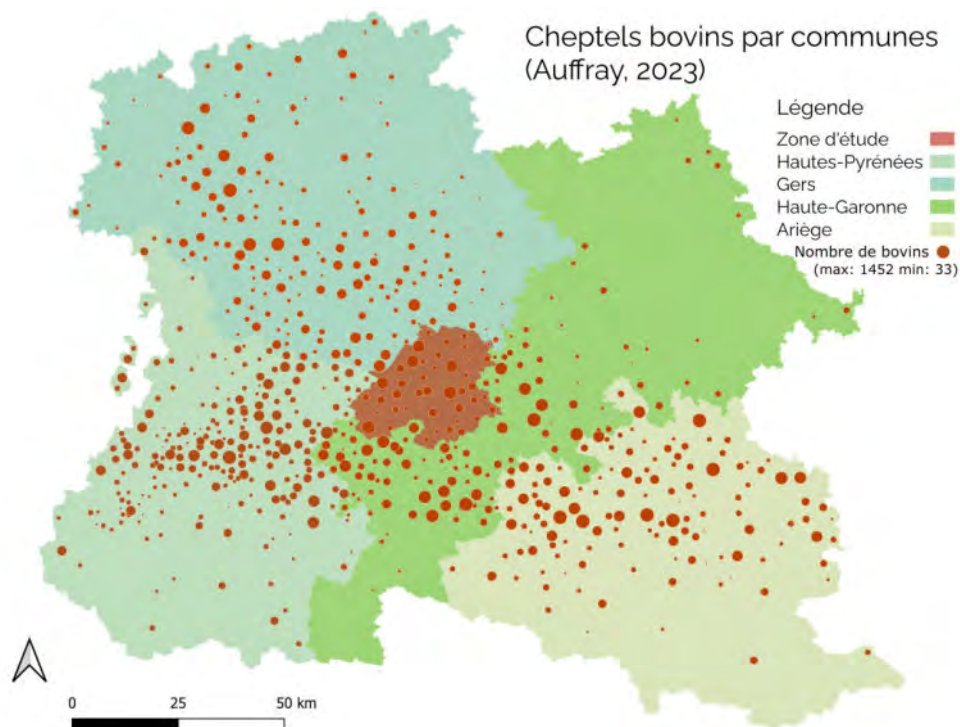


FIGURE 2.4 – Répartition du cheptel bovin par commune de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Gers et de l'Ariège, (Agreste, 2020)

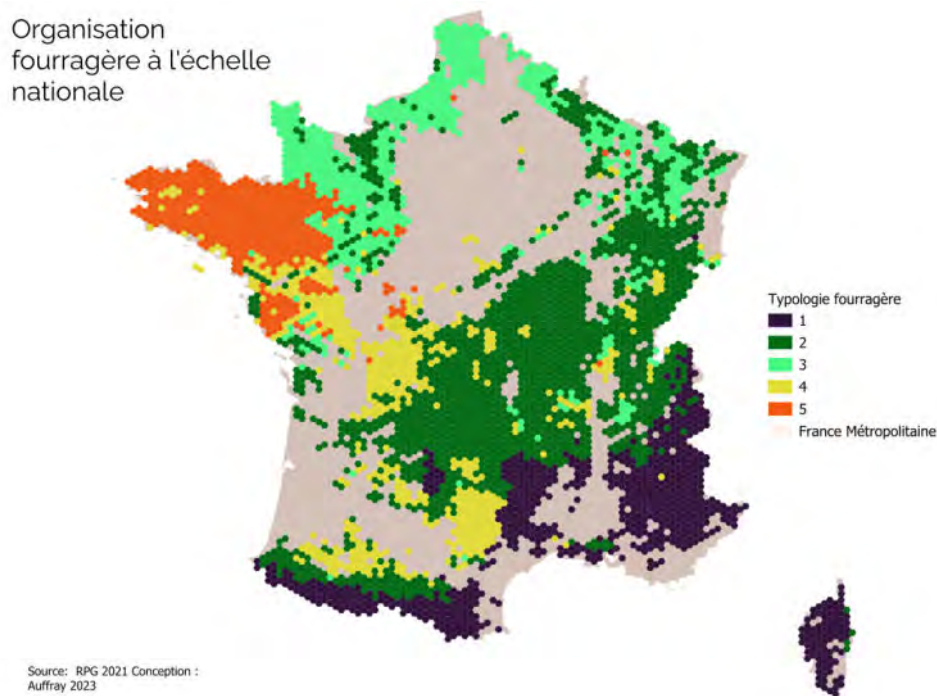


FIGURE 2.5 – Principaux systèmes fourragers en France.

1 : estives et parcours dominants (espace montagnard et méditerranéen); 2 : prairies permanentes dominantes; 3 : prairies permanentes, temporaires et maïs ensilage associés; 4 : prairies temporaires dominantes; 5 : forte présence de maïs ensilage

Le Bas-Comminges ne se distingue pas par une identité économique construite autour de production de qualité bien identifiée. La zone se trouve en périphérie de deux appellations : indication géographique protégée (IGP) « haricot tarbais » et appellation d'origine protégée (AOP) « porc noir de Bigorre », mais celles-ci ne jouent pas un rôle économique important. Historiquement, le Comminges a également une production de veaux « sous la mère ». Aujourd'hui labellisée, la filière est néanmoins déclinante.

Le Bas-Comminges est à l'interface des bassins de deux coopératives principales : Val-de-Gascogne et Arterris. La première est issue des fusions en 2012 des coopératives Gascoval et Terre de Gascogne, et réalise la grande majorité de la collecte des céréales dans le territoire. Gascoval était la coopérative locale, elle-même issue de la fusion en 2007 entre Sagicoop (coopérative gersoise) et la section grande culture de l'Union des agriculteurs du Comminges (UAC). Arterris est devenu la coopérative dominante dans la commercialisation des bovins du territoire en rachetant en 2015 la coopérative Synergie Bovin viande. Synergie Bovin viande réunissait auparavant dans une seule entité la section bovine de l'UAC ainsi qu'une coopérative Ariégeoise. Située traditionnellement dans le Lauragais, Arterris couvre aujourd'hui un territoire s'étendant sur une grande partie des régions Sud et Occitanie. De manière générale, le Bas-Comminges constitue donc une marge relative pour les entreprises et coopératives dans les principales productions. La remise en cause régulière de la poursuite du ramassage du lait dans le territoire est une illustration de cette marginalisation.

La production des élevages bovins, principalement naisseurs, est majoritairement intégrée dans des filières longues, fondées sur l'export de broutards³, veaux vers l'Italie, velles vers l'Espagne. Récemment les Pays-Bas se sont également affirmés comme une destination importante⁴. Depuis quelques années, les collectivités territoriales tentent néanmoins de réinsérer la filière bovine dans le territoire à travers deux principaux leviers, la restauration collective et la redynamisation des deux abattoirs locaux de Saint-Gaudens et Boulogne-sur-Gesse⁵. L'objectif est de reconnecter la production locale avec l'agglomération toulousaine, qui constitue le pôle dominant du département. La volonté de « profiter de Toulouse » revient ainsi dans les propos de nombreux acteurs, à la fois agricoles et institutionnels⁶.

3. Le broutard est un veau de 6 à 8 mois qui a commencé à être sevré. Les broutards de Blondes d'aquitaine pèsent entre 260 et 280 kg à la vente. Mais la tendance à l'alourdissement est importante et certains éleveur-euses vendent des broutards de plus de 300kg.

4. Néanmoins, la pérennité de cette clientèle pose question suite aux crises liées à la réduction des émissions d'azote.

5. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) a ainsi été créée par la communauté de communes cœur et coteaux du Comminges (5C).

6. La création en 2021 d'une marque de produit laitiers produits et distribués dans les grandes surfaces de Haute-Garonne, montre l'articulation entre le déclin de la filière départementale et la volonté d'ancrage territorial.

Le territoire d'étude se présente donc comme une zone dominée par une polyculture-élevage en système bovin naisseur. La thèse porte principalement sur ces systèmes, qui incarnent la forme localement prise par un grand nombre des fermes héritières des exploitations familiales modernisées. L'emprise spatiale de ces systèmes explique l'importance écologique de leurs pratiques fourragères, ainsi que l'intérêt d'une étude des relations subjectives que ces éleveur-euses entretiennent avec les prairies. Cette relation repose tout d'abord sur une réalité physique et notamment des conditions agronomiques particulières.

2.2.2 Des espaces fourragers marqués par le relief et le climat

Le territoire représente la partie orientale de « l'éventail gascon », un ensemble de coteaux traversés par des cours d'eau qui trouvent leurs sources sur le plateau de Lannemezan. Les vallées présentent un relief caractéristique formé par l'action des vents dominants durant le pléistocène⁷ : un long versant occidental descendant en pente douce vers un cours d'eau situé au pied d'un versant oriental beaucoup plus court et abrupt. L'asymétrie devient néanmoins de moins en moins marquée à mesure que les vallées s'orientent vers l'est et l'ouest. Le Bas-Comminges présente donc certaines des caractéristiques de ces « vallées asymétriques gasconnes » notamment dans le nord de la zone. Entre les vallées, se trouvent de vastes couloirs, « véritable surface à partir de laquelle se sont encaissées les vallées » (BRUNET 1965), situés environ une centaine de mètres plus haut.

Dans « Les campagnes Toulousaines », Roger Brunet décrit le Bas-Comminges comme un ensemble de « collines de terrefort à fortes pentes » (ibid.). Le « terrefort » renvoie au sol des collines molassiques qui forment la partie orientale du Bassin aquitain (encadré 3). Celles-ci sont entrecoupées de vallées, marquées par des alluvions (figure 2.6⁸). D'un point de vue pédologique, localement, le « terrefort » des coteaux s'oppose à la « boubène », située sur les versants occidentaux des vallées asymétriques, plus propice aux cultures. C'est donc un espace relativement accidenté, où la moto-mécanisation est limitée par le relief.

7. La formation des vallées asymétriques gasconnes a été décrite dès les années 1940 par François Taillefer (TAILLEFER 1944).

8. La carte a été réalisée à partir des données du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), les catégories originales ont été agrégées en 4 ensembles. Les trois principaux sont les marnes, les colluvions et les alluvions. Au sud de la carte, les substrats rocheux sont plus divers avec une importante présence de calcaires.

Encadré 3 : Le paysage du Comminges pour Roger Brunet (ibid.)

« Entre Lombez et Aurignac, l'éventail des vallées de la Gimone, de la Save, du Touch de la Louge et de la Nère, délimite et compartimente à la fois le terrefort du Bas Comminges » (p. 230).

« Les versants de ces vallées sont dissymétriques, mais beaucoup moins qu'en Astarac et n'occupe qu'une faible partie du paysage. Celui-ci est essentiellement formé par de larges lambeaux de plateaux mollassiques [...] minutieusement ciselé par une foule de vallons généralement très courts [...] » (p. 243).

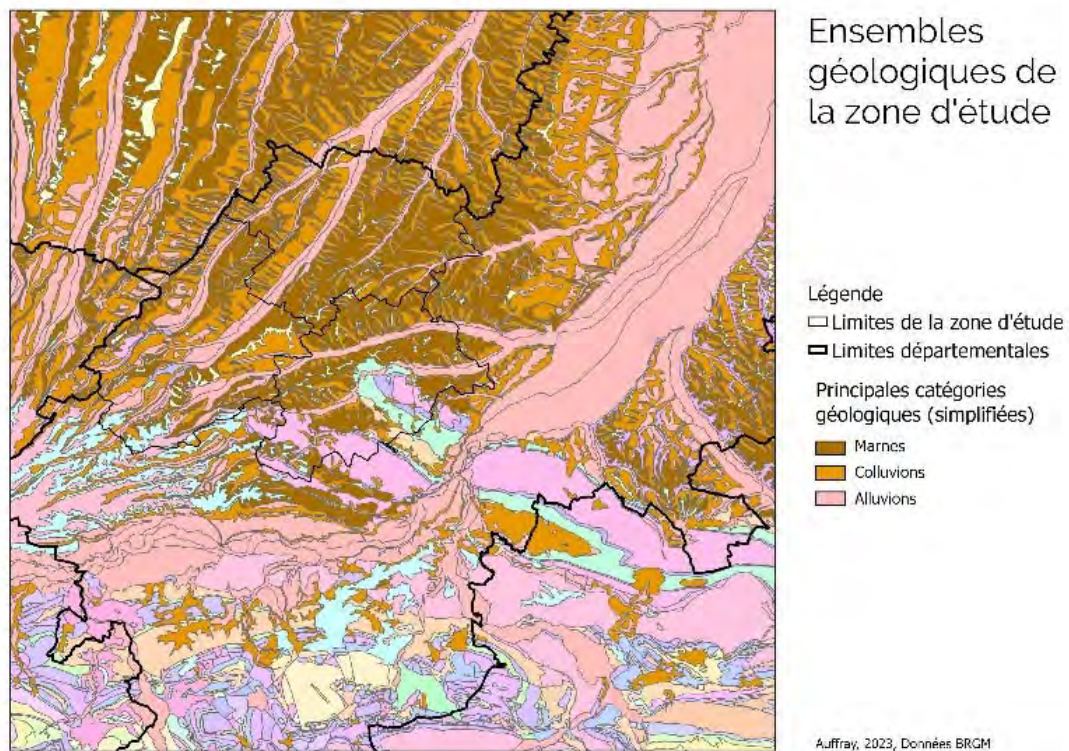


FIGURE 2.6 – Ensembles géologiques de la zone d'étude

Le relief se présente de manière différenciée (Figure 2.7). Le territoire est marqué au sud par la vallée de la Garonne qui sépare le nord du Sud-Comminges. Les abords de la vallée garonnaise sont spécifiques, on trouve ainsi le plateau de Lannemezan au sud-est et les reliefs calcaires des « petites Pyrénées ». Le premier présente des vallées plus encaissées et les secondes sont des reliefs plus abrupts. Au nord de la zone, les grandes vallées asymétriques isolent les coteaux proprement dits.

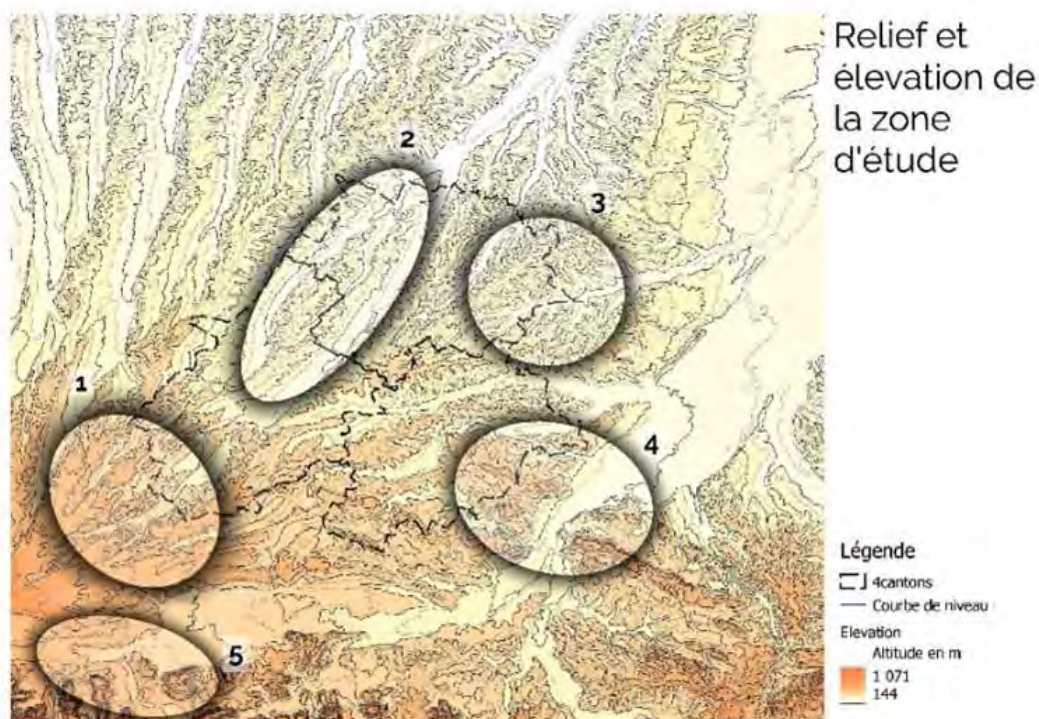


FIGURE 2.7 – Relief de la zone d'étude

- 1 : Le plateau de Lannemezan est la source des principaux cours d'eau de « l'éventail gascon ».
- 2 : Les vallées de la Save et de la Gesse avec leur relief plus aplani.
- 3 : Les coteaux pentus qui marquent la zone d'étude
- 4 : Les petites Pyrénées qui, coupées par la Garonne au niveau de Boussens, se prolongent dans le canton d'Aurignac.
- 5 : La vallée de la Garonne sépare le Bas-Comminges, du véritable piémont pyrénéen.

Les cours d'eau du Comminges, affluents de la Garonne, organisent le paysage. Certaines vallées sont relativement larges : celle la Gesse, de la Save ou de la Nère. D'autres comme celles du Touch ou de l'Aussoue, sont plus encaissées. Sur leur cours ont été aménagées plusieurs retenues d'eau. Les barrages de La Gimone, de Saint Frajou et de Fabas constituent des réserves pour l'irrigation et pour l'approvisionnement en eau potable (Figure 2.8). Ces retenues s'inscrivent dans un système de gestion de l'eau à l'échelle régionale qui repose sur un canal qui relie la Neste⁹ au régime nival, et les rivières de l'éventail Gascon aux régimes pluviaux, afin de sécuriser les approvisionnements et de lisser les étiages.

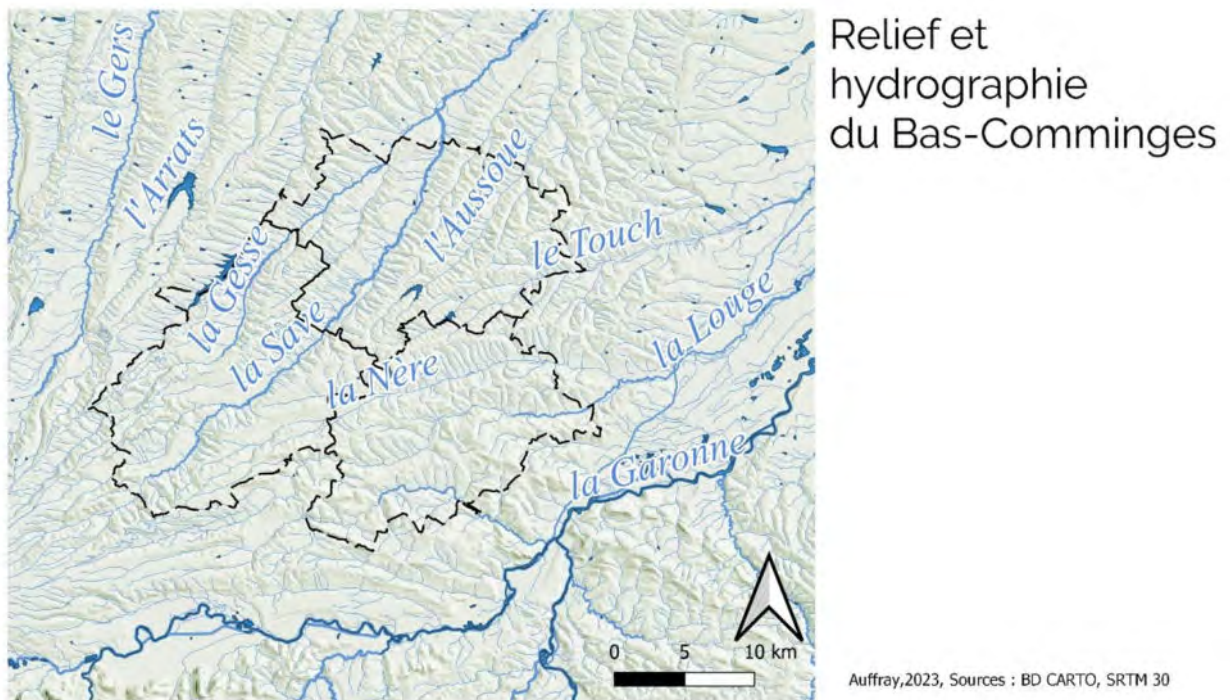


FIGURE 2.8 – Hydrographie du Comminges

9. Le canal de la Neste est un ouvrage du XIX^e siècle. Les années 1960 ont ouvert une deuxième période d'aménagement hydraulique des coteaux à travers la fondation de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) qui a organisé le déploiement d'une irrigation modernisée dans le territoire.

Ces aspects sont importants pour comprendre la spatialisation des prairies dans le Bas-Comminges. Les prairies se situent principalement dans les coteaux. Elles se partagent les espaces les plus pentus avec les friches et les bois. Les versants orientaux des vallées dissymétriques sont particulièrement illustratifs. Sur la figure 2.9¹⁰, les surfaces en maïs facilement identifiables en rouge signalent les vallées tandis que les surfaces de forêt en vert sombre, parallèles à celles-ci, indiquent les versants abrupts. L'espace entre la Nère et la Save est marqué par une forte présence de prairies. Le canton d'Aurignac présente plus de forêts, notamment dans le relief des Petites Pyrénées. Le clivage entre le territoire d'étude et les autres ensembles (vallée de la Garonne urbanisée, piémont sans cultures...) est bien visible du point de vue de l'occupation des sols. La typologie n'établit pas de différence entre prairies temporaire et permanente, mais une distinction plus fine permettrait de rendre visible la concentration des forêts et des prairies permanentes dans des espaces similaires, marqués par les reliefs les plus accidentés.

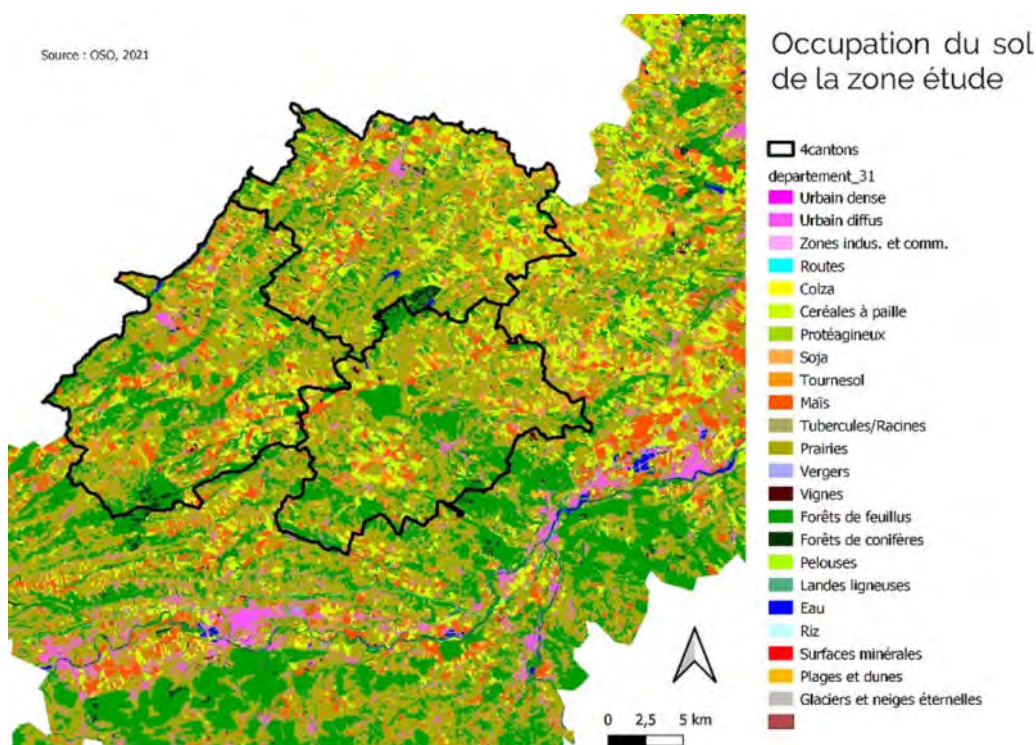


FIGURE 2.9 – Localisation des surfaces en herbe dans le territoire

10. La base de données occupation des sols (BD OSO) présente une grande imprécision dans la caractérisation de l'occupation des sols. Notamment, les espaces fourragers sont parfois confondus avec des céréales à paille. Les données de l'année 2022 n'ont pas été utilisées pour cette raison, car elles faisaient quasiment disparaître toute culture céréalière du territoire.

Le relief est donc un élément important dans la répartition spatiale des prairies à l'échelle du territoire. Cependant, dans les usages, la dimension temporelle et saisonnière est également centrale (figure 2.10). La pousse des prairies est inégale tout au long de l'année. Le pâturage ne peut donc être continu. L'hiver constitue une période de faible croissance. Durant cette période, les bovins sont fréquemment tenus hors des prairies. Les éleveur·euses sont sensibles aux potentiels dégâts causés par des animaux sur des sols non ressuyés. Cependant, c'est la sécheresse estivale qui est la plus redoutée. Dans le Comminges, les éleveur·euses mentionnent fréquemment la précocité de l'épuisement de la ressource fourragère au début de l'été, rendant impossible la poursuite du pâturage. Ce discours vient illustrer la nécessité perçue de constituer d'importants stocks.

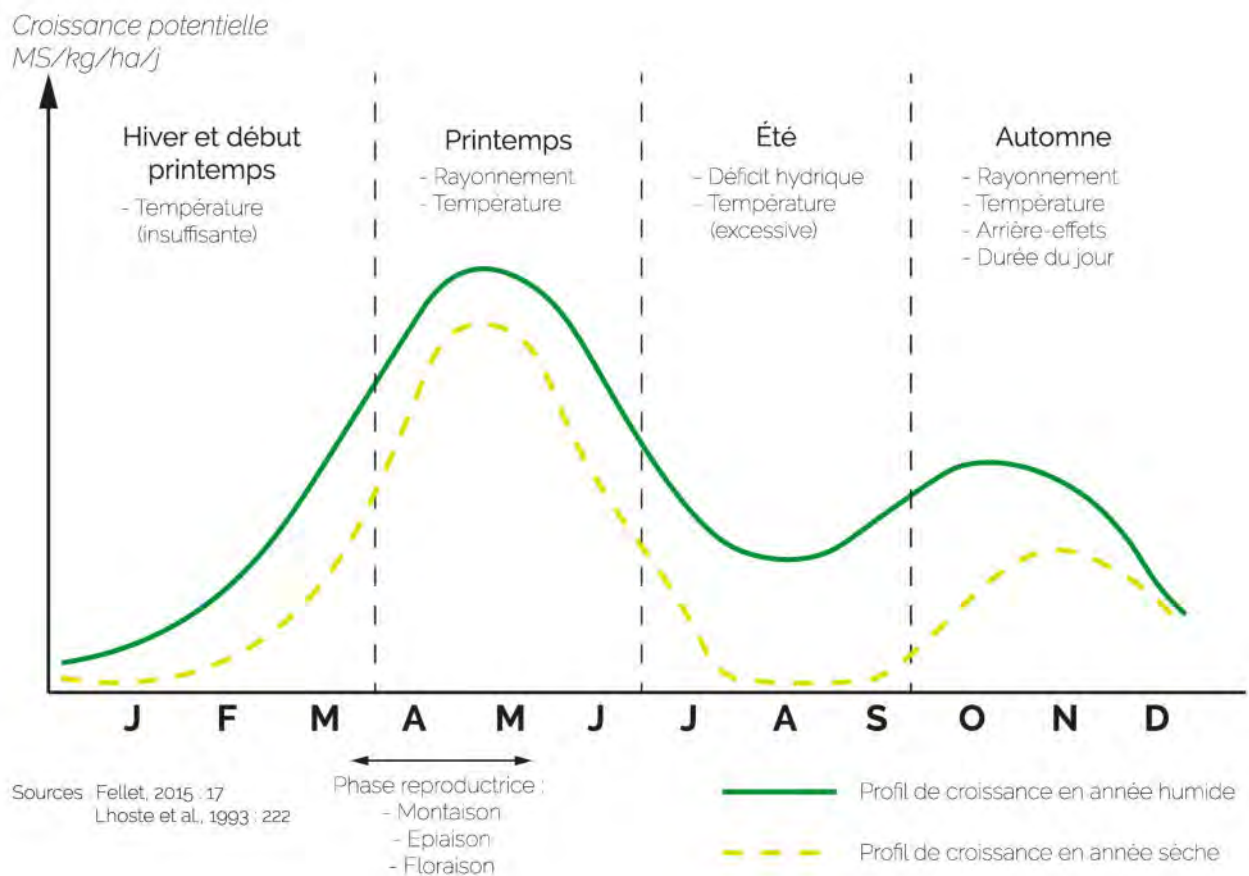


FIGURE 2.10 – Représentation schématique de la saisonnalité de la croissance de l'herbe et des facteurs limitants

René Dumont notait déjà, en 1952, ces éléments marquants sur les coteaux : « les conditions naturelles y sont souvent pénibles : boubènes ou terreforts, si difficiles à prendre à temps sont de vrais “sols à prairies”, mais le climat n’y est pas : pluviosité mal répartie,

excessive au printemps, insuffisante à l'été, aggravée par le vent d'autan si desséchant » (R. DUMONT 1952, p. 37). Les formes contemporaines que prennent les préoccupations sur le climat prolongent donc des dynamiques anciennes, l'inquiétude liée à la sécheresse estivale s'accroissant dans le cadre du changement climatique. Les phases importantes de croissance représentent les moments les plus propices au pâturage des animaux et à la fauche. Ce sont donc, au printemps, des moments de travaux intenses, particulièrement au moment des foins.

Le relief et la forte saisonnalité (due à la sécheresse estivale) de la pousse de l'herbe sont donc des éléments marquants qui jouent un rôle important dans les façons de faire de l'élevage dans le territoire. Pour mieux comprendre la spatialisation des espaces fourragers, j'identifie à présent les différents éléments qui composent le paysage local.

2.2.3 Facettes et unités paysagères

À première vue, les collines du Comminges ne constituent pas un paysage spectaculaire. Pour Laurent Lelli, auteur d'une thèse sur le Nord-Comminges comme « paysage ordinaire » : « l'absence de caractères marquants confère à ce territoire une identité peu revendiquée et peu partagée » (LELLI 2000, p. 30). Cependant, il note que « pour ceux qui y vivent et/ou y travaillent, [il] possède une existence et une qualité certaines » (ibid., p. 30).

Pour comprendre l'incarnation de la prairie dans le paysage de manière contemporaine, une lecture à distance des conditions pédologiques et climatiques n'est pas suffisante. En effet, c'est l'interprétation et l'utilisation des potentialités du milieu qui forment le paysage. Je rentre donc maintenant dans les catégories qui permettent de penser localement le paysage. Le lexique gascon est rarement utilisé actuellement. Certains agriculteur·rices y font néanmoins référence en évoquant les paysages du passé. Les catégories utilisées en français apparaissent comme issues de ce vocabulaire traditionnel. Je choisis donc de faire référence aux termes français utilisés, mais en mentionnant la terminologie occitane entre parenthèses.

Je l'ai mentionné, le relief structure le paysage des vallées gasconnes en trois grands ensembles. Comme je l'ai indiqué, les vallées « dissymétriques » présentent un versant « doux », appelé « boubée ». La longueur du versant varie mais fait généralement entre trois et cinq kilomètres. Le versant situé sur la rive droite plus abrupte est appelé « serre ». Entre les deux versants, le fond de vallée, appelé « ribère », est principalement occupé par des cultures céréalières.

Pour comprendre les différentes catégories qui structurent l'interprétation locale du

paysage, je fais référence, à l'instar de l'enquête ethnographique réalisée dans les années 2000 par Anne Sourdril (SOURDRIL 2008), à la notion de « facette ». Les facettes sont des « unités spatiales de combinaison des données écologiques et des données d'utilisation » (BLANC-PAMARD et MILLEVILLE 1985, p. 103). Elles sont identifiées localement. L'échelle du coteau constitue une unité signifiante historiquement, comme le signale Roger Brunet « la colline est donc à elle seule un finage » (BRUNET 1965, p. 92)¹¹.

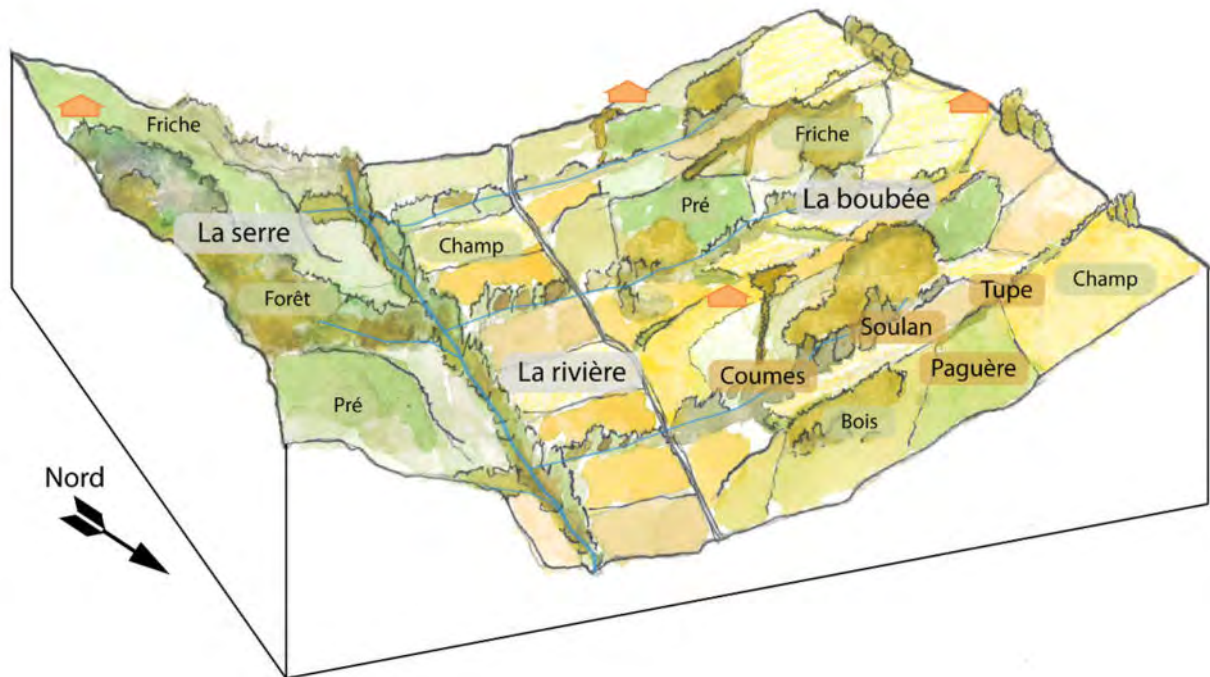


FIGURE 2.11 – Les différentes facettes du Comminges (Auffray, 2023)

Dans la figure 2.11, les grandes facettes apparaissent à l'échelle d'une vallée. La boubée est découpée par des vallons (*coumes*), où coulent des ruisseaux qui distinguent deux versants. Le fond du vallon est généralement occupé par une ripisylve. L'adret (appelé soulain) présente un sol séchant, plus propice à la culture des céréales. Les champs (*pessos*) y sont donc plus fréquents. L'ubac (la *paguère*) est occupé par des prairies naturelles (*prats*) et des bois (*bousquets*). La pente et l'exposition font, en effet, des paguères les espaces aux potentiels agronomiques les plus faibles. Les champs en bord de rivière sont les plus fréquemment irrigués, on y trouve donc régulièrement du maïs. C'est également le foncier agricole le plus cher et prisé qui est l'objet d'une concurrence accrue. Sur l'interfluve (*tupe*), on trouve habituellement les habitations. Sur le croquis, j'ai, par ailleurs, représenté les axes de communication localisés sur les interfluves ou à la limite entre le glacis et les alluvions du fond de

11. À l'exception des prés de fond de vallées et des forêts

vallée. J'ai par ailleurs mentionné les friches (*boudigues*) qui s'installent dans les espaces les plus rudes. La dernière grande facette paysagère est la forêt (*bosc*). Les deux forêts principales présentes sur la zone sont la forêt de Fabas et celle de Cassagnabères. Cet agencement de facettes n'est pas uniforme sur tout le territoire. On peut distinguer deux formes principales. Des vallées majeures qui présentent cette structuration de manière organisée et des vallées beaucoup plus étroites qui présentent une distinction entre versants beaucoup plus faible. Ces deux types de vallées présentent des types paysagers assez différents, comme on peut le constater sur les photos suivantes.

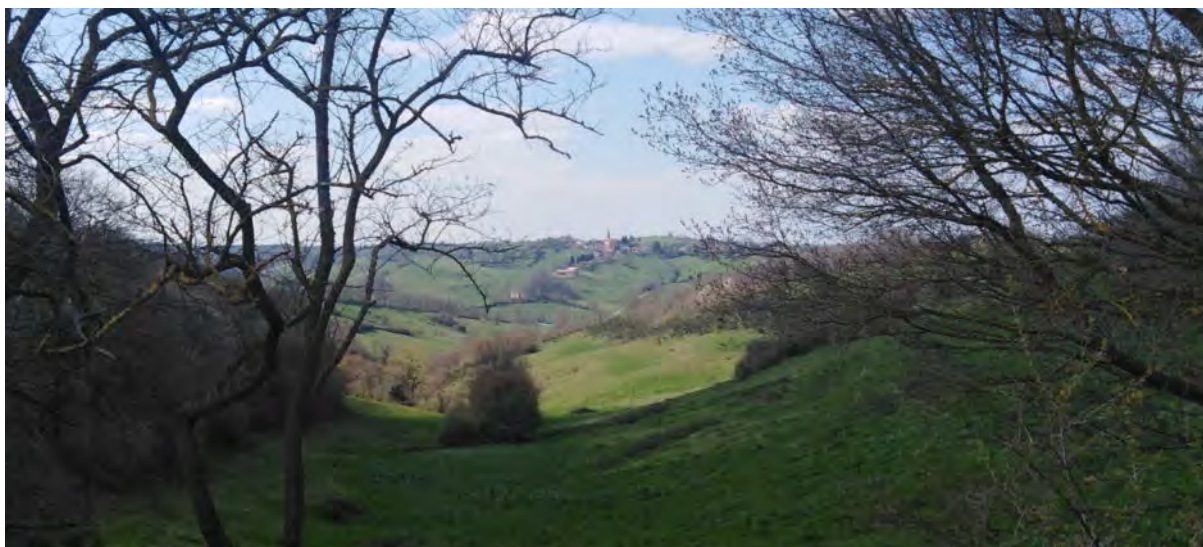


FIGURE 2.12 – Le village de Saint-Fraïou, au cœur des coteaux (Auffray, 2022)

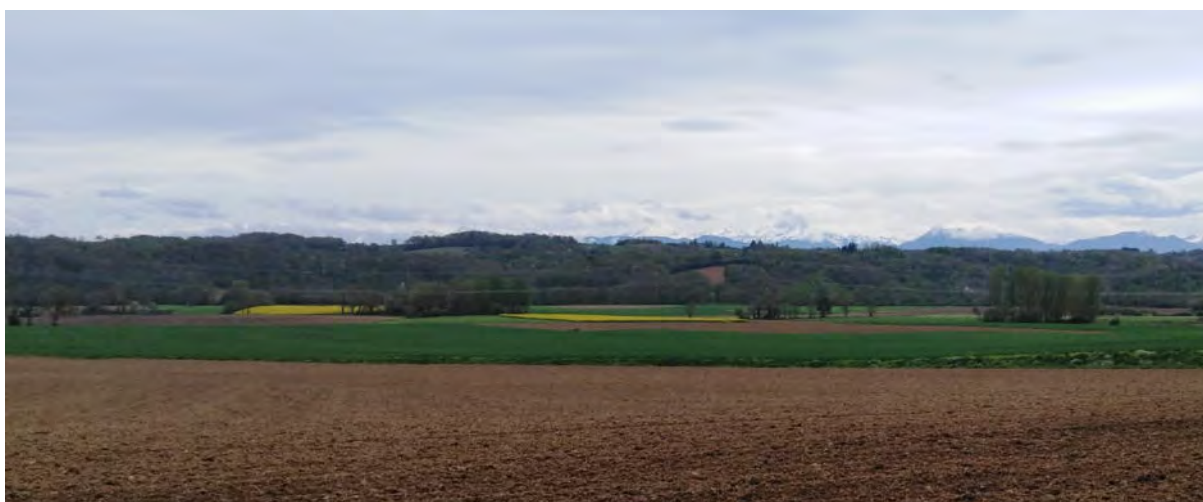


FIGURE 2.13 – Cassagnabères-Tournas et les espaces céréaliers de la vallée de la Nère (Auffray, 2022)

À Saint-Frajou (figure 2.12), dans la vallée de l'Aussoue, au cœur des coteaux pentus, on trouve beaucoup plus de prairies, ainsi que des bois et des friches. Ce sont des paysages où l'élevage occupe encore une place centrale.

À Cassagnabère-Tournas (Figure 2.13), la vallée de la Nère, beaucoup plus large, présente de grandes parcelles céréalières sur la boubée, les prairies se situent quasi-exclusivement sur la serre.

Dans le vocabulaire et dans les catégories locales s'exprime donc la distinction entre les prairies permanentes, qui sont des véritables prés (*prats*), et les prairies temporaires, qui sont considérées comme des champs (*pessos*). Cette distinction fait écho à la division au sein des prairies entre *ager* (prairial) et *saltus*¹². Le *saltus* occupe une place particulière, renvoyé aux pentes les plus fortes et aux marges des exploitations.

J'ai donc montré que la prairie, et particulièrement la prairie « naturelle », occupe dans le Comminges les espaces laissés à l'élevage car peu propices à la moto-mécanisation et aux grandes cultures. Pour véritablement saisir le sens que prennent ces ensembles pour les agriculteur·rices, il faut néanmoins s'intéresser à l'histoire de paysages qui ont fortement évolué. Dans la partie suivante, à partir des exemples des villages de Saint-Frajou et de Cassagnabères-Tournas, je montre les changements multiples qui ont affecté la présence des prairies dans le territoire.

12. Je reviens en détail sur ces catégories dans le chapitre suivant et particulier dans la figure 3.1

2.3 La modernisation des prairies du Bas-Comminges

2.3.1 Comparaison historique entre les paysages de 1950 et 2020

Un versant raide, parfois escarpé, entaillé de courts ravins, couvert de broussailles incultes et de maigres taillis, sans aucune maison ; en face, de l'autre côté d'un fond de prairies humides où une ligne de peupliers et parfois le bruit d'un moulin signalent seuls la rivière ou le ruisseau invisible, un long glacis où s'étalent les vignes et les champs, semé de fermes et piqueté de touffes d'arbres, qui monte doucement vers une crête laissant se profiler sur l'horizon en longue file grêle les platanes d'une route et de loin en loin la silhouette d'un clocher : tel est l'aspect indéfiniment répété des vallées gasconnes.

[TAILLEFER 1944, p. 153]

L'aspect général du paysage du Bas-Comminges dans les années 1940 offre une bonne idée de la trajectoire du territoire. Certains de ces éléments sont restés caractéristiques tandis que d'autres ont presque totalement disparu.

Les deux communes de Saint-Frajou, caractéristique des coteaux (Figure 2.14), et de Cassagnabères-Tournas, à la vallée plus large (Figure 2.16), permettent de comprendre les dynamiques qui ont affecté les espaces fourragers du Bas-Comminges. Les deux montages suivants confrontent pour une emprise similaire des clichés aériens pris en 1950 et en 2020¹³. En toile de fond, c'est notamment l'action de la concentration du foncier dans un nombre toujours plus restreint d'exploitations qui façonne la morphologie des paysages (Figure 2.15 et 2.17). Ce phénomène de déclin de la démographie agricole est généralisé à l'échelle nationale, par-delà les particularités régionales.

13. Les montages ont été réalisés à partir de l'outil « remonter le temps » de l'IGN.



FIGURE 2.14 – Vues aériennes de Saint-Frajou en 1950 (à gauche) et en 2020 (à droite) (Source IGN)

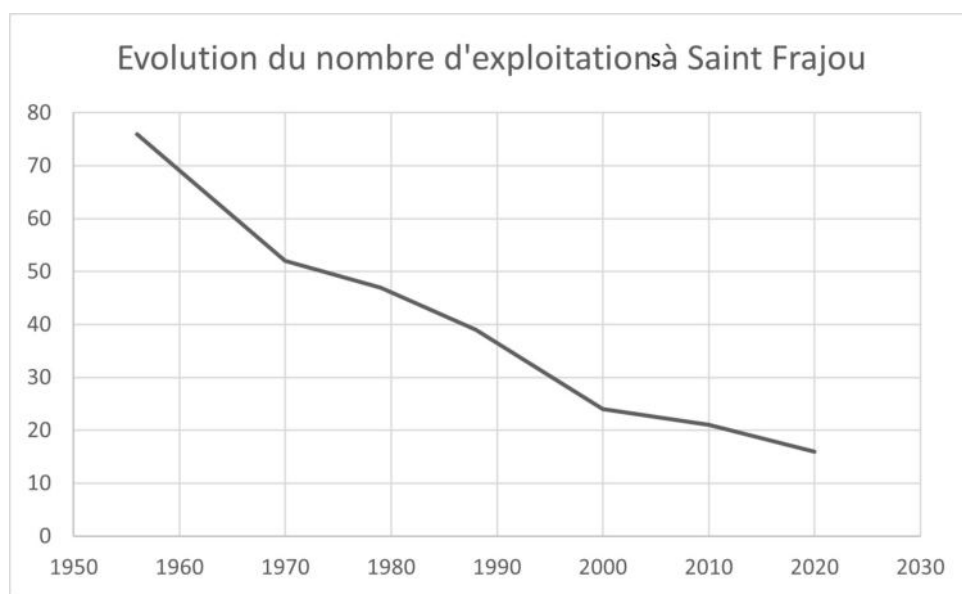


FIGURE 2.15 – Evolution du nombre d'exploitations à Saint-Frajou entre 1950 et 2020 (Source Agreste)



FIGURE 2.16 – Vues aériennes de Cassagnabère-Tournas en 1950 (à gauche) et en 2020 (à droite) (Source IGN)

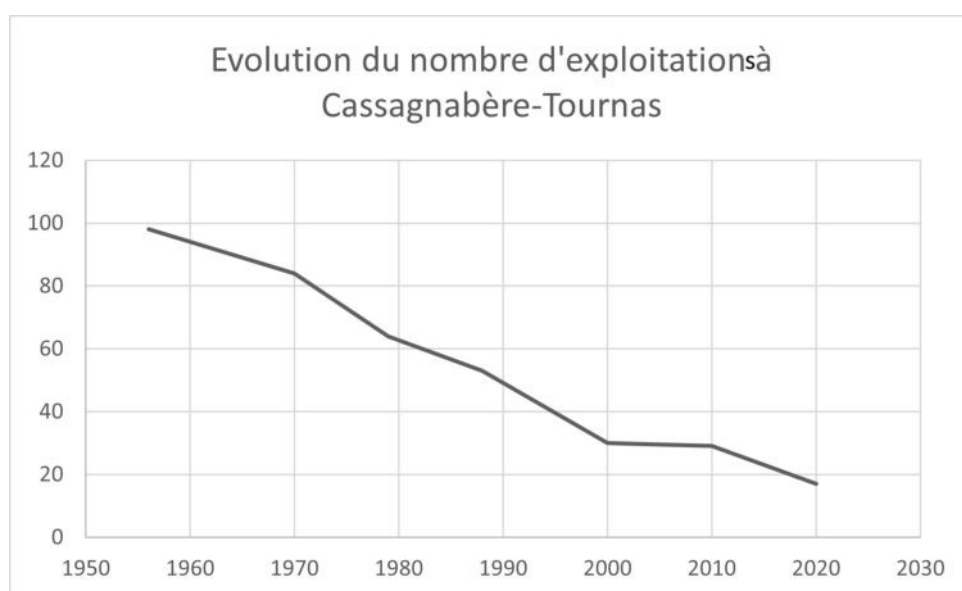


FIGURE 2.17 – Évolution du nombre d'exploitations à Cassagnabère-Tournas entre 1950 et 2020 (Source Agreste).

Les deux photographies de 1950 présentent un grand clivage entre les deux villages du fait de leur relief. Les parcelles de Cassagnabères signalent une très forte concentration de céréaliculture sauf en bordure de la Nère et sur le versant sud-est de la vallée, où les prairies et les bois sont plus importants. À Saint-Frajou, on remarque plus de surfaces en herbe et un parcellaire moins morcelé.

Cependant, des évolutions comparables semblent avoir affecté les deux communes. À Saint-Frajou, comme à Cassagnabère, ce qui frappe immédiatement c'est l'agrandissement des parcelles. L'utilisation de nouvelles techniques a favorisé et nécessité l'accroissement de la taille des champs. À Cassagnabère, on remarque qu'une parcelle de maïs peut représenter une trentaine de champs en 1950. Cet agrandissement semble parfois avoir été accompagné de l'arrachage des haies, cependant la diminution du linéaire de haie ne semble pas extrême. Ce qui est confirmé par les travaux des années 2000, qui montrent au contraire une recomposition des haies en pourtour des exploitations (SOURDRIL 2006).

D'autres éléments sont communs. Le paysage se construit de manière plus clivée en 2020 qu'en 1950. Les coteaux sont principalement occupés par d'importantes surfaces de prairies (notamment de prairies temporaires) tandis que les fonds de vallées abritent des grandes cultures. À Cassagnabère, on remarque également que nombre de prés en bordure de la Nère ont été convertis en culture. Dans les deux cas, les bosquets se sont densifiés et étendus. Les agriculteur·rices du Comminges conservent la mémoire de ces changements et notamment du drainage et de l'irrigation des fonds de vallées. Auparavant, les prés de bordure de rivière étaient dédiés au pacage en été.

Ce n'était pas le même climat. Les plaines, c'était tout le temps inondé. C'était des prés. Les récoltes ils les faisaient sur les coteaux, là où on broie maintenant. C'était la seule partie qui ressuyait. L'hiver c'était tellement humide, c'était la seule partie un peu drainante. Alors que maintenant c'est le plus aride

[Entretien, éleveur 40 ans].

Certains agriculteur·rices gardent une nostalgie des étés passés dans ces prés où les enfants allaient se baigner. La quasi-disparition des vignes dans le territoire est un autre changement important d'occupation, moins visible sur les clichés.

De manière générale, les surfaces de friches et de bois ont fortement augmenté, particulièrement à Saint-Frajou. La surface cultivée s'est réduite et a partiellement quitté les coteaux. Autre élément notable, à Saint-Frajou une retenue d'eau a été construite sur l'Aussou. Le lac a inondé la confluence. Autour du lac, tous les champs ont disparu et les pentes se sont enfrichées.

Ces changements sont les principaux notés par les agriculteur·rices qui les ont vécus. Mais ils se sont aussi déroulés sur une temporalité plus longue. En effet, la comparaison établie par Anne Sourdril entre 1825 et 2004 à partir des états de section et matrices cadastrales sur la commune de Saint-André montre un clivage encore plus marqué (SOURDRIL 2008). En 1825, les fonds de vallées sont occupés par des prés, des champs couvrant quasiment tout le reste du finage.

Le paysage s'est donc fortement simplifié au cours des soixante-dix dernières années. Un véritable clivage s'est construit entre des grandes cultures intensifiées de fond de vallées, des coteaux occupés par des surfaces en herbes, voire des friches et des bois qui ont gagné en taille et en maturité. Ces changements dans le paysage correspondent à des évolutions profondes des systèmes de production. Le Bas-Comminges n'est pas marqué historiquement par une forte continuité dans l'exercice de l'élevage de bovins allaitants, au contraire, de nombreuses productions ont été mises en œuvre avec plus ou moins de succès.

2.3.2 La prairie dans l'évolution des systèmes de production depuis les années 1950

L'émergence de l'agriculture familiale

Les diagnostics agraires réalisés récemment sur le territoire prennent comme point de départ les années 1950 (FELLET 2015 ; GAUDIN et MARSAN 2020). Si j'ai également utilisé cette date comme point de comparaison pour mesurer le contraste entre les paysages contemporains et ceux précédant la modernisation, il ne serait pas correct de considérer l'agriculture d'Après-guerre comme une sorte d'état archaïque à l'histoire très ancienne. En effet, l'agriculture paysanne qui domine le Bas-Comminges à cette époque est finalement le résultat assez récent d'un double déclin : déclin démographique qui débute dès le milieu du XIX^e siècle et déclin de la grande propriété. Le Bas-Comminges est, à l'instar des campagnes toulousaines, plutôt historiquement dominé par la culture du blé. Cette très forte domination d'une agriculture céréalière commerciale contraste avec le paysage contemporain des coteaux.

Roger Brunet a analysé la situation du Bas-Comminges à la fin du XIX^e siècle. D'un point de vue démographique, il montre que la baisse des naissances et l'émigration provoquent conjointement la baisse de la population du Bas-Comminges. L'émigration touche de manière privilégiée les plus pauvres et les jeunes, qui ne parviennent pas à accéder à la terre. Ce processus de dépeuplement s'articule avec la fin de la grande propriété foncière et du départ des journalier·es qui fournissaient la majorité du travail dans les domaines. Le

processus est illustré par l'instituteur de Mauvezin :

Depuis la mort d'un riche propriétaire, M. de Namartre, qui, possédant à peu près la moitié de la commune, ne laissa pas d'héritier direct, six maisons de particuliers et quatre petites fermes se sont établies sur ses terres. Mais les nouveaux venus ne compensent pas, en nombre, l'éloignement d'une nuée de mercenaires qu'employait M. de Namartre.

[BRUNET 1958, p. 192]

Au contraire, le faire-valoir direct déjà présent devient hégémonique et le Bas-Comminges se divise progressivement en une multitude de « maisons » (SOURDRIL 2008), qui associent une famille et une ferme. Le déclin démographique et la libération des terres qui l'accompagne représentent également une opportunité pour l'élevage herbivore, qui, auparavant extrêmement marginal, devient plus fréquent à mesure que les exploitations s'agrandissent. Le Bas-Comminges ne devient pas véritablement une terre d'élevage, la grande majorité des bovins restant des animaux de trait, dédiés aux labours.



FIGURE 2.18 – Un attelage dans les années 1950 (BRUNET 1965)

Le régime alimentaire dans le Comminges évolue fortement dans la période. Alors que le pain de maïs constitue la plus grande partie de l'alimentation des habitant·es au début du XIX^e siècle, le blé se diffuse et occupe une place de plus en plus importante. Le lait reste

au contraire largement absent du régime dans le Bas-Comminges, cette absence de lait est une caractéristique de long terme.

L'habitat est fortement dispersé dans les coteaux et les paysan·es sont relativement isolé·es. À l'inverse des terroirs de montagne : « aucune forme de travail ne semble avoir associé ces hommes : on n'a jamais décelé des traces de contraintes collectives, ni d'assolements réglés. Il y a certes, de longues traditions d'entraide ; mais elles portent en général sur des aspects très limités de la vie agricole : vendanges, battages, récolte du maïs. » (BRUNET 1965, p. 191). Cette relative absence de forme collective se prolonge dans le xx^e siècle où la région semble dépourvue de véritables élans, syndicaux ou religieux. Les institutions comme la Jeunesse agricole catholique (JAC) ne seront qu'assez faiblement actives dans le territoire d'étude (Mc ARTHUR 1980).

Où en est le Comminges en 1950 ?

Au début des années 1950, le Comminges est donc dominé par des petites fermes en faire-valoir direct qui pratiquent une polyculture-élevage extrêmement diversifiée. Le recensement de 1955 indique la présence d'une « structure foncière homogène à moyenne exploitation paysanne » avec une taille moyenne de 25 hectares dans la Commune de Saint-Frajou, où l'on dénombre à l'époque 76 exploitations (Voir figure 2.15).

Les fermes sont extrêmement diversifiées à la fois dans leurs systèmes de cultures et dans leurs systèmes d'élevage. Comme reconstitué dans un diagnostic mené en 2020 (GAUDIN et MARSAN 2020), une exploitation typique de 15 hectares dans les années 1950 pourra comporter : une vigne, un bois, un verger, un jardin potager, des parcelles de maïs, blé, orge, méteil, ainsi que des prairies permanentes et temporaires.

Les commentateurs mentionnés par Roger Brunet sont à l'époque très critiques de ces paysan·es très peu porté·es vers la prise de risque et la spécialisation : « L'héritage traditionnel maintient ici un excès d'éparpillement de chaque ferme sur un trop grand nombre de spéculations¹⁴ végétales et animales. La traction bovine est bien lente. On a un excès de bêtes de trait pour la surface travaillée, qui consomment tout le fourrage, au détriment du cheptel de rente ; ou bien les travaux sont en retard, au désavantage des rendements » (BRUNET 1965, p. 243).

Ce relatif détachement de la production commerciale passe dans les années 1960 pour de la fainéantise. En 1963, un enquêteur du ministère de l'Agriculture déplore ainsi la faible activité des paysan·es du Comminges : « la plupart des exploitants ont une activité sim-

14. Le terme spéculation renvoie ici à une production commerciale.

plement partielle sur l'exploitation. Ils ne sauraient être considérés comme des travailleurs à temps plein bien que leur présence soit continue. Ils "bricolent", suivent les foires et les marchés de la région, gardent le bétail au pâturage en lisant le journal »¹⁵.

Du point de vue de l'élevage proprement dit, la forme dominante est le veau « sous la mère ». Le « repoupé » consiste en un veau exclusivement nourri au lait, et abattu à 3 ou 4 mois (HENRY 1964). La race Gasconne domine pour sa rusticité, ses capacités de travail ainsi que sa capacité reproductrice¹⁶.

Il y a une véritable articulation entre les conditions climatiques, la race bovine présente, ainsi que la production de veau « sous la mère ». Simultanément, l'absence quasi-totale d'engraissement et d'élevage laitier montre le moindre potentiel fourrager de la région. Cette orientation vers un élevage limité et « naisseur » est donc un aspect très marquant du territoire : « Il y a une incontestable symbiose entre la médiocrité des pâturages, l'étendue des labours, la race Gasconne, la production de veau, la faible place du lait dans l'alimentation paysanne » (BRUNET 1965, p. 256). Le Bas-Comminges n'est donc pas une zone d'élevage. Mais des prairies permanentes et des parcours font néanmoins partie de systèmes de production très diversifiés et tournés vers l'autoconsommation.

Modernisation agricole et révolution fourragère dans le Comminges

La modernisation prend plusieurs formes dans le Bas-Comminges. Au début des années 1950, le Comminges présente un retard significatif dans la motorisation de son agriculture, retard qui sera comblé particulièrement rapidement par l'abandon massif de la traction animale à la fin de la décennie (BRUNET 1957). L'une des manifestations les plus frappantes de cette modernisation est le développement des aménagements hydrauliques et de l'irrigation. L'action de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) a ainsi été centrale dans la diffusion des nouvelles pratiques agricoles. Elle est ainsi impliquée dans le développement des premiers centre d'étude technique agricole (CETA) dans le territoire (Mc ARTHUR 1980).

Les vieilles prairies sont massivement converties en maïs. Les jachères diminuent et sont remplacées par des prairies temporaires, notamment composées de fétuque, de dactyle, plus rarement de Ray-grass, luzerne ou sainfoin (BRUNET 1965). Ces prairies temporaires sont censées mieux supporter la sécheresse estivale.

15. Le propos rejoint en cela la longue histoire des condamnations des attitudes et pratiques paysannes par les observateur·rices extérieur·es (E. WEBER 1983)

16. Dans le Bas-Comminges, la race dominante est à l'époque la gasconne « à muqueuse noire » qui est la moins exigeante des races gasconnes (DIFFLOTH 1908).

L'élevage commercial et spécialisé se développe fortement. Cette spécialisation se fait de manière différenciée entre les élevages qui disposent d'accès aux surfaces irrigables et ceux dont les terres se situent dans les coteaux pentus. Les premiers mettent en place des systèmes laitiers. Le développement de la production laitière coïncide avec l'arrivée dans le territoire de migrant-es du nord de la France entre 1960 et 1965, organisée notamment par l'association nationale des migrations rurales (RENARD 1969)¹⁷. Les seconds développent l'élevage naisseur déjà présent dans le terroir. Cependant, la Gasconne disparaît progressivement et laisse sa place à la Blonde d'Aquitaine : « Les plus avisés choisissent les races productives : la Blonde d'Aquitaine notamment [...], car elle donne des veaux lourds, cotés sur le marché » (BRUNET 1965, p. 617). L'engraissement reste complètement marginal et avec lui l'embouche¹⁸, qui ne sera jamais véritablement mise en place localement.

En 1964, Daniel Henry, livre un diagnostic de l'agriculture du Bas-Comminges. Henry comme Brunet sont témoins des changements très rapides qui se manifestent par l'augmentation importante des volumes de viande traités par les marchés et les abattoirs locaux (HENRY 1964). L'élevage laitier continue également son développement et « l'adoption de l'ensilage de l'herbe et du maïs [...] permet d'augmenter la production fourragère et d'éviter les incertitudes liées au climat à l'époque de la fenaison (MC ARTHUR 1980, p. 417).

Les décennies 1960, 1970 et 1980 représentent donc un processus rapide de construction d'un élevage bovin commercial dans le Comminges. Cet élevage repose sur une véritable intensification des surfaces fourragères, associant maïs-fourrage et ray-grass. Cependant, dès les années 1980, Mac Arthur remarque que domine progressivement une polyculture plus extensive associée à un élevage « naisseur », alors que les productions porcines et avicoles ne parviennent pas à s'installer durablement (ibid.).

Extensification et concentration

Quand Yves Négro réalise son enquête dans les années 1990, la situation s'est amplifiée (NEGRO 1999). La dynamique de concentration et d'extensification de l'élevage bovin s'est notamment incarnée dans le système « broutard ». La production de veau « sous la mère », historiquement très significative, est devenue résiduelle. Un nombre limité d'exploitations laitières augmente fortement en taille.

Le système broutard présente plusieurs avantages. Il est comparativement moins demandeur en travail. Il est, de plus, soutenu par des primes dédiées. La demande est constante

17. Le Bas-Comminges est, à l'instar d'autres régions du Sud-Ouest, également une terre d'installation pour des « immigré-es » de divers contextes : italien-nes, rapatrié-es d'Algérie (VIEL 1985).

18. Le terme embouche décrit l'engraissement des animaux au pré.

et en augmentation avec le développement de filières internationales (vers l'Espagne et l'Italie). La principale contrainte à la mise en place de ce système est l'accès au foncier, cette production nécessitant des surfaces importantes. Négro montre que plusieurs catégories d'agriculteur·rices s'engagent dans la production de broutards :

Les double-actifs sont séduits par la faible charge de travail exigée, les exploitants âgés sans successeurs intègrent cette production dans leur processus d'extensification et de décapitalisation, les agriculteurs à temps plein et plus jeunes profitent des libérations de terre pour agrandir leurs exploitations et adopter un nouveau système de production peu contraignant ¹⁹.

[ibid., p. 88]

En parallèle à cette extensification de l'élevage bovin, des exploitations entièrement tournées vers la production céréalière apparaissent. Elles représentent une autre manifestation d'un processus similaire et qui rapproche le Bas-Comminges de nombreuses autres régions de France : l'accroissement du capital et sa concentration dans un nombre de plus en plus réduit d'unités de production spécialisées.

Dans un article de 1996, Nicole Sauget et Myriam Depuy décrivent les représentations paysagères des agriculteur·rices de la vallée de la Nère (N. SAUGET et DEPUY 1996). L'analyse révèle une opposition entre un paysage valorisé, marqué par la présence de polyculture-élevage, et l'envers de ce paysage : la friche, synonyme de déclin, de vieillissement. L'expansion des friches dans le Comminges est le signe de changement profond dans l'intégration des espaces non cultivés à l'agriculture. Au milieu des années 2000, Anne Sourdril observe le déclin de l'usage des parcours, auparavant intégré au fonctionnement des fermes :

Les petits espaces de friches où quelques bêtes paissent encore ne sont pas rejetés, car ils sont toujours inclus dans un espace économique particulier. Ce qui est rejeté, ce sont les grands espaces occupés par les friches en paguère, les co-teaux entièrement abandonnés, ceux qui de l'autre côté de la rivière font face aux villages. Ces friches représentent la fin d'un temps où on pouvait encore accéder aux parcelles avec les outils adéquats et où la polyculture élevage leur donnait une raison d'être dans le patrimoine des maisons. Ce sont aussi les co-teaux préférés des nouveaux ruraux qui y voient "une revanche de la nature face à l'agriculture intensive des plaines". Autant de raisons donc de voir dans

19. Parmi les contraintes, l'astreinte de la traite revient dans les entretiens comme le symbole d'un travail soumis aux rythmes de l'animal. La transition du lait à la viande permet une moindre présence à l'étable et une organisation du travail plus souple.

cette expansion de la friche un déclin d'une forme d'agriculture et une menace pour l'intégrité du groupe social auquel on appartient.

[SOURDRIL 2008, p. 63]



FIGURE 2.19 – Une friche dans les coteaux du Comminges en 1995 (N. SAUGET et DEPUY 1996)

Aujourd'hui, la situation des années 2000 s'est, à bien des égards, approfondie. Le nombre d'exploitations a continué à se réduire, la simplification du paysage s'est poursuivie comme dans de nombreuses autres régions de France et d'Europe occidentale. Le Bas-Comminges se rapproche néanmoins plus spécifiquement des régions « intermédiaires »²⁰, où cohabitent des formes diverses d'intensification et d'extensification, de spécialisation et de maintien d'une polyculture-élevage importante. La production de « broutards », centrale dans le territoire, est profondément liée à la mise en place d'un ensemble de soutiens publics qui ont produit des incitations extrêmement fortes à l'adoption du type de système aujourd'hui dominant. Dans la dernière partie de ce retour historique, je montre comment l'élevage extensif est devenu le bénéficiaire de politiques publiques progressivement verdies, qui ont

20. Le qualificatif d'intermédiaire renvoie de manière générale, à des régions moins dominées par une spécialisation dans les cultures ou dans l'élevage. Il s'agit donc d'une définition relativement négative, comme espace qui n'est ni dédié aux productions animales comme dans l'Ouest, ni aux cultures comme dans le bassin parisien, ni à l'élevage herbivore extensif comme dans les zones de montagne. La « zone intermédiaire » qui correspond à une MAEC, après avoir concerné une bande allant des Charentes à la Lorraine, s'est étendu à plusieurs départements d'Occitanie en 2023.

contribué à en faire la forme dominante dans le territoire.

2.3.3 La PAC au cœur de la construction de l'élevage contemporain

Anne Sourdril comme Yves Négro insistent sur le poids des politiques agricoles dans les changements qui affectent les systèmes d'élevage du Comminges au tournant du siècle. Pour Yves Négro, l'émergence du « broutard » tient partiellement à la volonté de profiter à la fois des aides à l'extensification et des aides couplées (NEGRO 1999). Pour Anne Sourdril, « aujourd'hui, si les anciennes catégories sont toujours présentes dans les esprits des jeunes comme des plus vieux, la prime fait la bonne terre, celle qu'on cultive, celle qu'on prend en ferme ou qu'on achète » (SOURDRIL 2008, p. 64). La PAC joue donc un rôle central dans la construction de l'élevage et dans l'incarnation des prairies dans le territoire. L'explication de ce rôle nécessite néanmoins de se détacher partiellement du territoire et de s'attacher à des évolutions des politiques mises en œuvre aux échelles nationales et européennes.

Les politiques, sur lesquelles les agriculteur·rices s'expriment et qui jouent un rôle dans les conceptions et pratiques en lien avec la nature, s'inscrivent dans une histoire longue des politiques publiques agricoles. Pour identifier les effets des politiques, il faut de ce fait historiciser leur incarnation contemporaine et restituer les dynamiques de plus long terme qui affectent le territoire.

Les politiques agricoles sont d'une grande complexité et ne se laissent pas facilement saisir. Comprendre la succession des mesures et des règlements et distinguer les changements d'appellation, des changements de fond est particulièrement ardu (voir en annexe n°1 le tableau pour comprendre la chronologie du lexique de la PAC). Dans ce chapitre, comme dans la thèse, j'ai choisi de me concentrer sur les dispositifs de la PAC liés à l'élevage herbivore et notamment la succession d'aides qui ont contribué à assimiler l'agroenvironnement à un soutien à l'élevage herbivore.

L'émergence de la problématique de la déprise et les premiers dispositifs entre 1970 et 1990

Pour comprendre les enjeux liés à la construction des problématiques environnementales dans les campagnes européennes, il faut donc revenir à des dynamiques plus anciennes et aux limites qui sont apparues très rapidement à la « révolution silencieuse » (DEBATISSE 1963)²¹, la modernisation rapide de l'agriculture dans l'après-guerre. En effet, dès les années 1970, il apparaît que des régions agricoles peinent à trouver des modèles rentables et

21. Je reprends le terme devenu classique mais le caractère « silencieux » est évidemment discutable.

subissent un phénomène de déprise qui attire l'attention des pouvoirs publics. La « fin des paysans » (MENDRAS 1967) ne peut laisser place dans tous les contextes à l'avènement de l'exploitation agricole dédiée à la production de marchandises.

En parallèle de la loi montagne de 1972 est ainsi créée la première aide directe dirigée vers des agriculteur·rices spécifiques dans des zones fixées par l'État ²². L'indemnité spéciale de Montagne (ISM) est donc une première forme de soutien à l'égard de formes d'agriculture pour des motifs non productifs ²³. Cette mesure marque un point important dans la construction de la politique contemporaine de développement rural et vise explicitement les élevages herbivores et notamment les élevages bovins allaitants, auxquels est confié l'entretien du territoire : comme l'indique le surnom « prime à la vache tondeuse » (EYCHENNE 2012). La modalité d'attribution de l'aide présente déjà un certain nombre de caractéristiques des aides suivantes, particulièrement la rémunération du capital détenu (d'abord en fonction de la taille du cheptel puis de la surface) plutôt que du travail engagé. En 1975, l'ISM devient l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et est inscrite dans le droit européen ²⁴. Dans un contexte institutionnel marqué par la valse des acronymes, l'ICHN apparaît d'une grande longévité jusqu'à aujourd'hui. Il illustre le choix d'un soutien financier public à des entreprises privées pour assurer des fonctions qui sortent de la production alimentaire marchande. À partir de 1977, de nombreuses communes hors zone de montagne sont progressivement classées en zones défavorisées, dont les communes du Comminges ²⁵.

Cette assimilation de l'élevage herbivore aux enjeux non alimentaires de l'agriculture a donc une histoire de plus de 50 ans et représente un premier décalage du « modèle de développement fordiste » de l'agriculture française ²⁶. Cependant, il apparaît rapidement

22. Décret n° 72-16 du 4 janvier 1972 portant création d'une indemnité spéciale au profit d'agriculteur·rices contribuant à l'entretien et à la conservation des sols dans les périmètres critiques des zones de montagne. Ce décret, signé par le premier ministre Jacques Chaban-Delmas marque un tournant dans le soutien public à l'agriculture.

23. « Le maintien d'activités agricoles à prédominance pastorale est [...] de nature à contribuer à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale ». Article 1 de la loi n° 72-12 du 3 janvier 1972 relative à la mise en valeur pastorale dans les régions d'économie montagnarde.

24. « Les zones agricoles défavorisées comprennent des zones de montagne dans lesquelles l'activité agricole est nécessaire afin de sauvegarder l'espace naturel, notamment pour des raisons de protection contre l'érosion ou pour répondre à des besoins en matière de loisirs, ainsi que d'autres zones où le maintien d'un minimum de peuplement ou l'entretien de l'espace naturel ne sont pas assurés ». Article 3 - Directive 75/268/CEE du Conseil, du 28 avril 1975, sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées.

25. Les cantons d'Aurignac, de Boulogne et de L'Isle-en-Dodon sont tous les trois classés en Zone Défavorisée par l'arrêté de délimitation des Zones défavorisées du 28 avril 1977. Téléchargeable en cliquant [ici](#).

26. En évoquant le fordisme, Gilles Allaire replace (dans une perspective d'économie de la régulation) l'agriculture dans un espace plus vaste, associant mode de production (industrialisation et standardisation), mode de consommation (consommation de masse), et compromis social. Les années 1960 marqueraient ainsi l'intégration de l'agriculture au modèle de croissance fordiste. Cette intégration passerait notamment par la systématisation des ressources fossiles et l'intensification de la consommation de viande (ALLAIRE 1988 ; ALLAIRE

que ce soutien associé à l'élevage ne suffit pas à maintenir l'élevage herbivore sur tout le territoire. En effet, les difficultés économiques des élevages herbivores induisent la création d'un deuxième dispositif d'aides, cette fois indépendant des zones. À partir de 1980 est accordée la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA)²⁷, aide « couplée » proportionnelle au nombre d'animaux. Ce soutien public à la production bovine ne s'est depuis jamais démenti. Les deux aides mentionnées ne sont pas explicitement des aides environnementales, néanmoins elles présentent les incitations majeures qui ont contribué à façonner les systèmes auxquels se sont adressés ensuite les dispositifs environnementaux.

En 1985, la communauté économique européenne adopte le texte, faisant pour la première fois mention d'une aide environnementale dans les politiques agricoles²⁸. « L'article 19 » devient le symbole de l'entrée de l'environnement dans les politiques agricoles (ALPHANDÉRY et BILLAUD 1996 ; BILLAUD 1992 ; CANDAU 1999). Cependant, la directive n'est appliquée en France (de manière expérimentale) qu'à partir de 1989 dans trois territoires : les marais de l'ouest, la plaine de la Crau et le massif du Vercors. Ce sont des territoires relativement marginaux, marqués par l'élevage extensif et des formes de « biodiversité remarquable » qui servent de cadre à ces instruments. Il semble donc qu'au-delà du pastoralisme des régions de montagne, c'est l'élevage herbivore « extensif » qui apparaît chargé d'incarner la multifonctionnalité, qui deviendra un mot d'ordre politique. Si des logiques de « gouvernance locale » sont présentes dans les régions de montagne, les instruments de soutien à l'élevage restent néanmoins, dans la plupart des régions, centrés autour d'aides directes, définies nationalement et ne prenant en compte aucun critère véritablement écologique. On remarque qu'avant 1992, les agriculteur·rices concerné·es par les dispositifs expérimentaux apparaissent aux yeux des sociologues déjà comme des « vieux routiers des systèmes de subventions, de prêts bonifiés, d'indemnités et d'aides diverses » (RÉMY 1995, p. 254). Anne Sourdril le note également en pointant néanmoins les contradictions éprouvées par les agriculteur·rices :

Les agriculteurs, s'ils savent très bien jouer des primes et autres réglementations agricoles, voient leurs perceptions et utilisations du territoire, bouleversées par les nouvelles réglementations. La classification des terres agricoles axée sur les utilisations et potentialités probables en termes de primes se su-

et DAVIRON 2017).

27. Règlement (CEE) n° 1357/80 du Conseil, du 5 juin 1980, instaurant un régime de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes

28. « En vue de contribuer à l'introduction ou au maintien de pratiques de production agricole qui soient compatibles avec les exigences de la protection de l'espace naturel et d'assurer un revenu adéquat des agriculteur·rices, les États membres sont autorisés à introduire des régimes spéciaux nationaux dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement »- Article 19 du Règlement (CEE) N° 797/85 du Conseil du 12 mars 1985 concernant l'amélioration de l'efficacité des structures de l'agriculture.

perpose aux classifications locales.

[SOURDRIL 2008, p. 247]

L'assimilation de la politique agro-environnementale à une politique de soutien à un élevage herbivore extensif (1990-2014)

Dans la chronologie de la Politique Agricole Commune, si on peut établir des continuités comme on l'a vu pour les aides couplées bovines ou l'ICHN, l'année 1992 marque un basculement. En effet, les politiques publiques changent véritablement de principe. D'une part, des réformes structurelles sont mises en place pour assurer une limitation des dépenses publiques et des effets de « distorsions » des interventions publiques sur les marchés. Ces changements de politique économique interviennent dans le cadre plus général de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et plus spécifiquement du cycle d'Uruguay qui a concerné les productions agricoles²⁹. L'identification des soutiens autorisés par les accords à l'agriculture marque le changement d'une politique basée sur le contrôle des prix à une politique de soutien financier direct progressivement découplé de la production³⁰.

Instaurant la baisse des prix de la viande et des céréales, la réforme de la PAC dite « Mac Sharry »³¹ de 1992 généralise également les mesures environnementales en Europe³². L'adoption des directives « nitrate »³³ (en décembre 1991) et « habitat »³⁴ (en mai 1992) marque l'émergence d'une réglementation environnementale portant sur les impacts de l'agriculture sur la qualité de l'eau et la biodiversité. Cette concordance temporelle entre libéralisation et écologisation est extrêmement importante du point de vue de la conception de l'architecture générale de la PAC jusqu'à aujourd'hui. En effet, les grands principes de la PAC contemporaine (aides directes, découplées, soumises au respect des réglementations, paiements supplémentaires pour les systèmes « vertueux ») sont en germe dès 1992.

29. Le concept de « boîte » renvoie aux possibilités d'utilisation par les États. Les aides « rouges » sont proscrites, la « boîte jaune » décrit l'ensemble des aides qui doivent diminuer (notamment les aides couplées), la « boîte bleue » renvoie à des aides autorisées pendant une période dite « clause de paix » (il s'agit notamment d'aide couplées associées à des limitations de production, i. e. jachère obligatoire, surface maximale autorisée), la « boîte verte » décrit les aides « découplées » de la production qui sont les aides privilégiées par les accords (A. REVEL 1999).

30. La rupture n'est pas complète entre les périodes. Des aides directes préexistaient aux réformes des années 1990. Des formes d'intervention public dans les marchés continuent jusqu'à aujourd'hui également.

31. Du nom de Ray Mac Sharry, commissaire européen à l'agriculture

32. Règlement (CEE) N° 2078/92 du Conseil du 30 juin 1992 concernant des méthodes de production agricole compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que l'entretien de l'espace naturel.

33. Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

34. Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

En France, les deux premiers dispositifs environnementaux de grande ampleur sont mis en place sur le territoire français. La prime au maintien des systèmes d'élevages extensifs (PMSEE), aussi appelée « prime herbagère », s'ajoute aux deux aides directes précédemment perçues par les éleveur·euses de bovins et parachève l'assimilation entre élevage herbivore³⁵ et politique agroenvironnementale. L'articulation de ces trois aides (ICHN, PMTVA et PMSEE) est au cœur du développement des élevages bovins allaitants en système brouillard, associant forte capitalisation et extensification des pratiques. Les opérations locales agroenvironnementales (OLAE) représentent un volet territorial, destiné aux soutiens et à l'action environnementale dans des contextes à forts enjeux, notamment de biodiversité. Le clivage entre des instruments définis nationalement dans une logique descendante et des instruments qui permettent des formes de reterritorialisation a constitué un courant de recherche important dans les années 1990 et 2000 (CANDAU 1999).

Dans les années 2000 au niveau national, de nouveaux instruments voient le jour³⁶. La « prime herbagère » devient prime herbagère agroenvironnementale (PHAE). Malgré le changement de sigle et une certaine augmentation des montants financiers, dans les faits, les objectifs et les critères restent sensiblement les mêmes : permettre l'accès à un maximum d'exploitations agricoles en restreignant les exigences des cahiers des charges (ANSALONI 2015). La prime tend même à favoriser de manière paradoxale le retournement des prairies permanentes dans le Bas-Comminges (SOURDRIL 2008).

Aux OLAE succèdent de nouveaux types de contrats. Dans un premier temps, à l'occasion de la loi d'orientation agricole, sont instaurés les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), dotés de deux volets, dont un centré explicitement sur l'agroenvironnement. Les CTE vont être rapidement remplacés par les contrats d'agriculture durable (CAD) qui connaîtront une existence encore plus éphémère. Encore une fois, la contractualisation apparaît comme ciblant principalement les systèmes d'élevage à travers des mécanismes de soutien de l'existant. La gestion des CTE, malgré l'implication relativement nouvelle des associations environnementales, a reproduit de manière générale les mécanismes de cogestion à l'échelon départemental (COCHET et DEVIENNE 2002; RÉMY 2001) et a été fortement critiquée pour des formes de laxisme dans l'allocation des fonds (LÉGER, VOLLET et URBANO 2006)³⁷.

De nouvelles MAE sont mises en œuvre après 2007. Les mesures agro-environnementales

35. Et non exclusivement le pastoralisme.

36. Les différents soutiens sont détaillés pour la période dans le Plan de développement rural hexagonal 2007-2013 (PDRH).

37. Ces jugements généraux méritent évidemment d'être relativisés en fonction des contextes locaux. Certains CTE sont rentrés en interaction avec des dynamiques de changements, par exemple dans les Côtes d'Armor.

territorialisées (MAET) impliquent plus fortement les associations environnementales et les écologues. Les cahiers des charges, incluant parfois des obligations de résultats et non seulement de moyens, impliquent des mesures de diversité floristique notamment (PLANTUREUX et MARIE 2011). Les mesures agroenvironnementales s'adressent également aux systèmes de production dans leur fonctionnement général. À partir de 2007 sont proposées les MAE dites rotationnelles, cherchant à renforcer la diversité des cultures intégrées dans les cycles à l'échelle des parcelles. À partir de 2014 sont étendues les mesures dites « systèmes », basées sur des indicateurs à l'échelle de l'exploitation.

Dans le Comminges, la première décennie des années 2000 est principalement marquée par le très fort déclin de la production laitière. En effet, les changements les plus radicaux interviennent dans le cadre de la préparation de la fin des quotas laitiers (VERCHERAND et al. 2012). Les systèmes laitiers les moins capitalisés du Comminges se voient contraints à changer d'orientation. L'élevage bovin allaitant devient une forme de refuge pour les élevages laitiers qui ne consentent pas aux importants investissements nécessaires pour envisager de continuer leur production et qui ne peuvent ou ne souhaitent pas arrêter l'élevage.

Les politiques agricoles ont donc consacré des montants importants au soutien d'un élevage extensif associé à la présence de surfaces en herbe parées de mérites divers et notamment écologiques (DOBREMEZ et al. 2006). Néanmoins, comme l'ont montré de nombreux travaux écrits au fil de sa mise en œuvre, la politique agrienvironnementale française s'incarne comme une politique redistributive servant à équilibrer les revenus entre éleveur·euses et agriculteur·rices céréaliers afin de préserver l'unité de la « profession » (ANSALONI 2015). Ces politiques ont joué un rôle dans les systèmes présents aujourd'hui sur le territoire qui, comme depuis plusieurs décennies, sont particulièrement dépendants d'aides dont la justification a constitué une littérature importante (CHATELLIER, VOLLET et al. 2006). Ce processus de contention et de réorientation de la politique environnementale s'incarne notamment dans la réforme que j'étudie, mise en œuvre à partir de 2014 et prolongée jusqu'à 2023.

Les politiques agricoles ont donc consacré des montants importants au soutien d'un élevage extensif associé à la présence de surfaces en herbe parées de mérites divers et notamment écologiques (DOBREMEZ et al. 2006). Néanmoins, comme l'ont montré de nombreux travaux écrits au fil de sa mise en œuvre, la politique agrienvironnementale française s'incarne comme une politique redistributive servant à équilibrer les revenus entre éleveur·euses et agriculteur·rices céréalier·es afin de préserver l'unité de la « profession » (ANSALONI 2015). Ces politiques ont joué un rôle dans les systèmes présents aujourd'hui sur le territoire qui, comme depuis plusieurs décennies, sont particulièrement dépendants d'aides dont la justification a constitué une littérature importante (CHATELLIER, VOLLET

et al. 2006). Ce processus de contention et de réorientation de la politique environnementale s'incarne notamment dans la réforme que j'étudie, mise en œuvre à partir de 2014 et prolongée jusqu'à 2023.

Encadré n° 4 Une forte instabilité réglementaire parfois masquée par la permanence des acronymes : l'exemple des BCAE

Les bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) synthétisent les dispositions réglementaires qui donnent accès aux aides de la politique agricoles communes. Ensembles, elles forment la « conditionnalité ». Elles ont été mises en place suite au règlement 1789/2003 de l'UE. Cependant, elles sont définies par les États membres et ne renvoient pas à un ensemble de règles stabilisées. Entre programmations de la PAC, les BCAE changent. Durant la période 2010-2014, les 6 BCAE suivantes s'appliquaient :

1. Bande Tampon
2. Diversité de l'assolement
3. Prélèvement pour l'irrigation
4. Entretien minimal des terres
5. Maintien des particularités topographiques
6. Herbe

Sur la période étudiée (2015-2022), 7 BCAE ont été appliquées :

1. Bandes tampon le long des cours d'eau
2. Prélèvement pour l'irrigation
3. Couverture minimale des sols
4. Protection des eaux souterraines
5. Limitation de l'érosion
6. Maintien de la matière organique des sols
7. Maintien des particularités topographiques

Enfin, la dernière mouture de la PAC (2023—...) identifie 9 BCAE :

1. Obligation du maintien des prairies permanentes.
2. Protection des zones humides et des tourbières.
3. Interdiction de brûlage.
4. Bandes tampons le long des cours d'eau.
5. Gestion du labour réduisant les risques de dégradation des sols.
6. Interdiction de sols nus durant les périodes sensibles.
7. Rotation des cultures.
8. Maintien des éléments du paysage.
9. Interdiction de convertir ou de labourer les prairies permanentes dans les sites Natura 2000.

Les réformes successives font des BCAE des entités à durée limitée. Si certains buts sont stables, les intitulés et l'ordre des BCAE, eux varient fortement. De plus, durant la période 2015-2022, certains éléments réglementaires ont été transférés des BCAE vers le verdissement (notamment les enjeux d'assolement et de maintien des prairies permanentes).

2.4 PAC et prairies aujourd'hui

Les prairies représentent donc, dans le Comminges, un ensemble disparate d'espaces fourragers insérés dans des systèmes qui ont fortement évolué au cours de l'histoire, notamment du fait de leur insertion dans une économie politique particulière. Les collines du Comminges sont aujourd'hui occupées par des formes de polyculture-élevage qui n'ont que peu à voir avec celles des années 1950. Ces systèmes façonnent et s'incarnent dans un milieu spécifique, tiraillé entre des tendances contradictoires.

Les prairies du Comminges sont des espaces anthropisés, mais qui admettent une moindre intervention et une plus grande spontanéité dans le déroulement des processus biologiques. Cette moindre intervention en fait des espaces porteurs d'un certain nombre de qualités, et de fonctions qui les identifient comme objets d'une politique agri-environnementale. Les prairies, gérées de manière peu intensive, peuvent être apparentées à des éléments semi-naturels. La relation des agriculteur·rices à cette nature s'inscrit dans l'histoire spécifique du territoire comme je l'ai montré. Les politiques contemporaines rentrent en interaction avec cette histoire et tendent à superposer de nouvelles dimensions à cette relation déjà complexe.

Dans la dernière partie de ce chapitre de cadrage, je vais donner des éléments généraux sur l'incarnation contemporaine de la PAC dans le Comminges. Dans un premier temps, la PAC est décrite à travers les transferts d'argent qu'elle opère. Les paiements de la PAC constituent des aides publiques très inégalement réparties entre des bénéficiaires eux-mêmes très divers. Dans un deuxième temps, je présente cette diversité de systèmes contemporains, pour saisir notamment la place spécifique qu'occupent les fermes qui sont au cœur de la thèse. Ces fermes reçoivent divers montants qui recouvrent différentes aides accordées selon des critères propres à chacune d'entre elles. Je propose donc de présenter les différents profils d'aides et les incitations financières que ces différentes aides exercent. Enfin, la PAC s'inscrit dans une série d'opérations et de procédures qui constitue un calendrier. Calendrier parallèle au calendrier des travaux agricoles, le temps de la PAC culmine dans quelques temps-forts qui rendent momentanément visible la politique publique. Je présente l'organisation générale de ces temporalités avant de rentrer dans l'analyse détaillée au cours des chapitres suivants.

2.4.1 Terres et aides

Dans le Bas-Comminges en 2021, environ 13 millions d'euros ont été distribués à 521 bénéficiaires, personnes physiques et morales exerçant dans leur très grande majorité une activité agricole. Ces bénéficiaires représentent approximativement 3 % des habitant·es de la zone d'étude³⁸. Ils touchent donc en moyenne 25 000 euros par an. Ces montants sont, en fait, très inégalement répartis.

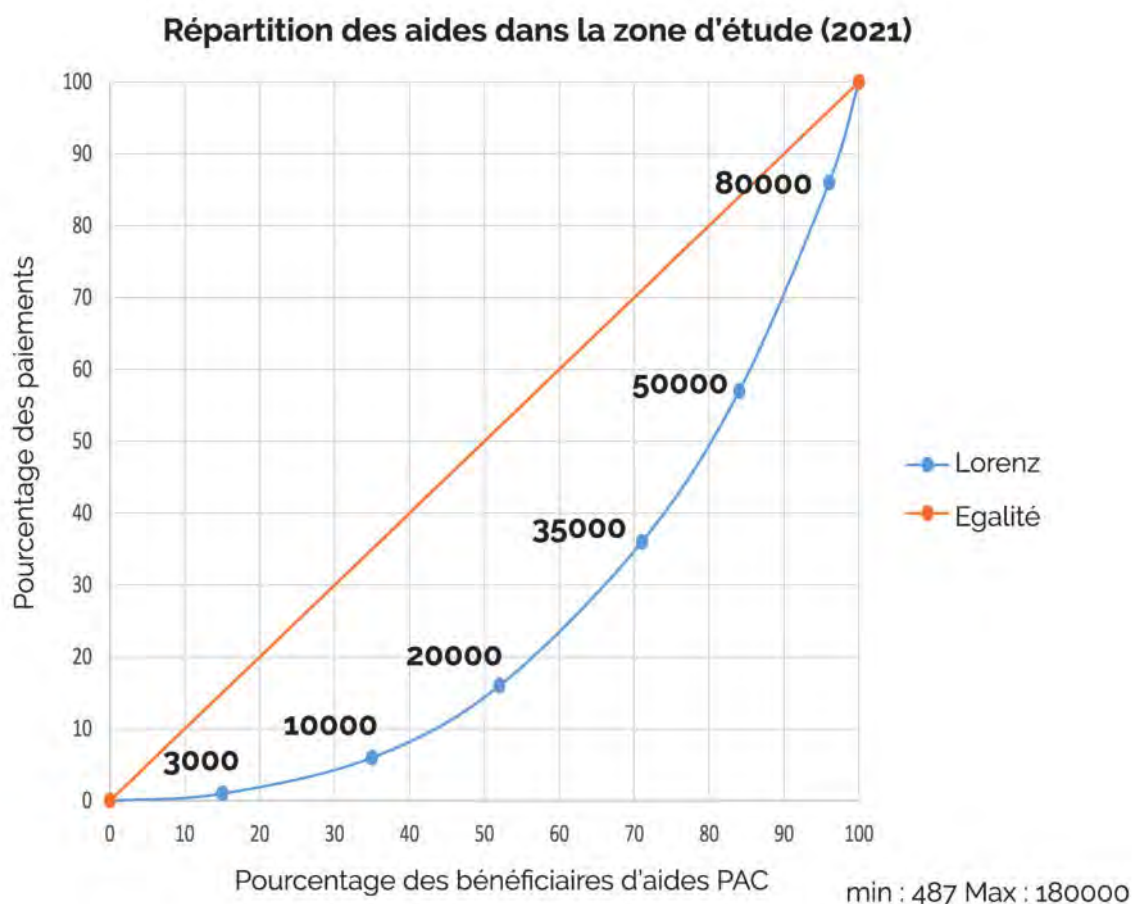


FIGURE 2.20 – Répartition des paiements dans la zone d'étude (Source FEADER)

Dans la figure 2.20, je présente à travers une courbe de Lorenz les données des paiements de la zone d'étude³⁹. Les points bleus représentent des montants d'aides pour mieux saisir la répartition. On remarque donc qu'environ 15 % des bénéficiaires touchent moins de 3000 euros et que ces paiements représentent 1 % du montant total. À l'inverse, approximativement 4 % des bénéficiaires touchent plus de 80 000 euros, mais représentent 15 % du

38. La population des trois anciens cantons était d'environ 15 000 personnes en 2014.

39. Les paiements de la PAC sont des données publiques et nominatives accessibles facilement en ligne, ce qui on va le voir dans le chapitre 6, joue un rôle important.

montant total. Il apparaît que la grande majorité des bénéficiaires (+70 %) ont reçu moins de 35 000 euros, la moitié d'entre eux ayant reçu moins de 10 000 euros. Les montants varient de 487 euros à 180 000 euros.

Cette répartition des aides reproduit en grande partie la répartition du capital, notamment des terres dans le territoire. Si les surfaces déclarées comprennent, non seulement la propriété, mais également les terres en fermage et mises à disposition, on constate que celles-ci sont très inégalement distribuées. En effet, comme on peut le voir sur la figure 2.21, 50 % des bénéficiaires ont déclaré 10 % de la surface, tandis que 15 % des agriculteur·rices ont déclaré 50 % des terres. Le bénéficiaire le mieux doté a déclaré 415 hectares, la plus petite déclaration a porté sur 1,2 hectare. En comparant le coefficient de Gini des paiements (0,56) avec celui des surfaces (0,58), on constate que la corrélation n'est pas totale et que les paiements sont légèrement « redistributifs »⁴⁰. Les points bleus représentent ici des surfaces déclarées en hectares. On constate donc à la fois un grand nombre de « petites déclarations » et une forte concentration des terres dans des exploitations de + 100 hectares.

Les très petites déclarations sont de plusieurs types. Elles peuvent renvoyer à des propriétaires fonciers dont l'activité agricole est très secondaire. Il peut ainsi s'agir d'une agricultrice retraitée, d'un propriétaire anglais ayant quelques chevaux ou d'un artisan local ayant hérité de quelques hectares. Il peut aussi s'agir d'exploitations qui ne requièrent que peu de foncier, par exemple, en maraîchage ou élevage porcin hors-sol. À l'inverse, les déclarations les plus importantes sont généralement le fait d'exploitations ayant une forme sociétaire⁴¹. Entre ces deux pôles, on trouve la plus grande partie des éleveur·euses d'herbivores et des agriculteur·rices céréalier·es de la zone.

Le fait que la PAC soit allouée à des formes extrêmement diverses d'agriculture est un enjeu de conflits anciens. De fait, les conflits autour de la définition du statut d'agriculteur·rice sont profondément liés à l'allocation des « primes ». Dans son article sur les enjeux du contrôle du statut d'agriculteur·rice dans les années 1980, le sociologue Jacques Rémy montre les tensions qui existaient déjà à l'époque au sein même des institutions professionnelles majoritaires. À l'époque, les représentants des associations spécialisées comme l'association générale des producteurs de blé (AGPB) argumentaient en faveur d'une définition contraignante de l'agriculteur. Les « véritables agriculteurs » ne représentaient en fait, selon ces représentants de la « grande agriculture », qu'une fraction des personnes éligibles aux primes (RÉMY 1987). Ils argumentaient en faveur d'une séparation entre les aides véritablement

40. Le caractère « redistributif » des paiements n'est pas en contradiction avec le fait que domine l'incitation à l'accumulation du foncier.

41. Le statut des entreprises agricoles de la zone est divers : mais les trois principales sont par ordre d'importance groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL), société civile d'exploitation agricole (SCEA).

Concentration du foncier des bénéficiaires des aides PAC dans la zone d'étude

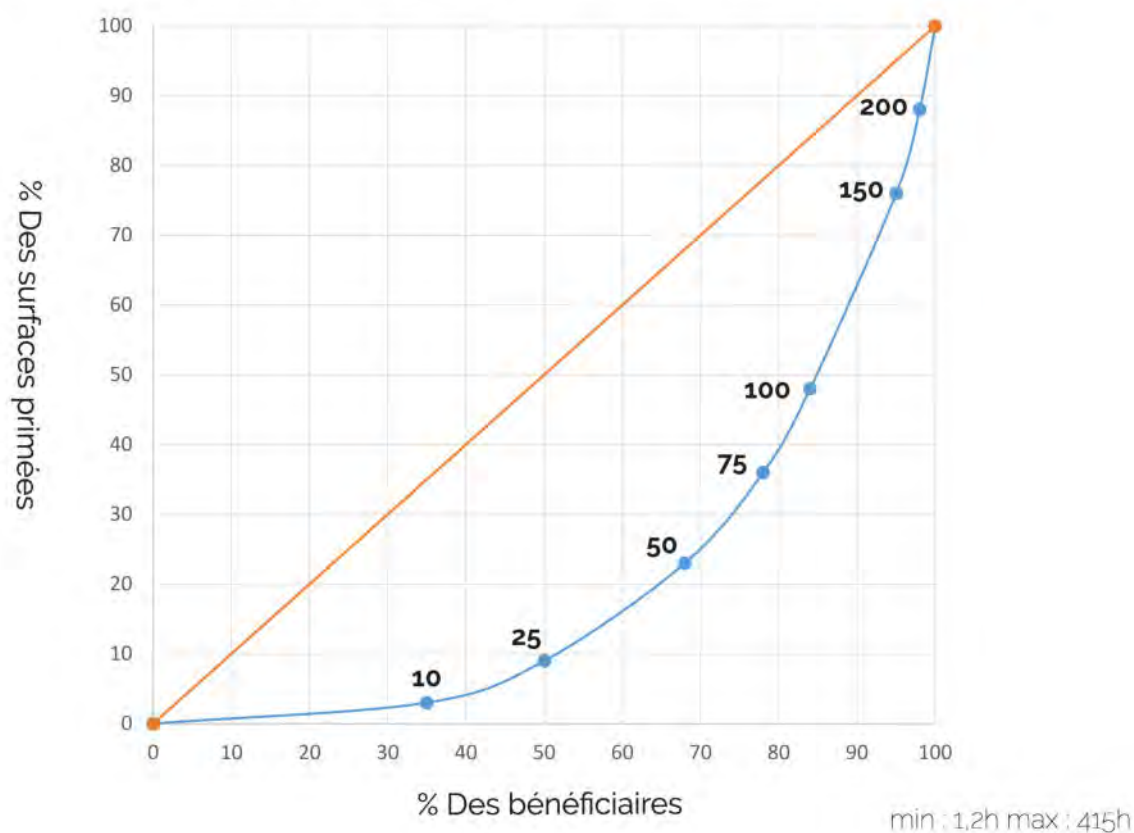


FIGURE 2.21 – Répartition des surfaces par déclaration dans la zone d'étude en 2021 (Source FEADER)

agricoles allouées à ces « véritables agriculteurs » et les aides relevant d'autres dimensions (aménagement du territoire, environnement, etc.).

Les éleveur·euses du Comminges, qui sont le groupe principal de l'enquête, sont parmi les principaux bénéficiaires d'aides PAC. Ils sont aussi parmi les principaux détenteurs de foncier dans la zone d'étude. Cette concentration du foncier dans des exploitations fortement capitalisées n'est pas une spécificité locale, mais correspond à une tendance générale au niveau national (ANSALONI et A. SMITH 2021).

2.4.2 Systèmes de production contemporains

La répartition des systèmes en fonction des orientations productives

J'ai donc évoqué une histoire récente dominée par l'élevage herbivore. Le Comminges présente néanmoins une forte diversité d'exploitations qu'il faut mentionner (sans pour

autant caractériser en détail ces systèmes de production). Cette diversité montre l'éventail des activités potentiellement exerçables dans le milieu et permet de mieux saisir le poids de la dépendance à l'élevage allaitant extensif.

Beaucoup agriculteur·rices ne font pas d'élevage d'herbivores. Parmi ces systèmes on trouve des cultivateur·rices. Ils et elles sont généralement propriétaires des terres les plus facilement irrigables et mécanisables. Ceux et celles qui ne disposent pas de surfaces suffisantes cumulent plusieurs activités. Plusieurs agriculteurs céréaliers rencontrés mettent en place un service d'entreprise de travaux agricoles (ETA). Les exploitations céréalières diversifient également parfois leurs activités en développant un atelier de production de volailles⁴².

Certaines fermes sont néanmoins spécialisées dans la production de volailles, il s'agit généralement de gavage de canards. Mais on compte également quelques producteurs de poules pondeuses et d'œufs. Les quelques fermes de porcs en plein air, généralement liés à l'AOP Porc noir de Bigorre ou à l'IGP Porc du Sud-Ouest, sont les dernières héritières de la production locale très importante jusque dans les années 1980.

Parmi les exploitations d'élevage herbivore, outre l'élevage bovin allaitant, on compte dans la zone quelques élevages laitiers⁴³. Auparavant très nombreux, les élevages bovins laitiers sont aujourd'hui une dizaine et sont généralement de très grande taille. Les élevages laitiers ovins et caprins sont très faiblement représentés (deux ou trois). Dans les coteaux, la seule forme d'élevage qui soit présente de manière importante (bien que bien moindre que les systèmes avec bovin) est l'élevage ovin allaitant.

Ceux-ci sont généralement de trois types principaux. Les très petits troupeaux sont détenus par des petits propriétaires afin d'entretenir et de tirer parti de terres de coteaux. Les troupeaux plus importants se divisent entre les éleveur·euses transhumant·es⁴⁴ et non-transhumant·es. Les troupeaux sont habituellement composés de brebis rustiques Tarrasconaises ou Blanches du Massif central (BMC). Ces troupeaux valorisent de manière générale les surfaces les plus pentues et les paguères, zones particulièrement propices à l'enfrichement. Ces petits élevages herbivores constituent avec le maraîchage les principales modalités de l'installation hors cadre familial⁴⁵.

Une majorité des agriculteur·rices percevant des montants d'aides importants dispose

42. Généralement dans un système très intégré proposé par les coopératives locales.

43. J'ai également échangé avec deux structures qui produisent et transforment du lait de chèvre.

44. Ceux-ci disposent généralement d'un lien biographique particulier avec les territoires de montagne où se trouvent les estives. Il peut s'agir d'un lien familial ou d'une carrière de berger·e.

45. Certains éleveur·euses sont les héritier·es de personnes ayant développée une activité agricole à la génération précédente.

d'un troupeau de bovins allaitants. Ces troupeaux sont néanmoins divers et jouent une place différente dans les exploitations.

Encadré n° 5 Agricultures « alternatives » dans le Comminges

Dans le Comminges comme dans de nombreuses autres régions rurales, notamment dans la moitié sud de la France, des gens se sont installés dans l'objectif de développer une activité agricole qui soit également un projet de vie (et souvent un projet politique). La période post-68 a été en effet marquée par le développement de nouveaux mouvements sociaux, notamment écologistes. La constitution à l'échelle internationale de cette nouvelle gauche (distincte du mouvement ouvrier) sera notamment passé par l'investissement de l'imaginaire du « retour à la nature » (HERVIEU-LÉGER et HERVIEU 1979), prolongeant en cela les itinéraires de pionniers du socialisme utopique. Depuis cette période, les profils d'installation non-issus du milieu agricole (NIMAs) sont devenus plus fréquents et plus divers.

La grande majorité de ces initiatives individuelles n'aura pas duré. Anne Sourdril note ainsi la fragilité de ces installations qui ne s'inscrivent pas dans la poursuite de l'agriculture du Bas-Comminges (SOURDRIL 2008). Cependant, certaines des personnes installées dans les années 1970 sont restées sur place. Quelques exploitations contemporaines, notamment de petits ruminants (parfois de maraîchage), sont issues de ce mouvement et ont été reprises par les générations suivantes. Certaines ont même grandi et sont devenues des structures importantes. Elles constituent parfois des points d'appui pour ceux et celles qui arrivent aujourd'hui et sont en quête d'ancrages sur le territoire. De manière plus générale, les agriculteur·rices de ces fermes forment avec les arrivé·es NIMA plus récentes et les profils locaux d'agriculteur·rices dissident·es, l'essentiel des participant·es aux collectifs de l'agriculture alternative (syndicaux, associatifs, économiques).

Très engagé·es dans la transformation et la distribution de leurs produits, ils et elles sont souvent présent·es sur les marchés locaux. Les membres de cette catégorie (hétérogène, tant par l'origine géographique que par l'origine sociale) occupent néanmoins une place périphérique dans le territoire. Leur marginalité s'incarne à la fois démographiquement, dans l'emprise foncière de leurs systèmes et dans les montants d'aide perçus. Ils et elles sont également largement absent·es des structures d'encadrement locales (ACVA) et disposent comme dans la majorité des départements français que de peu de relais auprès de la chambre d'agriculture.

(suite page suivante)

Encadré n° 5 Agricultures « alternatives » dans le Comminges (suite)

La journée de tonte collective organisée dans le territoire a été un moment privilégié d'observation auprès de ces agriculteur·rices. Au printemps 2022, les éleveur·euses de brebis transhumant·es du territoire ont réuni leurs troupeaux et fait venir une dizaine d'ami·es tondeur·euses dans une ferme locale. Aux éleveur·euses et aux tondeur·euses s'ajoutaient plusieurs dizaines d'invité·es habitant·es du coin mais aussi ami·es venus d'autres régions de France. Engagé auprès des éleveur·euses de bovins et de leurs réseaux, je n'avais que peu rencontré les habitant·es arrivé·es plus récemment dans le territoire. Ce moment de sociabilité m'a à l'inverse offert l'opportunité de rencontrer ce pan de la population qui m'avait largement échappé. L'analyse des sociabilités rurales semblent confirmer l'éclatement des agriculteur·rices dans l'espace social. De manière locale, les proximités se jouent ainsi parfois bien loin des cadres professionnels. Si les éleveur·euses d'ovins transhumant·es constituent le cas le plus flagrant, il en va de même pour certains éleveur·euses de bovins allaitants qui pratiquent la vente directe. La journée de tonte illustre l'intensité des liens qui unissent ces éleveur·euses entre elles et eux et avec de nombreuses autres personnes. Elle permet également de noter par contraste la faible coopération entre éleveur·euses de bovins et le grand isolement qui caractérise la vie de certains, pourtant nés dans le territoire.

La forme prise par les élevages de bovins allaitants

Les élevages de bovins sont souvent des entreprises très capitalisées et peu rentables, ce qui les rend largement inaccessibles en dehors d'un cadre familial. Elles sont cependant très diverses en termes de taille, des revenus issus des cultures, de race et de taille des troupeaux, de pratique ou non de l'agriculture biologique, et de vente directe ou non des produits de l'exploitation. Sur la base des résultats de notre étude et des recherches antérieures sur la zone d'étude (FELLET 2015 ; GAUDIN et MARSAN 2020), j'ai identifié cinq types de systèmes de production intégrant des bovins :

1. Les éleveur·euses individuel·les de bovins allaitants, avec une orientation dominante vers l'élevage. La surface des terres arables est généralement comprise entre 80 et 150 hectares. Les cultures sont destinées à l'alimentation animale de l'exploitation. Cette catégorie élève principalement des veaux maigres de Blondes d'Aquitaine ou de Limousines. Le troupeau compte en moyenne une soixantaine de mères. Les stocks de fourrage sont essentiels pour assurer l'autonomie. Ces systèmes sont souvent détenus par des exploitant·es vieillissant·es. Généralement, ces systèmes ne disposent pas de succession.

Un exemple d'assolement : 10 % de prairies permanentes (PP) pâturées, 10 % de PP

fauchées, 15 % de prairies temporaires (PT) pâturées, 20 % de PT fauchées ⁴⁶, 10 % de PT ensilées ⁴⁷, 10 % de luzerne fauchée et 25 % de céréales et oléo-protéagineux.

2. Les éleveur·euses individuel·les de bovins allaitants, avec une orientation dominante vers la production de cultures. Ces exploitations sont relativement similaires à la catégorie précédente ; elles sont cependant généralement plus grandes (100-200 hectares), avec une utilisation plus importante d'intrants et de matériel agricole.

Un assolement moyen peut comprendre : 15 % de PP pâturées, 25 % de PT fauchées, 5 % de luzerne fauchées, le reste de l'assolement étant occupé par les grandes cultures.

3. Les éleveur·euses individuels de bovins allaitants qui pratiquent la vente directe. Ces exploitations sont généralement biologiques. Elles élèvent principalement des vaches Gasconnes ou Aubrac. Les troupeaux sont généralement plus petits avec une trentaine de mères. Elles ont souvent tendance à diversifier leurs activités avec d'autres élevages, d'autres cultures et la transformation. Elles sont généralement plus petites : entre 70 et 120 hectares.

L'assolement des éleveur·euses en vente directe fait souvent une part plus réduite aux céréales : 20 % de PP pâturées, 20 % de PP fauchées, 30 % de PT pâturées et fauchées, 15 % de Luzerne, 15 % de grandes cultures.

4. Structures sociétaires avec plusieurs associé·es. Certaines sont des entreprises familiales très « techniques » axées sur la production bovine ; d'autres sont plus orientées vers les cultures, ont tendance à avoir plus de travailleurs salariés et maintiennent une activité d'élevage pour exploiter les parcelles vallonnées. Ces exploitations peuvent avoir entre 120 et 400 hectares de terres arables, voire plus.

Ces structures, de par leur diversité, sont difficiles à réduire à un assolement type. Pour un GAEC tourné vers la production de broutards : 15 % de PP pâturées, 20 % de PT fauchées, 10 % de PT ensilées, 15 % de PT pâturées.

5. Les bénéficiaires de la PAC possédant du bétail et dont les moyens de subsistance ne dépendent pas de leur activité agricole. Il peut s'agir d'une diversification des revenus avant la retraite ou d'une utilisation des bovins pour maintenir la propriété du patrimoine familial. L'assolement de ces exploitations peut être le plus tourné vers les prairies permanentes : 60 % PP pâturées, 40 % PT fauchées.

46. Souvent semées avec un mélange de dactyle et de fétuque.

47. Ces deux dernières se distinguent par la durée d'implantation de la prairie : à partir de deux ans pour un mélange ray-grass trèfle blanc, plus longtemps pour des mélanges plus diversifiés.

Cette typologie ignore globalement la distinction entre les veaux maigres et les veaux « sous la mère ». Elle agrège de plus dans le type 4 des structures extrêmement différentes. Certaines comptent parmi les éleveur·euses les plus réputé·es tandis que pour les autres l'élevage bovins constituent une activité secondaire. La très forte capitalisation du groupe 4, en fait plus qu'un type de système de production. Il s'agit ainsi des agriculteur·rices les plus « important·es » du territoire, disposant d'une aura et d'une réputation à l'échelle des trois anciens cantons. On compte par exemple beaucoup de jeunes agriculteur·rices ayant fait des stages dans ces structures « modèles ». Les chef·fes d'exploitation de ces fermes jouent de plus fréquemment un rôle important dans les organisations locales.

Si certain·es agriculteur·rices présentent des dispositions radicalement différentes du reste du groupe (notamment dans les groupes 3 et 4)⁴⁸, la majorité partagent des références communes et soutiennent (souvent tacitement et non sans des réserves parfois importantes) les syndicats d'agriculteur·rices dominants, c'est-à-dire la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et l'organisation associée des Jeunes agriculteurs (JA). Bien que ces agriculteur·rices soient de moins en moins engagé·es dans le travail collectif et les organisations, ils et elles forment un groupe professionnel localisé (DARRÉ 1984) qui partage des opinions et des expériences et se réunit lors d'événements locaux ou sur des sites spécifiques. Le rôle des foires est ainsi extrêmement important dans la réaffirmation de la centralité de l'élevage bovin dans le Bas-Comminges.

2.4.3 La place des aides de la PAC dans le fonctionnement des systèmes

Les différentes aides perçues

J'ai décrit la répartition et le volume des paiements dans la zone d'étude. Les paiements de la PAC sont de manière générale corrélés à la répartition du foncier. Cependant, le détail des paiements vient relativiser cette première analyse. En effet, derrière le paiement se cachent plusieurs aides différentes qui ont chacune leur modalité de distribution et qui portent des incitations différentes.

L'aide de base est octroyée en fonction du droit à paiement de base (DPB), qui est associé à des parcelles. Les DPB fixent le nombre maximum d'hectares qui seront aidés pour

48. Ces différences sont de plusieurs types. Dans le groupe 3, on pourra trouver notamment des éleveur·euses engagé·es politiquement à gauche, proches de la confédération paysanne et d'autres organisations de l'agriculture dite « alternative ». Dans le groupe 4, on trouve certains agriculteur·rices qui occupent des postes de responsabilité, notamment dans les coopératives agricoles et qui de fait passent moins de temps dans la ferme. Ces derniers présentent néanmoins des dispositions moins éloignées de leurs collègues et « cultivent l'enracinement » (DORDY 2008).

chaque agriculteur, dans la limite des hectares exploités. Des DPB non associés à des surfaces déclarées sont perdus. L'usage veut qu'une transaction foncière donne également lieu à un transfert des DPB associés de manière à ne pas « perdre les DPB », pour reprendre l'expression d'un conseiller. Les DPB sont calculés à partir des anciens droit à paiement unique (DPU) qui eux-mêmes ont été construits à partir de références historiques de production des exploitations. Malgré une tendance vers la « convergence », le montant des DPB est toujours inégalitaire. Un DPB construit sur une production intensive sera encore aujourd'hui beaucoup plus élevé qu'un DPB associé historiquement à des espaces herbagers. Ces références induisent donc des inégalités régionales, en fonction des productions et des rendements. Du point de vue des DPB, l'incitation financière est relativement simple. Dans la mesure où ceux-ci rémunèrent la quantité de foncier et l'historique de production, l'aide de base pousse à l'accumulation du foncier et particulièrement des anciennes surfaces irriguées qui portent encore les DPB les plus hauts.

Les paiements « redistributifs » et « verts » sont des aides relativement sans importance, moins par leur montant que par l'aspect extrêmement limité de leurs effets comparés à leurs intentions. L'aide redistributive constitue un bonus associé aux 52 premiers DPB d'une exploitation. Il reconstitue une forme de dégressivité des paiements a posteriori. Cependant, comme on l'a vu l'effet du paiement redistributif ne remet pas en cause la distribution très inégale des aides. Le paiement vert ne correspond pas à une modalité spécifique d'allocation ; il s'agit seulement d'une part du paiement de base versée sous condition du respect de trois éléments de « verdissement ». Ces conditions sont assez souples pour que la totalité des exploitations y aient accès.

Les paiements couplés sont complètement différents des aides précédemment évoquées. Ils sont associés à des productions particulières. Il existe des aides couplées végétales notamment créées pour favoriser l'indépendance protéique de l'UE. Cependant, les montants sont beaucoup plus élevés pour les aides animales et notamment pour les bovins allaitants⁴⁹. Les aides étant associées au nombre d'animaux et surtout de « mères », l'aide aux bovins allaitants (ABA) augmente avec la taille du cheptel et particulièrement celle des cheptels naisseurs. Les paiements sont néanmoins plafonnés et dégressifs pour limiter les effets pervers et l'accumulation des aides par de très grandes unités de production.

L'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) est une aide également associée principalement à l'élevage, cependant son calcul associe différentes dimensions. Dans la zone d'étude, l'aide est attribuée à l'hectare de surface fourragère dans une limite de 75

49. Le calcul et l'allocation des aides bovines a été modifié pour la nouvelle période de la politique agricole commune (PAC). Pendant la période étudiée, l'ABA était plus importante que l'aide aux bovins laitiers (ABL). De plus, seuls les animaux adultes étaient concernés. Ces modalités de calcul ont été revues notamment afin de favoriser l'engraissement des bovins en France.

hectares (l'ICHN est donc une aide à l'hectare plafonnée). Les surfaces fourragères primées concernent les surfaces en herbe et les surfaces en céréales autoconsommées par les herbivores. L'ICHN produit des incitations très importantes sur la taille des cheptels à travers un système de seuils et de plafonds. Pour recevoir l'ICHN, les bénéficiaires doivent déclarer plus de 3 unités gros bovin (UGB)⁵⁰, mais doivent aussi veiller à atteindre un taux de chargement (UGB/H) compris dans un intervalle particulier (entre 0,7 et 1,4 dans la zone d'étude). Le plafonnement des taux de chargement est le signe de l'intégration de la prime herbagère agro-environnementale à l'ICHN. L'ICHN dispose de plus d'éléments dégressifs avec des premiers hectares plus fortement aidés. De plus, les bénéficiaires de l'ICHN ne peuvent toucher plus de 50 % du montant du salaire minimum (SMIC) en revenus non agricoles⁵¹. L'ICHN produit des incitations discrètes, mais très importantes. Dans la zone d'étude, celles-ci se matérialisent par un calcul très fin des taux de chargement, qui se fixent au niveau des seuils et des plafonds en fonction de l'intensification des exploitations⁵².

Dans la zone d'étude, une mesure agro-environnementale et climatique représente la très grande majorité des paiements associée à la politique agro-environnementale. Il s'agit de la mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage" (MAEC-SPE), dont on fournira plus de détails, concernant son cahier des charges et son origine. Quant à son mode de calcul, il est relativement simple. Il consiste en une aide surfacique plafonnée à 7 500 euros. Le paiement des aides Bio est beaucoup plus complexe. Dans la mesure où ces aides ne constituent pas un élément central de la thèse, je me limite à noter la différence entre aides à la conversion et aides au maintien, les premières étant beaucoup plus importantes que les secondes.

Pour accroître le montant des aides perçues, les éleveur·euses disposent de plusieurs stratégies. Il peut tout d'abord s'agir d'accroître la capitalisation de leurs exploitations (foncier et cheptel), notamment jusqu'au plafond des aides couplées. Ces stratégies peuvent également prendre la forme d'une association dans une forme sociétaire, associant plusieurs propriétaires-exploitants. Certains GAEC⁵³ sont parfois composé d'associé·es impliqué·es

50. l'UGB est une convention qui permet d'établir des équivalents entre animaux. Des décrets administratifs définissent les rapports entre ovins, caprins et bovins, mais aussi entre animaux jeunes et adultes. Comme indiqué, ces équivalents sont particulièrement important dans le calcul des taux de chargement, indicateur particulièrement important du gouvernement des élevages.

51. Le calcul de l'ICHN, complexe, se complexifie encore si l'on intègre la question des surfaces gérées de manière collective et celle des cultures en zones de montagne. Dans la zone, l'ICHN associé aux estives ne concerne que les éleveur·euses d'ovins transhumant·es et les deux cas (à ma connaissance) d'éleveur·euses de bovins transhumant·es. Pour ces éleveur·euses, il constitue la majeure partie des aides perçues.

52. Un éleveur pratiquant la vente directe aura par exemple le chargement minimal pour assurer l'autonomie fourragère de son cheptel de manière extensive. Une autre qui est dans un système naisseur avec un très gros cheptel ira jusqu'au plafond pour pouvoir également profiter au maximum des aides couplées.

53. Il ne faut évidemment pas limiter le GAEC à une fonction d'optimisation. La mise en œuvre de cette forme juridique participe avant tout de la reconnaissance du travail des conjoint·es (et particulièrement des

de manière variable dans l'activité. Comme la « transparence » permet de multiplier les montants par le nombre d'associé·es dans le GAEC, certain·es agriculteur·rices associent leurs conjoint·es et/ou leurs parents dans des structures sociétaires où ils constituent néanmoins l'essentiel de la main-d'oeuvre. Les formes sociétaires permettent de manière générale à ces exploitations d'atteindre les plus hauts niveaux de soutien public dans le territoire.

Le profil des aides perçues en fonction des types d'élevage bovins

Le détail des aides permet de comprendre certains aspects de la relation de ces éleveur·euses de bovins allaitants à la PAC. Les données des paiements par exploitation sont néanmoins extrêmement limitées. Le paiement ne donne bien évidemment aucune information sur la qualité du travail, la santé financière, les services écosystémiques potentiellement assurés par la présence des élevages... Les données du Fonds européen agricole pour le développement durable (FEADER) n'offrent des informations que sur les paiements. Ceux-ci sont le résultat de calculs qui sont difficiles à explorer. En cela, ils constituent une boîte noire qui se dérobe assez largement à l'analyse⁵⁴. Un regard rapide sur la distribution annuelle des aides sur le territoire n'offre même pas d'informations satisfaisantes sur les situations individuelles. Les données fournies par le FEADER montrent notamment d'importantes variations interannuelles des paiements⁵⁵. Néanmoins, en comparant les paiements sur trois ans et en se basant sur les entretiens, les paiements permettent d'identifier quelques récurrences en fonction des types d'exploitation de bovins allaitants, précédemment décrits.

Dans la figure 2.22, j'ai reconstruit des profils d'aides perçues d'exploitation détenant des bovins. Ces profils d'aide permettent de saisir le poids que ces aides ont dans les montants totaux et de comprendre la force de l'incitation qui leur est associée. Les montants totaux des aides perçues sont figurés par la taille des cercles. Le **premier** type de système correspond à une exploitation individuelle en bovins naisseurs, centrée sur la production de broutards. Pour un montant total de 47 000 euros, cette exploitation touche 20 000 euros d'aides surfaciques (Aides de base + redistributif + vert). Elle touche ensuite 13 000 euros d'aides couplées, très majoritairement l'ABA. Enfin, elle a obtenu 9 000 euros d'ICHN et 5 000 euros dans le cadre de la MAEC-SPE. Les autres types présentent un profil d'aide relativement similaire. Néanmoins, on perçoit certaines différences. Le **deuxième** type a des aides couplées plus faibles et des aides surfaciques plus importantes, signe d'une plus

femmes).

54. Les paiements associés aux surfaces sont particulièrement complexes. Les DPB restent encore aujourd'hui calculé partiellement à partir de référentiels historiques.

55. Les paiements annuels sont parfois des rattrapages des années précédentes ou au contraire ne couvrent pas tout ce à quoi les bénéficiaires ont droit chaque année. Les aides à l'agriculture biologique couvrent en 2019 parfois les trois années précédentes. C'est le cas également pour les MAEC qui sont parfois versées en retard.

grande orientation vers les grandes cultures. Le **troisième** type touche une aide au maintien en bio, qui est un peu supérieure au montant maximum de la MAEC. Le **quatrième** type touche les montants les plus importants, car il s'agit d'un GAEC avec deux associé-es⁵⁶. Le **cinquième** type représente le cas des bénéficiaires pluri-actifs qui disposent d'un plus petit foncier et d'un plus petit cheptel. Comme ces personnes ne sont pas en activité agricole principale, elles ne peuvent généralement pas toucher l'ICHN.

56. Ce qui signifie des plafonds deux fois plus élevés pour les MAEC, l'ICHN et les aides couplées.

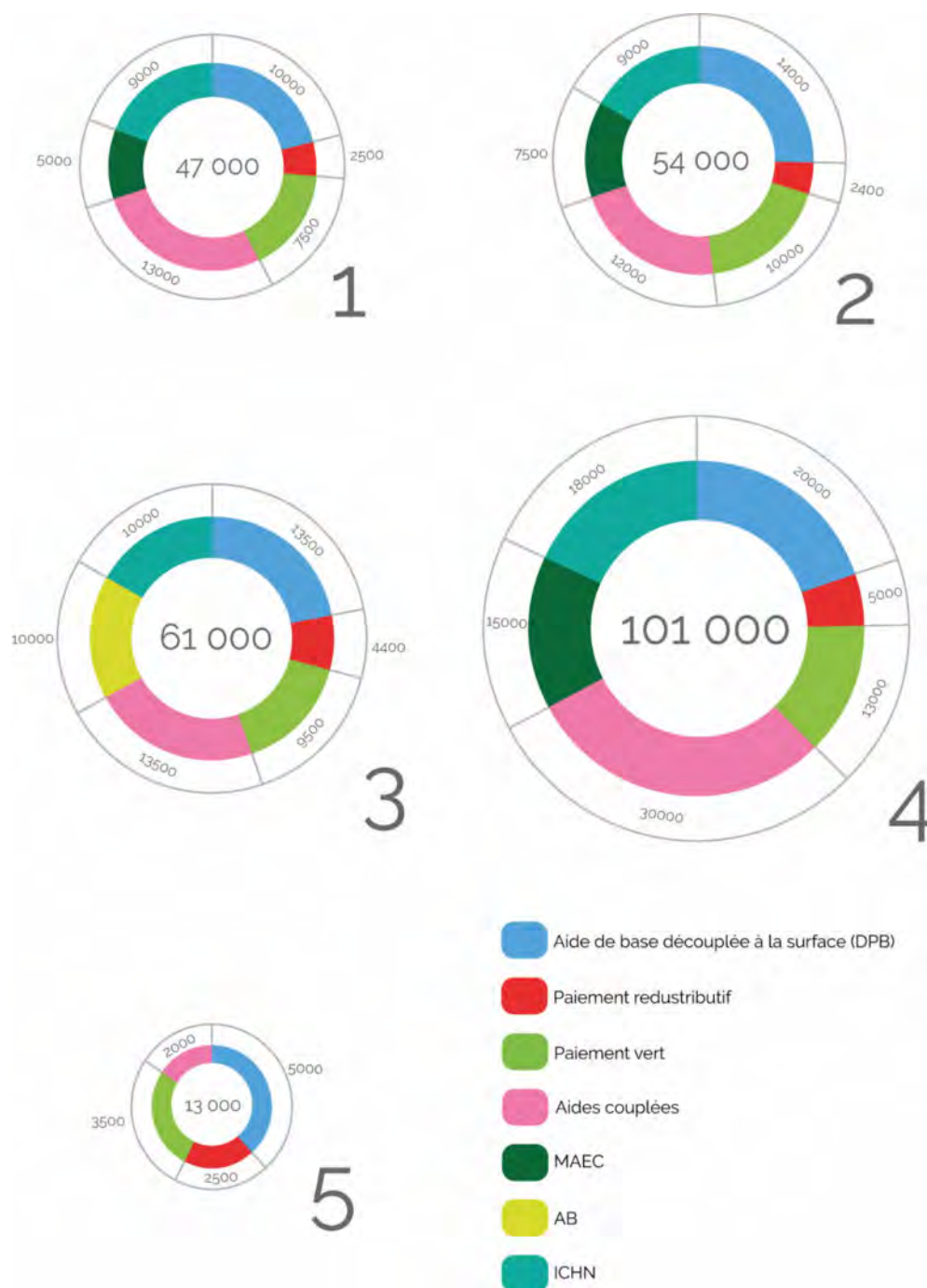


FIGURE 2.22 – Illustration des profils d'aide en élevage de bovins allaitant (Auffray, 2023)

Il apparaît donc que les exploitations orientées vers la polyculture-élevage et la production de veaux maigres (broutards) font partie des plus importantes bénéficiaires d'aides dans le territoire. Elles sont finalement limitées en nombre, mais concentrent une grande partie du foncier. Les analyses du poids des aides dans les revenus montrent que les éleveur·euses de bovins allaitants sont les plus dépendant·es des subventions en France. Des travaux élaborés à partir des données du réseau d'information comptable agricole (RICA) estiment

ainsi les aides directes à 250% du revenu des exploitations de l'orientation technique des exploitations (OTEX) « bovin viande »⁵⁷ (CHATELLIER, DÉTANG-DESSENDRE et al. 2021). En effet, du fait d'une rentabilité faible et de niveaux de soutiens importants, les aides représentent une très grande proportion des revenus. Les analyses de systèmes agraires réalisées dans le Bas-Comminges tendent à indiquer des tendances similaires, bien que moins marquées. En effet, la moindre productivité des grandes cultures et l'importance des associations entre cultures et élevages rendent moins saillante la dépendance des éleveur·euses (GAUDIN et MARSAN 2020).

Les aides directes « découplées » de la production tendent de manière générale à favoriser l'extensification. En effet, les aides sont octroyées indépendamment du chiffre d'affaires ce qui tend à rendre certaines pratiques plus avantageuses. Les surfaces fourragères sont particulièrement l'objet de ce genre de calcul. En effet, les faibles coûts de production à aide égale font de l'herbe, mais parfois plus encore de légumineuses comme la luzerne (qui sont l'objet d'aides couplées) des choix intéressants.

Les paiements ne sont néanmoins pas la seule manière dont s'incarne la PAC dans le territoire. Ils constituent au contraire le terme de procédures administratives diverses qui engagent les agriculteur·rices et les divers acteurs qui sont impliqués dans le conseil et l'accompagnement.

Procédures administratives et prairies

Le point de départ de la campagne annuelle de la PAC a lieu au mois d'avril.

La plus grande partie des agriculteur·rices se rendent tout d'abord auprès des institutions (CA ou CD) où les conseiller·res remplissent la déclaration sur la base des déclarations des agriculteur·rices. Dans un deuxième temps, la déclaration est traitée par les services de la direction départementale des territoires (DDT). Ensuite, les dossiers sont soumis à un contrôle de la part de l'agence de services et de paiement (ASP), organisme payeur et de contrôle, l'agence de services et de paiement (ASP). Ces trois éléments constituent les étapes principales des dossiers. Dans la thèse, j'ai choisi de ne pas tenter de suivre à la manière de Jean-Marc Weller les dossiers (WELLER 2006), et rester au niveau des agriculteur·rices. La description du cycle annuel de la PAC se fonde donc sur les éléments visibles par l'agriculteur·rice et laisse de côté, en grande partie, les coulisses du travail

57. Les OTEX, créées dans les années 1970, sont les catégories de la statistique agricole qui divisent les exploitations en fonction de leur spécialisation productive (Agreste). Les divisions entre OTEX ne correspondent donc pas aux catégories des MAEC et renvoient à des « coefficients de production brute standard » qui pondèrent les différents ateliers. Une exploitation peut donc très bien être dans l'OTEX « bovin viande » et être éligible à la mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage" (MAEC-SPE).

administratif.

La PAC s'incarne pour les agriculteur·rices dans une série de procédures qui aboutissent à un paiement devenu indispensable à la poursuite de l'activité d'un grand nombre de fermes. L'année commence par une période de déclaration, qui représente l'élément indispensable à tout paiement au titre de la PAC. Les enjeux de la déclaration dans la PAC 2014-2020 ont été détaillés dans la thèse de Blandine Mesnel soutenue en 2020 (MESNEL 2020). Les déclarations doivent généralement avoir lieu avant la mi-mai. À l'instar de nombreuses procédures administratives, les guichets de la PAC se dématérialisent et le recours à des outils numériques est croissant. Les déclarations se font donc, depuis 2004 (BRUNIER et KRAUBERGER 2019)⁵⁸, sur une plateforme en ligne, appelée « télépac »⁵⁹, où chaque bénéficiaire dispose d'un identifiant unique ou « numéro pacage ».

Les conseiller·es de proximité font généralement la déclaration en présence de l'agriculteur⁶⁰. La déclaration se divise en plusieurs étapes, la première consiste dans la vérification ou le renseignement des informations générales de l'exploitation. Dans un deuxième temps, la personne effectuant la déclaration décrit la morphologie de l'exploitation dans le registre parcellaire graphique (RPG) qui se présente comme une interface de système d'information géographique (SIG). L'exploitation est divisée en différents types de polygones, spécifiquement en « parcelle » et en « îlot » (regroupement de parcelles), mais également en surface non-agricole (SNA) et en zone de densité homogène (ZDH). Ces différents polygones relèvent de différents calques et peuvent être partiellement superposés. La déclaration indique le type de culture associé à chaque parcelle, à l'aide une suite de codes définis par l'administration. Les parcelles peuvent recevoir plusieurs codes, particulièrement pour mentionner l'existence d'une culture dérobée, ou de couverts végétaux qui peuvent être pris en compte comme surfaces d'intérêt écologique (SIE). Les bénéficiaires accèdent ensuite à une page où ils peuvent vérifier les surfaces de chaque parcelle et le code culture associé, puis indiquer les aides dont ils souhaitent bénéficier.

L'étape suivante est apparue dans la PAC 2014-2020. En effet, dans le cadre du verdissement, les agriculteur·rices devaient respecter trois critères pour obtenir un « paiement vert » : des surfaces représentant un intérêt écologique, une diversification minimale des

58. Pendant près de dix ans les déclarations papier et numériques ont cohabité. Aujourd'hui, la déclaration numérique est la seule qui permettent d'accéder aux aides de la PAC.

59. Le site internet Télépac est accessible [ici](#).

60. La Haute-Garonne présente une situation originale dans la structure du conseil et particulièrement concernant les déclarations PAC. En effet, le Conseil départemental (CD) assure un service gratuit d'aide à la déclaration. Ce service ne rentre pas à priori dans les prérogatives de la collectivité territoriale. Dans le contexte étudié par Mesnel (MESNEL 2017), l'aide à la déclaration est un service payant proposé notamment par la chambre d'agriculture. Dans le contexte de notre enquête, le conseil départemental a octroyé une aide à la chambre d'agriculture pour que ce service soit gratuit. Les agriculteur·rices de Haute-Garonne disposent donc de deux options gratuites pour faire leurs déclarations.

cultures et le maintien des prairies permanentes. Les deux derniers critères sont rarement contraignants, la tâche la plus exigeante est la déclaration des SIE qui doivent représenter un minimum de 5 % de la surface totale de l'exploitation. Sans rentrer dans le détail des pondérations, complexes, les surfaces d'intérêt écologique (SIE) regroupent des infrastructures agroécologiques (haies, murets, mares...) et des surfaces productives ou non (prairies, jachères, protéagineux comme la luzerne). Les niveaux sont donc aisément atteignables. Dans les faits, les surfaces sont privilégiées, car elles permettent d'atteindre plus rapidement les niveaux et risquent moins d'être contestées par l'administration.

L'étape suivante est généralement traitée très rapidement. Les effectifs de bovins sont, selon nos observations, systématiquement renseignés en amont des déclarations pour répondre aux exigences de suivi qui relève notamment de réglementations sanitaires⁶¹. La page apparaît donc préremplie. Les deux étapes suivantes sont fortement variables selon les déclarations. Les demandes concernant les MAEC et les mesures de soutien à l'agriculture biologique sont en effet des engagements volontaires (et dépendantes pour les premières de zonages géographiques divers). Après avoir réalisé ces étapes, on peut déposer son dossier. Il faut avant cela vérifier les alertes qui indiquent l'existence d'anomalies (celles-ci sont généralement liées aux registre parcellaire graphique (RPG) et au dessin des polygones) puis finalement signer la déclaration.

Dans les mois qui suivent, la PAC s'incarne notamment par des échanges avec les organismes d'instruction, qui avertissent l'agriculteur·rice d'anomalies ou d'éléments manquant dans sa déclaration. Ces procédures donnent lieu parfois à des échanges de courriers qui sont souvent l'objet de plaintes de la part des agriculteur·rices interrogé·es. Les agriculteur·rices peuvent également être concerné·es par des procédures de contrôle. Celles-ci peuvent porter sur les différentes aides reçues (Aides couplées, ICHN, MAEC...). Dans le cadre de la thèse, je m'intéresse à une procédure de contrôle particulière qui implique les surfaces en herbe. Celles-ci sont l'objet d'attribution d'aides pondérées à la proportion d'éléments « non admissibles » qu'elles contiennent. Le contrôle « surface » porte souvent sur la validité de ces proratas⁶².

61. Dans le cas des exploitations en élevage bovins, la base de donnée nationale d'identification (BDNI), utilisée pour la « traçabilité » des bovins sert également pour calculer le montant des aides.

62. Les ZDH précédemment mentionnées sont l'incarnation contemporaine et numérisée de ces proratas.

2.5 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai cherché à décrire la place prise par les prairies dans l'agriculture du Bas-Comminges. Le but de cette présentation était de fournir les principaux éléments matériels sur lesquels reposent les rapports subjectifs aux prairies qui seront décrits dans les chapitres suivants. En effet, ceux-ci émergent d'un mode d'occupation spécifique d'un milieu qui se construit dans la longue durée. La prairie s'incarne dans des conditions climatiques et pédologiques particulières. Le système agraire du Comminges, malgré des dynamiques communes à de nombreux espaces ruraux français, présente des caractéristiques singulières qui influent non seulement sur la morphologie des paysages contemporains, mais également sur le rapport que les agriculteur·rices établissent avec eux. Au cours de l'histoire, les politiques agricoles ont joué un rôle constant, orientant les exploitations dans des directions particulières et participant de la construction de formes dominantes. Les systèmes agricoles contemporains sont divers, mais les prairies du Comminges présentent une connexion importante avec les systèmes bovins allaitants naisseurs, qui sont particulièrement dépendants des aides de la PAC.

Le Bas-Comminges apparaît comme une petite région agricole, marquée par le maintien d'une association entre cultures et élevages herbivores. En cela, elle se rapproche d'autres zones « intermédiaires » qui présentent simultanément des formes d'extensification et des trajectoires de modernisation tournées vers la performance technique. Ce maintien se poursuit malgré la disparition des filières porcines et laitières, et du renouvellement générationnel problématique dans l'élevage bovin allaitant. L'élevage herbivore est profondément associé dans le territoire à la diversité qui caractérise les paysages valorisés localement et qui sont considérés comme « multifonctionnels ».

Ce chapitre montre qu'en termes d'effets de la PAC sur les relations des agriculteur·rices à la nature, il se joue quelque chose de particulièrement fort à la fois économiquement et écologiquement dans la relation entre soutien public, élevage de bovins allaitants et surfaces en herbe. Dans les autres chapitres, j'aborde cette relation à travers différentes dimensions de la PAC qui affectent de manière différenciée les représentations subjectives de la prairie. Dans le chapitre suivant, je décris la problématique de la thèse, l'articulation entre instrumentation de la PAC et subjectivités environnementales des agriculteur·rices, ainsi que le cadre conceptuel et la méthodologie que j'ai mise en place.

Chapitre 3

Les subjectivités environnementales des éleveur·euses

Seul un être humain se dénommant lui-même “je”
peut en désigner un autre comme “il” ;
et il ne saurait le faire qu’à l’adresse d’un “tu”.

[Jeanne Favret-Saada, *Les Mots, la Mort, les Sorts. La sorcellerie dans le Bocage*, p. 42-43]

3.1 Introduction

Au début des années 1990, on pouvait déceler dans les mesures agro-environnementales (MAE) naissantes, un « processus qui substitue, à des pratiques d’élevage ayant des sous-produits biologiques et paysagers, des pratiques de gestion territoriales, écologiques et paysagères utilisant notamment l’élevage extensif pour entretenir la prairie naturelle »¹ (T. LEMAIRE 1995). A l’époque, cette inversion du rapport entre paysage et agriculture suscite l’intérêt de nombreux chercheur·euses (ALPHANDÉRY et BILLAUD 1996 ; BILLAUD 1992) et coïncide avec l’institutionnalisation des recherches interdisciplinaires sur les relations humain·es/nature (JOLLIVET 1992 ; MATHIEU 1992).

Trente ans plus tard, la conversion écologique des élevages de bovins allaitants est un objet à la fois plus stabilisé et moins prisé. De nombreuses enquêtes ont pris pour objet les MAE, qui se sont multipliées dans les dernières décennies (MORMONT 1996). Ce tra-

1. La citation extraite d’un article publié dans le courrier de l’environnement de l’INRA, fait référence aux premières mesures agri-environnementales mises en place en France. Les « marais de l’Ouest » (ici le marais de Brouage en Charente Maritime) sont en 1992, parmi les premières régions à recevoir des aides à l’hectare associées à des cahiers des charges régissant les pratiques.

vail de thèse se démarque par la volonté d'aborder ces enjeux à travers le positionnement d'agriculteur·rices singulier·es, ancré·es dans un contexte historique et géographique particulier, présenté dans le chapitre précédent. Les agriculteur·rices du Bas-Comminges ont connu à la fois l'inscription dans la modernisation agricole et l'exclusion des formes les plus avancées de productivisme. Il s'agit de rendre compte de la lecture que donnent ces éleveur·euses, de leur environnement et des politiques qui encadrent leur travail. Je fais donc appel à leurs capacités réflexives et critiques, ancrées dans l'expérience, pour comprendre les incidences contemporaines de l'une des plus anciennes, complexes et importantes politiques européennes, la PAC. Pour les agriculteur·rices, celle-ci se présente comme une réalité quotidienne, discutée et contestée.

Ce prisme subjectif ne va pas de soi. Les approches critiques ont longtemps montré de la méfiance à l'égard des « identités stratégiques » (COLLOVALD 1988), ou de « l'illusion biographique » (BOURDIEU 1986)² qui imprégnerait les récits de vie. Je pense pourtant que l'entrée par les subjectivités est heuristique, et permet de questionner le lien entre politique publique et soucis de l'environnement. À travers le concept de subjectivité environnementale, central dans cette thèse, je cherche à saisir la manière dont les agriculteur·rices donnent sens à leur expérience quotidienne, à la fois marquée par une proximité physique avec la nature et par des relations sociales diverses, souvent asymétriques et dans lesquelles la PAC joue un rôle important.

Le concept de subjectivité environnementale articule deux préoccupations de long terme de la géographie : d'une part, les relations entre les humain·es et leurs milieux, de l'autre, le rapport entre l'espace et le pouvoir. Penser le sujet n'est pas sans précédent dans la géographie française (BERDOULAY, LAPLACE-TREYTURE et ARNAULD DE SARTRE 2010). Il a occupé, dès les années 1960, une place importante dans le programme de la géographie humaniste, puis de manière accrue durant les débats autour de la postmodernité dans les années 1990 (BERDOULAY et ENTRIKIN 1998 ; CHIVALLON 1999). Mais ce moment est loin d'avoir constitué une tradition unifiée, ni généré une « boîte à outils » conceptuelle stabilisée. Je présente ici les contours d'une analyse des subjectivités qui emprunte à diverses disciplines et traditions théoriques et notamment à la *political ecology* (PE), un courant interdisciplinaire des sciences sociales de l'environnement. Les géographes de la revue Hérodate en convenaient : « le discours géographique produit peu de concepts, et les prélève un peu partout

2. Le sociologue a parfois formulé des critiques acerbes des approches accordant trop de crédit à la parole des sujets sociaux. Dans un dialogue avec Jean-Claude Passeron en 1966 (consultable à [cette adresse](#)), Pierre Bourdieu insiste sur le peu d'intérêt des récits que les personnes donnent de leurs propres existences. Menant à l'époque des travaux de sociologie rurale, il conteste « l'humanisme » qui assimilerait expérience vécue et vérité objective. De manière plus étonnante, il affirme la primauté du fait géographique « la réponse à la question qu'est-ce qu'être paysan est dans la forme des champs, la structure de l'espace » (S'il se réfère ici à des faits matériels, il fera par la suite de ces deux termes des concepts clefs de ces théories, en les détachant de leur sens géographique et agraire).

» (COLLECTIF 1976, p. 77)³.

Dans ce chapitre, je présente tout d'abord deux concepts centraux dans mon cadre conceptuel : la subjectivité environnementale et la gouvernementalité, qui permettent de saisir l'incarnation locale des politiques environnementales. Ce cadre permet notamment d'interroger le rôle de l'outillage des politiques publiques dans les recompositions identitaires au sein des mondes agricoles. Je montre ensuite comment j'applique ces deux concepts pour analyser une relation spécifique, le lien entre l'éleveur·reuse et la prairie, comme objet de pratiques et de politiques agri-environnementales. Je présente ainsi les travaux qui ont mobilisé la notion de subjectivité environnementale, et les aspects de la PAC importants pour mon analyse. Le cadre utilisé permet de questionner l'articulation des dimensions subjectives et politiques dans le cas d'un territoire d'élevage. Il constitue ainsi une entrée originale pour la géographie sur les enjeux d'espace et d'identité. Je décris, enfin, de manière plus réflexive, la manière dont j'ai pu construire conjointement la problématisation et la méthodologie. Je détaille le déroulement des différentes phases de l'enquête, ainsi que la manière dont ces données sont mobilisées dans les chapitres suivants.

3. Cet extrait provient d'un entretien avec le philosophe Michel Foucault, publié dans le premier numéro de la revue de géopolitique.

3.2 Deux concepts issus de la *Political Ecology*

Enquêter sur les politiques d'élevage dans les coteaux du Sud-Ouest de la France à partir de concepts issus de la *political ecology* (PE) est une démarche relativement singulière. Un certain nombre de points semblent, à première vue, éloigner ce terrain de ceux traditionnellement étudiés par ce courant. Si les frontières thématiques et conceptuelles de la PE sont assez lâches pour avoir inclus une grande diversité de recherches, le cœur de l'approche se situe loin de la PAC et du Comminges. La PE a marqué la géographie anglo-saxonne en proposant une analyse critique des problèmes environnementaux, notamment dans les contextes postcoloniaux. Son émergence est donc profondément liée à certaines configurations, où les dimensions politiques et environnementales sont fortement exacerbées. Les phénomènes décrits par les chercheur·euses en PE s'ancrent dans des trajectoires historiques où l'insertion dans les systèmes économiques transnationaux s'est accompagnée d'une grande violence. L'enjeu de la caractérisation des phénomènes écologiques et des liens qu'ils entretiennent avec les enjeux politiques prend un sens particulier dans des contextes où les inégalités sont renforcées par les postulats néomalthusiens qui rendent les populations locales responsables de dégradations, parfois trop vite diagnostiquées (FORSYTH 2003). Le projet de thèse confronte des concepts issus de la PE à un nouvel objet, plutôt étudié à travers d'autres disciplines et orientations théoriques : l'incarnation des politiques agricoles européennes dans des zones agricoles « intermédiaires ». Cet objet m'a marqué à première vue par son aspect plus « ordinaire » et plus technique. Les rapports de pouvoir présents sur le terrain me semblaient plus incertains.

Dans cette thèse, j'étudie les changements de pratiques, mais surtout de représentations liées à la PAC. Je considère cette politique publique dans la diversité des éléments qui la constituent : aspects réglementaires, personnels, procédures ou outils techniques. Ainsi, je conçois cette instrumentation comme essentielle pour comprendre l'émergence de nouvelles manières de considérer et d'agir sur, dans et avec la nature. C'est cette articulation entre l'étude des instruments de politiques publiques spatialisées et celle des dimensions subjectives des relations à la nature des agriculteur·rices qui justifie un ancrage dans la géographie et la PE et non directement dans la sociologie de l'action publique ou dans l'anthropologie de l'environnement, auxquelles ce travail emprunte certains concepts et méthodes.

Dans cette partie, je montre tout d'abord que le concept de gouvernementalité est un outil pertinent de l'analyse de l'écologisation des politiques publiques, notamment à travers les technologies spatiales de gouvernement. Ensuite, je présente le concept de sujet environnemental, une forme de reconnaissance simultanée des capacités réflexives des sujets et

des effets intimes des politiques publiques. Enfin, je m'intéresse aux développements plus récents du concept de subjectivité et la part plus importante accordée à la fois à l'expérience des agriculteur·rices et aux relations de pouvoir locales.

3.2.1 Gouvernamentalité et écologisation des politiques agricoles

Le découpage et la classification administrative de la nature sont au cœur de l'intégration d'objectifs environnementaux dans les politiques publiques sectorielles en France et en Europe. La PAC a été marquée par ce processus d'écologisation (DEVERRE et SAINTE MARIE 2014) depuis les années 1990. Elle fait aujourd'hui appel à un nombre impressionnant de formes d'allocation, de catégorisations, de quantification et de surveillance. Au cœur de ce fonctionnement, le recours aux systèmes d'informations géographiques (SIG) et à l'imagerie satellite a été croissant, multipliant les opportunités de contrôles et d'incitations.

La complexité de la PAC s'est construite en lien avec la complexité des phénomènes sur lesquels elle cherchait à avoir prise. L'agencement contemporain a émergé de manière progressive en mobilisant des savoirs hétérogènes et les technologies qui se présentaient au fur et à mesure de leur développement, dans un contexte de forts jeux stratégiques. La PAC n'est pas le reflet des intérêts d'un seul groupe, aussi dominant soit-il. Elle n'est pas non plus réductible aux compromis qui ont émergé lors de sa conception. Une analyse de son incarnation localisée à partir du concept de gouvernamentalité, prend donc tout son sens, car cela permet de questionner non seulement sa capacité à réaliser des objectifs revendiqués, mais aussi ce qui advient quand les procédures, les techniques et les savoirs qui l'opérationnalisent se confrontent à la vie des agriculteur·rices.

Le concept de gouvernamentalité, développé dans les écrits tardifs de Michel Foucault (FOUCAULT 2004a,b), est depuis trente ans un concept majeur de l'analyse politique⁴. En effet, il permet de d'articuler trois dimensions particulièrement contemporaines :

Tout d'abord, il élargit l'analyse du pouvoir politique au-delà de la politique partisane, des conflits de classes et des instruments de souveraineté (ROSE-REDWOOD 2006). À l'instar de la notion de gouvernance⁵, à laquelle il est parfois rapproché, il déplace les débats de

4. L'importance prise par le concept de gouvernamentalité dans les sciences sociales est à replacer dans les mouvements transatlantiques de traduction et de réception de l'œuvre de Michel Foucault. Ainsi, le cadre conceptuel est construit à la fois sur les interprétations de l'œuvre de Foucault par la sociologie des instruments de politique publique et par les géographies critiques anglo-saxonnes, qui se sont structurés de manière indépendante.

5. À l'inverse du concept de gouvernance, la gouvernamentalité n'est pas entrée dans le vocabulaire institutionnel qui a contribué à faire de la première un élément de prescription. La « bonne gouvernance », renvoyant de manière floue à des phénomènes aussi divers que la lutte contre la corruption, la décentralisation, l'affirmation d'une « société civile », le nouveau management public, est, en effet, devenu un élément

la nature et les fondements de l'État, vers une conception plus ouverte et dynamique du politique. Le pouvoir et les « technologies gouvernementales » associées renvoient ainsi à l'intégralité des relations sociales. Ce décentrement de la figure étatique s'articule avec les phénomènes de décentralisation, de privatisations et de libéralisation des marchés en cours depuis les années 1980 (FLETCHER 2010).

La gouvernementalité s'inscrit, de plus, dans une remise en cause d'une vision du pouvoir comme capacité exclusive de contrainte et de répression. Elle s'articule avec d'autres concepts, comme celui de biopolitique, pour désigner l'exercice du pouvoir à travers l'instruction, la médecine ou la construction d'infrastructures, autant de champs où le gouvernement se montre peut-être coercitif et violent mais aussi apparemment motivé par une recherche de développement et d'amélioration⁶. Il s'agit en effet davantage de faciliter certaines formes d'existences, de comportements⁷ au détriment d'autres, d'inciter ou d'agir sur l'environnement des personnes. La gouvernementalité a été ainsi utilisée pour exprimer « comment les formes contemporaines de pouvoir et de régulation parviennent à leurs fins non en forçant les gens vers des buts définis par l'État, mais en en faisant des complices » (AGRAWAL 2005b, p. 217). Les politiques publiques ont ainsi été analysées dans leurs interactions avec les marchés comme l'expression d'un « gouvernement des conduites individuelles » (DUBUISSON-QUELLIER 2016).

Enfin, la gouvernementalité permet de penser les modalités d'opérationnalisation de l'État. En effet, les analyses de Foucault accordent une place importante au développement des technologies qui permettent l'action concrète de l'État ainsi qu'aux procédures administratives dans lesquelles celles-ci sont mobilisées⁸.

Conjointement à la notion de néolibéralisme, la gouvernementalité a pu revêtir une dimension de dénonciation des processus de privatisation des services publics, de libéralisation des marchés ou d'individualisation des problématiques sociales et écologiques⁹. Des travaux ont ainsi mobilisé le concept pour désigner les effets néfastes de l'accroissement

classique des recommandations des politiques de développement (LAUTIER 2013).

6. Cette volonté de développement constitue un des objets majeurs d'approches avec lesquelles cette thèse entretient des liens privilégiés. Une série de travaux fondateurs ont mobilisé ces perspectives, non pas pour souligner l'existence d'un pouvoir omnipotent et omniprésent, mais pour montrer le caractère inégal, inachevé et relativement imprévisible des résultats de l'action publique. Le titre du livre classique de Tania Li, *The Will to improve* (LI 2007), renvoie à cette approche critique de la mise en œuvre des politiques publiques. Il fait également écho au sous-titre original de l'ouvrage de James Scott, *Seeing like a state* (SCOTT 1998) : « *how certain schemes to improve human condition have failed* ».

7. On pourrait ajouter de « modes d'habiter » (MATHIEU 2014).

8. La figure des physiocrates a notamment servi dans l'approche « généalogique » de Foucault à illustrer l'importance du développement de nouvelles techniques à même d'assurer un environnement propice à une prospérité, basée moins sur le contrôle étatique des marchés mais sur la liberté de commerce (HERENCIA 2013). Et de la croissance des inégalités auxquels ces processus sont associés.

9. Et de la croissance des inégalités auxquels ces processus sont associés.

de la place des marchés, des technologies de surveillance ou d'un pouvoir tourné vers le « nudge »¹⁰ (BERGERON, BOUBAL et CASTEL 2016). Mais le concept ne se limite pas à une fonction de disqualification : « une critique ne consiste pas à dire que les choses ne sont pas bien comme elles sont. Mais à voir sur quels types d'évidences, de familiarités, de modes de pensée acquis et non réfléchis reposent les pratiques que l'on accepte » (FOUCAULT 1994, p. 234). La gouvernementalité a ainsi notamment servi à des descriptions empiriques précises de l'outillage des politiques publiques (auparavant disqualifié au profit d'une lecture plus juridique), et de ses conséquences pour les individus et les collectifs.

En France, depuis la fin des années 1990, les approches inspirées de ces travaux, ont été croisées avec les science and technology studies (STS) pour considérer la capacité d'agir des technologies de gouvernement. La cartographie, les indicateurs, les formulaires sont devenus des objets d'étude légitimes. Pierre Lascoumes mobilise ainsi la gouvernementalité comme concept central de sa sociologie des instruments d'action publique (LASCOUMES 2004). Dans la lignée d'Alain Desrosières (DESROSIÈRES 1993), Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès définissent l'instrumentation de l'action publique comme « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils, des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (LASCOUMES et LE GALÈS 2005, p. 12). Les technologies de gouvernement sont divisées en trois types d'éléments : les instruments, les techniques et les outils. Les instruments sont définis comme des « types d'institutions sociales (recensement, cartographie, réglementation, taxation, etc.) », les techniques comme des « dispositifs concrets opérationnalisant l'instrument (la nomenclature statistique, le type de figuration graphique, le type de loi ou de décret) », et les outils comme des « micro-dispositifs au sein d'une technique (la catégorie statistique, l'échelle de définition de la carte, le type d'obligation prévu par un texte, une équation calculant un indice) » (ibid., p. 15). Dans cette thèse, je m'appuie sur cette typologie, même si ces définitions se heurtent à la complexité des politiques publiques et qu'il est parfois difficile de les distinguer¹¹.

Les analyses de l'instrumentation se sont dirigées dans des directions diverses que j'illustre à partir d'exemples portant sur les politiques agricoles. Tout d'abord, elles se sont tournées vers l'étude du changement au sein des politiques publiques. En effet, les travaux ont permis de suivre les dimensions inattendue de l'action publique (LASCOUMES 2007b) en illustrant par exemple de manière empirique comment des outils « échappent à leurs créateurs » (BOURBLANC 2011). Ce type d'enquête s'incarne par exemple dans le travail de Magali

10. Le nudge a acquis une visibilité importante ces dernière années pour décrire une approche du gouvernement fondée sur les savoirs en psychologie comportementale. Il s'agit notamment de créer des « environnements incitateurs » pour agir de manière non-contraindante sur les pratiques.

11. À ces différents niveaux, on pourrait ajouter le dispositif, qui représenterait l'ensemble le plus large et le plus abstrait.

Bourblanc sur la mise en œuvre de la directive dite « nitrates » (BOURBLANC 2011). Une deuxième direction des travaux sur les technologies de gouvernement analyse les impensés politiques de cet outillage. Ces travaux ont décrit les dimensions implicites du rapport entre l'État et les publics qui transparaissent dans les instruments d'action publique. Cette question est notamment soulevée dans les travaux de Jean-Marc Weller (WELLER 2006, 2010) ou de Blandine Mesnel (MESNEL 2017) pour les procédures bureaucratiques de la PAC. La troisième direction des recherches sur les instruments est celle qui m'intéresse le plus, car elle est plus tournée vers les publics que vers l'administration en étudiant les effets discrets qui affectent les individus confrontés aux politiques publiques. Plus qu'une analyse de leur réception ou de leur efficacité, cette approche s'intéresse aux manières non intentionnelles et non revendiquées dont les instruments affectent les publics.

Entre les sujets et cet outillage des politiques publiques se pose de manière centrale la question de l'espace, « le vecteur, le moyen incontournable de la mise en œuvre de l'exercice du pouvoir » (CHIVALLON 1999, p. 310). Les recherches mobilisant le concept de gouvernementalité font ainsi une place importante aux outils cartographiques, aux matrices cadastrales, aux procédures de zonages, au contrôle de l'occupation du sol (AGUILERA et al. 2021 ; LASCOUMES 2007a ; MITCHELL 2002). La géographie française s'est tenue relativement éloignée de la notion de gouvernementalité¹². La tentative de Claude Raffestin de fonder une géographie du Pouvoir foucaldienne (RAFFESTIN 2019), aura, en effet, provoqué de nombreuses critiques (FALL 2005). Les liens entre espace et gouvernementalité sont historiquement beaucoup plus nombreux dans la géographie anglo-saxonne. Comme l'indique Margo Huxley, « en étudiant la façon dont les espaces et environnements sont en rapport avec les actions des programmes, projets et plans établis pour le gouvernement des individus et des populations, on peut commencer à comprendre comment les caractéristiques singulières des espaces [...] sont déterminées par des assemblages instables et hétérogènes de technologies de pouvoir » (HUXLEY 2008, p. 1654). De nombreux géographes, notamment au sein de la PE, se sont mobilisés les concepts, de gouvernementalité, de technologie de pouvoir et de dispositif pour analyser les liens entre dynamiques politiques et environnementales. La gouvernementalité verte, ou environnementalité, est ainsi devenue un concept permettant de saisir les enjeux de l'intégration d'objectifs environnementaux à diverses échelles (CASTREE 2008 ; RUTHERFORD 2007, 2017). La PAC apparaît comme essentielle et exemplaire par la manière dont la nature est découpée, compartimentée, classifiée, pour permettre l'action de l'État¹³. L'étude de la performativité de ce découpage et de l'incarnation concrète des politiques constituent une prolongation de ces interrogations.

12. Cette absence de référence, ne concerne pas l'intégralité de l'œuvre de Foucault qui a été mobilisée par de nombreux géographes français, voir par exemple les travaux de Guy Di Méo (DI MÉO 2010)

13. Pourtant elle n'a été que peu analysée comme telle.

Dans leur article de 2020, Robert Fletcher et Jose Cortes-Vazquez, se livrent à un double exercice de bilan et de prospective sur les travaux nombreux qui ont mobilisé les concepts de Foucault pour analyser la gouvernamentalité verte. Le titre de l'article, « *Beyond the green panopticon* », renvoie aux nombreux liens qui ont été faits entre la protection de l'environnement et la discipline des populations (FLETCHER et CORTES-VAZQUEZ 2020). La modernisation écologique a, en effet, offert aux approches critiques des sciences sociales de nombreuses opportunités de constater le déploiement de nouvelles formes de contrôles et d'incitations. Les auteurs ne désavouent pas ces analyses critiques auxquelles ils ont contribué, mais appellent néanmoins à s'intéresser de manière plus profonde, à la suite d'Arun Agrawal (AGRAWAL 2005b), aux modalités de formations des sujets. En effet, l'analyse de la performativité des politiques implique de s'intéresser à leur public, l'aspect relationnel du pouvoir étant au cœur du concept de gouvernamentalité.

L'apport de la gouvernamentalité est donc l'articulation entre l'incarnation concrète d'un gouvernement des conduites environnementales et l'expérience des personnes qui y sont confrontées. Cette expérience apparaît dans le concept de sujet, qui constitue l'autre élément central de mon cadre conceptuel.

3.2.2 Sujets environnementaux : pouvoir, résistance, réflexivité

Dans un article de 2006 intitulé « Prendre position », Bernard Debarbieux, présente la manière dont l'identité a été mobilisée par la géographie. Il rappelle que le mot « identité » recouvre des concepts très différents. Il distingue notamment une « identité sociale », une « identité personnelle » et une « identité collective » (DEBARBIEUX 2006). La première est comprise comme résultat d'une classification. Celle-ci peut être liée à la profession (dans notre cas, « les agriculteur·rices »), mais également au genre ou à l'entité géographique (« les Commingeois·es »), etc. Le second type d'identité renvoie à « ce que je pense que je suis » (ibid., p. 342), une forme de réflexivité, de conscientisation¹⁴ et de retour sur soi qui a été décrite à travers la notion de sujet. L'identité collective décrit enfin les formes d'identification à un groupe en insistant sur « la part active qui revient aux individus dans la représentation et dans l'adhésion à ces collectifs » (ibid., p. 342).

La gouvernamentalité est profondément liée à la construction de soi et donc à l'identité personnelle, au sens de Debarbieux. Comme le note Arun Agrawal, elle fait : « la promesse de connecter des domaines d'analyse disparates : ceux préoccupés par les aspects socio-économiques des changements institutionnels et organisationnels et ceux s'intéressant aux

14. La question du degré de réflexivité et de généralité dans l'action a notamment servi de base au développement du concept de régimes d'engagement (Thévenot, 2006). Pour un exemple récent sur la présence des agriculteur·rices sur les réseaux sociaux (Renier et al. 2022).

transformations des subjectivités » (AGRAWAL 2005b, p. 220).

Dans son travail sur les politiques forestières en Inde du Nord, Arun Agrawal mobilise une vision foucaldienne du sujet, en l'ancrant dans un contexte historique et géographique précis. Par « sujet environnemental », Agrawal décrit des personnes identifiant l'environnement comme une catégorie signifiante et orientant leurs actions par rapport à celle-ci. L'enjeu de son étude n'était pas de mesurer les changements de pratiques, mais avant tout de comprendre les ressorts de l'émergence d'un souci de l'environnement, « qui fait de la protection de l'environnement un acte moral » (AGRAWAL 2005a, p. 22). Il interprète ainsi « la formation de soi comme la conséquences des interactions entre régulation et pratiques situées » (ibid., p. 228) et notamment dans les initiatives de gestion participative des ressources. Le sujet, pour Agrawal, se constitue au croisement d'un processus d'assujettissement et d'un processus de subjectivation. Le premier représente la manière dont le sujet émerge des relations de pouvoir, le second la manière dont il mobilise sa propre capacité d'agir. Étudiant les variations de discours des mêmes individus dans le temps, Agrawal montre que la distribution dans le groupe des différentes manières de considérer l'environnement ne semble pas dépendre des grandes variables structurelles, de genre ou de caste, par exemple. Il démontre, au contraire, que c'est avant tout l'engagement dans des formes institutionnelles qui fait advenir certains positionnements. Ce travail a donné lieu à des interrogations sur les causes de l'émergence d'un souci de l'environnement dans de multiples contextes géographiques (VANWINKLE et FRIEDMAN 2017).

Ces mobilisations de la figure du sujet dans les analyses des politiques publiques environnementales constituent un ensemble de références importantes. Elles me permettent d'interroger les mécanismes de l'adoption individuelle d'une considération à l'égard de l'environnement et notamment de prendre en compte le rôle de l'État. Dans les travaux cités, les sujets se constituent également dans le temps, ce qui permet de ne pas essentialiser ces identités personnelles. Cependant, le concept développé par Agrawal présente un certain nombre de limites. Ces limites tiennent à la manière dont le concept permet d'appréhender les capacités réflexives des individus et les relations de pouvoir que redéfinit le gouvernement.

Tout d'abord, comme le notait plus généralement Vincent Berdoulay à propos des analyses foucaldiennes en géographie, « l'accent demeure mis sur ce qui détermine les conduites, le sujet étant dissous dans le jeu des discours, des pouvoirs et des désirs, qui régissent les interrelations entre les humains, et entre eux et les non-humains » (BERDOULAY et ENTRIKIN 1998, p. 113). En effet, la focalisation sur le pouvoir dans l'analyse de la construction de soi ne permet pas une prise en compte suffisante des doutes, des questionnements et des efforts des sujets, qui constituent une partie importante des propos recueillis lors des en-

tretiens¹⁵. Elle détourne également parfois l'attention des logiques internes au travail, où les caractéristiques des entités impliquées¹⁶ jouent un rôle important.

Arun Agrawal soutient que les croyances expliquent moins les actions qu'elles ne les justifient a posteriori. Cette vision instrumentale et stratégique des discours est revendiquée : « contre l'idée commune, que les actions obéissent aux convictions [...], les gens agissent souvent en réponse à ce qu'ils perçoivent comme une contrainte ou comme leur intérêt immédiat et ne développent qu'a posteriori des convictions qui les défendent » (AGRAWAL 2005b).

On peut néanmoins considérer, l'incarnation des politiques publiques comme un processus mobilisant de manière continue la réflexivité des individus. Le gouvernement se manifeste par « des invitations à agir reposant sur des idées de ce qui est dû, de ce qui normal, de ce qui doit être fait. [En tant que telles,] elles percutent des dynamiques de construction de soi, édifices instables et prenant pied sur plusieurs univers de vie (professionnel, familial, etc.) et qui se nourrissent de processus d'identification : ce qui est bien et ce qui est mal, ce que je veux être, ce que je réprouve » (UGHETTO 2010, p. 9).

Cette dimension réflexive, qui émerge de l'activité, ne signifie pas l'absence de logiques de domination. La dimension critique de l'analyse des subjectivité des travailleur·euses (BOUREL et HAYEM 2019), se retrouve dans une grande diversité de travaux¹⁷. Il s'agit de montrer au contraire la manière dont les relations de domination impliquent chacun·e personnellement et de manière processuelle. L'attention pour « l'énergie, l'intention, les efforts coûteux » (UGHETTO 2010, p. 9) qui engagent subjectivement les individus dans la pratique, permet donc de saisir simultanément le caractère réflexif du sujet et les relations de pouvoir multiples.

Je mobilise donc le sujet comme un concept permettant de décrire « l'identité personnelle » des agriculteur·rices comme un processus qui fait appel à des capacités réflexives, mais qui ne se limite pas à un discours conscient de qualification de soi. Comme le notait déjà Weber : « l'identité n'est jamais, du point de vue sociologique, qu'un état de choses relatif et flottant » (M. WEBER 1965, p. 359). Le sujet constitue un concept fortement mobilisé en PE pour comprendre les enjeux identitaires des politiques publiques, il me permet dans cette thèse de considérer les discours des agriculteur·rices non seulement comme l'ex-

15. La majeure partie des données analysées dans la thèse consiste dans des entretiens semi-directifs avec les agriculteur·rices, comme je le présente plus en détail dans la troisième partie de ce chapitre.

16. La confrontation à la part matérielle, extérieure, contraignante de la réalité, est une dimension essentielle du travail et plus généralement de l'action technique.

17. Des enquêtes auprès d'ouvrier·es de l'industrie automobile (BURAWOY 2012), de salarié·es de la mode (MENSITIERI 2019), de livreur·euses à vélo dépendants de plateforme numériques (SARACENO 2019) ont montré dans différents contextes cette dimension politique des subjectivités.

pression d'une position sociale, mais aussi comme une prise de position et un exercice de création de sens sur leurs situations à un moment donné.

3.2.3 Contingence, expérience et enjeux politiques locaux

Considérant les liens entre le sujet comme « identité personnelle » et la mise en œuvre des politiques publiques, il me faut à présent préciser la manière dont je propose d'articuler ce cadre conceptuel aux problématiques environnementales locales. Trois dimensions émergent, tirées de travaux situés dans le sous-champ de la *feminist political ecology* (CLEMENT, HARCOURT et al. 2019).

Tout d'abord, pour insister sur le caractère fluctuant, multiple, voire contradictoire des représentations de soi face à l'environnement, des travaux ont privilégié l'emploi du pluriel « subjectivités » (NIGHTINGALE 2011). Ce pluriel permet de compléter la définition du sujet qui est employée dans la thèse. Si le sujet renvoie aux capacités réflexives, l'identification de « sujets environnementaux » univoques devient plus complexe. En effet, il apparaît que les formes d'intérêt et de volonté de changement vis-à-vis de l'environnement sont des phénomènes contingents, divers et dépendants des contextes.

Je fais donc référence aux sujets quand il s'agit de décrire la manière dont j'appréhende les individus. Cependant, je décris les positionnements à l'égard de l'environnement comme des subjectivités environnementales. Le pluriel permet de rendre compte à la fois du caractère multiple des positions prises par une seule personne et de la diversité que peut prendre l'expression d'une reconnaissance de l'environnement. En passant des sujets environnementaux aux subjectivités environnementales, j'insiste sur le caractère très contingent, contradictoire et « performé »¹⁸ de ce « sens de soi » (NIGHTINGALE 2013) et je montre que le souci de l'environnement ne prend pas seulement la forme d'une conversion plus ou moins réalisée. Cette conception mobilise notamment les travaux de Judith Butler (BUTLER 1997) pour exprimer, à travers l'idée d'interpellation, la dépendance à l'égard d'un discours qui limite en même temps qu'il rend possible l'existence sociale et la résistance à la domination.

La conceptualisation des subjectivités trouve également un enrichissement dans la considération de l'expérience sensible de la nature. La prise en compte des aspects concrets de cette expérience (lieux, temporalité) permet de réattribuer une part aux émotions dans le

18. La notion de performance, mobilisée de manière importante dans les théories féministes, trouve son origine dans les travaux de linguistique qui insistent sur la capacité du langage à agir sur le monde (Austin 1962) et dans les réflexions conceptuelles entre arts et sciences sociales. Sans rentrer dans les débats sur le concept, qui a donné lieu à de nombreuses productions théoriques, on retrouve ces deux éléments dans la thèse. D'un côté, j'évoque la performativité des instruments, de l'autre des subjectivités performées.

changement social et une part pour la nature dans l'émergence de ces émotions (SULTANA 2009, 2011). Cette prise en compte des capacités affectives et des dimensions perceptives de l'environnement a constitué une des principales critiques adressées au travail d'Agrawal, formulée notamment par Neera Singh (SINGH 2013), qui voit dans l'émergence d'un « souci de l'environnement », l'expression de dynamiques endogènes dans la relation à la nature et pas seulement les effets discrets des technologies de gouvernement.

Dans les études de cas qui mobilisent le concept de sujet environnemental, les chercheur·euses s'intéressent principalement aux liens entre gouvernement et sujet. Cependant, cet intérêt tend parfois à négliger l'importance des relations de pouvoir locales dans l'expression d'une préoccupation pour l'environnement. Ewan Robinson souligne l'importance de ces configurations localisées pour une compréhension des subjectivités environnementales dans le contexte de la conservation forestière au Sénégal (ROBINSON 2021). Les prises de positions en faveur de la protection de l'environnement s'articulent dans ce contexte avec les rapports de pouvoirs locaux. La revendication d'une volonté de protéger les forêts passe, par exemple, par la dénonciation de la menace constituée par certaines catégories de populations (pasteurs, cadets, etc.) et permet la reproduction de ces rapports de pouvoir.

Cette prise en compte des relations de pouvoir locales permet d'effectuer des liens entre les positionnements individuels et des représentations du social plus structuralistes. La notion de subjectivités peut en effet intégrer les dimensions de hiérarchies et d'inégalités en pensant également les comportements et les représentations comme l'expression de positions sociales en confrontation.

L'enjeu est donc, à travers l'étude des subjectivités environnementales, de restituer les processus subjectifs en cours et la place prise par les relations concrètes à la nature, sans considérer ces dernières et les savoirs qui leur sont associés comme déterminés par des outils de gouvernement ou des structures sociales. Dans une certaine mesure, on doit reconnaître le caractère potentiellement contradictoire des prises de position à l'égard de l'environnement, comme le signalent Robbins et Sharp :

Les personnes vivant dans des systèmes qui produisent des coûts inégalement répartis, des externalités néfastes pour l'environnement et des écologies [...] changeantes sont amenées à se sentir à la fois éloignées des processus écologiques, tout en reconnaissant à un certain niveau leurs relations intimes avec la nature qui les entoure.

[ROBBINS et SHARP 2005, p. 107]

Cette conceptualisation des subjectivités environnementales s'inscrit à la suite de plu-

sieurs enquêtes de terrain situées entre la géographie et l'anthropologie (BRESNIHAN 2016 ; LAFORGE et McLACHLAN 2018 ; NIGHTINGALE 2013 ; ROBINSON 2021). J'ai montré que, fortement ancré dans la PE, un questionnement sur les subjectivités environnementales entretient néanmoins des liens privilégiés avec la géographie française et s'intègre aux préoccupations de longue date de la discipline sur les liens entre sujet et milieu et espace et pouvoir. Pour comprendre ces relations, je choisis de concentrer l'analyse sur un type de production et des entités de natures particulières.

3.3 La prairie : systèmes, travail, quantification, normes

J'ai défendu dans la première partie de ce chapitre que les concepts de subjectivités environnementales et de gouvernementalité étaient à même de rendre compte de l'articulation entre l'outillage des politiques publiques et les rapports à la nature. Afin de circonscrire à la fois la complexité de la PAC et de la notion de nature, j'ai choisis de m'intéresser à un objet qui relève tout à la fois de l'action publique environnementale et de la « nature ordinaire » (LIZET 1991) des éleveur·euses : la prairie.

La prairie constitue une entrée privilégiée pour saisir ce qui se joue dans la mise en œuvre de la « modernisation écologique », comprise comme la forme contemporaine d'extension du gouvernement de la nature et des humains. Je m'inscris dans l'héritage des analyses critiques qui étudient la manière dont l'État réduit et uniformise le réel pour le maîtriser¹⁹. Cependant, ce contrôle apparaît perpétuellement inachevé, dépassé par la complexité à laquelle il fait face. Je me propose donc d'étudier empiriquement la manière dont l'État agit sur la relation entre les éleveur·euses et leurs prairies. Il s'agit à la fois de montrer les limites des tentatives intentionnelles de réformer ce lien et d'observer l'action inattendue de dispositifs qui ne poursuivaient pas ce but.

La prairie occupe un espace d'interface, d'action et de négociation avec le naturel. En effet, elle présente l'intérêt d'une superposition spatiale, voire d'un enchevêtrement de ces enjeux de production et de conservation. Elle suscite donc l'intérêt conjoint des systèmes d'élevage, des politiques publiques et de sciences diverses²⁰. La nature apparaît comme la part « spontanée », dépourvue d'intentionnalité humaine, qui émerge dans la production (négativement, au travers des « nuisibles » par exemple, ou positivement, comme « ressource »). Elle est considérée également selon des modalités bien plus diverses, esthétiques ou sensibles, par exemple.

Comme je l'ai évoqué précédemment, les agro-écosystèmes français n'ont fait assez peu l'objet d'analyses à travers un prisme de PE. Dans cette partie, je détaille donc la manière dont je me saisis de la prairie dans les développements des chapitres suivants. Je présente les relations des éleveur·euses aux prairies du matériel au subjectif, afin de rendre compte de la relation complexe entre outils de gouvernement et rapports à la nature.

Tout d'abord, je reviens sur la prairie comme une entité matérielle, qui joue un rôle dans un mode d'exploitation du milieu construit historiquement, au cœur duquel se trouve

19. Cependant, je ne présente pas ces phénomènes de réduction et d'uniformisation comme fondamentalement oppressifs ou impliquant de manière mécanique l'échec des politiques qu'ils sous-tendent.

20. Les sciences techniques (agronomie, zootechnie) bien évidemment mais également l'écologie et les sciences sociales de manière générale.

le sujet agricole, approche que j'ai mobilisée pour comprendre le terrain. Puis je présente la manière dont j'articule la prairie aux subjectivités dans les chapitres suivants.

La prairie est *éprouvée* dans le travail. Cependant, cette relation sensible repose sur des savoirs construits historiquement notamment dans l'interaction entre développement technique et recherches scientifiques. Les formes d'attention et de valorisation de la prairie, expressions locale de cette histoire complexe, sont à mettre en relation avec celles des mesures agro-environnementales qui aspirent à les modifier.

Ensuite, la prairie est un espace mesuré par les administrations chargées du paiement des aides. Cette activité de mesure mobilise également de manière paradoxale les éleveur·euses. La prairie est *prouvée* et le contrôle permet d'observer les manières de mesurer les prairies propres aux agriculteur·rices et aux administrations.

Enfin je replace la prairie dans les dynamiques sociales et identitaires locales, qui sont marquées par la PAC. La prairie *réprouvée*, permet de saisir le sens du rejet par les éleveur·euses de certaines pratiques en lien avec les aides. Ces trois dimensions permettent de construire une analyse élargie des rapports entre les sujets de l'élevage, les politiques publiques et les prairies dans un territoire particulier.

3.3.1 La prairie comme entité matérielle insérée dans un système agraire

Comprendre l'incarnation des prairies dans le territoire et le rôle historique des politiques publiques

La prairie a une dimension matérielle. Elle constitue un milieu qui est à la fois le support et le produit d'une activité économique. Cette dimension matérielle est au cœur d'un des concepts majeurs pour l'étude de l'espace agricole : le système agraire. L'analyse de système agraire, que j'ai repris partiellement dans le chapitre 2 m'a permis d'offrir une description synthétique de la place de la prairie dans le territoire.

L'expression « système agraire » est évoquée dès 1946 dans la géographie rurale (CHOLLEY 1946) ; le terme est devenu dans la deuxième partie du xx^e siècle la base de nombreux travaux en agronomie comparée. Les développements successifs du concept ont permis de rendre compte de l'aspect relationnel et dynamique de l'incarnation de l'agriculture à une échelle donnée. La définition de Marcel Mazoyer, proposée dans les années 1980, permet de saisir de manière très ramassée les enjeux que recouvrent le concept :

Un système agraire est d'abord un mode d'exploitation du milieu historique-

ment constitué et durable, un système de forces de production (un système technique), adapté aux conditions bioclimatiques d'un espace donné et répondant aux conditions et besoins sociaux du moment.

[MAZOYER 1987, p. 11.]

L'idée d'un système complexe d'interdépendances économiques, sociales et écologiques transparaît également dans la définition plus récente proposée par Hubert Cochet :

Le système agraire englobe, en premier lieu, un mode d'exploitation du milieu, c'est-à-dire un ou plusieurs écosystèmes, mode d'exploitation caractérisé par un bagage technique correspondant (outillage, connaissances, pratiques, savoir-faire), des formes d'artificialisation du milieu historiquement constituées et le paysage qui en résulte, des relations spécifiques entre les différentes parties du ou des écosystèmes utilisés, un ou des mécanismes de reproduction de la fertilité des terres cultivées. Il comprend aussi les rapports sociaux de production et d'échange qui ont contribué à sa mise en place et à son développement (notamment les modalités d'accès aux ressources), ainsi que les conditions de répartition de la valeur ajoutée qui en résultent. Il comprend également un nombre limité de systèmes de production (infra), les mécanismes de différenciation entre ces systèmes et leurs trajectoires respectives. Il comprend enfin les caractéristiques de la spécialisation et de la division sociale du travail au sein des filières, ainsi que les conditions économiques, sociales et politiques – en particulier le système de prix relatifs – qui fixent les modalités et les conséquences de l'intégration des producteurs au marché mondial.

[COCHET 2011, p. 101.]

Les géographes ont construit une approche similaire qui insistent sur les trois dimensions qui caractérisent le système agraire, le milieu physique, les phénomènes sociaux et les composantes techniques (TAFANI 2010), ce qui permet à un système, s'il a correctement évolué, d'être adapté à son contexte. L'échelle privilégiée de l'analyse de système agraire est la petite région agricole. C'est cette échelle, assimilée au territoire, qui sert également de cadre géographique à la thèse. De plus, l'intérêt que l'analyse de système agraire porte à l'histoire du territoire donne des éclairages importants sur la place prise par les politiques publiques. Ce retour donne à voir des dynamiques de long-terme et prévient les interprétations mécanistes de la performativité d'outils de gouvernement contemporains. En permettant de caractériser finement le contexte technico-économique et les processus historiques, le système agraire offre la possibilité de décrire l'élevage sur le territoire d'étude

et sa constitution au travers de politiques publiques successives. Les politiques publiques et les pratiques agricoles contemporaines sont donc historicisées et contextualisées.

La prairie, interface privilégiée du rapport agriculture-nature

La prairie constitue, je l'ai montré dans le chapitre 2, une modalité « d'exploitation du milieu » qui s'incarne dans une trajectoire historique particulière. Plus précisément, le terme décrit aujourd'hui, une grande diversité de surfaces herbacées qui, intégrées à des systèmes d'élevage, fournissent des ressources fourragères. Cette grande diversité de couverts végétaux et d'usages implique un grand nombre de termes connexes ou de qualificatifs pour offrir une caractérisation efficace de ces surfaces. Un inventaire « à la Prévert » du lexique prairial illustre bien son caractère foisonnant ²¹ :

Prairies, prairies permanentes, prairies permanentes productives, prairies naturelles, prairies temporaires, prairies artificielles, pâturages permanents, herbages, surfaces toujours en herbe, pelouses, gazons, landes, estives, alpages, parcours, prairies permanentes peu productives, parcs, prés, espaces pastoraux, steppes, prairies maigres, prairies grasses, prairies fleuries, couverts plurispécifiques, communautés végétales, surfaces de compensation écologique, prairies remarquables...

[PLANTUREUX, CARRÈRE et POTTIER 2012, p. 5]

Dans une approche d'étude de système agraire, Xavier Poux, Jean Baptiste Narcy et Blandine Romain proposent un usage renouvelé du terme *saltus* pour faire sens de cette diversité ²². Ils proposent de réunir, derrière le terme, les surfaces qui, bien que n'étant pas directement cultivées, restent productives et notamment les prairies permanentes, pâturées et fauchées (POUX, NARCY et ROMAIN 2010). Dans le graphique suivant (figure 3.1), adapté de l'article, on présente la situation de la prairie dans l'espace rural. À partir de deux va-

21. Cette diversité renvoie à la fois aux caractéristiques des prairies et à la vision des différents acteur·rices (écologues, agronomes, personnel administratif, agriculteur·rices) en contact avec elles.

22. La division tripartite romaine entre *ager*, *saltus* et *silva* constitue « l'archétype des paysages européens » (BRUNET, FERRAS et THERY 1992, p. 115). Dans cette perspective, mobilisée notamment par Paul Vidal de la Blache, l'espace rural est divisé en trois ensembles : l'*ager* qui représente les surfaces cultivées, intégrées aux rotations culturales, la *silva*, les surfaces forestières et le *saltus*, zones incultes, qui peut être assimilé à la végétation semi-naturelle. La classification est à la fois mobilisée par les géographes et les agronomes pour penser l'articulation des différents types d'occupation du sol. Le *saltus* a été néanmoins considéré comme un espace résiduel et déprécié : « Le *saltus* représente l'ensemble des terrains qui ne sont pas régulièrement cultivés et qui n'ont pas de couvert forestier continu et fermé. Il correspond donc à toutes les formations herbacées et buissonnantes ni tout à fait naturelles, ni tout à fait anthropiques : landes des régions océaniques et des moyennes montagnes, pelouses de montagne, maquis et garrigues des milieux méditerranéens. Il faut y ajouter certaines friches et vieilles jachères et l'ensemble des "terrains vagues" » (BERTRAND 1975, p. 100).

riables²³, les auteur·rices notent que la prairie, à cheval sur le saltus et l'ager, constitue un espace où s'incarne de manière particulière la nature. Elle constitue une forme d'interface entre le cœur de l'espace agricole, qu'est le champ et la forêt comme espace « naturel ». L'espace prairial occupe une fonction d'interface entre des espaces fortement anthropisés et des espaces plus faiblement investis²⁴.

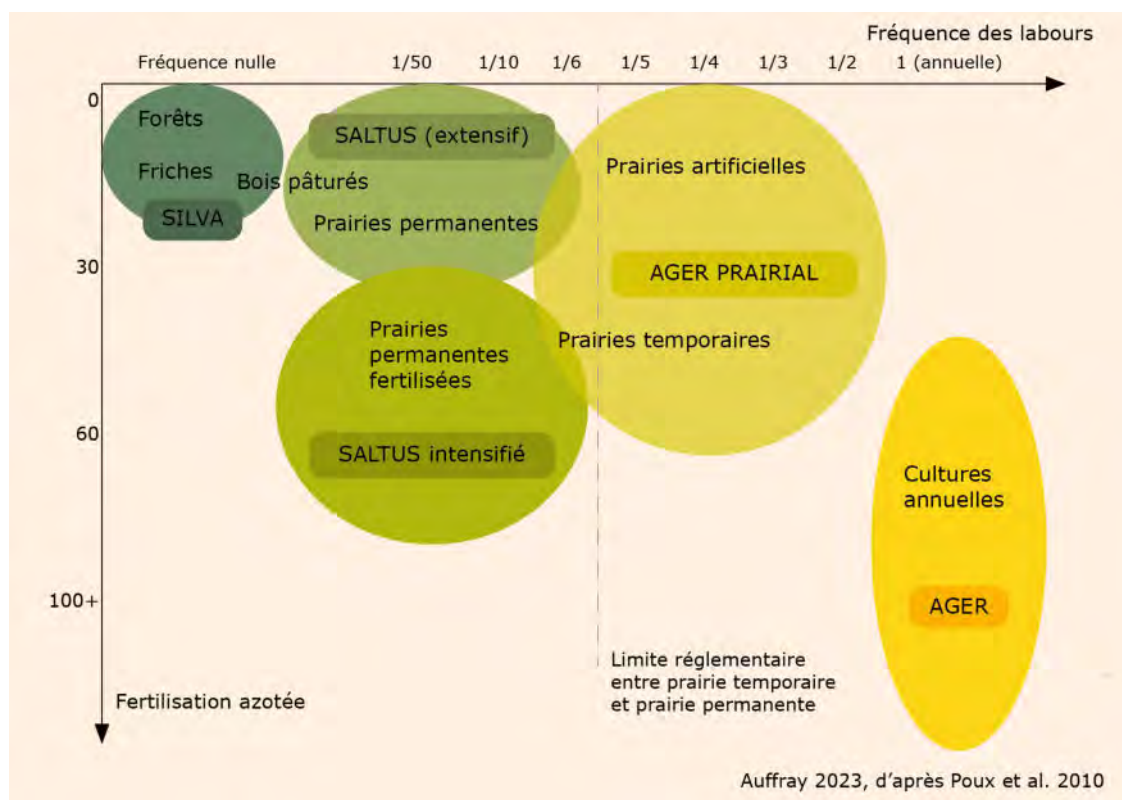


FIGURE 3.1 – Intensité des pratiques et position des prairies dans la division tripartite des paysages

Cette schématisation, bien qu'imparfaite, permet de comprendre la variété que recouvre le terme de prairie. Entre le champ de ray-grass reposant sur un labour et un semis quasi annuel et la prairie exclusivement pâturée pendant des décennies, se développent des formes de rapports à la nature divers. La vision de la prairie comme partiellement recoupée par la catégorie du saltus exprime son rôle et sa présence actuelle dans le territoire d'élevage étudié. Cette incarnation concrète de la prairie renvoie explicitement au gouvernement des zones rurales d'élevage, et notamment des zones « défavorisées ».

Le système agraire est aussi particulièrement utile pour articuler ensemble les différentes échelles de l'analyse de l'agriculture à l'intérieur de la « petite région agricole ».

23. la fréquence de labour et le degré de fertilisation.

24. Dans cette représentation graphique apparaît également la distinction réglementaire entre prairie permanente et prairie temporaire. Il est visible que la définition de celle-ci semble extrêmement réductrice.

Pour l'agronome, il se décompose ainsi en système de production, qui correspond pour simplifier à l'exploitation agricole et en sous-système de culture²⁵ ou d'élevage²⁶.

Durant l'enquête, je me suis intéressé à la place qu'occupent les prairies dans les systèmes de production des éleveur·euses. Les entretiens réalisés avec les agriculteur·rices commençaient par une longue description des caractéristiques de l'exploitation, en termes de choix et de caractéristiques technico-économiques. L'enjeu était moins d'offrir une analyse des systèmes de production que de comprendre les opportunités et les contraintes matérielles qui étaient en jeu dans les subjectivités.

Dans les analyses de systèmes agraires, la personne n'apparaît traditionnellement que discrètement, en tant que main d'œuvre²⁷ ou en tant que détentrice de capitaux. L'émergence progressive de travaux sur les savoirs, les techniques et les pratiques (LANDAIS, J.-P. DEFFONTAINES et BENOÎT 1988) ont permis de créer des ponts importants avec les sciences sociales et de faire dialoguer le système agraire avec d'autres conceptualisations de l'agriculture, proposant une vision élargie des humain·es au travail.

Dans le cas des estives pyrénéennes, Corinne Eychenne, revenant sur ces alliances interdisciplinaires, note que « reconnaître les éleveurs comme des acteurs rationnels prenant des décisions, non seulement dans le contexte spécifique de leur exploitation, mais aussi au sein d'une société locale caractérisée par une histoire, un fonctionnement, un territoire, suppose donc de considérer qu'ils ont "de bonnes raisons de faire ce qu'ils font" »²⁸ » (EYCHENNE 2008, p. 133). Pour la prairie, il s'agit donc de ne pas considérer uniquement les fonctions « opératoires » mais aussi les fonctions « sociales et identitaires » (ibid., p. 136) que celle-ci occupe dans le cadre du territoire.

Le système agraire m'a donc permis de contextualiser et donner à voir des dimensions essentielles des relations entre prairies, politiques et sujets dans un territoire particulier. Ce travail de caractérisation a été au cœur du chapitre 2 de la thèse, où j'ai présenté l'histoire et l'incarnation contemporaine d'un système agraire en notant le rôle essentiel de politiques agricoles successives dans l'incarnation des prairies.

25. « Ensemble de modalités techniques mises en œuvre sur des parcelles traitées de manière identique. Chaque système de culture se définit par : la nature des cultures et leur ordre de succession ; les itinéraires techniques appliqués à ces différentes cultures (...) » (SEBILLOTTE 1990, p. 165)

26. « Un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisé par l'homme en vue de valoriser des ressources par l'intermédiaire d'animaux pour en obtenir des productions variées (lait, viande, cuirs, fumure...) ou pour répondre à d'autres objectifs » (LANDAIS 1994, p. 20).

27. Mesuré en unité de travail annuel (UTA)

28. La formule « les paysans ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font » constitue l'une des affirmations programmatiques du département Système Agraire et développement (SAD) de l'INRA, devenu aujourd'hui Action Transition Territoire (ACT) au sein duquel la thèse a été réalisée.

3.3.2 Produire de l'herbe ?

Les éleveur·euses considèrent avant tout les prairies comme des ressources fourragères pour leurs animaux : il s'agit avant tout d'y donner à manger aux bêtes. Cette relation instrumentale à la prairie ne saurait être négligée au risque de se méprendre sur les propos et les pratiques des éleveur·euses. Pour comprendre la diversité derrière le travail en lien avec les prairies, il faut rapidement rendre compte de l'hétérogénéité des savoirs à la fois scientifiques et techniques qui s'y appliquent. Le travail des prairies dépasse bien souvent la simple production d'herbe, mesuré traditionnellement en agronomie par le rendement en tonne de matière sèche par hectare et par an. Pour restituer cette hétérogénéité de savoirs et de pratiques, je reviens ici brièvement sur quelques éléments historiques et théoriques qui permettent de comprendre les liens entre les pratiques fourragères et la mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage" (MAEC-SPE) étudiée au chapitre 4.

Les changements techniques de l'affouragement

Les années 1950 constituent un moment charnière dans l'histoire des prairies françaises. Dans cette période dite de « reconstruction » domine l'idée d'un retard pris par l'agriculture nationale et d'une nécessaire modernisation. L'élevage herbivore, malgré sa diversité, est décrit comme inapte à faire face aux enjeux contemporains, notamment alimentaires. L'histoire de la prairie ²⁹ dans la deuxième moitié du xx^e siècle permet de tracer, pour l'élevage des ruminants, ce passage d'une « culture paysanne à un modèle de type industriel » (BÉRANGER et LACOMBE 2014).

Mais l'après-guerre voit également naître des controverses sur les modalités de cette modernisation. Dans l'historiographie sont souvent opposées les partisan·es de la prairie temporaire et ceux et celles de la prairie permanente (BOUVIER 2021). La prairie temporaire représente l'application aux fourrages des principes des grandes cultures modernes (mécanisation et sélection variétale) tandis que la prairie permanente, offrait une voie alternative de modernisation basé sur la compréhension fine des écosystèmes prairiaux (interaction entre flore, macro-faune et micro faune). Les premier·es ont finalement pris le pas sur les second·es et se sont engagé·es dans la promotion d'une « révolution fourragère » (CHAZAL et R. DUMONT 1954), qui a produit des effets radicaux sur l'élevage et les paysages. Fondée sur les méthodes anglaises du ley farming, la révolution fourragère a développé une véritable « culture de l'herbe » en France. Ainsi, labour et semis de variétés sélectionnées pour

29. L'histoire des prairies doit également être rapprochée de l'histoire de l'amélioration des troupeaux durant la même période (VISSAC 2002).

leur rendement et leur réponse à la fertilisation³⁰ ont été au cœur de la voie majoritaire de modernisation en « petite culture »³¹ (HOUSSEL 2006). L'exploitation des prairies est ainsi devenue beaucoup plus intensive et la productivité des exploitations s'est accrue.



FIGURE 3.2 – L'herbe... ça se cultive - (Brochure de l'union interprofessionnelle des semences fourragères, 1969)

Cette première forme de réduction de l'enjeu de l'affouragement à une problématique de rendement annuel s'est prolongée par la « révolution blonde » (DERBEZ 2018), qui a désigné dans les décennies suivantes le déclin des prairies dans l'alimentation des herbivores et la part croissante prise par le couple maïs-soja. Ces deux « révolutions » n'ont, de fait, pas touché de manière uniforme l'intégralité du territoire national, l'intensification étant moins radicale dans les régions « défavorisées » (dont les zones de montagne constituent l'exemple le plus marquant). Des formes alternatives à cette standardisation fourragère se

30. La résistance à la sécheresse est également une caractéristique recherchée de manière précoce dans la sélection.

31. Le terme renvoie aux petites exploitations de polyculture-élevage paysannes, opposées à la « grande culture » céréalière, qui est déjà à l'époque le fait de grandes exploitations commerciales.

sont développées et ont reçu dans les décennies suivantes une attention croissante des politiques publiques et de la recherche.

De manière concomitante, les prairies sont redevenues des objets de recherche privilégiés et des objets de politiques publiques, notamment de la PAC. Dans ce cadre, les travaux pionniers des « défenseurs » de la prairie permanente, notamment autour de la figure d'André Voisin³² ont reçu un intérêt croissant dans la recherche et dans le conseil technique. La redécouverte de ces travaux coïncide avec un regain d'intérêt dans la recherche agronomique pour des approches plus « systémiques », qui partagent une préoccupation pour les interactions au sein du « complexe sol-flore-microflore-microfaune » (BÉRANGER 2009). Ces savoirs, qui interagissent avec des dynamiques de terrain portées par des groupes d'agriculteur·rices, dessinent d'autres modalités de production qui permettent de répondre aux limites environnementales des formes de modernisation précédentes (JOURNET, ALARD et BÉRANGER 2006). Le pastoralisme, et plus généralement le pâturage, est également revalorisé et présenté comme une voie d'amélioration des pratiques vers une meilleure conciliation des enjeux productifs et écologiques.

Le travail en agriculture

La revalorisation politique, technique et symbolique de la prairie, et notamment de la prairie permanente, dans les dernières décennies s'est faite en parallèle de la remise en cause des modèles dominants de production animale, caractéristiques de la modernisation agricole.

Une grande variété de travaux de recherche en ergonomie (SLIMI et al. 2021), en agromonie, en zootechnie (DUVAL, BLANCHONNET et HOSTIOU 2021) ont proposé de nouvelles formes de conceptualisation de l'activité et du travail en agriculture, à même de restituer son caractère singulier et sa cohérence interne. Ces approches ont construit des connaissances empiriques importantes sur la diversité, le fonctionnement et le changement des élevages. De manière générale, elles ont accordé une place accrue aux savoirs issus de la pratique (GIRARD et MAGDA 2018) ainsi qu'aux préoccupations éthiques des agriculteur·rices. Ces travaux proposent des voies diverses pour considérer ce qui se joue au sein des fermes, mais désignent de manière commune le réductionnisme excessif de certaines conceptualisations antérieures de l'activité agricole.

En cela, les analyses du travail en agriculture prolongent les enseignements de l'anthro-

32. André Voisin (1903-1964) est un agronome et agriculteur français, qui s'est consacré à l'expérimentation technique et la promotion de l'affouragement fondé sur les prairies permanentes. Longtemps méconnu en France, il a eu un impact important dans d'autres contextes, notamment sur le continent américain (Brésil, Caraïbes, États-Unis).

pologie des techniques. Elles s'opposent à une vision mécaniste de la production comme inscription d'une volonté humaine sur de la matière inerte. Au contraire, les entités qui font partie du procès de production sont désignées comme porteuses d'une capacité d'agir qui leur est propre. Il apparaît ainsi que l'activité induit des formes spécifiques de mise en relation des humains avec la nature, les non-humains ou le vivant, selon le vocable favorisé et les contextes étudiés. Toute forme de travail nécessite de composer un monde à partir d'éléments hétérogènes qui préexistent : « l'action technique est le domaine dans lequel l'[humain] fait l'apprentissage d'une réalité indépendante de ses désirs et de ses craintes » (SIGAUT 2009).

Ces circonstances de mise en relation et les propriétés des entités perçues et connectées induisent des expériences particulières et des savoirs associés. Les agriculteur·rices sont décrit·es comme affecté·es par les plantes, les animaux, les objets techniques etc. Ces descriptions des apprentissages continus et de la formation de soi au cours de l'activité ont nourri des analyses de plusieurs types d'agriculture et de production : maraîchage en permaculture (BELLACASA 2015) ou en agriculture biologique (JAVELLE 2021), céréaliculture en agriculture de conservation (KRZYWOSZYNSKA 2019), viticulture (KRZYWOSZYNSKA 2016), élevage de poulet en plein air (DONATI 2019), etc.

Cette importance de la relation physique et sensible conduit à accorder une attention accrue aux facultés des entités que les chercheur·euses observent aux côtés des agriculteur·ices. Cette considération s'étend parfois jusqu'à les qualifier de partenaires de travail (PORCHER et LÉCRIVAIN 2012). L'attention revendiquée par les auteur·rices aux non-humains est de plus fréquemment redoublée par la promotion d'une reconnexion plus large avec le vivant à l'échelle de la société (MORIZOT 2020). La thèse défendue, est que l'expérience sensible de la nature porte une capacité transformatrice pour les humain·es, une capacité de « ré-enchantement du monde », indispensable dans un contexte où le vivant est pris dans un processus de dévalorisation au service de l'accumulation du capital³³.

Dans ces travaux, l'accent est souvent mis sur l'activité au plus proche du vivant, au détriment de la place qu'elle occupe dans la « mosaïque de préoccupations » des agriculteur·rices (DRIESSEN 2012), qui incluent des dimensions sociales et économiques. Potentiellement, pour cette raison, les types d'agriculture étudiés sont de manière privilégiée des formes « alternatives » et les chercheur·euses délaissent partiellement le monde de l'agriculture dite conventionnelle³⁴.

33. La référence au terme anglais « *cheap* » est souvent faite, en citant les travaux des géographes anglais Jason W. Moore et Raj Patel (PATEL et MOORE 2018).

34. Le constat n'est pas généralisé et des recherches récentes se sont intéressées aux modalités de *care* dans les systèmes « conventionnels » français (ALARCON 2020). D'autres travaux se sont intéressés aux formes d'(in)attention dans un contexte d'industrialisation radicale de l'agriculture (MÜLLER 2008).

L'enjeu n'est donc pas, pour moi, de refuser la production ou l'économie en soi comme le propose certains travaux récents (KAZIC 2022). Il faut au contraire comprendre comment des entités s'octroient la considération des agriculteur·rices dans le processus de production et, réciproquement, les formes d'attention et de vigilance qui caractérisent le travail des éleveur·euses³⁵. La prairie constitue une entrée intéressante pour étudier la capacité des politiques publiques environnementales à influencer la prise en compte d'entités particulières dans ce travail.

Production et élevage herbivore

Dans *La productivité de l'herbe*, son livre classique de 1957, André Voisin accordait une place importante à l'agentivité des animaux et des plantes. L'ouvrage commençait par une définition du pâturage comme art d'organiser la « rencontre entre la vache et l'herbe » (VOISIN 1957). Si A. Voisin détaillait avant tout une proposition d'exploitation optimisée des prairies permanentes, il y déclarait également son amour de l'herbe, des prairies permanentes et de leur « symphonie de vert » (ibid.) ; plus important encore, il intégrait dans sa conception de la prairie la grande diversité des êtres vivants qui prennent part au processus biologiques, depuis les micro-organismes jusqu'aux animaux d'élevages eux-mêmes.

Les réflexions autour du travail dans l'élevage opposent fréquemment les relations qui se nouent dans les systèmes industriels et dans les systèmes dits « conviviaux ». Ainsi, s'opposent des formes tournées vers « la discipline, le contrôle et l'optimisation » et d'autres fondées sur « les relations affectives et intersubjectives » (DONATI 2019). Par exemple, la distinction entre la production animale et l'élevage convivial, défendue par Jocelyne Porcher (PORCHER 2009a), a émergé de l'observation comparée des systèmes porcins industriels et des systèmes ovins pastoraux, construits sur des principes diamétralement opposés. Les seconds offrent une place à une foule d'entités de nature, là où les premiers tendent pour des raisons d'optimisation nutritionnelle et de protection sanitaire à séparer l'animal d'élevage de tout contact avec d'autres êtres vivants, perçus comme des menaces³⁶.

Les propos d'André Voisin montrent néanmoins qu'affect et contrôle peuvent cohabiter dans l'activité. Loin d'obéir aux principes du pâturage rationnel (développé par A. Voisin),

35. Cette distinction entre vigilance et attention, héritée de la philosophie du travail de Simone Weil, est utile pour penser les formes de considération pour la nature dans le travail. L'attention renvoie à cette capacité à s'ouvrir à l'inattendu, une observation où le sujet s'efface et se laisse l'opportunité d'élargir les frontières du monde qu'il habite. La vigilance désigne au contraire l'appréhension et l'anticipation d'éléments pré-identifiés. La dichotomie permet de dégager deux idéaux-types qui désignent des formes d'engagement conscient qui cohabitent dans l'activité bien au-delà de l'activité agricole (WEIL 1955).

36. La réintroduction du vivant sous une modalité de contrôle extrême s'incarne aujourd'hui dans le développement des probiotiques à usage industriel, notamment dans l'industrie porcine.

l'élevage herbivore du Comminges échappe lui aussi assez largement à la caractérisation dichotomique. Les animaux y pâturent, des prairies permanentes sont intégrées à un grand nombre de fermes. Cependant, les éleveur·euses sont également vigilant·es et préoccupé·es par les rations « d'animaux vivants technicisés » (MICOUD 2003) qui appartiennent à des filières industrielles très étendues en amont et en aval de la ferme. Ils et Elles sèment, enrubannent, ensilent et complémentent l'alimentation de vaches, elles-mêmes issues de la modernisation de l'agriculture. L'observation des relations aux prairies dans les systèmes de polyculture-élevage du Comminges offre donc des éléments pour penser des situations intermédiaires, plus indéterminées que celle du pastoralisme d'un côté et de l'élevage hors-sol de l'autre.

Dans le chapitre 4, il s'agit de comprendre comment les formes de vigilance et d'attention constitutives du travail dans les prairies interagissent avec l'engagement dans une MAEC de la PAC pour former de nouvelles subjectivités environnementales. En incitant les agriculteur·rices à produire différemment, l'action publique agrienvironnementale redéfinit partiellement les termes dans lesquels s'exerce l'activité. La prairie, comme ensemble indéfini d'entités « naturelles », est le lieu privilégié de la cohabitation entre des formes de connexions concrètes avec la nature, les incitations à la reconnexion et la persistance de déconnexions profondes.

3.3.3 La prairie prouvée : l'expérience subjective de la quantification

Quantifier et cartographier la nature ?

Dans le chapitre 5, je cherche à comprendre les liens entre la quantification des prairies par les administrations et les représentations des éleveur·euses, qui se rejoignent dans une lutte contre l'enfrichement.

Les termes d'enfrichement, de fermeture des paysages (LE FLOCH, DEVANNE et J.-P. DEFFONTAINES 2005), de déprise occupent une place importante dans les référentiels des politiques publiques. On a pu parler de « consensus » pour décrire l'impératif de lutte contre l'abandon, partagé en France par les institutions professionnelles, étatiques et locales (BARNAUD, FISCHER et al. 2021). Ce consensus repose sur des impensés écologiques et historiques importants. Différents travaux ont montré que les bases scientifiques des politiques dérivant de ces représentations avait tendance à identifier comme traditionnels des paysages parfois récents (FRIEDBERG, COHEN et MATHIEU 2000). Cependant ces critiques scientifiques n'ont pas permis de changer une politique agricole outillée pour lutter contre

la déprise.

La PAC repose aujourd'hui sur un système d'information géographique (SIG) qui localise les parcelles agricoles et permet s'associer à celles-ci des paiements directs. Depuis les années 1990, le développement des technologies de SIG et d'imagerie satellite, s'est accompagnée de la volonté d'inclure un nombre croissant d'entités dans les cartes de la PAC. L'objectif est double, il s'agit tout d'abord d'améliorer les procédures administratives elle-même, de permettre une correspondance accrue entre l'interprétation administrative et les phénomènes sur lesquels elle souhaite agir et ainsi d'éviter les fraudes et les erreurs. Il s'agit ensuite d'élargir la portée des SIG, en les faisant intégrer de manière croissante les entités diverses qui font partie des paysages agricoles au-delà des parcelles de cultures.

Ces procédures administratives consistent en un processus conjoint de quantification et de spatialisation. Ces deux phénomènes renvoient à des dimensions beaucoup plus générales, de la construction de l'État. L'histoire des statistiques et de la cartographie a montré l'importance de la formalisation des connaissances dans l'émergence de pouvoirs centralisés. À la suite des travaux d'Alain Desrosières s'est mise en place une sociologie historique de la quantification qui a permis d'analyser les opérations concrètes de construction des chiffres (DESROSIÈRES 1993). La cartographie critique s'est également attachée à montrer les opérations nécessaires à la construction d'une carte et les formes de cadrage stratégique de la réalité que masque l'aspect de neutralité offert par ces objets (HARLEY 1992). La critique de la neutralité des chiffres et des cartes est une des grandes leçons de ces travaux, qui ont fréquemment montré les inégalités qui œuvrent et se renforcent dans le chiffrage et la mise en carte du monde³⁷. Plus récemment, de nombreuses enquêtes empiriques ont relativisé ce constat en présentant des formes critiques d'usages académiques et en montrant la capacité de groupes minorisés à se saisir de la quantification et de la cartographie pour faire reconnaître leurs droits³⁸.

Moins directement associé à un positionnement politique, le terme de quantification, désigne de manière générique les activités de mesure, de dénombrement qui ont accompagné la construction de l'État et ont acquis une place essentielle de légitimation et d'outillage de l'action publique. Le suffixe -tion permet de rappeler que le chiffre n'est pas une donnée mais renvoie à une action de chiffrage de la réalité. La quantification renvoie aux différentes étapes nécessaires à la construction des chiffres : catégorisation, classement, mesure.

37. S'inscrivant à la suite des analyses marxistes des *enclosures* mais en s'intéressant avant tout à son outillage technique, Timothy Mitchell décrit ainsi le projet de cadastre Egyptien du xx^e siècle comme l'incarnation du développement accéléré du capitalisme dans le pays et comme une forme de transformation et de redistribution (et non de véritable production) de la connaissance du territoire au détriment des communautés agraires locales (MITCHELL 2002).

38. Plusieurs termes renvoient à ces volontés de renversement : « statactivisme » (DIDIER et TASSET 2013), « contre-cartographie » (PELUSO 1995), etc.

La catégorisation décrit l'identification des caractéristiques communes à un type d'entité. Le classement, décrit l'opération d'association d'une catégorie à une entité. La mesure elle-même n'est finalement que la dernière étape de la création du chiffre, possible seulement après l'effort de création de conventions (DESROSIÈRES 1993).

Le RPG représente une forme de quantification de l'espace agricole français très poussée, détaillant chaque parcelle agricole et associant un code représentant un type de culture, dans deux « nomenclatures emboîtées »³⁹. Mais faire entrer les prairies et le « travail multisécifique » (PETITT et BRANDT-OFF 2022), qui s'y déroule dans les procédures administratives est un enjeu complexe. L'allocation d'aides directes associées aux surfaces pose problème dans le cas où les surfaces productives n'ont pas connu d'uniformisation préalable. En effet, si la généralisation de la monoculture et l'agrandissement des parcelles a concerné les espaces de cultures, les rendant plus faciles à cartographier, les espaces fourragers sont restés en grande partie hétérogènes. Limiter les prairies à des espaces composées exclusivement d'herbe, ferait sortir du RPG une superficie très importante du territoire où se déroule notamment des formes d'élevage extensifs valorisées. Pour proposer une image acceptable de l'espace agricole qui bénéficie d'un soutien public, la classification se doit donc d'intégrer ces espaces non uniformes⁴⁰, non sans chercher à quantifier l'hétérogénéité qu'ils recèlent, dans le but de limiter les dépenses publiques.

39. « La première [est composée de] 28 groupes de cultures, et la seconde détaille 150 cultures » (CANTELAUBE 2021). L'annexe n°3, présente la classification du RPG et les catégories identifiées comme « relatives aux prairies » par le dispositif d'information et suivi objectif des prairies qui modélise la production fourragère et qui associe INRAE et Météo France.

40. Les ensembles flous sont constitutifs de nombreuses opérations de mesures. Laurent Thévenot décrit ainsi le caractère problématique de certaines catégories socio-professionnelles, je reproduis l'extrait dans son intégralité car il concerne directement l'objet de ma recherche : « Ainsi l'activité des femmes d'agriculteurs est un cas extrême de travail non "professionnalisé", particulièrement difficile à saisir par le statisticien qui doit tracer les limites de sa catégorie dans une zone floue et mouvante, et les disjonctions logiques qu'il impose (aide familial doit s'opposer à exploitant agricole comme à un salarié agricole) ne sont pas conformes à la pratique des enquêtées. Un retour auprès de ces enquêtées a montré que leurs réponses ne dépendent pas tant de la durée du travail sur l'exploitation (variable qui constitue en principe le meilleur critère de partage pour le statisticien), que du type de l'exploitation et de la configuration du ménage. Dans la culture maraîchère, les femmes peuvent pratiquer les mêmes activités que leur mari et il est dit souvent : "On partage toutes les tâches". Elles se déclarent volontiers exploitantes agricoles comme leur mari. Dans la petite exploitation de polyculture, en revanche, les femmes effectuent à la fois des tâches spécifiques (soins aux animaux, traite) et des activités "bouche-trou", des "coups de main" moins valorisées que celles de leur conjoint. Elles ont moins que les autres le sentiment d'exercer une profession que, de plus, leur mari ne leur reconnaît que rarement, même lorsqu'elles sont très actives sur l'exploitation et qu'elles ont une formation professionnelle » (THÉVENOT 1983, p. 196). Le fait que les catégories les plus difficiles à classer et à coder soient les activités « marginales », aussi bien pour l'espace agricole que pour les professions, n'est sans doute pas un hasard.

La subjectivation dans le contrôle

Les conséquences négatives de la spatialisation de l'aide aux espaces fourragers ont été notée notamment dans les espaces pastoraux, où des formes de gestion traditionnelles ont été perturbées par la concentration d'un foncier toujours plus importants dans les mains d'un nombre réduit d'agriculteur·rices. Dans la thèse, on s'intéresse aux conséquences dans une région de polyculture-élevage où les espaces de landes et de prairies permanentes sont relativement limités et échappent aux formes de propriété collective. Cette responsabilité individuelle de la prairie offre une entrée particulièrement intéressante pour questionner ce lien entre quantification et subjectivation.

Le contrôle terrain, où contrôleur·euses et éleveur·euses se retrouvent ensemble dans la prairie, offre une occasion privilégiée d'observer la manière dont les cartes de l'action publique se confrontent à la réalité du terrain et participent à des formes de construction de soi. Les subjectivités des contrôleur·euses ont déjà été étudiées dans un certain nombre d'administration (DUBOIS 2009b; ELGUEZABAL 2010), y compris dans les services qui ont la charge des activités agricoles. Les contrôleur·euses forment un segment des *street-level bureaucrats* (LIPSKY 1980), qui est affecté à des fonctions coercitives. Cette dimension pose souvent problème aux travailleur·euses chargée·es de l'incarner comme aux éleveur·euses qui la subissent. Les travaux sur la relation entre les bureaucrates de terrain et les agriculteur·rices offrent également des éléments importants sur le travail d'inscription effectué par ces dernier·es (JOLY et WELLER 2009).

Le contrôle des prairies est, lui, une opération de mesure qui joue un rôle dans la construction de soi des éleveur·euses à l'heure où l'observation par satellite implique une surveillance accrue⁴¹. Il est ainsi possible de comprendre comment les prairies sont observées par l'État et la manière dont leur quantification produit des effets cognitifs. Ceux-ci s'intègrent aujourd'hui dans les représentations d'éleveur·euses en quête de sécurité et de reconnaissance.

41. L'étude du contrôle permet aussi de dénouer le sentiment de surveillance, de flicage, des capacités effectives de surveillance.

3.3.4 La prairie réprouvée : dimensions sociales et conflictualité du paysage

De la construction sociale de l'environnement agricole...

L'analyse des dimensions sociales et identitaires des mondes agricoles s'est révélée particulièrement importante dans les années 1990. Des travaux en sociologie rurale ont insisté sur ces dimensions dès les années 1980, notamment les travaux classiques de Jean-Pierre Darré sur les éleveur·euses du Ternois (DARRÉ 1985). Cependant, la part croissante prise par les dimensions environnementales de l'agriculture a fait émerger un programme de recherche en Angleterre (MORRIS et POTTER 1995) et plus généralement dans toute l'Europe. Des chercheur·euses en géographie et en sociologie ont développé l'étude de la mise en œuvre de la politique agroenvironnementale européenne dans divers contextes. Un nombre important d'études de cas empiriques a questionné les relations entre les savoirs et les normes des éleveur·euses et les politiques publiques destinées à mettre leurs activités au service de la protection de l'environnement (BURTON, KUCZERA et SCHWARZ 2008 ; BURTON, SUTHERLAND et al. 2021 ; CANDAU et GINELLI 2011 ; CANDAU et RUAULT 2005 ; RILEY 2011 ; SUTHERLAND 2021b). Ces travaux ont décrit des cultures professionnelles localisées qui, disposant de leurs logiques propres, expliquaient les formes de résistance au changement.

Ces approches ont mobilisé des cadres divers qui partagent un certain nombre de points communs. L'enjeu de ces approches est de comprendre ce qui, au-delà de la rationalité financière, explique les décisions des agriculteur·rices. Il apparaît que l'aspiration à être « un·e bon·ne agriculteur·rice » (*good farmer*) (BURTON 2004) renvoie à des formes puissantes d'incitations et de cultures professionnelles localisées. Cette figure est collectivement partagée et participe ainsi de forme de contrôles et de jugements. Elle correspond à une vision où les pratiques s'inscrivent non seulement dans une logique technique, mais également dans une dimension morale. Ce qui est en jeu dans les pratiques agricoles, c'est la réputation, l'image que l'on renvoie à soi-même et aux autres. Cette vision de la pratique implique de reconsidérer la manière de voir l'espace et les prairies. Celles-ci deviennent non seulement des espaces d'activités, et des espaces contrôlés mais également des espaces reflétant l'identité de l'agriculteur·rice qui en a la charge aux yeux des autres agriculteur·rices. Une prairie peut donc être investie de jugements positifs ou négatifs qui se répercutent sur les individus.

La notion de « sens » est récurrente dans les travaux qui s'intéressent à ces dimensions. Dans un article de 2004, devenu classique, sur les dimensions sociales des pratiques agricoles des agriculteur·rices céréaliers du Bedfordshire en Angleterre, Rob Burton reprend un extrait de William James qui décrit la signification radicalement différente que l'on peut

associer à un paysage :

J'ai immédiatement senti que j'avais perdu tout le sens interne de cette situation. Parce que les clairières ne parlaient, pour moi, que de destruction, je pensais que pour ceux qui les avaient créées avec leurs bras robustes et leurs haches obéissantes, elles ne pouvaient pas raconter autre chose. Mais lorsqu'ils regardaient les souches hideuses, ils ne pensaient qu'à leur victoire personnelle. Les copeaux, les arbres encerclés et les ignobles rails fendus parlaient de sueur honnête, de labeur persistant et de récompense finale... en bref, la clairière, qui pour moi n'était qu'une image laide sur la rétine, était pour eux un symbole chargé de souvenirs moraux et chantait un devoir, une lutte et un succès tout à fait païens. (JAMES, 1899)

[ibid., p. 196]

R. Burton utilise cette citation pour montrer la potentielle contradiction entre les représentations des environmentalistes et des agriculteur·rices. Il insiste sur l'échec qui attend les premier·es, s'ils se refusent à prendre en compte l'univers moral des second·es. Mais la citation n'exprime pas seulement le conflit entre vision écologiste et agricole. Elle évoque le rapport à l'espace et à la nature qui se constitue dans les pratiques du milieu.

À la suite de R. Burton, les sociologues développant ces études de l'agriculture ont fortement mobilisé les concepts de champ, d'habitus et de capital développés par Pierre Bourdieu (BOURDIEU 1979, 1980). Cette interprétation a insisté sur les formes de recherche de prestige qui s'incarnent dans les pratiques agricoles. Pour illustrer cette dimension de prestige, R. Burton donnait dans son article de 2004, un exemple frappant : les agriculteur·rices reconnaissaient une tendance à appliquer plus d'intrants sur les espaces visibles depuis la route. Ainsi ils renvoyaient, à leurs collègues, une image de soin, de labeur, de respectabilité (BURTON 2004).

Un élément important de ces travaux a été de mesurer la variabilité géographique de ces normes agricoles. Ces études de cas ont été l'occasion de fournir des approches compréhensives des représentations des agriculteur·rices. Les études tournées vers les territoires d'élevage extensif ont ainsi montré comment les formes de valorisation locales contrastaient avec les injonctions environnementales dans les formes de gestion des prairies. Le travail du géographe Marc Riley a été notamment centré autour de cette question, abordée sur le temps long, avec notamment la reproduction d'entretien à une décennie d'intervalle (RILEY 2016). Ce travail montre à quel point la date des fauches et la fertilisation des prairies constituent bien plus que des enjeux techniques. M. Riley constate que ces enjeux relèvent de l'identité des éleveur·euses, qui sont affectés par la participation de long terme à des

mesures agro-environnementales.

D'un point de vue plus directement géographique, Gunhild Setten a proposé le concept de paysage moral (*moral landscape*) pour exprimer l'inscription des valeurs d'un territoire dans son paysage. Pour les habitant·es de la petite région agricole norvégienne que celle-ci étudie, les prés, les champs et les fossés sont autant de symboles de l'histoire du territoire (SETTEN 2004). Dans ce cas, il s'agit d'une région particulièrement intensive, où l'agriculture s'est constituée en secteur économique et a acquis un rayonnement international. Les enjeux identitaires et sociaux sont ainsi essentiels dans les formes de valorisation du paysage.

Il est donc visible que s'est constitué au cours des dernières décennies un champ d'étude structuré autour de l'aspect social des éléments du paysage, et notamment des prairies. Ces travaux ont permis d'enrichir l'approche territoriale qui a très durablement marqué la géographie dans les contextes des Suds, mais également dans le contexte français. Selon moi, l'approche en termes de subjectivité environnementale permet d'apporter à ces recherches une vision plus détaillée des positionnements des agriculteur·rices, attentives notamment aux contradictions éprouvées et faisant explicitement référence à leurs capacités réflexives.

... aux capacités critiques des sujets face au gouvernement des prairies

L'analyse des jugements portés par les éleveur·euses sur l'allocation des aides de la PAC constitue une manière d'articuler subjectivité, outillage des politiques publiques et prairie. Pour rentrer dans les dimensions sociales et identitaires du rapport aux prairies, j'analyse, dans le chapitre 6 de la thèse, de manière inductive, les entretiens avec les éleveur·euses. Cette démarche rend avant tout visible le caractère instable et incertain des dimensions culturelles et identitaires d'un territoire d'élevage. Cette incertitude permet de comprendre la force et les limites des systèmes relativement cohérents de normes, identifiés par les nombreuses recherches sur les « cultures agricoles » localisées.

Les approches en termes de gouvernementalité offrent des liens très fructueux avec la littérature sur la figure du *good farmer*, car elles accordent une place de choix à la vue qui incarnent le pouvoir. Le regard renvoie à la fois aux jugements produits par les éleveur·euses et à leur propre visibilité à l'égard de l'État, mais aussi de leurs voisin·es et collègues.

L'allocation des aides se fait sur un ensemble complexe de règles et de procédures de calcul. Les jugements des éleveur·euses à leur égard impliquent donc l'ensemble des connaissances dont les agriculteur·rices disposent à la fois sur le fonctionnement de la politique publique et sur le système agraire. Ces jugements constituent ainsi des formes très pous-

sées d'analyse des éleveur·euses et méritent d'être étudiés en profondeur. Ils sont de plus une approche pertinente pour comprendre le degré de contrainte qui marque les formes de soutien public à l'agriculture.

L'allocation des aides est publique. Elle incarne une modalité particulièrement prisée de discussion autour de l'univers moral des éleveur·euses. Dans l'étude inductive des jugements sur les pratiques, les aides doublement publiques, car venant de l'État et soumises à la vue de chacun·e, permettent d'observer la reproduction de « l'univers de sens » des éleveur·euses (DARRÉ 1985). Loin d'être l'expression d'une identité collective stabilisée, les jugements des agriculteur·rices dessinent un contexte discursif et matériel où les aspirations personnelles sont parfois difficilement conciliables avec les contraintes technico-économiques.

La prairie, on le verra dans le chapitre 6, est prise de manière paradoxale dans ces processus. À partir de la manière dont il est mobilisé, on perçoit que l'outillage de la PAC joue un rôle dans les formes de valorisation (et de dévalorisation) de l'herbe, souvent lié au rejet de personnes particulières. Il se dégage à travers les propos des agriculteur·rices sur les aides et les prairies, des formes de rapports à la nature, qui insistent sur le travail et la production comme éléments indispensables au maintien d'un espace humain. La prairie peut néanmoins être perçue de manière très différente en fonction de la place qu'elle vient prendre à la fois dans les propos des éleveur·euses et dans les systèmes de production. Les propos des éleveur·euses constituent une forme privilégiée de constitution de sens, et plus précisément de sens de soi qui s'incarne à l'interface entre dimensions matérielles et discursives, et se construit souvent sur des formes de distinction. La conscience de soi procède en effet, de formes de reconnaissance de l'altérité.

3.4 Enquêter depuis l'élevage bovin

Bah la PAC une fois que t'y est rentré que t'as compris le système, que tu l'as en tête ça va. Mais c'est vrai qu'au début tu arrives et, tu nages quoi.

[Alexandre, conseiller de proximité.]

Les enquêtes qualitatives, et d'autant plus les enquêtes ethnographiques, se prêtent particulièrement à des développements réflexifs qui peuvent prendre une place très importante. La reconnaissance de la position d'énonciation ainsi que du « savoir situé » auquel elle donne lieu (HARAWAY 1988) court en effet le risque de provoquer un déplacement de l'objet au sujet pensant, en focalisant l'attention sur les états d'âme des chercheur·euses⁴². Pour reconnaître et objectiver les conditions subjectives de production du discours scientifique sans tomber dans le solipsisme, j'articule dans cette sous-partie l'exposition de la méthodologie avec l'explicitation des choix personnels qui ont marqué ma recherche. Je considère qu'il est important de détailler le déroulement du terrain et la posture qui a été la mienne, afin de restituer la dimension processuelle de ces choix. Le recentrement de la thèse sur les relations entre agriculteur·rices, prairies et action publique s'est fait de manière progressive face à une situation ancrée géographiquement qui s'est dévoilée au fur et à mesure de l'enquête.

3.4.1 Genèse et appropriation du projet de recherche

Le projet de thèse a été construit suite à un stage sur les politiques publiques d'écologisation dans le Comminges, terrain historique du laboratoire Dynamiques et écologie des paysages agroforestiers (DYNAFOR) en 2019⁴³. Ce travail de stage avait affirmé l'importance de la PAC dans les changements de pratiques agricoles observés sur le territoire. La proposition de thèse, construite à l'issue du stage optait pour un cadre poststructuraliste inspiré des écrits de M. Foucault pour étudier les changements de pratiques et de représentations, liés aux politiques publiques. Ainsi, les instruments, les techniques, les outils de politiques publiques étaient perçus comme essentiels pour comprendre l'émergence de nouvelles manières de considérer et d'agir sur, dans et avec la nature. Au-delà de cette vo-

42. Les remarques agacées à l'égard des velléités égocentriques des chercheur·euses sont déjà anciennes : « Tous ces éléments sont sans doute à mettre en relation avec la fièvre réflexive qui saisit les sciences sociales, pour le meilleur souvent quand elles s'interrogent de façon heuristique sur leur rapport à l'objet de la connaissance, mais parfois pour le pire quand elles mêlent paradoxalement réflexivité et absence de distanciation, et ne discutent que d'elles en croyant parler du monde » (SIMÉANT 2002, p. 2).

43. Ce stage s'est incarné dans un mémoire intitulé « Politiques publiques agricoles et changement des pratiques, étude de cas dans les coteaux de Gascogne (31) », réalisé sous la direction de Floriane Clément et Diane Esquerré (LECLERC 2019)

lonté de croiser instrumentations des politiques agricoles et des expériences de la nature des agriculteur·rices, le projet de thèse reposait sur deux éléments : un contexte géographique, le Bas-Comminges, et un outil méthodologique, l'enquête qualitative de terrain.

Je ne détaille pas ici l'intégralité des raisons pour lesquelles la formulation du sujet de thèse m'a paru répondre à des ambitions et des intérêts personnels, cependant je pense qu'il est intéressant de mentionner quelques aspects qui rendent la démarche originale. Tout d'abord, il me semble possible et pertinent d'entrer dans les problématiques politico-environnementales en dehors des contextes de crises environnementales locales. D'une part, la focalisation sur la dégradation peut invisibiliser des phénomènes plus diffus, mais tout aussi importants. Dans le cas de l'élevage, la considération des problèmes à partir des cas extrêmes de certaines régions européennes nécessite des contrepoints explorant la situation de régions « intermédiaires », qui pourraient présenter une orientation positive au regard de la diversité assez importante des systèmes qu'elles abritent et de la diversité paysagère associée. D'autre part, penser les enjeux politico-environnementaux hors des contextes « à forts enjeux » pose la question des politiques publiques environnementales qui restent en apparence « inertes » par la faible exigence des réglementations comparée à la réalité du terrain.

L'enquête qualitative est (re)devenue un élément central de la production de savoirs géographiques et l'ethnographie un outil méthodologique important (MORANGE et SCHMOLL 2016). Son exercice signifie souvent le partage de certaines valeurs ou la volonté de remettre en cause la vision dominante sur le groupe en vue de le réhabiliter (OLIVIER DE SARDAN 2001), le désir de savoir est souvent lié à des formes de désirs politiques (R. LEFEBVRE 2010). Les cas où les chercheur·euses « n'aiment pas » (AVANZA 2008) ses interlocuteur·rices interpellent et se posent comme cas limite. Si je ne suis pas engagé contre la présence de l'élevage dans les territoires et de la viande dans l'alimentation, mon engagement et mon intérêt pour l'écologie politique précèdent et sont à l'origine en grande partie de mon intérêt pour l'agriculture.

Le monde agricole français, et particulièrement l'élevage de bovins allaitants, permettait à cet égard une confrontation sur deux fronts axiologiques différents. D'une part, la confrontation classique à l'égard des limites des approches environmentalistes (limites des connaissances technoscientifiques, reproduction des inégalités à travers les politiques environnementales), d'autre part une confrontation à l'égard des limites des approches dites populistes (romantisation des savoirs « paysans », utilisation de la recherche au service d'un groupe spécifique). Je considère que l'étude de zones et de production « intermédiaires » permet d'explorer les tiraillements qui caractérisent l'agriculture de manière plus indéterminée. La polyculture-élevage du Comminges, assez peu charismatique pour un urbain en

recherche d'images bucoliques et de « savoirs paysans », constituait un très bon terrain à cet égard. Les vaches du Comminges renvoient plus à la difficile actualisation de l'exploitation familiale qui avait porté la modernisation de l'agriculture française dans la deuxième partie du xx^e siècle, qu'à des formes utopiques ou futuristes.

Il y a également l'enjeu plus personnel de faire du travail de recherche un levier pour maîtriser des débats à forts enjeux dans le contexte national et international, où la distribution des rôles est parfois très clivée entre les personnes disposant des éléments techniques sur les politiques agro-environnementales et les filières, celles capables de saisir les enjeux sociaux à l'œuvre dans les territoires ruraux et celles préoccupées par les impacts environnementaux des activités économiques. Tout ce travail est donc motivé par le programme initial de la PE et s'intéresse aux modalités de son application pertinente à un contexte spécifique de l'agriculture européenne. Mon ambition était donc, en m'engageant dans ce travail, de proposer une analyse critique, engagée, mais qui aille au-delà de la naïveté politique. J'espère parvenir à rendre compte de processus socio-environnementaux locaux, complexes et liés à des échelles multiples, dans l'économie politique et les processus biophysiques.

3.4.2 Choix de l'objet et entrée sur le terrain

Négocier l'entrée sur le terrain

Au début de la thèse, je ne connaissais ni le territoire, ni les politiques publiques qui y étaient présentes. Je me suis d'abord dirigé vers des observations dans le bureau des conseiller·es, en vue de mettre à l'épreuve ma compréhension de la PAC à travers les déclarations, ainsi que d'avoir la possibilité de comprendre l'incarnation des politiques dans le territoire et de repérer les instruments qui semblaient les plus intéressants à étudier. J'ai ainsi réalisé plusieurs journées d'observations des rendez-vous des conseiller·es de la Chambre d'agriculture et du Conseil Départemental de Haute-Garonne. Ces rendez-vous, dédiés au remplissage de la télédéclaration, m'ont permis de mieux comprendre le rapport des agriculteur·rices aux politiques publiques, le degré de compréhension des modalités d'attribution des aides et le degré de coercition exercé par les réglementations. Cette étape a vérifié et proposé un contre-point intéressant aux travaux de Blandine Mesnel sur le rapport des agriculteur·rices à la paperasse (MESNEL 2017). J'ai également pu découvrir les politiques publiques propres au territoire du Comminges notamment la mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage" (MAEC-SPE). J'ai ensuite passé une journée dans les locaux de la direction départementale des territoires (DDT) afin d'observer le travail d'instruction des déclarations PAC.

Toutes ces observations m'ont semblé rapidement redoubler les résultats des travaux récents de sociologie de l'action publique. En effet, deux thèses récentes de sciences sociales ont porté sur la PAC 2014-2020 : la première, déjà évoquée, portant sur l'étude des street-level bureaucraties dans une approche comparative France-Espagne (MESNEL 2020), la seconde fondée sur une enquête de terrain multi-située de la protection des haies (MAGNIN 2021) influencée par le travail de sociologie des instruments de J-M Weller (WELLER 2006). Il me semblait à l'inverse qu'une entrée réellement territorialisée offrait la possibilité d'une compréhension plus fine des enjeux sociaux et techniques lié à l'agriculture.

Je décidais de m'intéresser avant tout à la manière dont les instruments de politiques publiques s'incarnent aux yeux des éleveur·euses et dans leurs pratiques et moins au fonctionnement des administrations. Je me suis donc ensuite rendu pendant trois semaines dans le territoire afin de rencontrer les agriculteur·rices dans leurs fermes et de tenter de trouver une entrée particulière sur une politique publique qui se dévoilait à la fois dans sa grande complexité et dans sa manière particulièrement discrète de s'adresser aux enjeux écologiques locaux.

Cette enquête exploratoire m'a amené à prendre conscience d'une contrainte importante : l'engagement des agriculteur·rices dans une enquête ne va pas de soi. Expliquer ma recherche, son intérêt, obtenir des rendez-vous s'est ainsi avéré plus difficile que prévu. Cela tient à la conception de la recherche elle-même, mais aussi du contexte de celle-ci. En effet, les agriculteur·rices font l'objet d'une quantité croissante de sollicitations, incluant des recherches autour des enjeux environnementaux, en vue de documenter, favoriser, concerter les transitions. Enquêter dans le Comminges offrait la possibilité de construire sur les recherches passées au sein du laboratoire et de s'intégrer de manière plus importante dans un collectif de recherche interdisciplinaire. Cependant, cet ancrage territorial confronte également à la superposition des projets de recherche et à l'épuisement des acteurs qui y sont confrontés (CHABROL 2008), au premier rang desquels des agriculteur·rices et des conseiller·es. Ce surpâturage (cette fois scientifique) se conjugue avec les difficultés de rendre compte aux personnes avec qui on a travaillé de résultats mobilisables, résultats qui leur semblent souvent trop abstraits, théoriques, déconnectés de leurs préoccupations⁴⁴. Les premières expériences de contacts avec les agriculteur·rices du Comminges au printemps 2021 ont ainsi été assez peu fructueuses. La coïncidence de ma venue avec la saison des foins m'aura valu des heures passées à tenter de joindre par téléphone des agriculteur·rices aux disponibilités réduites. À l'inverse, le fait de m'identifier comme « chercheur de l'INRA

44. Pendant la durée de la thèse, le laboratoire Dynafor s'est engagé dans une politique de gestion des contacts présents sur le terrain de manière à maîtriser cette sollicitation croissante des personnes sur le terrain et d'articuler cette problématique avec la gestion et la valorisation des données existantes (notamment des entretiens). Des outils numériques ont notamment été créés afin de centraliser la gestion des contacts et le stockage des données.

»⁴⁵ a joué un rôle plutôt positif. La casquette « INRA », loin d'être neutre, renvoyait en fonction des acteur·rices à des catégories très différentes⁴⁶ et favorisait plutôt le dialogue. L'enjeu de ces entretiens était d'éviter d'être réduit à un « écolo » venant juger de la vertu des agriculteur·rices. J'ai ainsi joué de mon ancrage dans un institut de recherche aux orientations diverses pour créer de la proximité. Les grilles d'entretien ont été également pensées dans ce sens.

Choisir un objet, prendre parti

Les entretiens exploratoires étaient construits sur une logique ternaire : une première partie explicitant les caractéristiques de l'exploitation agricole, une seconde partie portant sur les aides, et une troisième sur la perception de la nature. Le premier temps des entretiens s'inspirait notamment des grilles d'entretien mobilisées par les agronomes ayant travaillé sur le territoire, bien que ne rentrant pas dans le niveau de détail technique proposé par ces recherches (RYSCHAWY 2012). Les questions portaient néanmoins sur l'organisation du foncier et du travail, les systèmes de culture, l'assolement, les caractéristiques des « ateliers animaux », des formes de commercialisation, etc. Ensuite, dans un second temps, les questions portaient sur les aides perçues et les formes de travail administratif associées, le rapport aux différentes réglementations, mais l'entretien était conduit de manière à laisser les agriculteur·rices alterner entre des considérations très pragmatiques sur les contraintes liées à leurs expériences et les considérations plus générales sur l'organisation de l'encadrement de l'agriculture. La dernière partie tentait de faire émerger les formes de savoirs naturalistes, les « expériences de nature » qui advenaient dans le travail et en dehors. Cette partie des entretiens était la plus difficile à gérer, car apparaissant rapidement hors de propos ou comme une évaluation aux yeux des personnes interviewées.

J'ai pu échanger avec une douzaine d'agriculteur·rices et agricultrices aux profils très différents, aussi bien en termes d'âge, de production et d'origine sociale. Ces entretiens m'ont convaincu de la pertinence scientifique d'un travail plus spécifiquement centré sur l'élevage (et particulièrement de bovins allaitants qui représentaient une forme « dominante » dans le territoire) et la tension forte entre extensification et déclin. En arrivant sur le terrain, je souhaitais éviter de mobiliser la Chambre d'Agriculture, déjà engagée avec le laboratoire sur d'autres projets, et qui me paraissait porter un risque d'« enclichage »

45. Le changement de nom de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) pour Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), n'est toujours pas très effectif dans la campagne commingeoise.

46. Localement, les agriculteur·rices pensaient spontanément tout d'abord aux écologues réalisant les suivis d'espèces dans le territoire, aux agronomes développant de nouvelles biotechnologies ou des formes de sélection variétale participative associant paysan·nes et chercheur·euses. Ils projetaient sur le terme une image plutôt positive sur laquelle il était ensuite possible de construire.

(OLIVIER DE SARDAN 1995)⁴⁷. Ayant abordé par le passé un terrain de recherche par les promoteurs locaux de projets de développement, j'étais préoccupé des biais importants que constitue le choix d'une entrée par les institutions professionnelles.

De manière relativement symétrique, la proximité idéologique et culturelle avec certains acteurs m'est apparue comme un risque, plus que comme une ressource à mobiliser. En effet, le caractère beaucoup plus évident de la communication avec des agriculteur·rices, maraîcher·es et éleveur·euses ovins transhumant·s qui prenaient part à des projets agricoles collectifs et militants risquait de compromettre les objectifs de la thèse. Premièrement, l'enquête auprès de ces agriculteur·rices entraînerait un renforcement de mon point de vue préalable sur les mondes agricoles et notamment sur les agriculteur·rices dits « conventionnels ». Ce point de vue se caractérise par un constat pessimiste sur la possibilité d'une transition agro-écologique en France, fondé sur une oscillation entre deux manières de considérer la majorité des agriculteur·rices, d'une part comme une profession, marquée par le corporatisme et le conservatisme, de l'autre comme un groupe captif d'intérêts industriels puissants. Ces deux visions, si elles permettent de rendre compte de certaines tendances des mondes agricoles, n'avaient, chez moi, aucun besoin d'être nourries. De plus, elles m'apparaissaient comme liées à des solutions insuffisantes, « l'agriculteur réactionnaire » appelle son remplacement par une nouvelle génération d'agriculteur·rices progressistes⁴⁸, de l'autre « l'agriculteur victime » prône une action politique volontariste sur l'économie politique et risque de réduire les expressions locales à des épiphénomènes. Ma posture dans le cadre de la thèse était de s'intéresser à la matérialité des systèmes existants et des attachements des agriculteur·rices qui les ont mis en œuvre. Ce choix impliquait explicitement de se placer dans l'inconfort éthique et culturel à travers l'enquête de terrain. Il s'agissait à travers ce choix de revendiquer un intérêt pour les facteurs et les obstacles à la transition agro-écologique, endogènes aux mondes agricoles.

3.4.3 Observations participantes et entretiens

Les données mobilisées dans la thèse sont diverses. Un grand nombre de documents ont été consultés pour comprendre les politiques publiques : littérature grise, documentation administrative, textes légaux. Ces textes ont notamment servi à la compréhension

47. Jean-Pierre Olivier de Sardan décrit derrière ce terme le fait de percevoir et d'être perçu comme un membre du groupe qui vous permet d'accéder à votre objet d'étude.

48. Ce remplacement s'inscrit dans les propos largement diffusés dans les médias sur l'aspect générationnel des sensibilités écologistes ou de manière plus spécifique dans l'idée assez présente dans les mouvements militants d'une convergence entre le déclin démographique de la profession et les volontés d'installation, annonçant le remplacement de la figure de l'exploitation agricole par une nouvelle génération de paysan·nes non-issu du milieu agricole (NIMA).

détaillée des réglementations, des définitions sur lesquelles reposent les instruments de contrôles et des classifications qui codifient les polygones du RPG. Les bases de données de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de l'Agreste⁴⁹ ont aussi été consultées et utilisées pour tenter d'objectiver certains phénomènes. Les bases de données de paiements sur la zone concernée ont aussi permis de recueillir des éléments statistiques⁵⁰. Cependant, le cœur du travail a reposé sur l'enquête qualitative de terrain.

Enquête de terrain et limites de l'ethnographie

Après avoir clarifié mon objet de recherche, en me centrant sur la relation des éleveur·euses de bovins allaitants aux surfaces herbagères, qui me semblait porter les enjeux socio-écologiques les plus significatifs, j'ai reconstruit la grille d'entretien. Cette seconde grille d'entretien, destinée aux éleveur·euses, approfondissait leur perception des aides, et substituait les questions ouvertes sur la biodiversité à des questions plus spécifiquement orientées sur les rapports aux prairies, évoquant tour à tour les enjeux de production, de contrôle administratif, de valorisation esthétique... Cette grille d'entretien a été mobilisée dans une deuxième partie du terrain qui s'est déroulée entre les mois d'octobre 2021 et d'avril 2022. À celle-ci s'est ajouté un guide d'observation des prairies pour cadrer les visites des parcelles des agriculteur·rices. J'ai cherché à compléter les propos des entretiens, tenus généralement à la table de la cuisine des enquêté·es, par des sorties directement dans les parcelles, où étaient évoquées qualités paysagère et productive de la végétation, formes d'intervention de la part de l'agriculteur, formes d'appropriation de l'espace par les animaux, place dans le fonctionnement général de l'exploitation, etc.

Durant cette seconde période de terrain, j'ai tenté de rentrer au maximum dans les sociabilités locales en allant vivre sur le terrain de l'enquête. Dans une logique d'imprégnation, je me suis dirigé vers l'un des lieux de sociabilité principaux qui organise la vie à l'échelle locale : le club de football. La sociologie des mondes ruraux a noté l'importance de cette structure sportive dans d'autres départements français – en Côte d'Or (RENAHY 2001) ou en Haute-Marne (COQUARD 2018). La composition du club était particulièrement propice dans la mesure où les joueurs étaient en grande partie issus du milieu agricole local, en formation agricole, si ce n'est eux-mêmes éleveurs. Ils étaient également jeunes⁵¹, catégorie qui reste généralement sous-représentée dans les enquêtes qui accordent une place centrale

49. La thèse coïncide avec la publication des résultats du recensement agricole de 2020. Ces données ont permis d'actualiser certaines tendances (démographiques, économiques) qui se basaient sur des informations datant de 2010 dans certains cas.

50. Consultables à [cette adresse](#)

51. Dans le club de football, la majorité des joueurs a moins de 30 ans, cet âge contraste fortement avec les 55 ans d'âge moyen des chefs d'exploitation agricole au niveau national.

aux chefs d'exploitation. L'option alternative, la société de chasse (BOZON 1982), m'offrait moins de perspective sur les éleveur·euses qui ne paraissaient pas constituer le gros des effectifs. L'intérêt du club de foot était également de certifier mon ancrage local, en m'assurant la prise de contact avec de nombreuses personnes. Je pouvais ainsi resituer de manière très efficace mes interlocuteur·rices sur les fermes, dans les groupes amicaux et dans les conflits existants dans le coin. Il ne s'agissait pas d'une « clandestine » (DARGÈRE 2014) puisque mon identité de chercheur était à la fois connue et ma recherche ne portait pas sur le club proprement dit. Ces espaces n'ont jamais été ceux de l'enquête qui s'est concentrée avant tout dans les fermes et dans une moindre mesure dans les bureaux des conseiller·es et des administrations.

Le temps passé dans les fermes a représenté la majorité des observations « formalisées ». Il s'agissait généralement de suivre l'agriculteur·rice dans ses tâches, en profitant de celles-ci pour saisir les modalités du travail, ainsi qu'offrir la possibilité de commenter l'action en train de se faire et d'ancrer l'évocation de pratiques passées ou futures dans leurs cadres géographiques. Ainsi, la fauche, l'ensilage, le pâturage, le broyage et la réparation des clôtures, qui constituent différents temps de l'année, étaient abordés avec beaucoup plus de force dans le contexte de leur mise en œuvre qu'autour de la table avec l'enregistreur. J'ai évoqué la grille d'observation qui tentait de formaliser les différents types de travaux réalisés ainsi que les différentes dimensions spatialisées des prairies. Cette grille d'observation n'a cependant été utilisée qu'avant et après des observations qui prenaient une forme très informelle au gré des préférences de mes interlocuteur·rices.

Les observations ont également porté sur les interactions des éleveur·euses avec les nombreux interlocuteur·rices : des conseiller·es en assurances, un vétérinaire, un inséminateur, divers commerciaux et livreurs, des maquignons. J'ai participé également à des moments de sociabilité entre agriculteur·rices dans le territoire⁵². Les différentes foires agricoles ont été des moments d'observations privilégiés, matérialisant de manière unique l'espace social de l'agriculture locale.

L'ethnographie a été plébiscitée dans les sciences sociales dans le cadre d'un retour du qualitatif. En même temps que sa diffusion hors de l'anthropologie, elle a été redéfinie conceptuellement. L'écriture totalisante écrite au « présent ethnographique » (KILANI 1999) laissant progressivement place à une ethnographie narrative soucieuse de rétablir la contingence des observations en contextualisant et en historicisant (DODIER et BASZANGER 1997). L'usage accru du terme ethnographie a engendré des critiques importantes, notam-

52. Par exemple, une réunion de coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) d'un des villages les plus étudiés, ainsi qu'à la tonte des moutons organisée par les éleveur·euses ovins transhumants du territoire. Voir encadré n°5.

ment celle de Tim Ingold (INGOLD 2014). L'anthropologue revendique dans ce texte une forme d'observation participante qui s'émancipe du terme ethnographie, à la fois trop flou, trop restreint et couvrant un spectre trop large en termes de description. Au-delà de la condamnation du terme, que j'ai malgré tout utilisé, le texte appelle à une plus grande reconnaissance des différentes formes d'apprentissages qui jalonnent les enquêtes qualitatives et particulièrement l'observation participante. Cet aspect a été crucial dans ma thèse, où partant d'une très grande méconnaissance du contexte géographique et technique de l'enquête, j'ai mobilisé toutes les opportunités possibles pour apprendre. Avant tout avec les agriculteur·rices, qui ont fait l'office de guides, mais également avec d'autres chercheur·euses. L'inscription dans le laboratoire Dynafor a ainsi joué un rôle important dans la thèse, et ce, du fait de la participation aux échanges quotidiens qui m'ont offert des occasions privilégiées. La compréhension des enjeux agronomiques et écologiques, la maîtrise des différentes techniques et des outils méthodologiques se sont construites avec une grande variété de personnes. Cette thèse reflète cet apprentissage qui s'est fait aux côtés des éleveur·euses mais aussi des collègues de l'INRAE.

L'enquête conduite entre mai 2021 et avril 2022 de manière intermittente dans le Comminges a parfois pris la forme de l'observation participante, a cherché des formes d'imprégnation, a tendu à mobiliser des formes d'interconnaissance et s'est inscrite partiellement dans l'héritage des approches ethnographiques du monde rural. Cependant, les contraintes temporelles et matérielles ont joué dans le choix de l'entretien semi-directif comme forme dominante de production des données⁵³.

L'entretien semi-directif comme forme dominante de l'enquête

Au début de l'enquête, j'ai tenté d'utiliser des méthodes mixtes et notamment la méthodologie Q. Dédiée à la formation de typologies par le traitement statistique d'entretiens qualitatifs, cette méthode a été utilisée en géographie (bien qu'assez peu en France) pour l'analyse des subjectivités environnementales (O'RIORDAN, McDONAGH et MAHON 2019; ROBBINS et KRUEGER 2000). L'approche consiste à extraire d'entretiens une série (variable, mais en général au autour de quarante individus) de propositions sur un sujet donné. Les personnes interviewées doivent ordonner les propositions en fonction de leur degré d'adhésion à ces propositions. Cette méthode présentait l'intérêt d'une plus grande objectivation des tendances présentes sur le terrain. Cependant, après constitution de la série de propositions et des essais avec plusieurs agriculteur·rices, il est apparu que le caractère très singulier de la méthode n'était pas adapté au public et impliquait une contrainte importante dans l'échange. Cet essai, s'il n'invalide pas la méthode elle-même, m'a convaincu

53. Voir la liste des entretiens et des observations en annexe (Annexe n°2).

de la plus grande pertinence de discussions plus organiques et informelles où les thèmes pouvaient émerger de la manière qui apparaissait la plus pertinente aux agriculteur·rices interrogé·es⁵⁴.

Les entretiens semi-directifs (au nombre de 64) ont été de plusieurs types. Tout d'abord, ils ont été construits en fonction des acteur·rices. Outre des entretiens exploratoires avec des chercheur·euses et des acteur·rices divers (personnels administratifs, maires de communes locales) qui ont joué un rôle dans la compréhension générale des enjeux, on peut distinguer trois grilles d'entretiens semi-directifs différentes. La première, adressée aux agriculteur·rices (avec des spécificités en fonction des productions), a déjà été décrite. En se fondant sur la logique de l'analyse de « système agraire » (COCHET, DEVIENNE et DUFUMIER 2007), déjà évoquée, il s'agissait de prendre conscience de la diversité des formes d'agricultures présentes et des interactions potentielles entre les exploitations, mais aussi entre ces dernières et l'ensemble des personnes présentes autour d'elles.

À l'automne 2021, par peur de manquer de données, j'ai opté pour une pratique relativement intensive de l'entretien afin de réunir un corpus couvrant la diversité des « systèmes de production ». Cependant, l'enjeu était moins la caractérisation technique en elle-même qu'une exploration de la diversité des rapports à la PAC et notamment de la conflictualité associée à sa mise en œuvre dans le territoire. Si l'intention était initialement de comprendre la diversité des réglementations qui pouvaient être perçues comme coercitives, les aides de la PAC sont apparues comme un indicateur pour juger de la respectabilité de ses collègues et voisin·es. Les entretiens ont été conduits avec une grande diversité d'agriculteur·rices (41), dont une grande majorité d'éleveur·euses de bovins allaitants (30). Parmi ces derniers, vingt entretiens ont été enregistrés et intégralement retranscrits puis exploités de manière systématique à l'aide du logiciel Nvivo⁵⁵. L'analyse de ces entretiens forme la base du chapitre 6, consacré aux liens entre les prairies et la dimension morale de la réception des aides PAC.

La seconde a été construite pour détailler la mise en œuvre de la PAC dans le territoire avec les conseiller·es des différentes institutions impliquées. Des entretiens ont ainsi été conduits avec les conseiller·es de proximité de la chambre d'agriculture (quatre), une conseillère en agroécologie et une chargée d'étude de la chambre d'agriculture, trois conseiller·es agro-environnementaux du conseil départemental de la Haute-Garonne, deux conseillères

54. Il semble évident que le contenu des entretiens révèle certains intérêts personnels. Ces prénotions et ces désirs subjectifs ont été énoncés afin de rendre claires les positions à partir desquelles sont produites les assertions.

55. Les entretiens enregistrés (n=40) ont tout d'abord été retranscrits manuellement, puis en utilisant le logiciel libre de « retranscription automatique de la parole », Whisper (voir la page du « Computational Social Science group de l'Institut Polytechnique de Paris » : [whisper pour retranscrire des entretiens](#))

de Gestion du CERFRANCE ainsi qu'un conseiller d'une coopérative d'insémination. Les entretiens constituaient, après un retour biographique, en une description des différentes temporalités du conseil associé à la PAC, des différentes aides et mesures et des enjeux associés. Une attention particulière était donnée aux formes concrètes d'interaction entre les conseiller·es et les agriculteur·rices, déroulement des rendez-vous, anecdotes de situations... Un entretien a également été réalisé en Bretagne avec un agriculteur membre du centre d'initiative pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM) à l'origine de la MAEC présente sur le territoire. Cet entretien avait pour objectif de comprendre la trajectoire d'une mesure qui a traversé les différentes réformes de la PAC et dont l'histoire remonte aux années 1990. Un retour historique semblait indispensable pour ne pas faire de contresens sur les origines de la MAEC-SPE.

Le troisième type d'entretien a été réalisé avec les contrôleur·euses terrain de l'agence de services et de paiement (ASP) (8 entretiens) afin de mieux saisir les enjeux associés au déroulement du contrôle et notamment du travail de renseignement des proratas de surfaces admissibles aux aides de la PAC. Les entretiens portaient sur les caractéristiques biographiques des contrôleur·euses, le déroulement de leur formation au contrôle, leur rapport aux agriculteur·rices et le déroulement des contrôles. Les entretiens avec les conseiller·es et les contrôleur·euses ont été enregistrés et retranscrits dans la mesure du possible.

Ces trois principaux types d'entretiens ont été mobilisés de manière différenciée dans les différents chapitres de la thèse. Le chapitre 2 a mobilisé de manière transversale tous les entretiens, sans que ceux-ci soient la base principale. En effet, de nombreuses sources secondaires ont été utilisées afin d'offrir une contextualisation efficace. Le chapitre 4, puise à la fois dans les entretiens et les observations avec les conseiller·es et les éleveur·euses. Le chapitre 5, se concentre sur les entretiens et les observations avec les éleveur·euses, les conseiller·es et les contrôleur·euses de l'ASP. Le chapitre 6 mobilise, enfin, quasiment exclusivement un échantillon de 20 entretiens avec des éleveur·euses de bovins allaitants.

3.5 Conclusion

L'analyse des effets des politiques agricoles sur les rapports des agriculteur·rices à la nature permet d'ancrer empiriquement les interrogations sur les conséquences subjectives de la modernisation écologique. Le concept de subjectivité environnementale interroge explicitement les enjeux politiques des rapports à la nature et prend notamment en compte la performativité des éléments techniques et des procédures qui opérationnalisent les politiques agricoles auprès de leurs publics.

Pour saisir ces enjeux, je m'intéresse dans les chapitres suivants à une relation spécifique, celle des éleveur·euses de bovins aux prairies. Celles-ci sont tout d'abord des éléments matériels qui correspondent à une modalité particulière d'activité économique dans un milieu qui est simultanément le support et le produit de l'agriculture. Comme espaces de travail, les prairies sont des éléments vécus, liés à une activité qui repose sur un engagement et une attention particulière. Dans le cadre des procédures bureaucratiques, leur quantification repose sur la lecture et l'interprétation des éleveur·euses eux-mêmes. Les prairies sont également des espaces chargés de représentations liées au métier et au territoire. Ces dimensions sociales et identitaires transparaissent notamment dans les jugements portés par les agriculteur·rices sur les pratiques de leurs collègues.

L'enquête sur laquelle se fonde ce travail de thèse repose sur des observations et des entretiens dans une petite région agricole et notamment avec des éleveur·euses de bovins extensifs, tournés vers la production de veaux maigres. Au cours des pages se pose la question du devenir de ces exploitations, héritières de la modernisation de la deuxième partie du xx^e siècle. L'incertitude et les doutes des éleveur·euses sont au cœur d'une analyse des positionnement subjectifs face à une politique agricole trop souvent réduite à ses échecs en termes environnementaux.

Partie 2 : gouvernement des prairies et subjectivation des éleveur·euses

Chapitre 4

Reconnecter les élevages aux prairies

Je suggère [...] que "la nature parle". Elle le fait en appelant à l'existence des types spécifiques de "sujets" humains, dont le système de pratiques matériel et idéologique a des conséquences écologiques aussi bien que des causes.

[Paul Robbins, *Lawn People. How Grass, Weeds and Chemicals Makes Us Who We Are*, p. 193]



FIGURE 4.1 – Prairie naturelle dans la vallée de la Nère (Auffray, 2023)

4.1 Introduction

L'APPROCHE en termes de subjectivité environnementale pose notamment la question de l'émergence de nouvelles formes de considérations à l'égard de l'environnement. Cette émergence est traditionnellement analysée à l'aune des effets du gouvernement, mais les travaux récents ont réintroduit le rôle de facteurs aussi divers que les relations de pouvoir locales (ROBINSON 2021), le genre et le care (SINGH 2013), les émotions (NIGHTINGALE 2013), *etc.*

Dans ce premier chapitre de résultats, je reprends l'entrée par le gouvernement en m'intéressant aux effets subjectifs de l'engagement dans un dispositif environnemental. J'analyse donc le rapport entre une mesure explicitement tournée vers le verdissement des systèmes d'élevage et l'expression par les éleveur·euses de leurs soucis de l'environnement. Dans le contexte du Bas-Comminges, le choix de politique était assez restreint au moment de l'enquête. En effet, une seule mesure de la PAC finançait la transition environnementale des systèmes d'élevage : la mesure agroenvironnementale et climatique "système de polyculture-élevage" (MAEC-SPE).

Cette mesure cherchait à favoriser l'autonomie et la réduction des intrants des systèmes de production en améliorant les interactions entre l'élevage et les cultures. Les prairies temporaires et permanentes occupaient une place importante dans cette conciliation des enjeux économiques et écologiques. Cependant, l'instrumentation de la mesure pose question : comment l'intégration des prairies dans une MAEC dite « système » participe aux « sens de soi » environnementaux des éleveur·euses ? Les objectifs écologiques rentrent-ils en contradiction avec leurs aspirations ? Permettent-ils l'émergence de nouvelles manières de considérer leurs travail et leurs lien à la nature ?

Depuis plusieurs décennies, les prairies permanentes sont des espaces particulièrement importants de l'agri-environnement. L'intégration des objectifs environnementaux à la politique sectorielle agricole incarne ces attentes, parfois contradictoires, à leur égard (conservation des eaux et des sols, habitat naturel, puits de carbone, élément paysager valorisé, *etc.*). Si la capacité des systèmes existants à concilier ces différents enjeux est parfois remise en cause, les politiques publiques financent bien l'élevage herbivore au nom de ces objectifs (AMIAUD et CARRÈRE 2012). Pour autant, la préservation des prairies permanentes dans la PAC reste relativement inopérante à l'échelle nationale (CATTAN 2014).

Dans le Bas-Comminges, les prairies sont menacées à la fois par le retournement, et par l'abandon, dans le cadre d'un déclin général de l'élevage. La MAEC-SPE, s'adresse explicitement au maintien et à l'écologisation des systèmes d'élevage herbivore existants en

incitant à accorder une place plus importante aux prairies temporaires et permanentes. Les prairies devraient, en effet, permettre les interactions positives entre cultures et élevage et la reconnexion des systèmes fourragers aux cycles écologiques (G. LEMAIRE et al. 2014). La mesure est de plus le seul élément de la PAC, porteur d'une obligation de conservation des prairies permanentes dans le territoire.

Dans ce chapitre, je tente de comprendre la manière dont cette mesure agro-environnementale interagit avec les représentations de la prairie des éleveur·euses qui s'y engagent. Dans un premier temps, je précise rapidement le lien que la MAEC-SPE entretient avec les dispositifs réglementaires de la PAC. Je présente ensuite les modalités de recueil et d'analyse des données. Puis je décris la MAEC-SPE, son principe, son origine, ainsi que son incarnation dans le Bas-Comminges. L'analyse des entretiens avec les éleveur·euses et leurs conseiller·es montre que la construction sociale des ressources fourragères locales est un enjeu essentiel du positionnement des éleveur·euses à l'égard de l'environnement. Il apparaît que bien que reposant sur des représentations partagées par les éleveur·euses sur les complémentarités entre cultures et fourrages au sein de leurs fermes et dans les paysages, la MAEC intègre la prairie permanente de manière problématique et échoue à prendre en compte son hétérogénéité interne pourtant souvent perçue par les éleveur·euses.

4.2 La MAEC SPE et la préservation des prairies permanentes dans la PAC

J'ai déjà évoqué, en introduction, l'objectif revendiqué de préservation des « pâturages permanents » dans la PAC ainsi que l'inefficacité de la mise en œuvre de cet objectif. En cause, des « effets rabots »¹ (CATTAN 2014) qui ont diminué la capacité de contrainte de la réglementation tout en maintenant ses effets propres négatifs².

En effet, focalisées sur le maintien d'un pourcentage des surfaces cultivées aux échelles régionales et nationales, les réglementations autorisent, de fait, la conversion des prairies permanentes dans un contexte de baisse généralisée de la surface agricole utile (SAU). Les modalités de compensation autorisent également le remplacement d'écosystèmes diversifiés par des prairies temporaires monospécifiques, masquant derrière la stabilité du code culture, une dégradation de la qualité écologique du milieu.

Les « trois processus de transformation de la prairie : abandon, retournement et intensification » (ibid., p. 101) renvoient à des dynamiques agraires et écologiques très différentes. La première, à la fin de la présence d'animaux d'élevage et donc bien souvent à la présence de ligneux. La seconde, à l'intégration des surfaces prairiales au sein des surfaces cultivées. La troisième décrit l'application d'intrants (semences, fertilisant, etc.) augmentant les rendements.

En France, la protection des prairies s'active au delà d'un certain pourcentage de baisse du ratio PP/SAU par rapport à une année de référence, sans que cette baisse soit caractérisée. S'agit-il d'une disparition des élevages herbagers ou de l'intensification de leurs pratiques fourragères ? La réponse varie selon les contextes et appelle des actions différenciées.

L'annonce d'une année à venir comme année de référence³ a également produit par le

1. Un « effet rabot » désigne la réduction progressive de l'exigence d'une réglementation qui perd en conséquence son caractère coercitif en même temps que ses effets potentiels. L'exemple courant est de fixer de nouvelles exigences qui correspondent à des pratiques préexistantes. Une grande partie de la bureaucratie condamnée par les agriculteur·rices interrogé·es correspond après analyse à ces réglementations sans effets et sans existence autre que dans les déclarations. Voir annexe n°4 pour la liste des différents effets rabot identifiés en 2014.

2. Le constat d'Aline Cattan reprend les résultats du rapport de la cour des comptes européenne de 2008 (COUR DES COMPTES EUROPÉENNE 2008). Les problèmes fondamentaux qui marquent l'intégration des prairies dans la PAC sont restés assez constants dans la période sur laquelle porte la thèse, ainsi que sur celle qui s'ouvre actuellement.

3. L'année de référence des ratios de prairies permanentes est aujourd'hui antérieure à l'année courante et ne peut donc donner lieu à des destructions par anticipation. Comme l'indique un conseiller : « Au niveau des prairies permanentes, on ne sait pas trop comment ça va se passer. Jusque-là... Ils ont le droit de retourner les prairies permanentes. Parce que si tu veux en 2018, ils nous ont demandé de passer toutes les prairies temporaires de plus de cinq ans en prairie permanente. Et du coup le quota [comprendre ici le pourcentage de baisse de la surface de prairie permanente comparée à la surface agricole utile (SAU)] a explosé en Haute-

passé des anticipations des retournements pour éviter d'avoir à faire face aux instruments de protection ⁴.

Cette confusion entre des enjeux très différents produit une incapacité à endiguer la dégradation des écosystèmes prairiaux : « Si la conditionnalité prairies est inopérante cela tient en grande partie à ce qu'elle repose sur une (con)fusion des deux premiers processus (retournement et abandon) et qu'elle néglige voire renforce le troisième [l'intensification] » (ibid., p. 101). En effet, la définition minimale de la prairie permanente qui autorise le labour ⁵, le semis et les traitements tend à diminuer l'importance des fonctions écologiques. La protection effective des prairies permanentes est donc limitée aux espaces « sensibles » (dans les zones Natura 2000). Dans ces espaces, outre une interdiction du retournement, des MAEC territorialisées sont proposées aux agriculteur-rices afin de fixer les modalités de gestion, voire des obligations de résultats dans le cas de la mesure « prairies fleuries » (PLANTUREUX et MARIE 2011).

Dans le Bas-Comminges, aucun dispositif réglementaire n'assure véritablement la pérennité de la diversité de la flore prairiale et donc ses fonctions écologiques. Dans le contexte de relative stabilité du ratio PP/SAU ⁶, les agriculteur-rices sont autorisé-es à convertir les prairies permanentes en cultures. Ils et elles sont, comme dans les autres régions, autorisé-es à labourer et semer des prairies « permanentes » dont l'aspect le plus permanent est donc souvent leur classification dans le RPG. De plus, l'absence quasi-totale de « prairies permanentes sensibles » ⁷ explique l'insignifiance des MAEC territorialisées.

Dans le Bas-Comminges, la seule véritable mesure de la PAC qui impose une conservation des prairies permanentes contre le « retournement » est la MAEC-SPE ⁸.

La définition même de la prairie permanente joue un rôle important dans les limites que la MAEC-SPE rencontre dans son objectif de préservation des prairies permanentes.

Garonne, du coup ils ont enlevé l'interdiction de retournement des prairies permanentes. Ils ont forcé à passer tout en prairie permanente mais comme il faut juste un quota à respecter. Et ben le quota il est fois trois ou fois quatre... Donc... hyperlarge. La nouvelle PAC on sait pas si ils restent comme ça, ou si ils vont interdire de retourner définitivement en fait on sait pas où on va. Et l'année de référence ils ont choisi 2018, donc l'année où ils ont demandé de tout passer en permanente ».

4. Le phénomène de la destruction par anticipation est un effet pervers de l'intégration de la végétation semi-naturelle au registre parcellaire graphique (RPG) qui a également été observé pour les haies (MAGNIN 2021).

5. En effet, la définition actuelle d'une prairie permanente n'implique que la succession de l'herbe sur la même parcelle et non la présence d'une flore spontanée.

6. Les ratios sont calculés à l'échelle régionale et une dégradation du ratio de 2,5 % est autorisée avant que l'interdiction de retournement soit effective.

7. Il s'agit généralement des prairies permanentes des zones Natura 2000.

8. Aucun dispositif n'est adressé à l'intensité des pratiques de gestion des prairies (traitement, semis, fertilisation). Dans le chapitre 5 je présente le principal outil qui interagit avec l'abandon et le maintien de l'exploitation des surfaces extensives.

Elles ne sont en effet définies et protégées que par une définition extrêmement limitée et décorrélée de toute logique écologique. En France :

Est une prairie permanente ou pâturage permanent toute surface sur laquelle la production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées prédomine, depuis cinq années révolues ou plus (sixième déclaration PAC ou plus)

[Arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales.]

Cette définition inclut ainsi des couverts végétaux extrêmement uniformes et inscrits dans des modalités d'exploitation potentiellement très intensives. Cette définition strictement temporelle induit un « effet de seuil » important, et les éleveur·euses cherchent souvent à éviter la protection en introduisant une culture pour éviter de voir la prairie temporaire devenir une prairie permanente. Cet « effet de seuil » s'articule avec le fonctionnement de la MAEC et produit une relative inefficacité de la mesure comme je le montre plus loin dans le chapitre.

4.3 Une diversité de points de vue

Pour comprendre l'importance de cette politique publique agri-environnementale dans le fonctionnement des systèmes d'élevage et ses effets subjectifs, j'ai choisi de considérer une variété de points de vue différents. Ce chapitre repose donc sur une enquête qui m'a mené successivement dans les bureaux des conseiller·es, dans la cuisine des agriculteur·rices⁹ et dans les prairies aux côtés des animaux¹⁰. Les activités, les savoirs et les représentations y sont donc divers.

Dans un premier temps, je considère une action publique qui a intégré une grande diversité de savoirs et de principes. L'enquête n'a pas porté de manière approfondie sur la conception des politiques. Pour comprendre ses caractéristiques, j'ai principalement consulté les textes administratifs et la littérature sur l'histoire des mesures agro-environnementales.

J'ai tout de même rencontré un ancien éleveur fortement impliqué dans les mobilisations sociales qui ont eu lieu en Bretagne pour faire émerger et durer dans le temps les ancêtres de la MAEC-SPE. J'ai aussi échangé avec le personnel des institutions qui ont porté le projet

9. C'est en grande majorité dans les cuisines et à la table de la salle à manger que j'ai été systématiquement reçu lors des entretiens, l'informalité du canapé du salon étant réservée aux proches.

10. Les chapitres suivants reposent sur une série relativement limitée d'entretiens avec les contrôleur·euses et les éleveur·euses dans le chapitre 5 et avec les éleveur·euses de bovins dans le chapitre 6.

de la mesure dans la zone d'étude. Ces entretiens ont rendu visible l'articulation de l'action collective des éleveur·euses, de la recherche scientifique et de l'action publique, qui a permis à la mesure d'émerger et les logiques qui ont abouti à sa généralisation au niveau national et dans le contexte haut-garonnais.

Dans un deuxième temps, pour saisir le travail d'articulation des réglementations aux exploitations du Comminges, j'observe la mesure dans les bureaux des conseiller·es de proximité. Entre-temps, la MAEC-SPE est devenue avant tout un mode de soutien des revenus d'agriculteur·rices qui font face à une absence de rentabilité de leur entreprise. La mesure est portée dans une logique descendante par les acteurs politiques du territoire, les groupes d'éleveur·euses ne sont plus fortement impliqués dans la mesure. Les entretiens avec les éleveur·euses et les conseiller·es expriment l'importance du cahier des charges et du travail bureaucratique associé¹¹. Je cherche notamment à comprendre les enjeux des déclarations PAC, mais aussi les modalités d'accompagnement proposées dans le cadre de la MAEC-SPE. Dans les échanges avec les agriculteur·rices, l'enjeu était de comprendre l'articulation entre les systèmes et la mesure, ainsi que d'identifier les enjeux associés à la prairie. Les entretiens avec les agriculteur·rices ont également été mobilisés pour d'autres analyses, présentées dans les chapitres 5 et 6.

L'objectif de l'enquête était de dépasser les discours sur l'engagement des éleveur·euses dans la mesure en les mettant en lien avec leur engagement dans la nature. Dans ce but, des observations de prairies avec les éleveur·euses ont été mises en place. Devant la contrainte temporelle de la thèse, il a été très difficile de mettre en place un suivi précis de l'activité en train de se faire et de prolonger les observations pour couvrir la grande variabilité saisonnière. En revanche, j'ai pu réaliser des visites des lieux où se déroule le travail (ici les différents espaces fourragers) pour pouvoir m'appuyer sur la matérialité des prairies afin de nourrir la description par les éleveur·euses de leur propre activité. Ces visites étaient guidées par une grille d'observation, pour comprendre la pratiques des lieux qui étaient visités (saisonnalité des travaux, outils mobilisés, espèces observées, etc.). Durant ces visites, des prises de photos ont accompagné la prise de notes afin d'associer des correspondances visuelles aux descriptions des agriculteur·rices.

11. Voir l'annexe n° 2 pour le récapitulatif des données

4.4 La MAEC SPE : genèse et incarnation dans le contexte du Comminges

Dans le chapitre 2 de la thèse, j'ai présenté les appellations successives des diverses mesures agri-environnementales de la PAC, ainsi que la difficulté à suivre les changements concrets derrière les changements d'appellations¹². La MAEC-SPE, qui m'intéresse dans ce chapitre, trouve ainsi son origine dans un contexte temporel et géographique bien différent de celui où je l'ai observée. Aux origines se trouvent notamment les problématiques et les acteurs de l'élevage laitier breton. Son histoire traverse plusieurs réformes de la PAC et son importation en Haute-Garonne, en 2014, marque un changement de contexte institutionnel et économique.

4.4.1 Des systèmes « économes et autonomes »

J'ai déjà évoqué André Voisin, le précurseur de l'étude agronomique des prairies permanentes. Dans l'histoire de la MAEC-SPE, c'est néanmoins une autre figure emblématique d'éleveur-expérimentateur qui joue un rôle important : André Pochon. Si la réflexion d'A. Voisin trouve son origine dans les systèmes herbagers de Normandie et un rejet de la systématisation de la prairie temporaire, A. Pochon est un agriculteur engagé avec enthousiasme dans la « révolution fourragère ». Au sein du centre d'étude technique agricole (CETA)¹³ de Corlay, dans les Côtes-d'Armor, il a mis en place et promu la modernisation des systèmes d'élevages. Cependant, certains membres du groupe refusent, dans les décennies suivantes, l'application de l'affouragement fondé sur le maïs et le tourteau de soja. Une collaboration commence avec les chercheur·euses de l'INRA de Rennes, pour mener des expérimentations sur les prairies temporaires sans engrais de synthèse. Il tire de ces expérimentations un livre, *La prairie temporaire à base de trèfle blanc* (POCHON 2012, 2013), qui décrit les modalités d'un usage efficace de cette légumineuse pour l'élevage, articulant la volonté d'économie et d'autonomie¹⁴.

Cette opposition au programme « productiviste », qu'il distingue du « progrès » des années 1960¹⁵, le conduit à fonder en 1982, avec d'autres membres du CETA de Corlay, le

12. Voir annexe n°1.

13. Les CETA sont des groupes locaux d'agriculteur·rices qui ont joué un rôle essentiel dans la modernisation de l'agriculture dans l'après-guerre. Les dirigeant·es des CETA sont donc des élites locales de l'agriculture.

14. Les deux termes associés ont une histoire particulièrement importante. Pour une agriculture plus économe et autonome, publié en 1978 par Jacques Poly, Directeur Général de l'INRA, représente un tournant dans les institutions (POLY 1978). La question de l'autonomie protéique y apparaît centrale dans un contexte où la première crise pétrolière a mis fin à l'illusion de ressources énergétiques illimitées et à bas coût. Par la suite, les deux termes deviendront le cœur de l'argumentaire des acteurs des systèmes herbagers de l'ouest.

15. La division entre progrès et productivisme chez A. Pochon, renvoie à un projet politique global, où

Centre d'études pour un développement agricole plus autonome (CEDAPA). Ce collectif se montre particulièrement actif et multiplie les collaborations avec les organismes de recherche. Le programme STEREO s'inscrit dans cette histoire et a contribué aux liens entre l'action du CEDAPA et la politique de l'eau (JOURNET, ALARD et BÉRANGER 2006). Le travail des chercheur·euses¹⁶ constitue de manière plus générale un appui important pour affirmer la pertinence technique, économique et environnementale des systèmes herbagers décrits comme « économes et autonomes » (GARAMBOIS et DEVIENNE 2012).

Dans les années 1990, prenant acte à la fois des problèmes croissants posés par l'intensification de l'élevage¹⁷ et des nouveaux dispositifs agro-environnementaux, le CEDAPA s'engage dans la création d'une première contractualisation des pratiques fourragères : la RIN, pour Réduction d'INtrants. Cette mesure, fondée sur les principes de base mis en place au sein du CEDAPA¹⁸, est soutenue par le Conseil général des Côtes-d'Armor. Il s'agit de la première mesure dite « système » qui associe des enjeux d'assolement, d'autonomie fourragère et de réduction des intrants. À l'époque, le dispositif est expérimental et mis en œuvre à l'échelle d'un petit bassin versant. Après la grève de la faim lancée par sept éleveurs en 1995, la mesure est généralisée au département des Côtes-d'Armor.

Au cours de la décennie suivante, le cahier des charges de la RIN entre successivement dans les nouveaux cadres de la PAC que sont les CTE et les CAD. À chaque réforme, les membres du CEDAPA réactivent leurs réseaux politiques¹⁹ et obtiennent la reconduction du dispositif. Selon un ancien président du CEDAPA, engagé dans ces opérations successives (encadré n°6), le cahier des charges originel s'est néanmoins assoupli à chaque réforme et l'ambition a été réduite. La mesure système fourrager économe en intrant (SFEI), incarnation du cahier des charges après la fin des CAD en 2010, est un exemple de ce processus simultané d'élargissement géographique et de baisse d'ambition.

En 2014, les MAEC dites « système » se multiplient à l'échelle nationale. Le cahier des charges CEDAPA devient la MAEC-SPE. Chaque commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC) se réunit pour statuer sur les projet agroenvironnemental et climatique (PAEC). Ces derniers doivent être portés par des institutions locales²⁰, et cofinancés

l'agriculture occupe une place importante, mais qui s'inscrit plus généralement dans les critiques de gauche de la technique et de l'industrialisation. Le progrès des années 1960 est perçu comme une amélioration technique et sociale, là où le développement du couple maïs-soja est le symptôme d'une mondialisation sans règle.

16. Principalement en agronomie système et en zootechnie.

17. En effet, la question de la qualité de l'eau devient en Bretagne un problème public. Les controverses autour des effluents d'élevages sont encore aujourd'hui très importantes.

18. Notamment, la diminution de l'affouragement à l'ensilage de maïs et le développement des prairies temporaires à base de graminées et de légumineuses sans fertilisation azotée.

19. Ces réseaux dépassent les associations environnementales et incluent des élu·es, notamment dans les conseils départementaux et régionaux des Côtes-d'Armor et de Bretagne.

20. Dans les faits, il s'agit très fréquemment des chambres d'agriculture.

par des institutions publiques²¹ et l'UE (ARNAULD DE SARTRE, CHARBONNEAU et CHARRIER 2019). La MAEC-SPE sera mise en œuvre dans diverses régions : dans les départements bretons, mais également dans les régions Grand-Est et en Occitanie. À partir de 2015, les éleveur·euses de Haute-Garonne deviennent ainsi potentiellement éligibles à cette mesure.

Encadré n° 6 La prairie, entre apprentissage et argument : itinéraire d'un éleveur breton

L'exemple suivant ne concerne pas la zone d'étude proprement dite. Il s'agit d'extraits d'un entretien réalisé avec un éleveur breton à la retraite, ancien président du CEDAPA. Il s'agit ici de souligner les formes d'un engagement personnel et collectif en faveur de la prairie et les liens entre technique et politique qui se nouent à la naissance de la mesure étudiée.

Gérard reprend la ferme laitière familiale dans les années 1980, la ferme présente un système classique pour l'époque : de la polyculture-polyélevage de petite taille associant bovins et porcins sur une quarantaine d'hectares. La décision de mettre en place la « méthode Pochon » et de cesser de fertiliser les prairies est prise en 1984. Cependant, la tentative échoue.

La levée était à la bonne période. Sauf que les collègues mettaient de l'ammonitrate, des engrais azotés, sur leurs prairies. [...] Ils mettaient ça dès le mois de février-mars. Quinze jours après, la prairie est explosée chez eux. La mienne, elle ne bougeait pas. [...] À côté, mon père qui était de l'ancienne école, qui commençait à bouillir parce qu'il voyait que ma prairie n'avait pas explosé. Il me dit "tu vois bien que t'auras rien". Je lui dis "il faut du temps, il faut du temps". Et puis, pour finir, je cédaï parce qu'on arrivait au mois de mai. Je n'avais toujours pas d'herbe. Alors qu'en fait, il aurait fallu attendre un peu plus longtemps. [...] Et donc, j'ai flanché. J'ai flanché et je suis reparti. Pendant dix ans, je suis reparti sur le système conventionnel, "maïs plastique" [l'expression désigne l'ensilage] comme les copains.

La difficile coopération avec le père et l'importance de l'observation des pratiques des voisin·es sont des éléments très récurrents des entretiens sur les changements techniques au sein des fermes.

(suite page suivante)

21. Notamment les agences de l'eau mais également les conseils départementaux, etc...

Encadré n° 6 La prairie, entre apprentissage et argument : itinéraire d'un éleveur breton (suite)

Gérard attribue le succès de sa deuxième tentative, dix ans plus tard, à l'engagement dans le collectif.

Bon, il y avait une vraie volonté d'évoluer aussi, de ma part. Et puis, chose très importante, que je n'avais pas fait dix ans auparavant, on l'a joué collectif. J'ai adhéré au CEDAPA. Et là, c'est là que j'ai vu l'importance de l'horizontalité, du conseil des copains, parce qu'il y a des groupes locaux. [...] Chacun a porté un petit peu sa pierre à l'édifice. [...] Je suis allé chez eux. Et là, il y a eu beaucoup d'échanges. C'est vraiment une démarche collective qui m'a beaucoup rassuré. Et j'étais pas livré à moi-même, comme dix ans auparavant. [...]. Et puis petit-à-petit, ça c'était en 93-94, petit-à-petit, j'ai remis les prairies. Et là, ça a marché, parce que derrière, j'avais du conseil.

Devenu très engagé dans le collectif, Gérard devient rapidement un des éleveur·euses les plus impliqué·es dans le développement du CTE qui reprend le cahier des charges historique. Il acquiert rapidement des responsabilités et rentre en relation avec le personnel politique et administratif. Dans cette relation, il mobilise ses prairies et leur charisme (LORIMER 2007) pour impressionner les visiteur·euses. L'intérêt porté aux prairies et la maîtrise technique de leur gestion deviennent des éléments essentiels de sa subjectivité.

Ma prairie avait 25 ans à l'époque. C'était au mois de juillet. La plupart des prairies se cramaient partout, parce que c'était encore assez dur cette année-là. Je l'avais mise de côté. [...] Elle était prête à pâturer. Elle avait un volume d'herbe. Je sais qu'ils étaient bluffés, je leur ai dit les vaches, elles viennent demain ou après-demain. [Gérer le timing] ça fait partie des astuces. [...] Quand on montre ça, entre nous, on sait ce qu'on fait. Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) venait. Il faut les faire baver un peu. C'est pour la bonne cause.

4.4.2 L'incarnation de la mesure SPE dans le Comminges

Le passage des Côtes-d'Armor au Comminges n'est pas qu'un changement de contexte technique et économique. Certes, les différences sont nombreuses entre l'élevage laitier, qui est le cœur de l'élevage herbivore breton, et l'élevage allaitant, qui domine les coteaux de Gascogne, beaucoup plus prompts à la sécheresse. Les collectifs qui lient les éleveur·euses sont également très différents. Dans les Côtes-d'Armor, des collectifs d'agriculteur·rices sont mobilisés et cherchent à faire reconnaître la pertinence de leurs modèles techniques, notamment en construisant des cahiers des charges et en développant du conseil. En Haute-

Garonne, au contraire, les collectifs d'agriculteur·rices sont plus récents et mobilisent moins largement. La MAEC a été identifiée par les institutions pour venir en aide à des systèmes peu rentables (voir encadré 7). Si les problèmes liés à l'intensification de l'élevage y sont beaucoup moins prégnants, l'accompagnement techniques des exploitations des coteaux est également historiquement peu mobilisés sur les dimensions techniques de l'affouragement à l'herbe²². L'enjeu est donc principalement le maintien du niveau de revenu des éleveur·euses et non l'appui d'initiatives venant du territoire²³.

Encadré n° 7 Objectifs de la MAEC SPE selon l'instruction technique

L'instruction technique nationale présente la MAEC-SPE comme un outil d'appui à la transition des élevages mais également explicitement comme un soutien financier à des systèmes déjà « vertueux » mais menacés : « L'objectif de cette opération est de favoriser le recouplage des ateliers animal et végétal. Ainsi, une aide à l'évolution de pratiques incite les exploitants à introduire davantage d'herbe dans l'assolement, à réduire la part du maïs dans la surface fourragère et à réduire les achats de concentrés. L'objectif est d'accroître l'autonomie alimentaire de l'exploitation en valorisant au mieux la production d'herbe, notamment par un pâturage tournant au printemps et en développant des nouvelles cultures. Les rotations culturales plus longues permettent alors une moindre pression des maladies ou des ravageurs et un meilleur contrôle des adventices. La baisse de la part du maïs dans l'alimentation permet de diminuer le besoin en complément azoté tel que le soja. L'exploitant peut alors plus facilement produire les concentrés qu'il apporte aux animaux. Cette mesure s'adresse aux exploitants qui ont déjà de telles pratiques dans la mesure où existe localement un risque avéré de disparition de ces exploitations », DGPE/SDPAC/2015-1070.

Le cahier des charges national est structuré autour d'une série d'indicateurs qui font écho aux deux dimensions principales déjà présentes dans celui du CEDAPA : la diminution des intrants et l'autonomie fourragère. Elle repose sur une aide à l'hectare plafonnée à 7500 euros par an²⁴. Les caractéristiques de la mesure nationale sont les suivantes :

22. Au contraire de la question de l'amélioration de la performance technique et raciale des troupeaux qui a été l'objet d'une attention et de financements importants. Des changements sont néanmoins à l'œuvre, que je décris plus tard dans ce chapitre.

23. Cette vision descendante de l'action agro-environnementale est fortement critiquée par Gérard : « La verticalité, où on te pond un cahier des charges, qui vient du ministère, c'est pisser dans un violon, ça sert à rien. [...] La co-construction, c'est indispensable pour qu'une MAEC fonctionne. Les MAEC toutes faites, parachutées du ministère, c'est du pipeau, ça ne marche pas. Ça ne peut pas marcher. Horizontalité et co-construction, c'est les deux clés de la réussite ». Dans ce discours, on peut voir à la fois l'importance concédée aux mesures agroenvironnementales et la désillusion sur leur potentiel une fois qu'elles échappent aux collectifs d'agriculteur·rices.

24. Le montant à l'hectare est variable en fonction des déclinaisons de la MAEC, ce qui signifie que les montants payés peuvent être les mêmes en dépit d'un niveau plus faible de soutien à l'hectare.

- L'exploitation qui souscrit le contrat doit être localisée dans la zone définie dans le projet.
- Elle doit détenir au minimum dix unités gros bovin (UGB) pendant toute la durée de l'engagement.
- Elle ne doit pas avoir plus de 70 % d'herbe dans sa SAU,
- Elle s'engage à ne pas retourner ses prairies permanentes dans le cadre d'un labour ou de travaux de drainage.
- Elle s'engage à détenir une part minimale d'herbe dans la SAU durant la troisième année du contrat.
- Elle s'engage à ne pas dépasser un plafond de maïs ensilage dans la surface fourragère principale (SFP)).
- Elle s'engage également à limiter l'achat de concentré ²⁵ par animal (800 kg par UGB bovines).
- L'exploitation doit réduire progressivement ses indices de fréquence de traitement (IFT) ²⁶.
- La mesure interdit l'emploi des régulateurs de croissance.
- Les signataires doivent finalement recourir à un appui technique sur la gestion de l'azote.

La mesure nationale se présente donc comme une suite d'indicateurs ²⁷, majoritairement liés à des pourcentages d'assolement (voir la figure 4.2 ²⁸). Certains aspects (les niveaux de concentrés, les conditions d'éligibilités, les IFT, l'appui à la gestion de l'azote, etc.) sont définis nationalement. Des éléments de la mesure sont néanmoins adaptables aux territoires dans lesquelles elle est portée. Ainsi les niveaux d'herbe à atteindre et les niveaux de maïs sont définis au niveau régional et peuvent donc jouer sur l'accessibilité de la mesure et sur son ambition.

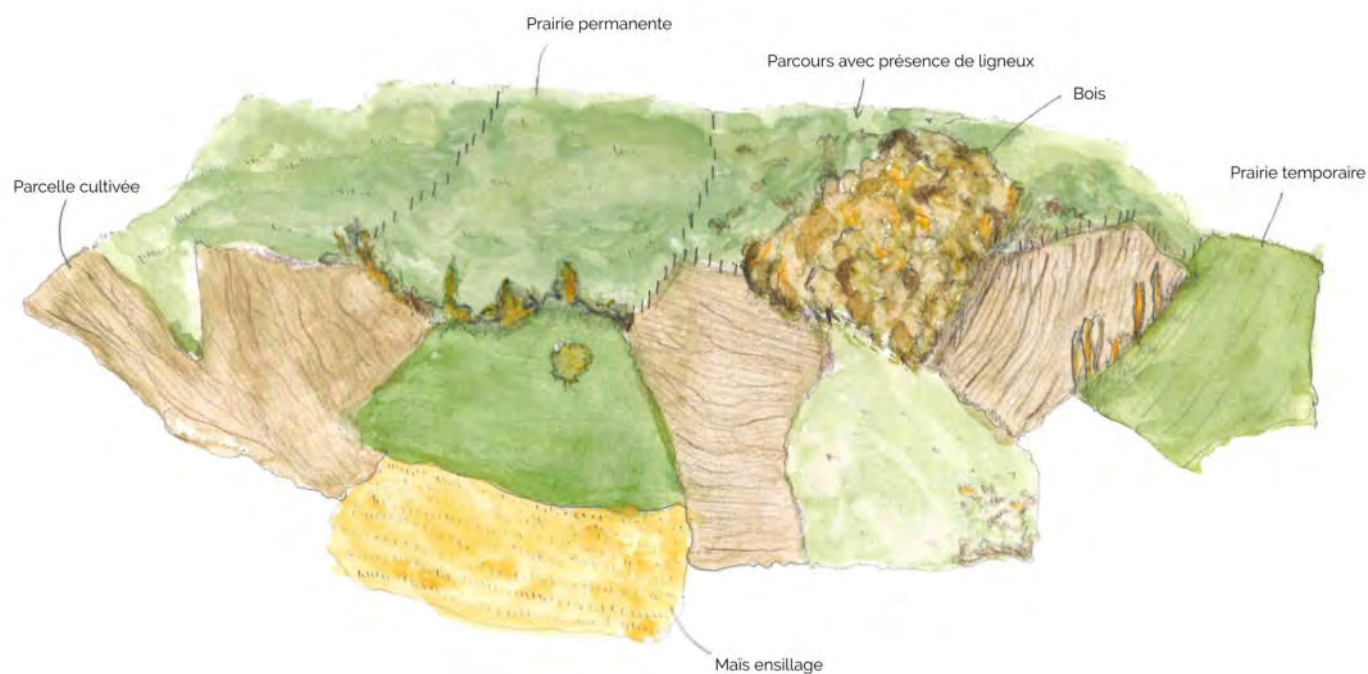
25. La définition de concentré est la suivante : tout aliment complémentaire des fourrages, riche en énergie et/ou azote, caractérisés par une forte teneur en matière sèche ($MS \geq 80\%$) et une forte valeur énergétique ($UFL \geq 0,8/\text{kg MS}$).

26. Les IFT se divisent entre herbicides et non herbicides (fongicides, insecticides...). La mesure implique une baisse pour atteindre un pourcentage de l'indice de référence qui est une moyenne à l'échelle de petite région agricole (40% pour l'herbicide, 50% pour le non herbicide).

27. Les indicateurs sont au cœur des pratiques administratives de manière générale. Les MAEC système y ont abondamment recours.

28. la figure présente quatre catégories, mobilisées par la MAEC-SPE, qui divisent l'espace de l'exploitation, ici représenté par un segment paysager. Chaque catégorie est symbolisée par une couleur différente.

Représentation schématique d'un assolement en polyculture-élevage



La surface agricole utile (SAU)

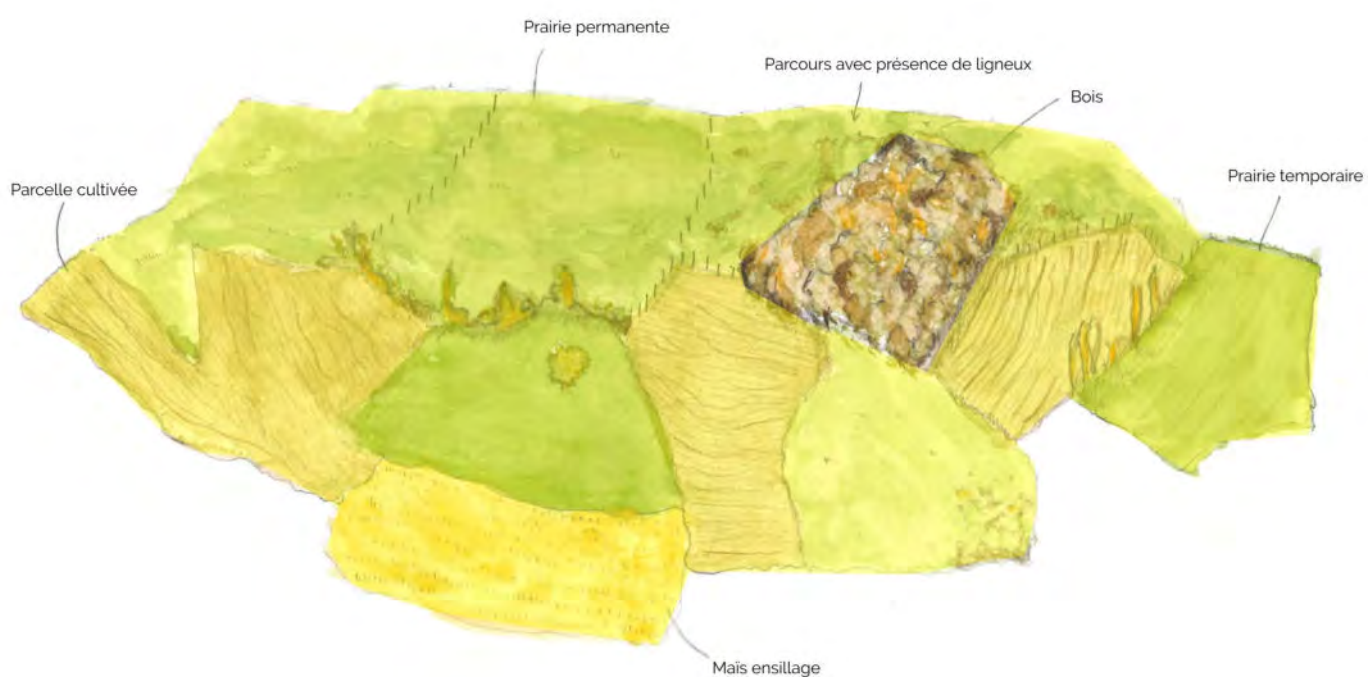
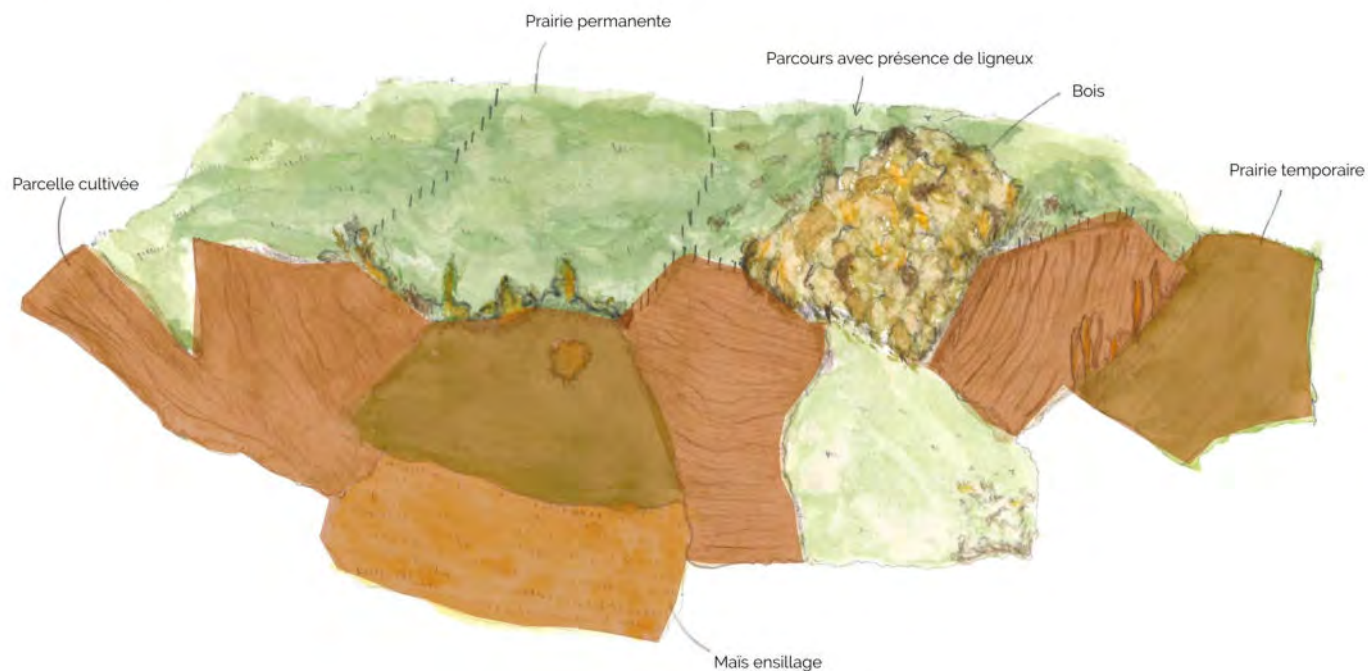


FIGURE 4.2 – Les catégories spatiales de la MAEC SPE (Auffray, 2023)

Les terres arables (TA)



La surface fourragère principale (SFP)

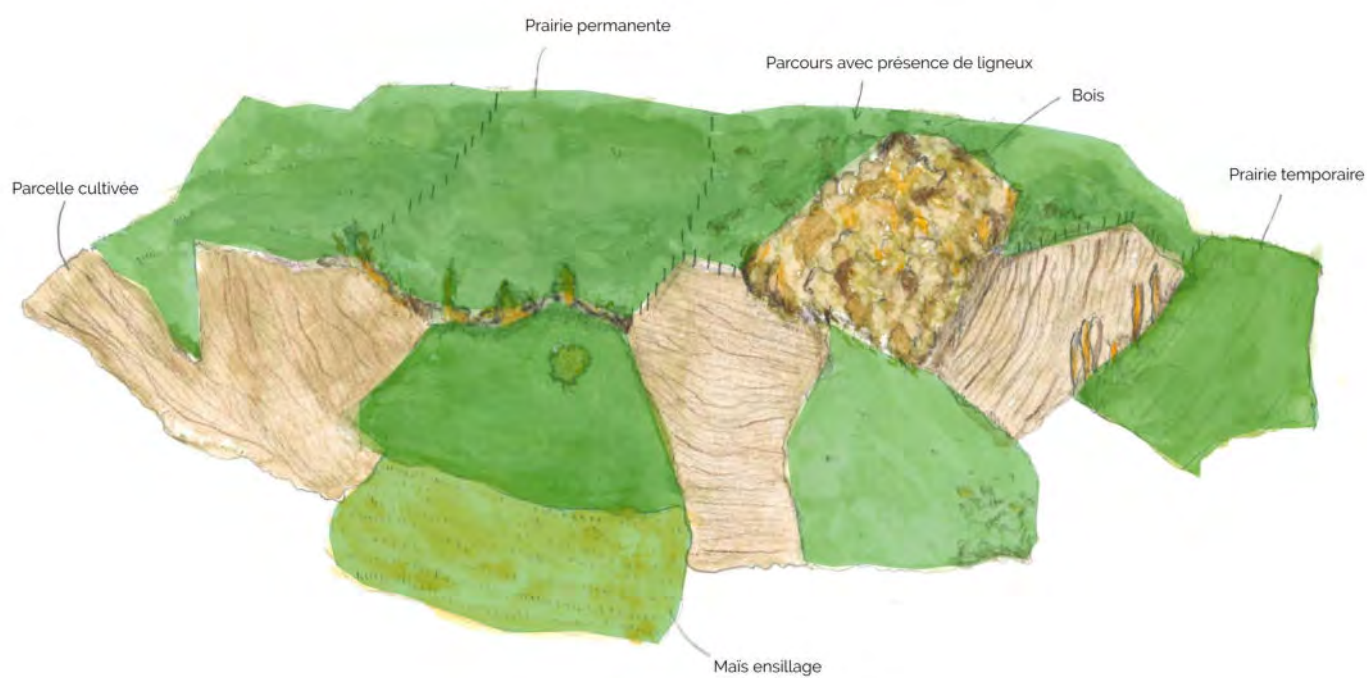


FIGURE 4.3 – Les catégories spatiales de la MAEC SPE (suite) (Auffray, 2023)

Dans le Comminges, les exploitations sont soumises à un plafond de 20 % de maïs dans la SFP²⁹ et s'engagent à atteindre de 36 à 60 % d'herbe dans la SAU³⁰. Le cahier des charges de la mesure en fait une aide aux revenus largement accessible aux éleveur·euses qui y ont souscrit de manière massive (plus de cent contrats). Parmi les exploitations engagées, on trouve à la fois des exploitations laitières et allaitantes. Les exploitations sont néanmoins tournées très majoritairement vers l'élevage bovin. Durant la période 2015-2020, toutes les exploitations éligibles³¹ qui souhaitaient s'engager dans la mesure ont pu le faire. La situation en 2023 est néanmoins bien différente (Encadré 8).

29. L'enjeu du maïs est particulièrement fort. A partir de 2023, les éleveur·euses de bovins du Comminges peuvent souscrire une nouvelle MAEC, la « mesure Climat, bien-être animal, autonomie fourragère, élevage d'herbivores » (dans sa communication, la CDA 31 a gardé le sigle SPE, mais il s'agit d'une initiative locale). Les niveaux de maïs autorisés ont été fortement diminués (5 % de la SFP maximum) et très peu d'éleveur·euses laitiers se sont engagés dans la mesure.

30. Les deux niveaux renvoient à la dominante élevage et la dominante cultures qui impliquent des niveaux de soutien différents. Les éleveur·euses souscrivent également en « maintien » ou en « changement » selon l'atteinte des objectifs avant le début de l'engagement.

31. Selon des observations personnelles et des entretiens réalisés avec le personnel de la chambre d'agriculture.

Encadré n° 8 MAEC et enjeu de répartition des montants du deuxième pilier

Derrière la question des MAEC se jouent fréquemment des rapports de force au niveau local. La situation de la Haute-Garonne en 2023 en offre l'illustration. Sur la période 2015-2022, la MAEC-SPE était la seule MAEC accessible hors du périmètre montagnard. Les éleveur·euses ont pu largement accéder à celle-ci. Pour la période suivante, une MAEC a été spécifiquement dédiée aux systèmes céréaliers. La MAEC zone intermédiaire (ZI) implique notamment la diversification des rotations et des assolements des systèmes de grandes cultures. L'obtention de la mesure a été l'objet de fortes mobilisations de la part de la FDSEA, allant jusqu'à une série de blocage de l'agglomération de Toulouse. Historiquement majoritaire, la FDSEA a perdu les élections de la chambre d'agriculture de 2019. La chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est donc la seule de France à être dirigée par les JA. La question des MAEC et des fonds qu'elles permettent d'allouer est donc au cœur des enjeux politiques et syndicaux locaux. Les problématiques de la « production de l'unité », c'est-à-dire les négociation interne à la « profession agricole » pour offrir un visage uni (HOBEIKA 2013), sont au centre des choix des porteurs de PAEC.

Devant répartir un budget limité entre des exploitations plus nombreuses, les arbitrages sont devenus nécessaires entre les exploitations de polyculture-élevage qui souhaitent souscrire une MAEC. L'ordre de priorité des exploitations pour la souscription des contrats est également un enjeu de pouvoir, plus discret. En Haute-Garonne, ce sont les jeunes agriculteur·rices qui sont prioritaires pour obtenir la MAEC, suivent les éleveur·euses qui ont souscrit au contrôle de performance offert par la chambre, puis viennent ceux et celles engagé·es dans un dispositif environnemental (certification agriculture biologique ou membres d'un groupement d'intérêt économique et environnemental [GIEE]...), les contrats restants sont octroyés aux autres agriculteur·rices.

4.5 La PAC comme modalité d'écologisation du rapport aux prairies

Ma première confrontation avec la MAEC-SPE est également mon premier échange avec un agriculteur du Comminges. Dans les premiers mois de la thèse, je me suis rendu dans les bureaux des conseiller·es de proximité de la Chambre d'agriculture et du Conseil départemental³², pour suivre la déclaration des dossiers PAC. Lors de ma première visite, à mon arrivée sur le parking de la salle polyvalente, où le conseiller tient sa permanence, un pick-up se gare, son conducteur descend et nous rentrons ensemble dans le bâtiment. L'agriculteur a une trentaine d'années. En attendant le conseiller, nous discutons. Je lui explique mon travail et il me raconte son parcours. Il évoque assez rapidement son engagement dans la MAEC-SPE, la diminution des traitements qu'elle lui impose : « Moi j'aime la partie phyto du travail, mais pendant cinq ans je me retiens ». Dans notre rapide discussion, il adopte une attitude de provocation humoristique³³ et quand le conseiller nous invite à rentrer, il s'exclame : « Bon alors, de quelles aides on peut profiter?! ».

Dans l'heure qui suit, le conseiller cherche à mettre en conformité la déclaration de l'agriculteur, déjouant les anomalies potentielles et contribuant à assurer à l'agriculteur une année sans trouble bureaucratique. La MAEC-SPE est perçue par les agriculteur·rices et les conseiller·es avant tout comme une forme de transaction entre du travail administratif et un soutien financier, avant d'être une forme d'accompagnement au changement technique. La MAEC s'intègre néanmoins aux trajectoires de plus long terme des fermes engagées. En institutionnalisant la recherche de réduction des coûts³⁴, elle participe à la construction sociale de la « ressource fourragère qui convient » (NAPOLÉONE, CHAZOULE et FLEURY 2015) aujourd'hui dans le Bas-Comminges.

32. Voir note 57 chap. 2

33. Dans l'échange, il mentionne avec insistance ses diplômes et ses études et le fait qu'il comprend les enjeux liés à l'agronomie. Beaucoup de personnes interrogées ont d'ailleurs eu tendance à me voir initialement comme un ingénieur agronome. La tonalité de l'échange est assez marquée par la présence latente des accusations faites à l'égard des agriculteur·rices, notamment la question des pollutions engendrées par les activités et les aides perçues par les bénéficiaires de la PAC. Dans l'échange, l'agriculteur reprend ces accusations en les incarnant avec une certaine dérision.

34. Cette recherche d'économie est mentionnée par beaucoup d'agriculteur·rices.

4.5.1 Conseiller la MAEC SPE

La relation agriculteur·rice-conseiller·e

Quand on demande aux conseiller·es les raisons pour lesquelles certain·es éleveur·euses n'ont pas fait la demande de la mesure, la réponse est récurrente « ça fait des contrôles supplémentaires... [...] ça va l'obliger à enregistrer des choses en plus... ». Pour ceux et celles qui sont éligibles, le travail bureaucratique est parfois une raison suffisante pour renoncer à s'engager.

Dans le bureau, agriculteur·rice et conseiller·e se livrent effectivement à un exercice qui a déjà été décrit dans plusieurs travaux. Les déclarations sont des moments de « mise en conformité réglementaire » (PETIT, COMPAGNONE et JOLY 2015) qui sont souvent complexes et difficilement appropriables pour les éleveur·euses. Les conseiller·es, chargé·es de ce travail bureaucratique, peinent à faire des dispositifs environnementaux le support de réflexion techniques.

Pour les conseiller·es arrivé·es récemment, l'expérience du « diagnostic agroécologique », première étape avant la signature du contrat est mobilisée pour exprimer le décalage entre leurs attentes à l'issue de leur formation et la réalité du travail³⁵. L'aspect superficiel et standardisé du document ne suscite que peu d'enthousiasme chez les agriculteur·rices qui se sont déjà livrés de multiples fois à ce genre d'exercice. Le « diagnostic agroécologique » se limite en vérité à faire la liste des éléments de la mesure et de les confronter à la situation de l'agriculteur·rice de manière à anticiper les potentiels points de blocage. En cela, le vocabulaire et les savoirs sur lesquels repose la mesure sont très familiers et n'amènent pas de réflexions techniques importantes.

Par la suite, l'implication des conseiller·es est encore réduite à l'utilisation de « tableurs excel » qui permettent de calculer la conformité aux exigences de la mesure. Comme le signale un conseiller :

Du coup tous les ans ce qu'on fait avec les gars c'est une simulation de MAE. Tu mets tout l'assolement, tu rentres les concentrés, les UGB, le tourteau de soja. Et après, ça te sort un bilan et tu vois si le gars il respecte son pourcentage d'herbe, son taux de maïs ensilage, il faut pas dépasser 20 % c'est problématique pour les laitiers. Un gros troupeau en lait, le maïs ensilage ça représente pas mal d'assolement... Si le gars il a une SAU assez importante, ça passe, quand t'as

35. Les jeunes conseiller·es de proximité sont souvent, dans le Comminges, diplômé·es d'écoles d'ingénieur·es agronomes. Certain·es ont des brevets de technicien·e supérieur (BTS) ou des licences professionnelles.

une petite SAU ça bloque vite³⁶.

Les diplômé·es des écoles d'agronomie évoquent souvent le travail administratif lié à la PAC comme l'un des postes les moins stimulants accessibles en sortie d'école. Les conseiller·es qui débutent notent toutefois l'intérêt de comprendre cette dimension essentielle de la vie des agriculteur·rices : « Moi, je ne l'ai fait qu'une fois. Je trouve que faire la PAC, ça permet de comprendre pas mal de choses. Il y a pas mal de contraintes auxquelles sont soumis les agriculteurs ». Cependant, le caractère répétitif et mécanique du travail suscite rapidement une fatigue et les postes de la Chambre d'agriculture connaissent un fort turn-over³⁷. Un jeune conseiller, qui souhaite reprendre la ferme familiale, explique :

Conseiller agricole, au début c'est bien, mais à force tu te lasses. Tu fais tout le temps la même chose. C'est intéressant, mais faire des dossiers de subventions toute l'année... Quand t'en as fait un [tu les as tous faits]... Mais c'est intéressant de savoir le faire... C'est tout bénéf' pour l'avenir.

Les déclarations PAC et le travail administratif sont assez peu propices aux questionnements techniques, même dans le cas de la souscription d'une MAEC. Ces procédures permettent néanmoins de maintenir un contexte d'échange entre les institutions et les agriculteur·rices. Les conseiller·es affirment souvent, dans les entretiens, le service aux agriculteur·rices comme le cœur de leur métier. Le contact direct avec les agriculteur·rices permet, au-delà des formulaires, d'éprouver la relation avec le public qui est la justification de l'engagement dans le travail pour tou·tes les conseiller·es interrogé·es.

Les IFT : le cœur du travail de mise en conformité

Je l'ai déjà évoqué, la logique de la MAEC-SPE est de conduire, par un accroissement de la part d'herbe dans l'assolement des exploitations, à une réduction de l'utilisation des intrants. Le contrôle de l'usage des pesticides est finalement l'aspect le plus technique et le plus sensible de la mesure. Les niveaux d'utilisation d'herbicides et de pesticides dans la cinquième année du contrat sont relativement bas et nécessitent parfois des changements

36. Outre la question de l'outil de conseil, l'extrait d'entretien illustre le lien entre concentration du foncier, l'écologisation et l'extensification de l'élevage herbivore. L'augmentation de la taille du foncier peut permettre de faire face aux instruments agri-environnementaux.

37. Les conseiller·es du CD profitent d'une situation plus confortable à la fois en termes de congés et de rémunération, la tension entre les deux structures est en partie liée à ces différences de traitement qui provoquent un départ. Le travail de conseiller·e de la Chambre est également rendu difficile par le développement de la dimension commerciale de la fiche de poste. Les conseiller·es sont poussé·es à proposer des prestations payantes (contrôle de performance, aide au contrôle) et des formations qui sont indispensables au financement de la structure.

importants dans l'assolement. Comme le note une jeune conseillère : « Là, je vais faire les IFT année 5. [...] On essaie de mettre en place des cultures qui ont peut-être moins de demandes en traitement, cette année-là, des cultures qui sont un peu moins demandeuses³⁸ ». Pour certain·es agriculteur·rices, cette pression est rédhibitoire.

À l'inverse, les agriculteur·rices avec des systèmes trop herbagers pour rentrer dans la mesure ont du mal à comprendre l'absence de soutien à leur égard : « Certains ont même râlé parce qu'ils disaient... L'objectif c'est quand même de réduire l'utilisation des phytos. Donc celui qui avait 100 % herbe, forcément des produits phytos, il n'en utilise pas beaucoup... ».

La préparation des contrôles de la MAEC, qui concernent principalement le carnet de suivi des traitements phytosanitaires, prend du temps et constitue une partie importante du travail de conseil. Les conseiller·es aident à tenir les carnets de suivi, s'assurent qu'ils sont à jour « et s'il y a un contrôle, on stocke tout et on leur redonne après les infos »³⁹.

Les conseiller·es ont des pratiques différenciées en fonction des agriculteur·rices. Certains dossiers sont très rapidement traités tandis que d'autres prennent une demi-journée de travail et nécessitent une présence sur place. « J'aurais plus vite fait de retrouver un papier si je suis directement chez lui ». Certain·es agriculteur·rices se sont néanmoins appropriés les outils digitaux qui leur permettent de réaliser les divers suivis et planifications directement en ligne. Comme l'indique un conseiller, les personnes qui sont les plus intéressées par l'aspect technique des traitements sont souvent bien préparées : « Les personnes qui sont à fond dans les traitements, ce n'est même pas la peine d'aller chez eux »⁴⁰.

Les prairies sont finalement très peu présentes dans les déclarations et les contrôles. De manière paradoxale, la mesure qui s'appuie sur la réintégration de l'herbe dans l'affouragement induit principalement l'adoption de pratiques de suivi des traitements sur les surfaces de cultures et des modifications de l'assolement annuel. La MAEC dispose donc

38. Pour les conseiller·es, il faut jouer entre trois logiques classiques d'action et d'adaptation qui ont été observées dans d'autres politiques publiques. « L'interprétation de la réglementation, l'arrangement pragmatique et le contournement » (PETIT 2013) représentent différentes modalités d'articulations de la norme aux réalités techniques et sociales du terrain.

39. En plus de l'aide associée au dossiers MAEC, la Chambre offre également une certification contrôle qui réduit les chances de contrôles : « Tous les ans les agriculteurs qu'on accompagne on leur propose une prestation supplémentaire, c'est l'assistance aux contrôles. Du coup, c'est tu vas sur les exploitations avant de leur faire la PAC et le moment où tu fais la PAC, tu vois s'ils sont certifiables ou pas. Tu lui donnes la certification environnementale sur le dossier PAC, ça permet de diminuer la pression au contrôle de 70 %. En gros, tu dis à la DDT que le gars il est conforme. Tu dégrossis un peu. En gros, les gars qui sont bons ils sont sortis du lot. Après on se disait au début, forcément le gars qui est pas bon, ils vont le contrôler. Ils vont lui foutre une douille. Mais du coup, non pour ça, ils sont pas mesquins. En fait, c'est un fichier, ils se servent pas de ça pour aller faire les contrôles. Après sur le terrain on le voit. Les gens que l'on ne certifie pas ne sont pas toujours contrôlés non plus. C'est bien qu'ils se servent pas de ça parce que c'est vrai que sinon on leur prémache le boulot et c'est pas tip top pour l'agriculteur ».

40. Cette appropriation du suivi comme un élément important du professionnalisme est présenté plus en détail dans le chapitre 6.

d'effets cognitifs importants. Elle modifie les pratiques d'écriture dans la ferme⁴¹. Mais loin de pointer l'attention vers les prairies, le cahier des charges implique une vigilance accrue à l'égard des pesticides.

La prairie à rotation longue (PRL) : une catégorie bureaucratique pour faire face aux contradictions bureaucratiques

De manière générale, l'amélioration technique de l'affouragement à l'herbe n'est pas l'enjeu de la mesure. Comme l'indique un conseiller, dans le Comminges ces espaces sont perçus comme marginaux : « Après, quand il y a des prairies en herbes depuis dix ans c'est qu'il y a une raison. C'est que le potentiel est pas bon.. c'est trop accidenté... C'est pour ça qu'il y a pas beaucoup de retournement de prairies permanentes »⁴².

Dans ces échanges, lorsque les prairies permanentes sont mentionnées par les agriculteur·rices engagés dans la MAEC, c'est pour pointer les risques qui sont amenés par la réglementation. Le calcul des IFT s'effectue à l'échelle de la SAU, sans les prairies permanentes. Ces dernières rendent plus difficile le respect des engagements de réduction de l'utilisation de pesticides. Je l'ai déjà évoqué, aux yeux de l'administration, les prairies temporaires deviennent des prairies permanentes lorsqu'elles n'ont pas été mises en culture depuis plus de cinq ans. Le passage d'une prairie temporaire à une prairie permanente réduit la superficie des terres arables (TA) et induit mécaniquement le calcul des IFT sur une surface plus petite. Pour pouvoir continuer à « diluer » (j'emprunte le terme à une conseillère) les IFT⁴³, a été créée une nouvelle catégorie, la prairie à rotation longue (PRL), incluse dans la surface de référence des IFT. De cette manière les éleveur·euses, ne sont pas obligés de retourner les prairies pour maintenir ces surfaces de références.

Hors des déclarations de MAEC, pour éviter que les prairies ne deviennent permanentes, les conseiller·es promeuvent l'intégration d'une culture : « En tant que conseiller, on leur disait "si tu veux les retourner. Si tu veux couper le cycle des prairies permanentes, il faut que tu fasses une année de culture sur ta prairie permanente". Donc, on leur disait : " Tu te fais une année de céréales et tu es tranquille" »... Malgré l'introduction de la prairie à ro-

41. Dans son article « Vaches et blés sur le papier », Nathaly Joly revient sur l'importance de la diffusion de l'écrit dans le monde agricole. Le texte se conclut sur une citation d'un manuel des Jeunesses Agricoles Catholiques : « Mâchez, disait le docteur de famille quand nous étions enfants, la nourriture vous profitera deux fois plus. Prendre des notes équivaut à cette mastication intellectuelle » (Gaudillière 1942, cité par JOLY 2009),

42. Ce conseiller issu du milieu agricole local est particulièrement en phase avec le discours dominant chez les éleveur·euses. Ce n'est pas toujours le cas des jeunes diplômé·es d'école d'agronomie.

43. Cette logique de la dilution provoquée par le calcul par rapport à la surface est l'une des principales limites de la mesure, qui favorise de manière implicite l'accroissement de la taille des exploitations et particulièrement de leurs terres arables.

tation longue, les éleveur·euses maintiennent certaines pratiques. À la question « combien de temps laissez-vous votre prairie implantée », un éleveur répond : « Bah tant qu’elles donnent... Bon jamais plus de cinq ans. Et puis de toute façon, on ne peut pas les laisser plus de cinq ans parce qu’elles changent d’appellation dans la PAC et c’est compliqué de les changer, de pouvoir les arracher ensuite ».

Cet exemple montre la manière dont la prairie permanente existe de manière complètement marginale dans l’instrumentation de la MAEC. Elle s’incarne avant tout comme une contrainte et non comme la base d’un changement technique des systèmes. Les flyers produits par la chambre d’agriculture sont explicites, la MAEC ne nécessite que des changements très légers⁴⁴. Les conseiller·es ont aussi conscience de la faible ambition de ces contrats :

La MAEC, on est l’un des seuls départements à l’avoir récupérée. C’est quand même pas mal pour les agris. La MAE polyculture élevage, ils n’ont pas forcément grand-chose à changer dans leur système d’exploitation et ça leur fait plus de 7500 euros. Donc c’est pas dégueulasse. Après, le but de la MAE c’est ça aussi. C’est d’accompagner vers... un système bio. Il y en a certains qui ne passeront jamais. Et qui respectent leur truc en MAE et s’il n’y a plus d’MAE, ils continueront leur système en conventionnel. Après il y a certains systèmes, qui ne s’y prêtent pas trop au niveau du bio. Ça dépend.

Malgré tout, des agriculteur·rices perçoivent des correspondances entre les changements importants dans leur affouragement et la mesure. Plusieurs éleveur·euses interrogés intègrent donc leur participation à un changement technique de plus long terme et la mesure n’est pas considérée systématiquement comme une simple aide aux revenus.

4.5.2 S’engager dans la MAEC

L’engagement « passif » des éleveur·euses

Les conseiller·es sont donc des médiateur·rices entre les enjeux bureaucratiques de la MAEC-SPE et les enjeux techniques des systèmes d’élevage. Pour les éleveur·euses, l’enjeu est avant tout financier. La rentabilité de leur entreprise est constamment remise en cause et les mesures agroenvironnementales deviennent pour les éleveur·euses l’une des seules

44. Un éleveur témoigne sur le prospectus : « L’objectif de réduction des IFT peut paraître une frein d’accès à la MAEC. Il est malgré tout atteignable avec quelques petits aménagements de l’itinéraire technique, même sans prairie temporaire et en non travail du sol. »

solutions pour continuer leur activité⁴⁵. Les mesures pensées comme des compléments de revenus doivent donc avant tout toucher un public et non cibler les formes les plus « vertueuses ». C'est le cas pour la MAEC-SPE, mais également pour les autres MAEC systèmes, comme la mesure agroenvironnementale et climatique "systèmes herbagers et pastoraux" (MAEC-SHP)⁴⁶.

L'accessibilité de la mesure est soulignée par dans de nombreux entretiens. De manière majoritaire, les éleveur·euses ont dû mettre en place des changements mineurs dans leurs pratiques :

« On s'était mis à la MAEC, parce que sur l'assolement ça ne nous changeait pas grand-chose... Il fallait juste faire attention à respecter les 66 % d'herbe et 33 % de cultures. Donc d'entrée, on s'est mis en maintien. Et niveau, IFT on était déjà plus bas que ce qu'il fallait être en dernière année. Nous, on était déjà plus bas... [...] ça nous a rien changé ».

Quelques éleveurs ont néanmoins refusé de s'engager dans une réduction de la part des cultures dans leur assolement. Ces agriculteurs sont parfois des producteurs de maïs qui détiennent des troupeaux avant tout pour exploiter les zones les moins mécanisables de leur exploitation. Pour eux, la MAEC rentre en contradiction avec l'objectif d'excellence technique sur les cultures céréalières :

Ils voulaient me le calculer, mais j'ai dit non. J'ai vu le truc. Il faut mettre plus d'herbe que de cultures. Ça ne m'intéresse pas de toucher des primes pour faire moins de revenus. Après, on n'exagère pas non plus en traitement, on traite quand il y a besoin.

« Se retenir » et « s'adapter »

La MAEC est donc avant tout pensée pour un public spécifique et l'engagement est la rencontre entre la mesure et le public visé. Quand les agriculteur·rices mettent en place des changements, il s'agit souvent d'adaptations temporaires au cahier des charges, qui sont pensées à l'échelle de l'année ou celle des cinq ans de l'engagement. Comme l'agriculteur

45. Un éleveur mentionne ainsi la MAEC comme une manière de faire face à la baisse de ses DPB (aide de base à l'hectare) suite à un agrandissement important, qui mettait fortement sous pression sa ferme.

46. Comme le signale dans une interview l'un des lauréats du concours national agricole « prairies fleuries » dans le Gers, département voisin ciblé par cette mesure : « C'est pas mal, ça ne modifie pas ma façon de travailler. Cela l'appuie et la conforte justement. Je ne prends pas l'aide par plaisir non plus mais je ne peux pas faire autrement [...] Ces mesures-là, il faudrait qu'elles soient prolongées sur du long terme et avec un montant plus élevé. Pourquoi ? Parce que toutes nos charges augmentent (cotisations sociales, carburant, engrais, impôt foncier ...) alors que le prix de la viande stagne depuis quinze ans » (Interview de Robert Luche, pour l'Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (ADASEA) 32).

rencontré lors des déclarations qui affirmait son goût pour les « phytos », plusieurs personnes interrogées ont évoqué cette sobriété forcée qui accompagne l'engagement. C'est particulièrement le cas pour les agriculteur·rices qui commercialisent des cultures⁴⁷. Lors d'un entretien avec l'un de ces agriculteur·rices, la MAEC est rapidement apparue comme un enjeu important d'arbitrage dans le contrôle des plantes adventices :

Ben je sais que quand je fais des pailles c'est chlortoluron (herbicide) en systématique parce qu'au printemps, on peut pas le chopper. Et après c'est glypho-labour... Mais vulpin et ray-grass, c'est labour ou déchaumage superficiel. Déjà, je suis en démarche MAE. Donc avec la MAE c'est déjà compliqué de faire tout coïncider pour ne pas dépasser les seuils. Donc le glyphosate, priorité aux char-dons.

Dans le cas où les cultures sont auto-consommées, le cahier des charges oblige surtout à une attention importante à l'assolement. Les éleveur·euses qui sont dans ce cas jouent alors sur les catégories de la PAC. Une parcelle de luzerne, d'avoine ou de méteil constitue ainsi un fourrage à bas-coût, qui n'est pas considéré comme « herbe » par la PAC et permet donc de descendre en dessous des 70 % de la SAU :

Parce que je fais la MAE, il faut faire un peu de tout. Si je faisais que de l'herbe, j'y ai pas droit. Il faut être au moins à 20 % de cultures... Moi ça passe bien... En plus moi l'avoine que j'ai faite, je l'ai sortie en botte. J'y mets la luzerne dedans, on l'a déclarée pour la PAC. Et la luzerne, elle sera pour l'an prochain et je fauche, je fais des bottes. Je fais du foin d'avoine en sec et c'est bon. C'est nickel ça. Je le faisais en enrubannage. C'est bon le foin d'avoine, en enrubanné c'est nickel.

Ces adaptations sont des tactiques des agriculteur·rices, qui sont souvent mises au point avec les conseiller·es. Les documents administratifs, les témoignages des conseiller·es et ceux des agriculteur·rices désignent donc, de manière assez cohérente dans le Comminges, une mesure pensée pour conserver les systèmes existants. Mais l'idée de conservation ne peut être interprétée comme un immobilisme. En vérité, la MAEC, sans véritable contrainte, réaffirme des changements à l'œuvre sur des temporalités plus longues.

Cette volonté d'aide s'inscrit pour les éleveur·euses dans deux trajectoires qui marquent l'agriculture depuis plusieurs années : l'écologisation et le déclin de l'élevage herbivore⁴⁸.

47. A l'inverse de ceux et celles dont les cultures sont exclusivement tournées vers l'alimentation et parfois vers l'engraissement.

48. La tension entre ces deux dynamiques est au cœur du chapitre 6, qui traite des accusations formulées par les éleveur·euses de bovins allaitants du Bas-Comminges.

L'intégration des objectifs environnementaux est donc perçue par les éleveur·euses comme une direction relativement claire : « On va vers le bio, mais sans le dire »⁴⁹. Si certain·es agriculteur·rices « temporisent » (LAMINE 2011), et suivent les incitations quand celles-ci se présentent, d'autres identifient et s'engagent dans des changements plus systémiques.

L'intégration de la MAEC à des changements techniques

Pour certain·es éleveur·euses, la MAEC s'intègre de manière propice à des changements en cours dans leur exploitation. Ils et elles profitent des incitations financières pour construire des systèmes plus herbagers, qui leur permettent d'associer des enjeux différents. Au cœur de ces réflexions, se trouve, au-delà de la logique financière, la qualité de vie des éleveur·euses. L'écologisation peut, en effet, s'incarner comme une opportunité de réduire la place du travail dans la vie. Cette réduction est souvent corrélée à la possibilité pour l'éleveur·euse de trouver de la légitimité en dehors d'un groupe professionnel qui continue d'être construit autour des rendements⁵⁰.

Parfois, les choix techniques de ces éleveur·euses laissent les conseiller·es sceptiques comme le signale un éleveur dont la trajectoire se construit depuis plus de dix ans dans une recherche d'économies⁵¹ :

C'est un conseiller de la chambre qui s'occupe des MAE. Je lui disais, au début je vais mettre de la luzerne à la place. Il me regardait, il me trouvait bizarre. Et maintenant, il me dit plus rien. Je suis toujours là, ça va.

Pour ces éleveur·euses, il y a une forme de concordance entre les aspirations personnelles, les difficultés du modèle conventionnel et les incitations financières (de la PAC, mais également dues aux coûts des matières premières) :

On a un peu changé de manière de travailler.. [...] On avait autour de 180 hectares de céréales et on diminue de plus en plus chaque année. Parce qu'on met de plus en plus d'herbe pour les vaches. Dans les coteaux qui sont difficiles à travailler, on ne s'embête plus. Il y a plusieurs contraintes qui ont fait qu'on repart un peu plus sur l'herbe. C'est-à-dire avant on avait les vaches qui sortaient trois mois sur douze. C'est-à-dire elles sortaient un peu autour, on en mettait quelques-unes là-bas. Mais la plupart elles étaient soignées à l'ensilage. Mais

49. Je l'ai déjà rappelé mais le terrain de l'enquête prend place avant la crise du bio. Cependant, les prix de la viande bio étaient déjà très bas. L'éleveur fait ici référence avant tout aux modes de production et non aux logiques de commercialisation.

50. Le chapitre 6 présente de manière plus spécifique ces enjeux.

51. Refus d'investir dans la modernisation de l'atelier laitier, choix de races rustiques, etc.

avec le cours des céréales depuis les dernières années et puis les problèmes cultureux... Sur les céréales, on a des problèmes de résistance d'enherbement. Bon voilà... Donc ça fait des rendements en moins, des frais en plus. On a fait le choix de repartir à l'herbe en changeant de méthode. On commence sur une partie le pâturage tournant. C'est à dire qui permet de mieux gérer l'herbe avec moins d'intrants possible. On est en train de changer le fusil d'épaule et de repartir un peu plus sur les vaches.

Ce témoignage montre une forme d'association chez certain·es éleveur·euses entre écologisation et tradition.

L'élevage bovin est dans le Bas-Comminges souvent mobilisé dans un discours patrimonial. Il constitue l'identité de l'agriculture du territoire, souvent de manière positive, mais aussi parfois de manière négative⁵². Plusieurs éleveur·euses mobilisent ce registre d'un retour en arrière, notamment en mentionnant le recentrement sur le foin :

Je suis revenu complètement en arrière je refais du foin. Du sec quoi. De la luzerne. Au minimum. Ben c'est ce qui coûte le moins cher. Le foin et la luzerne séchée. Un peu d'enrubannage suivant la météo. Au lieu de le faire sécher, on l'enrubanne. Mais bon j'évite quand même. Mais en sec comme ça ça me coûte le moins cher possible. Puis après pour la distribution ça coûte pas très cher parce que pour mettre une boule dans un râtelier il faut pas beaucoup.. tandis que dans le système ensilage⁵³, il faut tout de suite d'autres outils il faut une désilleuse. Il faut toujours un tracteur attelé.

Les systèmes d'aujourd'hui sont néanmoins très différents de ceux des éleveur·euses du passé, notamment dans les surfaces détenues et dans l'outillage mobilisé pour faire les foins⁵⁴. La MAEC joue donc un rôle dans les tensions autour de la ressource fourragère légitime dans le territoire, comme je le montre à présent.

52. Dans un entretien, un éleveur de volaille (gavage de canard) a affirmé s'identifier comme un agriculteur du Gers en opposition à ses voisin·es tous tournés vers l'élevage bovin allaitant, qu'il perçoit comme le signe d'un archaïsme et d'un manque d'initiative et d'esprit entrepreneurial.

53. L'ensilage est fortement associé à l'entraide qui décroît fortement dans le territoire. Mais tou·tes les agriculteur·rices n'expriment pas de nostalgie de ces pratiques, parfois enjeux de conflits : « Moi quand j'ensilais je passais toujours dernier. Ils disaient : "on va le faire, on va le faire". Et moi, quand tout le monde était un peu tranquille. Je demandais : "on ensile" ? Et eux "on a les foins maintenant"...».

54. Le retour au foin se fait sur des surfaces aujourd'hui beaucoup plus importantes et passe par l'achat d'un matériel de fauche onéreux ou le recours à des entreprises de travaux agricoles.

4.6 Les ressources fourragères et les paysages du Bas-Comminges

4.6.1 La construction locale des ressources fourragères

« On est pas vraiment sur de l’extensif, on est sur des systèmes raisonnés, on va dire... », cette citation d’un conseiller de proximité saisit de manière lapidaire les systèmes du Bas-Comminges. Ils ne sont ni assimilables aux systèmes herbagers ou pastoraux des régions de montagne, ni aux systèmes intensifs de l’Ouest. Les systèmes fourragers du Bas-Comminges, qu’ils soient décrits par leurs caractères « intermédiaires » ou « raisonnés », associent donc des formes d’évolutions ambivalentes entre intensification et extensification. Pour comprendre véritablement le rôle de la MAEC SPE, il faut la replacer dans les trajectoires techniques et les représentations locales afin de comprendre si elle permet de faire émerger des subjectivités nouvelles.

Tout d’abord, la MAEC dépasse la simple question de la conformité aux réglementations, parce qu’elle ne s’inscrit pas dans la reproduction de l’excellence technique dans le territoire et des ressources fourragères qui lui sont associées. En revanche, elle rentre en interaction avec les initiatives contemporaines de changements techniques sur l’affouragement à l’herbe.

Lors d’un entretien, Arnaud, responsable de coopérative d’insémination, présent dans le territoire depuis plusieurs décennies, a présenté avec une grande clarté la construction locale de cette excellence technique, les politiques publiques et les catégories sur lesquelles celles-ci reposent. Dans le Bas-Comminges, comme dans d’autres contextes, la performance technique en élevage se mesure avant tout par des indicateurs portant sur le troupeau. Ces dimensions sont en partie génétiques et échappent donc assez largement au contrôle des éleveur·euses⁵⁵. L’amélioration génétique des troupeaux a provoqué des améliorations indéniables dans le quotidien des éleveur·euses. Les qualités de vêlage sont souvent mentionnées comme un soulagement par les éleveur·euses les plus ancien·es qui se souviennent des nuits blanches passées avec les bêtes⁵⁶.

Ces phénomènes de modernisation ne remontent pas aux années soixante. La moderni-

55. La question de l’amélioration génétique des troupeaux est au cœur de la modernisation agricole et est passée par la mise en place d’un appareil d’encadrement et de contrôle aux échelles départementales, régionales et nationales (VISSAC 2002). Aujourd’hui le marché du matériel génétique des animaux d’élevage est mondial et les éleveur·euses sont inséré·es dans des économies très complexes (CHAVINSKAIA 2022).

56. Le discours sur les effets positifs de la technologie dans l’élevage porte aujourd’hui de manière accrue sur les technologies numériques. Les éleveur·euses de bovins allaitants n’utilisent pas de robots pour réaliser la traite (MARTIN 2023), mais disposent d’outils de détection et de suivi des vêlages (caméra dans les stabulations auxquels on accède depuis son téléphone) qui permettent, selon eux, de mieux dormir.

sation de l'élevage allaitant est un processus continu qui a connu une accélération dans les années 2000, en parallèle de l'effondrement du secteur laitier. Dans le discours d'Arnaud, on perçoit que si la fin de l'élevage laitier a présenté un grand défi pour les structures professionnelles⁵⁷, des montants très importants ont été consacrés à la performance technique des élevages allaitants⁵⁸. Cette performance s'est incarnée dans une plus grande prolificité et dans des veaux plus lourds, à la croissance plus rapide⁵⁹ :

Quand il y avait des veaux qui poussaient plus, des veaux de meilleure qualité, ils le faisaient remarquer. Et puis, ils ont poussé dans le sens de la technique, de plus de technique pour plus de résultats. Donc ça a été un échange gagnant-gagnant entre le trio éleveur, [nom de la coopérative d'insémination] et Bovin croissance [le contrôle de performance de la chambre d'agriculture].

Pour parvenir à alimenter correctement ces bovins, des ressources fourragères plus riches étaient nécessaires. Il identifie deux profils :

Dans les coteaux, [...] on retrouvait plus d'animaux croisés et plus d'animaux de taille plus réduite, parce qu'il y avait beaucoup moins de qualité des surfaces. On avait beaucoup d'élevages qui étaient qu'au foin à l'époque. Donc, on avait un côté très performant les maïs/raygrass, on avait de l'autre beaucoup moins de performance avec des systèmes de foin quasi exclusifs.

Cette dévalorisation des espaces marqués par les prairies permanentes et les modalités de gestion les moins intensives est donc importante auprès de ceux et celles qui forment l'élite de l'élevage dans le territoire. L'orientation du conseil technique y a, comme dans d'autres régions, plus généralement délaissé la question des prairies pour s'intéresser avant tout à la nutrition et aux rations. Peu d'attention a été consacrée aux fourrages et à leur

57. Les troupeaux laitiers offrent un revenu très stable aux coopératives d'insémination qui sont systématiquement sollicitées. Les troupeaux allaitants pratiquent de manière beaucoup plus fréquente la monte naturelle, ce qui rend l'activité plus difficile à prévoir pour l'insémination.

58. Le souvenir du soutien public à l'amélioration des performances des troupeaux du Bas-Comminges est encore très présent chez les acteurs de la filière comme cet autre conseiller d'une coopérative : « On ne peut pas s'imaginer ce que... le pognon qu'il y a eu. [...] On touchait jusqu'à 150 000 euros par tête. On avait des structures, on avait des appuis techniques. L'appui technique vivait sous perfusion des aides européennes. [Et] ils les ont supprimées ! Quand elles y sont, c'est quelques milliers d'euros face à des dizaines de milliers [à l'époque] ». Arnaud aussi exprime une grande fierté pour le développement de ces années : « Mais par rapport aux politiques agricoles, oui, ce qu'il faut soulever, c'est tout le bien qu'on a eu, toutes les aides Viandes. Ça a été vraiment un bol d'air extraordinaire pour la Haute-Garonne et une avancée technique très forte. Ah oui, ça a été fulgurant. Quand quelqu'un était obligé d'appeler 20 % de génisses, on a éliminé toutes les vaches improductives, on a éliminé toutes les bêtes à problème, on a fait un troupeau très productif. Avec 20 % de génisses qui arrivait, on cassait 20 % de vaches ».

59. L'augmentation du poids des animaux s'avère aujourd'hui un problème dans un marché de la viande tourné de manière croissante vers des produits transformés à faible valeur ajoutée.

intérêt environnemental. Les essais techniques locaux, mis en place par la chambre, se sont concentrés sur la problématique de l'irrigation et le sorgho comme modalité de substitution au maïs dans les élevages. La situation est en train de changer et aujourd'hui la Chambre d'agriculture emploie deux conseillères techniques sur le fourrage et l'agroécologie ⁶⁰.

Plusieurs groupes ont été créés pour promouvoir et accompagner les éleveur·euses dans des changements de pratiques. Un groupe se concentre sur la production de lait avec du foin, un autre échange autour de la mise en place du pâturage tournant dynamique sur les fermes. Ces deux groupes réunissent des agriculteur·rices aux profils assez divers qui identifient, malgré leurs divergences, la nécessité de réduire les coûts de fonctionnement en élevage.

Pour la conseillère en agroenvironnement de la chambre d'agriculture, les effets de la MAEC SPE sont limités et le maïs est principalement remplacé par une « monoculture de dactyle et de fétuque » valorisée en enrubannage. Cette modification des assolements prolonge des trajectoires de long terme. En effet, les éleveur·euses ont progressivement renoncé aux travaux collectifs (ensilage de maïs) pour centraliser sur les fermes le matériel de fauche, ou pour faire appel de manière croissante aux ETA. Dans ce contexte, l'extensification est souvent perçue comme un facteur d'isolement et de fragmentation des relations sociales dans le milieu agricole local.

Le pâturage reste limité. Les éleveur·euses mentionnent de manière répétée les vertus économiques de cette forme d'affouragement : « La machine la moins chère pour ramasser de l'herbe c'est la vache ». La phrase est suivie systématiquement du rappel des limites climatiques qui expliquent le faible recours au pâturage ⁶¹. Mais des facteurs tiennent également aux formes prises par l'élevage. Comme l'indique une conseillère, « le système brouillard est un système laitier. Les animaux rentrent et sortent tous les jours. Le pâturage c'est surtout autour de la stabulation et pour les tarées et les génisses » ⁶².

Ce rythme et cette faiblesse du pâturage sont également évoqués par un éleveur :

Là le matin, je fais téter les veaux et après elles s'en vont aux pâtures. Elles s'en vont dehors. Et le soir comme il faut les rentrer pour faire retéter les veaux, tout rentrent. Elles vont se coucher dedans. Là maintenant je fais manger des bottes

60. La division genrée du travail joue ici à plein avec des conseillères agroenvironnementales et des conseillers techniques bovins.

61. Au début du xx^e siècle, Paul Diffloth identifiait déjà le caractère limité du pâturage dans les coteaux de Gascogne, ainsi que l'importance de la stabulation (DIFFLOTH 1908). Le développement de la production de lait a renforcé ces logiques. Les éleveur·euses de bovins allaitants restent aujourd'hui profondément marqués par cette centralité du « soin », compris comme l'affouragement à l'auge et à l'étable.

62. Dans cet entretien, la conseillère évoque des freins puissants qui, selon elle, entravent son action d'amélioration des pratiques d'affouragement à l'herbe : un manque de finance qui entrave les choix dans l'implantation des prairies temporaires et un manque de compétence technique des éleveur·euses qui les empêche de pratiquer des formes efficaces de pâturage et de gestion des prairies.

d'enrubanné. Et après je vais attaquer l'ensilage de maïs.

Cohabitent donc une volonté affichée de faire pâturer et la perception de freins indépassables pour mettre en place le pâturage de manière plus importante. Plus encore, les éleveur·euses de bovins formulent des critiques importantes à l'égard de ceux et celles qui « font trop pâturer » et le pâturage reste parfois associé à des formes de délaissement (figure 4.4).



FIGURE 4.4 – Un troupeau de Blondes sur une prairie « surpâturée » (Auffray, 2023)

Dans un contexte, où les prairies sont perçues comme fortement limitées par les conditions pédoclimatiques⁶³, la MAEC-SPE participe donc d'un changement d'orientation plus large dû à l'essoufflement d'un système. On a vu que la MAEC produit avant tout une inflexion du travail d'écriture qui a lieu sur la ferme, elle dirige l'attention des éleveur·euses vers la maîtrise de l'usage des pesticides, les ajustements de leur assolement. Elle tend ainsi à faire de la prairie une entité bureaucratique sans lien avec l'expérience concrète dans le travail. Cependant, la MAEC s'inscrit dans une dynamique plus générale de modification des ressources fourragères dans une époque marquée par l'accroissement du coût des matières premières et de problématique de renouvellement générationnel.

Les personnes interrogées présentent donc majoritairement les prairies comme des es-

63. Les éleveur·euses font souvent part de ces différences qui expliquent leurs difficultés. « Moi quand je vois des gars en Vendée se plaindre l'année de la sécheresse... Ils racontent : "il a fallu qu'on soigne trois semaines l'été". Toi quand tu soignes trois semaines c'est exceptionnel, nous on a soigné deux mois et c'est chaque année ». Soigner décrit ici le fait de nourrir les bovins avec le stock fourrager.

paces marqués par leur faible productivité, leurs contraintes bureaucratiques, etc. Lorsqu'elles sont évoquées en lien avec la PAC et les questions technico-économiques, elles sont, en effet, une source de plaintes répétées.

4.6.2 Les liens entre technique et paysage

Les prairies sont pourtant associées à des attachements forts. Cette dimension devient particulièrement saillante dans les entretiens, une fois qu'est abordée leur présence dans l'espace. Comme le signalait déjà Nicole Sauget et Myriam Depuy en 1995 à propos des agriculteur·rices du Bas-Comminges :

Les agriculteurs, plus habitués à parler techniques, savent pourtant parler, pour peu qu'on prenne la peine de leur demander et de les écouter, de leur pays et de leur paysage, de son caractère et de sa qualité.

[N. SAUGET et DEPUY 1996, p. 262]

Ces représentations paysagères ne sont pas décorréelées des logiques techniques. Comme dans d'autres cas étudiés dans les sciences sociales (SETTEN 2004), la valorisation d'éléments paysagers particuliers se développe dans le travail :

Une imprégnation commune, acquise principalement au cours de leur travail, imprime aux représentations des agriculteurs une certaine convergence, nuancée toutefois par la diversité de leurs pratiques ou de leur projet.

[N. SAUGET et DEPUY 1996, p. 262]

La valorisation d'un paysage diversifié et vivant associant des champs, des prairies, des bois, des habitations est toujours très présente dans le territoire. La permanence de l'apparence des paysages du Bas-Comminges (figure 4.4 et figure 4.5) représente un accomplissement mentionné par les éleveur·euses.

Cette valorisation de la diversité paysagère rapproche les agriculteur·rices des autres habitant·es du territoire, mais aussi des écologues qui montrent l'importance de cette diversité dans le maintien de la biodiversité. Certain·es éleveur·euses attaché·es à cette diversité vont parfois plus loin et souhaiteraient une conservation plus volontariste des éléments de ce paysage valorisé⁶⁴ :

64. L'éleveur cité, considère son propre discours comme exceptionnel. En conversion vers le bio, il est à la fois un héritier de l'agriculture propre au territoire et un critique important de la modernisation (en premier lieu des effets des pesticides sur sa propre santé). Par le passé, il a été l'un des collaborateurs privilégiés des enquêtes agronomiques. Au moment de l'enquête il est en couple avec une fonctionnaire de catégorie A.

Les prairies naturelles, la flore est quand même variée... Après dans la PAC [ce qu'il faudrait], il faut le dire très vite... C'est une contrainte supplémentaire, si vous citez les sources je vais me faire lyncher. [...] C'est de refaire des petits points d'eau partout. Un peu partout... Parce que avant, il y a avait des points d'eau, à chaque ferme que ce soit une mare, une fontaine... Et aujourd'hui pour trouver une mare il faut faire combien... 1 kilomètre en gros... Que ce soit pour les oiseaux, les petites bestioles qui ont besoin de temps en temps de boire... quand même. Les piafs, les hirondelles, les batraciens... Et après on va dire, il faut supprimer les points d'eau à cause du moustique tigre... et si supprime tout tout... et ben tout va crever...



FIGURE 4.5 – Un domaine fini et animé (N. SAUGET et DEPUY 1996)

Les agriculteur·rices locaux ne sont donc pas un groupe aux représentations homogènes. La division entre les éleveur·euses des vallées et des coteaux, notée par le conseiller de la coopérative d'insémination apparaît également dans les recherches des années 1990 :

Le rapport à la Nature du producteur de pointe, cultivant en vallée, prairies temporaires et maïs, n'est pas le même que celui de l'éleveur attaché aux prairies permanentes des coteaux, et il a des conséquences sur le paysage.

[ibid., p. 262]

Ce clivage, si il a évolué, se réactualise dans des oppositions locales contemporaines. Une éleveuse locale donne une vision critique du rôle de certain·es de ses collègues dans l'évolution paysagère⁶⁵. Interrogée sur le rôle de la PAC dans les changements des dernières décennies, sa réponse donne à voir un rapport nuancé aux réglementations⁶⁶ et à leurs effets :

Je peux pas vous dire. Je dirais n'importe quoi. Je peux pas vous dire si les gens ils l'ont fait pas rapport à la PAC ou par rapport à leur emploi de temps. ou alors par rapport au business du matériel... je dirais que c'est parce que les gens ils ont voulu des champs de plus en plus grands. Il y a deux ans, on a eu un impact de la PAC énorme, parce que c'est l'année où on a dû dire où c'est qu'il y a nos haies et on nous a dit... cette haie il faut qu'elle reste. Et cette année on a répertorié tout ça. Beaucoup d'agriculteurs ils ont arraché tous ces trucs là... qu'on devait les obliger à laisser. Mais par contre ce qui était con pour eux [...]... C'est par rapport aux SIE. Bon après on est copain, hein, moi quand on en parle je leur dis "vas-y arrache encore" (*rigole*)... il y a un agriculteur là il avait 5 ou 6 champs, il a fait une parcelle de 10 ou 15 hectares. Mais le problème c'est que maintenant il faut qu'il resseme de l'herbe parce qu'il est pas dans les clous⁶⁷. Mais là où ça me fait râler c'est quand il y a un orage. Une parcelle de 15 hectares cultivés faut voir les dégâts que ça fait⁶⁸, par rapport un versant où il y a des haies des prairies et ou c'est qu'il y a encore de la nature quoi.

La citation de Roger Brunet à propos du Bas-Comminges, « la colline est donc à elle seule un finage » (BRUNET 1965, p. 92), n'est donc pas que descriptive. Encore aujourd'hui, elle est un élément normatif largement partagé. Le lien de cette représentation du paysage avec la présence de la polyculture-élevage, que la MAEC SPE cherche à conserver, est évident. Comme le notait déjà N. Sauget et M. Depuy :

La diversité s'oppose à l'uniformité [...]. Le paysage d'élevage-polyculture s'oppose donc autant au paysage totalement ouvert qu'au paysage totalement fermé.

[N. SAUGET et DEPUY 1996, p. 261]

65. Les propos cités ici renvoient aux accusations analysée plus en profondeur dans le chapitre 6.

66. L'extrait ne fait pas référence à la MAEC SPE, ce qui est en jeu c'est la numérisation des haies (BCAE 7) et le paiement vert et son obligation de déclaration d'un pourcentage de surfaces d'intérêt écologique. Il renvoie néanmoins explicitement à la place de la nature et des prairies dans les paysages agricoles.

67. Le paiement vert implique un pourcentage de surfaces d'intérêt écologique (SIE) dans la SAU.

68. Cette problématique des coulées de boue dues a été identifiée comme un sujet privilégié pour une action concertée entre éleveur·euses dans le projet COTERRA (repenser les collectifs agricoles dans leurs territoires pour plus d'autonomie).

Cette valorisation de l'intégration des prairies à des paysages diversifiés permet aux objectifs de la MAEC-SPE, d'être largement en adéquation avec les représentations locales.

Les agriculteur·rices « regardent leur région comme un espace de pratiques rattaché à des lieux : le paysage est la coutume. Le paysage en ce sens se rapproche d'une conception de la nature où l'activité agricole est ce qui lie la relation culture-nature » (SETTEN 2004, p. 410).

Cependant, la mesure ne permet pas le passage de la valorisation des prairies, à l'attention aux processus écologiques qui la composent. Ce déplacement fait passer l'attention de l'échelle du paysage et de la ferme, à la parcelle elle-même.

4.7 L'attention à l'hétérogénéité des prairies

4.7.1 L'espace de l'activité

La prairie écologisée dans la MAEC-SPE est avant tout une emprise spatiale qui sert à calculer des pourcentages, des seuils, etc... Réintégrer l'herbe dans l'alimentation des animaux revient à augmenter le pourcentage des surfaces en herbe. Non seulement les prairies permanentes s'incarnent comme des entraves potentielles pour les objectifs de diminution d'intrants à l'échelle de l'exploitation, mais elles se présentent également comme des surfaces uniformes qui existent presque indépendamment de l'activité qui s'y déroule. Cette uniformité ne doit pas être interprétée trop vite dans une opposition binaire avec l'espace qui apparaît dans les pratiques.

L'occupation du sol, telle qu'elle apparaît dans la PAC, contraste avec les modalités effectives d'habitation des prairies. Les SIG décrivent des espaces d'une autre nature que les propos des éleveur·euses. La tension est donc potentiellement importante entre le rapport à la prairie tel qu'il est pris en charge par les politiques publiques et ce rapport tel qu'il s'incarne dans les activités des éleveur·euses au quotidien.

Ce contraste n'est pas surprenant. La simplification est indispensable à la calculabilité (MITCHELL 2002) sur laquelle reposent les connaissances du gouvernement des prairies. Cependant, afin de dépasser le postulat d'une violence épistémique intrinsèque aux savoirs-pouvoir étatiques, il faut comprendre quelle diversité d'expériences les instruments prennent en compte et ignorent afin de fonctionner. En effet, les éleveur·euses évoquent également dans leurs discours des délimitations, parcelles, îlots, et connaissent parfois très précisément leurs surfaces. Les contours des polygones des système d'information géographique (SIG) se superposent parfois aux clôtures et à d'autres éléments qui marquent physiquement ces limites perçues et quotidiennes.

Dans son livre *L'agriculture comme écriture*, la photographe Nina-Ferrer Gleize présente une enquête dans la ferme laitière familiale. Outre des photographies qui mettent en scène le travail agricole dans sa complexité technique et affective, elle mobilise un dispositif de représentation spatiale de l'activité. Pendant un mois, elle a donné un GPS à son oncle, afin de suivre l'itinéraire d'une journée de travail sur la ferme. Chaque jour dessine une forme unique, représentant l'habitation à travers l'activité agricole (figure 4.6).

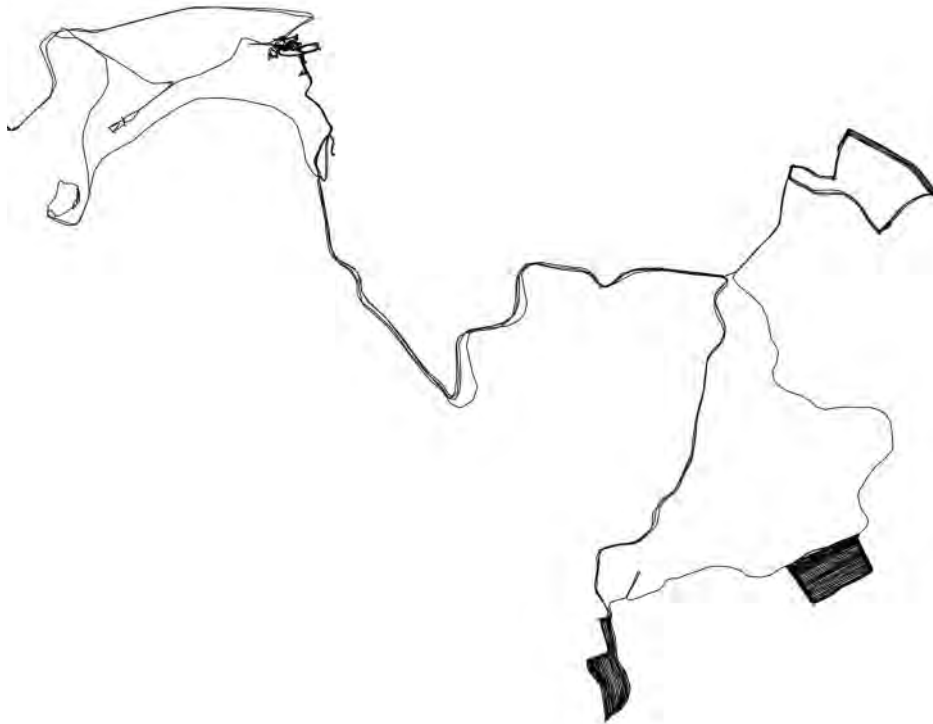


FIGURE 4.6 – Trace GPS des déplacements d’un éleveur laitier durant une journée de travail d’été (FERRER-GLEIZE 2023)

L’espace qui apparaît ne se compose plus de surfaces, mais d’une trace, qui forme parfois, par la répétition des passages, un motif, une texture⁶⁹. Cette idée est au cœur des travaux de Tim Ingold et de sa réflexion sur l’habitation (*dwelling*). Elle est aussi présente dans l’ouvrage classique d’Henry Lefebvre, *La production de l’espace* :

Parcours de cheminements et réseaux, l’espace-nature change ; on peut dire que l’activité pratique s’y inscrit, que l’espace social s’écrit sur la nature (en gribouillis, peut-être), impliquant une représentation de l’espace. Les lieux sont marqués et remarquables, nommés. Entre les lieux, comme entre les réseaux, il y a des blancs, des marges. Ce ne sont pas seulement les Holzwege, les chemins forestiers, mais ceux des prairies et des champs. Ce qui importe, ce qui dure, c’est le chemin, plus que ceux qui cheminent : les réseaux des bêtes (sauvages ou domestiques), des gens (dans les maisons, autour des maisons dans le village ou la bourgade, aux alentours). Les traces partout distinctes et bien indiquées portent des “valeurs” attachées aux trajets parcourus : le danger, la sécurité, l’at-

69. En haut à gauche du tracés, l’entrelacs des lignes signale la ferme. En bas à droite, deux parcelles ont été visiblement travaillées.

tente, la promesse. Le graphisme (qui n'apparaît pas comme tel aux "actants", mais se révèle dans l'abstraction de la cartographie moderne) ressemble davantage à une toile d'araignée qu'à un dessin. Peut-on dire qu'il s'agit d'un texte ? D'un message ? Disons que l'analogie n'éclaire pas grand-chose et qu'il s'agit de textures plus que de textes.

[H. LEFEBVRE 1981, p. 139-140]

Cette représentation de l'espace restitue l'hétérogénéité temporelle qui marque la présence dans la prairie. Les passages répétés font échos aux trajets en tracteurs, aux différents travaux, chacun dessinant une forme unique. Ces traces sont également constitutives de la présence des éleveur·euses dans le paysage du Bas-Comminges. Les travaux agricoles laissent des traces. Parfois le « graphisme », évoqué par Henry Lefebvre, apparaît un temps physiquement dans le paysage, comme sur la figure 4.7.

Le montage présente la même paguère (versant nord d'un coteau). A gauche, une photographie prise à l'automne montre une prairie temporaire tout juste semée. A droite, le cliché pris au printemps montre l'andainage de la même prairie après la fauche.



FIGURE 4.7 – Le paysage et la trace (Auffray, 2023)

Mais ces travaux agricoles, mécanisés, si ils suivent des lignes et dessinent des textures, produisent des espaces dont l'uniformité est souvent le but recherché. L'espace habité et l'espace gouverné constituent donc deux formes de représentation différente, mais qui partagent un postulat commun. L'opposition entre le *landscape* (fixiste) et le *taskscape* (dynamique et vivant), décrite par Ingold (INGOLD 1995), n'est pas une opposition entre les

représentations des éleveur·euses et celles de l'administration mais traversent les représentations des éleveur·euses. Les formes d'habitation dans l'activité produisent des savoirs spécifiques qui mobilisent de manières différentes les notions d'hétérogénéité et d'uniformité en fonction de l'échelle à laquelle elles sont appréhendées. À l'échelle de la parcelle, c'est notamment la présence des animaux qui construit les formes d'attention et de valorisation de l'hétérogénéité interne aux prairies.

4.7.2 Le rapport à l'animal au cœur de la relation à la prairie

Les prairies sont des espaces associés à des savoirs d'une grande richesse. Des travaux dans diverses régions de France ont montré cette diversité : le travail de Bernadette Lizet sur les prés d'embouche du Brionnais (LIZET 1993), celui de Corine Eychenne sur les estives pyrénéennes (EYCHENNE 2008) ou celui de Sandrine Petit et Philippe Fleury, portant sur plusieurs régions d'élevage de montagne (PETIT et FLEURY 2010). Dans le Comminges cohabitent des savoirs divers, à la fois dans leur nature et dans leur origine. Dans cette dernière partie de ce chapitre, le but est moins de souligner une spécificité locale, que de constater la présence de formes d'attention à la nature, non mobilisées par les politiques publiques. Ces savoirs, observations et valeurs sont pourtant ancrées dans le travail, se développent sur le terrain et représentent une agroécologie construite à partir de l'expérience des éleveur·euses.



FIGURE 4.8 – Préparation des balles pour l'enrubannage dans une prairie temporaire (Guy, 2023)

En semant les prairies, les éleveur·euses peuvent disposer de surfaces composées de très peu d'espèces, qui arrivent à maturité de manière synchronisée (figure 4.8). Certaines espèces sont précoces, d'autres sont tardives. La maîtrise technique des prairies consiste en grande partie, aux yeux des conseiller·es, dans l'association d'une variété de fourrages pour construire une ressource qui reste présente sur une durée importante, et qui soit capable de résister aux variabilités météorologiques. Certaines espèces semées sont ainsi perçues comme essentielles pour faire face à la sécheresse. Plusieurs éleveur·euses expriment par exemple un fort attachement pour le dactyle, qui résiste bien aux conditions climatiques difficiles.

Dans le travail se construisent des « savoirs de la pratique » (PETIT et FLEURY 2010), qui sont autant de capacités de lecture des prairies. Il s'agit notamment d'une vigilance aux conditions météorologiques qui permettent, et souvent empêchent, de faire du « fourrage de qualité » :

Oui, mais pour ça il faut faire du fourrage de qualité. Il y a trois ou quatre ans, je me suis fait avoir sur des enrubannages tardifs. Parce qu'il a plu au printemps. Et les vaches vous leur foutez à volonté devant la bouche ben rien. On faisait ce qu'on voulait, elles mangeaient jour et nuit... Elles étaient comme ça [montre son doigt]. Elles perdaient du poids plutôt qu'en prendre. Parce que la valeur nutritive, elle était nulle, ça valait rien. Valait mieux avoir filé presque de la paille que du mauvais enrubannage. Du mauvais foin. C'est assez compliqué quoi.

L'expérience du foin raté est partagée par beaucoup d'éleveur·euses dans les entretiens. Le foin de qualité est un objectif qui est également contrarié par les coûts financiers dus à l'achat des semences : « Il faudrait que j'aille plus loin. Il faudrait que je mette du multi-espèce mais j'ai pas envie de mettre trop d'argent là-dedans. [...] La féverole je me la produis, mais bon ça vaut rien ». Ces savoirs restent donc fortement orientés vers la question du rendement⁷⁰ et sont souvent mis en opposition avec les formes de valorisation des

70. Dans le Comminges, ces travaux constituent aussi des moments particuliers d'observation de la nature. Depuis la cabine du tracteur, les éleveur·euses observent les animaux sauvages qui sont dans la parcelle et aux alentours. Le mode d'habiter est bien au cœur de la construction des savoirs naturalistes des éleveur·euses indépendamment des contextes de production (ARTANO-GARMENDIA, CHARBONNEAU et POINSOT 2022) : « Mais samedi soir, je semais le coteau en face là. Il y avait trois lièvres dans le raygrass. Le lendemain matin je faisais la clôture aux vaches et j'avais le lièvre sous la maison dans la luzerne. On s'aperçoit qu'il aime manger ce qui est bon ». Les prairies « naturelles » sont néanmoins des espaces privilégiés de la diversité : « Alors déjà je connais pas trop les noms... Mais chez moi il y en a trop d'espèces sauvages. Il y en a à la toque. Alors déjà le chêne parce que je l'adore et j'en ai en pagaille, ça c'est clair. Alors dans les prés moi j'ai que des prairies naturelles. Il y a les orchidées sauvages. Il y a les boutons d'or, les pâquerettes, le plantain... Moi je suis fadé de plantes sauvages. Il y en a un qui devient haut... Il y en a qui commence à en replanter. C'est quand votre sol est tassé. euh... Comment on appelle cette plante. Pas grave ».

habitant·es non-agricoles : « Un arbre couché dans le pré ils trouvent ça beau. Moi je préfère sortir de l’herbe le soir. Moi j’aime pas trop abîmer les cabines des tracteurs. Alors je coupe ».



FIGURE 4.9 – Enrubanneuse (Guy, 2023)

Les savoirs de la prairie sont également des savoirs sur les animaux. Des interactions diverses entre les plantes et le troupeau sont reconnues dans la grande majorité des entretiens. Les vaches broutent, mais cette consommation n’est qu’un aspect de leur présence, qui s’incarne également dans les refus, le piétinement, l’amendement, l’utilisation de l’abri offert par les haies et les arbres. Certain·es éleveur·euses évoquent des tâches de réparation des dégâts causés par les animaux dans les parcelles pâturées :

Donc si les vaches elles gaspillent ce qu’il reste du talon⁷¹. Si elles l’ont couché, ça repousse mal. Parce que... Est-ce que c’est parce que la coupe de l’herbe est pas nette ? J’en sais rien. Mais ça fait qu’on voit la différence. Broyer... On a l’impression de péter la matre d’herbe, mais ça repart... ça stimule la croissance. Plus vert plus propre.... Voilà.

71. Le tallage est un processus de multiplication des graminées qui se matérialise par le développement de nombreuses pousses autour de la tige principale. Cette formation de « touffes » est donc recherchée dans les prairies.

D'autres insistent sur le contrôle de la présence des vaches dans les prairies pour éviter des dégradations. La question des pluies et de la portance des sols est ainsi mentionnée :

Au printemps, si on a un temps pluvieux elles arrachent tout. Maintenant là si il repleut, on peut rentrer tout parce que sinon ça esquinte. On a pas des terrains qui portent. On a des terrains où elles s'enfoncent de suite. Et puis dans les coteaux quand elles se mettent à courir elles font du ski. Les quatre pattes.... (*mime une glissade*) Quand elles sortent au printemps elles sont folles. Elles s'amusent, mais bon quand c'est humide. [...] Elles détruisent les prairies. C'est normal elles sentent le beau temps qui arrive.

Des interactions multiples entre les animaux et les prairies sont notées par les éleveur·euses qui pensent également souvent la présence prolongée des vaches dans les prairies de manière positive : « J'essaie de faucher relativement tôt et ensuite comme ça je peux y remettre des animaux, on va dire fin juillet ou en août. S'il y a des arbres, ça permet aux animaux de s'abriter et d'avoir de l'ombre ».

Pour penser la présence des animaux dans les prairies, les éleveur·euses mobilisent une diversité de sources de connaissances (PETIT et FLEURY 2010), certaines sont transmises entre générations, d'autres sont échangées entre voisin·es⁷². Les éleveur·euses mentionnent également souvent des informations apprises durant des formations. La croissance de l'herbe est ainsi évoquée par plusieurs éleveur·euses en lien avec des formations sur le pâturage, et des éleveur·euses font explicitement référence à A. Voisin ou à des figures contemporaines de la vulgarisation du pâturage tournant (encadré 9).

72. Des personnes extérieures aux territoires posent parfois des regards positifs sur les prairies et plusieurs éleveur·euses ont mentionné ces jugements : « Le mec c'est un écolo, bio. Il est allé me voir les champs. Il m'a dit "mais c'est magnifique, tu as vu cette diversité de plantes que tu as là-dedans, du trèfle, du truc, il faut pas chercher à comprendre, tu le laisses comme ça. Tu mets juste du fumier" ».

Encadré n° 9 Une écologisation de la culture technique de l'herbe locale ?

Julien, jeune éleveur de 35 ans, a une exploitation de polyculture-élevage typique du territoire. Comme il l'évoque de manière lapidaire : « 130 hectares, 100 UGB ». Il fait partie des groupes d'agriculteur·rices animés par la conseillère agroécologique de la Chambre d'agriculture. Lors de la visite de ses prairies, il met en avant son expertise technique, en insistant sur sa maîtrise du pâturage. Au bord d'un champ, il arrache une touffe d'herbe : « Ça, c'est une repousse d'orge, mais c'est pas grave ». Il prend un moment pour trouver les bons brins pour illustrer son propos. « Là, c'est une feuille, regarde la racine ». La racine en question est petite. « Là c'est deux et là c'est trois il y aura pas mieux ». La plante a effectivement des racines plus développées. « Si tu la coupes avant tu coupes le cycle de croissance alors qu'une graminée a trois feuilles elle ne grandira plus. Elle va résister beaucoup mieux à la sécheresse. Tu te rends compte de la réserve qu'elle a. Mais il ne faut pas trop attendre. Ça, c'est une où tu vois que c'est monté en épi c'est 0,6 et c'est pareil pour le foin ou l'enrubannage ».

Ces principes de développement de la plante impliquent pour lui les rythmes de présence de ses animaux : « Ils changent de parcelles tous les jours et passent en moyenne cinq fois par an sur la même. Il faut pas les laisser trop longtemps parce qu'un surpâturage pénalise la repousse ». En rentrant son troupeau tous les soirs, il en profite pour observer l'herbe. Toutes ses observations s'articulent de manière originale avec la « culture fourragère locale ». Il exprime une grande fierté quand il évoque le poids de ses broutards, preuve de son excellence. L'investissement en temps est important mais en vaut la peine. Il exprime également le désir de changer de race et de remplacer ses blondes par des vaches plus rustiques. Julien est critique de deux tendances chez les éleveur·euses de bovins « du coin ». D'un côté, l'absence de réflexion sur la ressource fourragère et une tendance à faire du stock. De l'autre des éleveur·euses aux systèmes très extensifs qui pratiquent la « cueillette des veaux et des primes ».

Éric a, lui, 45 ans. Il a repris une ferme familiale laitière basée sur un affouragement très intensif centré sur la production de maïs ensilage irrigué. Il présente un profil très original dans le territoire. Contrairement à la grande majorité des éleveur·euses laitiers qui, faute des ressources nécessaires, se sont converti à l'élevage allaitant, il s'est orienté vers l'agriculture biologique et fourni aujourd'hui outre les filières traditionnelles, des fromageries locales. Il est aujourd'hui engagé dans plusieurs institutions comme l'ACVA et de groupements, parmi lesquels ceux centrés autour de l'affouragement à l'herbe. Dans l'entretien, il mobilise un discours similaire à celui de Julien, caractéristique de l'appropriation des techniques du pâturage tournant. Cependant il insiste plutôt sur sa relation aux sols : « Ce n'est pas seulement un support physico-chimique ». Il cite plusieurs figures de l'agriculture de conservation et déclare « j'essaie de mettre plus de vers de terre ».

Les animaux sont donc eux même actifs dans la prairie. Leur présence dessine d'autres espaces aux yeux des éleveur·euses (4.10). La question de la consommation des ligneux est un enjeu très important. Certain·es éleveur·euses cherchent à apprendre à leurs animaux à tirer parti d'un important nombre de ressources différentes. C'est particulièrement vrai pour les éleveur·euses ovins, pour qui cette capacité est parfois essentielle, étant donné leur passé de berger·e : « Les glands sont très intéressants pour l'engraissement. Elles mangent aussi des brindilles, des feuilles sèches. Mais il faut leur apprendre à chercher à manger »⁷³.



FIGURE 4.10 – Trajet d'un troupeau dans une parcelle (Auffray, 2023)

Ces discours sont typiques des formes de pâturages complexes qui se développent de manière privilégiée dans les systèmes transhumants. En effet, « c'est une véritable culture – au sens anthropologique du terme – des interactions hommes/ animaux/milieus naturels/ressources qui se construit, et dont des travaux très documentés à la croisée de l'éthologie, de l'écologie et de la zootechnie ont montré la complexité ainsi que la grande richesse des régimes cognitifs sur lesquels elles reposent » (DUPRÉ, LASSEUR et POCCARD-CHAPUIS 2015).

Les éleveur·euses de bovins sont moins enclin·es à prêter attention à la diversité des

73. L'importance de l'éducation des troupeaux pour tirer partie de l'hétérogénéité des ressources fourragères a été notée dans plusieurs travaux (MEURET et al. 2006). Dans la visite de ses prairies le même éleveur évoque une autre dimension du travail de berger étudiée par la recherche (MEURET 1993). Il faut également savoir « à quelle heure il faut qu'il [l'animal] mange telle plante ».

ressources très diverses. La figure 4.11 est un tableau utilisé par Cyril Agreil, dans sa thèse de doctorat, pour compter les différentes bouchées des animaux au pâturage. Les U représentent la mâchoire de l'animal et l'emplacement du prélèvement sur la plante. La grande diversité des « prises » montre la complexité du comportement alimentaire des ruminants et leur capacité à tirer parti de végétaux hétérogènes.

Le regard des animaux discerne des ressources hétérogènes. Les ruminants se déplacent donc dans les parcelles et consomment des ressources potentiellement diverses. L'habitation des parcelles par les troupeaux produit donc des espaces hétérogènes⁷⁴.

Les éleveur·euses observent l'espace à travers les yeux et les comportements de leurs animaux. Cette observation les conduit à en faire des espaces habitables pour eux, au-delà de la simple question de l'affouragement. Comme je le montre sur la figure 4.12, les éleveur·euses rendent compte, lors des visites des prairies permanentes, de leur hétérogénéité constitutive et notamment dans le cas des prairies permanentes habitées par leurs animaux. Cette diversité due à l'habitation par les troupeaux est également mobilisable par la faune et la flore sauvage.

74. Contrairement à l'andainage, présenté dans la figure 4.8, les traces des animaux sont beaucoup plus discrètes et les modifications du paysage opèrent dans des échelles temporelles plus longues.

La prairie permanente un espace hétérogène

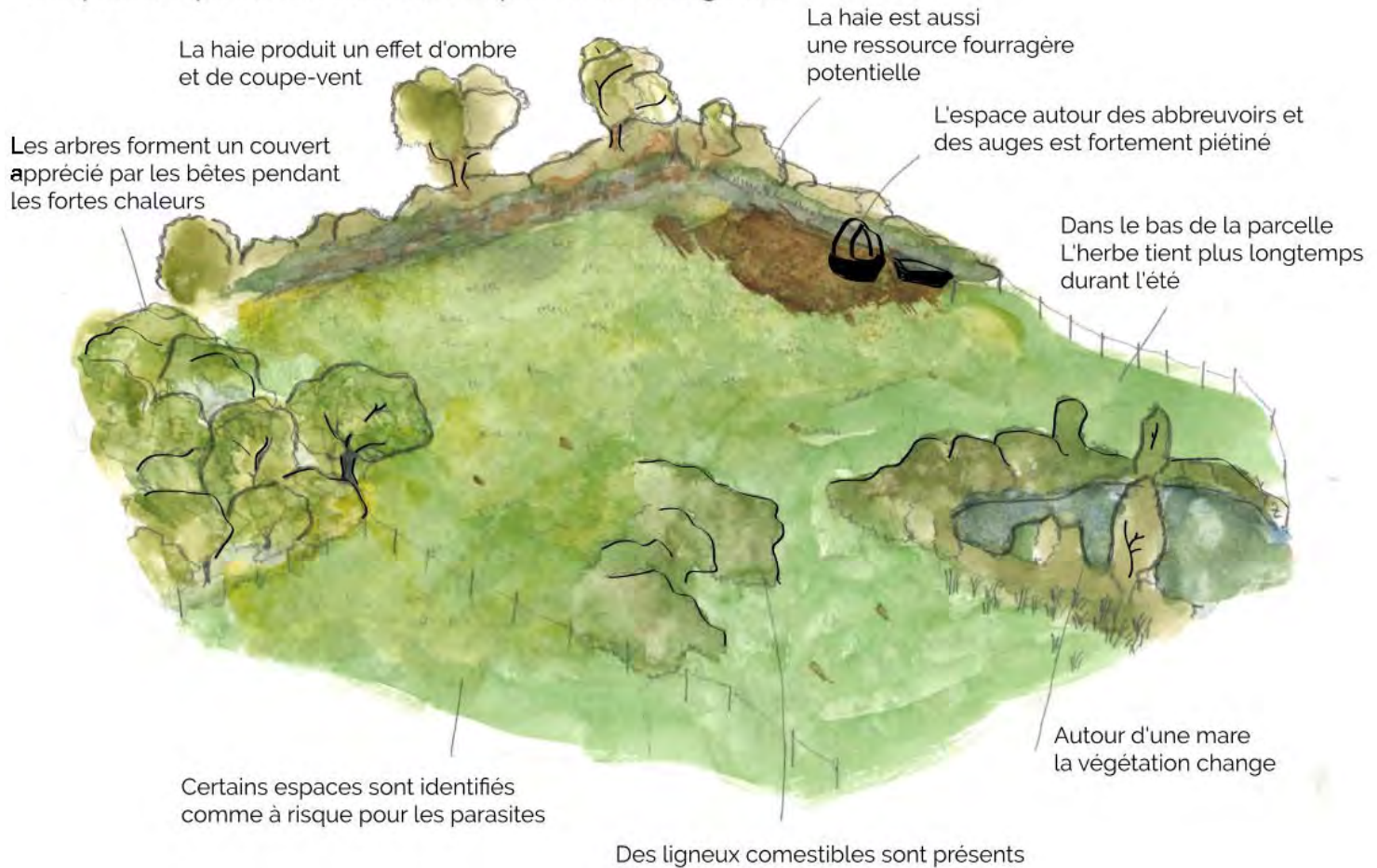


FIGURE 4.12 – L'hétérogénéité de la prairie habitée (Auffray, 2023)

En introduction, de ce chapitre j'ai cité Paul Robbins qui, dans son livre sur les subjectivités des propriétaires de pelouses des banlieues américaines, souhaitait réaffirmer le rôle du gazon lui-même. La fragilité de la plante obligeait des sujets, pourtant pas dénués d'un « souci de l'environnement », à employer eux-mêmes des quantités industrielles de pesticides (ROBBINS 2007). Dans le Bas-Comminges, les prairies ne parle pas directement aux éleveur·euses. La nature parle principalement à travers les ruminants et leurs besoins divers et diversement pris en compte par les éleveur·euses. Le développement de subjectivités environnementales accordant une place plus importante à la diversité des prairies, pourraient passer de manière privilégiée par des changements de relations aux vaches.

4.8 Conclusion

À travers l'analyse MAEC-SPE, les dispositifs agri-environnementaux de la PAC apparaissent comme construits sur des éléments profondément familiers aux éleveur·euses. Loin de s'incarner sur des savoirs étrangers et difficilement compréhensibles, les cahiers des charges reposent sur des catégories spatiales, des formes de calcul, des indices, des notions qui relient, parfois depuis de nombreuses années l'administratif et l'expérience des éleveur·euses.

De nombreuses recherches ont pointé la transformation des dispositifs agrienvironnementaux en aides aux revenus pour les éleveur·euses d'herbivores (DANIEL et SALLES 2012). La MAEC-SPE n'échappe pas à ce constat. Ce détournement, largement permis par les documents techniques, est également revendiqué par les institutions locales porteuses de la mesure. La MAEC-SPE trouve son origine dans la rencontre entre des mobilisations collectives d'éleveur·euses et un problème public environnemental, celui de l'eau en Bretagne. Il apparaît que son extension à d'autres contextes géographiques ne s'est pas accompagnée d'une recherche d'ancrage dans des dynamiques collectives existantes.

Cependant, ce caractère descendant et cette faible ambition n'induisent pas une absence totale d'effets. La mesure joue ainsi son rôle de pérennisation de spécificités locales, notamment l'articulation, perçue et revendiquée par les éleveur·euses, entre la polyculture-élevage et la diversité paysagère, caractéristique du territoire. La mesure s'intègre, de plus, dans les dynamiques de plus longue durée qui affectent la construction sociale des ressources fourragères et tendent à subvertir les formes d'affouragement les plus intensives.

La MAEC-SPE ne bouleverse pas les subjectivités environnementales locales. Les éleveur·euses de bovins, indépendamment de leur participation, se considèrent ainsi fréquemment dans les entretiens comme impliqués dans la préservation d'un paysage diversifié doté de qualités écologiques et comme insérés dans une trajectoire de réduction des intrants.

Cependant, la mesure rentre en interaction avec les effets propres négatifs de la conditionnalité, notamment autour de la définition des « prairies permanentes ». Extraite des surfaces sur lesquelles sont calculés les niveaux d'usage des pesticides, la prairie permanente devient une catégorie administrative à éviter pour les éleveur·euses. Si elle instaure, à première vue, une protection effective, l'instrumentation de la mesure échoue à rendre visible les propriétés écologiques des prairies permanentes et en définitive à les conserver.

En effet, l'intérêt écologique des prairies permanentes tient notamment à l'hétérogénéité spécifique des formations végétales qu'elles abritent. Si la productivité des prairies temporaires et des cultures fourragères repose sur leur uniformité, les prairies naturelles

et les parcours, espaces pâturés et habités par les animaux, se prêtent beaucoup moins à ce réductionnisme. Les formes de représentations spatialisées de la MAEC-SPE sont donc largement inadaptées pour prendre en compte ces derniers.

La MAEC-SPE peine donc à reconnaître cette expérience de l'hétérogénéité des prairies, signe de l'élargissement des entités prises en compte par les éleveur·euses dans leur travail, au-delà de l'herbe. Elle échoue donc à contribuer à l'émergence de subjectivités environnementales qui reposent sur une prise en compte des liens complexes entre les animaux d'élevages et les espaces qu'ils habitent.

Dans le chapitre suivant, je m'intéresse à la prise en compte de cette hétérogénéité par la PAC. Si elle est absente de l'instrumentation des dispositifs environnementaux dans le Bas-Comminges, elle est au contraire essentielle dans le contrôle des dépenses publiques. J'analyse donc la manière dont les zones de densité homogène (ZDHs), chargées de prendre en compte les espaces pâturés dans le système d'information géographique de la PAC, participent à reproduire certaines subjectivités.

Chapitre 5

Prouver la ressource fourragère

Cartographier, c'est donc définir formellement l'espace selon des lignes établies dans le cadre d'une expérience épistémologique particulière ;
c'est transposer un élément peu connu de la réalité concrète en une abstraction qui sert les intérêts pratiques de la machine étatique ¹.

[Yves Lacoste, *An illustration of geographical warfare : bombing of the dikes on the red river, north Vietnam*, p. 1]

Exemple d'évaluations au prorata incorrectes attestant des limites de l'imagerie du SIPA

En **Irlande**, une parcelle de prairie couverte en partie par des buissons, des arbres, des fougères et de la bruyère, enregistrée dans le SIPA comme étant admissible à 90 %, a été évaluée au cours de la visite d'audit comme l'étant seulement à 70 %, ce qui signifie qu'une partie du paiement a pu être surévaluée.



© Organisme payeur de l'Irlande



Source: Cour des comptes européenne

FIGURE 5.1 – Extrait du rapport de la Cour des comptes européenne sur le contrôle de l'égalité des surfaces fourragères (COUR DES COMPTES 2018)

1. La citation est traduite par Matthieu Noucher et extraite de son livre *Blancs des cartes et boîtes noires algorithmiques* (NOUCHER 2023, p. 96)

5.1 Introduction

LA MAEC-SPE joue un rôle discret et ambivalent dans la manière dont les agriculteur·rices incorporent de nouvelles formes de soucis de l'environnement. Les rapports entre les subjectivités environnementales et les mesures incitatives de la PAC échappent à première vue à l'image d'un gouvernement démiurge. Mais le gouvernement des prairies ne se limite pas à l'instrumentation des éléments explicitement environnementaux de la PAC. Dans ce chapitre, je m'intéresse à des aspects dont l'apparente neutralité masque un rôle important dans le positionnement des agriculteur·rices face à leur milieu.

Parmi ces éléments discrets du gouvernement, les outils de quantification jouent un rôle essentiel. En effet, la relation des agriculteur·rices aux entités qui incarnent la « nature ordinaire » est fortement affectée par la « chaîne métrologique »², au travers de laquelle la politique agricole se matérialise. La capacité concrète de l'administration à saisir le réel, comprise comme une « chaîne continue de traces et d'inscriptions » (JOLY et WELLER 2009, p. 730), mobilise notamment le personnel de l'administration et les éleveur·euses dans une succession d'opérations qui permettent d'établir l'emprise spatiale de la PAC. Comment ces procédures de déclaration et de contrôle, qui n'ont pour but direct ni d'encourager ni d'interdire des pratiques agricoles, peuvent-elles avoir des conséquences importantes sur celles-ci et sur les subjectivités environnementales ?

Dans ce chapitre, je propose de prolonger la réflexion, débutée dans le chapitre précédent, sur les liens entre subjectivité environnementales et gouvernement des prairies. Plus précisément, j'étudie comment l'instrumentation cartographique du contrôle des surfaces conduit à favoriser des rapports particuliers des agriculteur·rices aux espaces fourragers, marqués par une recherche d'uniformité.

Je l'ai déjà évoqué, la cartographie a été étudiée à travers diverses traditions, comme l'un des instruments privilégiés de l'action publique³. Cette considération pour les cartes de la PAC a été développée dans des travaux récents en sociologie et en science politique (MAGNIN 2019 ; MESNEL 2021). De nombreuses recherches ont analysé les effets de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information en agriculture (GARDEZI et R. STOCK 2021 ; STONE 2022). Elles portent notamment sur les manières dont les agriculteur·rices voient les champs (R. STOCK et GARDEZI 2021) et les animaux (MOUGENOT, PETIT et GAILLARD

2. L'adjectif se réfère à l'activité de mesure, la métrologie désigne la science de la mesure mais également les principes qui régissent les activités de mesures, notamment au sein de l'État.

3. Parmi les références centrales de la thèse déjà évoquées on trouve les travaux classiques des politistes américains James Scott (SCOTT 1998) et Timothy Mitchell (MITCHELL 2002), de Pierre Lascoumes (LASCOUTES 2007a) mais également dans la géographie, de manière pionnière la géopolitique d'Yves Lacoste (LACOSTE 1973) et plus récemment les travaux sur les approches critiques des SIG (NOUCHER, HIRT et ARNAULD DE SARTRE 2019).

2020). Cette question de la mesure largement étudiée dans la sociologie est également fondamentale pour la science géographique (NOUCHER, HIRT et ARNAULD DE SARTRE 2019). Les modalités et les effets de la mesure spatialisée sont l'objet d'un champ de littérature croissant ⁴.

Je m'interroge ici sur les conséquences de l'utilisation des outils de géomatique dans les procédures administratives et notamment dans les modalités de contrôle de l'admissibilité des espaces catégorisés comme « prairies permanentes » par l'administration. J'étudie plus spécifiquement comment un type de polygone ⁵ précis redéfinit le travail des contrôleur·euses et des éleveur·euses. La zone de densité homogène (ZDH) permet de calculer des pourcentages d'éligibilité des terres aux aides, dans le cas où celles-ci contiennent des éléments non-consommables par les animaux. Ainsi, dans le cadre de la ZDH, l'hétérogénéité des espaces fourragers est au cœur de leur éligibilité, au contraire du cadre de la MAEC-SPE, où celle-ci était invisibilisée. L'intégration de la végétation semi-naturelle à l'affouragement et l'attention à la diversité végétale des pâtures sont des enjeux importants de la conciliation des enjeux écologiques et économiques. Les outils de contrôle sont donc potentiellement des éléments importants de l'émergence de subjectivités environnementales dans l'élevage de bovins.

Les littératures de la cartographie critique et de l'analyse des instruments d'action publique qui sont ici mobilisées s'appuient toutes deux sur le concept de gouvernementalité et invitent à « concevoir les cartes non comme des miroirs de la nature, mais plutôt comme des textes culturels dont la rhétorique peut être analysée » (ibid., p. 5). D'un côté, je souhaite montrer la tension entre différentes manières de considérer et d'attester de l'occupation du sol. J'observe ainsi l'extrême difficulté de systématiser le contrôle de l'éligibilité des surfaces fourragères. De l'autre, je cherche à étudier l'interaction concrète entre contrôleur·euses et éleveur·euses lors des contrôles terrain. Le temps du contrôle représente une négociation in situ des savoirs « encapsulés » des appareils de contrôle et des savoirs « incorporés » des éleveur·euses (COMPAGNONE, LAMINE et DUPRÉ 2018) ⁶. Par ce biais, on perçoit la place des procédures dans le maintien des subjectivités locales et d'une inattention, voire d'un rejet d'une forme de diversité végétale.

4. Le groupement de recherche Méthodes et Applications pour la Géomatique et l'Information Spatiale (GDR MAGIS) du CNRS dispose ainsi d'une action de recherche sur les Approches critiques des sciences de l'information géographique

5. Les systèmes d'informations se composent de trois types de données spatiales : les points, les lignes et les polygones.

6. La division entre savoir encapsulé et incorporé permet de distinguer les savoirs par l'accès et l'appropriation qui peut en être faite par les utilisateur·rices. En revanche, je ne traite ni du processus de décision publique ni de la conception de l'outil. Traiter ces dimensions impliquerait une autre forme d'enquête auprès des directions de l'IGN et du ministère de l'agriculture et plus généralement des filières de l'élevage extensifs : organisation de producteur·rices, syndicats, élus des zones de montagne, etc. Elle éloigne, de plus, de la question des subjectivités des éleveur·euses qui est au cœur de la thèse.

Dans un premier temps, je décris la ZDH elle-même et certains facteurs qui expliquent son émergence. Dans un deuxième temps, je décris la procédure dans laquelle cet outil est inséré et qui mobilise des acteurs divers. J'aborde ensuite une temporalité essentielle de cette procédure : le contrôle terrain, qui confronte les lectures administratives et agricoles directement à la prairie. Enfin, j'explore la signification que prend cet outil dans le contexte du Bas-Comminges où il participe à une orientation spécifique des pratiques. Ainsi, le contrôle des espaces fourragers extensifs provoque des effets singuliers, hors du contexte de l'agriculture de montagne à destination duquel il a été principalement créé. Dans les coteaux, où enfrichement et intensification cohabitent, la prise en charge des espaces hétérogènes par la PAC en fait des espaces problématiques pour les éleveur·euses. Ici le saltus apparaît de manière flagrante pris dans l'étau entre maîtrise et abandon.

5.2 Le gouvernement des prairies par les cartes

Comme je l'ai évoqué dans le chapitre 3, les représentations cartographiques ont accompagné l'émergence de l'État souverain moderne et l'accroissement de ses capacités de représentation et de contrôle du territoire (RAFFESTIN 2019 ; WOOD 2010). Les cartes sont donc un des instruments majeurs, au côté de la statistique (DESROSIÈRES 1993 ; MURDOCH et N. WARD 1997), du processus d'étatisation sur le long terme. Cependant, les cartes disposent également d'une capacité à produire des effets propres. Au-delà de l'utilisation des cartes par le pouvoir (LASCOUMES 2007a), la description du pouvoir des cartes a constitué l'objet de nombreuses recherches (HARLEY 1992). Les géodonnées associées aux cartes, dans leurs formes informatisées (DESBOIS 2015), sont également devenues des éléments essentiels de la PAC. Les réformes successives de la PAC, ont amené à la construction de SIGs, qui s'ajoutant au cadastre, rassemblent une quantité croissante d'informations sur les espaces agricoles.

5.2.1 SIGC-SIPA : l'architecture du système de traitement des aides PAC après 1992.

Événement fondateur de la PAC contemporaine, les réformes de 1992 constituent également un point de bascule dans l'utilisation des cartes. La PAC se dote ainsi, au début des années 1990, d'un système intégré de gestion et de contrôle (SIGC), chargé de la maîtrise des dépenses publiques, intégrée aux objectifs de la PAC quelques années auparavant sous le terme de « discipline financière »⁷. Ce SIGC, qui reste encore aujourd'hui la pierre angulaire du fonctionnement de la PAC, repose dès ses débuts sur une spatialisation des informations qu'il contient. En effet, l'allocation des aides à la surface nécessite un contrôle précis de la superficie des parcelles éligibles aux aides.

Pour mettre en place cette spatialisation, les États membres (EMs) de l'UE ont dû concevoir et construire un système d'identification des parcelles agricoles (SIPA). En France, ce système d'information géographique (SIG), mis en place par le ministère de l'Agriculture et l'IGN, s'appelle le registre parcellaire graphique (RPG). Le RPG est essentiel, car il propose un système unique pour les demandes d'aides, le traitement et le contrôle des déclarations, qui centralise toutes les parcelles agricoles associées à des aides⁸. La définition de l'éligibilité des surfaces déclarées, est donc permise par le RPG et reste jusqu'à aujourd'hui l'un

7. La décision de 1988 (88/377/CEE) instaure en effet cette « discipline financière » comme objectif central de l'action publique européenne.

8. Le RPG sert également de sources de données pour un grand nombre de travaux scientifiques à travers plusieurs disciplines (agronomie, économie, écologie).

des enjeux majeurs du traitement des demandes d'aides PAC.

La volonté d'une précision dans les cartes et les cadastres est une préoccupation de long terme, qui s'est matérialisée dans le développement de technologies, dont la triangulation et la photographie aérienne constituent des ancêtres (GERVAIS 2001)⁹. Dans les années 1970 apparaissent la télédétection, l'imagerie satellite et les outils informatiques de traitement de l'information géographique¹⁰. Ils vont rapidement être construits comme techniques particulièrement efficaces pour fournir des données aux contrôles. Il s'agit à la fois de connaître précisément les surfaces occupées par les activités agricoles mais également leurs localisation et les types de production qui s'y déroulent. Les coûts associés à la photographie aérienne rendaient difficile le suivi des surfaces à faible intervalle de temps.

L'imagerie satellitaire s'impose progressivement comme une méthode beaucoup plus rapide d'obtention d'informations sur l'occupation des sols, potentiellement mobilisables par l'administration dans les contrôles des déclarations. En 1986, le centre commun de recherche de la Commission européenne lance le programme de recherche MARS (pour « monitoring agriculture with remote sensing »), qui vise, comme son nom l'indique, « à convaincre la Direction générale de l'Agriculture de la Commission européenne et Eurostat de l'utilité de la télédétection » (BRUNIER 2022). Le basculement de 1992 offre donc un débouché à l'imagerie satellite et à la télédétection. Les SIPA mobilisent de manière croissante, au fur et à mesure des années, ces images. Elles parviennent progressivement à se rapprocher de la qualité des photographies aériennes, tout en permettant d'autres opérations de suivi, grâce notamment aux traitements infrarouges.

La construction d'un SIG fiable est un enjeu crucial de légitimation de l'action publique dans un contexte de ressources financières limitées. Le maintien des sommes allouées repose, entre autre, pour la Commission européenne, sur les preuves d'un usage « efficace de l'argent public ». La représentation cartographique, grâce à sa neutralité apparente, s'avère une ressource mobilisable dans ce contexte (MESNEL 2021). La mise en œuvre de ces procédures de contrôle a entraîné de nouvelles problématiques, notamment pour le personnel chargé de ne pas faire payer aux agriculteur·rices l'intransigeance des technologies de télédétection (WELLER 2007). La systématisation des procédures, provoque en effet des situations compliquées. Là où les matrices cadastrales, qui servaient de base aux contrôles, étaient plus facilement compréhensibles par les agriculteur·rices, le déploiement de la télédétection multiplie les boîtes noires (POORE 2003) et rend potentiellement plus difficile les

9. Dans cet article, Thierry Gervais revient sur le développement de ces techniques photographiques au 19ème siècle. Il montre ainsi l'apparition conjointe des technologies (dirigeable et daguerréotype) et de l'ambition de « la Terre avec l'œil de la science » (Andraud, 1855, cité dans GERVAIS 2001).

10. Le premier satellite civile d'observation de la terre, Landsat est, par exemple, lancé en 1972.

arrangements entre contrôleur·euses et personnes contrôlées¹¹. Mais les principaux problèmes pour l'administration française sont les possibilités démultipliées dont dispose l'UE pour contrôler son action, comme l'illustre la situation lors de la réforme de 2014.

5.2.2 La PAC de 2014 et la refonte du RPG

Chaque année, les organismes nationaux (en France, l'Agence de Service et de Paiement) procèdent au paiement des aides PAC à leurs bénéficiaires. Ces dépenses sont avancées par les EM. Après plusieurs années, les EM perçoivent le remboursement des montants engagés, sous couvert du respect de la réglementation communautaire. Si les audits réalisés au niveau européen identifient des anomalies, la commission peut décider d'un refus d'apurement, c'est-à-dire une sanction financière, pour non-conformité. C'est le cas en 2015, lorsque « la décision ad hoc 47 »¹² pointe des carences flagrantes, dans le traitement des aides PAC par l'État français. Le refus d'apurement signifié à la France, portant sur la période 2008-2012, s'élève à 1078,2 millions d'euros. En 2009, la création de l'agence de services et de paiement (ASP) visait notamment à améliorer la qualité du traitement des aides afin de diminuer les non-conformités et les corrections financières qui en découlent¹³. La décision de 2015 sonne donc comme un rappel à l'ordre et pointe du doigt des irrégularités spécifiques à la France qui présente, selon elle, un niveau sensiblement plus élevé de corrections financières que la moyenne européenne.

Cette décision a par la suite précipité l'adoption d'un « plan FEAGA », visant notamment la refonte du RPG. En effet, « les principaux motifs de cette correction concernent des imperfections du registre parcellaire graphique (RPG), la Commission européenne considérant notamment que les orthophotographies devraient être systématiquement interprétées avant d'être chargées dans le système ; l'absence de cette interprétation préalable conduit à ce que certaines surfaces non agricoles (routes et bâtis notamment) n'ont pas été exclues. Par ailleurs, la Commission a sanctionné la divergence d'interprétation réglementaire relative à l'admissibilité de certaines surfaces (bosquets pâturables, landes et parcours) » (COUR DES COMPTES 2018). L'admissibilité des espaces fourragers extensifs français apparaît ainsi trop laxiste dans le cadre des audits de *benchmarking* (I. BRUNO et DIDIER 2013) de l'UE.

11. La précision des outils devient notamment un enjeu. Le dessin des parcelles pose encore aujourd'hui problème et mon enquête a été perçue par la direction de la DDT de la Haute Garonne comme l'occasion de mieux comprendre les difficultés d'utilisation des outils de dessin du RPG par ses utilisateur·rices : conseiller·es de proximité et agriculteur·rices.

12. Décision d'exécution (UE) 2015/103 de la Commission du 16 janvier 2015 écartant du financement de l'UE certaines dépenses effectuées par les EM au titre du FEAGA et du FEADER

13. L'ASP est organisme payeur des aides de la PAC mais également l'organisme contrôleur comme on va le voir dans la suite du chapitre.

Afin de faire face à la première cause identifiée du refus d'apurement, la numérisation des surfaces non agricoles, intégrées aux exploitations, a ainsi constitué un chantier administratif majeur entre 2014 et 2017. Ce travail colossal a mobilisé des milliers de « travailleurs du clic » (CASILLI 2019) en France, avec le recrutement de nombreuses vacataires dans les administrations, mais aussi à travers la sous-traitance d'une grande partie des tâches notamment en Roumanie et en Inde. Les difficultés de mise en œuvre (MAGNIN 2019) ont entraîné d'importants retards de paiement et mis en difficulté les administrations.

La volonté d'amélioration des procédures administratives s'est, de plus, articulée avec l'écologisation de la PAC. La numérisation des surfaces non-agricoles s'est ainsi transformé en un chantier de numérisation des haies, pour en assurer la protection (MAGNIN 2021). En effet, à partir de 2014, la BCAE 7 formule l'obligation de « maintien » des éléments topographiques (mare, bosquet, mais surtout haies), identifiés comme des éléments de la politique agri-environnementale. Outre les volumes d'informations en jeu, la numérisation des surface non-agricole (SNA) s'est heurtée à des problèmes de définition, et de qualification. En effet, la profusion de cas limites nécessitant l'interprétation humaine a signifié l'impossibilité d'un contrôle systématique efficace des arbres en milieu agricole ¹⁴.

Le RPG est néanmoins devenu un outil intégrant de manière croissante des éléments non-productifs et des espaces liés aux réglementations environnementales. Ainsi, outre les SNA renvoyant aux « particularités topographiques » (BCAE 7), le RPG identifie les cours d'eau qui doivent être bordés de bandes tampons sur cinq mètres (BCAE 1) afin de limiter la pollution des eaux de surfaces ¹⁵. Ces lignes et polygones apparaissent ainsi sur les écrans des agriculteur·rices qui procèdent à leurs déclarations ainsi que sur celui des contrôleur·euses qui vérifient leur conformité. Le RPG devient un outil de gestion agri-environnemental. En tant que SIG, il intègre de manière croissante le « millefeuille des zonages environnementaux » (ANDRÉ-LAMAT et MELLAC 2014, p. 70). Cependant, comme le montre le cas des haies, le RPG se montre difficilement capable de prendre en charge autre chose que des monocultures et donc de répondre à des enjeux de préservation d'habitats par définition hétérogènes.

14. Les enjeux de catégorisation étaient essentiels puisque seules les haies étaient protégées. La protection passe dans ce cadre par la capacité de définir de manière systématique la différence entre une haie et un alignement d'arbre ou entre une série de buissons ou de ronces... L'utilisation du laser (lidar), vient aujourd'hui prendre le relais de l'infrarouge et offrir de nouvelles promesses d'automatisation de la caractérisation des haies (SHEEREN et al. 2023).

15. Cette identification est également un chantier administratif et technique complexe, donnant lieu à de multiples interventions des syndicats agricoles. Dans le Bas-Comminges, j'ai observé de nombreuses contestations de la part des agriculteur·rices, dont beaucoup ont conduit au déclassement de certains éléments, notamment des ruisseaux.

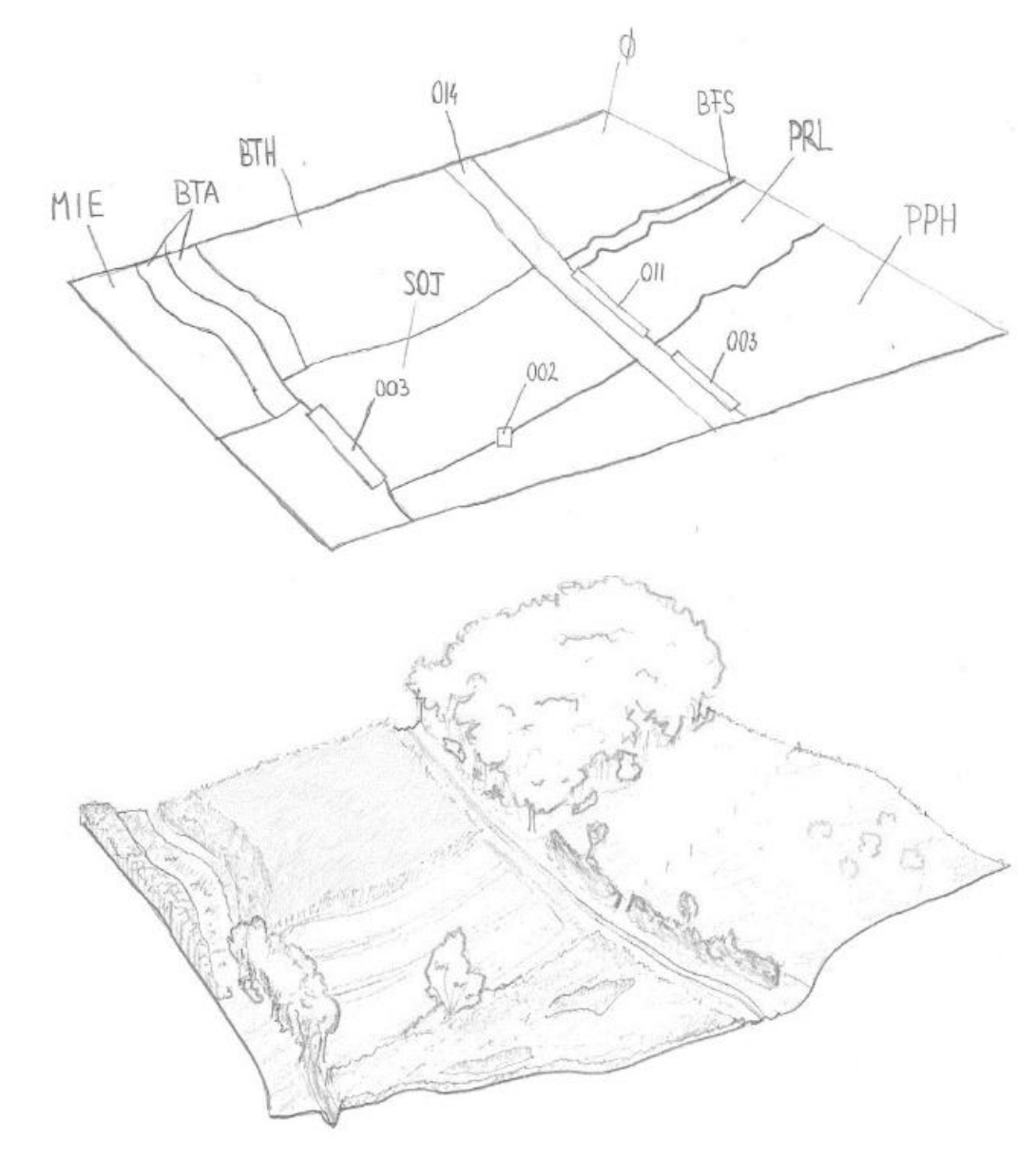


FIGURE 5.2 – Vue schématique d'un segment paysager selon le RPG (Auffray, 2021)¹⁶

Les SNA, qui ont déjà donné lieu à des analyses détaillées, n'étaient néanmoins pas les seules surfaces en cause dans le refus d'apurement de 2015. Cette décision faisait également explicitement référence aux bois pâturés et parcours, et plus généralement aux éléments rassemblés dans le RPG sous la « catégorie de surface agricole »¹⁷ : « prairie permanente ».

17. À ne pas confondre avec la « culture » et le « groupe de culture », la « catégorie de surface agricole : prairie permanente » renvoie aux groupes 17 et 18 (voir annexe n°3)

5.2.3 La ZDH : un polygone pour homogénéiser les prairies

Avant 2014, la réglementation en matière d'admissibilité des surfaces regroupées sous la catégorie « prairies permanentes »¹⁸ repose sur plusieurs éléments. Tout d'abord, la conditionnalité soumet l'admissibilité des surfaces à une « obligation d'entretien minimal »¹⁹, qui tolère des « défauts d'entretiens » à hauteur de 3 % de la surface de l'îlot. L'admissibilité des espèces végétales, les niveaux de chargement minimaux, sont, eux, définis par arrêté préfectoral²⁰. Le contrôle de l'admissibilité des surfaces de prairies permanentes est donc caractérisé par un flou et une grande variabilité réglementaire. Selon les départements, les règles applicables ne sont pas les mêmes, comme l'évoque un conseiller :

Dans chacun des départements, il y avait des choses qui étaient tolérées, d'autres pas. Dans certains départements, les bois pâturés [...] n'étaient pas du tout acceptés. Si une vache était sous un milieu un peu arboré, c'était considéré comme étant hors-PAC. [...] C'était complètement l'opposé, ou en tout cas très différent [dans d'autres départements].

Un autre contrôleur mentionne également des pratiques fondées sur une définition très large de l'admissibilité²¹ :

On nous demandait de juger tout ce qui pouvait être consommé par les animaux [...] Il y avait les myrtilles et des callunes qui n'étaient pas mangées par les animaux, mais on les intégrait quand même.

La décision de 2015 met explicitement en cause ce fonctionnement. La refonte du RPG implique pour l'admissibilité des surfaces le développement de nouveaux outils, compris au sens de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès comme « micro-dispositifs au sein d'une

18. A ces éléments correspondent des codes qui servent à identifier les parcelles. Les principaux sont PRL (Prairie en rotation longue), PPH (Prairie permanente – herbe), SPH (Surface pastorale – herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes), SPL (Surface pastorale – ressources fourragères ligneuses prédominantes), BOP (Bois pâturé – prairie herbacée sous couvert d'arbres). D'autres codes servent pour des cas beaucoup plus spécifiques (ex : CEE – Chênaie entretenue par des porcins ou des petits ruminants).

19. Article 6 de l'Arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE)

20. Les notices de déclarations destinées aux agriculteur·rices et aux conseiller·es indiquent ainsi : « La superficie fourragère de votre exploitation doit être entretenue de façon à préserver le potentiel d'alimentation du cheptel (les parcelles en genêts, en ajoncs et autres espèces ligneuses sont, par exemple, exclues des superficies fourragères) et doit respecter les conditions d'entretien définies dans le cadre des BCAE précisées par arrêté préfectoral ».

21. Bien loin de la situation des Coteaux de Gascogne, la Corse présente une situation beaucoup plus extrême de problème dans la gestion de l'admissibilité des surfaces. Le problème est devenu un sujet traité dans les médias, voir un symbole des problèmes associés à la PAC, en témoigne l'épisode du magazine d'investigation Cash Investigation sur la PAC qui a accordé une large place à la problématique de la fraude sur l'île.

technique (la catégorie statistique, l'échelle de définition de la carte, le type d'obligation prévu par un texte, une équation calculant un indice) » (LASCOUTES et LE GALÈS 2005) et plus largement le renouvellement de l'instrument cartographique.



FIGURE 5.3 – Montage illustrant l'association d'un prorata à une ZDH (ASP, 2016).

Diverses modalités de quantification et de contrôle ont été prises par les EM, les enjeux de l'éligibilité des surfaces fourragères extensives étant particulièrement complexes techniquement, et conditionnés par les pratiques auxquelles ces procédures s'adressent. Incarnation française de ces chantiers nationaux, la ZDH et ses outils connexes visent à identifier, de manière fiable et uniforme sur le territoire national, les surfaces admissibles dans la PAC. Pour ce faire, l'idée de prorata occupe une place essentielle²². En fonction de la quantité d'éléments non-éligibles dans une zone donnée, un pourcentage d'aide est attribué. L'idée est de découper les parcelles en plusieurs polygones²³, de manière à pouvoir identifier des zones qui sont couvertes de manière relativement « homogène » par des éléments non-éligibles. Ainsi, les ZDH doivent renvoyer à des « ruptures franches de milieux »²⁴. Comme l'indique l'exemple ci-dessus (5.3) tiré d'une présentation visant à former les conseillers en charge des déclarations.

Deux éléments structurent donc la ZDH : 1) des règles nationales sur les critères d'éli-

22. « La méthode du prorata consiste à estimer la part de surface admissible de la parcelle à partir du taux de recouvrement au sol par des éléments non admissibles (affleurements rocheux, éboulis, litière, buissons non adaptés au pâturage, ...) de moins de dix ares qui sont disséminés sur la surface. La correspondance entre le taux de recouvrement par ces éléments et la surface admissible est définie par une grille nationale de prorata » (AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT 2018)

23. Au minimum de 50 ares.

24. Je montre plus tard que le flou qui entoure la notion de rupture franche constitue une marge de manœuvre dans le travail des administrations.

gibilité des couverts végétaux 2) une grille de proratisation associant un pourcentage de surface admissible à un pourcentage d'éléments non-éligibles. Cette dernière repose sur une typologie à cinq « classes de proratas »²⁵ (5.4). En dessous de 10 % d'éléments non-éligible, l'intégralité des aides est versée, au-dessus de 80 % la surface est considérée comme totalement non-admissible.

Les proratas s'articulent avec des règles complexes qui fixent l'admissibilité des surfaces. Tout d'abord, des règles fixent le calcul de la surface de référence par rapport à laquelle est calculé le prorata. Ensuite, les éléments sont déclarés éligibles en fonction de leur caractère « consommable » et « accessible ». Outre les éléments minéraux (affleurement, éboulis, etc.), une liste d'espèces végétales non consommables a été constituée. Elle comprend notamment toutes les fougères et les ajoncs (voir annexe n°5 pour la liste exhaustive). Le cas des épineux (ronces, pruneliers) est spécifique, les éléments sont admissibles si des traces d'abroutissement sont visibles lors du contrôle. Ce caractère consommable, on l'a déjà vu dans le chapitre précédent, est très difficilement objectivable et dépend en grande partie des pratiques de l'éleveur·euse et de son troupeau. Le couvert herbacé est systématiquement admis, les éléments ligneux sont, eux, divisés en quatre types de buissons (5.5) :

- Buisson de type 1 : « Buisson ou massif de buissons se structurant autour d'un tronc ou d'une tige, ils gagnent en hauteur, mais pas en largeur ». Ces buissons sont admissibles si consommables ou si un couvert consommable est situé à leur pied.
- Buisson de type 2 : « Buissons isolés ou en massif, dont les lisières sont marquées (la broussaille ne s'étend pas) et accessibles dans leur intégralité ». (- de 3 mètres de diamètre). Ces éléments sont admissibles si consommables.
- Buisson de type 3 : « Buissons ou massifs de buissons ras accessibles dans leur intégralité du fait de leur faible hauteur et de leur caractère souple ». Ces buissons sont admissibles si consommables.
- Buisson de type 4 : « Buissons isolés ou en massif s'étendant en largeur » (+ de 3 mètres de diamètre). Ces éléments ne sont jamais admissibles.

25. Cette notion de classe, permet de réduire les problèmes de la quantification précise d'ensembles par définition flous. Les intervalles de 20 % autorisent une marge d'erreur relativement importante.

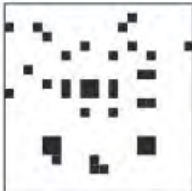
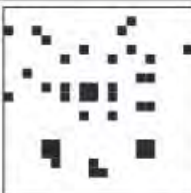
Classe de prorata ou densité = Pourcentage de surface couverte par des éléments <u>non admissibles diffus de moins de 10 ares</u> (sol nu, pierres, troncs et autres éléments non adaptés aux pâturages).	Estimation visuelle du taux de recouvrement par des éléments non admissibles diffus de moins de 10 ares (figurés en noir), correspondant à chaque catégorie de prorata.		Prorata retenu (surface admissible).
0-10 %			100 % 1 ha réel = 1 ha admissible
10-30 %			80 % 1,25 ha réel = 1 ha admissible
30-50 %			60 % 1,66 ha réel = 1 ha admissible
50-80 %			35 % 2,85 ha réels = 1 ha admissible
> 80 %			0 %

FIGURE 5.4 – Grille nationale de prorata s’appliquant aux prairies et pâturages permanents (AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT 2018).

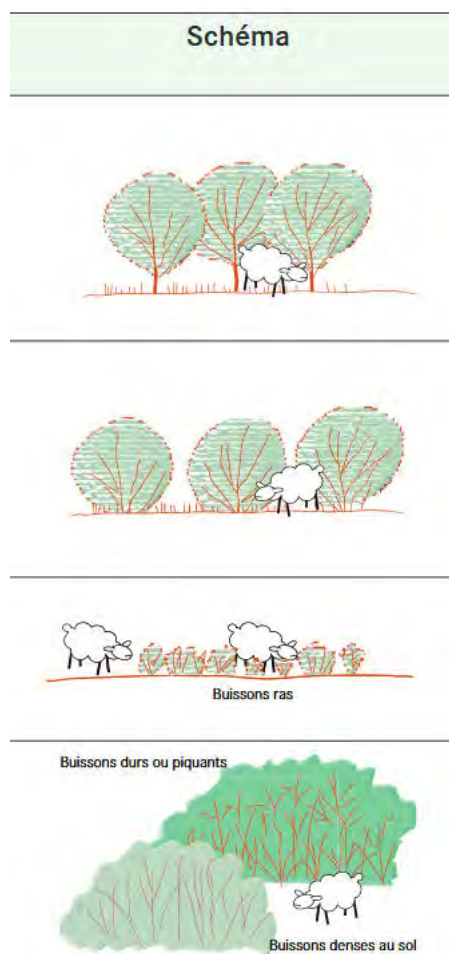


FIGURE 5.5 – Illustration des formes de buissons dans le guide national d’aide à la déclaration (AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT 2018).

La ZDH se voit attribuer un prorata en fonction du pourcentage de la surface de référence occupée par des éléments non accessibles et/ou non consommables. L'outil présente l'intérêt d'une uniformité sur tout le territoire national. Il permet également de donner des définitions relativement détaillées qui supportent le calcul des aides attribuées notamment aux surfaces pâturées.

Comme le note Xavier Poux dans une évaluation précoce de la politique publique : « Dans l'ensemble, il semble que la France ait conçu un système qui évite aux pâturages boisés d'être exclus des paiements directs, et grâce au mécanisme de conversion, ils bénéficieront d'une augmentation de l'aide dans le cadre de la nouvelle PAC. Toutefois, le système est très complexe à mettre en œuvre et également très rigide, ce qui risque de limiter les pratiques flexibles et adaptatives qui garantissent la résilience de ces systèmes agricoles (par exemple, l'utilisation occasionnelle ou partagée de certains pâturages) » (Poux 2015).

Cet outil pose en effet un certain nombre de problèmes qui tiennent à la fois de l'ou-

til cartographique et aux savoirs agronomiques qui sont mobilisés dans les politiques publiques. À l’instar des SNA, les ZDH rencontrent les limites actuelles des outils de télédétection et d’imagerie aérienne. La mise en œuvre de ce nouvel élément du RPG a donc donné lieu, en 2015, à de très nombreuses « visites rapides » pour vérifier en direct les éléments identifiés sur les orthophotographies²⁶. De plus, la perception des paysages dominantes dans les politiques publiques agricoles comme agencement de champs homogènes pose problème pour les systèmes pastoraux, mais aussi les activités maraîchères ou agroforestières qui reposent sur des associations culturelles et une plus grande diversité spécifique. Pour comprendre la manière dont s’opérationnalise aujourd’hui la ZDH, il faut à présent détailler la procédure de traitement des déclarations PAC.

26. Des notices de la [Coordination rurale](#) et de la [confédération paysanne](#), ainsi qu’un enquête évoquent un chiffre de 12 000 « visites rapides » avancé par le ministère.

5.3 La ZDH dans les procédures : circulation des prairies dans l'administration

5.3.1 Numérisation et contrôle des espaces fourragers

Le fonctionnement théorique des outils de SIG se distingue de utilisation effective qui en est faite. Comme dans d'autres contextes (GAUTREAU 2021), la question de l'utilisation des outils par les agent·es et les publics est particulièrement importante. La PAC confronte, en effet, des acteurs aux représentations et aux intérêts divers à un SIG complexe. Agriculteur·rices, conseiller·es, instructeur·rices, contrôleur·euses, chacun et chacune se fait utilisateur·rice de la géomatique et de ses catégories, encapsulées dans le RPG²⁷.

Dans cette partie, je décris de manière relativement succincte la circulation des ZDH dans les procédures administratives, de manière à pouvoir comprendre ce qui est contrôlé lors des visites dans les prairies. Cette reconstitution s'intéresse à un élément particulier d'un ensemble très divers de catégories administratives et de procédures associées et souvent entremêlées. Les procédures de déclarations, d'instructions et de contrôles portent sur de nombreux objets et mobilisent simultanément une grande variété d'instruments, de techniques et d'outils. Cette reconstitution ignore donc la grande majorité du travail administratif réalisé. La principale réduction concerne la question du type d'informations contrôlées. Dans ce chapitre, pour simplifier la démonstration et ne pas multiplier les enjeux réglementaires, il est exclusivement question des « surfaces ». En effet, de nombreuses autres informations et procédures sont mises en œuvre par la DDT et l'ASP, administrations majeures de l'instruction et du contrôle²⁸.

La ZDH est tout d'abord associée à un prorata lors de la demande d'aide faite par l'agriculteur·rice. Si la personne effectuant la déclaration estime que le découpage proposé dans le RPG ne correspond pas aux aspects qu'elle observe sur place, elle peut décider de créer un nouveau polygone. Cette déclaration annuelle intervient de manière générale avant le 15 mai. Cette dimension temporelle est importante, chaque année reproduisant un calendrier relativement similaire. Comme le reste des déclarations, elle s'incarne dans une interface graphique en ligne, « Télépac », qui repose en grande partie sur de la visualisation et de la manipulation de données géographiques²⁹. Télépac permet aux déclarants d'accé-

27. Je passe brièvement sur la photo-interprétation dans cette partie. Pour une démonstration plus approfondie des procédures de traitement des déclarations et des contrôles PIAO, voir le chapitre 3 de la thèse de Léo Magnin (MAGNIN 2021)

28. En effet, les administrations distinguent les procédures en fonction des éléments sur lesquelles elles portent. Derrière le terme général de « contrôle PAC », on distingue les contrôles « animaux » (eux-mêmes divisés en contrôles ovin et bovin), « ICHN », « MAEC », *etc.*

29. Les données sont sous forme « raster », c.-à-d. une matrice de pixels (orthophotographies) ou sous

der aux informations de l'année précédente et de les modifier pour les faire coïncider avec la situation de l'année à venir. Sur les parcelles identifiées par des codes de la catégorie de surfaces « prairie permanente », les agriculteur·rices doivent attribuer un prorata à des zones qui séparent les parcelles en plusieurs polygones.

FIGURE 5.6 – Capture d'écran du site Télépac.

Ce moment se déroule généralement avec les conseiller·es qui aident l'agriculteur·rice dans sa déclaration. En effet, la maîtrise des réglementations et des procédures administratives est très inégale parmi les bénéficiaires de la PAC et les organisations d'appui et de services aux agriculteur·rices³⁰ jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique publique (MESNEL 2020). À travers Télépac, les conseiller·es disposent des orthophotographies du RPG, mais se fient néanmoins généralement aux déclarations de l'agriculteur·rice. Ce moment peut être un temps de dialogue autour de l'outil³¹. Certain·es agriculteur·rices se montrent très prudent·es, le prorata impactant parfois fortement les montants d'aide perçus. Comme le signale un conseiller, les agriculteur·rices cherchent parfois à conserver des taux élevés :

Forcément l'agriculteur, il te dit c'est 100 %, alors que la photo satellite on le voit l'embroussaillage. Quand ils font l'instruction du dossier là ils t'enlèvent forcément un peu de surface admissible

D'une année sur l'autre, les changements sont néanmoins limités, les évolutions des

forme vectorielle, c.-à-d. de points (arbres), lignes (cours d'eau) et polygones (parcelles, SNA, ZDH).

30. Il s'agit principalement de la chambre d'agriculture, du CERFrance, des agences comptables, voir des coopératives agricoles. En Haute-Garonne, le conseil départemental organise également un service gratuit d'assistance aux déclarations. J'ai évoqué cette situation exceptionnelle dans le chapitre 2 et le chapitre 4.

31. Dans les observations de déclaration réalisées dans les bureaux des conseiller·es, le degré de pédagogie varie fortement entre les conseiller·es et en fonction des agriculteur·rices qui sont dans le bureau.

surfaces admissibles étant généralement lentes, à moins d'avoir procédé à des travaux importants de débroussaillage. Cependant, certain·es agriculteur·rices insistent pour rétablir chaque année des proratas modifiés lors de l'instruction de l'année précédente :

Il y en a, ils sont assez tatillons là-dessus, du coup ça leur enlève quelques hectares de surface admissible et ils veulent absolument que tu remettes tout comme c'était. Le problème, c'est que l'année d'après ça repasse comme c'était.

Une fois la déclaration réalisée, les dossiers PAC sont instruits par le service économie agricole de la DDT. Les instructeur·rices de la DDT consultent les déclarations et vérifient leur conformité réglementaire au moyen du logiciel de calcul des aides (ISIS). Celui-ci consiste en une interface graphique similaire à celle du site Télépac. Cette étape de mise en conformité des déclarations est essentielle et nécessite des moyens humains importants. Les anomalies provoquant des retards de paiement sont une crainte majeure³². Des premières corrections sont appliquées aux ZDH, notamment pour faire coïncider les déclarations avec des critères réglementaires (surface minimale, forme, etc)³³. Néanmoins, les agent·es de la DDT ne disposent que de peu d'éléments pour juger des proratas³⁴. Je n'ai, de mon côté, réalisé que quelques entretiens et passé qu'une journée d'observation dans les services de la DDT de la Haute-Garonne. Si les informations semblent erronées ou difficilement vérifiables, les services de la DDT peuvent réclamer une visite d'instruction qui cherche à vérifier la réalité des déclarations sur le terrain, notamment à propos des proratas. Cette première forme de vérification précède la fin de l'instruction et est généralement réalisée par les agent·es de l'ASP aux mois de mai et de juin. Ce n'est néanmoins pas un contrôle, car la présence de l'agriculteur·rice n'est pas obligatoire et les corrections réalisées par l'agent·e ne donnent pas lieu à des pénalités sur les montants perçus par l'agriculteur·rice.

32. Les déclarations engendrent en effet de nombreuses anomalies, notamment liées à la difficulté de la maîtrise de l'outil de dessin des polygones. Un problème récurrent concerne la double déclaration de surface, parfois minime, par des agriculteur·rices différent·es.

33. Cette étape du travail administratif n'est que peu abordée dans le cadre de la thèse, néanmoins des travaux récents sur la Politique Agricole Commune ont traité en détail le travail dans ces services (MAGNIN 2021 ; WELLER 2006, 2007)

34. En effet, les images contenues sur ISIS en plus des limites intrinsèques à l'orthophotographie ne sont pas renouvelée annuellement.

Encadré n° 10 Qui sont les contrôleur·euses ?

Pour comprendre comment les contrôleur·euses vivent cette interaction avec les agriculteur·rices, il faut décrire leurs profils. Les contrôleur·euses ont des trajectoires biographiques diverses et il est difficile d'identifier des profils-types à partir des témoignages recueillis, surtout compte-tenu du nombre réduit d'entretiens réalisés (Voir SPIRE 2007, pour une typologie de personnels des services de l'État). Certains traits, propres aux contrôleur·euses « terrain », méritent cependant d'être soulevés afin de mieux saisir leurs positionnements à l'égard des agriculteur·rices. Recruté·es à un niveau BAC+2, les contrôleur·euses sont des fonctionnaires de catégorie B.

Néanmoins, une très grande partie du travail de contrôle « terrain » est assurée par des vacataires recruté·es pour une campagne. Les contrôles terrain sont saisonniers et impliquent donc une main-d'œuvre recrutée en grande partie pour la période allant de juin à septembre. Cette division du travail entre des fonctionnaires, présent·es principalement dans les bureaux, et des vacataires, sur le terrain, explique les différences entre profils. Tout d'abord, le travail de contrôleur·euse terrain demande une grande flexibilité horaire et géographique. En effet, les départs en mission signifient souvent un hébergement sur place. L'aspect direct du travail avec les agriculteur·rices et la possibilité de passer du temps en extérieur sont notés par certain·es contrôleur·euses interrogé·es comme points positifs du travail. Les contrôleur·euses qui pratiquent la photo-interprétation insistent, de leur côté, sur la possibilité d'avoir des horaires fixes, « de bureau », plus adaptées à une vie de famille.

La relative jeunesse des effectifs et le fort turn-over rendent les enjeux de ressources humaines et de formation très importants pour les administrations. Ainsi, dans les prises de contact pour l'enquête, on m'a proposé plusieurs fois de venir travailler au sein des services. Ces propositions disent plusieurs choses pertinentes, d'une part la difficulté de recrutement, déjà évoquée, de l'autre, le type de profil visé par les antennes régionales de ASP.

Un grand nombre de contrôleur·euses vacataires sont de récentes diplômé·es d'école d'ingénieur·es agronomes. De manière générale, les contrôleur·euses semblent très diplômé·es par rapport au niveau évoqué par les offres d'emploi. Ainsi, parmi les personnes interrogées, on trouve plusieurs personnes ayant un diplôme de master, voire un doctorat. D'autres contrôleur·euses sont issu·es de brevets de technicien supérieur (BTS) agricoles ou de formations centrées sur les problématiques environnementales. De manière générale, les offres d'emplois publiées par l'ASP insistent sur la capacité à maîtriser des logiciels de système d'informations géographiques et à avoir un intérêt ou une connaissance du « monde agricole ». Ces compétences sont associées à un nombre relativement réduit de formations. Aucune des personnes rencontrées durant l'enquête n'était issue du milieu agricole.

Encadré n° 10 Qui sont les contrôleur·euses ? (suite)

Durant l'enquête, on a finalement rencontré des profils relativement similaires parmi le personnel contractuels des ASP, des Chambres d'agriculture et des DDT qui sont en charge du traitement des demandes d'aides. Ces jeunes diplômé·es ne restent généralement que peu de temps au sein des structures et privilégient d'autres carrières. Par exemple, Arthur, diplômé d'une école d'ingénieur·es agronomes ne s' imagine pas poursuivre comme contrôleur, passer des concours, pour lesquels il se sent trop diplômé et qui ne lui permettrait pas de s'épanouir professionnellement. Plusieurs diplômé·es d'école d'ingénieur·es agronomes ont d'ailleurs parlé de « faire la PAC des agriculteurs », comme d'une tâche ingrate et rébarbative. « Faire la PAC » renvoie à l'aide aux déclarations, mais également au travail au sein des administrations en charge du traitement et des contrôles.

La procédure de contrôle proprement dite advient généralement plus tard dans l'année une fois les dossiers instruits. Chaque année, sont définies confidentiellement des zones de contrôles PIAO. Ces zones ne sont divulguées que lors du début de la campagne et exclusivement aux agent·es en charge des contrôles. Les informations sont « censées rester secrètes au niveau de la salle de PIAO et pas dériver sur les autres services » (entretien photo-interprète). L'enjeu de ce secret est la possibilité pour l'agriculteur·rice de modifier en conséquence le couvert végétal de ses parcelles, en prévision du contrôle. En effet comme nous l'indique la même agente :

S'il sait qu'on va venir chez lui pour confirmer le terrain, du coup, il peut toujours passer un coup de broyeur, s'il est dans les périodes. Et après, au moment où on passe, finalement, elle serait propre, mais en fait, il ne l'aurait pas fait si on n'était pas passé... C'est vrai que ça a quand même un impact financier, les histoires de proratas. C'est sûr. C'est pour ça que... Si jusqu'à maintenant, il reculait son passage de broyeur parce que ça ne l'arrangeait pas, mais qu'il sait qu'on va venir, là, il va le faire, mais du coup, c'est pas... C'est pas la réalité de ce que c'est d'habitude. Il ne devrait pas attendre qu'on passe pour la mettre en valeur, sa parcelle. C'est ça que je veux dire. C'est pas juste, on va dire, par rapport à d'autres.

Le déroulement d'un contrôle de photo-interprétation repose sur la consultation de plusieurs types d'images. Les contrôleur·euses disposent d'images produites à partir d'images « Sentinel-2 » que les photo-interprètes consultent sur le logiciel « Verdi ». Il s'agit d'images produites après un traitement qui exploite notamment les rayons infrarouges renvoyés par la végétation. Sans rentrer dans le détail des méthodes de photo-interprétation, quatre

images prises à différentes périodes de l'année sont utilisées (Automne, Printemps, Été 1, Été 2). L'image prise en juin est généralement celle qui a la meilleure qualité et sert donc de repère principal. Les autres images sont mobilisées pour saisir les évolutions saisonnières. Des orthophotographies sont également fournies aux photo-interprètes. Cependant, elles ne doivent pas servir au contrôle, mais plutôt à fournir une idée générale du type de végétation présent.

Par contre, pour estimer le prorata et pouvoir dire quand je vois la parcelle, est-ce que je la trouve propre ou sale, c'est sur la photo d'été 1 que je vais porter mon jugement.



FIGURE 5.7 – Montage des images mobilisées dans la photo-interprétation (MAGNIN 2021)

Pour repérer les éléments non admissibles dans les prairies, l'élément principal à constater par les contrôleur·euses PIAO est la couleur. Ainsi le bleu va indiquer un sol nu, tandis

qu'une surface rouge présente un couvert avec une activité chlorophyllienne importante.

Normalement, nous on va chercher le rouge. Dans le sens où c'est à l'infrarouge, c'est le rouge qu'on cherche pour l'activité chlorophyllienne. Si on voit des choses sur des teintes plutôt verts, foncés, etc., c'est qu'à priori le sol est nu. Après, on peut avoir une couleur de bleu, je crois, mais ça je pense que c'est plutôt pour les après-récoltes. C'est un bleu gris.

Les contrôleur·euses doivent être également en mesure d'apprécier les textures pour repérer les éléments inéligibles dans les prairies :

Par contre, les histoires sur la prairie, [...] on va dire ce qui est pâturable, ce qui n'est pas pâturable, par exemple s'il y a des ronces ou du genêt, ça va faire un peu comme une surface en nuages, ça va donner un truc un petit peu cotonneux. Ma parcelle ne sera pas bien lisse, comme si c'était de l'herbe, vraiment pure herbe. Quand il va y avoir des zones de saleté, ronces, fougères, genêts, ça va donner des fois des aspects un petit peu cotonneux, comme si ça donnait un petit peu du relief. Et du coup, on sait que ça, en tout cas, ce n'est pas que de l'herbe. Il y a peut-être de l'herbe, mais il n'y aura pas que ça.

À partir de ces éléments, les contrôleur·euses peuvent interpréter le taux de recouvrement et le comparer à celui qui a été déclaré par l'agriculteur·rice.

Et c'est là où on va regarder, est-ce que c'est juste un rond par-là ? Et sinon, ce qu'on va regarder, c'est là où il y en a plus. Parce que s'il y en a plus, c'est là où on va dire, oui, mais en fait, les genêts, la vache, on sait, ou le mouton, on sait qu'il ne va pas manger les genêts. C'est là où on va regarder quel prorata la personne a mis.

Les photo-interprètes³⁵ distinguent ainsi les caractéristiques des prairies à partir de critères relativement limités. Les catégories de propre et de sale sont omniprésentes dans les discours des contrôleur·euses. La valorisation de « l'herbe », voire de la « pure herbe », au détriment des ressources fourragères ligneuses, est un élément récurrent des propos des contrôleur·euses photo-interprètes. Pourtant, comme on l'a vu dans la définition des ZDH, les critères d'éligibilité sont complexes et il paraît souvent difficile de parvenir à une image convaincante des espaces pâturés par une vue zénithale.

35. La photo-interprétation est réalisée par des contrôleur·euses formé·es spécifiquement. Les horaires plus réguliers et les déplacements moins importants conviennent généralement mieux aux contrôleur·euses plus âgé·es et disposant du statut de fonctionnaire.

Les photo-interprètes ont la possibilité de modifier les proratas d’une classe sans avoir recours à un contrôle terrain³⁶. La typologie des buissons, évoquée précédemment, intervient dans cette partie seulement sur le critère de taille. Les photo-interprètes disposent d’un outil « règle » qui leur permet de mesurer si le diamètre du buisson est supérieur à trois mètres (et donc éligible). Si l’écart constaté par les photo-interprètes dépasse une classe ou si les images ne permettent pas de vérifier la déclaration, les photo-interprètes indiquent l’anomalie par une « géonote » et demande un contrôle « terrain » pour confirmer les informations par une constatation directe sur site.

Je viens de le montrer à travers cette présentation du travail des administrations, les ZDH sont donc des entités qui requièrent de nombreuses évaluations. La quantification des proratas est encore loin après 2014 de constituer un processus automatisé et systématique réalisable à distance. Au contraire, fixer les coefficients d’admissibilité requiert l’œil de l’agriculteur·rice et celui de plusieurs agent·es, chargé·es de mesurer la véracité des déclarations sur leurs ordinateurs et dans les prairies. Une grande partie de ce travail est outillée par des technologies de pointe, qui nécessitent des opérateur·rices et des formes de « coup de main ». Néanmoins, ces procédures aboutissent régulièrement à des contrôles terrain, où agriculteur·rices et contrôleur·euses se rendent ensemble dans les pâtures pour constater l’admissibilité. Ces contrôles « terrain » constituent un moment paroxystique, où les règles sont en même temps rendues particulièrement visibles et potentiellement négociées. Comme je l’explique dans la partie suivante, le contrôle des ZDH présente une association entre les problématiques des *street-level bureaucrats* (articuler conformité réglementaire et service au public) et celles de la mesure environnementale (associer la diversité des processus socio-écologiques à des catégories quantifiables). agriculteur·rices et contrôleur·euses vivent des expériences croisées de subjectivation qui passent par des formes contraintes d’appréciation des prairies et de ce qui fait ressource.

5.3.2 Le temps du contrôle « terrain »

Chaque lundi, les contrôleur·euses terrain reçoivent les dossiers à traiter dans la semaine. Elles et ils organisent leur emploi du temps. Les contrôles terrain impliquent de manière obligatoire la présence de l’agriculteur·rice, qui est prévenu·e au plus tôt 48 heures avant le contrôle. De manière générale, les contrôleur·euses cherchent à réduire les conflits en prévenant le plus tôt possible les agriculteur·rices. Les contrôles du début de semaine, qui sont prévenus moins de temps à l’avance, sont les plus risqués en termes de conflits. Un

36. Par exemple, si un·e agriculteur·rice a indiqué qu’une ZDH était couverte à moins de 10 % par des éléments non admissibles. Les photo-interprètes peuvent constater un écart d’une classe (la parcelle est couverte de 10 à 30 % d’éléments non admissibles) et modifier l’information immédiatement.

contrôleur explique :

Alors, en fait, on a des moyens qui permettent de désamorcer tout ça. Le courrier. Envoyer un courrier, la personne, si elle est pas contente, elle va cracher tout son fiel devant le courrier. Et puis après, ça ira peut-être un petit peu mieux, et quand on va l'appeler, ça sera retombé un petit peu. Donc, ça ira mieux. Mais parfois, dans certaines circonstances, notamment pour le contrôle du mardi, eh bien, les gens n'ont pas forcément pris connaissance du courriel. Ou du courrier. Et là, ils l'apprennent au téléphone. Et ça, ça se passe pas toujours très très bien.

En arrivant sur place, les contrôleur·euses présentent les motifs du contrôle. Puis, elles et ils procèdent à la vérification des différents points en se rendant directement aux lieux préalablement indiqués sur son logiciel. La tablette constitue l'outil de base du contrôle. Elle sert à leur donner les différentes informations nécessaires pour exécuter le contrôle : localisation des géonotes, et types d'anomalies. Une fois arrivé sur la parcelle, les contrôleur·euses procèdent tout d'abord à la constatation de l'éligibilité de la parcelle. Il faut ensuite prendre des photographies géolocalisées à l'aide de la tablette aux points indiqués comme litigieux. Celles-ci doivent être prises dans quatre directions afin de documenter au mieux la situation, à l'endroit précis.

Après avoir relevé la situation sur les différents points indiqués par la tablette, les contrôleur·euses font un résumé des éléments constatés. La rédaction d'un compte rendu de contrôle permet à l'agriculteur·rice d'indiquer des remarques concernant le déroulement de la visite. Les contrôleur·euses n'exposent jamais les conséquences financières du contrôle et l'impact sur les aides, notamment afin de diminuer les risques de conflits.

Les indices de pâturages

J'ai évoqué rapidement la première étape du contrôle des ZDH. Cet élément mérite néanmoins une attention plus poussée. En effet, dans un premier temps, avant de procéder à la quantification visuelle du prorata, les contrôleur·euses doivent donner une décision sur le caractère « adapté au pâturage » de la parcelle. Cette identification se fonde sur un « faisceau d'indices ». Dans un premier temps, on pourrait imaginer que les contrôleur·euses, pendant cette étape, se muent en enquêteur·rice. À la manière d'une chasse ou d'une enquête policière³⁷, les fonctionnaires chercheraient les traces qui constitueraient autant d'indices de la présence d'animaux. Lors de cette étape du contrôle, les contrôleur·euses doivent, en effet,

37. Cette idée des points communs entre les logiques d'inférences propres à la chasse et des formes plus contemporaines de déduction, notamment administratives est développée dans le texte classique de Carlo

relever trois indices qui attestent de l'utilisation de la parcelle. Ces indices sont listés dans les guides nationaux :

- un chemin d'accès à la parcelle qui doit être praticable pour les animaux
- des clôtures et/ou des parcs (y compris les parcs de tri) qui permettent d'enclore les animaux
- un point d'abreuvement fonctionnel (y compris naturel)
- des blocs de sel
- un logement de berger
- des crottes et bouses visibles en quantités significatives (sur la parcelle pâturée ou sur les zones de couchage)
- de l'herbe broutée
- des traces de prélèvement visibles sur végétation ligneuse arbustive et arborée (abrou-tissement visible des broussailles, des arbustes et/ou des branches basses)
- des traces de prélèvement visibles sur la ressource non fourragère (glands et châ-taines)
- des traces de fauche ou d'autres travaux facilitant la circulation du troupeau ou le prélèvement d'une ressource fourragère.

Cette partie du contrôle est paradoxale. Car les contrôleur·euses ne peuvent pas se fier aux conjectures et à l'intuition qui accompagnent la posture de l'enquêteur·rice. Leur posture durant le contrôle est censée être celle d'une constatation froide de la réalité concrète. Leur rôle est donc de relever la présence d'indices et non d'aboutir, grâce à ces indices et leur perspicacité, à l'identification d'une activité. Il ne s'agit pas de déduction mais de constatation formelle. Cet aspect formel des indices de pâturage est renforcé par l'action des syndicats agricoles et plus généralement par les formes de résistances ordinaires des agriculteur·rices. En effet, les notices écrites à l'adresse des agriculteur·rices contrôlé·es par les syndicats agricoles des zones pastorales permettent de saisir le caractère artificiel de cette constatation :

Les indices de pâturage sont plus importants que la présence de la ressource : disposez des pierres à sel, abreuvoir ou autres indices de pâturage sur les parcelles (Confédération paysanne, 2016).

Ginzburg, *Traces : racines d'un paradigme indiciaire*. Il évoque notamment la criminologie et l'identification des œuvres d'art au XIX^e siècle et plus généralement le développement de procédures systématiques d'identification comme les empreintes digitales dans le Bengale colonisé (GINZBURG 1989). Les traces de pâtures s'inscrivent donc dans cette histoire beaucoup plus longue de l'instrumentation de la production de preuves dans l'action publique.

Les agriculteur·rices sont donc incité·es à présenter aux contrôleur·euses les signes qui leur sont demandés par les procédures. Le contrôle prend donc dans cette situation un caractère quasi-ritualisé, où chacun et chacune exécute une partition fixée par la procédure administrative³⁸. Dans les entretiens les contrôleur·euses disent s'en remettre à une forme « d'usage pragmatique » des règles (SPIRE 2005). Les agent·es évitent de « faire du zèle » et disposent de marges de manœuvre relativement importantes dans le cas des indices de pâturages (choix parmi les indices, possibilité de proposer à l'éleveur·euse une contre-visite). De manière générale dans le Bas-Comminges, cette partie du contrôle ne pose que peu de problèmes. Les agriculteur·rices ne déclarent que peu de bois pâturés, dont le contrôle par télédétection est le plus complexe. Les contrôles se déroulent généralement sans encombre comme en témoigne un éleveur :

Lui il avait son point GPS, il vient avec la tablette clacclac il me dit en effet c'est un bois pâturé. Bien sûr, il y a tellement d'ombre, il croyait que c'était un bois. Dessous, il y avait de l'herbe et des clôtures tout autour de la parcelle. C'était un coin de parcelle, mais les vaches y avaient accès. Il fait son rapport nickel. [...] Ça c'était très bien passé, mais avec les photos aériennes ils voient pas tout ça, c'est sûr. Le dessous des arbres, ils voient pas s'il y a de l'herbe, s'il y a des feuilles, des ronces enfin bon. Non ça se comprend qu'ils viennent contrôler aussi...

Cette étape malgré son caractère formel, pour ne pas dire artificiel, est néanmoins essentielle. Comme en témoignent les notices précédemment évoquées, toute parcelle est retirée de la surface admissible en cas d'absence des indices. Le contrôle des proratas ne commence véritablement qu'après cette première étape.

Le contrôle des ZDH

J'ai déjà évoqué les règles selon lesquelles les ZDH doivent être déclarées, et notamment les formes de buissons et des espèces végétales éligibles. Pour pouvoir mener à bien leurs missions et intégrer les règles sur lesquelles elles se fondent, les contrôleur·euses sont d'abord supervisé·es lors de plusieurs contrôles. Ainsi, chacun·e acquière des manières de traiter les anomalies auxquelles tou·tes sont régulièrement confronté·es :

Effectivement les visites, c'est un binôme généralement, c'est du binôme, sur une ou deux semaines, en fonction du temps nécessaire, pour que la personne

38. La mise en scène de soi et de son activité par l'agriculteur·rice dans le temps du contrôle relie les effets performatifs des instruments et la dimension performative des identités agricoles.

accompagne la moins expérimentée, montre les outils, la tablette, les machins, comment on fait, comment on reprend, comment on image, quel prorata, et puis petit à petit, ça s'inverse. Avec une supervision derrière.

Malgré la tentative de systématisation que semble avoir constituée le développement des ZDH, les contrôleur·euses éprouvent parfois des difficultés à attester d'un prorata. Pour certain·es, l'estimation reste une affaire relativement subjective ³⁹ :

La volonté, c'est de limiter la subjectivité et donc de se rapprocher vers une plus grande objectivité, forcément. Et pour ce faire, on a quelque chose, on a des grilles quand même qui s'efforcent d'être les plus précises, les plus complètes possible. C'est pas facile. Et de toute façon, ça peut pas tout faire parce qu'intrinsèquement, t'as de la subjectivité. Mais globalement, ça vise à les limiter. Donc on a des outils, je sais pas si c'est des outils, mais des guides en quelque sorte pour arriver à quelque chose d'homogène entre contrôleurs et qui répondent à la réglementation.

En effet, les conseiller·es ne suivent pas en détail les règles. Au contraire, le contrôle est « intuitif ». Comme le note une contrôlease : « Tu vas pas vérifier au millimètre que chaque brin d'herbe est comestible ». Comme l'indique un responsable des contrôles terrain, l'enjeu est de former les contrôleur·euses à des formes végétales caractéristiques. L'estimation d'un prorata se fait donc de manière globale et relativement rapide. Cette estimation est un « tour de main » que les contrôleur·euses acquièrent dans les premières semaines de binôme.

C'est pas un calcul mathématique, puisque c'est en fonction du déplacement de terrain, c'est une estimation visuelle. Donc, c'est une connaissance du terrain qui permet, et de la ressource qui permet de dire, bon, globalement, on estime que...

Les formes que prennent les couverts végétaux prennent néanmoins parfois les contrôleur·euses à défaut. Une contrôlease signale ainsi que, dans certains cas, les ressources sont parfois cachées :

Pour les fougères ⁴⁰, je trouve que c'est abuser. Parce que les animaux broutent en dessous.

39. La subjectivité prend dans ce contexte un sens différent qui lui est donné dans le reste de la thèse. Il s'agit ici pour les personnes interrogées de décrire la faculté personnelle de jugement et sa faillibilité.

40. Comme on l'a vu précédemment les fougères, toxiques pour les herbivores, sont listées comme plantes non-comestibles.

Les contrôleur·euses doivent exclusivement constater la « ressource présente » au moment du contrôle. Mais le couvert constaté n'est qu'une définition minimale qui laisse de côté bien des aspects de ce qui constitue une ressource (NAPOLÉONE, CHAZOULE et FLEURY 2015). En effet, une ressource suppose non seulement un végétal, mais également une forme d'usage particulier. Elle dépend de la variabilité des pratiques alimentaires entre les espèces (caprins, ovins et bovins ont des appétences distinctes), mais aussi entre les troupeaux. En théorie, les traces de pâtures peuvent réintégrer des éléments non-admissibles⁴¹. Cependant, dans les faits, les contrôleur·euses apprennent à réaliser les contrôles de manière plus rapide et ne se penchent pas sur chacun des ronciers pour constater des traces de consommation. L'aspect éligible d'une ressource peut devenir l'objet d'une action collective, lorsque des systèmes de production propres à certaines régions contredisent les règles administratives, comme dans le cas de l'AOP Pélardon, qui dispose de dérogations concernant l'éligibilité de surfaces considérées ailleurs comme non-admissibles⁴².

Hors des contextes où les compétences des animaux et des éleveur·euses peuvent être défendues collectivement, le caractère très précis⁴³ de la définition des éléments admissibles ne permet pas d'attribuer des aides en fonction du degré d'investissement des éleveur·euses dans les espaces pastoraux. Au contraire, le paysage de la ZDH est un paysage superficiel et formel qui ne tient en définitive pas compte de l'activité sur laquelle le contrôle est censé porter.

À l'instar de multiples autres contextes, les procédures de contrôle adoptent la réalité des catégories et des réglementation. Les preuves de pâturages, déjà évoquées, en sont un exemple flagrant. Les pratiques effectives des éleveur·euses et des animaux passe, plus généralement, derrière les deux priorités de l'administration : le traitement des dossiers pour procéder au paiement dans les temps et la solidité des dossiers pour éviter le refus d'apurement.

Le destinataire final des données recueillies lors du contrôle n'est pas la personne en charge de superviser le travail au sein de l'ASP, qui vérifie suite au contrôle la conformité des corrections réalisées. C'est avant tout le potentiel audit de la Commission européenne qui est visé. Comme l'indique un ancien responsable de l'ASP, la photo géolocalisée est la principal alliée de cette quête de traçabilité et de conformité :

Il faut prendre des photos, au taquet de photos pour imager. Et pour derrière, quand nous nos organismes du contrôle européen, ils viennent regarder si on a

41. La liste des plantes non-comestibles fournie en annexe n°5 mentionne l'éligibilité des épineux qui portent des traces d'abrouissement.

42. Il s'agit notamment de formes de sylvopastoralisme propres aux milieux méditerranéens.

43. Mais construits sur des présupposés faux sur le pâturage.

bien fait le travail, si on a utilisé l'argent de l'Europe correctement, ben qu'on puisse comprendre derrière ce qui a été fait, où est-il allé le contrôleur, comment il a fait son travail et pourquoi il l'a attribué.

Le contrôle des proratas est donc profondément guidé par une logique de conformité. Cette logique est moins portée par les agent-es que contenue dans les outils que ceux-ci mobilisent. La tablette et son logiciel sont des formes de contraintes fortes des marges de manœuvre des contrôleur-euses. Le logiciel, notamment, oblige le traitement de chaque point, indique les pièces manquantes, les points à voir, etc. Dans ce cadre-là, les marges de manœuvre paraissent très réduites.

La procédure de contrôle des proratas est donc un exemple d'une rationalisation de l'action publique par l'effacement des singularités des pratiques, des compétences de l'éleveur-euse et de son lien au milieu. Cette incarnation dans les prairies, d'un travail profondément cadré par les outils et notamment le couple software-hardware qui s'incarne dans la tablette, provoque chez les contrôleur-euses des difficultés et des doutes. Les missions confrontent à des éléments qui ne peuvent pas être pris en compte dans le contrôle : les difficultés sociales des agriculteur-rices et les enjeux environnementaux. Le « souci de soi étatique » (BEZES 2009), incarné par les formes de contrôles systématisés et traçables qui organisent le travail des agent-es, se heurte à la fois au souci des usager-es (LIPSKY 1980), mais aussi parfois à leur propre souci de l'environnement.

Encadré n° 11 L'automatisation du contrôle des prairies

Une piste de développement importante pour l'instruction et le contrôle des espaces de pâturage et de prairie permanente est l'association entre télédétection et intelligence artificielle (IA) pour attribuer les coefficients d'admissibilité et contrôler les interventions faites sur les parcelles et notamment les dates de fauches (HOLTGRAVE et al. 2023). Un nombre important de projets sont dédiés à ces nouveaux développements de la télédétection au service du contrôle comme le projet Sentinels for Common Agricultural Policy (SEN4CAP) (DE VROEY et al. 2022). Au moment de la recherche, ces instruments sont encore en cours d'expérimentation et ne sont pas intégrés aux procédures. Les initiatives précédentes ont montrées des limites importantes.

Dès 2015, l'Espagne a mis en place un outil chargé d'attribuer automatiquement aux pâturages extensifs des coefficients. La fiabilité de la méthode pose néanmoins question comme le notent les évaluations (BUSQUÉ, RODRÍGUEZ et MAESTRO 2016). Les agriculteur-rices observent de grandes contradictions entre les pourcentages attribués et leurs pratiques (MESNEL 2021).

(suite page suivante)

Encadré n° 11 L'automatisation du contrôle des prairies (suite)

La France n'a pas mis en place un système semi-automatique en 2015. L'association entre télédétection et IA est néanmoins à l'œuvre dans la nouvelle PAC. Les surfaces cultivées vont être soumises à un suivi en continu basé sur les images satellite de sentinel-2. Les avancées en termes de fréquence et qualité des photographies satellite rendent possible une reproduction des clichés à des intervalles de quelques jours. Le nouveau système, intitulé 3STR, pour « système de suivi des surfaces en temps réel », permettrait avant tout une nouvelle étape dans la dématérialisation des contrôles.

Pour les agriculteur·rices, les changements sont importants. Le suivi en continu implique des liens beaucoup plus fréquents avec les administrations. Lors de la détection d'une anomalie, les agriculteur·rices sont ainsi censé·es réaliser une photographie dans les champs indiqués par l'application. La tablette des contrôleur·euses pourrait être en partie remplacée par le *smartphone* de l'agriculteur·rice (ou bien souvent à celui des conseiller·es des chambres d'agriculture ou des proches).

En 2021, j'ai assisté à une présentation du nouveau dispositif dans le Comminges. Le directeur régional de l'ASP insistait sur l'avancée que représentait le 3STR pour les agriculteur·rices. Le suivi en temps réel permettrait la mise en place d'un droit à l'erreur et la fin des pénalités lors d'anomalies. Face à lui les agriculteur·rices présent·es ont fait part d'inquiétudes importantes :

- L'accès au réseau est limité dans les champs, de nombreux agriculteur·rices ne disposent pas des outils et des compétences numériques.
- Le contrôle des surfaces pastorales par satellite ne permet pas de rendre compte des ressources valorisées par les éleveur·euses, notamment dans les zones de montagnes.
- Le contrôle accru renforcerait la pression de certaines règles mal conçues, notamment sur les dates d'implantation de couvert dans les ZV.

L'institution insiste, en réponse sur l'expérimentation qui permettrait de résoudre les problèmes de mise en œuvre, tout en rappelant son caractère inévitable. En effet, le 3STR est appliqué dans tous les pays de l'Union Européenne.

Cette automatisation renforce la dichotomie entre espaces pâturés et espaces fauchés. Si le 3STR est capable de mesurer des interventions de grande ampleur dans les parcelles agricoles et notamment les fauches et les broyage, la résolution est trop faible pour permettre le suivi d'une présence animale plus diffuse. Les contrôles sur place, décrit dans ce chapitre, vont donc rester en vigueur pour caractériser l'admissibilité des surfaces fourragères extensives.

5.4 Contrôle des prairies et subjectivités

5.4.1 Les agriculteur·rices face au contrôle : rien à cacher ?

Les agriculteur·rices rencontrés·es dans le Comminges ont quasiment tous des expériences de contrôle. Les procédures de contrôle concernent en effet un nombre important d'agriculteur·rices annuellement. Celles-ci portent néanmoins sur des points nombreux et divers. Un type de contrôle qui provoque souvent des problématiques importantes est le contrôle animal (JOLY 2009). En effet, contrairement aux déclarations des surfaces, annuelles, les déclarations de cheptel sont réalisées par l'éleveur·euse au fur et à mesure de l'année. Les délais, très courts, pour déclarer les naissances, ventes, morts d'animaux, donnent lieu à autant de points litigieux lors des contrôles. Du point de vue des agriculteur·rices, le contrôle des ZDHs est donc potentiellement moins compliqué. Dans les faits, celui-ci n'est pas une simple formalité et les enjeux qu'il soulève sont différents. La vision du contrôle PAC (de manière générale) est exprimée sous deux formes principales dans les entretiens avec les agriculteur·rices.

Dans le premier cas, l'agriculteur·rice affirme la nécessité d'un contrôle précis de l'activité des agriculteur·rices. Cette affirmation s'incarne dans des discours divers. François insiste sur l'importance des contrôles. Il rapproche le contrôle PAC du contrôle des allocations chômage.

Tous les agriculteurs ne sont pas forcément d'accord... mais on touche une aide, on touche la PAC. On touche de l'argent et en fait il y a une contrepartie, c'est pas de l'argent gratuit. C'est comme pour le... Bah je sais pas, c'est comme, si quelqu'un est au chômage, ben en fait il faut qu'il remplisse une déclaration trimestrielle. C'est pareil, on lui demande de remplir, une fois par an la PAC, ça me paraît normal et puis les cultures en plus. Les aides sont pas les mêmes en fonction des cultures. C'est justifié.

En reprenant à son compte la logique qui ferait des usager·es des fraudeur·euses potentiels, il cherche avant tout à pointer du doigt les agriculteur·rices conventionnel·les. Installé hors-cadre familial, François est critique de nombreuses pratiques de ses collègues. Les contrôles constituent des limites à une forme d'impunité qu'il perçoit. Ce profil d'agriculteur critique n'est pas le seul à se présenter comme volontaire face aux contrôles. Ghislaine montre une « bonne volonté » à l'égard des contrôles comme une manière de prouver son honnêteté.

Et même pour cette histoire de salissure, les terrains salis de plus de 10 % et

ainsi de suite. Ben au moins là il le voit vachement bien ! Voilà, on peut très bien voir qu'on triche pas. Moi ça me dérange pas qu'il y ait des photos comme ça. Moi je m'en fous. C'est pas le plus contraignant. Les gens qui vous disent... moi je dis, il pourrait y avoir un avion qui passe tous les 3-4 jours pour venir contrôler ce que je fais sur mon exploitation. On a été contrôlé cette année sur le nombre de vaches, bon, ils ont voulu retrouver toutes les vaches... Mais moi je dis c'est tout à fait normal. On vous donne une aide, il faut que la vache elle y soit chez vous.

A son évocation des contrôles, Ghislaine ajoute des exemples locaux de fraudeur·euses. Elles évoquent les fausses déclarations, les mauvaises pratiques, autant de caractéristiques qui renvoient à la figure du « chasseur de prime » évoquée dans le chapitre suivant. Ces témoignages de bonne volonté sont fréquents. Ils constituent souvent la première réponse à la question qui porte sur les problèmes vécus lors des contrôles. Au fur et à mesure de l'entretien, les agriculteur·rices évoquent généralement également le poids du travail bureaucratique et des contrôles. Bien que l'administration évite de conduire des contrôles répétés sur les mêmes exploitations la même année, certain·es agriculteur·rices ont parfois plusieurs visites par an ⁴⁴.

Bon il s'est rien passé. Mais je me dis on est bien contrôlé parce qu'il fallait le voir ça quand même qu'il manquait quatre mètres [dans la taille de la parcelle]. Je dis il faut faire attention où c'est qu'on pisse quoi.

Le sentiment d'être constamment sous surveillance s'incarne parfois dans des formes de contestations. L'expression de flicage est particulièrement mobilisée pour décrire le déploiement des nouveaux outils de contrôles. Au contrôle, s'ajoute plus généralement l'idée d'une mauvaise image des agriculteur·rices qui serait diffusée dans la société. Ainsi, Jean, éleveur et administrateur d'une coopérative, dessine des parallèles entre les contrôles et les critiques formulées à l'encontre du « monde agricole » :

Enfin moi je comprends pas. On nous prend pour des lardons quoi. [...] Le monde agricole est quand même... Des gens assez sensés qui vivent avec le milieu, qui vivent avec la biologie, qui vivent avec les territoires [...] Et aujourd'hui on est en train de nous fliquer tout quoi. A nous compter les arbres, les machins... C'est un non-sens phénoménal, dans des régions comme la nôtre. [...] Alors bien sûr, on distribue de l'argent, il faut le contrôler parce qu'il y a

44. Généralement, il s'agit de « visites rapides » et non de véritables contrôles. Il peut aussi s'agir d'un même contrôle dont les différents aspects ont été traités lors de visites successives. Enfin, certain·s agriculteur·rices demandent eux-mêmes des contre-visites pour contester les constats faits pendant une visite précédente.

de l'escroquerie à un moment donné. Mais quand même, quand même... On est dans un monde de fous quoi. [...] On nous rabaisse quoi. J'ai l'impression que le monde agricole, on le flique de plus en plus. On est trop fort quand même pour résister à... Là, on maltraite les animaux. Là, on les soigne mal. Là, on... On arrache trop d'arbres. Là, on fait trop de... On arrose trop. Mais non, c'est bon quoi.

Le contrôle des ZDH s'inscrit donc plus largement dans les formes de subjectivation des agriculteur·rices. Ils et elles sont de manière paradoxale, amené·es à reprendre les discours qui les impliquent pour se distinguer des figures décriées. Reconnaître la nécessité du contrôle, permet de se positionner comme bénéficiaire honnête dans un contexte historique où les aides publiques exposent aux condamnations morales (DUBOIS 2021). Mais la défense de son honnêteté individuelle, par la bonne volonté à l'égard du contrôle, laisse parfois place à la défense d'une identité collective menacé par le flicage et « l'agribashing »⁴⁵.

Cette perception négative du contrôle est ressentie par les contrôleur·euses et la hiérarchie de l'ASP. Les responsables insistent néanmoins sur le caractère minoritaire des situations problématiques. Mais ces déclarations contraste à la fois avec les déclarations des contrôleur·euses et avec les mesures mises en place par l'administration. En effet, plusieurs documents indiquent que le problème des agressions de contrôleur·euses a nécessité et nécessite encore une action spécifique.

5.4.2 Le souci de l'utilisateur face au contrôle du contrôle

Si la capacité à satisfaire les exigences de l'UE est essentielle, le but revendiqué du travail des contrôleur·euses est avant tout d'assurer à l'agriculteur·rice de toucher ses aides. Contrairement au contrôleur·euses des transports en communs (ELGUEZABAL 2010) ou aux contrôleur·euses de la caisse d'allocations familiales (DUBOIS 2009b), les contrôleur·euses PAC se présentent assez peu comme les garant·es d'un ordre, dont le maintien justifierait une certaine coercition.

Pour les contrôleur·euses, le contrôle des prairies est, à l'image des autres contrôles, une interaction compliquée avec des individus qui ne voient pas forcément leur présence avec bienveillance. Un jeune contrôleur mentionne avec embarras : « On nous prend pour la police ». De fait, le contrôle peut aboutir à des pénalités sur les aides perçues. Les sanctions

45. Le terme est mobilisé par le syndicalisme majoritaire pour disqualifier les critiques formulées aux mondes agricoles en les agrégeant, permettant la reproduction de l'unité syndicale par la mise en scène de la menace (SENCÉBÉ 2021).

les plus importantes adviennent dans le cadre d'un refus de contrôle. Dans ce cas, la peine peut-être beaucoup plus élevée et priver l'agriculteur·rice d'aides pendant plusieurs années, ce qui, dans bien des cas, signifie une faillite de l'exploitation. Bien que ces sanctions soient dans les faits très rarement appliquées, les réactions des agriculteur·rices peuvent être très violentes.

La vocation coercitive du métier de contrôleur·euse n'est pas forcément bien vécue. Certain·es contrôleur·euses cherchent à mettre à distance l'image de fonctionnaires tatillon·es, voire animé·es d'une haine des agriculteur·rices ⁴⁶.

On imagine parfois les contrôleurs comme des personnes qui profitent du petit pouvoir qui leur est accordé. Moi je n'ai jamais vu ça. Tout le monde est d'accord et désolé de la situation dans laquelle les agriculteurs sont.

Cette « bonne volonté » à l'égard des agriculteur·rices est énoncée dans tous les entretiens réalisés. En effet, les contrôles sont parfois marqués par la confrontation des agent·es à des situations sociales difficiles. L'image de l'agriculteur·rice en difficulté est présente et donne lieu à des évocations très précises de la part des contrôleur·euses. Elle renvoie à ce que Lipsky décrivait comme le « mythe » fondamental autour duquel se construit le travail : le service aux usager·es (LIPSKY 1980). En effet, les contrôleur·euses se définissent bien plus comme au service des agriculteur·rices qu'à celui de la Commission européenne ⁴⁷. L'évocation d'une mission au service des usager·es redéfinit le rôle des contrôleur·euses qui cesse d'être la traque des fraudes et s'apparente à une étape indispensable à toute réception d'aides.

Parce qu'au bout de la chaîne, en fonction de ces contrôles-là, il y a un risque pour le paiement aux exploitants. Il ne faut pas oublier la finalité que toute action a potentiellement un impact sur le paiement de l'aide.

La colère et la souffrance des agriculteur·rices sont traitées avec compassion. Certain·es contrôleur·euses mentionnent également leur rôle d'alerte dans les cas où elles sont confrontées à des situations individuelles très préoccupantes lors du déplacement dans les fermes. Le suicide des agriculteur·rices, problème public qui est régulièrement évoqué dans les médias (N. DEFFONTAINES 2014), est le sous-texte, l'arrière-plan de ces cas.

46. Certains documents, édités par des syndicats agricoles recensent des exemples de mauvaise pratiques de la part des contrôleur·euses. Par exemple pour la [Coordination rurale](#).

47. Alexis Spire notait dans un article de 2012 la division entre les travaux sur les guichets qui insistent sur la marge de manœuvre des fonctionnaires et ceux qui traitent avant tout des logiques de dominations présentes dans cette interaction (SPIRE 2012). En l'absence d'une ethnographie poussée des situations de contrôle, nos résultats tendent dans la première direction sans invalider la seconde.

On nous prépare un peu aux situations colériques. Voilà comment essayer de remédier ça, en tout cas, de faire en sorte que le contrôle puisse se passer sans trop d'encombres. Mais aux situations dépressives, là, c'est plus compliqué à aborder.

Les contrôleur·euses se souviennent de contrôles particulièrement marquants avec des figures d'agriculteurs fortement isolés, qui associent généralement célibat, difficultés financières et problèmes de gestion administrative. Parfois les problèmes sont trop importants et les contrôleur·euses ne peuvent éviter le signalement d'agriculteur·rices qu'elles trouvent pourtant « de bonne foi ».

La compassion pour les agriculteur·rices et particulièrement ceux et celles qui montrent des signes de souffrance et de difficultés financières est un sentiment puissant qui pousse les conseiller·es à adapter les contrôles. Apprendre à jouer des règles et à se montrer moins inflexibles est un exercice qui s'acquiert progressivement et pour lequel les contrôleur·euses sont inégalement à l'aise. Cette capacité à ménager l'agriculteur·rice lors des contrôles est une des manifestations du pouvoir discrétionnaire (EVANS et HARRIS 2004) dont disposent les contrôleur·euses.

C'est qu'au début, quand on commence, on ne sait pas très bien, en tant que contrôleur, on ne sait pas très bien la marge de manœuvre qu'on peut avoir. Certaines fois, je ne te cache pas, on ferme les yeux sur certaines petites anomalies. Et les grosses, surtout celles qui sont traçables, on ne peut pas fermer. Elles sont là, elles ont été constatées, on ne peut pas dire qu'on ne les a pas vues. [...] Mais ça, quand on est contrôleur, au début, on ne le sait pas forcément. Et moi, je sais que quand j'ai commencé, j'étais un peu maladroit, et j'avais tendance à me cacher derrière un rideau de rigidité, qui me permettait d'être un peu plus carré sur ce que je faisais, et de ne pas me mettre en porte-à-faux. Sauf que, certaines fois, on peut arrondir les angles...

Une manière de gérer les désaccords avec les agriculteur·rices est le redécoupage des polygones. En jouant sur le tracé des ZDHs, les perceptions de la ressources fourragères peuvent être conciliées (5.7). La notion de rupture franche de milieu étant finalement sujette à interprétation, les deux parties peuvent se livrer à une recherche de partition optimale pour concilier les objectifs de l'administration et de l'éleveur·euse. Les contrôleur·euses s'assurent de la conformité du polygone et les agriculteur·rices peuvent accroître les proratas en jouant sur les classes et les tracés⁴⁸.

48. Ces phénomènes sont d'une ampleur limitée dans le terrain et n'ont été rapportés que par les contrôleur·euses. La logique d'optimisation spatiale des classes de proratas, est néanmoins un exemple frap-

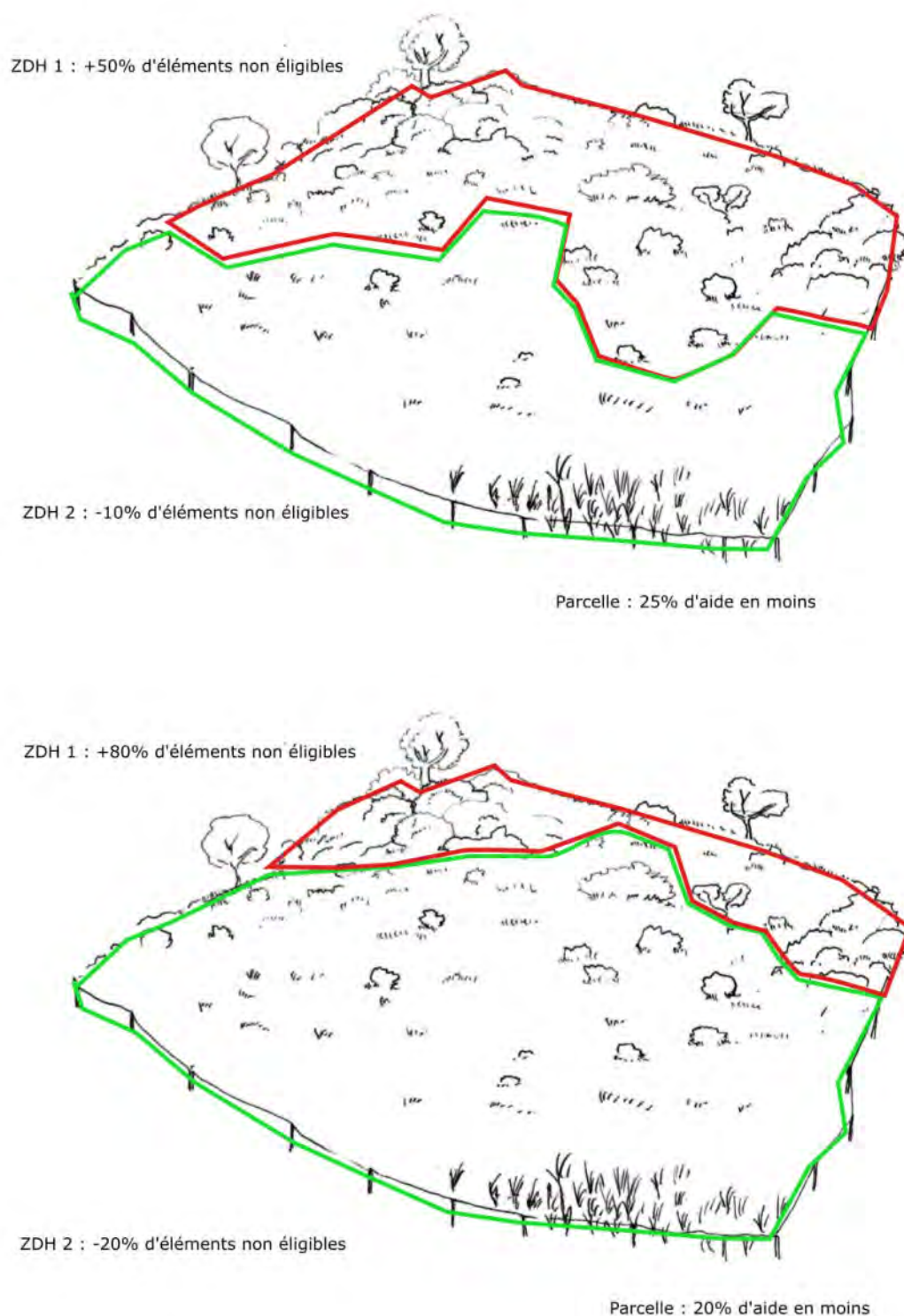


FIGURE 5.8 – le redécoupage des ZDHs un enjeu de négociation (Auffray, 2023)

part de processus de partition optimale, bien étudié en écologie. Dans le contexte politique, le « Jerryman-dering », terme anglo-saxon s'est imposé pour décrire ce genre d'utilisation des tracés pour maximiser des bénéfices (dans ce cas électoraux). Pour un exemple francophone, voir BONFIGLIOLI 2020.

Arrondir les angles signifie aussi parfois aller jusqu'à des entorses aux règles. Dans le cas des ZDHs, la marge de manœuvre a été réduite par l'outil, la tablette obligeant désormais à géolocaliser les photographies et à prendre, pour chaque point géolocalisé, quatre photos, pour une visibilité à 360°. Cependant, certain·es contrôleur·euses soutiennent que l'outil ne limite pas complètement leurs marges de manœuvre et qu'il reste encore parfois possible de cadrer les photos pour arranger les éleveur·euses.

Alors, à la fois, ça donne effectivement l'image de quelque chose de très carré, qui n'est pas... qui ne peut pas être remise en cause. Mais à la fois, en fait, quand tu grattes, tu te rends compte que bon, bah, il y a certaines choses, en tant que contrôleur, quand tu prends la photo un peu plus comme ci que comme ça, tu peux faire ressortir certaines choses. Et c'est normal, une photo, c'est pas complètement objectif, quoi, il peut pas se leurrer.

Dans le cas spécifique du contrôle des ZDHs, les contrôleur·euses ont parfois, au contraire, l'opportunité de corriger les déclarations en faveur de l'agriculteur·rice qui a sous-déclaré ses surfaces. Ces épisodes sont rappelés avec enthousiasme. Agnès raconte ainsi, le cas d'un éleveur n'ayant déclaré que 20% des surfaces de bois pâturés par son troupeau. Elle raconte qu'elle a elle-même fait le tour des clôtures dans les bois pour redessiner les parcelles. Dépasant la simple constatation, la contrôlease utilise son accès aux déclarations pour demander une modification des contours afin d'avantager l'agriculteur·rice. La peur du contrôle provoque parfois des mécanismes de sous-déclarations chez les agriculteur·rices, les contrôleur·euses disposent alors également de la possibilité d'accroître les proratas. Une autre contrôlease rapporte le cas d'un agriculteur qui tentait de la dissuader de corriger le pourcentage d'éléments non-admissibles par peur d'un contrôle par la suite : « J'essayais de lui expliquer, "mais c'est moi le contrôle !" ».

5.4.3 Sensibilité naturaliste dans le travail de contrôle

La question du souci de l'usager·e est profondément liée à la question de l'autonomie du travail de contrôle. Pour les contrôleur·euses, la tablette et son logiciel sont les limites qui les obligent à signaler des anomalies qui entraînent des pénalités pour les agriculteur·rices. Certain·es tentent, lorsqu'elles et ils sentent « l'honnêteté » ou les difficultés de l'agriculteur·rice, de limiter les conséquences du contrôle.

Ces tensions dans le travail dans les administrations ont été relevées dans de nombreux autres contextes. Pour satisfaire leur mission de service aux usager·es, les agent·es sont obligé·es de faire preuve de tactiques. Cependant « Ces bricolages élaborés par les agents

sont d'autant plus précaires qu'ils sont perturbés par de nouveaux systèmes-experts informatiques de gestion plus serrés, qui se veulent "intégrés" et raisonnent désormais en termes de flux d'activités (traçabilité) et de réalisations quantifiables (délais de traitement, stocks, projets, programmes) » (WELLER 2010, p. 16).

De manière plus générale, le contrôle des ZDH est un dialogue entre une rationalité bureaucratique (tournée vers la conformité de déclaration et la fiabilité des procédures face aux audits) et la rationalité des agriculteur·rices pour qui ce contrôle représente un enjeu financier et de respectabilité.

Dans les entretiens avec les contrôleur·euses, le vocabulaire utilisé est sensiblement le même pour décrire les processus menant à l'inéligibilité : enfrichement, salissement, abandon... que pour décrire les éléments non-admissibles eux-mêmes : broussailles, ronciers, buissons... Le fait que la comestibilité des espèces soit fixée par décret rend inutile une reconnaissance fine des couverts et de la diversité des ressources qui composent les pâtures lors des contrôles.

Pourtant, certain·es contrôleur·euses présentent des compétences naturalistes ou un intérêt pour les processus écologiques qui ont lieu dans les prairies. Le cas d'Hervé, contrôleur très singulier⁴⁹, permet par son originalité de souligner la relative faiblesse de la prise en compte des questions environnementales dans les contrôles et notamment les contrôles des prairies. Dans cet exemple, je délaisse temporairement l'enjeu des ZDH pour explorer de manière un peu plus vaste le souci de l'environnement dans la bureaucratie agricole.

Hervé s'est ainsi montré enthousiaste lors de l'instauration des mesures à indicateurs de résultats. En effet, les contrôles de ces mesures impliquaient un plus grand travail de reconnaissance floristique et un échange plus approfondi avec l'éleveur·euse sur les espèces présentes dans ses parcelles. Cependant, il montre des doutes vis-à-vis de sa hiérarchie, qu'il soupçonne de ne pas « jouer le jeu ».

Et honnêtement, j'en ai pas souvent eu en anomalie⁵⁰, même si certaines fois c'était très litigieux. Ouais, c'est tout le problème, et il m'est déjà arrivé aussi d'avoir un discours de la hiérarchie où... Faudrait pas que tu trouves trop d'anomalies. Ouais, là j'avoue que ça me met mal à l'aise, parce que c'est pas correct de la part de la hiérarchie.

Montrer des « sensibilités naturalistes » provoque parfois des décalages avec le fonc-

49. Je ne donne pas de détails trop importants pour ne pas compromettre l'anonymat de l'enquêté.

50. Les anomalies auxquelles le contrôleur fait ici références, sont les impossibilités d'attester de la présence d'espèces végétales obligatoires dans les engagements souscrits par l'agriculteur lors d'une MAEC à obligation de résultats.

tionnement du service. Plus tard, Hervé évoque la tension ressentie dans un échange avec ses collègues sur l'éligibilité de certaines surfaces. Sa conception de l'intérêt écologique d'une certaine diversité végétale l'isole dans le contexte de l'ASP.

Mais il est vrai que ma sensibilité, des fois, m'a amené à apporter un regard différent auprès de mes collègues, lorsqu'on discutait, à l'époque, parce que ça a changé, lorsqu'on discutait des points de contrôle et de la perception qu'on devait en avoir. [...] C'était une mesure sur les herbages, et c'est une mesure qui visait à des pratiques extensives sur les herbages. Il se posait la question de l'éligibilité. [...] Et donc, à l'époque, on pouvait discuter un petit peu, et il y avait un point de litige concernant des prairies sur lesquelles on pouvait avoir des joncs, sur lesquelles on pouvait avoir des cardères, en tout cas des choses qui n'étaient pas de la prairie à dactyle ou à raygrass. Et j'avais certains collègues qui disaient, mais non, ça, c'est pas éligible, le peuplement floristique reflète une trop grosse humidité, on est dans une zone humide, non, non, on ne peut pas rendre ça éligible, il faut exclure de cette mesure qui tend à inciter une agriculture, un élevage extensif sur les prairies donc. Et moi, il m'est déjà arrivé de leur dire, mais attendez, le fait qu'on a une zone humide avec des pratiques extensives dessus est intéressant, et donc exclure cette zone en se disant, bah non, on n'a que des joncs, que des carex, et que ça reflète une faible intensité de pression de pâturage, et comme quoi, les bêtes n'y vont quasiment pas, bah non, si on l'exclut, ça veut dire qu'on rentre dans un schéma intensif et ce n'est pas de bon augure.

Cette tension se manifeste également parfois dans les relations avec les agriculteur·rices. Hervé se montre particulièrement critique du degré de connaissances qu'ont de nombreux éleveur·euses des écosystèmes dans lesquels ils et elles interviennent. Pour lui, les politiques agri-environnementales n'ont pas entraîné de prise de conscience ou de développement d'intérêt pour les processus biologiques qui sont en jeu.

Et ils vont incriminer alors un peu tout le monde, tout le monde en prend pour son grade, alors que non, non, non, il faut balayer devant votre porte, c'est vos pratiques qui favorisent ça. Et ça, ils ne veulent pas l'admettre. Et donc il y a une méconnaissance des fonctionnements écologiques qui est criante. Et ça, moi, j'en peux plus, quoi. J'en peux plus. Les personnes qui ont une sensibilité naturaliste, environnementale, quand je suis contrôleur, je ne la ramène pas, hein, sur ces aspects-là.

Au-delà des connaissances, ce dernier critique également les pratiques qu'il observe

dans son travail.

Mais quand même, il y a du mal de fait. En fait, il y a des indicateurs qui sont quand même assez purement empiriques, mais qui sont quand même assez criants, c'est que le pissenlit répond bien aux lisiers. Et bien, c'est simple, au printemps, vers le mois de mars-avril, [...] quand on voit la quantité de pissenlits qui sont en fleurs, on se dit, ah, ouais, ok, bon, il y a pas mal d'apports de lisiers.

Le témoignage de ce conseiller, ne permet pas de généralisation mais il révèle des tensions qui peuvent émerger lorsqu'une préoccupation environnementale s'ajoute à l'articulation déjà complexe de la conformité réglementaire et du service aux agriculteur·rices. Si le souci de l'usager·e parvient à se recomposer malgré les formes de « rationalisation » des procédures, certaines formes de souci de l'environnement semblent parfois entravées dans le cadre des procédures de contrôles des surfaces.

5.5 Éligibilité des prairies et rapport des éleveur·euses à la prairie

5.5.1 Des règles peu contestées

Comme pour les autres outils mobilisés dans le cadre de la PAC, comprendre la manière dont les ZDH affectent les relations entre les agriculteur·rices et la nature est toujours ambigu. Loin de s'imposer comme une réalité extérieure et détachée des manières de faire qui les précèdent, les outils de la PAC redéfinissent des relations déjà fortement marquées par les formes antérieures prises par le gouvernement. Il s'agit donc toujours d'inflexions, de tensions, de troubles, mais aussi d'approfondissement, de prolongement. Dans le cas de la ZDH, les continuités de la prise en charge administrative et technique des espaces fourragers extensifs (MARTY 1996) et des espaces non-productifs (CHABERT 1996) sont évidemment notables. Les procédures contemporaines jouent un rôle dans les changements qui affectent la figure toujours repoussoir de la friche .

En étudiant la ZDH auprès des agriculteur·rices du Bas-Comminges, la différence entre le texte juridique et la pratique des usager·es est très visible. Les éleveur·euses disposent d'une connaissance pratique des politiques publiques, mais sont, en même temps, dans une relative incompréhension des logiques bureaucratiques qui les sous-tendent. Les éleveur·euses sont simultanément assez peu au fait du détail des réglementations et pourtant capables d'affronter leurs conséquences pratiques.

Dans les entretiens, les agriculteur·rices évoquent rarement la ZDH, le terme est mal connu. Les proratas sont beaucoup plus évoqués. La nuance est pourtant importante. Dans le premier cas, on fait référence à une unité spatiale nouvelle, qui ne doit son existence qu'à la mise en base de données des espaces fourragers extensifs. Les contrôleur·euses reconnaissent ce décalage : « Les agriculteurs, ils ne réfléchissent pas en termes de ZDH ». Cela se confirme lors des visites avec les éleveur·euses dans les prairies, les règles qui régissent la photo-interprétation ne sont pas celles qui sous-tendent la description de la parcelle in-situ par l'agriculteur·rice. Jamais les ZDH ne sont évoquées comme des formes utiles et opératoires d'organisation de l'espace. Parfois, elles recoupent des espaces perçus (marqués par une rupture de pente, ou un changement de sol ou de végétation). Souvent la distinction dans le couvert est moins nette et les ruptures sont plus progressives, la ZDH vient alors établir des limites très arbitraires dans des espaces marqués par une continuité ou par des formes d'hétérogénéité qui sont ignorées par l'administration. Les divisions spatiales que les éleveur·euses font de leurs propres prairies, sont le plus souvent totalement hors du champ de l'éligibilité, avec notamment toutes les notions de versants, d'humidité, d'ombres,

d'exposition au vent, qui marquent l'habitation par les animaux et les plantes, et que j'ai évoquées dans le chapitre précédent.

En ce qui concerne l'éligibilité des éléments elle-même, les éleveur·euses de bovins rencontré·es dans le Comminges sont généralement plus conservateur·rices que les réglementations. Cela tient à deux dimensions, d'une part la volonté d'éviter les pénalités dues à une « sur-déclaration », de l'autre une représentation des prairies qui valorise l'uniformité du couvert végétal. Il y a une forme d'articulation et de renforcement mutuel entre la faible connaissance des règles complexes qui dictent l'éligibilité, la faible valorisation de la diversité des ressources fourragères et la peur des pénalités. Les agriculteur·rices sont, lors des contrôles, amené·es à accepter l'explication des contrôleur·euses qui sont rompu·es à l'exercice d'une quantification réussie (dans le sens d'acceptée par sa hiérarchie). L'ambiguïté du contrôle profite de la faible attention dans de nombreux systèmes pour les ressources fourragères ligneuses (et plus généralement pour la diversité spécifique des prairies). Beaucoup d'agriculteur·rices sous-déclarent leurs espaces les plus extensifs, car ils et lles n'y voient que peu de ressources. Des agriculteur·rices évoquent avec une certaine fierté les épisodes de correction de « sous-déclarations » lors des contrôles terrain :

Les contrôles qu'on a eus, le contrôleur, il avait une tablette géolocalisée. L'année d'avant, on n'avait pas broyé, ils ont fait la photo au mois de juin et alors il y avait des broussailles. Et au mois de septembre, on passe. Mais c'est des co-teaux en pentes alors on met des roues jumelées et on broie pour les garder en prairie. C'est marqué, on l'avait mis prairie 50 % et broussaille 50 %... D'après le contrôle, c'était broussaille 60%. Et en fait, on avait broyé entre temps et le contrôleur, il a dit 70 % de prairie et 30 % de broussailles.

En comparant les entretiens réalisés avec les agriculteur·rices et les contrôleur·euses, la diversité des représentations des prairies en fonction des modalités de production et des « cultures techniques de l'herbe » (DORÉ et al. 2015) s'avère particulièrement importante. La manière de concevoir les politiques dépend en définitive des pratiques d'élevage et d'affouragement. Dans le Comminges, où dominant des systèmes de polyculture-élevage, on pourra ainsi assister à des contrôles plus restrictifs. Les contrôles se basant sur une « connaissance du terrain », l'absence de véritable tradition pastorale identifiée tirant parti de ressources ligneuses défavorisent les rares éleveur·euses qui valorisent ces ressources souvent ignorées.

L'éligibilité des surfaces existe pour la majorité des éleveur·euses du Bas-Comminges sous une forme minimale, mais efficace (pour les procédures) qui recouvre pour la plupart leur perception de la ressource fourragère : est éligible une « prairie », est inéligible une «

broussaille ». La prairie se caractérise ici par son uniformité, alors même que la qualité écologique des prairies permanentes réside bien souvent dans l'hétérogénéité des couverts. Les ZDH, dont les fondements réglementaires sont largement ignorés, sont réinterprétées dans des termes locaux qui permettent également un travail plus facile aux contrôleur·euses⁵¹. Des discours divergents sont parfois tenus par les éleveur·euses ovins, qui établissent un rapport différent à la fois aux contrôles et aux prairies.

En effet, contrairement à la grande majorité des éleveur·euses bovins du Bas-Comminges qui se fondent que de manière réduite sur ces espaces, les éleveur·euses ovins rencontrés·es s'intéressent de beaucoup plus près aux espaces fourragers extensifs, qu'elles et ils valorisent par le pâturage. D'une part, ils et elles ne disposent pas des machines permettant de broyer de grandes surfaces indistinctement. D'autre part, les ressources non-herbagères occupent une place plus importante dans l'alimentation de leurs animaux. Enfin, tou·es passent beaucoup plus de temps à conduire leur troupeau et à arpenter à hauteur d'animal, les espaces fourragers. Ces éleveur·euses font part des plus grandes craintes et des formes d'insatisfaction à l'égard des formes de contrôles de l'éligibilité. Ils et elles évoquent ainsi des formes de sous-déclarations pour éviter les conséquences du contrôle. Certain·es mélangent leurs animaux pour tirer profit des opportunités de pâturage à mesure qu'elles se présentent⁵², ils et elles font également pâturer leurs animaux sur des terres non-déclarées, s'exposant à d'autres formes de problèmes avec l'administration⁵³. Ces réserves renvoient de manière générale à la marginalité de ces agriculteur·rices dans un contexte local construit autour de formes d'affouragement beaucoup plus standardisées.

Les subtilités réglementaires de la ZDH ont été mises en place pour faire entrer dans le cadre rigide des système d'information géographique (SIG), la souplesse constitutive des systèmes sylvopastoraux. Dans le Comminges, la complexité des règles permet au contraire la convergence des lectures du paysage entre éleveur·euses et contrôleur·euses. Ici le terme de paysage est important, car il s'agit moins d'une expérience impliquée que de représentations plus fixes et formelles qui font écho à une recherche de légitimité. Comme le notait Gunhild Setten dans son analyse des paysages moraux en Norvège :

Les cartes, les documents politiques, les documents académiques et autres ont tendance à servir de fixations [qui] constituent des procédures d'oubli. La trace laissée se substitue à la pratique. Au lieu de cela, il est nécessaire de garder la

51. Les territoires qui demande le plus de travail sont notamment les zones tournées vers l'élevage extensif et notamment le département de la Lozère plusieurs fois cité dans les entretiens.

52. Terrains communaux, jachères, couverts intermédiaires, les éleveur·euses ovins fréquentent le territoire toujours alertes aux opportunités d'affouragement. Ils et elles mobilisent parfois le vocabulaire de la gourmandise devant des ressources appétentes. La luzerne de l'agriculteur d'une autre commune peut ainsi mettre « l'eau à la bouche ».

53. Je reviendrai dans le chapitre 6 sur les tensions entre éleveur·euses bovins et ovins dans le territoire.

trace d'un aspect actif, d'une sorte d'engagement continu de l'expérience vécue qui résiste aux tentatives de définition.

[(SETTEN 2004, p. 410)]

Les procédures de contrôle de l'éligibilité renforcent donc la division perçue entre les prairies, comprises comme des couverts herbacés uniformes et les friches, où les ligneux sont présents.

5.5.2 Ligneux et abandon : une association hégémonique

Encadré n° 12 intégrer des friches à son exploitation

Lors d'une visite dans la ferme de Nicolas, nous allons ensemble faire le tour des parcelles les plus pentues. Il m'en désigne certaines, acquises récemment. Ces dernières sont pleines de ronces et complètement inaccessibles aux animaux. L'année dernière, ces parcelles ont été déclassées de catégorie de prairies et ne sont aujourd'hui plus éligibles aux aides PAC. Nicolas m'explique que l'instruction de sa déclaration a réduit les paiements qu'il reçoit. Il évoque néanmoins le sujet sans amertume. Pour lui, récupérer ces hectares était moins motivé par une logique agronomique ou d'accroissement des aides. En effet, s'il a racheté ces terres, c'était, car elles représentaient des « enclaves » appartenant à un autre agriculteur. Il fallait « réunir les terres », se débarrasser des « verrues ». Il s'apprête néanmoins à débroussailler les parcelles, qui deviennent des « remises à sangliers ».



FIGURE 5.9 – Les ligneux, un signe d'abandon (Auffray, 2023)

Je l'ai dit, si la grande majorité des éleveur·euses ne cherche pas à étendre l'éligibilité des éléments non herbacés situés sur leur parcelle, c'est qu'ils et elles adhèrent très majoritairement à un idéal paysager qui dévalorise les espaces de « parcours » et les ressources qui peuvent s'y trouver. À l'inverse, une prairie uniforme et entretenue illustrera avant tout le travail et l'honnêteté de l'agriculteur·rice qui la détient : « Les gens pensent que les prairies c'est beau, c'est magique, mais ils ne se rendent pas toujours compte que maintenir ce paysage cela demande du travail. Je broie, j'élague les haies, les ronces, les joncs. La somme de la MAE, je l'ai investie dans un broyeur cette année »⁵⁴.

Cette mention du broyeur est récurrente dans les entretiens. Pour beaucoup d'agriculteur·rices, qui détiennent d'importantes surfaces qui ne sont pas labourées, l'investissement dans un broyeur semble une des priorités des prochaines années. Plus que le pâturage, c'est le broyage qui s'incarne comme la pratique la plus encouragée par la ZDH et plus généralement par la PAC. La solution perçue par les éleveur·euses à une sanction administrative (ou même à un courrier de la DDT) c'est une application plus stricte de la destruction des « broussailles ». Comme le dit un éleveur :

Ah ça j'entends dire par ici, certains ils en reçoivent quelques lettres. Enfin c'est normal aussi, ils le voient. Vous prenez une photo pas de l'année. Il faut prendre n-1 par exemple. Vous les foutez à côté, vous voyez si ça devient l'Amazonie ou pas, quoi. C'est normal aussi, il faut l'entretenir. Parce que les épines ça a vite fait de pousser. Bon, une année, j'avais pas pu me broyer de jachères parce que le matériel était pété. [...] Je suis allé au printemps me les faire [...]. Mais impressionnant, les ronces qui avait commencé à pousser, les genêts et tout. Quel bordel... Même les jachères, faudrait les broyer deux fois par ans si on voulait les tenir propres... Dès qu'il y a la racine de la plante ça pousse, ça fait des arbustes. Ça va vite. Je me suis dit, je me suis fait avoir une fois. La prochaine fois que l'outil tombe en rade, j'essaie de trouver un broyeur quelque part, quitte à le louer. Mais au moins ça reste propre.

L'insistance sur le broyage forme un couple avec la faiblesse de l'intérêt technique pour le pâturage. Le broyage est parfois même vu comme une étape indispensable pour rendre une prairie productive :

Les hectares de prairies permanentes, j'y passe tous les ans avec le broyeur. Si c'est pas tous les ans c'est tous les deux ans. Tout dépend, si à l'automne, si se fout à pleuvoir rapidement. Ben on voit l'année d'après.... Ouais moi j'essaie

54. Extrait de l'interview du lauréat du concours « prairies fleuries » également souscripteur d'une MAEC systèmes. Consultable [ici](#)

de... Il y a quelques bordures de bois où il pousse quelques bouchons de ronces. Parce qu'il faudrait y aller avec un petit broyeur et un petit tracteur. Mais normalement l'essentiel de mes parcelles, tous les ans je les broie. De toute façon, si on les broie pas ça repousse pas.

Dans les propos des agriculteur·rices, le broyeur s'oppose à l'abandon et s'incarne comme l'outil du futur pour un élevage qui dépend de manière croissante des aides surfaciques :

Oui après si c'est entretenu, il y aura pas de soucis. Ouais. On aura toujours un broyeur. De toute façon, le meilleur outil ce sera le broyeur, hein, qu'on aura. De toute façon. Après c'est vrai qu'il y en a qui laissent des parcelles dégueulasses à l'abandon. Là c'est vrai. On se demande même comment... Alors que d'autres font le maximum pour qu'elles soient. Pour qu'il y ait pas de ronces qui poussent au moins.

Cette logique s'inscrit dans la perception dominante d'une fermeture des paysages des coteaux. L'extensification qui les rapproche des zones de montagnes n'est pas perçue comme une opportunité pour acquérir de nouvelles techniques liées au pâturage et à la conduite des troupeaux. Les agriculteur·rices sont plusieurs à craindre le développement « d'estives dans les coteaux ». Loin d'être utopique, l'imaginaire est celui déjà fortement évoqué du rejet de la montagne et de l'agriculture qu'elle abrite. Ces inquiétudes impliquent non seulement les activités économiques, mais également les questions foncières. La figure de l'estive renvoient en effet à une propriété collective qui n'a aujourd'hui pas de place dans les coteaux et évoquent des formes pastorales extérieures au territoire.

Le contrôle de l'éligibilité tend donc à renforcer la déconnexion entre l'aide et l'activité agricole. Cette déconnexion est fortement perçue par les agriculteur·rices qui ont ainsi recours à une figure du passé : le cantonnier.

Dans vingt ans, l'État il va falloir qu'il paye des cantonniers pour les coteaux. Et vous avez vu mon chemin là à droite. Mon voisin qui n'entretient rien du tout... C'est un truc à sanglier. Voilà ce que ça va devenir. Ça à l'époque, je le travaillais. C'était nickel. On le fauchait. Là ils ont voulu se le reprendre pff. Et c'est comme ça. Il y a plus de bestioles, il y a plus rien. On ne fauche pas. On laisse pousser les épines. Cet été il a fallu que je descende avec le sécateur pour couper les épines qui arrivaient à moitié chemin. Ça va devenir comme ça. Voilà.

Dans ce cas, l'éleveur·euse prévient moins l'abandon qu'il ne détruit les signes de celui-ci. L'association entre la concentration foncière et des troupeaux peu tournés vers le pâtu-

rage renforce cette vocation non-productive des espaces fourragers extensifs. Les données recueillies dans la thèse signalent une forte convergence des représentations de la prairie valorisée entre les éleveur·euses de bovins du Bas-Comminges et les procédures bureaucratiques de contrôle de l'éligibilité. Si elles se fondent sur des principes très différents, il est impossible de diagnostiquer une opposition entre les savoirs-pouvoirs modernistes de l'État et les savoirs expérientiels des éleveur·euses. Dans les entretiens, la peur de l'abandon des coteaux et la volonté de contrôles des dépenses publiques convergent pour produire le paysage formel de la ZDH : le résultat d'une réduction, socialement acceptable, des relations à la prairie au simple contrôle de l'enfrichement. Cette vision de l'éligibilité provoque une forme de détachement de la prairie vis-à-vis de la conduite d'élevage, mais pas des relations sociales locales, dans lesquelles les prairies « propres » restent un enjeu de respectabilité essentiel. Les enjeux de réputation et la conformité bureaucratique agissent également ensemble contre le développement de formes d'affouragement incluant les espèces végétales ligneuses. La ronce est perçue comme l'ennemie fondamentale contre lequel les éleveur·euses doivent lutter, indépendamment des ressources qu'elle peut offrir aux animaux d'élevage et à la faune sauvage (WIGNALL et al. 2020).

La subjectivation des éleveur·euses comme agriculteur·rices respectables entretenant un paysage valorisé est donc renforcée par l'outillage de la PAC. La ZDH, polygone au fonctionnement obscur, joue donc aujourd'hui un rôle discret mais essentiel de reproduction des normes du groupe qui contrôle la majorité du foncier dans le territoire.

5.6 Conclusion

À l'instar d'autres approches critiques des SIG, l'analyse de l'instrument cartographique dans les procédures bureaucratique de la PAC offre une illustration de la diversité des acteurs qui participent aux procédures. Les cartes des espaces fourragers créées par les procédures de déclaration et de contrôle sont le fruit de négociations multi-échelles, et notamment de l'articulation entre le processus de rationalisation « néolibérale » et l'héritage de cogestion. Elles prennent un sens différent en fonction des contextes agricoles locaux.

La ZDH constitue autant moins une image des espaces fourrager que des compromis techniques, sociaux et politiques à leur sujet. Les SIG de l'action publique agricole constituent des infrastructures qui interagissent avec les recompositions des subjectivités des agriculteur·rices de manière diverses. Ces objets cartographique qui cherchent à « prouver et gouverner » (DESROSIÈRES 2014) sont loin d'être épuisés par les recherches récentes, qui suivent leurs développement et ils méritent d'être questionnés plus en profondeur. La géographie pourraient contribuer à ces recherches en confrontant notamment les représentations bureaucratiques à d'autres formes de cartes capturant mieux non seulement les pratiques agricoles, mais aussi les relations et les rapports de forces entre les acteurs de terrain.

La ZDH est un exemple particulièrement saillant de la manière dont s'incarne l'instrument cartographique comme intermédiaire entre les systèmes d'élevage et l'appareil bureaucratique. À première vue, la ZDH incarne les possibilités de contrôle et de surveillance offerte par le couple imagerie satellite et information géographique (CRAMPTON 2003). Symbole d'une sujétion éprouvante (SWANLUND et SCHUURMAN 2016), le « flicage » est ainsi évoqué de manière souvent vive par les éleveur·euses. Cependant, l'analyse des instruments et des discours fait apparaître des formes de convergence entre éleveur·euses et bureaucratie. De manière générale, la ZDH s'intègre sans heurts majeurs aux représentations des éleveur·euses de bovins du Bas-Comminges. Plus encore elle pérennise certaines subjectivités environnementales pourtant mises à l'épreuve par les conditions climatiques et économiques contemporaines.

La ZDH est une tentative de concilier le fonctionnement des systèmes pastoraux avec les objectifs de contrôle des dépenses publiques. Dans le Bas-Comminges, cette conciliation affecte les éleveur·euses de manière différente en fonction de leurs pratiques. Pour les éleveur·euses de bovins allaitants, les procédures de contrôle de l'éligibilité des surfaces fourragères s'opposent moins aux représentations dominantes de la prairie qu'à l'émergence d'une attention renouvelée à l'égard de l'hétérogénéité végétale des espaces fourragers extensifs.

La complexité associée à la ZDH n'est pas le symptôme d'une bureaucratie entassant les normes dans un complet désintérêt vis-à-vis des pratiques pastorales. La multiplication des règles fixant l'éligibilité émerge au contraire de la rencontre entre la flexibilité des systèmes pastoraux et le besoin de stabilité des procédures (POUX 2015). L'instrumentation du contrôle de l'éligibilité des surfaces extensives fait donc peser une pression plus forte sur les éleveur·euses qui valorisent le plus ces ressources. En effet, dans ce cas, ces procédures nécessitent un travail bureaucratique important à la fois pour le personnel de l'instruction, du contrôle et pour les éleveur·euses eux-mêmes. L'effet de l'outil est finalement paradoxal : la complexité des règles qui rendent possible l'intégration des ressources fourragères pastorales rend finalement particulièrement vulnérables les éleveur·euses qui ont le recours le plus important au pâturage.

Le contrôle « terrain » constitue une forme de cristallisation de ces contradictions latentes. Il constitue le moment où l'évaluation humaine et partagée (avec l'éleveur·euse) est la plus importante, mais aussi la plus encadrée par des savoirs contenus dans la tablette, qui constitue l'élément matériel central des contrôles. Des marges de manœuvre restent possibles pour les fonctionnaires de terrain (EVANS et HARRIS 2004 ; LIPSKY 1980) ; comme l'indiquait Vincent Dubois, « le travail de ceux qu'on appelle les agents d'exécution se réduit rarement à une simple et stricte application de règles et d'instructions au demeurant jamais suffisamment univoques pour empêcher la possibilité de réinterprétations ni suffisamment complètes pour dispenser d'adaptations aux cas singuliers » (DUBOIS 2010). Les entretiens ont montré ce travail d'interprétation et de négociation de certain·es contrôleur·euses qui cherchent à protéger les agriculteur·rices de l'intransigeance des outils et à se prémunir de règles qu'ils et elles considèrent parfois comme dysfonctionnelles.

Pour conclure, la ZDH participe de manière puissante à la subjectivation des éleveur·euses. La constitution des prairies permanentes et des parcours comme des espaces de fraude potentielle redouble les jugements négatifs portés sur les espaces de friches et le pastoralisme. La ZDH reste néanmoins largement dans l'ombre, car elle s'insère bien dans le contexte du Bas-Comminges, où le broyage des ligneux est un élément important de la dignité des éleveur·euses de bovins. Cependant, elle tend à faire de l'entretien des prairies un arbitrage financier entre gain (par la maximisation des aides de la PAC) et coût (d'entretien notamment en temps et en énergie). Le contrôle bureaucratique de l'éligibilité des surfaces fourragères joue donc un rôle plutôt négatif dans l'émergence d'un rapport plus attentionné et impliquant de manière plus importante l'animal dans la gestion des « espaces semi-naturels ». Les subjectivités environnementales - que la ZDH favorise - positionnent l'éleveur·euse dans un travail de maintien d'une frontière claire entre espace naturel et espace agricole. Ici, le saltus apparaît de manière flagrante pris dans l'étau entre maîtrise et

abandon.

Chapitre 6

Prairies, aides et accusations dans l'élevage bovin allaitant

La base de données est identifiée à un mode alternatif de constitution du scandale : au lieu qu'une personnalité publique prenne le public à témoin pour désigner des victimes et des coupables, la base permettrait à n'importe quel citoyen de construire localement sa propre indignation – suscitant éventuellement, de proche en proche, la constitution d'une indignation partagée par un public plus vaste.

[Sylvain Parasio, "Des machines à scandale. Éléments pour une sociologie morale des bases de données", *Réseaux*, p. 131]

Nom / Raison sociale	Commune	Code postal	Montant total (toutes mesures)
[REDACTED]	BOULOGNE SUR GESSE	31350	22 055,59
[REDACTED]	ESCANECRABE	31350	15 573,85
[REDACTED]	BOULOGNE SUR GESSE	31350	5 560,88
[REDACTED]	GENSAC DE BOULOGNE	31350	28 620,38
[REDACTED]	GENSAC DE BOULOGNE	31350	6 436,10
[REDACTED]	BLAJAN	31350	1 521,55
[REDACTED]	PEGUILHAN	31350	9 133,53
[REDACTED]	PEGUILHAN	31350	31 491,81
[REDACTED]	SAMAN	31350	7 338,44
[REDACTED]	PEGUILHAN	31350	29 360,00
[REDACTED]	PEGUILHAN	31350	14 917,12
[REDACTED]	PEGUILHAN	31350	10 359,08
[REDACTED]	ST PE DELBOSC	31350	1 318,00
[REDACTED]	CARDEILHAC	31350	1 796,17
[REDACTED]	CASTERA VIGNOLES	31350	38 446,06
[REDACTED]	LESPUGUE	31350	1 890,66
[REDACTED]	ESCANECRABE	31350	52 366,61
[REDACTED]	MONTGAILLARD SUR SAVE	31350	14 962,51
[REDACTED]	BOULOGNE SUR GESSE	31350	52 166,25
[REDACTED]	CHARLAS	31350	42 961,29

FIGURE 6.1 – Capture d'écran de la base de donnée des paiements annuels de la PAC (Feader, 2023)

6.1 Introduction

Je l'ai montré dans les chapitres précédents, l'instrumentation de la PAC s'incarne de manière particulière dans le contexte du Bas-Comminges, où les prairies (et les prairies permanentes en particulier) sont menacées à la fois par l'abandon et le retournement. Les dispositifs environnementaux de la PAC sont dirigés principalement vers le maintien de systèmes de production qui reposent très majoritairement sur une importante capitalisation et une forte dépendance aux aides publiques. Ces systèmes sont, de plus, tournés vers des formes d'affouragement relativement intensives et standardisées. Les procédures de contrôles de l'éligibilité des prairies renforcent, quant à elles, l'articulation entre l'homogénéité spécifique des pâtures et la respectabilité de l'éleveur·euse qui est en charge de ces espaces. Le gouvernement des prairies vient donc conforter les subjectivités d'éleveur·euses garant·es simultanément de la diversité paysagère et de l'uniformité interne des espaces fourragers.

Le gouvernement des prairies ne se limite pas aux éléments de la PAC qui régissent l'activité dans ces milieux. Celui-ci s'incarne dans des éléments plus diffus et plus subtils. Les prairies sont des espaces visibles localement, qui donnent des informations sur les pratiques de l'éleveur·euse aux autres habitant·es, et particulièrement aux autres agriculteur·rices du territoire. Cette visibilité des prairies est redoublée par la visibilité des montants d'aides annuels perçus par chaque agriculteur·rice, qui sont accessibles à tou·tes sur internet.

Cette exposition conjointe des espaces agricoles et des subventions associées est au cœur des discours qui articulent pratiques agricoles, réception des aides publiques et qualités morales des bénéficiaires. Ce chapitre propose d'analyser ces discours, souvent accusateurs, pour comprendre comment les subjectivités des éleveur·euses s'insèrent dans le territoire. Ces propos, quand ils sont tenus par les éleveur·euses, deviennent des instances privilégiées de définition de soi. En effet, la mobilisation de figures locales décrites, permet de se repositionner, dans le monde agricole local et plus généralement dans le territoire.

En liant les approches du « *good farmer* » (BURTON, SUTHERLAND et al. 2021), très mobilisées pour comprendre les normes professionnelles des agriculteur·rices des pays du Nord, et des subjectivités environnementales (NIGHTINGALE 2018), je montre comment le dispositif de gouvernementalité est vécu intimement par des éleveur·euses situé·es dans un espace particulier. Le Bas-Comminges apparaît à la fois comme un territoire disputé et comme un « paysage moral » marqués par des attachements toujours forts à la présence d'élevages de bovins et aux paysages associés.

Les subjectivités environnementales des éleveur·euses de bovins du Bas-Comminges

s'inscrivent donc à la fois dans le gouvernement et dans les rapports de pouvoirs au sein du territoire. Ces rapports de force s'incarnent notamment dans les définitions locales de la respectabilité et de la légitimité. La prairie et « l'herbe » occupent une place particulière dans les perceptions de la légitimité des pratiques en liens avec la réception des aides de la PAC. Ce chapitre permet d'articuler les résultats de l'analyse de la MAEC-SPE et de la ZDH, ainsi que d'intégrer de nouvelles dimensions. Les relations locales entre agriculteur·rices apparaissent comme un enjeu essentiel de la définition de soi. Mais les autres relations, notamment familiales et de voisinage jouent également un rôle important.

Dans un premier temps, j'expose la méthodologie et les données qui sont analysées. Dans un deuxième temps, j'analyse les accusations formulées par les éleveur·euses de bovins allaitants à l'égard des autres bénéficiaires de la PAC. Ensuite, je montre que ces accusations permettent de saisir certaines reformulations des subjectivités de ces éleveur·euses dans le territoire. Enfin, je discute les apports conceptuels de cette analyse pour le croisement des approches du « *good farmer* » et des « subjectivités environnementales ».

6.2 « Chasseurs de primes ! »

Christian est un homme d'apparence plutôt joyeuse et avenant. Cultivant plus de 300 hectares de terres arables irriguées, il est un très grand exploitant de la région. Sa réussite financière est évidente : il y a une piscine dans le jardin et un billard dans le salon. Il a souscrit à la certification HVE (haute valeur environnementale) proposée par la chambre d'agriculture pour sécuriser ses futurs niveaux de subventions. Pourtant, quand il commence à parler de Louis, son voisin, il s'énerve : "Ce type est là pour les primes et ça commence à énerver tout le monde". Électricien à temps partiel, Louis, soixante-dix ans, possède encore un troupeau de dizaines de vaches allaitantes. Il reçoit chaque année des dizaines de milliers d'euros de subventions alors que, toujours selon Christian, il laisse ses bêtes « mourir de faim » dans des pâtures « proches de la friche ». « Chasseur de primes », Louis n'est pas une perle rare – selon Christian, de nos jours, « il y en a un par village ».

Les accusations comme celles de Christian ne sont pas spécifiques à la région. L'usage illégitime des subventions de la PAC est devenu un problème public en France dans les années 1990. Au cours de la décennie précédente, la PAC a été de plus en plus critiquée pour son inefficacité économique et ses externalités environnementales négatives. Pour s'attaquer à ces problèmes et se conformer aux exigences du GATT, les paiements directs, la conditionnalité et les MAE ont largement remplacé le contrôle du marché et les subventions à l'exportation qui étaient au cœur de la politique européenne dans les décennies

précédentes (FOUILLEUX 2003). Les réformes MacSharry de 1992, qui ont initié cette nouvelle voie, ont également donné lieu à une longue série d'accusations publiques dirigées contre des aides indues et leurs bénéficiaires, les dépeignant comme des tricheur·euses. Cependant, contrairement aux bénéficiaires des aides sociales (DUBOIS 2009a), les bénéficiaires de la PAC sont sous les feux croisés d'agendas politiques antagonistes. Les « chasseurs de primes » sont remarqués et condamnés par de nombreux médias, syndicats et organisations non gouvernementales (ONG) mais renvoient à des définitions contradictoires (voir encadré 13). D'un côté les acteurs des agricultures « alternatives », alliés aux « environnementalistes », dénoncent la concentration capitaliste à l'œuvre dans les mondes agricoles (qui permet également une concentration des aides). De l'autre, les acteurs du cœur de la « profession » contestent les activités de ceux et celles qui délaissent la « production » (et vivent supposément des « primes »).

Comme je le montre dans l'encadré 13, les « chasseurs de primes » renvoient à une figure décriée de tous côtés, elle engage aussi subjectivement les agriculteur·rices. Cette sélection relativement arbitraire de coupures de presse ne constitue pas un travail historique. Elle signale cependant, la prégnance et l'hétérogénéité des usages du terme de « chasseur de primes », dont je propose dans ce chapitre une analyse contemporaine et dans un contexte professionnel et géographique spécifique. Comme l'indique Jean-Paul Chabert, « la connotation auto-dévalorisante de l'expression "chasseurs de primes" montre que l'excellence de l'agriculteur bureaucrate n'est pas prête à supplanter l'excellence du paysan laboureur » (CHABERT 1996). Il note néanmoins que la maîtrise du vocabulaire bureaucratique et de l'optimisation des aides est devenue essentielle dans l'identité professionnelle dès les années 1990 : « Malheur à celui qui n'est pas dans le coup ! Il se range derechef dans la catégorie des amateurs... » (ibid.).

Le caractère public des aides, dont le montant est publié chaque année sur la plateforme en ligne « télépac »¹, est un élément extrêmement marquant de cette politique. Chacun peut, s'il le souhaite, consulter les montants perçus par les bénéficiaires de la PAC en France. Lors de la mise en place des paiements directs, des voix militantes s'étaient réjouies d'une plus grande visibilité des paiements², mais celle-ci amène également des conflits dans les zones rurales. Les bénéficiaires et les habitant·es peuvent consulter les paiements et découvrir les montants perçus par leurs voisin·es, discuter de leur pertinence et du mérite des bénéficiaires, comme dans le cas de Christian et Louis.

1. Consultable à l'adresse suivante : telepac.agriculture.gouv.fr

2. Lors d'une réunion publique sur la nouvelle PAC, des chercheuses proches de la confédération paysanne ont évoqué leur positionnement vis-à-vis des aides directes publicisées au moment de leur mise en place. À l'époque de leur mise en place, celles-ci voyaient dans la publicité l'occasion de rendre visible l'inégal soutien public en fonction des exploitations et notamment la concentration dans les unités de production les plus capitalisées.

Encadré n° 13 « Chasseur de Primes » ? Historique rapide d'un terme flou mais omniprésent.

Avec la mise en place des paiements directs et particulièrement avec le « gel des terres », le terme « chasseur de primes » devient récurrent dans le « monde agricole ». Dans un article de 1996, Jean-Paul Chabert, économiste, revient sur le sens pris par le terme en lien avec les réformes de la PAC. Il se base notamment sur un corpus d'articles du périodique *La France Agricole* (FA). En cause, le poids des aides dans le revenu des agriculteur-rices qui se voient obligés d'adapter leur activité aux critères d'éligibilité des aides. Ainsi, pour la journaliste et communicante Any Castaings, « à partir du moment où plus de la moitié du revenu de l'agriculteur sera déconnectée de la réalité économique, on risque de se transformer en chasseur de primes » (FA du 10.01.92). Quand les agriculteur-rices manifestent contre la réforme, ils contestent explicitement cette idée de la chasse aux primes : « Les Saintais ont vu débouler un drôle d'engin : un tracteur peint d'étoiles d'or sur fond bleu, équipé à l'avant de filets à papillons "pour attraper les primes", d'une machine à écrire en guise de volant "pour taper la paperasserie" et d'un "semoir à friche" à l'arrière. » (FA du 18.09.92).

En prolongeant le travail de Jean-Paul Chabert au-delà des périodiques spécialisés, on constate une grande continuité dans l'usage du terme jusqu'à aujourd'hui. Dans les années 1990, toute la « profession » (Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA), FNSEA...) mobilise le terme. Jean-François Hervieu, président de l'APCA, critique en 1999 : « les agriculteurs eux-mêmes refusent l'assistance généralisée qui engourdit toute initiative et les transforme en chasseurs de primes. » (*Le Monde* du 06.09.99)

Une nouvelle figure de « chasseur de primes », à qui on dénie la qualité d'agriculteur-rice, fait aussi son apparition. Luc Guyau, président de la FNSEA, explique en 1995, « être agriculteur, ce n'est pas être chasseur de primes. Lorsque, dans mon département, en Vendée, de pseudo-agriculteurs ont souhaité s'emparer de terres supplémentaires pour toucher la prime tournesol à l'hectare, on a tenté d'enrayer le phénomène ». (*Libération* du 07.09.95) Tandis que certaines personnes sont accusées de percevoir des aides illégitimes, de nombreuses formes de fraude apparaissent également. Comme le présente l'Express en 1994 : « Fausse jachère et vaches inexistantes. Paradoxalement, le deuxième danger qui guette la PAC vient des agriculteurs eux-mêmes, de plus en plus nombreux à détourner les nouvelles règles à leur avantage. On ne compte plus les chasseurs de primes ». (*L'Express* du 05.12.94). Face à ces « chasseurs de primes », les procédures de contrôles évoluent. La dépêche du midi évoque en 1999 l'arrivée de la télédétection dans les contrôles PAC, véritable « big brother » : « La traque aux chasseurs de primes est donc ouverte. Aujourd'hui, suivant les pays, entre 5 et 10 % des dossiers sont suivis par satellite, la photo aérienne venant souvent compléter l'image Spot [Satellite pour l'observation de la Terre, le dispositif français d'imagerie satellite]. » (*La Dépêche du Midi* du 04.05.1999).

(suite page suivante)

Encadré n° 13 Chasseur de Primes ? Historique rapide d'un terme flou mais omniprésent. (suite)

Dans les années 2000 et 2010, des syndicalistes et des politiques de tous bords font références aux « chasseurs de primes ». Le syndicat majoritaire mais également les syndicats d'opposition, la Confédération paysanne et de la Coordination Rurale (comme on le constate dans le quotidien auvergnat, *La Montagne* du 24.01.2013 et du 02.12.2014). Le chasseur de primes occupe une place dans des énoncés idéologiques diamétralement opposés. D'un côté, Patrick Le Fustec, président du Cédapa (groupe d'agriculteur·rices évoqué au chapitre 4), fustige le « lobby du modèle productiviste, chasseur de primes [...] dans le cadre d'un système économique ultralibéral » (*Le Télégramme* du 17.12.2003). De l'autre, Nicolas Sarkozy, à l'époque, président de la république, « veut [...] revoir les critères d'attribution des aides pour faire des agriculteurs de véritables entrepreneurs et non plus des chasseurs de primes ». (*Figaro* du 19.02.2009).

Aujourd'hui, la situation reste la même et le terme reste employé avec un sens très variable. En 2022, un agriculteur breton concède paradoxalement dans *Ouest-France* : « Je vous confie quelque chose qui ne se dit pas beaucoup et qu'il n'est pas bon de dire : nous sommes devenus des chasseurs de primes [...]. Il ne faut pas rêver. Si nous ne voulons pas voir nos exploitations disparaître, il faut aller chercher les primes PAC (politique agricole commune) mais aussi toutes les autres. » (28.02.2022 *Ouest France*).

6.3 Mobiliser les accusations pour comprendre les subjectivités

6.3.1 Aborder la subjectivité environnementale par la dénonciation

Ce chapitre propose de considérer comment le financement public de l'agriculture peut affecter les conceptions dominantes du travail et redéfinir les subjectivités environnementales, même sans contraintes réglementaires fortes sur les pratiques. Comme ils sont au cœur de l'évolution des relations de pouvoir, les discours environnementaux et les politiques publiques s'accompagnent de processus de subjectivation. Ils forment à la fois des injonctions extérieures et un registre de résistance et d'affirmation de soi face à celles-ci. Le pouvoir, pour Judith Butler, dont les écrits ont fortement inspiré les recherches sur les subjectivités, « n'agit pas seulement sur le sujet, mais dans un sens transitif, fait émerger le sujet lui-même » (BUTLER 1997, p. 13).

Ces interactions entre identité personnelle des agriculteur·rices et politiques agrienvironnementales sont cruciales. En effet, l'émergence d'une agriculture « multifonctionnelle » devrait s'accompagner d'un élargissement de la vision que les agriculteur·rices ont de leur activité au-delà de la production pour « nourrir le monde ». Pourtant cette appropriation de nouveaux rôles³ reste largement problématique et ambivalente.

Dans le cadre de la PAC, les agriculteur·rices ne sont pas seulement les bénéficiaires de l'argent européen et les victimes de « demandes sociétales » contradictoires et croissantes, s'incarnant dans des normes toujours plus nombreuses. Ce sont souvent aussi des critiques prolifiques du comportement des un·es et des autres vis-à-vis des subventions, se présentant mutuellement souvent comme avides ou opportunistes. Il s'agit dans ce chapitre, de comprendre la manière dont des personnes et des pratiques diverses peuvent être désignées comme moralement condamnables. Les accusations locales sont en effet monnaie courante et renseignent sur la manière dont la réception des subventions devient un événement moral.

Les critiques et les accusations formulées par les agriculteur·rices concernant le mésusage des aides constituent une source d'information sur leurs visions des aides et sur leurs définitions de pratiques agricoles vertueuses. Elles permettent simultanément de question-

3. La nouveauté de ces rôles est évidemment contestable. La constitution de l'agriculture familiale modernisée, s'est fait au détriment des communautés paysannes, en favorisant un positionnement des agriculteur·rices comme producteur·rices de matières premières agricoles. Cependant, cette subjectivité a toujours cohabité avec d'autres formes de présentation de soi, faisant référence à d'autres éléments, et notamment à l'inscription dans le territoire et à la gestion d'un patrimoine, incluant, des champs mais aussi des bois, du bâti, etc...

ner les rapports des agriculteur·rices aux aides et les effets de ces aides sur les rapports entre agriculteur·rices. Les « chasseurs de primes », fustigés par tou·tes, sont donc une entrée utile sur les enjeux moraux qui émergent de la réception des aides publiques et les reformulations des rapports aux prairies qui en découlent.

Comme le note Gunhilde Setten, à propos du district de Jæren sur la côte sud-ouest de la Norvège, les valeurs des communautés se matérialisent dans leurs environnements (SETTEN 2001). Pour décrire ce processus, elle utilise le concept de « paysages moraux » qui désigne cette imbrication du normatif et du matériel. Les représentations du « bon paysage » participent à l'existence et à la reproduction des paysages matériels et sont des produits de l'histoire du territoire et des formes d'agriculture qui y sont pratiquées au quotidien (SETTEN 2004). Dans les chapitres précédents, j'ai évoqué l'évolution et l'incarnation du gouvernement des prairies du Comminges. À présent, je propose de voir comment les paiements de la PAC jouent un rôle dans la place que les prairies occupent dans les discours, et notamment dans la constitution de subjectivités environnementales paradoxales chez les éleveur·euses de bovins allaitants.

La figure du « chasseur de primes » permet également de confronter les travaux nombreux sur la réception des mesures agri-environnementales avec les analyses des subjectivités environnementales qui se sont développées dans les contextes principalement postcoloniaux. Lier les apports des travaux réalisés dans ces divers contextes, permet de contester la pertinence d'un « grand partage », qui bien que contesté dans les analyses continue de structurer bien souvent l'usage des concepts.

Au travers d'entretiens visant à susciter les commentaires des éleveur·euses sur les pratiques locales, je questionne la variété des reproches et j'explore comment les dispositifs d'aides redéfinissent la perception du paysage des éleveur·euses de bovins et renforcent simultanément l'existence d'un groupe social et sa fragmentation morale. Ces accusations apparaissent simultanément comme révélatrices de doutes, d'attachements, de détresse ou d'espoirs et comme des énoncés ayant une portée stratégique venant justifier après coup, la position sociale dans divers registres. Elles permettent donc d'explorer de manière transversale les dimensions subjectives et matérielles des relations aux aides et aux prairies.

6.3.2 L'accusation comme matériel heuristique

L'étude des accusations, des critiques et des formes de dénonciation formulées par les humain·es a une longue histoire dans les sciences sociales. La morale, renvoyant généralement aux aspects normatifs de l'existence, décrit de manière générale les « standards de conduite selon lesquels les actions sont jugées bonnes ou mauvaises » (D. SMITH et PROCTOR

1999, p. 3). L'identification des valeurs et des règles qui dictent les bons comportements dans un contexte donné est un des objets privilégiés des sciences sociales. De même, la déviance et les réactions vis-à-vis de celle-ci ont aussi fait l'objet de travaux nombreux, dans la sociologie interactionniste (BECKER 1985) ou l'ethnométhodologie (GARFINKEL 1956).

Les approches du « *good farmer* » déjà citées, ont analysé l'évolution des normes spécifiques à de multiples contextes géographiques et à des formes de productions diverses. Lorsque les enquêtes ont porté leur attention sur les accusations, elles ont permis d'apporter des éléments importants sur ces ensembles de normes qui définissent des figures d'agriculteur·rices valorisées et sur les formes de transgressions face à celles-ci.

L'éthique, au contraire, fait principalement référence à l'activité de réflexion sur les enjeux moraux. Les travaux contemporains sur l'éthique approfondissent les dimensions réflexives et les formes de conscientisation et de retour sur l'action par les sujets. Ainsi, les contradictions entre les conditions et les aspirations, les dilemmes, les doutes deviennent des objets de recherche à part entière. La vie morale n'apparaît pas réduite à la conformité à un ensemble de règles objectivables et explicites. Les sujets se montrent capables de réflexivité vis-à-vis de leurs propres actions. Cette réflexivité, qui s'incarne de manière diverse, ne s'apparente pas à une forme de transparence des sujets à eux-même, cette clairvoyance est profondément illusoire.

Comme le note Didier Fassin, « dans les contextes quotidiens, isoler le moral de l'éthique est empiriquement problématique » (FASSIN 2014, p. 432), le degré de réflexivité reste largement incertain. L'idée « d'éthique ordinaire » (LAMBEK 2010) correspond plutôt à un élargissement de l'attention des recherches sur les questionnements moraux au-delà des contextes dans lesquels ils sont traditionnellement étudiés (notamment en lien avec le religieux). Les « éthiques ordinaires » sont souvent discrètes. Dans les approches du *care*, les dimensions éthiques émergent de l'action elle-même, des formes d'attention qui s'y déploient, de la considération et des activités qui assurent la pérennité du monde (SINGH 2013 ; SONY et KRISHNAN 2023). Dans les « éthiques ordinaires », l'attention se porte sur les opérations discursives qui adviennent lorsque les sujets font face à des contradictions, à des difficultés à mener une existence qui soit conforme à leurs aspirations morales.

Cette attention à la parole des sujets est particulièrement intéressante dans le cas des accusations vis-à-vis des « chasseurs de primes ». Les entretiens, je le montre dans la partie suivante, sont un temps particulier pendant lequel les éleveur·euses sont amené·es à penser une grande variété de contraintes : les aléas économiques, la contestation de leur position dans le territoire, la pression des politiques publiques, les difficultés à conjuguer leurs aspirations et celles de leurs proches. Ils mobilisent bien évidemment des critères de jugement

partagés et stabilisés, sous la formes de normes. Mais les entretiens constituent également des réflexions qu'il faut considérer dans leur singularité⁴. Les accusations de « chasseurs de prime » s'y présentent non seulement comme le signe univoque de règles morales, mais aussi comme le résultat provisoire d'une pensée produite dans le cadre d'un dialogue initié par moi.

L'enquête réalisée par les sociologues australiennes Lia Bryant et Bridget Garnham, prend un point de départ similaire. Les deux chercheuses étudient les réactions aux aides à la cessation d'activité dans le contexte d'une agriculture mises en difficulté notamment par les sécheresses à répétition. Elles montrent que la réception de ces aides controversées donne lieu à des accusations multiples (BRYANT et GARNHAM 2018). Les agriculteur-rices qui critiquent leurs collègues qui acceptent les aides présentent un type d'émotion décrit par Fassin comme du « ressentiment » (FASSIN 2013), qui permet la reproduction du groupe professionnel à travers des formes d'amertume et de frustration partagées. Comme l'indique les autrices :

La moralisation crée une distance morale entre soi et l'autre, ce qui peut permettre un renforcement du sujet, c'est-à-dire le sentiment que "je fais cela de la bonne manière" et que, par conséquent, ceux qui sortent [de l'agriculture] le font en raison de leur manque de courage et de compétences.

[BRYANT et GARNHAM 2018, p. 66]

L'étude des accusations permet à la fois de s'intéresser aux normes et à l'activité réflexive, aux émotions générées par les contradictions éprouvées et aux formes de reproduction de règles communes. Comme le note Fassin, « les sujets prennent simultanément en compte les normes morales, pratiquent la réflexion éthique et considèrent les conséquences de leurs actions » (FASSIN 2014, p. 433).

Les accusations sont donc autant d'instances qui mobilisent, construisent et rendent visible ce « sens de soi », qui est décrit par le terme de subjectivité. Dans ce travail, je prolonge ces questionnements dans le champ des relations à l'environnement en proposant une étude des liens entre les accusations vis-à-vis des aides et les rapports aux espaces fourragers.

4. Cette singularité du contexte d'énonciation est décrite sous le terme d'indexicalité dans l'ethnométhodologie.

6.4 Modalité de recueil et d'analyse des accusations

Pour explorer cette relation, je me base généralement sur l'enquête de terrain réalisée dans le Bas-Comminges. Je mobilise plus particulièrement une série de vingt entretiens semi-structurés réalisés auprès d'éleveur·euses de bovins allaitants. Ces entretiens, réalisés à l'automne 2021, étaient destinés à fournir des éléments sur les pratiques fourragères locales et les effets des aides de la PAC sur les perceptions du métier d'éleveur·reuse. Les vingt entretiens⁵ ont été sélectionnés parmi les plus de soixante agriculteur·rices interrogé·es afin de refléter la diversité des systèmes d'élevage de bovins existant dans la zone d'étude et des types de subventions perçues (MAEC, aides à l'agriculture biologique, etc). La sélection de l'échantillon ne repose pas sur une logique stricte de représentativité mais vise à prendre en compte la variabilité interne au groupe d'éleveur·euses présent sur le territoire.

Certaines caractéristiques du groupe sont visibles, notamment en termes d'âge et de genre (la majorité des personnes interrogées sont des hommes de plus de 45 ans)⁶. Les femmes sont très peu nombreuses. En effet, elles ont été exclues depuis longtemps du groupe professionnel. Cette exclusion s'est néanmoins manifestée sous différentes formes au cours du temps. De la position traditionnelle de travailleuses familiales non rémunérées, les femmes ont été amenées de manière croissante à prendre un emploi rémunéré hors de la ferme (BESSIÈRE 2008), ou à accéder à la position formelle d'associée. Les femmes interrogées sont donc des cheffes d'exploitation (encadré 14). Elles constituent un pourcentage particulièrement faible dans la production de bovins destiné au marché de la viande, comparé à d'autres secteurs comme la vigne ou le maraîchage (15 % des exploitants en 2010, selon les données du recensement agricole)⁷.

5. La figure 6.1 présente les principales caractéristiques de l'échantillon. Les systèmes évoqués dans ce tableau, renvoient à la typologie décrite dans la figure 2.22 du chapitre 2. J'ai proposé une description de différents « profils d'aides », qui donnent à voir la diversité des aides et des sommes perçues par les éleveur·euses d'herbivores et notamment les éleveur·euses de bovins allaitants.

6. La question de l'entre-soi masculin, blanc, apparaît finalement assez peu dans les entretiens, elle est néanmoins un élément très important des sociabilités, telle que je les ai vécues sur le terrain. Au delà des propos ouvertement racistes, l'importance de l'autochtonie est régulièrement revenue dans les discussions informelles, notamment au sein du club de football.

7. Les femmes sont, de manière générale, moins présentes dans les formes d'agriculture les plus capitalisées et donc les plus soutenues par les aides de la PAC.

Encadré n° 14 Femmes, éleveuses, travailleuses.

Le rôle des femmes dans les fermes étudiées est multiple. Il est important de donner des éléments généraux pour saisir cette variabilité et ne pas considérer par défaut l'éleveur·euse comme un homme, malgré la composition extrêmement masculine de la profession.

Tout d'abord, le travail au sein des fermes est à l'image des foyers français. L'exercice de l'activité professionnelle repose de manière systématique sur le travail domestique des femmes (COMER 2021) souvent invisibilisé. Dans l'enquête, les éleveurs célibataires vivaient avec leurs mères, ou avec leurs sœurs. Les très rares exemple de fermes sans femmes ont constitué parmi les exemples de souffrance psychologique les plus importants de l'enquête, soulignant par son absence le rôle crucial des femmes dans les tâches de reproduction.

Les femmes continuent souvent de travailler sur l'exploitation même quand elles prennent un travail à l'extérieur. Les couples procèdent parfois à une division du travail qui laisse cette dernière en charge des « papiers », mais aussi de la commercialisation. Cette division genrée du travail, fondée sur le « mythe de la complémentarité des sexes » (LEMARCHANT et SEILLER 2021) acquiert un caractère plus formalisé à mesure que le statut (aide familial, associée) officialise la présence des femmes (THÉVENOT 1983).

Enfin, un certain nombre de femmes (2 dans l'échantillon étudié dans ce chapitre) font partie « à part entière » du groupe professionnel. Leur travail, « comme un homme » (pour reprendre l'expression d'un éleveur interrogé), leur vaut un prestige important dans les entretiens. Ainsi, un éleveur me vante le courage d'une éleveuse qui mène la ferme depuis l'accident de son père voilà maintenant 40 ans. Cependant, l'entrée des femmes dans le groupe est aussi présenté par certains éleveurs comme le signe que le métier devient plus facile.

Ces femmes sont parfois des exemples très mis en valeur par les institutions. Une d'entre elles, a récemment remporté le « sabot d'or », la distinction remise par la chambre départementale d'agriculture à l'exploitation qui a obtenu les meilleures performances techniques pendant l'année.

TABLE 6.1 – Caractéristiques de l'échantillon analysé

N°	Âge	Système	Aide environnementale	Genre	SAU en hectare	Nombre d'UGB	Autre activité
1	45-50	SP1	MAEC SPE élevage	H	80-100	±50	Aucune
2	55-60	SP1	Aucune	F	120-140	±85	Aucune
3	55-60	SP2	Conversion en AB	H	120-140	±55	Aucune
4	35-40	SP2	MAEC SPE culture	H	120-140	±90	Aucune
5	60-65	SP5	MAEC SPE élevage	H	60-80	±30	Agrotourisme
6	25-30	SP4	Aucune	H	80-100	±35	Aucune
7	40-45	SP3	MAEC SPE élevage	H	80-100	±30	Vente directe
8	45-50	SP1	MAEC SPE élevage	H	120-140	±60	Aucune
9	35-40	SP4	Aucune	H	>250	±110	Aucune
10	40-45	SP2	MAEC SPE culture	H	120-140	±30	Aucune
11	45-50	SP4	MAEC SPE culture	H	>250	±80	Elu local
12	25-30	SP4	MAEC SPE culture	F	140-160	±80	Aucune
13	45-50	SP4	MAEC SPE élevage	H	140-160	±155	Aucune
14	55-60	SP1	MAEC SPE élevage	H	120-140	±80	Aucune
15	30-35	SP2	MAEC SPE élevage	H	140-160	±90	Aucune
16	35-40	SP3	Maintien en AB	H	100-120	±25	Ouvrier agricole
17	30-35	SP4	Aucune	H	120-140	±25	Vente directe
18	55-60	SP3	Maintien en AB	H	120-140	±90	Aucune
19	45-50	SP5	Conversion en AB	H	60-80	±50	Vente directe
20	45-50	SP5	Aucune	H	<50	±5	Ouvrier municipal

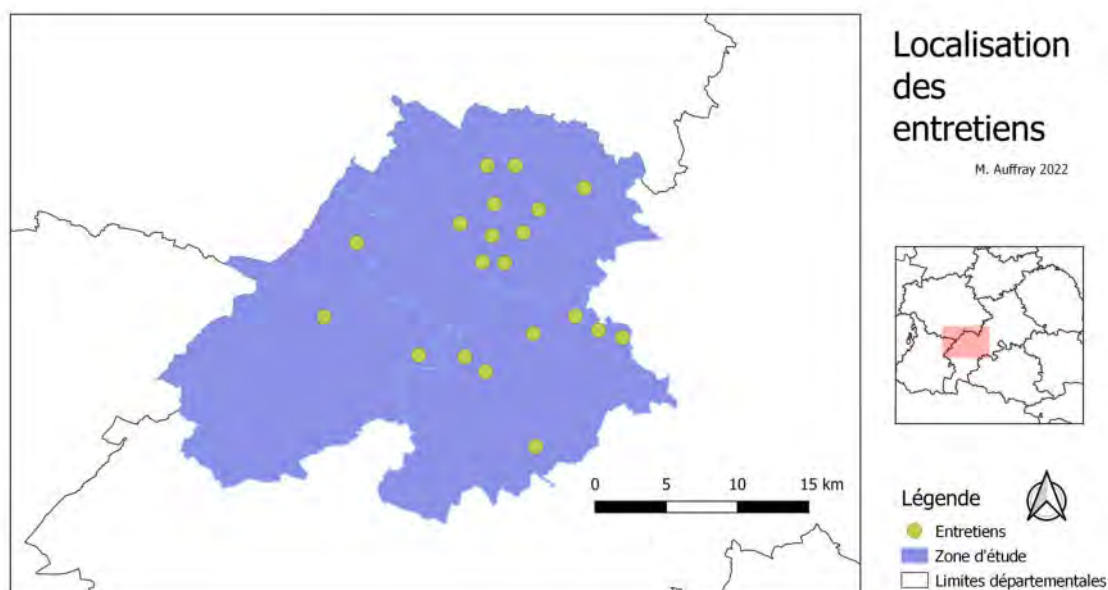


FIGURE 6.2 – Localisation des entretiens dans le territoire d'étude (Auffray, 2022)

L'entretien était divisé en trois parties. La première visait à obtenir une description de l'histoire de l'exploitation et de ses caractéristiques économiques, la deuxième portait sur les opinions des agriculteur·rices sur les subventions de la PAC et en particulier sur la MAEC. La troisième était consacrée aux liens entre les pratiques agricoles et les dispositifs environnementaux de la PAC. Parler des aides agricoles avec les agriculteur·rices a suscité d'intenses justifications et un déni des accusations dont ils et elles s'estimaient victimes. Cependant, de nombreux agriculteur·rices ont également noté l'existence de comportements qu'il fallait décrire et condamner. Le caractère relativement informel des entretiens et ma connaissance croissante des querelles locales m'ont permis de collecter des exemples de plus en plus spécifiques et personnels de ce qui était jugé scandaleux en termes de réception de subventions. J'ai rapidement accepté de recevoir et de compiler ces accusations lors des entretiens. J'ai donc commencé à recueillir non seulement des commentaires sur les subventions, mais aussi sur la réception « illégitime » de ces subventions par les agriculteur·rices. Parmi ces accusations, j'ai également cherché à identifier les références qui concernaient les espaces fourragers (maïs ensilage, luzerne, mais surtout les prairies temporaires et permanentes).

Ces accusations morales constituent la majeure partie du matériel ici directement analysé. Les entretiens ont été enregistrés, transcrits et rendus anonymes. Toutes les accu-

sations morales dirigées vers d'autres agriculteur·rices ont été compilées et classées par catégories selon le « profil d'aide » et de comportements condamnés.

La grande majorité des agriculteur·rices interrogé·es partagent un ensemble commun de références, acquises dans le cadre familial, au cour du parcours scolaire, dans les stages réalisés auprès d'agriculteur·rices déjà installé·es, puis au cours des échanges entre pairs. En ce sens, ces personnes constituent un groupe professionnel, construit autour de savoirs et de représentations relativement partagées. Réunis par leur ancrage local et la poursuite d'une activité familiale, des agriculteur·rices aux caractéristiques socio-économiques diverses peuvent formuler des accusations communes. Certain·es agriculteur·rices présentent néanmoins des caractéristiques sociologiques (origines, formations, trajectoires biographiques) radicalement différentes du reste du groupe (par exemple Cyril, l'enquêté n°16, qui fait partie de groupes et de réseaux d'agriculteur·rices militant·es et se place de lui-même en dehors du groupe des « paysans du coin avec leurs vaches »). Au-delà de ces grandes divisions, les agriculteur·rices ont également pris diverses positions à divers moments de l'entretien en fonction de l'argumentation qu'ils développaient. Le but de cette analyse est de montrer la variété des reproches produits par les agriculteur·rices interrogé·es et d'évoquer des « affinités électives » entre ces discours, des trajectoires biographiques et des caractéristiques sociologiques.

J'ai tout d'abord divisé les accusations selon qu'elles portaient sur des éleveur·euses de bovins de la zone d'étude ou d'autres types de bénéficiaires. Pour ces derniers, j'ai distingué les différents types de personnes accusées : agriculteur·rices d'autres régions, agriculteur·rices céréalier·es et éleveur·euses d'ovins du Bas-Comminges, enfin propriétaires non-exploitant·es. Pour les accusations portant sur des personnes connues et pratiquant l'élevage bovin, la division est binaire : d'une part, celles qui dénoncent spécifiquement les trajectoires de désintensification, de l'autre celles qui dénoncent des comportements beaucoup plus divers de mauvaise gestion. Je désigne par désintensification, les changements contemporains qui se distinguent par une réduction des coûts par décapitalisation (baisse du cheptel ou changement de race du troupeau). L'extensification, qui a marqué les décennies précédentes, reposait plutôt sur l'accumulation d'un foncier plus important.

Cette typologie structure les résultats. Je présente ainsi dans les deux premières parties les types d'accusations ainsi que les personnes qui les produisent. Dans la dernière partie, j'évoque le regard que les éleveur·euses ont vis-à-vis de leurs propres aides.

6.5 Chasse aux primes et espaces fourragers dans le Comminges

6.5.1 Accusations et reproduction de l'unité d'un groupe professionnel déclinant

La quasi-totalité des agriculteur·rices a accusé, dans les entretiens, des personnes extérieures au groupe professionnel local (compris comme l'ensemble des éleveur·euses de bovins allaitants professionnel·les) d'avoir perçu des aides indues. Les accusations semblent légitimer l'importante dépendance des éleveur·euses locaux vis-à-vis des aides de la PAC en la minimisant et en insistant sur l'immoralité des autres types d'agriculteur·rices, soit extérieur·e-es au territoire, soit pratiquant localement d'autres types de productions.

L'agriculture malgré la sécheresse et les pentes : construire un paysage moral par opposition

Les agriculteur·rices du Bas-Comminges sont dans une situation d'entre-deux. Leur situation géographique est l'un des principaux moteurs des accusations qu'ils formulent. Les agriculteur·rices des régions où l'environnement est plus propice à une « agriculture intensive » ou à une « agriculture d'entretien »⁸ sont critiqué·es afin d'insister sur l'honnêteté et le travail acharné des éleveur·euses des coteaux. Plus qu'une accusation morale directe à l'égard de ces collègues, les agriculteur·rices se désignent avant tout comme des victimes d'une injustice. Les accusations des éleveur·euses du Bas-Comminges visent ainsi les agriculteur·rices des zones plus favorables, et notamment de Bretagne et de Beauce, chacune représentant les contextes les plus productifs de production animale et végétale. Dans ces régions, selon les personnes interrogées, les droit à paiement de base (DPB) reflètent des rendements historiquement élevés, mais pas les efforts contemporains, qui s'incarnent localement dans le maintien d'une activité productive dans un contexte moins propices. Cédric s'en prend par exemple aux « céréaliers beaucerons » et à leur DPB « à 900 euros l'hectare » (n°5).

Hervé compare, par exemple, sa situation par rapport à celle des agriculteur·rices du nord-ouest de la France et réclame des aides spécifiques :

C'est ça le problème, vous allez en Normandie, avec 80 hectares, ils ont 60

8. L'expression mobilisée par plusieurs éleveur·euses, désigne l'élevage de montagne, comme ayant perdu sa fonction productive, pour servir avant tout à l'entretien d'espace principalement dédié au loisir et au tourisme. Cette peur de la perte de la vocation productive du territoire est fréquente dans les discours.

vaches. Tout à l'herbe. (Il met ses doigts dans le nez). Moi, ici, là, j'ai fini le pacage. J'en ai pour 15 jours en céréales. C'est fini. Je vais attaquer le stock. Jusqu'au mois d'avril, l'an prochain. Le stock, je l'ai, j'ai les hectares. J'ai fait des bottes, partout, j'ai ensilé. Mais ça coûte. Je préférerais que les vaches, elles broutent, tout simplement.

[entretien n°4, Hervé.]

Les caractéristiques du territoire sont donc la cause d'un décalage avec les formes les plus productives d'élevage herbivore. Plusieurs éleveur·euses soulèvent aussi les limites climatiques à la mise en place de modes de production plus agroécologiques. Le déficit de pluies estival interdit pour beaucoup la mise en place de systèmes accordant une place plus importante au pâturage. La nécessité d'avoir des stocks importants est ainsi au coeur de nombreux entretiens sur l'affouragement :

J'essaie de le faire [le pâturage...] de mon côté mais vu où j'habite je ne peux pas le faire. On ira voir après, vous allez comprendre. [Ce sont] des coteaux trop séchants. Cette année c'est difficile aussi. Il y a eu une petite pousse. On a lâché les vaches, puis bim le froid et puis le manque d'eau derrière. C'est une année très compliquée mais comme tous les ans.

[entretien n°4, Hervé.]

Si les contraintes extérieures rendent impossibles des changements vers des formes d'affouragements plus économes, c'est également parce que ces dernières sont souvent perçues négativement. Les agriculteur·rices de montagne et surtout les éleveur·euses transhumant·es sont ainsi fortement critiqué·es pour leurs faibles niveaux de production par rapport aux aides qu'ils et elles perçoivent. Les agriculteur·rices de l'Ariège, située à environ une heure de route, jouent, à cet égard, le rôle de bouc émissaire. L'antipathie est exacerbée par les investissements réalisés « dans la plaine » par certains de ces agriculteurs de montagne, ainsi qu'une tendance à exhiber du matériel dernier cri. Le moment du groupage des lots dans les locaux de la coopérative représente un moment privilégié de jugement. Des troupeaux ariégeois sont parfois en transit et les commentaires négatifs pleuvent sur les éleveur·euses du piémont pyrénéen perçus notamment comme négligents vis-à-vis de leurs troupeaux.

Lors d'une observation dans un centre d'alottement, j'ai été confronté à un moment particulièrement aigu de reproduction d'un entre-soi local :

En début d'après-midi, un éleveur local amène ses animaux. Avec une trique il fait descendre du camion une douzaine de broutards afin de procéder à la pesée, puis au tri. Depuis l'aire de déchargement, les animaux circulent dans un circuit qui aboutit aux différentes

unités du hangar. Des barrières de contention permettent de séparer chaque étape et de contrôler le flux des bovins. En effectuant ces tâches, l'éleveur échange avec l'employé de la coopérative chargée de la commercialisation. Outre des commentaires sur les animaux eux-même, l'éleveur et le conseiller évoquent les géniteurs des veaux et leurs vertus respectives. Après avoir discuté du troupeau, la conversation se dirige vers les ventes qui ont eu lieu lors de la foire locale. Puis ils s'approchent d'un autre box où sont parqués une vingtaine d'animaux. Ces bovins d'Ariège ont été récupérés dans une ferme par un maquignon local. L'employé soupire, les animaux ne valent rien, il va falloir les « remplumer », « ça va coûter un bras ». Dans les propos qui suivent, l'Ariège suscite les moqueries et est présentée comme l'envers du territoire et de sa quête d'excellence technique.

Plusieurs agriculteur·rices nient la pertinence de certaines subventions accordées aux zones de montagne, car ils jugent les paysages locaux plus difficiles à travailler que les Pyrénées voisines. La conduite du matériel est un savoir-faire essentiel (figure 6.3) et le fait de pouvoir travailler la pente la plus raide suscite l'admiration. Certains agriculteurs évoquent avec nostalgie, des figures masculines du passé qui se distinguaient par leur ardeur et leur propension à se lancer dans des labours dans des pentes aujourd'hui abandonnées :

Surtout l'équipe de [village des coteaux]... Ils étaient Kamikazes ceux-là. Les coteaux ils avaient pas peur. Ils passaient partout. Ils fauchaient tous ces coteaux, on les ensilait. Maintenant on en fait moins de coteaux... On fait que le commode un peu. Mais à l'époque on ensilait de ces coteaux.... On n'a jamais chaviré, j'ai jamais vu d'accident de toute ma carrière. Hein... On était attentionné...

[entretien n°14, Guy.]

Aujourd'hui encore, pour travailler les coteaux, « il faut être né dedans » (n° 14). Plusieurs agriculteurs refusent pour cette raison le recours au service de remplacement⁹ : « c'est bon pour la plaine ». La pratique de l'espace, décrite dans le chapitre 4, qui s'exprime dans le travail des parcelles pentues avec le tracteur, est donc un élément très important de la légitimité des éleveur·euses. Lorsqu'ils décrivent le paysage, plusieurs agriculteur·rices, dont Vincent, insistent sur la surprise des agriculteur·rices de montagne lors de leur visite dans la région :

Moi je connais des montagnols qui viennent chercher du foin ici. Ils ont peur.
Ils n'ont pas ça chez eux. C'est trompeur.

9. Le service de remplacement est un groupement associatif d'employeur·euses, qui permet aux agriculteur·rices de prendre des congés. L'employé·e du service de remplacement vient ainsi sur la ferme pendant l'absence des agriculteur·rices, notamment pour le soin aux animaux.

[entretien n°13, Vincent.]

Pour les agriculteur·rices interrogé·es, toutes ces spécificités justifient les montants qu'ils et elles reçoivent. Les justifications des aides sont perçues moins comme le paiement associé à un service environnemental que comme relevant de la compensation d'un « handicap naturel », à l'instar de l'ICHN, dont le zonage fait débat. La valeur des agriculteur·rices se mesure donc dans les signes d'une « maîtrise » des paysages locaux (mise en culture des coteaux, haies taillées, prairies uniformes), malgré leurs limitations agronomiques. La moralité de la réception des aides renvoie de ce fait à des formes paysagères et aux systèmes à même de l'incarner. Les agriculteur·rices d'autres régions sont considérés comme potentiellement trop aidé·es au regard de leur contexte de production.



FIGURE 6.3 – Le tracteur, un élément central du travail des éleveur·euses du Bas-Comminges (Auffray, 2022)

Moraliser le déclin de l'élevage bovin dans le territoire

Lorsque les discours visent les agriculteur·rices locaux, ils portent souvent des accusations morales plus personnelles. Les éleveur·euses de bovins « travailleurs » s'opposent régulièrement aux éleveur·euses de moutons et aux agriculteur·rices céréalier·es « paresseux ». Le fait que le montant des aides soit public offre parfois des sources concrètes pour nourrir les accusations. Dans notre contexte, les éleveur·euses de moutons sont fréquemment d'anciens berger·es NIMA, extérieur·es au territoire ou les enfants de « néoruraux du

coin »¹⁰. Leur installation se fait sur les terres à moindre potentiel agronomique et signale du foncier délaissé (BAYSSE-LAINÉ 2019). La plupart des cultivateur·rices, par contre, sont des personnes issues du milieu agricole local, qui avaient du bétail¹¹ (soit des porcs, des vaches ou des canards) et qui ont cessé ces activités. La sortie de l'élevage est encore un processus en cours comme le dit Cédric, « les vaches, plus personne n'en veut ». Mais ce renoncement à l'élevage est perçu comme un signe de faiblesse¹² :

Moi je vois les Dupond, ils travaillent deux mois par an, après ils ont le temps. Son fils il est prof de fitness. Lui [le père] je ne sais pas ce qu'il fait, il coupe du bois, il passe beaucoup de temps au syndicat. Mais les champs, ils sont vite travaillés.

[entretien n°5, Cédric.]

En opposition à l'image du « céréalier toujours bien propre » et en vacances la plus grande partie de l'année, la fierté des éleveur·euses bovins vient de la difficulté quotidienne de leur travail et de l'astreinte à laquelle ils et elles sont contraints, qui amènent certains à parler « d'esclavage » (n°3). Ces aspects négatifs servent pourtant de preuves à la « passion » (n°13) qui les anime. Des éleveur·euses comme Francis sont plus explicites sur l'immoralité des « gros céréaliers ». Leur penchant pour l'accumulation des meilleures terres et des subventions correspondantes est décriée :

Il y en a certains, il se sont plantés, ils sont allés chasser la prime. Ils ont pris de la terre, ils se sont agrandis. Au bout d'un moment ils ont pas pu le faire, ils ont travaillé de plus en plus mal.

[entretien n°18, Francis.]

Pour beaucoup d'éleveur·euses interrogé·es, les aides à la conversion à l'agriculture biologique ont été une nouvelle occasion pour ces « gros céréaliers » de « toucher le jackpot ».

10. Je l'ai dit auparavant mais la catégorie est particulièrement ambiguë dans le Comminges, où les installations de personnes extérieures au territoire est continue depuis les années 50, et ne se limite pas à des expériences de retour à la terre. Le terme « néoruraux » désigne donc bien plus des caractéristiques socio-culturelles qu'une ancienneté dans le territoire.

11. L'arrêt de l'élevage reste dans la grande majorité une expérience vécue par les agriculteur·rices eux-mêmes. Mais les jeunes céréaliers qui s'installent actuellement n'ont parfois pas connu l'activité d'élevage sur leur ferme.

12. Il faut relativiser le discours sur le désintérêt des jeunes à l'égard de l'élevage. Dans son entretien, Cédric évoque son fils, qui ne souhaitait pas reprendre l'exploitation familiale. Après plusieurs années à travailler comme inséminateur, il est devenu chauffeur-livreur : « Il a 40 ans... il me dit " j'ai une vie de merde". Tous les matins, levé 5 heures et le soir tu rentres, tu vois pas les gosses. Le week-end t'es crevé. Il est en train de se poser beaucoup de question. [...] Il voudrait échanger la place moi je te le dis. Il me le dit. J'ai mis du temps pour y arriver mais maintenant je suis tranquille. Et moi je me prends pas la tête. J'envie personne ».

Par exemple, Léo (n°17) nie, à la fois que les conversions d'exploitations de 350 hectares aient eu lieu pour des motifs environnementaux et qu'elles aient eu un quelconque effet environnemental positif. Les conversions à l'agriculture biologique des grandes exploitations du territoire provoquent donc certains jugements négatifs (voir encadré 15).

Encadré n° 15 La diversité des élites de l'élevage local.

Pour comprendre les accusations, et la manière dont elles s'articulent avec les relations sociales dans le territoire, des précisions sont nécessaires. En effet, il ne faudrait pas penser les hiérarchies sociales locales comme univoques. Les positions dominantes dans le secteur de l'élevage bovin sont par exemple de plusieurs types :

- Certain-es des exploitant-es de grands GAEC familiaux comptent parmi les éleveur-euses aux pratiques les plus respectées, mais aussi parmi ceux et celles dont l'accumulation de foncier est la plus contestée. Cette voie d'ascension sociale, associant excellence technique et économique, est celle qui est la plus fréquente chez les éleveur-euses de bovins allaitants.
- Quelques agriculteur-rices sont fortement engagé-es dans les institutions professionnelles. Quand l'engagement atteint des niveaux de responsabilité importants, la délégation du travail agricole sur la ferme devient indispensable. Ces agriculteur-rices, qui disposent de positions de pouvoir dans les syndicats et les coopératives sont parfois condamné-es, comme dans le cas de la conversion à l'agriculture biologique précédemment évoquées. De fait, lors d'un entretien avec l'un de ces agriculteur-rices, sa conversions s'expliquaient pour lui avant tout par des réflexions financières, tout en s'articulant avec la mobilisation d'un discours sur les nouvelles technologies, de l'agriculture de précision, etc.
- Enfin, une poignée d'entreprises maîtrisent une plus grande partie de la chaîne de valeur. En effet, des propriétaires de boucherie et des grossistes en viande, possèdent parfois des exploitations, afin d'engraisser eux-même les animaux et d'approvisionner leurs étals. Ces propriétaires sont parfois, eux aussi, plus éloignés de la ferme, et délèguent le travail agricole à des membres de leur famille, souvent plus jeunes et à des salarié-es.

Les élites de l'élevage local sont donc diverses (on pourrait également mentionner les éleveurs qui possèdent une entreprise de travaux agricoles, et emploient à travers cette activité, plusieurs salarié-es, parfois agriculteur-rices par ailleurs). Il apparaît qu'au sommet de l'élevage local, les éleveur-euses sont à l'interface avec d'autres groupes sociaux (il en va de même pour les agriculteur-rices « moyen-nes », qui s'engagent dans la vie politique locale et pour les moins doté-es, qui disposent d'un travail salarié, souvent ouvrier, en dehors de leur ferme). Cependant, malgré cette diversité, les structures détenues par ces élites sont bien souvent celles qui reçoivent les montants les plus importants.

Les accusations qui portent sur les éleveur·euses d'ovins sont bien différentes et concernent plus directement les espaces fourragers et la pratique du pastoralisme. Guy soupire, lors de mon entretien avec lui, en évoquant l'installation d'éleveur·euses ovins près de sa ferme. Leurs brebis qui pâturent toute l'année, l'absence de cultures et leur faible productivité les disqualifient à ses yeux. Comme ces voisin·es ne sont pas « du coin » et pratiquent la transhumance, il les considère comme des étranger·es qui sapent les valeurs locales :

Là, on paye les gens à ne rien faire. Je suis un peu en colère... Quand je vois les moutonniers [du village], ils ont la prime estive... Il y en a un qui prend 55 000 euros, avec 60 hectares. Ils savent plus quoi faire de l'argent. Et ils ne vendent presque pas un agneau, rien...

[entretien n°14, Guy.]

Le pastoralisme apparaît ainsi comme une pratique souvent méprisée de la part des agriculteur·rices interrogé·es. Si tou·tes les éleveur·euses de bovins ne sont pas aussi sévères avec leurs collègues ovins, le fossé est apparu de manière évidente lors de la foire locale où les éleveur·euses de moutons étaient invité·es pour la première fois. Lors de la présentation de la tonte, les éleveurs de bovins se sont éloignés physiquement, quittant complètement l'endroit où ils discutaient auparavant et formant ostensiblement un groupe dense et homogène quelques mètres plus loin, plus près de leurs vaches. Ce contexte a mis en lumière un clivage important entre les deux groupes, qui s'est matérialisé temporairement physiquement.

La place de l'élevage bovin sur le territoire semble changer ¹³ Aujourd'hui, seuls quelques jeunes peuvent ou veulent encore s'engager dans une production très coûteuse à la fois en capital et en travail. D'un côté, le foncier, les bâtiments et les machines amène la valorisation des exploitations entre 500 000 et 1 000 000 d'euros, un investissement très difficile à réaliser. De l'autre, l'amplitude horaire, l'isolement dans le travail et la difficulté à déléguer rendent le quotidien difficile. En concurrence avec les éleveur·euses de moutons sur

13. Ce constat est formulé de manière très explicite dans les coopératives, qui sont particulièrement aux prises avec ce déclin : « Quand on en discute, quand même, dans les dix ans qui arrivent, on va voir des changements phénoménaux. Ça a commencé. Mais moi, je ne sais pas ce qu'on va faire sur nos coteaux. Les gens qui n'ont que des bovins, qui n'ont que du bovin, qui ont 55 ans aujourd'hui, qui n'ont pas de suite. Je suis inquiet. Aujourd'hui, on a des réflexions sur le métier des abattoirs et des productions bovines. Mais aujourd'hui, on va accompagner et installer des agris, notamment en bovin. Ça, c'est un avis personnel. Mais ce que nous faisons, nous [nom d'une grande coopérative du Sud-ouest], demain on va rentrer plutôt du hors-sol. Et spécifique. Sur tel type d'animaux. Qui va correspondre à une longue consommation de viande. Mais aujourd'hui, de faire du bovin sans trop savoir quel produit je fais de même pour quelle consommation, c'est une erreur. Donc nous, on a fait des choix [...] là-dessus. Ceci dit, on n'a pas tout résolu dans le Gers. Non, non, parce qu'on a des zones qui sont que bovines, ou qui ont voulu rester que bovines. Ou de même, on ne sait pas, et les agris ne veulent pas trop changer » (Entretien avec Gérard, éleveur et membre du conseil d'administration de la coopérative).

les collines les moins fertiles et avec la spécialisation céréalière sur les terres propices à la mécanisation, les éleveur·euses de bovins accusent les autres agriculteur·rices de faiblesse morale pour tenter de maintenir leur statut. La difficulté et les aspects négatifs du travail deviennent, eux, des motifs de fierté (E. C. HUGHES 1962 ; LHUILIER 2005).

À l'inverse, peu d'accusations ont ciblé les éleveur·euses de bovins laitiers, pourtant fortement visibles. Cela s'explique notamment par le prestige lié à la difficulté de l'astreinte de la traite, perçu et reconnu par tou·tes les éleveur·euses de bovins allaitants. Les systèmes bovins allaitants comme laitiers sont souvent perçus dans le territoire comme les plus légitimes car associant, cultures et élevage et présentant dans une même exploitation les différents éléments composants le paysage diversifié, historiquement valorisé (N. SAUGET et DEPUY 1996). Dans ce contexte, céréaliers et éleveur·euses ovins sont des cibles privilégiées des accusations de chasse aux primes.

Défendre l'agriculture commerciale contre les stratégies patrimoniales

Certaines des critiques les plus sévères sont également dirigées vers les formes d'agriculture qui s'éloignent des propriétaires-exploitant·es. Dans notre échantillon, les agriculteur·rices qui travaillent à plein temps sur leurs fermes ont tendance à accuser les ancien·nes agriculteur·rices, les propriétaires non-exploitant·es et les agriculteur·rices en pluriactivité d'abuser des subventions. Un exemple typique raconté par plusieurs enquêté·e est celui d'un petit propriétaire local qui a hérité de terres, et sous-traite tous les travaux agricoles à des ETA et vend du fourrage sur pied aux éleveur·euses voisin·es. Cette forme de valorisation « rentière » d'un patrimoine foncier provoque des accusations véhémentes. D'autres critiques visent les agriculteur·rices âgé·es qui ne prennent pas leur retraite et certain·es agriculteur·rices interviewé·s s'enthousiasment à l'idée d'un plafonnement de l'âge de réception des aides de la PAC.

Nombre de ces critiques sont fondées sur l'idée que les terres devraient être réservées aux seul·es « vrais agriculteurs ». Par exemple, pour Dorian, les subventions destinées à des personnes dont l'agriculture n'est pas l'activité principale sont l'un des principaux facteurs d'indisponibilité des terres :

Après vous en avez beaucoup qui sont installés, qui ne foutent rien. Ils font une déclaration PAC par an. Ils foutent tout en herbe. Ils travaillent à côté. Déjà c'est improductif et puis un jeune qui veut s'installer, il est baisé.

[entretien n°15, Dorian.]

Évoquant ce type d'agriculture, certain·es agriculteur·rices prônent des actions plus

coercitives (n°7). Exclure les agriculteur·rices qui exercent un autre emploi des subventions de la PAC est décrit explicitement comme une solution pour améliorer la situation des éleveur·euses (notamment en faisant baisser les prix du foncier¹⁴). D'autres sont plus remonté·es à l'égard des propriétaires fonciers, véritables « rois du pétrole », touchant d'une main l'argent public et de l'autre bénéficiant du travail de leurs voisins agriculteur·rices. La prairie symbolise, dans ce cas, le recul du contrôle des agriculteur·rices sur le foncier et le recul associé de l'agriculture. Les aides reçues par les propriétaires ne servent pas au fonctionnement d'une ferme. La prairie ou les cultures fourragères pluriannuelles comme la luzerne représentent simplement la manière la moins coûteuse d'obtenir un soutien public. Le qualificatif « improductif » est ici central, la prairie (permanente mais également parfois les prairies temporaires) apparaît souvent suspecte de ne pas être intégrée à une activité économique perçue comme légitime¹⁵.

Les accusations recueillies ne rendent néanmoins pas visibles la diversité des motivations des agriculteur·rices concerné·es par le cumul d'activité. Pour Daniel (n°19), la combinaison de l'agriculture et du travail salarié ne se justifie pas par des arguments financiers. Pour lui et plusieurs autres agriculteur·rices dans son cas, la priorité revendiquée est la conservation de la propriété familiale, notamment avec la perspective d'une transmission. Le fils de Daniel est passionné par l'élevage de bovins. À 14 ans, il travaille tous les jours avec les animaux. Son père souhaite lui transmettre une exploitation en activité, l'élevage bovin étant quasiment impossible à démarrer de zéro. Il se considère comme obligé de permettre la transmission du patrimoine familial entre son père et son fils.

Quand les éleveur·euses évoquent les agriculteur·rices qui exercent une activité salariée, une situation n'a provoqué aucune accusation : les agriculteurs qui ont fait faillite et ont été contraints de trouver un travail salarié, qui forment un nombre significatif (d'hommes, je n'ai rencontré, ni recueilli de propos sur des femmes dans cette situation). J'ai été confronté à plusieurs exemples d'éleveurs locaux qui, reprenant des structures en difficulté ou confrontés à des pertes importantes, travaillent maintenant comme chauffeur-livreurs, comme ouvriers municipaux ou à l'usine. Dans les entretiens, de nombreux éleveur·euses reconnaissent la souffrance psychologique qui accompagne ces processus et expriment de la com-

14. La question de la cause de la hausse des prix du foncier agricole produit des réponses diversifiées dans les entretiens. Pour certain·es, ce sont les agriculteur·rices qui font preuve de cupidité dans une course à l'agrandissement (« ça leur donne l'impression d'être riches »), pour d'autres la menace se trouve en dehors du monde agricole. Les réponses notent ainsi l'importance des propriétaires non-exploitant·es, mais également l'arrivée d'investisseur·euses privé·es doté·es de capacités financières bien plus importantes que les éleveur·euses. Il peut s'agir d'hommes d'affaires locaux (propriétaires de grandes surfaces ou de compagnie d'exploitation de barrages) mais également de grandes entreprises (développant des activités photovoltaïques).

15. Comme dans de nombreux autres contextes ruraux, le cheval est un symbole de la perte de contrôle du foncier local par les agriculteur·rices (SUTHERLAND 2021a). Souvent associé à des propriétaires aisés, la prise de contrôle des espaces fourragers pour l'alimentation équine prend parfois des formes extrêmes. Dans le territoire, on trouve ainsi un haras de plus de 200 hectares, détenu par un entrepreneur multimillionnaire.

passion vis-à-vis de ces formes de sortie contrainte de l'activité agricole. La condamnation morale ne semble pas redoubler le déclassement social.

Les accusations vis-à-vis de ceux et celles qui « ont un emploi à côté » et des propriétaires non-exploitant·es rendent temporairement tangibles les frontières floues du groupe des pairs. Cette tendance a été observée dans de nombreux contextes depuis Garfinkel, qui notait que l'indignation « pouvait renforcer la solidarité du groupe » (GARFINKEL 1956). Cependant, les frontières redeviennent très vite troubles, car le recours décrié à la sous-traitance auprès d'ETA ou de leurs voisins concerne une partie importante des éleveur·euses cherchant à diminuer leurs charges. Pour un usage efficace de la dénonciation, « le dénonçant doit rendre la dignité des valeurs suprapersonnelles saillantes et visibles » (ibid.). Cela paraît particulièrement difficile pour les éleveur·euses de bovins, qui éprouvent de grandes difficultés à réactualiser leurs idéaux professionnels dans un contexte contemporain.

On comprend que la prairie occupe une place paradoxale dans les accusations des éleveur·euses. Elle constitue à la fois le symbole de la difficulté spécifique de leur travail et un élément essentiel d'un paysage valorisé car occupé. Simultanément, certaines formes de prairies permanentes représentent le déclin de l'agriculture locale, et notamment de la polyculture-élevage, quand elles sont associées à des formes de pastoralisme ou à l'occupation par des propriétaires non-agriculteur·rices ou qu'elles occupent des espaces motomécanisables. La friche représente certes l'élément paysager le plus décrié, cependant la prairie permanente renvoie potentiellement, elle aussi, à une remise en cause de la vocation productive du territoire.

6.5.2 Accuser ses pairs : paresse et orgueil dans l'élevage bovin

Même si les agriculteur·rices interrogé·es semblent défendre, par leurs accusations, un élevage de bovins menacé, ils ne forment pas un groupe homogène et encore moins uni. Les pratiques au sein du groupe sont fortement contestées et des éleveur·euses bovins voisin·es peuvent être considéré·es comme des « chasseurs de primes ». Il est manifeste que le montant des subventions reçues ne suscite pas en soi de reproches dans les entretiens. Les « chasseurs de primes » ne touchent pas forcément plus que les autres, mais ils reçoivent de l'argent pour de mauvaises raisons.

La désintensification comme défection

De nombreuses personnes interrogées constatent une dégradation des pratiques agricoles locales, qui s'incarne notamment dans une réduction des rendements (notamment la

plupart des exploitant·es avec les cheptels les plus importants, comme les n°4, 9, 12, 13, 15 mais aussi les n°17 et 14). De moins en moins nombreux, les éleveur·euses de bovins reprochent à certain·es membres du groupe d'avoir accepté la marginalisation de l'élevage sur le territoire. Reproduisant des discours syndicaux affirmant la vocation de la France à « nourrir le monde », ils en offrent une variante locale, centrée autour de la conduite d'élevage. Pour elles et pour eux, les « chasseurs de primes » portent atteinte à leur identité profonde, centrée sur la capacité à élever et à nourrir une race de vaches très exigeante, la Blonde d'Aquitaine (figure 6.4), dans leur contexte défavorable.



FIGURE 6.4 – La Blonde d'aquitaine, fierté des éleveur·euses locaux et symbole d'une mal-adaptation ? (Auffray, 2021)

La fierté associée à la maîtrise technique est explicite. Un travail très important a été réalisé sur la génétique des troupeaux et la conduite de l'élevage en collaboration avec les conseiller·es techniques des coopératives. Comme l'indique Vincent, membre d'un GAEC salué pour ses performances techniques :

La Gasconne, qu'il y avait ici. [...] On disait avant qu'on pouvait lui faire faire le ventre en accordéon. Ça veut dire : aujourd'hui tu manges bien, demain un peu moins. [il rigole]. Une Blonde, si on la loupe, elle se met maigre et après

pour la retaper... C'est très fragile. [...] On dit, mais c'est une image, 'la Blonde c'est la formule 1' La formule 1 si tu lui donnes pas de quoi tourner... Il faut que ce soit au point. Faire de bons réglages quoi.

[entretien n°13, Vincent.]

Dans les propos de Vincent, transparait un élément essentiel des qualités valorisées dans l'élevage du Bas-Comminges. C'est l'animal qui concentre l'attention et qui est l'objet des indicateurs de performances. À l'inverse, les fourrages et les prairies sont moins mobilisés quand il s'agit d'évoquer les progrès contemporains. À cet égard, la MAEC et les aides à la conversion à l'agriculture biologique sont considérées comme encourageant la diminution de l'intensité des pratiques. Vincent lie explicitement les deux formes de soutien à l'injonction à accroître la part d'herbe dans les rations et à la diminution des intrants. Comme je l'ai montré dans le chapitre 4, la MAEC, ne représente pas un changement important dans les systèmes. Cependant, elle s'oppose parfois à la subjectivité d'éleveur·euses tourné·es vers la performance technique. Cette opposition s'illustre par exemple dans la description par Hervé des trajectoires divergentes de l'élevage bovin allaitant en entreprise individuelle et de l'élevage laitier dans des formes sociétaires :

Il y a deux schémas... Les systèmes laitiers, ils sont à fond, ils font cracher du lait et le système allaitant qui est parti sur la MAE. Donc il y a des gens comme Michel qui ont des super rivières¹⁶ où il y a de l'herbe. Avant c'était rempli de maïs tout ça.

[entretien n°4, Hervé.]

La MAEC SPE devient le symbole d'un déclin de l'agriculture locale. Dans cette citation, on remarque que ce qui marque l'éleveur, c'est bien moins la présence de prairies que leur localisation dans un espace dont elles étaient auparavant exclues. Le retour de l'herbe dans les fonds de vallée prend un sens particulier, dans un contexte dans lequel l'irrigation et le drainage de ces espaces ont constitué l'une des manifestations principales de la modernisation agricole de la deuxième partie du xx^e siècle¹⁷.

Certain·es agriculteur·rices interrogé·es semblent très critiques à l'égard des incitations publiques à réduire l'utilisation des intrants. Ces critiques s'incarnent parfois dans des exemples plus concrets de dégradation des pratiques lors de conversion à l'agriculture biologique (champs « sales », bêtes affamées, enfrichement, etc). La plupart de ces

16. comme indiqué sur la figure 2.11 du chapitre 2, le terme rivière renvoie à l'ensemble de la plaine alluviale en fond de vallée et donc aux surfaces aujourd'hui les plus intensives.

17. J'ai présenté plus en détail l'articulation entre techniques, aides publiques et changement paysagers locaux dans le chapitre 2

agriculteur·rices ont toutefois souligné que tou·tes les agriculteur·rices biologiques n'étaient pas concerné·es par leur désapprobation, et ont donné des exemples notoires de "bon·nes" agriculteur·rices biologiques. Ces exemples sont des agriculteur·rices biologiques très "conventionnel·les" (DAR et al. 2010) ou des pionnier·es historiques d'une agriculture biologique militante. La condamnation frappe, au contraire, les agriculteur·rices conventionnel·les utilisant les subventions à la conversion comme levier pour réduire leur activité. Par exemple, Dorian (n°15) fait toujours référence aux subventions de la PAC comme étant compensatoires (ce qu'elles ne sont plus depuis 2003), pour critiquer ceux et celles qui profitent de ces politiques publiques pour réduire leur activité. Les incitations à réduire l'utilisation des intrants suscitent souvent ce type de réactions fatalistes et sceptiques :

Celui qui est à cinq ans de la retraite, qui met tout en luzerne et qui prend les 15000 euros par an, plus la prime légumineuse et conversion, il a tout compris. Mais bon (*soupire*)...

[entretien n°9, Dominique.]

Les changements dans la race des vaches, la conversion à l'agriculture biologique et l'augmentation de la part d'herbe dans l'affouragement au détriment des performances techniques peuvent susciter le mépris de certains agriculteur·rices comme Dominique :

Il y a beaucoup d'agriculteurs, depuis une dizaine d'années, ils ne sont pas loin de la retraite. Ils n'étaient peut-être pas très au point en conventionnel, ils se sont dits, on se lance là-dedans, on a assez pour vivre pendant les dix ans qui nous restent. Ils vont encaisser le pactole et puis réduire le boulot au minimum.

[entretien n°9, Dominique.]

Plusieurs éleveur·euses (n°10, 12, 14) expriment des liens directs entre cette baisse de production et les cas de négligence des animaux. Les soins aux animaux sont essentiels à l'identité des éleveur·euses et les reproches les plus violents ont été observés à l'égard de ce type de manquements. Élodie est vraiment furieuse lorsqu'elle parle de son voisin qui reçoit d'importantes subventions à la conversion et ne produit, selon elle, rien du tout : « c'est l'agriculteur qui gagne le mieux sa vie de toute la contrée. Il ne dépense pas deux cents litres de gazole par an ce gars » (n°12). Ne rien produire est signe, pour Élodie, d'une totale absence de principes qui se manifeste également dans de la maltraitance animale : mortalité très haute, alimentation défailante, animaux blessés et non soignés. Encore une fois, l'éleveur en question présente un fonctionnement beaucoup plus tourné vers le pâturage avec un troupeau de Salers beaucoup plus rustique (6.5)¹⁸. Il ne correspond donc absolument

18. Outre une pratique du pâturage extensive (étendue à la fin de l'automne, lors de la prise de la photogra-

pas aux formes dominantes d'élevage de bovins et est, en conséquence, plus sévèrement condamné. Je l'ai montré dans le chapitre précédent, l'instrumentation de la PAC révèle et renforce certaines formes de représentations des ressources fourragères dans le territoire qui s'oppose notamment au pastoralisme.



FIGURE 6.5 – Une biche dans un troupeau de Salers (Auffray, 2021)

Les critiques les plus radicales nient complètement la pertinence d'un changement des systèmes de production, vers un objectif d'autonomie et d'économie. Pour Dorian, le passage de son exploitation à une agriculture détachée d'une recherche d'accroissement des rendements signifierait pour lui un renoncement total à son identité d'agriculteur pour devenir un « assisté » (n°15). Quand il évoque cette figure décriée, il s' imagine regardant la télévision à longueur de journée, puis affirme qu'il se trouvera rapidement un autre travail, plutôt que ne « rien faire de ses journées ».

Une mauvaise gestion perçue comme omniprésente

D'autres types de reproches dominants ne sont pas liés à la réduction de la production agricole mais à un manque de cohérence et d'autonomie de décision. Ces accusations ne sont pas liées à un type de système. Elles renvoient à la grande diversité des décisions prises dans la direction d'une exploitation : choix de reprise de foncier, choix d'investissement dans du matériel ou des infrastructures, choix de l'assolement. Elles peuvent porter sur l'état des prairies en ce qu'elles signalent des formes d'incohérence perçues par l'éleveur·reuse·e.

phie), le propriétaire de ce troupeau présente des comportements désapprouvés par la grande majorité de ses collègues de la commune. La biche présente dans le troupeau, est ainsi appréciée par l'éleveur qui la nourrit alors que ces animaux sont généralement perçus comme des nuisances notamment pour les clôtures.

La contradiction entre les incitations financières et le « bon sens » recoupe des discours très divers et portés par des éleveur·euses très différent·es. Je l'ai montré, les incitations à l'adoption de pratiques relevant d'une agriculture « post-productiviste » soulèvent des réactions très négatives. Cependant des agriculteur·rices qui revendiquent une distance vis-à-vis de la « course à l'intensification » condamnent également des comportements induits par les aides. L'autonomie de décision est donc valorisée de manière transversale et tous les comportements qui sont imputables à des incitations financières sont l'objet d'accusations morales. Le caractère systématique des critiques, qui peuvent viser chacun et chacune des éleveur·euses, en fait un sujet relativement prescrit des lieux publics. Dans le cadre de l'enquête, les rares fois où j'ai décrit en public l'intérêt que je portais pour les accusations de « chasse aux primes », un malaise s'est fait sentir.

Dans le vestiaire du club de foot, discuter ces enjeux était par exemple impossible. Les joueurs du club sont souvent agriculteurs et ont des niveaux de soutien très divers. L'évocation des aides et des jugements locaux peut sonner comme une forme de contestation des hiérarchies locales (le capitaine de l'équipe est un jeune éleveur dont le GAEC familial est l'un des plus importants et dynamiques de la région). J'insistais donc sur la volonté avant tout de faire remonter les propos des agriculteur·rices et déplaçais la discussion sur les critiques vis-à-vis des aides elles-mêmes, plus consensuelles.

Francis, en agriculture biologique depuis une dizaine d'années est, lui, très critique des assolements de certain·es de ses collègues, motivés selon lui bien plus par l'appât du gain que par des raisonnements agronomiques. Les aides couplées, notamment pour le soja, incitent pour lui à la mise en culture de terres inadaptées, notamment des coteaux qui devraient rester en herbe. Pour Ghislaine (n°2), résister aux aides, qu'elle perçoit comme une absurdité écologique, est une attitude plus vertueuse :

Des guignols, on est des guignols par rapport à ces engagements... On va vous dire : 'allez faites du bio, on va vous donner tant... Ah ça y est vous pouvez vivre avec le bio, allez, on enlève la prime bio'. Et les mecs, ils vont tout bâcler et tout le monde va revenir au conventionnel quoi... C'est énorme, ils nous font faire n'importe quoi.

[entretien n°2, Ghislaine.]

Si elle évoque l'agriculture biologique, ce type d'accusations peuvent viser tous les types d'agriculteur·rices. L'absence de cohérence dans les décisions ne se limite pas aux agriculteur·rices qui se tournent vers l'agriculture biologique avant leur retraite. Ghislaine pense, comme d'autres, à la sur-mécanisation de certaines exploitations. Les achats de matériels disproportionnés sont décrits comme des abus fréquent, « une honte » (n°2). Pour

les tenant·es d'une agriculture « alternative », comme Cyril ¹⁹, l'abondance d'aides est un « piège » (n°16), pour lui, les incitations servent les concessionnaires et les industriels plus que les agriculteur·rices. Les agriculteur·rices qui « se perdent » sont donc plus des victimes d'un système qui dépasse les aides directes et implique, à travers les aides à l'investissement, les filières amont et aval. Mais Cyril ne s'identifie pas aux autres éleveur·euses avec qui il n'entretient que peu de liens. Membre très marginal de notre échantillon, il préfère passer du temps et discuter avec les maraîcher·es qui s'installent et pratiquent « la permaculture ».

L'éthique de l'élevage bovin est donc un terrain contesté. Cette ambiguïté se reflète sur les espèces végétales avec lesquelles les agriculteur·rices travaillent. La culture de la luzerne apparaît par exemple comme un symbole contradictoire. Pour certain·es, elle est devenue le symbole de la dégradation du travail vers l'oisiveté. Pour d'autres, la légumineuse symbolise l'adaptation rationnelle à l'augmentation des coûts de production. Le fourrage, riche en protéines, à faible niveau d'intrants et subventionné, devient simultanément le symbole de l'autonomie (fourragère et décisionnelle) et de la « chasse aux primes » dans le territoire.

Cette question des pressions extérieures et de l'autonomie de décision dépassent largement la question des aides PAC et de l'écologisation. De manière générale, certain·es éleveur·euses estiment avoir été amené·es dans une impasse. Hervé regrette, après 5 ans d'activité, d'avoir repris la ferme familiale. Il livre un constat sombre sur la génération des éleveur·euses de bovins qui arrivent à la retraite :

C'est des gars qui sont partis avec 30 hectares qui aujourd'hui en ont 150, ou 130 comme moi, qui ont fait des cathédrales remplies de vaches et qui se retournent et qui voient qu'ils n'ont rien fait de bon. On leur a dit, on grossit, grossit, il faut grossir. Il faut produire. Ils sont usés. Ils sont cuits.

[entretien n°4, Hervé.]

Cette description particulièrement sombre illustre néanmoins le sentiment de dégradation profond de la situation des exploitations « familiales » dans le territoire. Face à l'impasse, on identifie néanmoins deux types de requalifications environnementales de leur travail par les éleveur·euses.

19. Cyril pratique l'élevage de bovins allaitants au sein d'un GAEC réunissant plusieurs personnes, certaines venant du territoire, d'autre plus récemment arrivées. A côté de l'atelier bovin, le GAEC produit du porc, des blés durs et tendres transformés localement, des plantes médicinales, des légumes, etc...

6.5.3 « Aller où le vent souffle » : nouveaux rapports au travail et à l'environnement

Lorsqu'il s'agit de subventions environnementales, comme la MAEC SPE, les entretiens sont riches en accusations, mais ils révèlent aussi comment certain·es agriculteur·rices, tout en étant conscient·es de la stigmatisation associée à ces subventions, ont intégré les incitations non seulement à leurs finances mais aussi à la définition qu'ils et elles se font d'un comportement moral. Les instruments agri-environnementaux sont intégrés à des affirmations positives sur soi.

L'intégration des instruments environnementaux à la conception dominante du « professionnalisme »

Certain·es des agriculteur·rices utilisent les discours classiques de la modernisation écologique afin de justifier la part importante des subventions dans leurs revenus. La plupart de ces agriculteur·rices ont constitué des sociétés, notamment en GAEC, qui ont permis l'augmentation de la taille de leur ferme comme les n°12 et n°13. Ces exploitations représentent dans le territoire certain·es des plus grands bénéficiaires des primes. Ces agriculteur·rices travaillent déjà en étroite collaboration avec des conseiller·es, notamment le contrôle de performance, et sont loué·es pour leurs compétences techniques, centrée sur les indicateurs d'élevage complexes²⁰ et l'optimisation de l'organisation de leur travail et de l'alimentation de leur bétail. Dans les entretiens, les certifications et les outils de suivi apparaissent pour eux et elle comme une partie essentielle de leur travail et peuvent être étendues sans trop de problèmes à l'environnement, qui devient simplement un autre champ de compétence technique. Dans les discours, on perçoit moins une opposition qu'une recherche d'anticipation des prochaines normes, afin de conserver des niveaux d'aides constants :

En faisant une MAE, la HVE²¹ niveau 3 on y est à l'aise. On y est en pantoufle. Il y a 0 contrainte comparée à la MAE. Moi je fais avec les points. [Dorian se lance dans une description en détail de la HVE]. J'étais à la formation, ils vous en ont peut-être parlé les [nom d'une famille de grands céréaliers du]. On était ensemble dans la formation, au début ils se grattaient la tête... ils sont pourtant céréaliers à 100 % ils passent... Tant mieux. Au début ils avaient peur, tout ça ce

20. Les indicateurs de reproduction (interval vêlage-vêlage (IVV), taux de gestation, pourcentage d'avortement, etc) sont notamment au coeur de l'excellence professionnelle

21. Le niveau 3 de la certification haute valeur environnementale (HVE), est important car il représentait aux yeux de l'éleveur·euse le niveau maximum de rétribution dans la prochaine programmation de la PAC. En effet, la définition des nouveaux écorégimes, encore en débat à l'époque, semblaient se fonder sur cette certification.

n'est pas pour nous avec le colza et tout. Et voilà, je pense qu'ils ont fait avec les points aussi. Et ça passe.

[Entretien n°15, Dorian]

Disposant souvent de diplômes du supérieur (principalement des diplômes de BTS ²²), ces agriculteur·rices ne perçoivent pas le suivi et les tâches administratives comme hors de portée. Pour certain·es, comme Dorian, elles sont un « mal nécessaire » (n°15) mais d'autres font part des progrès que les indicateurs de suivi leur permettent. Vincent considère ainsi le travail administratif comme un élément de collaboration avec la chambre d'agriculture, une institution qu'il regarde positivement (n°13) ²³. La récolte d'informations sur son travail est pour lui l'occasion d'une attitude réflexive sur ses pratiques en plus d'être un signe d'un mouvement d'écologisation inexorable. Le lien entre collecte d'informations et écologisation est également très visible chez les agriculteur·rices qui mobilisent les outils de l'agriculture de précision (OUI 2021).

Chez les éleveur·euses qui reconnaissent des opportunités dans la requalification environnementale de leurs pratiques, les subventions liées au changement climatique suscitaient l'enthousiasme au moment de l'étude. Les premières études réalisées sur le territoire, par la CA, ont montré qu'un nombre significatif d'exploitations auraient une empreinte écologique négative et seraient donc éligibles aux paiements dans le cadre de crédits carbone. Les plus renseignés (n°7, 9, 12, 13) sont déjà au courant de la création d'un label bas-carbone et de la possibilité d'une future MAEC associée ²⁴.

Si Dominique considère que son système diverge complètement des critères de cette nouvelle aide comme de l'actuelle MAEC et exprime sa désapprobation (n°9), Vincent voit dans la compensation carbone, une nouvelle manière de justifier son activité dans les contextes

22. Le type de BTS ainsi que le lycée agricole dans lequel celui-ci a été réalisé distingue également les jeunes éleveur·euses entre elles et eux. Les lycées agricoles de la métropole toulousaine s'opposent ainsi dans les discours des agriculteur·rices, aux lycées du Gers et de Saint-Gaudens. Le BTS production animale est perçu comme moins prestigieux que le BTS analyse, conduite et stratégie de l'exploitation agricole (ACSE), plus généraliste et accessible à des élèves avec des meilleurs résultats scolaires.

23. Je l'ai mentionné dans le chapitre 4, la proximité avec la chambre d'agriculture, matérialisée par la souscription au service de contrôle de performance est à l'heure actuelle une manière privilégiée d'accéder aux soutiens agro-environnementaux.

24. Ici émerge la question centrale du carbone dans l'élevage herbivore. Cette question est relativement peu traitée dans la thèse. Cela tient, non pas à l'absence d'enjeux où de références au changement climatique dans les propos des personnes interrogées - au contraire, le futur de l'élevage bovin allaitant risque de dépendre de manière croissante des politiques en lien avec la réduction des émissions et le stockage du carbone. Si les prairies sont considérées, de manière souvent contestables, comme des puits, les vaches, elles, sont rangées clairement dans la catégorie des « actifs qui augmentent le dérèglement » (COLGAN, GREEN et HALE 2021). Cependant, ces politiques tardent à se mettre véritablement en place et restaient relativement désincarnées au moment de l'enquête. Dans une analyse où de nombreux dispositifs environnementaux mis en place restent discrets voire complètement inopérants, rajouter des politiques encore à venir aurait constitué une difficulté supplémentaire.

locaux et nationaux. Le label bas-carbone pourrait constituer un élément de réponse aux détracteur·rices de son activité. Un écriteau mis en évidence devant sa ferme pourrait le prémunir des reproches de ses voisin·es et des touristes de passage, qu'il suspecte de regarder avec défiance ses grands hangars.

D'autres identifient la compensation carbone comme une revanche sur les critiques venant de l'extérieur. Gabriel assume complètement son identité « de cantonnier » et décrit ses revenus comme complètement dépendants du service d'entretien du paysage. Il ressent néanmoins le besoin de se défendre contre les accusations des « urbains » : « Ils disent qu'on pollue... J'ai entendu que bientôt on vendra des « crédits carbone » à Total et Airbus... Je dis très bien ! » (n°7).

Les contraintes économiques et agronomiques constituent pour les éleveur·euses des arguments important pour rompre avec une justification purement industrielle de leurs pratiques²⁵. Dans sa thèse, réalisée dans le territoire au début des années 2000, Anne Sourdril, constatait l'émergence de justifications environnementales chez les éleveur·euses qui n'avaient pas eu d'accès aux fonds de vallées irrigables (SOURDRIL 2008). Aujourd'hui, des éleveur·euses ayant bénéficié des opportunités foncières les plus avantageuses, comme Gaël, cherchent à accompagner le mouvement de requalification environnementale de leurs pratiques. Pour ce dernier, un élevage certifié « bas-carbone » et justifié par « l'agroécologie » représente la seule solution, pour ne pas « aller dans le mur ». Gaël place la prairie au cœur de cette transition. La hausse des coûts de production a induit, dans le territoire, une diminution de l'irrigation et de la culture du maïs. Rares sont ceux qui, comme Dominique, insistent pour ne pas « suivre les primes » (n°9).

Des subjectivités environnementales liées au déclin économique

Beaucoup d'éleveur·euses moins doté·es revendiquent des changements de pratiques importants. Ces éleveur·euses ont parfois des Blondes d'Aquitaine, mais peuvent aussi élever des Limousines, parfois même des Aubracs ou des Salers. Contrairement à la plupart des converti·es à l'agriculture biologique, ils et elles n'insistent que rarement sur leur croyance dans le caractère vertueux du processus de réduction de l'intensité des pratiques fourragères. Des liens explicites sont faits, au contraire, entre les aides PAC et la possibilité de réduire leurs coûts, pour maintenir leurs revenus en réduisant leur temps de travail. Conscient·es des critiques que leurs pratiques peuvent susciter, ces personnes expriment moins de culpabilité que leur droit « d'avoir une vie » (n°5, n°11).

25. Si je reprends ici des termes de l'approche du modèle des cités développé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (BOLTANSKI et THÉVENOT 1991), je n'inscris pas l'analyse dans ce cadre théorique.

Moi je ne vais pas m'asseoir sur une somme assez conséquente pour prendre 620 euros par mois [sa retraite]. Donc moi je réduis les frais. J'ai le matériel pour faire le foin. Je fauche, j'andaine et après je fais faire tout en entreprise parce qu'après ça me prend beaucoup de temps de m'occuper de mes chambres d'hôtes. Je ne peux pas être dans les champs, préparer les chambres, accueillir les clients. C'est le voisin, lui il est super équipé. Il connaît les champs, je lui donne 5 euros la botte. Et puis voilà. [...] J'ai trouvé cette solution. Je suis passé de 10000 euros de gasoil, cette année je vais mettre 500 euros²⁶. C'est pareil, je vais gagner autant d'argent. [rigole]. Pourquoi s'emmerder ?

[entretien n°5, Cédric.]

Cédric évoque avec perplexité la période pendant laquelle il s'est évertué à produire le plus intensivement possible des céréales sur sa ferme : « on grattait tout ce qu'on pouvait ». Aujourd'hui, il ne cultive presque plus de céréales et s'adresse pour faire ses semis, à l'ETA d'un éleveur qui détient, également une exploitation laitière (de plus de 350 hectares)²⁷.

Fabrice et Gabriel hésitent à présent à se lancer dans une conversion à l'agriculture biologique²⁸. En évoquant ouvertement leurs désirs de travailler moins, la défiance envers les « produits phytos », le labour et les travaux de tracteurs en général, ces agriculteur·rices s'alignent sur des éléments d'une transition agroécologique. Du moment qu'ils sont payés pour, ils sont prêts à se conformer à des cahiers des charges plus exigeants. Le « moins j'utilise le pulvé mieux je me porte » est un élément de langage récurrent (n°3, 9, 11), parfois chez les plus gros·ses utilisateur·rices, qui symbolise l'impact des discours critiques des pesticides sur les usager·es de ces produits. Mais ces phrases font plus souvent référence aux regards accusateurs des voisin·es non-agriculteur·rices qu'aux regards experts de leurs collègues.

Quand les éleveur·euses font références à leur choix d'autonomie fourragère par réduction des cheptels, sont d'abord invoquée des causes financières et de qualité de vie, la justification environnementale vient ensuite :

En ayant la même surface, est-ce que ça vaut pas plus le coup de diminuer le nombre de vache et de faire le foin par un tiers, en disant, vous prenez la moitié

26. Comme dans d'autres entretiens, la consommation de combustible fossile est rapproché du travail réalisé. Ce rapport entre carburant et travail est ambivalent. Mais il semble que l'idée d'une agriculture économe se heurte ici à une valorisation des travaux de tracteur, héritage important de la modernisation.

27. Selon Cédric, dans le futur, cet entrepreneur cultivera des milliers d'hectares embauchant des dizaines de « traîne-savates ». Son rapport à cet entrepreneur est ambivalent. Il peste contre les prix qu'il pratique mais est impressionné par son matériel, automatisé et guidé par satellite.

28. Au moment de l'enquête, la « crise du bio » n'avait pas atteint son niveau actuel.

du foin et il me reste plus que les bottes à ramasser. Ça m'enlève une charge de travail énorme et une charge de matériel énorme aussi. [...] je vais rester qu'avec trente vaches et je vais faire qu'entretenir ma propriété quoi. Quelque part, on se dit est-ce que ce n'est pas plus rentable quoi ?

[entretien n°3, Ghislaine.]

Contrairement à d'autres agriculteur·rices qui sont dans des situations d'isolement et de précarité financière importante (n°1 et 14 cumulent célibat et exploitation en difficulté) qui n'ont pas d'autres réseaux que la profession, les agriculteur·rices qui revendiquent le plus ouvertement et positivement la réduction de l'intensité de leurs pratiques ont des vies sociales très actives. Ils et elles ont des activités politiques ou associatives ou des loisirs qui les passionnent. Ces personnes ont également souvent des compagnes ou compagnons qui ne pratiquent pas l'agriculture et désirent des modes de vie difficilement compatibles avec la gestion d'une exploitation familiale. Leurs choix suscitent le ressentiment de leurs collègues mais les rapprochent du reste de leurs voisin·es. Pour autant, leur proximité avec les néo-installé·es n'est pas comparable avec celle des éleveur·euses d'ovins transhumant·es qui forment avec certain·es un réseau de sociabilité très actif.

6.6 Bon·nes agriculteur·rices et bonnes prairies à l'épreuve des aides PAC.

Et puis c'est mal vu. Mon fils, une fois à l'école, le prof, parlait de la PAC. Il a dit : « tiens on va regarder combien tu as de PAC ». Parce que c'est visible en plus. « On va regarder les chiffres. Et donc hé toi t'as 80 000 euros d'aides PAC. T'en as un paquet ! ».

[entretien n°11, Gael.]

Les discussions autour de la légitimité des aides de la PAC représente une mise à l'épreuve des subjectivités des agriculteur·rices. Ces discours les exposent à des critiques nombreuses qui sont aussi présentes de manière intense à l'intérieur du monde agricole, contrairement à l'idée parfois mise en avant d'une « citadelle assiégée »²⁹. Cette visibilité des aides s'articule avec la visibilité de l'activité des agriculteur·rices qui s'observent dans les champs³⁰, les prairies et dans l'aspect des troupeaux. En étudiant les accusations et les justifications à propos de la réception des aides de la PAC, j'ai noté des éléments importants de la relation des agriculteur·rices aux espaces fourragers dans le territoire. Cette étude permet d'associer des considérations sur le paysage, qui jouent un rôle dans les discours des éleveur·euses de bovins et dans la manière dont ils et elles se situent face aux autres et face aux prairies.

6.6.1 Rester un bon agriculteur·rice en temps de déclin

Je l'ai dit, les nombreux travaux réalisés en Europe depuis les années 1990 autour de la notion de « *good farmer* » ont documenté les changements dans les représentations du métier, aux prises avec de multiples contraintes (RILEY 2011 ; SUTHERLAND 2021a). Le rôle des MAE a notamment constitué une direction importante de ces recherches (RILEY 2016). Au cœur de ces travaux, se trouve, en effet, la question d'un changement vers d'autres modes de reconnaissance et de valorisation que la production de marchandises. Ici, en s'intéressant aux éleveur·euses de bovins allaitants du Bas-Comminges, il s'agit à la fois de s'inscrire dans la continuité de cette littérature mais également d'en faire un usage critique.

Dans son article, aujourd'hui classique, de 2004, Rob Burton pointait déjà les critiques faites par les agriculteur·rices à leurs collègues décrit·es comme fainéant·es (BURTON 2004).

29. L'expression a été notamment récemment reprise par le nouveau président de la FNSEA, Arnaud Rousseau.

30. Lors d'un entraînement de l'équipe de football, plusieurs jeunes agriculteur·rices ont évoqué avec humour, les différentes techniques pour cacher du « travail mal fait ». Un mauvais labour, réalisé dans un champ non-ressuyé peut ainsi être caché aux yeux des autres par un passage de herse quelques jours plus tard.

D'une manière similaire, il apparaît que les éleveur·euses mobilisent divers savoirs pour juger les autres, à partir de l'aspect visuel de leurs champs et de leurs animaux. Ces jugements ne sont pas seulement des commentaires techniques mais également une lecture de la moralité de l'agriculteur·rice. Deux éléments n'apparaissaient pas dans l'étude de R. Burton, l'importance de la localisation géographique des cultures mises en place ainsi que l'omniprésence des références aux paiements de la PAC.

Dans le Bas-Comminges comme dans de nombreux contextes, les champs et les prairies « propres » sont essentiels. Les espèces végétales sont catégorisées de manière souvent binaires entre espèce productive et « mauvaises herbes ». L'expression d'une subjectivité agricole valorisée repose de manière importante sur l'exclusion de certaines formes de nature de l'espace concerné par les aides (WESTERINK et al. 2021). La relation des agriculteur·rices à la nature est néanmoins plus ambivalente, car l'attachement aux paysages marqués par l'élevage s'incarne dans un attachement aux arbres et aux prairies. Il y a donc une certaine tension entre la volonté de conserver une hétérogénéité à l'échelle du paysage et le fort rejet pour l'hétérogénéité à l'intérieur des champs et des prés. Il faut encore relativiser cette affirmation. Les mauvaises herbes sont parfois regardées comme des indicateurs (de problèmes de structures, ou de composition chimique) plus que comme des ennemis. Quelques agriculteur·rices sont également sensibles à la diversité végétale pour elle-même et pour son utilité aux pollinisateurs.

Les accusations sont profondément liées au déclin de l'élevage de bovins dans la zone d'étude, à la fois en termes de nombre d'agriculteur·rices (ce qui est une tendance ancienne) mais aussi en termes de nombre de vaches (ce qui est beaucoup plus récent). La présence simultanée d'accusations envers les agriculteur·rices céréalier·es et les éleveur·reuses d'ovins renvoie à cette ambivalence. La désapprobation porte à la fois sur l'abandon des espaces les plus pentus par les premier·es et par leur exploitation de manière trop extensive par les second·es.

Dans un article sur la réception des MAE en Allemagne, Rob Burton, évoquait une « résistance culturelle » (BURTON, KUCZERA et SCHWARZ 2008) à l'égard des objectifs « post-productiviste » des mesures agri-environnementales. Le type de ressentiment (FASSIN 2013) analysé dans les entretiens, ne peut véritablement se comprendre comme l'expression d'une contradiction entre une culture stable et des politiques qui les déstabilisent. Au contraire, les accusations recueillies représentent la forme contemporaine d'une conflictualité caractéristique de la vie sociale dans le monde agricole. Ces accusations jouent un rôle dans l'expression du mal-être des agriculteur·rices (BRYANT et GARNHAM 2018), particulièrement dans l'élevage de bovins allaitants qui apparaît confronté à un déclin de long terme qui s'incarne dans des formes d'incertitudes qui s'éternisent (LÉMERY 2003).

Dans ce cadre où les aspirations à l'autonomie sont fortement contredites par une dépendance généralisée aux aides publiques, la poursuite de l'idéal moderniste est inaccessible à la grande majorité des agriculteur·rices. Dans l'article de 2004, où Rob Burton évoque les représentations des agriculteur·rices « conventionnel·les », il les décrit comme « d'importantes parties de l'identité nationale » (BURTON 2004). L'enjeu ici n'est pas de contester l'importance d'une prise en compte des normes locales régissant les pratiques agricoles, mais d'insister sur les incertitudes contemporaines qui les affectent. Ces incertitudes représentent un fort malaise chez les agriculteur·rices, mais elles suscitent également des remises en question des trajectoires passées.

Le fait d'étudier de manière fine les accusations permet de saisir les contradictions dans les perceptions et dans les jugements de ce qui constitue un bon usage de l'argent public et, de manière contiguë, une bonne agriculture. Le caractère polysémique et la diversité des « chasseurs de primes » identifiés montre le caractère profondément conflictuel des enjeux moraux et également les processus de réflexion qui émergent de la discussion autour de l'aide publique et donc de l'intérêt général.

Il est clair que les interactions sociales entre éleveur·euses jouent un rôle significatif dans la définition des normes du groupe. Comme le notait Jean-Pierre Darré :

Les gens - les agriculteurs - agissent selon les normes qu'ils contribuent eux-mêmes, par l'enchaînement de leurs actions individuelles, à produire et à transformer au sein de leur groupe [...] Qu'il s'agisse de normes élaborées en réponse à des pressions normatives introduites dans le groupe par certains de ses membres, ou en réponse à des pressions économiques, les façons de voir et les conduites qu'adoptent les individus sont commandées par ces normes-en-réponse là, et non de façon directe par les normes ou contraintes extérieures.

[DARRÉ 1984, p. 33]

Cependant, alors que les éleveur·euses représentent une proportion toujours plus faible de la population, il faut considérer ces individus aux caractéristiques et aux positionnements divers dans un espace social localisé où d'autres acteurs sont présents (LAFERTÉ 2014a). Au groupe des pairs s'ajoutent donc de manière significative la famille et les voisin·es, qui occupent une place cruciale dans les propos des éleveur·euses.

Les prairies sont évoquées dans les propos sur les aides dans plusieurs registres. Elles sont à la fois le signe des contraintes naturelles justifiant le soutien public et le signe du maintien de l'élevage de bovins et donc de l'identité du territoire. Les prairies représentent également parfois une forme de foncier échappant aux agriculteur·rices et donc à leur fonc-

tion productive. Cette sortie de l'agriculture recouvre diverses trajectoires, depuis la réduction à une dimension esthétique et récréative ou à l'abandon.

Les agriculteur·rices font de la prairie un élément crucial du futur de l'élevage sur un mode négatif, je l'ai dit, mais aussi de manière plus optimiste. Dans quelle mesure les aides participent-elles d'un changement d'attitude des éleveur·euses à l'égard des prairies et notamment de la nature qu'elles abritent ? La réponse à cette question n'a rien d'évident. Dans ce chapitre, j'ai montré la diversité des jugements qui portent sur les espaces fourragers comme des espaces aidés. Comme je l'évoquais dans l'analyse de la MAEC-SPE, lorsqu'il est question de la PAC, les propos des agriculteur·rices portent sur des éléments techniques et économiques et assez peu sur la nature en jeu dans l'activité agricole. Celle-ci est évoquée à travers le travail de contention, par le broyage ou par la taille. Au contraire, dans les observations directement sur site, et dans l'évocation concrète du travail, ces entités naturelles (animaux et végétaux non domestiques), retrouvaient, de manière spontanée, une place plus importante.

6.6.2 L'émergence de nouvelles subjectivités environnementales ?

Je l'ai évoqué dans le chapitre 3, les tentatives de mobiliser les approches issues de la PE, et notamment le concept de sujet environnemental ont été limitées dans le contexte de l'agriculture européenne, les quelques exemples évoqués portant sur la Nouvelle-Zélande et l'Amérique-du-Nord (HAGGERTY, CAMPBELL et MORRIS 2009 ; LAFORGE et MCLACHLAN 2018 ; VANWINKLE et FRIEDMAN 2017). L'utilisation de ce cadre conceptuel dans le cadre de l'agriculture européenne faisait partie des objectifs de la thèse, afin de favoriser un dialogue entre des contextes géographiques et des littératures diverses.

Traditionnellement, les approches du « good farmer », empruntant leurs concepts à la sociologie de Pierre Bourdieu, ont principalement questionné les changements des « règles du jeu » (RILEY 2016) dans un champ agricole ramené à l'échelle d'un territoire particulier. Cette approche permet de soulever des points importants, notamment la variabilité géographique des normes professionnelles en agriculture. Cependant, dans un contexte où la catégorie d'agriculteur·rice et celle d'éleveur·euse ne renvoie plus à un groupe clairement identifié, la focalisation exclusive sur la profession échoue à restituer les subjectivités des éleveur·euses. Le contraste entre la sociologie rurale bourdieusienne dans les contextes français et anglo-saxons est à cet égard notable. La sociologie des mondes ruraux est ainsi avant tout construite sur le concept d'espace social localisé (LAFERTÉ 2014b, 2021) et moins sur celui de champ. Bien qu'éloigné de ces concepts, le parti-pris qui a été le mien a été de chercher à restituer des injonctions diverses à travers les accusations des agriculteur·rices

et donc à articuler logiques territoriales et logiques professionnelles.

Le concept de subjectivité me permet de prendre la question des représentations de soi à partir d'une approche plus inductive, qui permet de prêter une attention aux processus de création de sens en cours dans les entretiens. J'ai observé ces processus à la fois dans leurs dimensions éthiques et morales, puisqu'ils mélangent réflexion sur/réaffirmation de la dimension normative de l'activité agricole. La prairie, comme élément paysager, apparaît au cœur d'enjeux identitaires et sociaux. Cependant, elle est caractérisée par une forte plasticité, pouvant servir d'illustration à une grande diversité d'enjeux.

Les paiements contemporains de la PAC, parce qu'ils sont publics et décorrélés de la production, font néanmoins de l'argent une épreuve³¹ inégalement vécue par les agriculteur·rices. La très forte dépendance des éleveur·euses de bovins aux aides et l'accroissement de l'aide à travers des instruments environnementaux posent des enjeux éthiques divers. Comme on l'a vu, la résolution des contradictions morales prend plusieurs formes. Que ce soit en faisant de l'environnement un nouveau champ d'excellence professionnelle (en mobilisant les indicateurs administratifs dans la lignée des indicateurs de performance) ou en mobilisant les aides comme des moyens d'investir plus fortement la vie extra-professionnelle, ces résolutions sont temporaires et précaires. La modernisation écologique des élevages de bovins renvoie souvent à un relatif « *business as usual* » susceptible d'être critiqué. Tandis que les formes de désintensification apparaissent fréquemment comme une forme de sortie différée de l'agriculture. Ces subjectivités démontrent l'adaptabilité et les recompositions dont sont capables les agriculteur·rices.

Pour les agriculteur·rices dans les situations les plus difficiles, les difficultés économiques et techniques rendent néanmoins impossible une nouvelle modernisation, tandis que l'isolement rend impossible la rupture avec des normes professionnelles encore dominantes.

La prairie constitue un objet privilégié pour énoncer une inadéquation entre les politiques publiques et les valeurs locales. Cependant, cette inadéquation est paradoxale, puisqu'on l'a vu dans les chapitres précédents, les politiques publiques sont construites dans le Bas-Comminges bien plus à destination des éleveur·euses de bovins allaitants que de leur collègues ovins transhumant·es par exemple. Ce constat indique qu'au-delà de la politique publique et de son instrumentation, les propos sur la PAC sont une manière pour les éleveur·euses de bovins allaitants de construire du sens sur leur situation de manière générale.

31. Je mobilise ici le terme dans son sens courant. Néanmoins, l'analyse entretient des similitudes avec des approches plus théorique du concept "d'épreuve" (MARTUCCELLI 2015).

L'approche par les subjectivités environnementales permet de ne pas trancher entre une analyse des entretiens au prisme des luttes de pouvoir ou comme l'expression des émotions et des attachements. Les émotions sont elles-mêmes des objets ou des outils des conflits et des luttes, mais elles représentent également une dimension essentielle d'un « sens de soi » sollicité et mis à l'épreuve dans le travail ³².

L'analyse de la manière dont les prairies s'incarnent dans ces discours permet, elle, de spatialiser ces enjeux et de montrer la manière dont l'interprétation donnée du paysage se construit en lien avec ces dynamiques socio-techniques. L'approche en termes de subjectivité environnementale constitue donc non seulement une littérature permettant un dialogue fructueux avec les approches du « *good farmer* » mais aussi l'articulation de ces enjeux normatifs avec les enjeux spatiaux.

32. Dans l'élevage bovin, ces enjeux sont particulièrement connectés avec les masculinités. Celles-ci constituent des modèles puissants d'identification et d'attachement. De manière plus ou moins latente, aux cours des témoignages cités, sont évoqués des manières d'être un homme. Ceci est particulièrement vrai dans une production à la féminisation très limitée.

6.7 Conclusion

En 2008, Anne Sourdril notait, dans sa thèse de doctorat, l'émergence de nouvelles revendications de pratiques environnementales vertueuses par les éleveur·euses du Comminges. Elle interprétait ce phénomène comme une stratégie d'adaptation de familles exclues de l'accès au foncier le plus productif. En effet, les agriculteur·rices, contraints de pratiquer des formes plus extensives d'élevage et de culture, tendaient vers une justification morale de ces pratiques (SOURDRIL 2008). À l'époque, la prairie était déjà un symbole d'une agriculture plus économe et plus préoccupée des impacts environnementaux.

La situation contemporaine, bien que marquée par une forme de continuité, se caractérise par deux changements importants. Tout d'abord, certaines des meilleures terres ont été reconverties en prairies temporaires, ce qui signale une forme de désintensification et un trouble dans la division paysagère entre coteaux et fonds de vallée, très marquante localement. Certain·es des agriculteur·rices disposant des « meilleures terres » pointent, à leur tour, les limites des formes d'agriculture les plus productivistes. De l'autre, l'élevage de bovins allaitants, qui avait résisté aux années 2000 (marquée par la fin de l'élevage laitier local), a subi dans les dernières années un déclin important. Il se voit aujourd'hui concurrencé dans l'exploitation des terres les plus difficiles par des petits élevages, privilégiés par les néoinstallé·es.

Les accusations analysées rendent visible des formes de ressentiments mais aussi les limites de la reproduction d'une identité collective centrée autour de la poursuite d'une polyculture-élevage modernisée. Les éleveur·euses de bovins allaitants sont des commentateur·rices prolixes de l'allocation des soutiens publics à l'agriculture. Les accusations m'ont permis de rendre visible des normes dominantes bien qu'affaiblies, mais également de comprendre la manière dont les agriculteur·rices se positionnent face aux politiques publiques visant le verdissement de leur activité. La force des incitations financières induit des formes d'auto-critiques, de déceptions mais également des modifications des aspirations.

Les subjectivités environnementales nouvelles semblent précaires car elles dépendent à la fois du maintien des aides de verdissement de l'élevage et de l'affaiblissement des normes professionnelles locales. Si des éléments attestent de l'appropriation élargie d'un souci de l'environnement par les éleveur·euses de bovins allaitants, cette appropriation masque souvent un relatif statu quo ou une sortie de l'agriculture à bas bruit.

De manière générale, j'ai montré la persistance et l'importance de la figure du « chasseur de primes ». Le terme sert à désigner des comportements caractéristiques d'autres formes de productions agricoles ou de propriétaires agricoles non-exploitant·es. Il sert également

à décrire des tendances internes au groupe des éleveur·euses allaitant·es, notamment focalisées sur une dégradation morale, symptomatique d'une soumission aux incitations financières. De manière plus générale, il apparaît que les aides de la PAC sont devenues l'un des sujets principaux d'accusation et demandent un grand travail de justification et de démarcation des comportements décriés. De plus, les montants financiers, accessibles à toutes sur internet, deviennent des arguments dans la dénonciation. Ceci alors même que les accusations sont relativement décorréélées des montants. Ce paradoxe apparent découle du fait que les condamnations articulent la visibilité des primes et la visibilité des pratiques pour en déduire la vertu du bénéficiaire.

Dans ce chapitre, l'enjeu était de montrer l'importance des enjeux d'allocation des aides de la PAC dans les représentations de soi et des espaces fourragers. Le cadre conceptuel des subjectivités environnementales, associé à l'approche du « *good farmer* », m'a permis de dépasser une vision de principes normatifs isolables pour comprendre ces enjeux dans la tension qui les unit à l'État mais aussi aux autres habitant·es de la zone d'étude. Les propos des agriculteur·rices apparaissent donc comme émergeant simultanément d'une situation matérielle particulière et d'une création de sens de soi marquée par une histoire associant spécificités locales et dynamiques globales.

Conclusion générale

Chapitre 7

Conclusion générale



FIGURE 7.1 – Vaches conformées et sillons droits (Auffray, 2021)

Les dernières semaines de l'écriture de ce manuscrit ont été marquées par des mobilisations importantes des agriculteur·rices français·es. Un vaste mouvement de manifestations, de blocages et d'actions spectaculaires a mis au centre du « débat public » certaines des questions traitées dans le cadre de ce manuscrit. Le rapport contrarié des agriculteur·rices aux politiques publiques environnementales, *Green new Deal* européen en tête, a ainsi occupé un temps significatif des journaux télévisés.

Plus encore, la Haute-Garonne et ses éleveur·reuses de bovins allaitants, installé·es sur l'autoroute A64, sont devenu·es des symboles de la protestation. Les journalistes, en quête d'incarnation d'un mouvement aux revendications diverses voire contradictoires, ont une nouvelle fois réactivé la figure de l'éleveur de bovins, laborieux, authentique et ancré dans la tradition. Le département a ainsi tout naturellement été choisi par le gouvernement pour présenter et mettre en scène sa réponse, directement à l'étable et devant un parterre de caméras.

Dans les propos du premier ministre, en déplacement pour l'occasion, le « choc de simplification » des procédures bureaucratiques a participé au renforcement d'un discours médiatique déjà centré sur la vision d'une agriculture empêchée par des normes, notamment environnementales, absurdes et pléthoriques.

Cette présentation, exclusivement sous le prisme du poids et de la charge, empêche de considérer l'importance et la profondeur de l'articulation entre agriculture et administration. Si la dénonciation du poids des normes est un élément important des propos des éleveur·euses de bovins analysés dans la thèse, la place des politiques publiques dans le travail des agriculteur·rices excède très largement la question de la paperasse.

Au cours des cinq chapitres qui forment le coeur de la thèse, j'ai cherché à rendre compte de la complexité des rapports entre la PAC, qui agrège aujourd'hui une partie significative de l'action publique, et les positions subjectives des éleveur·euses de bovins allaitants. L'objectif était d'entrer dans ces enjeux par la perspective des sujets d'une petite région agricole et de se détacher à travers cette approche inductive de l'évaluation des mesures et des réglementations agri-environnementales.

Il apparaît qu'au-delà des slogans, les éleveur·euses partagent un grand nombre de représentations avec les politiques publiques qui les gouvernent. Le malaise ressenti renvoie plus à l'obsolescence progressive d'une modalité d'alliance entre élevage bovin et État, qu'à une confrontation. Pour comprendre et qualifier ce rapport à la fois symbiotique et problématique, je me suis intéressé à la question des espaces fourragers. Ces espaces, dans leurs diversités, permettent une incarnation particulièrement saillante de la multiplicité des discours et la superposition des enjeux matériels - écologiques et économiques.

Dans le chapitre 2, j'ai tout d'abord cherché à ancrer l'analyse dans son contexte historique et géographique. Les paysages du Bas-Comminges sont ainsi apparus comme le fruit d'une action conjointe des politiques et des agriculteur·rices sur la longue durée. La polyculture-élevage contemporaine, parfois présentée comme un vestige, est au contraire le résultat de changements nombreux de pratiques et de productions, organisés par des politiques publiques. Ces politiques, qui ont participé activement à la forme actuelle des exploitations locales, ont également produit de fortes disparités dans la distribution du foncier et des aides publiques.

Dans le chapitre 3, j'ai posé les jalons de ma mobilisation de la notion de subjectivité environnementale dans le contexte de la modernisation écologique des élevages européens. Traditionnellement mobilisée dans les analyses des zones rurales des Suds, elle permet d'articuler de manière fine les travaux sur les effets des instruments d'action publique, associés à la notion de gouvernementalité, à la littérature sur les cultures et les identités agricoles. Plus encore, elle permet de penser l'incorporation par les éleveur·euses des injonctions diverses au « souci de l'environnement » et les tensions entre les représentations étatiques et agricoles des espaces fourragers. Ces questions s'avèrent particulièrement essentielles pour des éleveur·euses, à la fois héritier·es de la modernisation agricole et aujourd'hui profondément dépendant·es d'aides publiques justifiées par une dimension environnementale.

Dans les trois chapitres suivants j'ai détaillé les principaux résultats de la thèse.

Dans le Bas-Comminges, le principal dispositif environnemental adressé aux éleveur·euses de ruminants du territoire est incitatif et volontaire. Comme la majorité des politiques agri-environnementales nationales, la MAEC SPE se présente moins comme une incitation à des changements systémiques que comme une aide aux revenus d'éleveur·euses d'herbivores, requalifié·es comme fournisseur·euses de services environnementaux pouvant être rémunérés. Dans son instrumentation, la mesure, qui ambitionne de remettre les prairies au cœur du fonctionnement des systèmes d'élevage, repose sur des représentations partagées des espaces fourragers mais échoue à développer une attention plus poussée à la diversité végétale qu'ils recèlent. Les subjectivités environnementales des éleveur·euses, s'ancrant dans l'histoire locale et les problématiques technico-économiques contemporaines, semblent échapper assez largement à la mesure agri-environnementale.

En s'intéressant au contrôle bureaucratique de l'éligibilité des surfaces extensives, l'analyse prolonge la question du gouvernement des espaces fourragers. Cette fois, l'instrumentation de la politique s'éloigne des objectifs de verdissement et porte notamment sur le contrôle des dépenses publiques. Les procédures de déclaration et de contrôle des ZDH sont pourtant loin d'être sans effets sur les pratiques des éleveur·euses. Mobilisant la valorisation

de l'uniformité végétale des espaces fourragers, très marquée chez les éleveur·euses de bovins du territoire, elles instituent le broyage mécanique à large échelle comme un impératif financier et symbolique. Elles entravent ainsi l'émergence locale de subjectivités attentives au rôle de la végétation semi-naturelle.

Afin d'articuler les dimensions hétérogènes du gouvernement des prairies, j'ai présenté finalement une analyse des jugements portés par les éleveur·euses sur les pratiques de leurs collègues. Les accusations constituent une ressource particulièrement riche pour comprendre les liens entre les modalités d'allocation des aides publiques et les aspirations des éleveur·euses. S'il apparaît que l'environnement s'intègre de manière plurielle à ces aspirations, les subjectivités environnementales sont en tension entre la difficile reproduction des normes héritées de la modernisation et la sortie de l'agriculture. Les rapports à la prairie, pour beaucoup d'éleveur·euses, mélangent volonté de préservation d'un milieu et d'un élément paysager valorisé et quête d'uniformité, synonyme d'un travail bien fait.

Pour conclure, je propose de revenir sur certains des apports principaux de la thèse ainsi que sur certaines limites qui marquent ce travail. Ces éléments dessinent des orientations plurielles pour des recherches futures.

7.1 Apports empiriques de la thèse

Le travail de thèse s'inscrit thématiquement dans la lignée des travaux, nombreux depuis les années 1990, qui interrogent l'écologisation d'une profession qui peine à faire face aux mutations contemporaines (CANDAU et GINELLI 2011 ; CANDAU et RUULT 2005 ; RÉMY 1995 ; RILEY 2011, 2016 ; RILEY et al. 2018). En effet, les réformes de la PAC des années 1990 ont articulé d'une manière nouvelle libéralisme et environnement (ANSALONI 2015). Ces changements institutionnels ont donné lieu à un véritable programme de recherche, centré autour des espoirs, des défis et des risques du verdissement des politiques agricoles (MORRIS et POTTER 1995), et notamment dans l'élevage d'herbivores.

Les résultats présentés actualisent donc des recherches qui semblent être devenues moins fréquentes à mesure que les réformes de la PAC se répétaient, accompagnées des diagnostics récurrents pointant leur manque d'ambition environnementale. Ils apportent également un éclairage nouveau sur ces enjeux, notamment à partir de l'entrée par les prairies plutôt que par un instrument agri-environnemental particulier.

7.1.1 La permanence des discours et des incertitudes entourant la PAC et les élevages de bovins allaitants français

Dans un premier temps, la confrontation des résultats de la thèse à la littérature sur les éleveur·euses de bovins allaitants (CANDAU et GINELLI 2011 ; DÉGRANGE 2001 ; LÉMERY et al. 2005 ; PETIT 2018 ; PETIT et FLEURY 2010) semble pointer une permanence, voire un approfondissement, du malaise de cette catégorie d'agriculteur·rices. Certains des résultats confirment ceux de Béatrice Dégrange dans sa thèse *La mise à l'épreuve d'une profession. Le travail de redéfinition du métier d'éleveur charolais*, publiée en 2001 (DÉGRANGE 2001). Dans un article publié deux ans plus tard, Bruno Lémery, soulignait trois grands positionnements au sein de cette profession à l'égard des injonctions contemporaines au changement :

Pour certains, les mises en cause dont ils sont l'objet sont ressenties comme profondément injustes au regard des efforts qu'ils considèrent avoir réalisés et sont vécues sur un mode totalement négatif, avec pour résultat le sentiment que rien ne va plus. Pour d'autres, ces mêmes mises en cause contribuent à renforcer l'idée de changements nécessaires, mais suivant des directions qui divergent : appel à une modernisation supplémentaire d'un côté, appel à rompre avec la logique même ayant présidé à cette modernisation, de l'autre. Le premier enseignement que l'on peut alors tirer de nos observations est que la profession agricole est aujourd'hui divisée

[LÉMERY 2003, p. 20]

On pourrait s'attendre à ce que, vingt ans plus tard, les incertitudes concernant l'avenir du métier d'éleveur·euse aient été partiellement levées – que les controverses, à l'œuvre dans les années 1990, aient pu donner lieu à des formes de compromis. À l'heure actuelle, l'idée d'une impasse semble pourtant au cœur des propos des éleveur·euses. Comme l'a montré un article tiré de cette thèse (AUFFRAY et CLEMENT 2023), les injonctions portées par les politiques publiques sont loin de constituer un projet cohérent et accepté aux yeux de ces derniers. Les trois positions des agriculteur·rices présentées dans l'extrait précédent sont encore fortement décelables dans les entretiens. Le nombre d'éleveur·euses ayant fortement diminué par rapport aux années 2000, le discours pessimiste semble néanmoins aujourd'hui dominer.

Cette permanence des positions s'incarne également dans le vocabulaire mobilisé par les acteurs pour parler des incitations des politiques publiques. En analysant les accusations des éleveur·euses, la centralité de l'expression « chasseur de primes », populaire depuis le début des années 1990 (CHABERT 1996), semble ne jamais s'être démentie. La grande transversalité de l'usage de l'expression semble signaler à la fois un réflexe de défense de la part des éleveur·euses de bovins et un rejet toujours très prononcé d'une allocation des aides indépendante du travail fourni. Le principe de la rémunération du capital engagé plutôt que du travail réalisé apparaît toujours fortement contesté malgré l'incertitude entourant les normes professionnelles et donc la nature du travail valorisé.

7.1.2 Articulation et incarnation locale des différents instruments : des facteurs d'inertie et des facteurs de changement

Ce constat pessimiste doit néanmoins être nuancé. Des éléments présents sur place semblent porter en germe des orientations plus claires. La zone d'étude offrirait ainsi des indices de transitions à l'œuvre, s'inscrivant dans le Bas-Comminges. J'ai cherché dans la thèse à me détacher d'une évaluation de la mise en œuvre et de la réception d'une MAEC, afin de tenter de comprendre les implications parfois discrètes de son instrumentation. Plus encore, l'enquête a pointé la nécessité de considérer la diversité des formes de souci de l'environnement ainsi que la multiplicité des liens entre la PAC et les rapports à la végétation semi-naturelle. Dans le chapitre 5, j'ai ainsi montré l'importance des effets d'instruments de contrôle sur le maintien de représentations de la végétation semi-naturelle comme une menace.

Les résultats de la thèse s'alignent avec les résultats de la littérature sur les mesures

agri-environnementales. Comme dans la majeure partie des contextes européens, les effets écologiques concrets des mesures sont minimes du fait d'un fléchage des aides vers des pratiques « positives » préexistantes (DANIEL et SALLES 2012), signifiant une faible « additivité » (CULLEN et al. 2021). Ce manque d'ambition s'incarne parfois dans des formes d'engagement superficiel et purement pécuniaire dans les MAEC. L'observation, datant déjà de trente ans d'un « nombre significatif de participants beaucoup plus superficiellement impliqués avec [...] peu de preuves d'une quelconque réflexion sur les attitudes envers la conservation » (MORRIS et POTTER 1995, p. 62), reste valide.

La MAEC-SPE a mis au cœur de la requalification environnementale des élevages du Bas-Comminges les apports de critiques contestant l'intensification fourragère et la perte d'autonomie qui l'accompagne. Les recherches agronomiques sur ces systèmes de production invitaient à « réfléchir à l'adaptation de cette logique herbagère développée par certains éleveurs de l'Ouest, à la fois productive et économe, à d'autres régions d'élevage en France » (GARAMBOIS et DEVIENNE 2012). Ces recommandations n'ont pas encore amené les institutions à développer les conditions nécessaires à une voie de changement technique applicable largement dans le territoire d'étude.

Cependant, les acteurs locaux semblent aujourd'hui soutenir des initiatives diverses qui laissent présager de changements à venir. Ainsi, le conseil technique de la Chambre d'agriculture (CA) de Haute-Garonne, après plusieurs décennies de focalisation sur le contrôle de performance, investit à nouveau les potentiels offerts par les fourrages et le pâturage, à la demande des éleveur·euses. Des éleveur·euses divers·es s'engagent, apprennent avec leurs collègues et dessinent des voies pour le futur d'une polyculture-élevage qui a occupé les coteaux depuis des décennies sous des formes très diverses.

Cette reprise en compte des fourrages, à l'aune des enjeux économiques et écologiques, n'a tiré parti qu'assez marginalement de la MAEC, soulignant sa vocation d'aide au revenu aux yeux de ses porteur·euses comme de ses bénéficiaires locaux. Mais ces initiatives de la CA offrent, malgré un manque d'articulation entre elles, l'image d'un élevage bovin renouvelé par des approches économes et autonomes.

7.1.3 Les prairies, un objet toujours privilégié

Ce travail de thèse a été mené à partir de 2021, peu avant l'adoption d'une nouvelle réforme de la PAC. A cet égard, il a profité des recherches menées sur la PAC lors des premières années de la période précédente. A travers un ancrage dans la géographie et dans la question des espaces fourragers, je développe une approche complémentaire à ces travaux, et en premier lieu à deux thèses menées en science politiques et en sociologie,

qui ont proposé des analyses approfondies de certaines nouveautés de la programmation 2014-2023 :

Blandine Mesnel a suivi les agriculteur·rices et les conseiller·es de proximité de France et d'Espagne dans les demandes d'aides PAC. Elle témoigne du caractère parfois éprouvant et perçu comme inutile de ce travail bureaucratique (MESNEL 2020). Dans son travail, Léo Magnin a suivi l'entrée de la haie dans la conditionnalité, depuis sa définition dans les textes, jusqu'au travail de médiation opéré par les conseiller·es agroforestier·es, en passant par le rôle des contrôleur·euses photo-interprètes (MAGNIN 2021).

Le choix d'une entrée par la prairie offre des compléments intéressant à ces analyses de la période 2014-2023 de la PAC. Dans ces travaux, l'action publique environnementale apparaissaient en train de se construire. Des savoirs, des techniques et des procédures bureaucratiques nouvelles rencontraient des problèmes dans leur mise en œuvre, ou s'avéraient, finalement, inutiles et coûteuses.

Comme l'indiquait Blandine Mesnel, « les exigences de contrôle et de traçabilité administrative occasionnent des coûts d'apprentissage et de conformité difficiles à accepter par les agriculteur·rices. Surtout, elles favorisent l'avènement de médiations principalement bureaucratiques autour de l'enjeu biodiversité, les activités des médiateurs de la PAC se focalisant essentiellement sur la conformité des dossiers et des traces écrites en cas de contrôle administratif » (MESNEL 2018, p. 14).

En entrant par la prairie, dans un temps où les outils apparaissaient relativement stabilisés, j'ai pu me concentrer sur la logique qui émergeait aux yeux des éleveur·euses des différents instruments s'appliquant aux espaces fourragers. La sélection d'instruments qui comptaient pour les éleveur·euses localement m'a éloigné d'un grand nombre d'outils (surfaces d'intérêts écologiques, zones vulnérables, MAEC territorialisées) qui, introduits par la réforme de 2014, sont restés, dans le cadre du Bas-Comminges, des textes juridiques sans effets concrets, ou de rébarbatifs « clics » sur le site internet des déclarations. Au contraire, j'ai pu m'orienter vers des outils qui s'appuyaient sur des catégories plus anciennes mêlant administration et agronomie, qui mobilisaient plus directement les éleveur·euses et qui matérialisaient, au-delà d'une « mascarade bureaucratique », un gouvernement des prairies.

Le caractère territorialisé et inductif de cette recherche a montré trois points : les positionnements à l'égard des instruments d'action publique sont profondément ancrés dans des trajectoires historiques et des spécificités locales. La compréhension des impacts de l'instrumentation est difficile sans une prise en compte des systèmes et des représentations auxquelles elle s'adresse. Dans le Bas-Comminges, la place de la polyculture-élevage et l'histoire de sa prise en charge administrative sont ainsi essentielles.

L'analyse des interactions entre instruments explicitement environnementaux et ceux qui ne poursuivent pas ces buts est essentielle pour comprendre les effets des politiques publiques sur les représentations de l'environnement. Les effets propres des outils forment parfois des injonctions contradictoires à l'égard des agriculteur·rices. Dans le Comminges, dispositifs environnementaux et de contrôle des dépenses publiques entretiennent pourtant, tous deux, la valorisation de l'uniformité des espaces fourragers.

La prairie permet de penser l'indispensable ancrage des politiques agri-environnementales dans les enjeux technico-économiques des exploitations, et ce, au-delà de la simple compensation des coûts d'application des cahiers des charges. Si l'on peut s'interroger sur le maintien d'une « culture de la haie » (DOUET et LEMARCHAND 2016) dans de nombreuses zones agricoles de France, les « cultures techniques de l'herbe » (DORÉ et al. 2015) sont, elles, bien vivantes. Si la place des haies, nécessitait souvent « une agroécologie audible précisément parce qu'elle tait son nom » (MAGNIN 2020, p. 64), les prairies sont peut-être un lieu privilégié d'une agroécologie revendiquée par les éleveur·euses.

7.1.4 Les cartographies étatiques des prairies

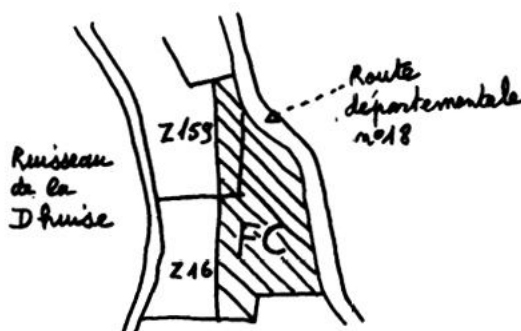


FIGURE 7.2 – Dessin d'une jachère dans une notice de déclaration PAC (MAAF, 1995)

Les prairies sont également apparues au cours de la thèse comme un objet privilégié pour les analyses de l'instrumentation cartographique des politiques publiques.

Dans son analyse des résistances des agriculteur·rices à l'égard de l'obligation de gel des terres amené par la réforme de la PAC de 1992, Jean-Paul Chabert s'interrogeait : « Que restera-t-il de la jachère relancée en 1992 ? ». Question à laquelle il répondait : « la mise en œuvre d'une méthode administrative de contrôle de l'espace et de ses acteurs [...] à même de servir, par exemple, une vaste normalisation agrienvironnementale » (CHABERT

1996, p. 195). Cette identification précoce de ce qui allait devenir une dimension croissante à chaque nouvelle programmation reposait pourtant sur l'observation de techniques bien différentes de celles qui sous-tendent le fonctionnement des politiques contemporaines.

A l'époque, l'imagerie satellite et les SIG ne sont pas encore au cœur des procédures administratives et les déclarations se basent encore sur des représentations graphiques, des matrices cadastrales et des dessins et annotations manuscrites. Aujourd'hui, les outils numériques sont stabilisés et leur usage par les conseillers, les contrôleurs et les agriculteur·rices est devenu « routinier » (BRUNIER 2022). La PAC 2023 introduit l'usage du *smartphone* dans les relations entre agriculteur·rices et État, et avec cette technologie, une nouvelle série de problèmes et de résistances (7.3).



FIGURE 7.3 – Détail d'une infographie expliquant l'utilisation de la nouvelle application pour *smartphone* utilisée par les agriculteur·rices dans les procédures PAC, Geophoto (ASP, 2023)

Les analyses de la thèse ont été plus préoccupées par la continuité de la prise en charge spatiale des espaces fourragers et moins par le caractère spectaculaire des nouveautés techniques et les difficultés d'apprentissage associées. Dans le chapitre 4, j'ai abordé la question du codage des surfaces fourragères, des seuils associés aux mesures agri-environnementales

et les potentiels conflits dans l'articulation des différents éléments de la politique publique. Le chapitre suivant est rentré plus en profondeur dans les modalités de quantification des surfaces fourragères au-delà de la catégorisation des parcelles. Ces analyses apportent des éléments empiriques complémentaires aux travaux qui étudient les enjeux politiques des instruments cartographiques de l'action publique environnementales (ALPHANDÉRY, FORTIER et SOURDRIL 2012 ; COUDERCHET et AMELOT 2010 ; MESNEL 2021). Elles confirment la capacité des SIG à se constituer en « méta-instruments » (AGUILERA et al. 2021) intégrant une part croissante des éléments qui constituent le gouvernement des prairies.

L'étude des instruments spatiaux m'a mené au cœur de ce que John Brian Harley définissait dans son article classique de 1992 comme le « processus cartographique » : « un ensemble de règles pour l'abstraction du paysage ; la manière dont les éléments du paysage sont hiérarchisés » (HARLEY 1992). Ce processus, de nombreux travaux se sont attachés à montrer son caractère politique et sa centralité, non seulement dans la qualification du paysage mais aussi dans le gouvernement des conduites.

Prise dans son ensemble, l'instrumentation cartographique des prairies dans la PAC apparaît comme un projet relativement classique de « lisibilité et de simplification » (SCOTT 1998, p. 9). Par sa « dimension *command and control*, stratégiste, instrumentale et *top-down* » (AGUILERA et al. 2021, p. 15), ce projet rejoint les autres formes d'usages gouvernementaux de la cartographie. Dans les exemples étudiés dans cette thèse, « les choix techniques [...] produisent de fait de la distinction entre bénéficiaires et victimes par l'élaboration de seuil et de zones, mais aussi de catégories qui diffusent et participent à la conception de représentations sociales et politiques » (ibid., p. 15).

Cependant, la complexité croissante du RPG, centralisant l'ensemble des géodonnées mobilisées dans les procédures administratives, implique de rendre compte de l'hétérogénéité de ces cartes. En tant que « méta-instrument », elles agrègent des rationalités diverses. L'amélioration des pratiques agricoles (notamment écologiques) est revendiquée et s'incarne comme l'avatar contemporain du long processus de diffusion des objectifs gouvernementaux aux mondes agricoles. Cependant une partie importante de l'instrumentation paraît moins portée par une volonté de contrôle accrue de l'activité agricole que par une demande croissante de justification de la dépense publique. L'État apparaît moins dans sa dimension disciplinaire que comme discipliné, engagé dans une forme de « souci de soi » (BEZES 2009).

En comparant les analyses de la MAEC-SPE et de la ZDH, des formes diverses de chiffrage des espaces fourragers apparaissent. Dans le premier cas, bien que le but soit de rémunérer l'accroissement de la part de prairie, la quantification n'est pas monétaire et

s'ancrer dans les systèmes eux-mêmes. L'usage des cartes est néanmoins fortement contestable, à l'instar d'autres instruments, la spatialisation de la mesure peut apparaître dotée « d'une logique arithmétique plutôt que géographique ou écologique qui compromet la dynamique d'apprentissage du changement et favorise le travers formaliste » (BOURBLANC 2011).

Dans le cas de la ZDH, il s'agit de fixer des niveaux de rémunération d'espaces semi-naturels, dont la valeur, très difficile à caractériser objectivement, dépend de relations très variables entre humains, animaux et végétaux. A l'instar d'autres artefacts gouvernementaux, son calcul n'entraîne ni « une connaissance plus précise du monde [...] ni même une augmentation globale de la quantité de connaissance » (MITCHELL 2002). Cependant, cet outil n'est pas volontairement dirigé vers la financiarisation des rapports des éleveur·euses à leur milieu mais vers la justification des dépenses publiques. Le rapport monétarisé qui émerge dans la question du broyage semble constituer un effet secondaire du gouvernement de l'administration et non un projet revendiqué de marchandisation de la nature.

Ces différentes formes de chiffrage renvoient à deux projets d'amélioration (LI 2007) : d'une part celui de l'agriculture, de l'autre celui de l'État. En guise d'ouverture, je souhaite mentionner une forme d'usage de la cartographie entr'aperçue durant l'enquête. Le dispositif d'information et suivi objectif des prairies (ISOP) est un outil indispensable pour fournir « un éclairage objectif vis-à-vis des demandes d'indemnisations » (TRIQUENOT, RUGET et SOUVERAIN 2020, p. 99) formulées par les éleveur·euses. Mobilisant administration et recherche, il pourrait constituer un objet particulièrement intéressant pour des futurs enquêtes sur l'assurabilité de l'agriculture dans le changement climatique, incarnation saillante de l'enjeu sécuritaire contemporain (FOUCAULT 2004b).

À ces résultats empiriques, s'ajoutent plusieurs dimensions qui permettent de penser plus généralement la place du gouvernement dans l'appropriation subjective des enjeux environnementaux.

7.2 Apports théoriques de la thèse

En se situant dans le champ de la *political ecology* (PE), cette thèse a cherché à contribuer à la fois à l'étude de l'expérience subjective de la gouvernamentalité verte (FLETCHER et CORTES-VAZQUEZ 2020) et à celle de la réflexivité des acteurs dans la relation au milieu (BERDOULAY et ENTRIKIN 1998).

L'un des apports principaux de la thèse consiste dans l'analyse de l'articulation de différentes relations de pouvoir, à partir de la situation des éleveur·euses du Bas-Comminges. Les processus de subjectivation des éleveur·euses apparaissent comme impliquant des acteurs et des instruments divers. Mon travail éclaire cette diversité de deux manières. D'une part, la prise en compte de la multiplicité des regards qui participent aux processus de subjectivation des éleveur·euses. De l'autre, celle de la PAC comme dispositif de gouvernamentalité articulant différentes rationalités. Celui-ci ne s'incarne pas comme « un système tout-puissant de domination » (CRAMPTON 2003, p. 146) produisant des « sujets obéissants et dociles » (HUXLEY 2008) mais comme un « système dans lequel les problèmes sont gérés en établissant [notamment] des normes spatiales » (CRAMPTON 2003, p. 146).

Un autre apport est la contribution à l'analyse des facteurs d'émergence et les formes d'expression d'un souci de l'environnement. La littérature sur les subjectivités environnementales, loin de se concentrer de manière univoque sur la question du pouvoir, s'est, depuis les années 2000, élargie au-delà de son champ initial d'application pour intégrer des dimensions multiples. Des travaux ont proposé une prise en compte plus importante de l'expérience concrète de la nature. Pour les éleveur·euses, cette expérience s'ancre dans une histoire locale particulière et dans une réalité technique complexe.

Ces apports montrent la pertinence du cadre conceptuel original mobilisé dans la thèse, associant plusieurs perspectives issues de la *political ecology* (PE) et les confrontant à diverses littératures des sciences sociales de l'agriculture et de l'environnement. En proposant un dialogue entre les approches du « *good farmer* » et celles des subjectivités environnementales et en associant analyse des instruments d'action publique et gouvernamentalité verte, j'ai restitué la complexité des effets des politiques publiques et de leurs intégrations dans un contexte local singulier.

Cette démarche s'inscrit pour moi dans le mot d'ordre, déjà ancien, formulé par Christian Deverre et Christine de Sainte Marie (DEVERRE et SAINTE MARIE 2008). Les auteur·rices appelaient à « transgresser l'opposition quelque peu artificielle entre pays du Nord et pays du Sud, encore structurante dans les sciences sociales de l'environnement, et de mieux comprendre comment un mouvement global se décline différemment selon les domaines et les

zones d'activités » (DEVERRE et SAINTE MARIE 2008, p. 102). A titre personnel, cette volonté de construire des cadres communs pour interroger la diversité des agricultures mondiales m'apparaît comme l'une des caractéristiques marquantes de mon travail et une base importante du dialogue avec les encadrant·es de cette thèse. Je cherche ainsi une cohérence dans le passage des politiques de développement de l'agriculture de montagne en Ouganda, objet de ma recherche de master (AUFFRAY 2018), à la PAC dans une région agricole « intermédiaire » en France.

7.2.1 Agriculture et relations de pouvoir

Des regards multiples et incarnés

Ce travail de thèse a permis de contribuer au rapprochement entre les littératures des subjectivités environnementales et du « *good farmer* ». Séparées par les contextes géographiques qui les ont vues émerger, elles s'avèrent pourtant complémentaires pour comprendre les situations des agriculteur·rices européen·nes. L'articulation entre ces deux littératures s'est notamment faite autour du regard.

L'agriculture est une activité qui s'exprime visuellement. Le paysage rural est ainsi largement composé des traces de l'activité agricole. Pour Deffontaines, « dans ses pratiques, [l'agriculteur] mobilise des proportions des échelles, des rythmes, des couleurs et des lumières ; il est aussi créateurs de formes » (J.-P. DEFFONTAINES 1994, p. 337). Ces formes peuvent être appréciées de manière esthétique, révélant ainsi des formes valorisées et des formes dépréciées dans le paysage (N. SAUGET et DEPUY 1996).

Le regard posé sur les formes peut lui-même être analysé comme une forme de relation de pouvoir. En cela, les formes ne sont plus l'incarnation collective d'un système agraire ou d'une tradition, mais celles des pratiques d'individus, susceptibles d'être contrôlées, jugées et orientées. Les résultats de la thèse permettent de penser la diversité des formes d'observation qui participent à la subjectivation des agriculteur·rices, c'est à dire aux « sens de soi », aux positions qu'ils et elles conçoivent et prennent au cours du temps.

Être soumis à l'observation est une modalité particulièrement forte d'intériorisation des représentations de ceux et celles qui nous regardent. C'est pourquoi les travaux sur les subjectivités ont accordé une place importante au regard dans les relations de pouvoir¹. Dans la thèse, les éleveur·euses sont ainsi apparues comme soumises à une diversité de regards, chacun d'entre eux médiatisant différentes règles qui régissent l'activité des

1. Les métaphores théâtrales, du drame (E. HUGHES 1996), de la scène, mais aussi des coulisses ((PRUVOST 2008), sont ainsi mobilisés dans une multitude de travaux (GOFFMAN 1973 ; SCOTT 1992).

agriculteur·rices ou à l'aune desquelles sont jugées leurs actions.

Les éleveur·euses de l'enquête ne sont pas visibles que pour un « œil de l'État » (SCOTT 1998) à la fois intangible et omniscient car projeté dans des satellites orbitaux. Le caractère invisible et diffus des imaginaires contemporains de la surveillance ne semble pas rendre compte de l'expérience de la visibilité. Au contraire, les regards qui participent à la subjectivation des éleveur·euses sont bien souvent plus incarnés, parfois de manière personnelle. Les normes esthétiques, morales, bureaucratiques et professionnelles, se mêlent et se recomposent dans la visibilité à l'égard du regard d'individus avec lesquels les éleveur·euses interagissent concrètement.

Ainsi, le contrôle réglementaire qui repose de manière croissante sur la vue zénithale de la télédétection nécessite pourtant l'œil humain des photointerprètes. Plus encore, les procédures de contrôles impliquent également bien souvent la visite de contrôleur·euses « terrain ». Cette évaluation in-situ est une expérience paradoxale où contrôleur·euses et éleveur·euses doivent composer avec le regard institutionnel, incarné dans une tablette. Ces contrôles constituent un moment de visibilisation de soi qui joue un rôle important, non seulement dans l'obtention d'un soutien financier, mais également dans la reproduction de sa respectabilité et dans l'incorporation d'une lecture particulière du paysage. Ces résultats plaident en faveur d'un rapprochement, encore à réaliser, entre les approches ethnographiques du contrôle au sein des administrations (DUBOIS 2009a) et les approches critiques de la métrologie environnementale (NOUCHER, HIRT et ARNAULD DE SARTRE 2019).

La lecture administrative s'incarne également à l'échelle de l'exploitation et en amont des contrôles. Les agriculteur·rices sont contraint·es à se reposer sur le regard des conseiller·es de proximité, généralement bienveillant et altruiste. Les observations du regard des conseillers confirment leur rôle important, déjà souligné dans la littérature. En tant qu'agent·e de « guichet », ils et elles sont animé·es par un fort sentiment de « souci de l'utilisateur » (LIPSKY 1980) et jouent un rôle essentiel de médiation (CLEMENT, LABARTHE et PLUMECOCQ 2024 ; COMPAGNONE, SANDRINE et JOLY 2015 ; JOLY 2012 ; JUNTTI et POTTER 2002). Pendant les déclarations PAC, les caractéristiques des fermes sont néanmoins scrutées et soumises à un examen parfois long à travers les principes normatifs.

Les règles plus informelles, normes professionnelles ou locales, reposent elles aussi sur des formes de contrôles visuels. Le travail des agriculteur·rices, inscrit dans le paysage, est susceptible d'être observé et jugé par divers acteurs, porteur·euses de représentations diverses (voisin·es, touristes...), au premier rang desquels leurs collègues. Ces pratiques « de surveillance et d'évaluation » des autres agriculteur·rices depuis « le bord de la route » ou « par dessus la haie » sont des éléments marquants de la littérature sur les cultures

agricoles (BURTON, SUTHERLAND et al. 2021).

Dans l'analyse des accusations portées par les éleveur·euses, j'ai cherché à analyser empiriquement l'articulation entre cette diversité de regards. Il est ainsi apparu que le regard des éleveur·euses recourait de manière conjointe à des connaissances bureaucratiques et agronomiques pour juger de la valeur des comportements de leurs voisins. Plus encore, les subjectivités qui transparaissaient de ces propos représentaient de manière frappante l'incorporation par les éleveur·euses de la variété de regards portés sur elles et eux. J'ai ainsi montré qu'une articulation des approches des subjectivités environnementales et du « *good farmer* » était particulièrement à même de restituer l'expérience des injonctions contradictoires et des tiraillements éprouvés par les éleveur·euses.

Cette diversité de regards empêche de concevoir la visibilité des éleveur·euses comme relevant d'un « panoptique rural ». Malgré les « interconnexions entre visibilité, observation, surveillance, commérages et sens intériorisés de l'autodiscipline » (PHILO, PARR et BURNS 2017), il semble difficile d'identifier une logique générale liant les regards entre eux. Les éleveur·euses sont au centre d'un ensemble très hétérogène, informel et diffus, de regards qui médiatisent des normes elles-mêmes diverses voire contradictoires. La multiplicité des regards implique une conceptualisation de la multiplicité des subjectivités environnementales auxquels ils donnent lieu.

Ces résultats relativisent les oppositions parfois binaires entre population rurales et urbaines, entre agriculteur·rices et habitant·es non-agricoles, entre agriculteur·rices « bio » et conventionnel·les ou entre agriculteur·rices et personnel administratif. Cette incertitude et ces doutes, centraux dans le quotidien des éleveur·euses, invitent de manière plus générale à une appréhension de la complexité des normativités et des rapports des sujets à celles-ci (BRYANT et GARNHAM 2014). Les subjectivités apparaissent comme des outils pour naviguer dans la diversité des relations (P. STOCK et FORNEY 2014).

La PAC comme dispositif de gouvernementalité verte

La thèse constitue également une contribution aux travaux sur la gouvernementalité verte et sur l'analyse du gouvernement des conduites écologiques, qui se sont peu intéressés à la PAC. Pourtant, ces travaux présentent des similarités fortes avec les littératures de la sociologie de l'action publique (LASCOUMES et LE GALÈS 2018) et de la quantification (DESROSIÈRES 1993) qui s'intéressent à la fabrique et aux effets des instruments de politique publique dans un contexte européen.

En effet, une grande partie de la littérature sur la gouvernementalité verte a porté sur

les politiques de conservation, notamment dans les Suds, s'appuyant sur des études de cas. En s'intéressant à la PAC, les analyses en termes de gouvernementalité se sont concentrées sur la capacité de contrôle et de surveillance accrue dont dispose l'État (Kovács 2015) et non sur les capacités de redéfinition de l'environnement aux yeux des agriculteur·rices.

Les résultats de l'enquête montrent que par son hétérogénéité interne, sa mobilisation de savoirs et de techniques complexes, sa capacité à reconfigurer le milieu dans lequel évolue les agriculteur·rices, la PAC se prête de manière particulièrement pertinente à une analyse à travers le concept de gouvernementalité. Depuis les années 1990, cette dernière a de plus accumulé une quantité croissante d'éléments à mesure qu'elle se donnait pour but la poursuite d'objectifs de plus en plus larges, en premier lieu la modernisation écologique de l'agriculture européenne.

Comme le montrent les résultats de la thèse, la PAC constitue donc un objet privilégié pour observer la multiplication des leviers « d'action à distance » permettant d'organiser le milieu² des agriculteur·rices et plus généralement des acteurs économiques. L'analyse conjointe de l'instrumentation, de la construction technique des politiques publiques, et des effets parfois inattendus de celles-ci sur les agriculteur·rices, est donc essentielle afin de comprendre les résistances contemporaines à l'égard de l'écologisation.

Chacun de ces leviers s'incarne notamment dans des formes de quantification. Comme je l'ai expliqué dans le chapitre 3, le terme quantification renvoie aux différentes étapes nécessaires à la construction des chiffres : catégorisation, classement, mesure. La catégorisation décrit l'identification des caractéristiques communes à un type d'entité. Le classement décrit l'opération d'association d'une catégorie à une entité. La mesure elle-même n'est finalement que la dernière étape de la création du chiffre, possible seulement après l'effort de création de conventions (DESROSIÈRES 1993).

Dans le cadre de l'agriculture, le milieu dont la quantification est indispensable pour faire des SIG des instruments agri-environnementaux, intègre une grande diversité d'êtres vivants. La PAC comme dispositif de gouvernementalité repose donc sur des formes de métrologies environnementales qui doivent être analysées. Dans la thèse, j'ai ainsi montré, à travers l'analyse de la ZDH, comment la quantification des prairies était un enjeu complexe qui souffrait de nombreux angles morts. Les instruments apparaissent largement incapables de prendre en compte la diversité des pratiques et de leurs qualités écologiques associées.

Les acronymes innombrables qui structurent aujourd'hui la PAC sont autant de catégories, de calculs, de grilles d'équivalence, qui permettent de fixer les seuils, les plafonds,

2. Le milieu est compris au sens de Foucault comme « le support et l'élément de circulation d'une action » (FOUCAULT 2004b, p. 22) et non dans un sens exclusif de « milieu naturel ».

les ratios, qui orientent les systèmes de production. La PAC s'incarne donc comme un objet d'une complexité croissante, mais doté d'une forte continuité temporelle. Ses évolutions progressives depuis les années 1960 ont amené à l'hybridation de nombreux savoirs agricoles, agronomiques et bureaucratiques et à leur appropriation progressive par les différents acteurs impliqués (JOLY 2009 ; JOLY et WELLER 2009). Les subjectivités environnementales s'ancrent ainsi dans des trajectoires de longue durée et ne peuvent pas être réduites aux effets instituants des instruments contemporains (VANWINKLE et FRIEDMAN 2017).

7.2.2 Subjectivité environnementale : histoire et technique

Les résultats de la thèse s'inscrivent dans un mouvement qui vise à faire de l'expression des subjectivités environnementales le résultat de processus divers, que la gouvernabilité ne permet pas de couvrir à elle seule. La lecture des propos des agriculteur·rices à travers le prisme du gouvernement doit être confrontée à une attention pour la capacité réflexive des sujets afin de rendre compte de leurs attachements, de leurs doutes et de leurs capacités à contribuer aux dynamiques qui les affectent.

Ces dimensions apparaissent dans la thèse à travers deux éléments principaux : l'intérêt pour les continuités historiques et pour l'expérience de la technique. Ces deux dimensions permettent d'échapper à l'écueil, noté par de nombreuses critiques (BERDOULAY, LAPLACE-TREYTURE et ARNAULD DE SARTRE 2010 ; SINGH 2013), d'une trop grande focalisation sur le gouvernement, couplée de l'attribution d'un rôle parfois surestimé aux instruments.

La diversité des représentations des éleveur·euses impose une comparaison des expériences des dispositifs spatiaux à travers les contextes économiques, géographiques et culturels.

Replacer les subjectivités dans des dynamiques historiques singulières

Les subjectivités environnementales des éleveur·euses sont des prises de positions qui s'ancrent dans une trajectoire historique singulière. Cette affirmation est au cœur de la forme du manuscrit avec un premier chapitre qui fonctionne comme un rappel des formes de continuité à l'œuvre dans le territoire.

L'ancrage des subjectivités environnementales dans les histoires locales a été noté par des travaux dans différents contextes, depuis le midwest américain (VANWINKLE et FRIEDMAN 2017) jusqu'au cercle polaire soviétique (A. BRUNO 2019). Dans la présentation des trajectoires des élevages du Bas-Comminges comme dans ces exemples internationaux, les po-



FIGURE 7.4 – Cassagnabère dans les années 50 (Cartes Postales Combiér, date inconnue)

litiques publiques sont réinterprétées dans des circonstances particulières et contribuent à infléchir ou à pérenniser des trajectoires de plus longue durée.

Dans le cadre du Bas-Comminges, certains aspects du rapport aux espaces fourragers se sont révélés être finalement ancrés dans des caractéristiques anciennes de la présence des bovins dans le territoire (stabulation et faiblesse du pâturage, notamment). Cette vision empêche de considérer les subjectivités environnementales comme des constructions émergent, avant tout, des stratégies gouvernementales (LAFORGE et McLACHLAN 2018). Elle permet de considérer ce qui, dans les paysages contemporains, représente les attachements qui ont été maintenus, à travers les époques, par les habitant·es qui ont fait perdurer des caractéristiques (diversité paysagère, association entre élevage et culture, présence d'arbres dans les fermes) et ont participé à des changements radicaux par ailleurs. Les « paysages moraux » (SETTEN 2001, 2004) contemporains du Comminges portent donc la marque des générations de travailleurs et de travailleuses qui s'y sont succédé·es³.

Comme dans d'autres contextes, l'inadéquation croissante de ces « assemblages » de « substances matérielles, technologies, discours et pratiques » (LI 2017, p. 20) aux enjeux contemporains est difficile à surmonter pour beaucoup d'éleveur·euses. Dans l'enquête, l'expression de cette « impasse », donnait lieu simultanément à des propos pessimistes

3. La figure 7.5 est disponible à l'adresse suivante : <http://fotoarin.free.fr/index.html>



FIGURE 7.5 – Cassagnabère dans les années 2000 (Testa, 2004)

mais aussi à des formes de réflexivité poussée. Les éleveur·euses se questionnaient sur les choix passés et les raisons derrière ces choix ainsi que les implications pour les directions futures.

L'approche territorialisée et diachronique, permise par la succession des enquêtes sur ce territoire (BRUNET 1965 ; Nicole SAUGET 1995 ; SOURDRIL 2008), introduit donc des éléments essentiels (attachements, réflexivité) dans l'analyse des subjectivités environnementales qui permettent de ne pas se méprendre sur l'origine de certains propos et sur la place des instruments, qui pourraient donner, à première vue, l'impression d'une capacité de contrôle et de sujétion totale.

Matérialité des espaces fourragers et réflexivité des éleveur·euses

Les recherches sur les subjectivités environnementales se sont construites autour de l'analyse des relations de pouvoir et des formes de gouvernement (AGRAWAL 2005b ; ANAND et MULYANI 2020 ; L. WARD 2013). Elles ont depuis plusieurs années élargi leurs analyses en considérant le soin (SINGH 2013 ; SONY et KRISHNAN 2023) et les émotions (GONZÁLEZ-HIDALGO et ZOGRAFOS 2017 ; NIGHTINGALE 2011, 2013). Ces dimensions ont été soulignées par des approches ethnographiques s'intéressant de plus près aux activités concrètes et à la manière dont elles mobilisent les capacités cognitives des personnes qui s'y adonnent. Ces



FIGURE 7.6 – Cassagnabère aujourd’hui (Capture d’écran de google earth, 2024)

travaux ont ainsi contribué à la prise en compte de l’interaction quotidienne des individus à l’environnement ainsi qu’à l’identification du rôle des entités matérielles qui le composent.

Les résultats de la thèse invitent à prolonger ces deux apports. Cependant, dans le contexte étudié, cette prise en compte de la matérialité doit intégrer les contraintes spécifiques à une activité commerciale et fortement technicisée. Les littératures de la zootechnie et de l’agronomie s’avèrent donc particulièrement importantes pour comprendre les prises de positions des éleveur·euses.

L’exemple étudié impose, en effet, de considérer l’importance de la technique dans la constitution des subjectivités environnementales. En effet, l’environnement s’incarne pour les éleveur·euses non seulement comme un milieu, réclamant un travail qui les implique corporellement, mais également comme un ensemble de ressources relevant de représentations techno-scientifiques. Le questionnement autour des rapports des éleveur·euses aux espaces fourragers a mis au centre de la thèse la dimension technico-économique qui a marqué l’histoire de la modernisation (BÉRANGER et LACOMBE 2014) et qui pèse aujourd’hui fortement sur la capacité des éleveur·euses à engager des transitions.

La littérature sur l’élevage constitue donc une grande richesse pour l’étude des sub-

jectivités en ce qu'elle s'est donnée pour objectif, de manière précoce, de penser cette articulation entre systèmes techniques et représentations sociales. Les notions de « culture technique de l'herbe » (DORÉ et al. 2015) et de « ressources fourragères » (NAPOLÉONE, CHAZOULE et FLEURY 2015) sont donc essentielles pour comprendre ce qui se joue dans les prises de position étudiées.

En effet, les propos tenus par les éleveur·euses dans les entretiens peuvent être considérés comme une manière de « dire la connaissance de sa propre activité » (DARRÉ 1984). Les subjectivités que l'on a décelées sont ainsi le résultat de l'engagement quotidien dans un travail marqué par des contraintes fortes, climatiques et financières notamment. Considérer les subjectivités environnementales des éleveur·euses passe donc par la compréhension des systèmes techniques qui permettent cette « forme de relation à l'environnement particulière, certes utilitaire, mais qui n'exclut pas l'idée de " soin " ou " d'esthétique " » (PETIT et FLEURY 2010, p. 54).

La prise en compte des contraintes techniques qui permettent ou non l'expression de certaines formes de subjectivités environnementales doit s'enrichir d'une dimension processuelle, qui correspond aux changements constants qui affectent les fermes et suscitent des remises en questions, de nouvelles aspirations et des doutes chez les agriculteur·rices.

Le changement des subjectivités est donc également lié à des évolutions par le bas. En effet, dans la littérature sur les changements techniques en agriculture comme dans l'enquête, les changements se diffusent de manière discrète par des formes d'adaptations pragmatiques, d'hybridations (ANSALONI et FOUILLEUX 2006) qui signalent une réflexivité (LAMINE 2011) indispensable à l'adaptation de l'activité aux circonstances contemporaines. A cet égard, l'entrée par la question de l'affouragement permet d'enrichir les approches de la subjectivité environnementale, d'une considération pour le développement de formes d'attentions nouvelles dans des systèmes pourtant héritiers de formes de réductionnisme important. L'analyse des relations entre les politiques publiques, les espaces fourragers et les éleveur·euses de bovins allaitants du Comminges a donc permis des apports empiriques et théoriques qui permettent d'envisager avec plus de justesse la place de l'État dans les inerties et les changements qui affectent les subjectivités environnementales des éleveur·euses.

Subjectivités et spatialités

A l'heure où le « club sandwich de couches de données » (COUCLELIS 1992) et le « mille-feuille des zonages » (ANDRÉ-LAMAT et MELLAC 2014) paraissent de plus en plus indigestes, de nombreux travaux s'interrogent sur les rapports entre les spatialités du gouvernement et celles des sujets.

Les éleveur·euses de bovins du Bas-Comminges, du fait de leur niveau croissant de diplôme et de leur inscription dans la continuité d'une agriculture modernisée, mobilisent de nombreuses catégories appartenant à un lexique simultanément agronomique et bureaucratique. Les approches historiques ont montré l'inscription dans la longue durée de la diffusion des « formes de calcul » (MURDOCH et N. WARD 1997, p. 320), et plus généralement des « actes de scriptions » (JOLY 2009), de l'État aux agriculteur·rices. L'identification de ce processus d'acculturation, fruit de l'observation d'éleveur·euses particulier·es, ne peut néanmoins pas être généralisé à l'ensemble des mondes agricoles. La diversité des représentations des éleveur·euses impose une comparaison des expériences des dispositifs spatiaux à travers les contextes économiques, géographiques et culturels.

Mais au-delà de ces savoirs géographiques plus en moins partagés, l'enquête permet l'identification d'une composante explicitement spatiale des subjectivités environnementales. En effet, la reproduction à plusieurs échelles (territoriale, exploitation, parcelle) de l'injonction à la diversité (des systèmes de productions, des cultures, des formations végétales) constitue un élément fort de l'écologisation de l'agriculture. Ce rapport à l'hétérogénéité et à l'uniformité se décline de manière diverse chez les éleveur·euses de bovins du Bas-Comminges. Partageant très largement l'idéal d'une diversité des paysages et des exploitations, ils et elles sont potentiellement plus réservé·es quand à la diversité des agricultures locales et plus détaché·es de celle des formations végétales prairiales. Une analyse des subjectivités environnementales à partir de cette composante scalaire pourrait enrichir la compréhension des résistances et des appropriations de l'agroécologie de la part des éleveur·euses. Cette analyse s'inscrirait dans la lignée des travaux récents qui ont montré l'importance des modes d'habiter dans la constitution des savoirs naturalistes des éleveur·euses. Ceux-ci pointaient ainsi un décalage entre les échelles des dispositifs agri-environnementaux et les échelles auxquelles s'élaborent les diagnostics des éleveur·euses sur l'état des milieux et sur leur rôle dans leur évolution (ARTANO-GARMENDIA, CHARBONNEAU et POINSOT 2022).

Avant de conclure ce manuscrit, je souhaiterais pointer un certain nombre de limites aux résultats de la thèse et ouvrir de nouvelles perspectives de recherche.

7.3 Limites de ce travail et pistes pour questionner les subjectivités environnementales des éleveur·euses

Le gouvernement des prairies est un ensemble complexe de savoirs, de techniques et de procédures, qui implique les éleveur·euses personnellement. L'intégration d'une rationalité écologique dans ce dispositif complexe est un processus lent qui s'incarne de manière singulière dans le Bas-Comminges. J'ai cherché, à partir d'une entrée territorialisée, à restituer le rôle de l'histoire locale, de la diversité des éléments qui composent la politique publique, ainsi que des relations sociales entre éleveur·euses dans la manière dont s'organise ce gouvernement. Certaines limites soulevées par ce travail sont constitutives de l'étude de cas (montée en généralité à partir des résultats observés) et de l'entrée par les points de vue des éleveur·euses (manque d'analyse des logiques de conception et de mise en œuvre des politiques publiques). Je souhaite revenir ici sur trois points, peu abordés dans l'enquête, qui me semblent néanmoins essentiels.

7.3.1 L'inscription des élevages bovins allaitants dans des filières

Le premier point est le rôle des filières dans le gouvernement des exploitations agricoles françaises. Ainsi, dans l'enquête, j'ai délaissé les acteurs des coopératives pour me concentrer sur les acteurs directement impliqués dans les procédures de la PAC. Les quelques entretiens et observations réalisés auprès de ces institutions et des agriculteur·rices qui s'y impliquent laissent entrevoir leur rôle essentiel, confirmé par des recherches récentes (CHARBONNEAU, DELETRAZ et REBOTIER 2016). Une grande partie des règles formelles et informelles qui organisent le fonctionnement des élevages et les représentations des éleveur·euses est définie dans des réseaux qui échappent largement à l'État et qui relient les exploitations à l'amont et à l'aval des filières.

Des enquêtes dédiées permettraient de mieux comprendre comment s'organise la production des systèmes d'élevage hors de la ferme et la manière dont les acteurs de la sélection et de l'insémination intègrent les impasses des modèles contemporains (PORCHER 2009b). Le gouvernement des races d'herbivores est profondément lié au gouvernement des prairies (VISSAC 2002) et mériterait également d'être interrogé avec le prisme développé dans la thèse pour comprendre sa place dans les subjectivités.

L'aval des exploitations présente également des dynamiques intéressantes. Des recherches sur les acteurs de la commercialisation donneraient potentiellement à voir des stratégies nouvelles pour contrôler l'approvisionnement à l'heure où les cheptels décroissent et les

initiatives territoriales se multiplient ⁴. La nature des marchés est un élément très important du travail des éleveur·euses et conditionne aujourd'hui les opportunités de faire évoluer les modes de productions.

Vers l'aval comme vers l'amont, les filières sont des facteurs essentiels des subjectivités des éleveur·euses. Des recherches récentes ont ainsi pointé le rôle de l'inscription territoriale des filières dans le changement de l'agriculture (LA HAYE SAINT HILAIRE et al. 2023).

7.3.2 Une activité multi-spécifique

Le deuxième choix opéré dans la thèse, qui constitue une limite importante du travail, est la relative absence des animaux. En effet, en considérant les politiques, les éleveur·euses et les prairies, j'ai abordé la place des ruminants de manière relativement succincte, privilégiant les végétaux et les humain·es.

Pourtant des travaux contemporains ont montré l'importance des animaux dans le travail des éleveur·euses, non seulement dans leurs dimensions technico-économiques mais également dans les savoirs et les affects qui émergent de cette relation (BLANC 2009). Dans les sciences sociales, des recherches ont développé, à travers des enquêtes ethnographiques dans divers systèmes d'élevage, une prise en compte élargie des animaux d'élevage, non comme des objets, mais comme des partenaires de travail (PORCHER et LÉCRIVAIN 2012; PORCHER et SCHMITT 2012). Les interactions entre les éleveur·euses et leurs animaux sont décrites comme une intersubjectivité qui peut tendre vers une convivialité (DONATI 2019). Dans l'enquête, comme dans la littérature, il est apparu que les animaux peuvent occuper une place importante dans les réflexions éthiques des éleveur·euses (DRIESSEN 2012) et participent donc à leur subjectivation. Ces approches peuvent offrir des enrichissements à l'approche développée dans cette thèse en montrant la diversité des rapports aux animaux d'élevage et son rôle dans la diversité des subjectivités environnementales des éleveur·euses.

Des travaux interdisciplinaires menés entre l'écologie, la zootechnie et les sciences sociales ont également montré que le fonctionnement du pastoralisme obéissait à des logiques complexes, mêlant les savoirs des éleveur·euses (MEURET 1993) et les comportements des ruminants (B. DUMONT et al. 2001). Les apprentissages au sein des troupeaux sont apparus

4. La place de l'élevage dans le territoire du Comminges, qui s'est affirmée au cours de la deuxième moitié du xx^e siècle (BRUNET 1965; SOURDRIL 2008), est aujourd'hui l'objet d'un attachement toujours très fort. En témoigne la volonté des collectivités territoriales de reconnecter cette production avec la consommation locale, au travers de l'approvisionnement des cantines des établissements scolaires et de la création d'une régie publique des abattoirs. Comme dans d'autres contextes, au-delà des incertitudes, le territoire pourrait s'avérer « un laboratoire où s'observent de nouvelles façons de reprendre la main dans l'exercice de l'agriculture dans un contexte d'impasses et d'aléas multiples » (PETIT, DUPRE et al. 2021, p. 92).

comme essentiels à la construction des ressources fourragères (MEURET et al. 2006). Ces travaux proposent un « changement de paradigme » (MEURET 2010) pour comprendre les interactions entre éleveur·euses, animaux et plantes et offrent des pistes toujours passionnantes pour les sciences sociales (DUPRÉ, LASSEUR et POCCARD-CHAPUIS 2015).

En s'intéressant de plus près aux relations entre éleveur·euses et animaux, l'analyse des subjectivités environnementales pourrait identifier des agencements propices au-delà des caractéristiques générales des exploitations (races du troupeaux, composition des espaces fourragers et modalité d'exploitations). La diffusion croissante du pâturage tournant dans les campagnes françaises pourrait offrir un objet pertinent pour étudier ces changements et établir des liens avec les apports de la thèse.

7.3.3 Prendre en compte les enjeux de genre dans les subjectivités des éleveur·euses

Dans la thèse, la question du genre des éleveur·euses est restée relativement latente. Cet enjeu constituait pourtant un lien évident entre la littérature de la *feminist political ecology* qui a nourri l'analyse des subjectivités et le contexte de l'élevage. En effet, le caractère très genré de la profession a donné lieu à des travaux qui s'intéressent aux masculinités agricoles à travers une grande diversité de problématiques : la santé mentale (BRYANT et GARNHAM 2015 ; RAMÍREZ-FERRERO 2005), l'accès et le recours aux soins (BELTRAN 2017), le rapport au métier (ANNES et HANDFIELD 2019 ; LAOIRE 2002) et aux machines (SAUGERES 2002), le changement de l'organisation du travail (CUSH et MACKEN-WALSH 2018) ou encore la reproduction de l'entre-soi masculin (HEGDEM 2014).

La *feminist political ecology* offre un nombre important de ressources pour articuler le genre et le rapport à la nature (SULTANA 2009, 2011). Dans la thèse, j'ai mobilisé ces travaux pour la conceptualisation qu'ils donnent de la subjectivité environnementale, mais sans enquêter dans le détail sur les expériences différenciées des éleveurs et des éleveuses, ni sur les normes, discours et injonctions qui s'appliquent selon des logiques genrées. La manière dont les subjectivités environnementales s'articulent avec les masculinités dans l'élevage représente donc une direction particulièrement évidente pour une future recherche.

La réception complexe de l'agroécologie et de ses implications sociales renvoie de manière assez frontale à la construction des masculinités dans la modernisation agricole et aux formes d'attachements qu'elle a durablement installées. La confrontation entre les idéaux d'indépendance et de maîtrise technique et les remises en cause contemporaines des modèles agricoles est au cœur de la crise professionnelle dont l'enquête a offert un aperçu.

7.4 Vers un nouveau contrat entre État et éleveur·euses ?

La PAC apparaît aujourd'hui comme l'une des incarnations les plus complexes de ce qui s'annonçait dans les années 1990 comme le « plus grand défi managérial du monde : la production d'un pouvoir géo-environnemental grâce à la connaissance écologique » (LUKE 1995). Trente ans après les réformes instaurant la modernisation écologique de l'agriculture européenne, l'étude de cette politique publique tentaculaire invite pourtant à relativiser les ruptures apportées par les nouvelles « technologies de pouvoirs » (FOUCAULT 2004a).

L'analyse des expériences subjectives de la gouvernementalité verte (FLETCHER et CORTES-VAZQUEZ 2020) des éleveur·euses de bovins du Bas-Comminges, montre la conservation d'éléments importants de leurs rapports à la nature, ainsi qu'un malaise profond déjà relevé dans les années 1990 et 2000. L'étude des espaces fourragers dans la PAC laisse entrevoir la manière dont des formations végétales, requalifiées administrativement, continuent de produire des sujets paradoxaux (ROBBINS et SHARP 2005).

Les éleveur·euses de bovins allaitants du Bas-Comminges vivent les contradictions contemporaines de manière exacerbée. Bien loin d'être « déconnectés de la nature » (BEERY et al. 2023) et « insensibles au désastre en cours » (SILBERZAHN 2022), ces sujets apparaissent confrontés à des obstacles techniques et culturels importants dans la construction d'une véritable agroécologie. Plus encore, ils constituent un symbole de cette agriculture familiale, sur laquelle reposait la modernisation du xx^e siècle et qui peine aujourd'hui à faire face à son pendant contemporain.

Les subjectivités environnementales des éleveur·euses de bovins allaitants, étudiées dans la thèse, sont, à bien des égards, l'expression des compromis de longue durée qui orientent les aides publiques vers des élevages à la capitalisation croissante mais à la rentabilité déclinante.

D'autres formes de relations entre l'élevage et l'État sont indispensables pour faire face aux enjeux contemporains, qui ne se résument pas à la question climatique. Si les inerties semblent fortes, les changements à mettre en place paraissent clairs. Contrairement à d'autres enjeux, véritables « *wicked problems* » (RITTEL et WEBBER 1973) sans véritables issues, les gains attendus paraissent ici plus nombreux et plus importants que les désavantages.

L'organisation d'une diminution de la taille des cheptels bovins, concertée et pertinente à la fois socialement, économiquement, écologiquement et techniquement est promue aujourd'hui par des acteurs aux rationalités extrêmement diverses. Des économistes pointent les effets pervers des aides couplées qui augmentent la taille des cheptels (CHATELLIER,

DÉTANG-DESSENDRE et al. 2021). Des haut-fonctionnaires contestent la forme contemporaine du soutien public aux élevages de bovins (COUR DES COMPTES 2023). Des travaux liant agronomie, écologie et nutrition insistent sur la diminution nécessaire de la consommation de viande, notamment rouge en France (DURU, BRAS et GRILLOT 2021). La stratégie gouvernementale bas-carbone ambitionne de réduire par deux les émissions de gaz à effet de serre issues de l'agriculture, parmi lesquelles l'élevage herbivore occupe une place centrale (MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE 2020). Des scénarios chiffrés, sont élaborés pour montrer des voies crédibles vers une alimentation humaine durable et juste, impliquant un affouragement moins intensif des herbivores (COUTURIER et al. 2016).

Dans la thèse, j'ai également montré la lassitude de beaucoup d'éleveur·euses à l'égard d'un accroissement de la taille de leurs fermes qui les a « mené·es dans le mur ». Ces acteurs hétéroclites pointent l'épuisement de référentiels qui remontent aux années 1960 et ne permettent pas de faire face aux enjeux contemporains.

En attendant l'émergence de nouvelles coalitions, le maintien de compromis obsolètes au sommet de l'État, reste le signe de plus de la difficulté et de la nécessité de l'ouverture démocratique des politiques agricoles. Dans la PAC, comme le notait Aurélie Cattan en 2014, « le diable est dans les détails » (CATTAN 2014), la construction d'une expertise fine des politiques et de la situation des publics est donc essentielle afin de parvenir à intervenir de manière pertinente dans ces débats souvent techniques. La poursuite de l'analyse et de la compréhension des enjeux entourent la production de l'alimentation contemporaine me semble donc une voie personnelle à la fois passionnante et utile pour les prochaines années.

Bibliographie

- AGENCE DE SERVICE ET DE PAIEMENT (2018). *Guide national d'aide à la déclaration du taux d'admissibilité des prairies et pâturages permanents*.
- AGRAWAL, Arun (2005a). « Communautés, gouvernement intime et sujets de l'environnement au Kumaon, Inde ». Dans : *Anthropologie et Sociétés* 29.1, p. 21-47.
- (2005b). *Environmentality Technologies of Government and the Making of Subjects*. Durham : Duke University Press.
- AGUILERA, Thomas et al., éd. (2021). *Les cartes de l'action publique : Pouvoirs, territoires, résistances*. Paradoxa. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- ALARCON, Margaux (2020). « Prendre soin des plantes et des sols : caractéristiques et transformation des pratiques de care en milieu agricole. » Thèse de doct. Paris : Museum national d'histoire naturelle.
- ALLAIRE, Gilles (1988). « Le modèle de développement agricole des années 1960 ». Dans : *Économie rurale* 184.1, p. 171-181.
- ALLAIRE, Gilles et Benoît DAVIRON (2017). « Introduction — Industrialisation et socialisation de l'agriculture ». Dans : *Transformations agricoles et agroalimentaires : Entre écologie et capitalisme*. Synthèses. Versailles : Éditions Quæ, p. 3-20.
- ALPHANDÉRY, Pierre et Jean-Paul BILLAUD (1996). « L'agriculture à l'article de l'environnement : Introduction ». Dans : *Études rurales* 141.1, p. 9-20.
- ALPHANDÉRY, Pierre, Agnès FORTIER et Anne SOURDRIL (2012). « Les données entre normalisation et territoire : la construction de la trame verte et bleue ». Dans : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* Vol. 3, n° 2.
- AMIAUD, Bernard et Pascal CARRÈRE (2012). « La multifonctionnalité de la prairie pour la fourniture de services écosystémiques ». Dans : *Journées professionnelles de l'association française pour la production fourragère (AFPF)*. Prairies permanentes : de nouveaux atouts pour demain. Paris, France : AFPF, Association Française pour la Production Fourragère, 12 p.
- ANAND, Manasi et Mari MULYANI (2020). « Advancing 'Environmental Subjectivity' in the realm of neoliberal forest governance : Conservation subject creation in the Lokkere Reserve Forest, India ». Dans : *Geoforum* 110, p. 106-115.
- ANDRÉ-LAMAT, Véronique et Marie MELLAC (2014). « L'île aux Oiseaux, appropriation conflictuelle d'un haut lieu du bassin d'Arcachon ». Dans : *L'Information géographique* 78.2, p. 62-84.

-
- ANNES, Alexis et Mario HANDFIELD (2019). « Jeunes agriculteurs hors cadre familial. Les masculinités pour éclairer les nouveaux rapports au métier ». Dans : *Cahiers du Genre* 67.2, p. 141-163.
- ANSALONI, Matthieu (2015). *Le tournant environnemental de la Politique agricole commune. Débats et coalitions en France, en Hongrie et au Royaume-Uni*. Paris : L'Harmattan.
- (2017). « Le marché comme instrument politique. Le désengagement de l'État dans l'usage des pesticides en France ». Dans : *Sociétés contemporaines* 105.1, p. 79-102.
- ANSALONI, Matthieu et Ève FOUILLEUX (2006). « Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation technique des exploitations laitières bretonnes ». Dans : *Économie rurale* 292.2, p. 3-17.
- ANSALONI, Matthieu et Andy SMITH (2021). *L'expropriation de l'agriculture française : pouvoirs et politiques dans le capitalisme contemporain*. Dynamiques socio-économiques. Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant.
- ARNAULD DE SARTRE, Xavier, Marion CHARBONNEAU et Orianne CHARRIER (2019). « How ecosystem services and agroecology are greening French agriculture through its reterritorialization ». Dans : *Ecology and Society* 24.2, p. 19.
- (2020). « Formes spatiales et logiques émergentes de la transition agroécologique ». Dans : *Transition et reconfigurations des spatialités*. Bruxelles : Peter Lang.
- ARTANO-GARMENDIA, Coralie, Marion CHARBONNEAU et Yves POINSOT (2022). « Mode d'habiter et construction des savoirs naturalistes locaux : les éleveurs de brebis des Pyrénées occidentales ». Dans : *Cybergeography : European Journal of Geography*.
- AUBERT, Didier, Yves LÉON et H. WEHRLIN (1986). « « Agriculteurs en difficulté » : d'un phénomène marginal à un problème réel ». Dans : *Économie rurale* 172.1, p. 31-40.
- AUFFRAY, Manoel (2018). « Utilité et privilèges de l'interface : deux groupes locaux d'agriculteurs sur le Mont Elgon (Ouganda) ». Dans : *Les Cahiers d'Outre-Mer. Revue de géographie de Bordeaux* 71.278, p. 291-315.
- AUFFRAY, Manoel et Floriane CLEMENT (2023). « Looking for the local 'grant-grabbers' : Cattle farmers' criticisms and emerging environmental subjectivities in southwestern France ». Dans : *Journal of Rural Studies* 102, p. 103091.
- AVANZA, Martina (2008). « 2 : Comment faire de l'ethnographie quand on n'aime pas « ses indigènes » ? Une enquête au sein d'un mouvement xénophobe ». Dans : *Les politiques de l'enquête*. Alban Bensa, Didier Fassin. Recherches. Paris : La Découverte, p. 41-58.
- BARNAUD, Cécile et Nathalie COUX (2017). « La multifonctionnalité de l'élevage de montagne : un construit social, une diversité de regards, des négociations territoriales ». Dans : *La montagne, territoire d'innovation*. Grenoble : LabEX ITEM.
- BARNAUD, Cécile, Anke FISCHER et al. (2021). « Is forest regeneration good for biodiversity ? Exploring the social dimensions of an apparently ecological debate ». Dans : *Environmental Science & Policy* 120, p. 63-72.
- BARRUÉ-PASTOR, Monique, Chantal BLANC-PAMARD et Jean-Pierre DEFFONTAINES (1992). « Le paradoxe du paysage ». Dans : *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*. Sous la dir. de Marcel JOLLIVET. Hors collection. Paris : CNRS Éditions, p. 297-306.

- BAYSSE-LAINÉ, Adrien (2019). « Les circuits alimentaires relocalisés sont-ils réduits à ne valoriser que des délaissés agricoles ? » Dans : *Pour* 237-238.1-2, p. 14-21.
- BECKER, Howard (1985). *Outsiders*. Métailié.
- BEERY, Thomas et al. (2023). « Disconnection from nature : Expanding our understanding of human–nature relations ». Dans : *People and Nature* 5.2, p. 470-488.
- BELLACASA, Maria Puig de la (2015). « Making time for soil : Technoscientific futurity pace of care ». Dans : *Social Studies of Science* 45.5, p. 691-716.
- BELTRAN, Grégory (2017). « Explications et modes de justification du renoncement aux soins dans une population rurale-agricole. Rôles et ajustements d'un modèle de masculinité traditionnelle ». Dans : *Recherches sociologiques et anthropologiques* 48-1, p. 87-107.
- BÉRANGER, Claude (2009). « Situation, débats et controverses au début de la Révolution fourragère des années 50 : Des sujets encore d'actualité en 2009 ? » Dans : *Fourrage* 200, p. 465-474.
- BÉRANGER, Claude et Philippe LACOMBE (2014). « La recherche agronomique et la révolution agricole de la seconde moitié du XXe siècle : l'exemple de la prairie ». Dans : *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS* Tome III - N°2, p. 167-179.
- BERDOULAY, Vincent et J. ENTRIKIN (1998). « Lieu et sujet ». Dans : *L'Espace géographique* 27.2, p. 111-121.
- BERDOULAY, Vincent, Danièle LAPLACE-TREYTURE et Xavier ARNAULD DE SARTRE (2010). « La question du sujet et la géographie ». Dans : *Cahiers de géographie du Québec* 54.153, p. 397-418.
- BERGERON, Henri, Camille BOUBAL et Patrick CASTEL (2016). « Chapitre 4 / Sciences du comportement et gouvernement des conduites. La diffusion du marketing social dans la lutte contre l'obésité ». Dans : *Gouverner les conduites*. Académique. Paris : Presses de Sciences Po, p. 157-192.
- BERTRAND, Georges (1975). « Pour une histoire écologique de la France rurale ». Dans : *Histoire de la France rurale T.1 des origines à 1340*. Georges Duby, Armand Wallon. Paris : Seuil, p. 39-118.
- BESSIÈRE, Céline (2008). « « Travailler à l'extérieur » : des implications ambivalentes pour les compagnes d'agriculteurs ». Dans : *Nouvelles Questions Féministes* 27.2, p. 53-66.
- BEZES, Philippe (2009). « 2. Le « souci de soi de l'État » : l'idéal d'un gouvernement rationnel de l'administration (1962-1972) ». Dans : *Réinventer l'État*. Le Lien social. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, p. 61-126.
- BILLAUD, Jean-Paul (1992). « L'article 19 : une gestion agricole au nom de l'environnement ? » Dans : *Économie rurale* 208.1, p. 137-141.
- BLANC, Julien (2009). « Savoirs relationnels et « engagement » avec le vivant : les dimensions oubliées du métier d'éleveur ? » Dans : *Natures Sciences Sociétés* 17.1, p. 29-39.
- BLANC-PAMARD, Chantal et Pierre MILLEVILLE (1985). « Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire ». Dans : *Dynamique des systèmes agraires : à travers champs agronomes et géographes*. Paris : Orstom, p. 101-138.

-
- BOLTANSKI, Luc et Laurent THÉVENOT (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. NRF. Paris : Gallimard.
- BONFIGLIOLI, Clotilde (2020). « Maintenir une homogénéité culturelle et linguistique : mise en perspective diachronique des stratégies de découpages territoriaux de la périphérie flamande de Bruxelles-Capitale ». Dans : *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 39.
- BOURBLANC, Magalie (2011). « Des instruments émancipés. La gestion des pollutions agricoles des eaux en Côtes-d'Armor au prisme d'une dépendance aux instruments (1990-2007) ». Dans : *Revue française de science politique* 61.6, p. 1073-1096.
- BOURDIEU, Pierre (1979). *La distinction*. Paris : Les éditions de minuit.
- (1980). *Le Sens pratique*. Paris : Les éditions de minuit.
- (1986). « L'illusion biographique ». Dans : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 62.1, p. 69-72.
- BOUREL, Étienne et Judith HAYEM (2019). « Subjectivations du(es) / au travail. Subjectivations en travail ». Dans : *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues* 158-159, p. 15-26.
- BOUVIER, Charlène (2021). « André Voisin dans le paysage de la recherche agronomique. La notion d'« années de misère » dans les années 1950 / André Voisin in the landscape of agricultural research. The notion of "years of misery" in the 1950s ». Dans : *Notes Académiques de l'Académie d'agriculture de France* 11, p. 1-12.
- BOZON, Michel (1982). « Chasse, territoire, groupements de chasseurs ». Dans : *Études rurales* 87.1, p. 335-342.
- BRESNIHAN, Patrick (2016). *Transforming the Fisheries*. Lincoln : University of Nebraska Press.
- BRUNET, Roger (1957). « La motorisation de l'agriculture dans la région de Toulouse ». Dans : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 28.3, p. 335-336.
- (1958). « Les campagnes commingeoises à la fin du XIXe siècle ». Dans : *Annales du Midi* 70.42, p. 181-222.
- (1965). *Les campagnes toulousaines*. Toulouse : Publications de la faculté de lettres et sciences humaines.
- BRUNET, Roger, Robert FERRAS et Hervé THERY (1992). *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*. Paris : La documentation française.
- BRUNIER, Sylvain (2022). « Quels usagers pour les images satellite ? » Dans : *Études rurales* 209, p. 20-38.
- BRUNIER, Sylvain et Nicolas KRAUBERGER (2019). « Pour une archéologie de la subvention agricole ». Dans : *Justice et sociétés rurales : du XVIe siècle à nos jours – Approches pluridisciplinaires*. Sous la dir. de Frédéric CHAUVAUD, Yves JEAN et Laurent WILLEMEZ. Histoire. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 21-37.
- BRUNO, Andy (2019). « Environmental Subjectivities from the Soviet North ». Dans : *Slavic Review* 78.1, p. 1-22.

- BRUNO, Isabelle et Emmanuel DIDIER (2013). *Benchmarking. L'État sous pression statistique*. Paris : La Découverte.
- BRYANT, Lia et Bridget GARNHAM (2014). « Economies, ethics and emotions : Farmer distress within the moral economy of agribusiness ». Dans : *Journal of Rural Studies* 34, p. 304-312.
- (2015). « The fallen hero : masculinity, shame and farmer suicide in Australia ». Dans : *Gender, Place & Culture* 22.1, p. 67-82.
- (2018). « Farming exit and ascriptions of blame : The ordinary ethics of farming communities ». Dans : *Journal of Rural Studies* 62, p. 62-67.
- BURAWOY, Michael (2012). « The Roots of Domination : Beyond Bourdieu and Gramsci ». Dans : *Sociology* 46.2, p. 187-206.
- BURTON, Rob J.F. (2004). « Seeing Through the 'Good Farmer's' Eyes : Towards Developing an Understanding of the Social Symbolic Value of 'Productivist' Behaviour ». Dans : *Sociologia Ruralis* 44.2, p. 195-215.
- BURTON, Rob J.F., Carmen KUCZERA et Gerald SCHWARZ (2008). « Exploring Farmers' Cultural Resistance to Voluntary Agri-environmental Schemes ». Dans : *Sociologia Ruralis* 48.1, p. 16-37.
- BURTON, Rob J.F., Lee-Ann SUTHERLAND et al. (2021). *The good Farmer. Culture and identity in food and agriculture*. New York : Routledge.
- BUSQUÉ, Juan, José R. RODRÍGUEZ et Gema MAESTRO (2016). « Field validation of an automatic coefficient of pasture eligibility in mountain areas ». Dans : *Mountain pastures and livestock farming facing uncertainty : environmental, technical and socio-economic challenges*. Zaragoza : CIHEAM, p. 39-43.
- BUTLER, Judith (1997). *The Psychic Life of Power : Theories in Subjection*. Stanford : Stanford University Press.
- BUTTEL, Frederick H. (2000). « Ecological modernization as social theory ». Dans : *Geoforum* 31.1, p. 57-65.
- CANAU, Jacqueline (1999). « Usage du concept d'espace public pour une lecture critique des processus de concertation : le cas des OLEA en Aquitaine ». Dans : *Économie rurale* 252, p. 9.
- CANAU, Jacqueline et Ludovic GINELLI (2011). « L'engagement des agriculteurs dans un service environnemental. L'exemple du paysage ». Dans : *Revue française de sociologie* 52.4, p. 691-718.
- CANAU, Jacqueline et Claire RUALT (2005). « Évolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances ». Dans : *Revue d'Études en Agriculture et Environnement* 75.1, p. 51-74.
- CANTELAUBE, Pierre (2021). *Les prairies dans le RPG, localisation et altitude. Contribution de l'unité INRAe US ODR aux travaux d'évolution du dispositif d'Informations et Suivi Objectif des Prairies ISOP (2020-2021)*. Rapp. tech. Toulouse : INRAe.
- CASILLI, Antonio A. (2019). *En attendant les robots. Enquête sur le travail du clic*. Paris : Seuil.
- CASTREE, Noel (2008). « Neoliberalising Nature : The Logics of Deregulation and Reregulation ». Dans : *Environment and Planning A : Economy and Space* 40.1, p. 131-152.

-
- CATTAN, Aline (2014). « La préservation des prairies dans la PAC : les raisons d’une illusion ». Dans : *Le Courrier de l’environnement de l’INRA* 64.64, p. 91-104.
- CHABERT, Jean-Paul (1996). « Retrouvailles ambiguës avec la jachère sous la P.A.C ». Dans : *Journal d’agriculture traditionnelle et de botanique appliquée* 38.1, p. 179-197.
- CHABROL, Fanny (2008). « 11 : Enquêter en milieu convoité. Les terrains surinvestis de l’anthropologie ». Dans : *Les politiques de l’enquête*. Recherches. Paris : La Découverte, p. 229-244.
- CHARBONNEAU, Marion, Gaëlle DELETRAZ et Julien REBOTIER (2016). « Par-delà le changement climatique, les représentations du changement environnemental : le poids de la tension entre filière et territoire dans les secteurs pastoral et viticole en Aquitaine ». Dans : *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement* Volume 16 numéro 3.
- CHARDON, Olivier, Yves JAUNEAU et Joëlle VIDALENC (2020). « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d’hommes ». Dans : *Insee Focus* 212.
- CHATELLIER, Vincent, Cécile DÉTANG-DESSENDRE et al. (2021). *La sensibilité du revenu des exploitations agricoles françaises à une réorientation des aides dans le cadre de la future PAC post-2023*.
- CHATELLIER, Vincent, Dominique VOLLET et al. (2006). « Les politiques publiques de soutien aux systèmes herbagers : bilan et évolutions possibles ». Dans : *Séance de l’Académie d’Agriculture de France “Prairies-herbivores-territoires : quels enjeux ?”, Paris, 30 novembre 2006*, p. 23.
- CHAVINSKAIA, Lidia (2022). *La vache globale - La génétique dans l’industrialisation du vivant*. Quæ.
- CHAZAL, Pierre et René DUMONT (1954). *Le guide pratique de la révolution fourragère*. Paris : Edition de la France Agricole.
- CHIVALLON, Christine (1999). « Les pensées postmodernes britanniques ou la quête d’une pensée meilleure ». Dans : *Cahiers de géographie du Québec* 43.119, p. 293-322.
- CHOLLEY, André (1946). « Problèmes de structure agraire et d’économie rurale ». Dans : *Annales de géographie* 55.298, p. 81-101.
- CLEMENT, Floriane, Wendy Jane HARCOURT et al. (2019). « Feminist political ecologies of the commons and commoning ». Dans : *International Journal of the Commons* 13.1, p. 1-15.
- CLEMENT, Floriane, Pierre LABARTHE et Gaël PLUMECOCQ (2024). « The everyday work of farm advisors as interface bureaucrats in greening French agricultural policies ». Dans : *Journal of Political Ecology* 30.1.
- COCHET, Hubert (2011). « Chapitre 1. L’agriculture comparée, objet et enjeux ». Dans : *L’agriculture comparée*. Indisciplines. Versailles : Éditions Quæ, p. 11-18.
- COCHET, Hubert et Sophie DEVIENNE (2002). « Premières réflexions sur la mise en place des contrats territoriaux d’exploitation dans le département de la Meuse ». Dans : *Économie rurale* 270.1, p. 73-83.
- COCHET, Hubert, Sophie DEVIENNE et Marc DUFUMIER (2007). « L’agriculture comparée, une discipline de synthèse ? » Dans : *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* 297-298, p. 99-112.

- COLGAN, Jeff D., Jessica F. GREEN et Thomas N. HALE (2021). « Asset Revaluation and the Existential Politics of Climate Change ». Dans : *International Organization* 75.2, p. 586-610.
- COLLECTIF (1976). « Questions à Michel Foucault sur la géographie ». Dans : *Hérodote* 1, p. 71-85.
- COLLOVALD, Annie (1988). « Identité(s) stratégique(s) ». Dans : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 73.1, p. 29-40.
- COMBY, Jean-Baptiste (2015). *La Question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*. Paris : Raisons d'Agir.
- COMER, Clémentine (2021). « Les composantes morale et politique du travail parental des agricultrices ». Dans : *Travail, genre et sociétés* 45.1, p. 57-76.
- COMPAGNONE, Claude, Claire LAMINE et Lucie DUPRÉ (2018). « La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie ». Dans : *Revue d'anthropologie des connaissances* 12.2.
- COMPAGNONE, Claude, Petit SANDRINE et Nathalie JOLY (2015). « L'environnement par la réglementation. Transformation dans le métier de conseiller agricole. » Dans.
- COQUARD, Benoît (2018). « « Déjà nous ». Un sentiment d'appartenance sélectif en milieu populaire ». Dans : *Politix* 122.2, p. 57-78.
- COUCLELIS, Helen (1992). « People Manipulate Objects (but Cultivate Fields) : Beyond the Raster-Vector Debate in GIS ». Dans : t. 639, p. 65-77.
- COUDERCHET, Laurent et Xavier AMELOT (2010). « Faut-il brûler les Znieff ? » Dans : *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- COULANGEON, Philippe et al. (2023). *La conversion écologique des Français*. Paris : PUF.
- COUR DES COMPTES (2018). *La chaîne de paiement des aides agricoles (2014-2017)*. Rapp. tech. Paris : Cour des comptes, p. 110.
- (2023). *Les soutiens publics aux éleveurs de bovins*. Rapp. tech. Paris : Cour des Comptes.
- COUR DES COMPTES EUROPÉENNE (2008). *La conditionnalité est-elle une politique efficace ?* Rapp. tech. 8/2008. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.
- COUTURIER, Christian et al. (2016). *Scénario Afterres 2050*.
- CRAMPTON, Jeremy W. (2003). « Cartographic Rationality and the Politics of Geosurveillance and Security ». Dans : *Cartography and Geographic Information Science* 30.2, p. 135-148.
- CULLEN, Paula et al. (2021). « More than two decades of Agri-Environment schemes : Has the profile of participating farms changed ? » Dans : *Journal of Environmental Management* 292, p. 112826.
- CUSH, Peter et Áine MACKEN-WALSH (2018). « Reconstituting Male Identities through Joint Farming Ventures in Ireland ». Dans : *Sociologia Ruralis* 58.4, p. 726-744.
- DANIEL, François-Joseph et Denis SALLES (2012). « L'agriculture à l'épreuve de l'environnement ». Dans : *Manuel de sociologie de l'environnement*. Laval : Presses de l'Université Laval, p. 177-201.

-
- DARGÈRE, Christophe (2014). « L'observation incognito, entre oeil de Caïn et oeil de Moscou : réflexions déontologiques et idéologiques autour de « la clandestine » ». Dans : *Recherches qualitatives* 33.1, p. 41-63.
- DARNHOFER, Ika et al. (2010). « Conventionalisation of organic farming practices : from structural criteria towards an assessment based on organic principles. A review ». Dans : *Agronomy for Sustainable Development* 30.1.
- DARRÉ, Jean-Pierre (1984). « La production des normes au sein d'un réseau professionnel : l'exemple d'un groupe d'éleveurs ». Dans : *Sociologie du travail* 26.2, p. 141-156.
- (1985). *La parole et la technique*. Paris : L'Harmattan.
- DE VROEY, Mathilde et al. (2022). « Mowing detection using Sentinel-1 and Sentinel-2 time series for large scale grassland monitoring ». Dans : *Remote Sensing of Environment* 280, p. 113145.
- DEBARBIEUX, Bernard (2006). « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie ». Dans : *L'Espace géographique* 35.4, p. 340-354.
- DEBATISSE, Michel (1963). *La révolution silencieuse. Le combat des paysans*. Paris : Calmann-Lévy.
- DEFFONTAINES, Jean-Pierre (1985). « Étude de l'activité agricole et analyse du paysage ». Dans : *L'Espace géographique* 14.1, p. 37-47.
- (1994). « L'agriculteur-artisan, producteur de formes ». Dans : *Natures Sciences Sociétés* 2.4, p. 337-342.
- DEFFONTAINES, Nicolas (2014). « La souffrance sociale chez les agriculteurs. Quelques jalons pour une compréhension du suicide ». Dans : *Études rurales* 193.1, p. 13-24.
- DÉGRANGE, Béatrice (2001). « La mise à l'épreuve d'une profession. Le travail de redéfinition du métier d'éleveur charolais. Thèse de doctorat de Sociologie, Université Lumière / Lyon 2, 2001, 396 pages. » Thèse de doct. Lyon : Université Lyon 2.
- DERBEZ, Floriane (2018). « D'un maïs, l'autre. Enquête sur l'expérimentation collective d'agriculteurs rhône-alpins autour de variétés de maïs population ». Dans : *Revue d'anthropologie des connaissances* 12, 2.2, p. 259-287.
- DESBOIS, Henri (2015). « La carte et le territoire à l'ère numérique ». Dans : *Socio. La nouvelle revue des sciences sociales* 4, p. 39-60.
- DESROSIÈRES, Alain (1993). *La politique des grands nombres*. Paris : La découverte.
- (2014). *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*. Paris : La Découverte.
- DEVERRE, Christian et Christine de SAINTE MARIE (2008). « L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires ? » Dans : *Revue d'Études en Agriculture et Environnement* 89.4, p. 83-104.
- (2014). « De l'écologisation des politiques agricoles à l'écologisation de l'agriculture ». Dans : *Dossiers de l'environnement de l'INRA* 34, p. 9-17.
- DI MÉO, Guy (2010). « Subjectivité, socialité, spatialité : le corps, cet impensé de la géographie ». Dans : *Annales de géographie* 675.5, p. 466-491.

- DIDIER, Emmanuel et Cyprien TASSET (2013). « Pour un statactivisme. La quantification comme instrument d'ouverture du possible ». Dans : *Tracés. Revue de Sciences humaines* 24, p. 123-140.
- DIFFLOTH, Paul (1908). *Elevage et exploitation des animaux domestiques*. Paris : Librairie J.-B. Baillière et fils.
- DOBREMEZ, Laurent et al. (2006). « Les enjeux environnementaux et économiques d'une gestion durable des systèmes herbagers : quelles perspectives pour le FEADER ? » Dans : *Ingénieries eau-agriculture-territoires Spécial FEADER*, p. 63-78.
- DODIER, Nicolas et Isabelle BASZANGER (1997). « Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique ». Dans : *Revue française de sociologie* 38.1, p. 37-66.
- DOIDY, Éric (2008). « Cultiver l'enracinement. Réappropriations militantes de l'attachement chez les éleveurs jurassiens ». Dans : *Politix* 83.3, p. 155-177.
- DONATI, Kelly (2019). « 'Herding is his favourite thing in the world' : Convivial world-making on a multispecies farm ». Dans : *Journal of Rural Studies* 66, p. 119-129.
- DORÉ, Antoine et al. (2015). « Pâturage et cultures techniques de l'herbe ». Dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 63, p. 56-73.
- DOREAU, Auréline et al. (2014). *Atlas de l'élevage herbivore en France*. Paris : Autrement.
- DOUET, Mathieu et Frédérick LEMARCHAND (2016). « Du bon usage du bocage : la haie bocagère au cœur des enjeux de développement durable ». Dans : *Belgeo. Revue belge de géographie* 4.
- DRIESSEN, Clemens (2012). « Farmers Engaged in Deliberative Practices ; an Ethnographic Exploration of the Mosaic of Concerns in Livestock Agriculture ». Dans : *Journal of Agricultural and Environmental Ethics* 25.2, p. 163-179.
- DUBOIS, Vincent (2009a). « L'action publique ». Dans : *La Découverte*, p. 311.
- (2009b). « Le paradoxe du contrôleur. Incertitude et contrainte institutionnelle dans le contrôle des assistés sociaux ». Dans : *Actes de la recherche en sciences sociales* 178.3, p. 28-49.
- (2010). « Chapitre 10 / Politiques au guichet, politique du guichet ». Dans : *Politiques publiques 2*. Académique. Paris : Presses de Sciences Po, p. 265-286.
- (2021). *Contrôler les assister. Génèse et usages d'un mot d'ordre*. Paris : Raisons d'Agir.
- DUBUISSON-QUELLIER, Sophie (2016). « Introduction / Le gouvernement des conduites comme modalité d'intervention de l'état sur les marchés ». Dans : *Gouverner les conduites*. Académique. Paris : Presses de Sciences Po, p. 15-48.
- DUCLAUD, Philippe (2023). *réponse au courrier du 3 avril 2023 présentant les observations définitives intitulées « Les soutiens publics aux éleveurs de bovins »*.
- DUMONT, Bertrand et al. (2001). « Le pâturage vu par l'animal : mécanismes comportementaux et applications en élevage ». Dans : *Fourrages* 166, p. 213.
- DUMONT, René (1952). « Quelques systèmes de culture en France ». Dans : *Bulletin de l'Association de Géographes Français* 29.224, p. 34-42.
- DUPRÉ, Lucie, Jacques LASSEUR et René POCCARD-CHAPUIS (2015). « Faire pâturer, Faire société, durablement ». Dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 63, p. 202-231.

-
- DURU, Michel, Claire Le BRAS et Myriam GRILLOT (2021). « Une approche holistique de l'élevage, au cœur des enjeux de santé animale, humaine et environnementale ». Dans : *Cahiers Agricultures* 30, p. 26.
- DUVAL, J.E., A. BLANCHONNET et N. HOSTIOU (2021). « How agroecological farming practices reshape cattle farmers' working conditions ». Dans : *Agroecology and Sustainable Food Systems* 45.10, p. 1480-1499.
- ELGUEZABAL, Eleonora (2010). « De la division morale du travail de contrôle dans le métro parisien ». Dans : *Déviance et Société* 34.2, p. 189-200.
- EVANS, Tony et John HARRIS (2004). « Street-Level Bureaucracy, Social Work and the (Exaggerated) Death of Discretion ». Dans : *The British Journal of Social Work* 34.6, p. 871-895.
- EYCHENNE, Corinne (2008). « Les éleveurs et l'estive : pour une approche compréhensive des pratiques pastorales ». Dans : *Natures Sciences Sociétés* 16.2, p. 131-138.
- (2012). « Quelles incursions du territoire dans l'évolution d'une politique sectorielle ? Discours et représentations autour de l'agriculture de montagne ». Dans : *Sud-Ouest européen. Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest* 34, p. 9-20.
- FALL, Juliet (2005). « Michel Foucault and Francophone geography. » Dans : *EspacesTemps.net*.
- FASSIN, Didier (2013). « On Resentment and Ressentiment : The Politics and Ethics of Moral Emotions ». Dans : *Current Anthropology* 54.3, p. 249-267.
- (2014). « The ethical turn in anthropology : Promises and uncertainties ». Dans : *HAU : Journal of Ethnographic Theory* 4.1, p. 429-435.
- FELLET, Pierre (2015). *Analyse-diagnostic agraire de la petite région agricole des coteaux de Gascogne*.
- FERRER-GLEIZE, Nina (2023). *L'Agriculture comme écriture*. Guingamp : Editions GwinZegal.
- FLETCHER, Robert (2010). « Neoliberal Environmentalism : Towards a Poststructuralist Political Ecology of the Conservation Debate ». Dans : *Conservation and Society* 8.3, p. 171-181.
- FLETCHER, Robert et Jose A CORTES-VAZQUEZ (2020). « Beyond the green panopticon : New directions in research exploring environmental governmentality ». Dans : *Environment and Planning E : Nature and Space* 3.2, p. 289-299.
- FORSYTH, Timothy (2003). *Critical Political Ecology : The Politics of Environmental Science*. Londres : Routledge.
- FOUCAULT, Michel (1994). *Dits et écrits*.
- (2001). *Dits et écrits II, 1976-1988*. Paris : Quarto Gallimard.
- (2004a). *La Naissance de la biopolitique*. Paris : Seuil.
- (2004b). *Sécurité, Territoire, Population*. Paris : Seuil.
- FOUILLEUX, Ève (2003). *La Politique Agricole Commune et ses réformes - Une politique européenne à l'épreuve de la globalisation*. Paris : L'Harmattan.
- FRIEDBERG, Claudine, Marianne COHEN et Nicole MATHIEU (2000). « Faut-il qu'un paysage soit ouvert ou fermé ? L'exemple de la pelouse sèche du causse Méjan ». Dans : *Natures Sciences Sociétés* 8.4, p. 26-42.

- GARAMBOIS, Nadège et Sophie DEVIENNE (2012). « Les systèmes herbagers économes. Une alternative de développement agricole pour l'élevage bovin laitier dans le Bocage vendéen ? » Dans : *Économie rurale* 330-331.4-5, p. 56-72.
- GARDEZI, Maaz et Ryan STOCK (2021). « Growing algorithmic governmentality : Interrogating the social construction of trust in precision agriculture ». Dans : *Journal of Rural Studies* 84, p. 1-11.
- GARFINKEL, Harold (1956). « Conditions of successful degradation ceremonies ». Dans : *American Journal of Sociology* 61, p. 420-424.
- GAUDIN, Maëlle et Alexis MARSAN (2020). *Diagnostic agricole des coteaux du Bas-Comminges*.
- GAUTREAU, Pierre (2021). « Chapitre iv – L'agrobusiness dans les filets de l'information environnementale : vingt ans de cache-cache ». Dans : *La Pachamama en bases de données : Géographie politique de l'information environnementale contemporaine*. Travaux et mémoires. Paris : Éditions de l'IHEAL, p. 81-116.
- GERVAIS, Thierry (2001). « Un basculement du regard ». Dans : *Études photographiques* 9.
- GINZBURG, Carlo (1989). « Traces. Racines d'un paradigme indiciaire ». Dans : *Mythes, emblèmes, traces : morphologie et histoire*. Paris : Flammarion, p. 139-180.
- GIRARD, Nathalie et Danièle MAGDA (2018). « Les jeux entre singularité et généricité des savoirs agro-écologiques dans un réseau d'éleveurs ». Dans : *Revue d'anthropologie des connaissances* 12, 2.2, p. 199-228.
- GOFFMAN, Erving (1973). *La mise en scène de la vie quotidienne*. Le sens commun. Paris : Les éditions de minuit.
- GONZÁLEZ-HIDALGO, Marien et Christos ZOGRAFOS (2017). « How sovereignty claims and “negative” emotions influence the process of subject-making : Evidence from a case of conflict over tree plantations from Southern Chile ». Dans : *Geoforum* 78, p. 61-73.
- GUHA, Ramachandra et Joan MARTINEZ-ALLIER (1997). *Varieties of Environmentalism : Essays North and South*. Londres : Routledge.
- HAGGERTY, Julia, Hugh CAMPBELL et Carol MORRIS (2009). « Keeping the stress off the sheep ? Agricultural intensification, neoliberalism, and 'good' farming in New Zealand ». Dans : *Geoforum*. Themed Issue : Land, Labor, Livestock and (Neo)Liberalism : Understanding the Geographies of Pastoralism and Ranching 40.5, p. 767-777.
- HAMMAN, Philippe et Laurence COSTES (2023). « Éditorial. Écologie populaire dans les périphéries urbaines ». Dans : *Espaces et sociétés* 188.1, p. 11-20.
- HARAWAY, Donna (1988). « Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective ». Dans : *Feminist Studies* 14.3, p. 575-599.
- HARLEY, John Brian a (1992). « Deconstructing the map ». Dans : *Passages*.
- HEGEM, Reidun (2014). « Exclusion and inclusion of women in Norwegian agriculture : Exploring different outcomes of the 'tractor gene' ». Dans : *Journal of Rural Studies* 34, p. 263-271.
- HENRY, Daniel (1964). « L'élevage et le commerce des bovins dans la région de Saint-Gaudens ». Dans : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 35.2, p. 139-161.

-
- HERENCIA, Bernard (2013). « La Physiocratie : gouvernementalité et rationalisation de l'action publique ». Dans : *Politiques et management public* Vol 30/1, p. 75-87.
- HERVIEU-LÉGER, Danièle et Bertrand HERVIEU (1979). « Introduction ». Dans : *Le retour à la nature*. Espacements. Paris : Le Seuil, p. 7-11.
- HOBELKA, Alexandre (2013). « La collégialité à l'épreuve. La production de l'unité au sein de la FNSEA ». Dans : *Politix* 103.3, p. 53-76.
- HOLTGRAVE, Ann-Kathrin et al. (2023). « Grassland mowing event detection using combined optical, SAR, and weather time series ». Dans : *Remote Sensing of Environment* 295, p. 113680.
- HOUSSEL, Jean-Pierre (2006). « Des débuts de la révolution fourragère dans le lyonnais à la modernisation en petite culture ». Dans : *Géocarrefour* 81.4, p. 319-326.
- HUGHES, Everett (1996). « Le drame social du travail ». Dans : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 115.1, p. 94-99.
- HUGHES, Everett C. (1962). « Good People and Dirty Work ». Dans : *Social Problems* 10.1, p. 3-11.
- HUXLEY, Margo (2008). « Space and Government : Governmentality and Geography ». Dans : *Geography Compass* 2.5, p. 1635-1658.
- INGOLD, Tim (1995). *The Perception of the Environment*. Londres : Routledge.
- (2014). « That's enough about ethnography! ». Dans : *HAU : Journal of Ethnographic Theory* 4.1, p. 383-395.
- IPBES (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. Rapp. tech. Bonn : IPBES secretariat, p. 1148.
- IPCC (2023). *Climate Change 2023 : Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Rapp. tech. Genève : IPCC, p. 184.
- JAVELLE, Aurélie (2021). « Du « faire avec » au « devenir avec » la nature en système maraîcher : l'émergence d'agricultures sympoiétiques ». Dans : *Tracés. Revue de Sciences humaines* 40, p. 27-42.
- JOLLIVET, Marcel (1992). « Un chapitre de l'histoire récente d'une vieille et grande question : les rapports homme-nature ». Dans : *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*. Hors collection. Paris : CNRS Éditions, p. 25-39.
- JOLY, Nathalie (2009). « Vaches et blés sur le papier. Socialisations à l'écrit du monde agricole ». Dans : *Communication & langages* 159.1, p. 77-90.
- (2012). « Chapitre 3. Conseiller en contexte réglementé ». Dans : *L'alimentation sous contrôle*. Educagri Éditions, p. 61-75.
- JOLY, Nathalie et Jean-Marc WELLER (2009). « En chair et en chiffres ». Dans : *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* 53, p. 140-153.
- JOURNET, Michel, Valérie ALARD et Claude BÉRANGER (2006). *À la recherche d'une agriculture durable - Etude de systèmes herbagers économes en Bretagne*. Paris : Quae.

- JUNTTI, Meri et Clive POTTER (2002). « Interpreting and Reinterpreting Agri-Environmental Policy : Communication, Trust and Knowledge in the Implementation Process ». Dans : *Sociologia Ruralis* 42.3, p. 215-232.
- KAZIC, Dusan (2022). « Introduction ». Dans : *Quand les plantes n'en font qu'à leur tête*. Les Empêcheurs de penser en rond. Paris : La Découverte, p. 11-29.
- KILANI, Mondher (1999). « Fiction et vérité dans l'écriture anthropologique ». Dans : *Construire le savoir anthropologique*. Ethnologies - Controverses. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France, p. 91-112.
- KOVÁCS, Eszter Krasznai (2015). « Surveillance and state-making through EU agricultural policy in Hungary ». Dans : *Geoforum* 64, p. 168-181.
- KRZYWOSZYNSKA, Anna (2016). « What Farmers Know : Experiential Knowledge and Care in Vine Growing ». Dans : *Sociologia Ruralis* 56.2, p. 289-310.
- (2019). « Caring for soil life in the Anthropocene : The role of attentiveness in more-than-human ethics ». Dans : *Transactions of the Institute of British Geographers* 44.4, p. 661-675.
- LA HAYE SAINT HILAIRE, Louise de et al. (2023). « Paysage industriel laitier et dynamiques des aires de collecte : recompositions territoriales en Lorraine et Haute-Marne ». Dans : *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*. *Territory in movement Journal of geography and planning* 58.
- LACOSTE, Yves (1973). « An Illustration of Geographical Warfare : Bombing of the Dikes on the Red River, North Vietnam* ». Dans : *Antipode* 5.2, p. 1-13.
- LAFERTÉ, Gilles (2014a). « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés ». Dans : *Sociologie* 5.4, p. 423-439.
- (2014b). « L'embourgeoisement agricole. Les céréaliers du Châtillonnais, de la modernisation agricole à nos jours ». Dans : *Sociétés contemporaines* 96.4, p. 27-50.
- (2021). « Des revenus à la position sociale : reclasser les agriculteurs ». Dans : *Économie rurale* 378.4, p. 159-174.
- LAFORGE, Julia M.L. et Stéphane M. McLACHLAN (2018). « Environmentality on the Canadian Prairies : Settler-Farmer Subjectivities and Agri-Environmental Objects ». Dans : *Antipode* 50.2, p. 359-383.
- LAMBEK, Michael (2010). *Ordinary Ethics : Anthropology, Language, and Action*. Fordham University Press.
- LAMINE, Claire (2011). « Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture ». Dans : *Sociologie du travail* 53.1, p. 75-92.
- LANDAIS, Etienne (1994). « Système d'élevage : d'une intuition holiste à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept- fdi :40832- Horizon ». Dans : *Dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris : Orstom, p. 15-49.
- LANDAIS, Etienne, Jean-Pierre DEFFONTAINES et Marc BENOÎT (1988). « Les pratiques des agriculteurs. Point de vue sur un courant nouveau de la recherche agronomique ». Dans : *Études rurales* 109.1, p. 125-158.

-
- LANDIVAR, Diego, Emmanuel BONNET et Alexandre MONNIN (2021). *Héritage et fermeture. Une écologie du démantèlement*. Paris : Editions Divergences.
- LAOIRE, Caitríona Ní (2002). « Young farmers, masculinities and change in rural Ireland ». Dans : *Irish Geography* 35.1, p. 16-27.
- LASCOUMES, Pierre (2004). « La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir ». Dans : *Le Portique. Revue de philosophie et de sciences humaines* 13-14.
- (2007a). « Gouverner par les cartes ». Dans : *Genèses* 68.3, p. 2-3.
- (2007b). « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) ». Dans : *Politique et Sociétés* 26.2-3, p. 73-89.
- LASCOUMES, Pierre et Patrick LE GALÈS (2005). « Introduction : L'action publique saisie par ses instruments ». Dans : *Gouverner par les instruments*. Académique. Paris : Presses de Sciences Po, p. 11-44.
- (2018). « 1. Une sociologie politique de l'action publique ». Dans : *Sociologie de l'action publique*. 128. Paris : Armand Colin, p. 9-26.
- LATOUR, Bruno et Nikolaj SCHULTZ (2022). *Mémo sur la nouvelle classe écologique Comment faire émerger une classe écologique consciente et fière d'elle-même*. Paris : La Découverte.
- LAUTIER, Bruno (2013). « Gouvernement moral des pauvres et dépolitisation des politiques publiques en Amérique Latine ». Dans : *Revue Tiers Monde* 214.2, p. 169-186.
- LE FLOCH, Sophie, Anne-Sophie DEVANNE et Jean-Pierre DEFFONTAINES (2005). « La « fermeture du paysage » : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale ». Dans : *L'Espace géographique* 34.1, p. 49-64.
- LECLERC, Anouk (2019). « Politiques publiques agricoles et changement des pratiques, étude de cas dans les coteaux de Gascogne (31) ». Thèse de doct. Albi : Albi.
- LEFEBVRE, Henry (1981). *La production de l'espace*. Paris : Anthropos.
- LEFEBVRE, Rémi (2010). « « Politiste et socialiste ». Une politique d'enquête au PS ». Dans : *Revue internationale de politique comparée* 17.4, p. 127-139.
- LÉGER, François, Dominique VOLLET et Ghislaine URBANO (2006). « Le Contrat Territorial d'Exploitation : La rencontre difficile d'un instrument à vocation territoriale et de la tradition sectorielle de la politique agricole française ». Dans : *Revue Internationale des Sciences Administratives* 72.3, p. 405-419.
- LELLI, Laurent (2000). « Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne - France). Essai méthodologique et pratique ». Thèse de doctorat. Toulouse 2.
- LEMAIRE, Gilles et al. (2014). « Integrated crop-livestock systems : Strategies to achieve synergy between agricultural production and environmental quality ». Dans : *Agriculture, Ecosystems & Environment*. Integrated Crop-Livestock System Impacts on Environmental Processes 190, p. 4-8.
- LEMAIRE, Thierry (1995). « Les marais de Brouage du sel à l'herbe et aux céréales ». Dans : *Le Courrier de l'environnement de l'INRA* 26.26, p. 13.
- LEMARCHANT, Clotilde et Pauline SEILLER (2021). « Agricultrices ». Dans : *Travail, genre et sociétés* 45.1, p. 25-30.

- LÉMERY, Bruno (2003). « Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture ». Dans : *Sociologie du travail* 45.1, p. 9-25.
- LÉMERY, Bruno et al. (2005). « Agir en situation d'incertitude : le cas des éleveurs de bovins allaitants ». Dans : *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* 288, p. 57-69.
- LEMIEUX, Cyril (2018). « Paradoxe de la modernisation. Le productivisme agricole et ses critiques (Bretagne, années 1990-2010) ». Dans : *Politix* 123.3, p. 115-144.
- LHUILIER, Dominique (2005). « Le « sale boulot » ». Dans : *Travailler* 14.2, p. 73-98.
- LI, Tania Murray (2007). *The Will to Improve : Governmentality, Development, and the Practice of Politics*. Durham, NC : Duke University Press.
- (2017). « Qu'est-ce que la terre ? Assemblage d'une ressource et investissement mondial ». Trad. par Romain J. GARCIER et Fabienne DABRIGEON-GARCIER. Dans : *Tracés. Revue de Sciences humaines* 33, p. 19-48.
- LIPSKY, Michael (1980). *Street Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Services*. Russell Sage Foundation.
- LIZET, Bernadette (1991). « De la campagne à la "nature ordinaire". Génie écologique, paysages et traditions paysannes ». Dans : *Études rurales* 121.1, p. 169-184.
- (1993). « L'herbe violente. Enquête ethnobotanique en pays brionnais ». Dans : *Études rurales* 129.1, p. 129-146.
- LORIMER, Jamie (2007). « Nonhuman Charisma ». Dans : *Environment and Planning D : Society and Space* 25.5, p. 911-932.
- LUKE, Timothy W. (1995). « On Environmentality : Geo-Power and Eco-Knowledge in the Discourses of Contemporary Environmentalism ». Dans : *Cultural Critique* 31, p. 57-81.
- MAGNIN, Léo (2019). « La politique agricole commune et les données retardataires ». Dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 72, p. 130-143.
- (2020). « Le diplomate du bocage ». Dans : *Terrain. Anthropologie & sciences humaines* 73, p. 44-65.
- (2021). « La haie requalifiée : enquête sur un dispositif d'écologisation de la Politique agricole commune (2014-2019) ». Thèse de doctorat. Paris Est.
- MARTIN, Théo (2023). « Les Sentinelles de l'Etable. Robotisation de la traite et nouvelle division du travail dans l'élevage laitier français ». Thèse de doct. Montpellier : Université Montpellier 3.
- MARTUCCELLI, Danilo (2015). « Les deux voies de la notion d'épreuve en sociologie ». Dans : *Sociologie* 6.1, p. 43-60.
- MARTY, Pascal (1996). « La friche entre célébration et disparition, le cas des Hautes-Fagnes (Ardenne, Belgique) et du Levézou (Massif Central, France) ». Dans : *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée* 38.1, p. 199-229.
- MATHIEU, Nicole (1992). « Géographie et interdisciplinarité : rapport naturel ou rapport interdit ? » Dans : *Sciences de la nature, sciences de la société : Les passeurs de frontières*. Sous la dir. de Marcel JOLLIVET. Hors collection. Paris : CNRS Éditions, p. 129-154.
- (2014). « Chapitre 6. Mode d'habiter : un concept à l'essai pour penser les interactions hommes-milieus ». Dans : *Les interactions hommes-milieus*. Indisciplines. Versailles : Éditions Quæ, p. 97-130.

-
- MAUERHOFER, Volker, Klaus HUBACEK et Alastor COLEBY (2013). « From Polluter Pays to Provider Gets : Distribution of Rights and Costs under Payments for Ecosystem Services ». Dans : *Ecology and Society* 18.4.
- MAZOYER, Marcel (1987). *Dynamique des Systèmes agraires, Rapport de synthèse présenté au Comité des systèmes agraires*.
- MC ARTHUR, John (1980). « Machines agricoles et transformations sociales : accès au matériel agricole en CUMA et organisations agricoles dans deux cantons de Haute-Garonne ». Dans : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 51.4, p. 411-439.
- MENDRAS, Henry (1967). *La fin des paysans, innovation et changement dans l'agriculture française*. Paris : SEDEIS.
- MENSITIERI, Giulia (2019). « Se faire sur mesure. Construction de la subjectivité dans le travail créatif de la mode ». Dans : *Journal des anthropologues* 158-159.3-4, p. 27-50.
- MESNEL, Blandine (2017). « Les agriculteurs face à la paperasse. Policy feedbacks et bureaucratisation de la politique agricole commune ». Dans : *Gouvernement et action publique* VOL. 6.1, p. 33-60.
- (2018). « Socialiser à la biodiversité à travers la néo-libéralisation de la PAC ? » Dans : *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* Vol. 9, n°3.
 - (2020). « Des formulaires administratifs pour gouverner l'agriculture : une comparaison des agriculteurs face à la Politique agricole commune et des policy feedbacks, en France et en Espagne ». Thèse de doctorat. Paris, Institut d'études politiques.
 - (2021). « Chapitre 6. Des cartes pour légitimer l'action publique ? Usages et appropriations de la cartographie comme instrument de mise en œuvre des aides agricoles européennes ». Dans : *Les cartes de l'action publique : Pouvoirs, territoires, résistances*. Sous la dir. de Thomas AGUILERA et al. Paradoxa. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, p. 151-170.
- MEURET, Michel (1993). « Piloter l'ingestion au pâturage ». Dans : *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, p. 161-198.
- (2010). « 10. Des troupeaux dans la broussaille : un comportement inattendu qui incite à changer de paradigme scientifique ». Dans : *Penser le comportement animal*. Sous la dir. de Florence BURGAT. Natures sociales. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, p. 223-252.
- MEURET, Michel et al. (2006). « Éduquer ses veaux et génisses : un savoir empirique pertinent pour l'agroenvironnement en montagne ? » Dans : *Natures Sciences Sociétés* 14.4, p. 343-352.
- MICOUD, André (2003). « Ces bonnes vaches aux yeux si doux ». Dans : *Communications* 74.1, p. 217-237.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (2020). *Stratégie Nationale Bas-Carbone. La transition écologique et solidaire vers la neutralité carbone*.
- MITCHELL, Timothy (2002). *Rule of Experts : Egypt, Techno-Politics, Modernity*.
- MONNIN, Alexandre (2023). « Azote aux Pays-Bas : une crise sentinelle ». Dans : AOC.

- MORANGE, Marianne et Camille SCHMOLL (2016). « Introduction ». Dans : *Les outils qualitatifs en géographie*. Cursus. Paris : Armand Colin, p. 13-16.
- MORIZOT, Baptiste (2020). *Manières d'être vivant*. Arles : Actes Sud.
- MORMONT, Marc (1996). « Agriculture et environnement : pour une sociologie des dispositifs ». Dans : *Économie rurale* 236.1, p. 28-36.
- MORRIS, Carol et Clive POTTER (1995). « Recruiting the new conservationists : Farmers' adoption of agri-environmental schemes in the U.K. » Dans : *Journal of Rural Studies* 11.1, p. 51-63.
- MOUGENOT, Catherine, Sandrine PETIT et Claire GAILLARD (2020). « Le « coup d'œil » de l'éleveur est-il menacé par l'élevage de précision ? » Dans : *Activités* 17.2.
- MULLER, Pierre (2010). « Référentiel ». Dans : *Dictionnaire des politiques publiques*. T. 3e éd. Références. Paris : Presses de Sciences Po, p. 555-562.
- MÜLLER, Birgit (2008). « Still Feeding the World ? The Political Ecology of Canadian Prairie Farmers ». Dans : *Anthropologica* 50.2, p. 389-407.
- MURDOCH, Jonathan et Nkil WARD (1997). « Governmentality and territoriality : The statistical manufacture of Britain's 'national farm' ». Dans : *Political Geography* 16.4, p. 307-324.
- NAPOLÉONE, Martine, Carole CHAZOULE et Philippe FLEURY (2015). « !!!FIX ME!!!La ressource fourragère « qui convient »!!!FIX ME!!!. Conceptions et points de vue d'éleveurs des Cévennes et du Vercors ». Dans : *Techniques & Culture* 63.1, p. 110-129.
- NEGRO, Yves (1999). « L'évolution récente des exploitations agricoles dans le Comminges : l'attendu et l'imprévu ». Dans : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 6.1, p. 85-93.
- NIGHTINGALE, Andrea J. (2011). « Beyond Design Principles : Subjectivity, Emotion, and the (Ir)Rational Commons ». Dans : *Society & Natural Resources* 24.2, p. 119-132.
- (2013). « Fishing for Nature : The Politics of Subjectivity and Emotion in Scottish In-shore Fisheries Management ». Dans : *Environment and Planning A : Economy and Space* 45.10, p. 2362-2378.
- (2018). « The socioenvironmental state : Political authority, subjects, and transformative socionatural change in an uncertain world ». Dans : *Environment and Planning E : Nature and Space* 1.4, p. 688-711.
- NOUCHER, Matthieu (2023). *Blancs des cartes et boîtes noires algorythmiques*. Paris : CNRS Éditions.
- NOUCHER, Matthieu, Irène HIRT et Xavier ARNAULD DE SARTRE (2019). « Mises en chiffres, mises en cartes, mises en ordre du monde. Pour des approches critiques des métrologies de l'espace. » Dans : *EspacesTemps.net*.
- O'RIORDAN, Margaret, John McDONAGH et Marie MAHON (2019). « Unlikely alliances ? Knowledge, power and the collaborative governance of Irish peatlands ». Dans : *Geoforum* 100, p. 188-198.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (1995). « La politique du terrain ». Dans : *Enquête. Archives de la revue Enquête* 1, p. 71-109.

-
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2001). « Populisme méthodologique et populisme idéologique en anthropologie ». Dans : *Le goût de l'enquête. Pour Jean-Claude Passeron*. Jean-Louis Fabiani. Paris : L'Harmattan.
- OUI, Jeanne (2021). « La précision au secours des pollutions : des technologies numériques pour écologiser le productivisme agricole ». Thèse de sociologie. Paris : École des hautes études en sciences sociales.
- PASSERON, Jean-Claude et Jacques REVEL (2005). « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités ». Dans : *Penser par cas. Enquête*. Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 9-44.
- PATEL, Raj et Jason W. MOORE (2018). *A History of the World in Seven Cheap Things. A Guide to Capitalism, Nature, and the Future of the Planet*. Oakland : University of California Press.
- PE'ER, Guy et al. (2019). « A greener path for the EU Common Agricultural Policy ». Dans : *Science* 365.6452, p. 449-451.
- PELUSO, Nancy Lee (1995). « Whose Woods Are These ? Counter-Mapping Forest Territories in Kalimantan, Indonesia ». Dans : *Antipode* 27.4, p. 383-406.
- PETIT, Sandrine (2013). « « Faire avec » ou « donner du sens » aux normes : le conseil agricole dans un contexte de réglementation de l'agriculture ». Dans : *Pour* 219.3, p. 203-210.
- (2018). « Conduire son troupeau en silence ». Dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques*.
- PETIT, Sandrine, Claude COMPAGNONE et Nathalie JOLY (2015). « L'environnement par la réglementation - Transformations dans le métier de conseiller agricole ». Dans : Octarès Editions.
- PETIT, Sandrine, Lucie DUPRE et al. (2021). « Faire territoire en périphérie. De la centralité du travail en élevage ». Dans : *Les Mondes du travail* 27, p. 79-94.
- PETIT, Sandrine et Philippe FLEURY (2010). « Soigner les prairies. Vers une réhabilitation des savoirs de la pratique ? » Dans : *Terrains & travaux* 17.1, p. 41-56.
- PETTIT, Andrea et Keri BRANDT-OFF (2022). « Zoocialization : Learning Together, Becoming Together in a Multispecies Triad ». Dans : *Society & Animals* -1.aop, p. 1-18.
- PHILO, Chris, Hester PARR et Nicola BURNS (2017). « The rural panopticon ». Dans : *Journal of Rural Studies* 51, p. 230-239.
- PICKLES, John, éd. (1995). *Ground Truth : The Social Implications of Geographic Information System*. New York : Guilford Press.
- PLANTUREUX, Sylvain, Pascal CARRÈRE et Eric POTTIER (2012). « La prairie permanente : définitions et cadre réglementaire ». Dans : *Association Francophone pour les Prairies et Fourrages*. AFFF.
- PLANTUREUX, Sylvain et Christine MARIE (2011). « Conception et appropriation de MAE à obligation de résultat sur les surfaces herbagères : comment concilier pertinence écologique et agricole dans l'action publique en faveur de la biodiversité ? » Dans.
- POCHON, André (2012). *La méthode André Pochon : La prairie temporaire à base de Trèfle blanc*. Plérin : Cédapa.

- (2013). « De la prairie temporaire à la prairie permanente ». Dans : *Fourrages* 2016, p. 269-174.
- POLY, J. (1978). *Pour une agriculture plus économe et plus autonome*. INRA.
- POORE, B. S. (2003). « The open black box : The role of the end-user in GIS integration ». Dans : *Canadian Geographer* 47.1, p. 62-74.
- PORCHER, Jocelyne (2009a). « Chapitre 12 - Culture de l'élevage et barbarie des productions animales ». Dans : *Homme et animal, la question des frontières*. Éditions Quæ, p. 161-174.
- (2009b). « Le challenge des Cochons d'Or. Un pilier défensif et un maître étalon de la filière porcine industrielle ». Dans : *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* 313-314, p. 163-170.
- PORCHER, Jocelyne et Élisabeth LÉCRIVAIN (2012). « Bergers, chiens, brebis : un collectif de travail naturel ? » Dans : *Études rurales* 189.1, p. 121-137.
- PORCHER, Jocelyne et Tiphaine SCHMITT (2012). « Dairy cows : workers in the shadows ? » Dans : *Society & Animals* 20.1, p. 39-60.
- POUX, Xavier (2015). *Country report on the implementation of the new CAP and its possible effects on permanent pastures*.
- POUX, Xavier, Jean-Baptiste NARCY et Blandine RAMAIN (2010). « Réinvestir le saltus dans la pensée agronomique moderne : vers un nouveau front eco-politique ? » Dans : *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique* 9.
- PRUVOST, Geneviève (2008). « Ordre et désordre dans les coulisses d'une profession. L'exemple de la police nationale ». Dans : *Sociétés contemporaines* 72.4, p. 81-101.
- PURSEIGLE, François et Bertrand HERVIEU (2022). *Une agriculture sans agriculteurs La révolution indicible*. Paris : Presses de Sciences Po.
- RAFFESTIN, Claude (2019). *Pour une géographie du pouvoir*. Lyon : ENS Éditions.
- RAMÍREZ-FERRERO, Eric (2005). *Troubled Fields : Men, Emotions, and the Crisis in American Farming*. Columbia University Press.
- RÉMY, Jacques (1987). « La crise de professionnalisation en agriculture : les enjeux de la lutte pour le contrôle du titre d'agriculteur ». Dans : *Sociologie du travail* 29.4, p. 415-441.
- (1995). « Le manant, le savant et l'esthète : identités professionnelles et mesures agri-environnementales ». Dans : *Nature Sciences Sociétés*.
- (2001). « La co-institution des contrats territoriaux d'exploitation ». Dans : *Sciences, Eaux & Territoires*.
- RENAHY, Nicolas (2001). « Football et représentation territoriale : un club amateur dans un village ouvrier ». Dans : *Ethnologie française* 31.4, p. 707-715.
- RENARD, Jean (1969). « Les Migrations rurales des Vendéens vers le sud-ouest : Un phénomène moribond ? » Dans : *Noroi* 62.1, p. 177-189.
- REVEL, Alain (1999). « Agenda 2000 et découplage : boîte verte, jaune ou bleue ? » Dans : *Économie rurale* 251.1, p. 49-51.
- RILEY, Mark (2011). « Turning Farmers into Conservationists? Progress and Prospects ». Dans : *Geography Compass* 5.6, p. 369-389.

-
- RILEY, Mark (2016). « How does longer term participation in agri-environment schemes [re]shape farmers' environmental dispositions and identities ? » Dans : *Land Use Policy* 52, p. 62-75.
- RILEY, Mark et al. (2018). « Will farmers work together for conservation? The potential limits of farmers' cooperation in agri-environment measures ». Dans : *Land Use Policy* 70, p. 635-646.
- RITTEL, Horst W. J. et Melvin M. WEBBER (1973). « Dilemmas in a General Theory of Planning ». Dans : *Policy Sciences* 4.2, p. 155-169.
- ROBBINS, Paul (2007). *Lawn People. How Grass, Weeds and Chemicals Makes Us Who We Are*. Philadelphie : Temple University Press.
- ROBBINS, Paul et Rob KRUEGER (2000). « Beyond Bias ? The Promise and Limits of Q Method in Human Geography ». Dans : *The Professional Geographer* 52.4, p. 636-648.
- ROBBINS, Paul et Julie SHARP (2005). « Turfgrass subjects : the political economy of urban monoculture ». Dans : *In the Nature of Cities*. Londres : Routledge.
- ROBINSON, Ewan (2021). « Citizens, custodians, and villains : Environmentality and the politics of difference in Senegal's community forests ». Dans : *Geoforum* 125, p. 25-36.
- ROSE-REDWOOD, Reuben (2006). « Governmentality, Geography, and the Geo-Coded World ». Dans : *Progress in Human Geography* 30, p. 469-486.
- RUTHERFORD, Stephanie (2007). « Green governmentality : insights and opportunities in the study of nature's rule ». Dans : *Progress in Human Geography* 31.3, p. 291-307.
- (2017). « Environmentality and Green Governmentality ». Dans.
- RYSCHAWY, Julie (2012). « Eclairer les conditions de maintien d'exploitations de polyculture-élevage durables en zone défavorisée simple européenne. Une étude de cas dans les Coteaux de Gascogne ». Thèse de doctorat. Toulouse, INPT.
- SARACENO, Marco (2019). « Mesure et valorisation du travail du corps dans le capitalisme de plateforme ». Dans : *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues* 158-159, p. 79-102.
- SARTHOU, Jean-Pierre (2016). « Infrastructure agroécologique ». Dans : *Dictionnaire d'agroécologie*.
- SAUGERES, Lise (2002). « Of tractors and men : masculinity, technology and power in a French farming community ». Dans : *Sociologia Ruralis* 42.2, p. 143-159.
- SAUGET, N. et M. DEPUY (1996). « Forêt paysanne et paysage : les agriculteurs et le visible ». Dans : *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, p. 245-264.
- SAUGET, Nicole (1995). « Agro-écosystème et société : la diversité des façons de produire des agriculteurs dans les coteaux de Gascogne ». Thèse de doct. Paris : Paris X Nanterres.
- SCOTT, James C. (1992). *Domination and the arts of resistance*. New Haven : Yale University Press.
- (1998). *Seeing Like a State : How Certain Schemes to Improve the Human Condition Have Failed*. Yale University Press.
- SEBILLOTTE, Michel (1990). « Systeme de culture, un concept operatoire pour les agronomes. » Dans : INRA.

- SENCÉBÉ, Yannick (2021). *Agribashing. La (dis) qualification de la critique au temps de la transition agroécologique*.
- SETTEN, Gunhild (2001). « Farmers, Planners and the Moral Message of Landscape and Nature ». Dans : *Ethics, Place & Environment* 4.3, p. 220-225.
- (2004). « The habitus, the rule and the moral landscape ». Dans : *Cultural Geographies* 11.4, p. 389-415.
- SHEEREN, David et al. (2023). « HedgeTools : une boîte à outils pour caractériser automatiquement les haies en milieu agricole ». Dans : p. 9.
- SIGAUT, François (2009). « Techniques, technologies, apprentissage et plaisir au travail... » Dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 52-53 2009, p. 40-49.
- SILBERZAHN, Léna (2022). « Sommes-nous « insensibles » au ravage en cours ? De « l'écologie sensible » à la lutte contre les dispositifs de désensibilisation ». Dans : *Symposium* 26.1, p. 77-105.
- SIMÉANT, Johanna (2002). « Friches, hybrides, et contrebandes : sur la circulation et la puissance militantes des discours savants ». Dans : *Discours savants, discours militants*. Sous la dir. de L'HARMATTAN.
- SINGH, Neera M. (2013). « The affective labor of growing forests and the becoming of environmental subjects : Rethinking environmentality in Odisha, India ». Dans : *Geoforum* 47, p. 189-198.
- SLIMI, Celina et al. (2021). « Naviguer dans les situations de travail pour les transformer dans un contexte de transition agroécologique ». Dans.
- SMITH, David et James PROCTOR, éd. (1999). *Geography and Ethics : Journeys in a Moral Terrain*. London : Routledge.
- SONY, R. K. et Siddhartha KRISHNAN (2023). « Riverine relations, affective labor and changing environmental subjectivity in Kerala, South India ». Dans : *Geoforum* 140, p. 103701.
- SOURDRIL, Anne (2006). « Paysage ouvert, territoire fermé ? Recomposition du territoire d'une société paysanne dite « à maison » du Sud-Ouest de la France (Haute-Garonne) ». Dans : *ethnographiques.org* 10.
- (2008). « Territoire et hiérarchie dans une société à maison bas-commingeaise : permanence et changement. Des bois, des champs, des prés (Haute-Garonne) ». These de doctorat. Paris 10.
- SPIRE, Alexis (2005). « L'application du droit des étrangers en préfecture ». Dans : *Politix* 69.1, p. 11-37.
- (2007). « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique ». Dans : *Actes de la recherche en sciences sociales* 169.4, p. 4-21.
- (2012). « Grand angle. Du nouveau chez les bureaucrates ». Dans : *Gouvernement et action publique* VOL. 1.2, p. 167-174.
- STOCK, Paul et Jérémie FORNEY (2014). « Farmer autonomy and the farming self ». Dans : *Journal of Rural Studies* 36, p. 160-171.
- STOCK, Ryan et Maaz GARDEZI (2021). « Make bloom and let wither : Biopolitics of precision agriculture at the dawn of surveillance capitalism ». Dans : *Geoforum* 122, p. 193-203.

-
- STONE, Glenn Davis (2022). « Surveillance agriculture and peasant autonomy ». Dans : *Journal of Agrarian Change* 22.3, p. 608-631.
- SULTANA, Farhana (2009). « Fluid lives : subjectivities, gender and water in rural Bangladesh ». Dans : *Gender, Place & Culture* 16.4, p. 427-444.
- (2011). « Suffering for water, suffering from water : Emotional geographies of resource access, control and conflict ». Dans : *Geoforum*. Themed Issue : New Feminist Political Ecologies 42.2, p. 163-172.
- SUTHERLAND, Lee-Ann (2021a). « Horsification : Embodied gentrification in rural landscapes ». Dans : *Geoforum* 126, p. 37-47.
- (2021b). « Two good interview questions : Mobilizing the ‘good farmer’ and the ‘good day’ concepts to enable more-than-representational research ». Dans : *Sociologia Ruralis* 61.4, p. 681-703.
- SWANLUND, David et Nadine SCHUURMAN (2016). « Mechanism Matters : Data Production for Geosurveillance ». Dans : *Annals of the American Association of Geographers* 106.5, p. 1063-1078.
- TAFANI, Caroline (2010). « Agriculture, territoire et développement durable : analyse systémique d’une agriculture littorale sous pression touristique : l’exemple de la Balagne en Corse ». These de doctorat. Corte.
- TAILLEFER, François (1944). « La dissymétrie des vallées gasconnes ». Dans : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 15.3, p. 153-181.
- THÉVENOT, Laurent (1983). « L’économie du codage social ». Dans : *Critiques de l’économie politique* 23, p. 188-222.
- TRIQUENOT, Alice, Françoise RUGET et Frank SOUVERAIN (2020). « Le suivi de la pousse des prairies par le Ministère en charge de l’agriculture : aspects institutionnels et fonctionnels ». Dans : *Fourrages* 244, p. 93-100.
- UGHETTO, Pascal (2010). « Subjectivité et travail : pour une sociologie de l’activité ». Dans : *Éducation permanente* 184, p. 137.
- VALETTE, Élodie et al. (2012). « Émergence de la notion de service environnemental dans les politiques agricoles en France : l’ébauche d’un changement de paradigme ? » Dans : *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement* Volume 12 Numéro 3.
- VANWINKLE, Tony et Jack FRIEDMAN (2017). « What’s good for the soil is good for the soul : scientific farming, environmental subjectivities, and the ethics of stewardship in southwestern Oklahoma ». Dans : *Agriculture and Human Values* 34.
- VERCHERAND, Jean et al. (2012). « Le syndicalisme agricole face à la réforme de la PAC ». Dans : *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires* 330-331, p. 05-26.
- VERHAEGHE, Nicolas, Kévin DE LA CROIX et Marie-Anne GERMAINE (2020). « Cartographier une nature « hybride » ». Dans : *Métropolitiques*.
- VIEL, Jeanne-Marie (1985). « Le Sud-Ouest, terre d’accueil pour des agriculteurs. Enquêtes dans les Landes et le Gers ». Dans : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen* 56.1, p. 63-85.
- VISSAC, Bertrand (2002). *Les vaches de la République - Saisons et raisons d’un chercheur citoyen*. Paris : Quae.

- VOISIN, André (1957). *Productivité de l'herbe*. Paris : Edition de la France Agricole.
- WARD, Lucas (2013). « Eco-governmentality revisited : Mapping divergent subjectivities among Integrated Water Resource Management experts in Paraguay ». Dans : *Geo-forum* 46, p. 91-102.
- WEBER, Eugen (1983). *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale, 1870-1914*. Paris : Fayard.
- WEBER, Max (1965). *Essais sur la théorie de la science*. Paris : Plon.
- WEIL, Simone (1955). *Oppression et liberté*. Paris : Gallimard.
- WELLER, Jean-Marc (2006). « Il faut sauver l'agriculteur Poulard de la télédétection : le souci du public à l'épreuve du travail administratif ». Dans : *Politiques et Management Public* 24.3, p. 109-122.
- (2007). « La disparition des bœufs du Père Verdon. Travail administratif ordinaire et statut de la qualification ». Dans : *Droit et société* 67.3, p. 713-755.
 - (2010). « Comment les agents se soucient-ils des usagers ? » Dans : *Informations sociales* 158.2, p. 12-18.
- WESTERINK, Judith et al. (2021). « Can a 'good farmer' be nature-inclusive ? Shifting cultural norms in farming in The Netherlands ». Dans : *Journal of Rural Studies* 88, p. 60-70.
- WIGNALL, Veronica R. et al. (2020). « Thug life : bramble (*Rubus fruticosus* L. agg.) is a valuable foraging resource for honeybees and diverse flower-visiting insects ». Dans : *Insect Conservation and Diversity* 13.6, p. 543-557.
- WOOD, Denis (2010). *Rethinking the Power of Maps*. Guilford Press.

Annexes

1. Lexique et chronologie

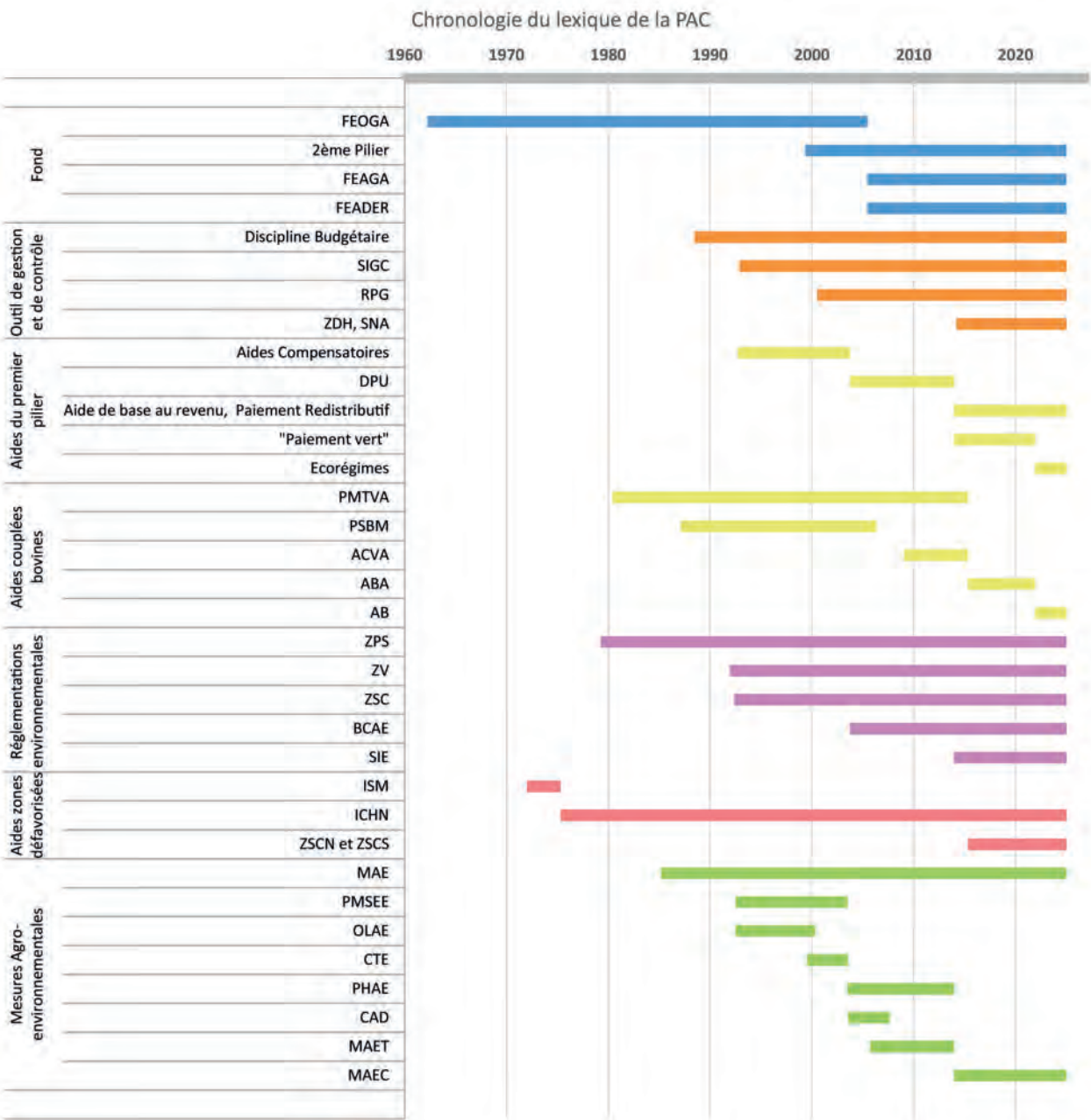


FIGURE 7 – Présentation chronologique du lexique de la PAC (Auffray, 2023)

2. Récapitulatif des données

Observations

Les observations consignées ici ne sont que les moments formalisés d'observation sur le terrain et ne comprennent pas l'intégralité des visites dans les fermes et des observations informelles qui sont parfois évoquées dans le texte. Cette liste non-exhaustive comporte néanmoins des moments importants de l'enquête.

TABLE 1 – Observations

N°	Lieu et acteurs	Commune	Date
1	Déclaration PAC, chambre d'agriculture	Boulogne-Sur-Gesse	28/04/2021
2	Déclaration PAC, conseil départemental	L'Isle-en-Dodon	02/05/2021
3	Déclaration PAC, conseil départemental	Saint Gaudens	04/05/2021
4	Service économie agricole DDT Haute Garonne	Toulouse	18/08/2021
5	Observations Conférence ASP	Saint Gaudens	17/09/2021
6	Observation réunion CUMA	Saint-Frajou	23/03/2022
7	Observation journée tonte de Brebis	Anan	29/03/2022
8	Observation prairie Agriculteur Ovin + Bovin	Lilhac	01/04/2022
9	Observation Fête du printemps	L'Isle-en-Dodon	02/04/2022
10	Observation Fête du printemps	L'Isle-en-Dodon	03/04/2022
11	Observation Prairie Agriculteur bovin Viande	Cassagnabères-tournas	04/04/2022
12	Observation Prairie agriculteur Ovin	Cassagnabères-tournas	07/04/2022
13	Observation Prairie Agriculteur Bovins Viande	Labastide-Paumès	11/04/2022

Entretiens

Les tableaux suivants présentent les principaux entretiens (tous les entretiens utilisés et mentionnés dans la thèse). Je les ai réunis ici par type de personne interrogée. La première catégorie regroupe les conseiller·ères ainsi que d'autres personnes liées à des institutions. Les codes ne renvoient à la chronologie de l'enquête qu'à l'intérieur de la catégorie.

TABLE 2 – Entretiens conseiller·ères

N°	Interlocuteur·rice	Date entretien	Commune
1	Conseiller de proximité, CA	29/04/2021	Boulogne-sur-Gesse
2	Conseiller agroenvironnement, CD	02/05/2021	L'Isle-En-Dodon
3	Cheffe de service économie agricole, DDT	16/08/2021	Toulouse
4	Conseillère agroenvironnement, CD	12/10/2021	Le Fousseret
5	Conseillère agroenvironnement, CD	15/10/2021	Boulogne-sur-Gesse
6	Conseiller de proximité, CA	22/10/2021	Aurignac
7	Conseiller de proximité, CA	05/11/2021	Rieumes
8	Conseillère de gestion, CERFRANCE	17/11/2021	Estancarbon
9	Conseillère de gestion, CERFRANCE	17/11/2021	Estancarbon
10	Maire	02/04/2022	Sainte-Farbes*
11	Maire	05/04/2022	Castelroux*
12	Conseiller insemination	21/04/2022	Cassagnabères-tournas
13	Conseillère agroécologie CA	21/05/2023	à distance

TABLE 3 – Entretiens Contrôleur·euses

N°	Interlocuteur·rice	Date entretien	Commune
1	Responsable contrôle PAC	02/02/2023	Toulouse
2	Contrôleur PAC	16/02/2023	Toulouse
3	Ancienne Contrôleuse PAC	18/02/2023	Toulouse
4	Contrôleuse PAC	26/06/2023	à distance
5	Contrôleur PAC	30/07/2023	à distance
6	Contrôleur PAC	04/08/2023	à distance
7	Contrôleuse PAC	10/08/2023	à distance
8	Contrôleur PAC	12/08/2023	à distance

TABLE 4 – Entretiens Agriculteur·rices

N°	Interlocuteur·rices	Date entretien	Commune
1	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	03/06/2021	Lussan-Adheillac
2	Agriculteur ovin viande AB	05/06/2021	Boussan
3	Agricultrice bovin viande	07/06/2021	Peyrissas
4	Agriculteur bovin viande et grandes cultures AB	08/06/2021	Lussan-Adheillac
5	Agriculteur bovin viande et grandes cultures	09/06/2021	Cazeneuve-Montaut
6	Agriculteur céréalier	10/06/2021	Peyrouzet
7	Agriculteur laitier AB	13/06/2021	Blajan
8	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	18/06/2021	Eoux
9	Agriculteur porcin	07/10/2021	L'Isle-en-Dodon
10	Agriculteur bovin viande MAEC	08/10/2021	L'Isle-En-Dodon
11	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	14/10/2021	Fabas
12	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	17/10/2021	Escane crabe
13	Agriculteur bovin viande	19/10/2021	Cassagnabères-Tournas
14	Agriculteur bovin viande	20/10/2021	Montbernard
15	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	24/10/2021	Montbernard
16	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	27/10/2021	Saint Frajou
17	Agriculteur bovin viande et grandes cultures	30/10/2021	Saint Laurent
18	Ouvrier agricole	02/11/2021	Charlas
19	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	06/11/2021	Anan
20	Agriculteur céréalier	06/11/2021	Cassagnabères-Tournas
21	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	07/11/2021	Anan
22	Agricultrice bovin viande et grandes cultures MAEC	09/11/2021	Cassagnabères-Tournas
23	Agriculteur bovin viande MAEC	09/11/2021	Saint Frajou
24	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	12/11/2021	Saint Frajou
25	Agriculteur céréalier	15/11/2021	Anan
26	Agriculteur bovin viande et grandes cultures MAEC	16/11/2021	Saint Frajou
27	Agriculteur bovin viande et grandes cultures AB	18/11/2021	Péguilhan
28	Agriculteur poule pondeuse + Bovin viande	26/11/2021	Castelgaillard
29	Agriculteur ovin viande	30/11/2021	Aulon
30	Agriculteur gavage grandes cultures AB	12/12/2021	Péguilhan
31	Agriculteur bovin viande AB	14/12/2021	Saint Frajou
32	Agriculteur Bovin Viande MAEC	28/03/2022	Saint Frajou
33	Agriculteur Bovin Viande	30/03/2022	Saint Frajou
34	Agriculteur Bovins AB	06/04/2022	Labastide Paumès
35	Agricultrice Bovins MAEC	07/04/2022	Saint André
36	Agriculteur Bovins + Ovins MAEC	08/04/2022	Lilhac
37	Agriculteur céréalier pluriactif AB	13/04/2022	Saint-Frajou
38	Agriculteur Bovin Lait MAEC	20/04/2022	Saint-André
39	Agriculteur Pluriactif Bovins + Ovins	22/04/2022	Cassagnabères-Tournas
40	Agriculteur Bovins	25/04/2022	Boulogne-sur-Gesse
41	Agriculteur Pluriactif Bovins	26/04/2022	Cassagnabères-Tournas

3. Classification des espaces fourragers dans le RPG

Le groupe de culture « fourrage » (code 16) est composé de plus de 90 cultures. Sa diversité est inversement proportionnelle à son importance en terme de surfaces occupées. Les autres groupes de culture (code 17, 18 et 19) sont à la fois beaucoup plus simples et beaucoup plus importants en termes de surfaces.

CULTURES		GROUPES DE CULTURE	
CODE CULTURE	LIBELLÉ	CODE GROUPE CULTURE	LIBELLÉ
XFE	X-Felium de 5 ans ou moins	16	Fourrage
BOP	Bois pâturé	17	Estives et landes
SPH	Surface pastorale - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes	17	Estives et landes
SPL	Surface pastorale - ressources fourragères ligneuses prédominantes	17	Estives et landes
PPH	Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	18	Prairies permanentes
PRL	Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	18	Prairies permanentes
PTR	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	19	Prairies temporaires
RGA	Ray-grass de 5 ans ou moins	19	Prairies temporaires

FIGURE 8 – Classification des espaces fourragers dans le RPG (ASP, 2022)

4. Liste des « effets rabots » identifiés en 2014

Les tableaux suivants sont extraits de la publication d'Aline Cattan (CATTAN 2014).

Disposition	Effet rabot
Le ratio PP/SAU* doit être maintenu et non les surfaces	La SAU est en constante diminution à l'échelle européenne et notamment française. Aussi, l'évolution du ratio prairies/surface agricole est toujours moindre entre deux années données que l'évolution des surfaces prairiales**. L'utilisation de l'indicateur PP/SAU atténue significativement le phénomène de régression.
L'évolution du ratio ne doit pas dépasser 10% (sur la période 2005 à 2013, durée du règlement)	La régression des prairies est une tendance de fond engagée depuis plusieurs décennies. Cependant le taux de régression des surfaces prairiales (PPn+10/PPn) n'a pas dépassé en moyenne 10% sur 10 ans depuis 1992 en France (seule la période 1982-1992 marque une régression supérieure). Ainsi au regard du rythme de régression des prairies, ce ratio n'est pas contraignant.
Changement possible d'année de référence : 2005 au lieu de 2003	Ce point est particulièrement important. Il a deux effets. L'un est mécanique, la tendance à la baisse fait que le ratio 2005 est inférieur à l'année 2003. Mais au-delà et nous y reviendrons, il permet voire incite les agriculteurs à retourner certaines prairies entre 2003 et 2005 pour n'avoir pas à les déclarer individuellement comme permanentes, et à aggraver le phénomène tendanciel.
Le ratio se calcule à partir des prairies déclarées par les agriculteurs dans leur formulaire PAC	Les agriculteurs pour garder des marges de manœuvre ont pu déclarer certaines prairies permanentes en prairies temporaires. Cela leur permet collectivement de baisser artificiellement le ratio de référence et individuellement d'échapper à des mesures de remise en prairies si elles étaient activées. À noter que la définition PAC des prairies permanentes (implantée depuis plus de 5 ans) a fait l'objet d'harmonisation, le terme ne recouvrant pas la même définition dans les différents pays européens (Peyraud <i>et al.</i> , 2012).
Choix laissé aux États membres de suivre le ratio à l'échelle régionale ou à l'échelle nationale	Si la tendance de régression des prairies est un phénomène européen, des différences notables existent cependant entre les régions au sein de chaque État membre. En effet, la spécialisation régionale conduit certaines régions à se spécialiser dans l'élevage herbager et d'autres dans les cultures ou l'élevage à base de maïs. L'échelle nationale laissée à l'appréciation des EM permet de masquer une régression plus forte dans certaines régions. Pourtant, le taux de prairies est très faible dans certaines régions et encore en régression très marquée pour certains départements. Dans plus de 10 départements, le ratio PP/SAU, calculé selon les critères de déclaration PAC, a diminué de plus de 10% entre 2011 et 2005 (MAAP- DGPAAT <i>et al.</i> , 2011).
Certaines parcelles ne sont pas comptabilisées	On citera notamment les parcelles engagées à une conversion de terres arables en prairies dans le cadre d'une mesure agro-environnementale ou encore les prairies bénéficiant d'un soutien pour le boisement***.

FIGURE 9 – Modalités de mise en oeuvre de la « conditionnalité prairies » prévues par le Règlement d'application 796/2004 (art. 3 et 4).

Disposition	Effet rabot
Le ratio de référence est l'année 2010 à l'échelle de l'exploitation.	Le ratio 2010, annoncé, entérine une surface en prairies inférieure à celle de 2003. De plus, l'annonce d'une année à venir comme année de référence a un effet contreproductif d'anticipation.
Le retournement d'une prairie permanente peut être compensé par l'implantation d'une prairie qui doit rester au moins 5 ans.	Quelles que soient les surfaces retournées et la nature des prairies concernées (elles peuvent être anciennes), tant qu'il y a implantation équivalente en termes de surfaces, il n'y a pas de sanction. Ainsi, aucun signal n'est donné en faveur du maintien des prairies réellement permanentes. En effet, 5 ans est la durée moyenne de maintien d'une prairie temporaire*. Il y a même une contradiction avec la définition administrative européenne de la prairie permanente puisque celle-ci ne le devient qu'à partir de la sixième année.
Une tolérance de 5% de réduction peut être acceptée pour des contraintes de parcellaire notamment.	Lors de l'implantation d'une surface prairiale en compensation d'un retournement, des contraintes, certes dûment justifiées, peuvent permettre une réduction de 5% de la surface compensée par rapport à celle détruite. Là encore, compte tenu du taux tendanciel de régression, cette dérogation rend la mesure inopérante ou du moins très dépendante de l'appréciation par les services des justifications annoncées.
Une série de dérogations au maintien du ratio à l'exploitation est prévue : jeunes agriculteurs, aide à la cessation laitière.	Les retournements les plus importants se font dans les régions laitières (Agreste Primeurs, 2005) et souvent à l'occasion de nouveaux projets d'exploitations, notamment lors de l'installation.

FIGURE 10 – Modalités prévues par la circulaire MAAP-DGPAAT/C2010-3058. Mise en oeuvre de la conditionnalité des aides 2010.

5. Liste des espèces considérées non-comestibles

Il s'agit d'une liste négative exhaustive et utilisable dans les procédures administratives sur l'ensemble du territoire hexagonal et de la Corse (ASP, 2018) :

- L'ensemble des espèces de résineux (par exemple les pins, y compris le Douglas (*Pseudotsuga menziesii*), les Genévriers rampants / des alpes (*Juniperus communis*), les sapins (*Abies sp.*), le Cyprès (*Cupressus*), l'If (*Taxus sp.*);
- L'ensemble des espèces de fougères y compris la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*);
- Les espèces épineuses y compris la Ronce (*Rubus fruticosus*), l'Eglantier (*Rosa canina*), le Prunelier (*Prunus spinosa*); Néanmoins, les éléments constitués uniquement d'espèces épineuses peuvent être pris en compte lorsqu'ils présentent des traces visibles d'abroustissement.
- Airelles rouges (*Vaccinium vitis-idaea*);
- Azalée des alpes (*Loiseleuria procobens*);
- Buis (*Buxus sempervirens*);
- Ciste cotonneux (*Cistus albidus*);
- Ciste à feuille de laurier (*Cistus laurifolius*);
- Ciste jaune (*Cistus halimifolius*);
- Ciste ladanifère (*Cistus ladanifère*);
- Corroyère à feuilles de myrte (*Coriaria myrtifolia*);
- Grand jonc piquant (*Juncus acutus*);
- Laurier des bois/purgatif (*Dapné Laureola*);
- Faux houx/fragon (*Ruscus aculeatus*);
- Houx (*Ilex*);
- Polypodes dryoptère (*Gymnocarpium dryopteris*);
- Polypode du chêne (*Polypodium interjectum*);
- Raisin des alpes (*Arctostaphylos alpina*);
- Raisin d'ours (*Arctostaphylos uva-ursi*).

Titre : Faire avec le gouvernement des prairies. Politique Agricole Commune et subjectivités environnementales dans une région de polyculture-élevage.

Mots clés : Subjectivités, Elevage, Political Ecology, PAC, Prairies

Résumé : Depuis les années 1990, la politique agricole commune (PAC) a intégré un nombre croissant d'objectifs. En parallèle à une libéralisation progressive des marchés, elle s'est ainsi dotée d'éléments (textes, procédures, outils) censés réduire les impacts négatifs de la production agricole sur les écosystèmes. Les limites de ce mouvement « d'écologisation » ont été largement documentées. Cette thèse se propose d'analyser la PAC à partir de la situation et des propos d'éleveuses et d'éleveurs singuliers, afin de comprendre l'incarnation contemporaine d'une politique trop souvent réduites à ses échecs. Plus précisément, il s'agit de comprendre la place de la PAC dans les rapports qu'entretiennent les agriculteur-rices avec des espaces fourragers où se mêlent des enjeux économiques, écologiques et culturels. En interrogeant le rôle de la PAC dans les formes de soucis de l'environnement présents dans une petite région de polyculture-élevage, ce travail pointe des logiques diverses à l'œuvre localement. À travers une enquête de terrain, et en confrontant l'analyse des instruments d'action publique et les propos et pratiques des éleveur-euses, se dessinent les contours d'un « gouvernement des prairies ». Trois dimensions sont analysées de manière plus approfondie. Une mesure incitative, présente dans le territoire est destinée à maintenir la présence de la polyculture-élevage, en renforçant la place des prairies dans les systèmes fourragers. Les procédures de contrôle de l'éligibilité des surfaces fourragères extensives, tentent de mesurer l'hétérogénéité des prairies afin de contrôler les dépenses publiques. Enfin, les accusations portées localement à l'égard des bénéficiaires des aides de la PAC, intègrent de manière plurielle la visibilité des éleveur-euses et de leurs espaces fourragers. Loin d'un édifice normatif totalement étranger, le « gouvernement des prairies » par la PAC repose sur des savoirs et des représentations hétérogènes et parfois partagées par les éleveur-euses. De manière paradoxale, les instruments de la PAC participent avant tout à perpétuer des formes de considération et de (dé)valorisations de l'environnement qui s'ancrent dans les trajectoires historiques locales et dans les systèmes techniques hérités de la modernisation agricole. Le « gouvernement des prairies » participe à la fois à préserver des formes d'attachements et à maintenir le malaise des éleveur-euses de bovins allaitants décrit depuis les années 1990. L'enquête révèle toutefois des formes de changement à l'œuvre localement qui laissent entrevoir de nouvelles « subjectivités environnementales ».

Title: Dealing with Grassland Government: Common Agricultural Policy and Environmental Subjectivities in a Polyculture-Livestock Region.

Key words: Subjectivities, Livestock farming, Political ecology, CAP, Grassland

Abstract: Since the 1990s, the Common Agricultural Policy (CAP) has incorporated a growing number of objectives. In parallel with the gradual liberalization of markets, it has also included elements (texts, procedures, tools) designed to reduce the negative impact of agricultural production on ecosystems. The limits of this "greening" movement have been widely documented. The aim of this thesis is to analyze the CAP from the point of view of specific breeders, in order to understand the contemporary incarnation of a policy too often reduced to its failures. More specifically, the aim is to understand the place of the CAP in farmers' relationships with forage areas, where economic, ecological and cultural issues are intertwined. By examining the role of the CAP in the forms of environmental concern present in a small mixed farming-livestock region, this work highlights the diverse logics at work locally. Through fieldwork, and by comparing the analysis of public action instruments and of the practices of livestock farmers, the contours of a "grassland government" are outlined. Three dimensions are analyzed in greater detail. An incentive measure, present in the area, is designed to maintain the presence of mixed crop-livestock farming, by reinforcing the role of grasslands in forage systems. Procedures for checking the eligibility of extensive forage areas attempt to measure the heterogeneity of grasslands in order to control public expenditure. Finally, the accusations levelled locally at the beneficiaries of CAP subsidies take into account, in a variety of ways, the visibility of livestock breeders and their forage areas. Far from being a totally foreign normative edifice, the CAP's "grassland government" is based on heterogeneous knowledge and representations, some of which are shared by farmers. Paradoxically, the instruments of the CAP help to perpetuate forms of consideration and (de)valuing of the environment that are rooted in local historical trajectories and in the technical systems inherited from agricultural modernization. The "grassland government" helps to preserve forms of attachment and to maintain the uneasiness of suckler cattle breeders described since the 1990s. However, the thesis also reveals forms of change at work locally, suggesting new "environmental subjectivities".